
UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO



COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

DEUXIÈME PARTIE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. LÉON MAITRE, ARCHIVISTE

LOIRE-INFÉRIEURE

TOME QUATRIÈME

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES

SÉRIES G ET H

CLERGÉ SÉCULIER ET RÉGULIER

NANTES

IMPRIMERIE VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD

PLACE DU COMMERCE, 4

1884



Introduction aux séries G et H

CLERGÉ SÉCULIER.

De quelque côté qu'on envisage l'histoire de Bretagne, sa physionomie se présente à nous sous des traits qui n'appartiennent pas à l'ensemble des provinces connues. De même que, dans l'ordre politique, elle jouissait d'institutions qui la rangeaient dans le petit nombre des *Pays d'États*, ainsi, dans l'ordre ecclésiastique, ses privilèges la classaient parmi les rares provinces auxquelles on donnait le nom de *Pays d'obédience*[1]. L'Église gallicane en absorbant l'Église bretonne n'avait pas anéanti tous les principes de son droit canon, elle lui avait laissé la jouissance de quelques compensations, comme le Roi, en imposant les institutions monarchiques à ses États provinciaux, avait respecté leurs franchises en matière d'impôt. Deux prérogatives restaient à la papauté sur la Bretagne : la faculté de disposer en certains temps de la collation des prélatures et des bénéfices réguliers ou séculiers et le jugement en dernier ressort des causes bénéficiales. C'est par là seulement que se distinguaient les *pays d'obédience* au XVIIIe siècle. Tout autre était leur sujétion dans l'origine. Comment le pouvoir du Saint-Siège, si étendu au moyen âge, était-il descendu à cet état d'amoindrissement? C'est ce que nous voudrions rechercher.

Les preuves de la juridiction spirituelle qu'exerçait le pape en Bretagne, au IXe siècle, abondent. Nous avons des lettres de Léon IV, de Nicolas Ier, d'Adrien II et de Jean VIII, qui témoignent que ces pontifes suivaient attentivement tous les incidents de lutte entreprise par Nominoë pour détacher la nation bretonne du siège archiépiscopal de Tours, et veillaient avec sollicitude sur l'intégrité de la discipline. Leurs instances réitérées près des prélats et du roi Salomon, la concession du *pallium* à l'évêque Actard, dépossédé de son siège, en font foi[2]. Il est évident que si nos archives étaient com-

1. Ces provinces étaient la Provence, le Roussillon, la Lorraine et la Bretagne.

2. Dom Morice, *Preuves*, t. I, col. 289-333.

plètes nous pourrions apporter ici d'autres traces plus anciennes des rapports de la Bretagne avec la cour de Rome. Grégoire VII, qui, le premier, établit la suprématie temporelle et spirituelle du Saint-Siège sur les Églises de la Chrétienté, en multipliant ces grandes bulles de confirmation dont les cathédrales et les monastères étaient si fiers, assigne une double origine aux liens de filiation qui rattachaient notre province à la Papauté. Dans une bulle qu'il adresse aux religieux de Quimperlé, il dit que la Bretagne a été confiée à la tutelle de l'Église romaine, non seulement par les Empereurs, mais par les habitants eux-mêmes [1].

Faut-il inférer de ce texte qu'il y a eu véritablement un traité d'alliance entre les Bretons de l'Armorique et les Papes? Ou faut-il y voir simplement une allusion à un attachement de vieille date? Nul ne saurait le dire, car les documents font défaut. Toujours est-il que la Bretagne s'est conduite, dans ses rapports avec la papauté, comme si elle eût été liée par un contrat et que sa fidélité, envers sa protectrice, n'a point été surpassée dans aucune autre province. Il est vrai que, de leur côté, les Souverains Pontifes n'ont pas ménagé l'appui de leur prestige aux églises bretonnes quand s'ouvrit l'ère des violences et des déprédations. En 1097, l'évêque de Nantes, Benoît, se défiant de l'inconstance des barons féodaux, demanda au pape Urbain II de prendre son église sous sa protection. Le pontife lui répondit que Grégoire VII avait déjà concédé cette faveur, mais qu'il voulait bien la renouveler, sous la seule condition de payer une redevance de 3 deniers d'or [2]. En 1180, le pape Alexandre III fit le même accueil aux prières de l'évêque Robert, pourvu du siège de Nantes, lorsqu'il réclama sa bienveillance pour son diocèse [3].

Dans l'ordre civil, on voyait les princes non moins empressés de se placer sous le patronage de l'Église, comme pour s'abriter contre les agitations qui ébranlaient sans cesse leur couronne. Le jour de leur avènement, les ducs de Bretagne consentaient à recevoir leurs insignes ducaux, c'est-à-dire le glaive et l'étendard, des mains de l'évêque de Rennes, devant le maître-autel, et ils ne sortaient pas de la cathédrale sans avoir prêté le serment de défendre les immunités ecclésiastiques. Cette cérémonie était passée en usage au XIIIe siècle [4]. Quand ils oubliaient leurs devoirs et leurs serments, comme Pierre Mauclerc, Rome ne leur gardait pas toujours rigueur. Après les avoir frappés des foudres terribles de l'excommunication, elle concluait la paix en apportant des adoucissements à ses peines. Grégoire IX décréta que les sentences d'interdit ne pourraient être prononcées contre le duc et ses terres sans un ordre exprès du Saint-Siège et qu'aucunes lettres de citation personnelle ne lui seraient adressées pour comparaître en dehors de ses États [5]. Ainsi s'établirent ces rapports de subordination

1. Britannia non solum ab Imperatoribus verum etiam ab ipsis habitatoribus tutelæ et defensioni sancte Romanæ ecclesiæ commissa est. (*Ibidem*, col. 448.)

2. *Hist. de Nantes*, de l'abbé Travers, t. I, p. 219.

3. Travers, t. I, 295.

4. D. Morice, t. I, col. 915.

5. Ibidem.

et de suzeraineté qui, pendant plusieurs siècles, firent de la Bretagne la fille docile, j'allais dire la vassale du Saint-Siège. Le Pape ne prenait pas la tiare sans informer le Duc de son élévation au Souverain Pontificat par une ambassade spéciale, et le Duc de son côté répondait à cette gracieuse notification en envoyant à Rome des délégués qui non seulement prêtaient, en audience solennelle, le serment d'obédience du Duc, mais encore en remettaient l'expression inscrite sur un parchemin. La formule du serment transmis par le duc Pierre II nous a été conservée dans une bulle de Calixte III au Trésor des chartes de Bretagne. En voici la substance: le prince, après avoir rappelé que ses prédécesseurs ont vécu en parfait accord avec le Saint-Siège, chacun dans leur temps, déclare qu'il veut aussi, pour imiter leur exemple, prêter le serment *d'obédience ecclésiastique* au nouveau pape, en reconnaissance de ce que Dieu l'a mis à la tête de son duché ; il déclare aussi qu'il le reconnaît pour le vicaire de Jésus-Christ, pour le premier pasteur de l'Église, et que tant qu'il vivra il ne s'écartera pas de l'honneur et de la soumission qu'il doit lui rendre [1].

L'autorité spirituelle des pontifes et des prélats s'est étendue sans trop d'obstacles; il n'en a pas été de même de leur puissance temporelle. Ceux-là mêmes qui se disaient leurs alliés surveillaient d'un œil jaloux les progrès de leur influence, ils portaient envie à leurs richesses et les traitaient comme des rivaux importuns, sans comprendre le rôle social que le nouveau corps du clergé était appelé à jouer dans l'État. On sait que le duc Pierre Mauclerc organisa une ligue pour résister partout aux empiètements de la puissance ecclésiastique dans le for extérieur, qu'il employa jusqu'à la brutalité pour intimider ses adversaires et qu'en fin de compte, son acharnement se brisa contre la fermeté de la cour de Rome ; la lutte se termina par le triomphe des décrets promulgués par Grégoire IX et Innocent IV. Il fut arrêté que dans toute la Bretagne on éviterait les excommuniés, qu'on les exclurait des témoignages et des actions juridiques, que le droit de *tierçage* serait payé aux curés, suivant la coutume, que les pieuses volontés des mourants seraient accomplies sans opposition, que le duc et les officiers défendraient les églises et les personnes ecclésiastiques ; que les causes concernant les cas d'usure et les violations de serments seraient du ressort des barres ecclésiastiques, que les dîmes seraient restituées aux églises par les laïques, que le bras séculier prêterait main-forte contre les excommuniés, enfin que l'on ne s'opposerait pas aux legs immobiliers en faveur des églises [2].

Jean le Roux aurait voulu se soustraire aux conditions de ce concordat, il n'y parvint pas et fut obligé, comme son père, de courber la tête. Les résistances du duc Jean II furent plus efficaces : c'est lui qui obtint, en 1309, des délégués du pape, la conversion du droit de *tierçage* en droit de *neûme*, c'est-à-dire qu'après lui les curés des paroisses prélevèrent le *neuvième* au lieu du *tiers* de la succession mobilière de chaque défunt.

Ce n'est pas la seule fois que le Saint-Siège donna gain de cause aux ducs contre le clergé breton,

1. Arch. de la Loire-Inférieure, E 44.

2. Loire-Inférieure, E 73. — Dom Lobineau, *Preuves*, 401.

Quand les évêques outrepassèrent les limites de l'équité en multipliant le privilège de cléricature pour augmenter le nombre de leurs justiciables et en abusant des franchises accordées aux criminels, la cour de Rome n'hésita pas à les condamner. Sous le pontifical de Nicolas V, le cardinal d'Estouteville, légat, vint décréter en Bretagne la restriction des privilèges judiciaires accordés aux clercs et régler la procédure qu'il conviendrait de suivre, quand ils commettraient des méfaits. Il y a une commission du même pape à l'abbé de Redon pour défendre aux prélats bretons d'étendre le *droit d'asile* au delà de l'enceinte sacrée des églises [1]. Cette défense regardait surtout les évêchés de Dol, de Saint-Malo, de Tréguier, de Saint-Pol de Léon et de Quimper. Les lieux de refuge, nommés, en Bretagne, *minihis*, étaient nombreux dans ces diocèses, ils étaient ouverts ordinairement dans des endroits sanctifiés par le séjour de quelque saint personnage et comprenaient parfois un territoire assez étendu. Ainsi la ville de Saint-Malo tout entière était regardée comme un asile inviolable. Tout criminel, tout proscrit et tout débiteur était en sûreté dès qu'il était parvenu sur son territoire. Le comte de Richemont, fuyant la persécution des York, bourreaux de sa famille, et près de tomber dans leurs embûches, ne dut son salut qu'à la proximité de la ville de Saint-Malo dans laquelle il parvint à s'évader au moment où un vaisseau anglais allait l'enlever. A une époque où la violence et les passions brutales régnaient en maîtresses, l'institution des *lieux d'asile* était non moins nécessaire que celle de la *trêve de Dieu* : pourtant elle devait être contenue dans des bornes sévères, sous peine d'entraîner des désordres plus graves que les injustices qu'on voulait prévenir. Tel était le but de Pie II, lorsqu'à la demande du duc François II, il donna commission à l'abbé de Redon d'enquérir sur les abus résultant de l'extension du droit d'asile.

La cour de Rome se montra non moins conciliante lorsque les ducs revendiquèrent pour leurs sénéchaux le jugement des personnes ecclésiastiques qui se rendraient coupables des crimes qu'on nommait en France *cas royaux*. Il fut également admis que les mêmes officiers pourraient connaître des causes bénéficiales quand elles seraient introduites au possessoire, sous la condition que l'appel des sentences ne serait porté qu'au parlement de la province et à Rome. Ce sont les termes de l'indult de Nicolas V. Sixte IV défendit à tous les bénéficiers de recourir, en cas d'appel, à d'autres juridictions [2].

La revendication qui souleva le plus d'orages est celle qui se rapporte à la jouissance du temporel des évêchés et des abbayes, depuis la mort de chaque titulaire jusqu'à son remplacement, c'est-à-dire à l'exercice du droit qu'on nommait *la Régale*. Les ducs de Bretagne, qui imitaient en tout les procédés administratifs de la cour de France, ne pouvaient pas manquer de prétendre à la suzeraineté des églises bretonnes, toute faiblesse de ce côté les aurait exposés aux entreprises ambitieuses du Roi. L'indépendance féodale du duché vis-à-vis de la couronne de France entraînait nécessairement le patronage des évêchés bretons. Quand les ducs refusaient l'hommage lige au roi, il n'était pas possible

1. Arch. de la Loire-Inférieure, E 41.

2. Arch. de la Loire-Inférieure, E 41 et 42.

qu'ils souffrissent que les évêques de leurs vassaux allassent porter leurs serments ailleurs que devant eux. Les prélats auraient volontiers suivi cette loi féodale, qui les atteignait comme propriétaires de fiefs importants, si elle n'avait eu pour conséquence pratique qu'un *droit de sauvegarde* sur leur temporel, mais ils s'aperçurent bientôt que les princes du moyen âge ne goûtaient pas les prérogatives purement honorifiques. Quand un évêque décédait, au XII[e] siècle, les officiers ducaux saisissaient tout à la fois les biens personnels du prélat et les revenus de l'évêché [1]. Si le comte Hoël voulut bien renoncer pour son compte à la jouissance de ce droit de mutation, ses successeurs, moins désintéressés, s'empressèrent de rétablir l'ancienne coutume, en s'appuyant sur les usages qui régissaient la transmission des héritages nobles.

Comme premier baron féodal, le duc prélevait sur chaque fief lige un droit de mutation nommé *rachat* qui équivalait à une année de revenus. Il assimilait les évêchés aux fiefs et alléguait que l'Église ne pouvait pas se dérober à cette redevance qui, suivant Pierre Mauclerc, n'était que la juste rétribution des services rendus aux prélats à l'époque des invasions barbares et la récompense de la protection accordée par les princes temporels aux princes ecclésiastiques. Cette doctrine ne fut pas admise de suite à Rome. Quand l'évêque d'Albano, légat du Saint-Siège, assisté de l'archidiacre de Bayeux, fut saisi du différend pendant entre Jean I[er] et Guillaume de Vern, il attribua au chapitre de Saint-Pierre de Nantes la charge de percevoir les revenus de l'évêché pendant la vacance du siège, à la condition de les remettre ensuite au titulaire [2]. Cependant on voyait, à la même époque, des évêques se soumettre à la prestation du serment de fidélité.

Au XIV[e] siècle, le duc obtint pleine satisfaction. Pendant la session du Parlement général, tenue à Rennes, en 1315, les neuf évêques de Bretagne déclarèrent, en présence des trois Etats assemblés, qu'à raison de leurs fiefs, nommés *Régaires*, ils reconnaissaient le duc pour leur souverain seigneur ; que la garde des églises lui appartenait, que le temporel des Régaires épiscopaux dépendait de lui, qu'il était fondé à en jouir pendant la vacance, et que les appels des barres épiscopales et capitulaires ne devaient ressortir qu'au Parlement général de la province et au Pape (E 74). Malgré ces affirmations, les ducs Arthur III et François II eurent à lutter, au siècle suivant, contre deux prélats rebelles, quand ils réclamèrent le serment de fidélité et l'enregistrement des bulles. Guillaume de Malestroit, invoquant le souvenir du glorieux épiscopat de saint Félix, des hautes fonctions et des immenses richesses qui lui avaient été départies à lui et à ses successeurs, prétendait que son siège ne relevait d'aucun prince temporel. « Il est notoire, disait-il, que l'Eglise de Nantes est une des plus notables « Eglises de Bretagne, *la tierce de toute la chrétienté*, fondée au nom de saint Pierre et de saint Paul. « Elle a été gouvernée par plusieurs saints personnages. A cause de leurs mérites et pour l'exaltation « de la foi catholique, l'Eglise de Nantes a été mise en possession de très grande seigneurie comme

1. Dom Lobineau, t. II, p. 298.
2. Arch. de la Loire-Inférieure, E 75.

« de la plupart du pays nantais et de toute la cité de Nantes et de plusieurs terres en Anjou, Poitou et « Maine, ainsi qu'il appert par plusieurs lettres et chroniques authentiques. » (E 74.) Les mêmes allégations sont reproduites dans la déclaration de l'évêque Gilles de la Baume, en 1679, devant les commissaires du papier terrier (G 6). En retranchant le passage qui touche à l'ordre d'ancienneté de l'Eglise de Nantes, je dirai qu'il n'y avait pas là d'outrecuidance ni d'erreur historique ; G. de Malestroit et A. d'Acigné ne commettaient qu'un anachronisme en voulant transporter dans le monde féodal les mœurs des temps mérovingiens. Il est certain que les évêques de Nantes étaient parvenus à la puissance souveraine avant que les rois bretons eussent étendu leur autorité sur toute la péninsule armoricaine, ils ont gouverné le diocèse de Nantes avec les mêmes pouvoirs que les gouverneurs romains pendant plusieurs siècles et leur mense épiscopale a été constituée avant l'organisation du système féodal [1]. Le droit d'antériorité des évêques était donc incontestable.

D'autres prerogatives exaltaient leur fierté. Ainsi, à Nantes, l'évêque célébrait son intronisation par une entrée solennelle dans sa ville épiscopale, avec une pompe qui faisait de cette cérémonie une véritable marche triomphale. Le prélat assis sur un siège d'apparat, revêtu de ses ornements sacerdotaux, la mitre en tête, la crosse à la main, était enlevé sur un brancard richement orné que portaient sur leurs épaules les barons de Château-Brient, de Retz, d'Ancenis et de Pontchâteau. Au XV[e] siècle, on le vit s'avancer sur une haquenée blanche, entouré des mêmes seigneurs et précédé de ses quatre sergents féodés. Une des places honorables lui était réservée dans les cours plénières et dans les conseils privés du suzerain.

Les domaines dépendant de la mense épiscopale et composant l'ensemble de la seigneurie qu'on nommait les *Régaires* de l'Évêché, étaient disséminés dans 18 paroisses dont les terres relevaient presque toutes de sa crosse. A Guérande, la seconde résidence de son diocèse, il avait un manoir, un sénéchal, un procureur fiscal, un pilori, des prisons, des boucheries et une part des impôts publics, comme dans la ville de Nantes. Les droits de guerre, de chasse, de moulin, de bâtardise, de déshérence, de four, de pêche, de corvée et bien d'autres faisaient partie de son apanage. Il avait ses vassaux, grands et petits, qui venaient lui rendre aveu à chaque mutation, ses hommes-liges, ses châtelains, en un mot tout le cortège d'officiers inventé par la féodalité. Bien qu'il ne portât pas le titre de comte, à l'exemple des évêques de Cornouaille et de Tréguier, il en avait néanmoins tous les pouvoirs, et, dans sa ville épiscopale, ses prérogatives étaient plus étendues, en certains cas, que celles du duc ; je citerai notamment les suivantes : les bourgeois ne tenaient aucune assemblée commune sans son assentiment ; le *ban de vin* ou *droit d'étanche* lui permettait de suspendre pendant 15 jours à son profit le commerce du vin, et le *droit de crédit* lui assurait la faculté d'acheter ses provisions et d'écouler ses

1. Ces faits nous expliquent comment l'évêché de Nantes est resté le plus riche de Bretagne, même après les partages de territoire que réclamèrent les comtes et les barons au IX[e] siècle. Sous Louis XIV, les revenus nets ne s'élevaient pas à moins de 25.000 livres dans les bonnes années ; l'évêché de Saint-Malo seul approchait de ce chiffre.

récoltes. Ses privilèges judiciaires étaient très étendus, et son droit de police municipale lui attribuait le pouvoir d'établir des taxes ou de tarifer les salaires ; personnellement il ne pouvait être cité que devant le Métropolitain ou devant le Pape. Quant aux juges qu'il instituait à Nantes, à Guérande et à Saint-Géréon, pour rendre la justice en son nom, ils étaient égaux aux sénéchaux du duché. Sa juridiction temporelle, érigée en pairie en 1315, ne relevait que des Grands Jours de l'Évêché et du Parlement général de la province.

On comprendra, après cette énumération, qu'il n'était pas facile d'imposer un joug quelconque à des dignitaires auxquels on avait départi des attributions aussi considérables.

L'attitude du roi de France pendant le conflit n'était pas faite non plus pour intimider le rebelle. Le rusé Louis XI, auquel toutes les brèches étaient bonnes pour pénétrer chez ses voisins, aurait bien voulu, à la faveur de la querelle, s'emparer de la Régale de l'évêché de Nantes ; il encouragea la résistance en désignant des commissaires enquêteurs, en semant des doutes sur la légitimité des prétentions de François II, et il eût été très loin dans cette voie si les nécessités de sa politique tortueuse ne l'eussent forcé à retrograder. Il dut lui en coûter quand il déclara, en 1465, qu'il n'avait aucun droit sur le temporel des évêchés de Bretagne (E 60).

Louis XI ne connaissait pas la charte de Louis le Gros de 1123, ni les diplômes carolingiens et mérovingiens conservés dans les archives de l'évêché, car il n'aurait pas manqué de s'en faire une arme contre son rival et de l'attaquer en invoquant l'ancienneté des rapports de la couronne de France avec l'évêché de Nantes. Il est certain que les évêques saint Félix et Paschaire ont reçu des concessions de temporel des premiers rois francs. Ce fait ne peut plus être établi à l'aide des originaux, qui sont perdus, mais il ressort du témoignage d'une charte royale de 1123. Louis le Gros rapporte que les diplômes de ses prédécesseurs ont été mis sous ses yeux, et il est tellement convaincu de leur authenticité, qu'il n'hésite pas à les valider. Au IXe siècle, il fallait que le pouvoir des Carolingiens exerçât encore une sorte de suprématie sur le même pays, puisque l'évêque Actard, après avoir obtenu du roi breton Erispoë la restitution de son droit de *tonlieu* sur le port de Nantes, crut utile de réclamer la ratification de l'empereur Charles le Chauve (G 87). Au XIIe siècle, quand l'évêque Brice eut à se plaindre des vexations des barons, il n'eut pas recours à une autre autorité qu'à celle du Roi. Louis le Gros répondit à sa démarche en énumérant dans une charte de confirmation les domaines qui constituaient sa mense épiscopale et dont la jouissance devait lui être assurée, avec défense expresse aux séculiers de violer ses exemptions d'impôt et de service féodal.

Au XIIIe siècle, la cour de France se trouve en présence d'un pouvoir ducal si solidement établi qu'elle est forcée de changer de langage. Si Philippe le Hardi ose convoquer aux États de Paris les évêques bretons, il s'empresse de délivrer au Duc des *lettres de non-préjudice,* dans lesquelles il déclare hautement que le Duc est le seul et unique souverain des évêchés de Bretagne, et que ses rapports avec les prélats bretons ne seront pas modifiés par cette convocation (E 74).

Tous ces titres n'ont pas été produits dans le débat de la Régale, on devine pourquoi : Guillaume

de Malestroit et A. d'Acigné ne se souciaient pas de changer de suzerain : ce qu'ils poursuivaient, c'était l'indépendance absolue. Amaury d'Acigné mourut loin de son diocèse, sans avoir consenti à reconnaître le Duc pour son supérieur. Le différend ne fut arrangé que sous son successeur Pierre du Chaffault. Après avoir examiné les pièces produites de part et d'autre, notamment les serments de fidélité des anciens évêques, les extraits de comptes de jouissance du temporel, les lettres de Philippe le Hardi, la déclaration des prélats assemblés en 1315, les commissaires arbitres convinrent que le devoir de l'évêque était de s'avouer le sujet du duc, de lui promettre fidélité et de reconnaître qu'il était le protecteur et fondateur de son église (1477). Le pape Sixte IV, qui, abusé par Louis XI, avait pris parti pour le prélat rebelle, s'aperçut de son erreur avant le prononcé du jugement et s'empressa de se rapprocher de la cour de Bretagne. Le 1er mai 1475, il avait relevé François II de toutes les censures portées contre lui et décrété que désormais il ne pourrait être frappé d'aucune condamnation, même par lettres apostoliques, sans que la peine eût été délibérée mûrement en cour de Rome. (E 45.)

Les questions de la Régale et du serment de fidélité ne sont pas les seules qui aient agité la Bretagne. Cette province, malgré son titre de pays d'obédience, a eu aussi sa petite *querelle des investitures* : il est vrai que ses velléités de contrôle ne se sont produites que très tard, dans le cours du XVe siècle. Les princes bretons ne tenaient pas à la remise de la crosse et de l'anneau, comme les princes allemands, mais ils n'entendaient pas qu'on leur imposât des prélats d'un dévouement douteux à la politique bretonne. C'est ici le lieu de dire comment les charges ecclésiastiques se distribuaient en Bretagne sous le règne des ducs.

On disait que la Bretagne et la Normandie étaient les deux provinces où les bénéfices à présentation laïque étaient les plus nombreux ; elles en auraient contenu, à elles deux, dit Denisart, autant que toutes les autres. Il est certain que beaucoup de seigneurs passaient pour patrons fondateurs d'églises paroissiales et d'abbayes importantes. Dans cette situation, les évêques n'avaient qu'une influence très restreinte sur les promotions de personnel. Loin de posséder le droit de conférer les cures, ils n'avaient pas même la faculté de présenter les titulaires, sauf dans les paroisses où ils étaient suzerains ; les prieurés-cures étant à la disposition des abbés leur échappaient également, ainsi que les bénéfices de fondation ducale. Tous les évêchés de la province, au nombre de neuf, étaient à la nomination du Duc, c'est-à-dire que les candidats à l'épiscopat, une fois élus par les chapitres, ne pouvaient pas se présenter d'eux-mêmes au Saint-Siège sans la recommandation de leur souverain.

Au-dessus de ces différents patrons laïques et ecclésiastiques régnait un seul collateur, le Pape. La Bretagne n'en reconnaissait pas d'autre dans son droit canon et c'est par ce trait surtout qu'elle se distinguait des autres provinces. Il ne paraît pas qu'on ait élevé la moindre réclamation quand Clément IV, dans sa bulle de 1266, revendiqua pour le Saint-Siège le privilège exorbitant de pourvoir seul à tous les bénéfices réguliers ou séculiers comme à toutes les prélatures disponibles.

La condescendance des Ducs alla même jusqu'à reconnaître au Pape le droit de recevoir toutes les

résignations et les démissions, d'accueillir tous les postulants, de promettre les évêchés, les abbayes et les bénéfices à qui bon lui semblait, avant leur vacance, sous forme de *Grâces expectatives*, de les restituer aux résignataires revenus à la santé par lettres de *Regrez* ; de supprimer les élections au moyen des *Réserves*, et de s'approprier une année des revenus de chaque bénéfice devenant vacant, en créant les *Annates*.

Ces immenses prérogatives furent maintenues intactes au moins pendant tout le cours du XIVe siècle, elles n'ont été amoindries qu'au siècle suivant, après les réclamations du concile de Constance. C'est l'époque où la cour de Rome renonça, par l'organe d'Eugène IV, à son droit de collation pendant 4 mois de l'année, pour donner satisfaction à l'épiscopat. La Bretagne bénéficia comme les autres pays de cette concession, mais elle n'en vécut pas moins sous la tutelle de la Puissance à laquelle elle avait voué un attachement sans bornes. Les doctrines du concile de Bâle qui abaissent l'autorité du pape au-dessous de celle du Concile général recrutèrent des partisans en Bretagne, sans cependant entraîner la majorité du clergé breton, et la paix ne fut pas troublée davantage dans la province, quand s'élevèrent les polémiques relatives à la *Pragmatique Sanction* conclue par Charles VII[1]. Pendant la tenue des États de 1490, le mouvement d'opinion qui se manifesta en faveur des nouveaux principes admis en France, n'eut pas de durée en Bretagne. Les novateurs qui demandaient que les causes bénéficiales fussent déférées aux juges laïques, et que les sujets présentés par les Universités fussent pourvus de bénéfices, firent une vaine tentative ; les protestations adressées à tous les évêques et abbés, en 1492, par Innocent VIII, l'emportèrent.

Après avoir sacrifié leur droit de collation pendant 4 mois de l'année, les Papes se virent dans la nécessité de déférer aussi aux exigences des princes dans le choix des candidats qui sollicitaient les prélatures et les abbayes. Les prélats et les abbés du XVe siècle n'étaient pas seulement des princes de l'Église, des pasteurs spirituels, ils étaient aussi des seigneurs féodaux d'une grande influence, il était donc d'un haut intérêt, au milieu des luttes incessantes qui agitaient le pays, que le duc de Bretagne pût compter sur la fidélité et le dévouement des personnages auxquels le Pape distribuait les charges ecclésiastiques. Pour atteindre ce but, deux nouveaux principes devaient prévaloir : 1° le duc devait avoir le droit de contrôle sur les titulaires ; 2° tout sujet étranger devait être écarté (E 40). Ils furent adoptés sous le pontificat de Nicolas V comme base de toutes les négociations relatives aux promotions, et quand ils furent oubliés dans la suite par ses successeurs ou par les rois de France, on ne se fit pas faute de les rappeler. Le duc Pierre II n'entendait rien céder sur le droit d'enregistrement : il défendit à ses officiers d'accepter pour valables les lettres et bulles apostoliques qui n'auraient pas été vérifiées en Conseil ducal, et la reine Anne, non moins absolue, interdit, sous peine de bannissement et de saisie, à tous les prélats et abbés, de se prévaloir d'aucunes provisions qui n'auraient pas été enregistrées à la chancellerie de Bretagne. Innocent VIII imitant ses prédécesseurs

1. E 44.

reconnut la légitimité de ces revendications en les décorant du nom de *privilèges* de la nation bretonne (E 45).

Malgré les promesses faites à la cour de Bretagne par Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI, de ne choisir que des titulaires qui lui seraient agréables et qui ne seraient pas étrangers au duché, François II et sa fille eurent beaucoup de peine à faire prévaloir leurs préférences. Pendant le règne de Charles VIII, le Saint-Siège paraît avoir été plus soucieux de plaire à la cour de France qu'à celle de Bretagne et cependant l'indépendance de la province était en jeu. Le siège de Nantes étant devenu vacant pendant la guerre de 1488, le Roi obtint que la succession de P. du Chaffault fût donnée à Robert d'Espinay, son serviteur et son procureur en cour de Rome, et non pas à Guillaume Guégen, appuyé d'abord par François II, puis, après sa mort, par sa fille. Dans cette circonstance, la duchesse Anne montra tout ce qu'elle avait d'énergie. Quand elle apprit que sa meilleure place était livrée à son adversaire, elle signifia à tous ses officiers et à tous ses sujets qu'elle leur défendait de recevoir, de soutenir le nouveau prélat ou de lui obéir, et elle interdit au Chapitre de l'installer et de lui livrer son temporel (23 octobre 1490). Robert d'Espinay ne put monter sur son siège qu'après la prise de Nantes, en janvier 1492. Guillaume Guégen qui aurait dû lui succéder immédiatement, ne fut pourvu de ses bulles qu'en l'année 1500.

On se demande, en voyant ces actes d'hostilité, à quel but tendait alors la politique du Saint-Siège ; on ne voit pas quel intérêt il pouvait avoir à éprouver l'amitié d'une province qui lui était entièrement dévouée. L'évêché de Vannes et l'abbaye de Saint-Melaine étant devenus vacants à la même époque, ces deux bénéfices furent donnés à deux cardinaux, l'un neveu, l'autre familier du pape, tous deux étrangers au duché. La duchesse Anne exprima son mécontentement en écrivant à Rome que le pape oubliait son rôle de protecteur ; que ses ancêtres avaient toujours été les serviteurs fidèles de la cour de Rome ; que l'usage était contraire à la nomination des prélats et des bénéficiers non agréés par le duc, et à ces protestations elle ajouta les défenses qu'elle avait portées contre Robert d'Espinay [1].

Malgré ses insuccès, la duchesse n'était pas femme à capituler. Quand elle accepta Louis XII pour époux, elle exigea de lui qu'il défendrait comme elle les droits de l'Église bretonne. Voici les conditions qu'elle lui imposa :

« Item : en tant que touche que les bénéfices, de quelque estat qu'ils soient, en ensuivant les droits « dudit pays, soient baillez aux gens d'icellui pays de Bretaigne et que autres n'y soient receus à les « avoir par lettres de naturalité ne autrement, fors par la nomination de nostre dite cousine, en ayant « regart au grant nombre des nobles dudit pays qui ont accoustumé de vivre et d'estre entretenus « desdites choses, Nous sur ce en complairons à nostre dite cousine ainsi que entre nous, et elle sera « advisé et ordonné [2]. »

1. Dom Morice, t. III, col. 679.
2. Ibidem, col. 816.

. Le privilège d'exclure les étrangers de toute compétition aux bénéfices de la Bretagne était celui auquel les Bretons tenaient le plus ardemment, ils le faisaient passer avant même celui de vivre sous l'obédience immédiate du Saint-Siège, car on ne voit pas qu'ils aient réclamé formellement contre l'introduction du concordat en Bretagne. Lors de la rédaction du *Pacte d'Union*, en 1532, le parti attaché aux vieilles traditions se contenta de réclamer le maintien des indults qui favorisaient les ecclésiastiques originaires. François Ier promit de ne pas y déroger, toutefois il fit une réserve au profit des personnes de sa suite [1].

Ce prince aurait pu pousser plus loin l'arbitraire, car il n'existait plus de règle au XVIe siècle dans la répartition des bénéfices. En Bretagne, on se plaignait d'être revenu aux abus combattus par le concile de Constance, cent ans auparavant. Les *In ults*, les *Grâce expectatives* et les *Réserves* reprenaient leur cours, comme au temps du duc Jean V, des pensions et des coadjutoreries étaient créées sur les abbayes et les évêchés, le tout en dehors de l'autorité civile. Ces faits sont signalés par l'assemblée des États de 1535 qui, dans une requête au Roi, appelle toutes les rigueurs de droit contre ceux qui profitent des dérogations aux traités [2]. François Ier ne trouva pas d'autre remède que l'application du Concordat conclu avec Léon X.

Henri II ne suivit pas la même politique et rétablit la Bretagne dans son ancienne situation de pays d'obédience. Dans ses édits de 1549 et de 1553, ce prince répète deux fois que les *Libertés de l'Eglise gallicane* ne s'étendent pas à l'Église bretonne, sur laquelle le Pape conserve toujours la *réserve de 8 mois* établie par Eugène IV. Les restrictions que subit le pouvoir de la Papauté sur la province sont venues de l'initiative de Rome et non de la cour de France.

C'est le pontife Pie V, qui de lui-même offrit de réduire son droit de collation à 6 mois, afin de ramener les prélats, trop souvent absents de leurs diocèses, à la pratique régulière de leurs attributions. Par une bulle du mois d'octobre 1568, il concéda aux évêques de Bretagne le pouvoir de conférer les bénéfices séculiers et réguliers qui viendraient à vaquer dans leurs diocèses pendant la moitié de l'année, sous cette condition que les non-résidents seraient privés du bénéfice de l'Indult. Comme dans cette nouvelle manière de procéder, les collateurs exerçaient leurs droits l'un après l'autre, à tour de rôle (*alternis mensibus*). le nom d'*alternative* resta à la réforme de Pie V. Dès lors, les mois de l'année furent divisés en deux catégories : les mois du Pape et les mois de l'ordinaire ; et la distinction était si tranchée que le Saint-Siège ne disposait jamais d'un bénéfice tombé vacant dans le mois appartenant à l'évêque.

Louis XIV, malgré ses procédés autoritaires, n'osa pas porter la main sur le partage égal établi par Pie V, mais il fit tous ses efforts pour propager les doctrines favorables à l'extension de l'Église gallicane [3]. La déclaration de principes de l'assemblée du clergé de 1682 fut expédiée en Bretagne comme

1. Dom Morice. T. III, col. 1011.

2. *Pr. des libertés de l'Église gallicane*. T. II, chap. 22.

3. Les conseillers du Parlement de Paris prétendaient aussi pourvoir aux cures de Bretagne. Ils furent déboutés après un procès qui dura de 1632 à 1726.

en France dans tous les ressorts judiciaires, et son enregistrement se fit sans difficultés apparentes. Les exigences du Roi allèrent jusqu'à enjoindre aux professeurs de la faculté de théologie de Nantes de conformer leur enseignement aux maximes adoptées par les évêques de France[1]. Je ne surprendrai personne en disant qu'il tint peu de compte, dans la répartition des bénéfices, de la réserve inscrite dans le contrat d'Union de 1532, et cependant les États de la province ne manquaient à chaque tenue de lui rappeler les privilèges bretons. A l'article des remontrances de chaque session de l'assemblée, on trouve toujours le même vœu formulé, « on sollicite l'attribution des bénéfices aux origi-« naires, ainsi qu'il est établi par les Papes. »

Et le Roi faisait répondre invariablement : « Lorsqu'il y aura des personnes de mérite, Sa Majesté y aura égard. » Cette habitude contractée dès le règne de Henri III se continua jusque sous Louis XVI.

Pour conduire cette revue rapide jusqu'aux dernières années de l'Ancien Régime, il ne nous reste qu'à signaler une dernière modification dans l'application du régime de la *collation alternative*. Le Concile de Trente accepté en Bretagne, quoiqu'il ne le fût pas entièrement en France, n'avait conservé cette institution qu'en la corrigeant par celle du concours. Il avait imposé aux ecclésiastiques, qui venaient à Rome solliciter une cure, l'obligation de subir un examen. Cette heureuse innovation destinée à relever la science dans le corps du clergé, n'avait qu'un inconvénient : elle obligeait les concurrents à faire un voyage coûteux et à perdre de longs mois pour attendre le résultat de leurs démarches.

A la demande des États de Bretagne, Benoît XIV, par une bulle du 1er octobre 1740, consentit à transférer le concours au chef-lieu de chaque diocèse, en faveur de tous les aspirants aux cures de Bretagne qui viendraient à vaquer dans les mois pontificaux. Ainsi, les évêques devinrent les juges du mérite des prêtres qui devaient exercer autour d'eux les fonctions curiales. Le Roi y mit sa sanction en défendant (août 1742) de subir le concours ailleurs que devant les évêques diocésains. Les réserves qui accompagnent l'enregistrement de la bulle au Parlement de Bretagne sont à noter, car elles nous donnent la mesure des progrès accomplis par les théories unitaires de Louis XIV. Les magistrats ordonnent que la bulle sera enregistrée, pourvu qu'il soit bien entendu « que le terme d'*obédience* em-« ployé dans l'acte ne puisse être tiré à conséquence, ni autoriser à prétendre que les Libertés de « l'Eglise gallicane et les Maximes du Royaume ne doivent point avoir lieu dans cette province, de « même que dans les autres pays soumis à la nomination du Roi[2]. » Le Parlement du règne d'Henri II n'aurait pas tenu ce langage.

A mesure qu'on s'avance dans le XVIIIe siècle, les limites qui séparent l'Église bretonne de l'Église française tendent de plus en plus à disparaître, la fusion s'accélère et la royauté y travaille en toute occasion en répartissant sur toute la surface du pays les richesses inégalement accumulées du clergé, et en déversant sur les diocèses pauvres le superflu des prélatures abondamment pourvues. C'est ainsi que l'évêché de Nantes, le plus riche de Bretagne, est assujetti au paiement de 17.000 livres de

1. *L'Instruction publique dans les villes et les campagnes*, par Léon Maître, p. 250.

2. Denisart. *Coll. de décisions nouvelles : Bretagne.*

pensions créées par Louis XVI au profit de divers ecclésiastiques vivant dans des diocèses éloignés de Bretagne [1]. Le clergé breton, lui aussi, se prête à l'absorption, il se mêle aux assemblées du clergé de France, il prend part à ses résolutions, il vote avec lui le *don gratuit*, et se prépare ainsi à entrer dans la grande unité du clergé national.

Telle est, à grands traits, la suite des rapports de la Papauté avec l'Eglise bretonne, telle qu'elle ressort des documents conservés dans le Trésor des chartes de Bretagne, dans les arrêts du Parlement et dans les recueils des jurisconsultes. Sur ces généralités nos fonds de la série G sont peu abondants, ils sont plutôt riches en contrats domaniaux et en procédures. Le contentieux y tient une large place, parce que la concurrence des collateurs et des patrons occasionnait une foule de rivalités et d'incertitudes où le droit des parties contendantes n'apparaissait pas toujours clairement. Les réflexions suivantes que nous relevons sur l'un des registres de Saint-Nazaire nous dépeignent parfaitement les luttes auxquelles le clergé d'autrefois se trouvait exposé.

« En mai 1721, dit l'abbé Goudal, je fus pourvu au concours à Rome de la cure de Saint-Nazaire.
« Févi, qui était avec moi au deuxième ordre, étant plus ancien que moi d'âge et de domicile à Rome,
« prit Batz et le Croisic, que je n'eusse pas pris, et je laissai Ligné, menacé du grand procès d'*indults*
« qui lors n'était pas encore terminé et qui ne le fut qu'en 1725, étant au conseil du Roi depuis plus
« de cent ans. Les membres du Parlement de Paris prétendaient (en vertu d'un indult d'un pape lors
« accordé lorsque la Bretagne n'était pas encore réunie à la France) pourvoir aux cures de Bretagne
« comme ils font en France, ils ont perdu leur procès avec les États de Bretagne. Je laissai aussi les
« Touches et Caulnes en Saint-Malo, pour prendre Saint-Nazaire qui me plaisait mieux, non pour le
« revenu, mais pour la situation et pour éviter un procès. »

La Papauté ayant ainsi établi sa souveraineté spirituelle sur la Bretagne, le champ laissé à l'autorité du métropolitain se trouvait fort restreint ; on ne sera donc pas surpris que nos archives conservent peu d'actes émanés du siège de Tours. Rappelons cependant quels liens unissaient le siège de Nantes à celui de Tours. Jusqu'au IXe siècle, les archevêques de Tours furent considérés comme supérieurs hiérarchiques des évêques bretons. Sous Nominoë, la politique bouleversa les anciennes règles. Ce prince, voulant soustraire son royaume à l'influence des Carolingiens, fit de l'Eglise bretonne un corps indépendant et créa une métropole à Dol, qui fut maintenue jusqu'en 1199. Quand la province ecclésiastique de Tours eut recouvré ses limites primitives, les archevêques devinrent principalement les commissaires enquêteurs de la cour de Rome. Leur rôle ordinaire consistait à visiter les diocèses, à présider les conciles provinciaux, à entendre certains litiges mixtes et à juger souverainement les procès civils et criminels des gens d'Église. La Bretagne souffrait leur ingérence dans ses affaires, pourvu qu'ils fussent respectueux de ses privilèges.

En matière disciplinaire, comme en matière contentieuse, il leur fallait toujours compter avec les pré-

1. Arch. de la Loire-Inférieure, série Q. *Déclaration de l'Évêché*, 1790.

rogatives bretonnes et adopter à l'égard des diocèses bretons des mesures exceptionnelles. Ainsi, après le concile d'Angers, l'archevêque Simon s'empresse de déclarer que les statuts de l'assemblée ne préjudicieront pas aux libertés de l'Église bretonne. Les clercs et les prêtres ne se rendaient pas à Tours sans réclamation. Aucun sujet breton, disait la coutume, ne doit être cité hors de sa province, pour quelque cause que ce soit. Fort de ce privilège, le Parlement de Rennes obligea, au XVI[e] siècle, l'archevêque à désigner en Bretagne un grand vicaire official qui connaissait en appel de tous les jugements portés par les officialités diocésaines. Ces privilèges judiciaires sanctionnés par le pape Pie II n'étaient pas les seuls. Tous les juges n'avaient pas le pouvoir d'entendre les débats des compétiteurs aux charges ecclésiastiques. Nicolas V défend aux juges ordinaires du duché de connaître des causes bénéficiales au possessoire, et aux plaideurs de porter les appels des arrêts du Parlement ailleurs qu'à Rome, et Sixte IV défend aux bénéficiers de Bretagne de suivre une autre procédure dans leurs instances. Les procès des chanoines de Nantes se jugeaient directement, et en dernier ressort, à la Chambre des Requêtes du Parlement de Rennes[1].

En voyant le peu de documents qui nous restent, on ne se douterait pas que l'évêché de Nantes a occupé une place considérable dans le Comté nantais. Ses archives rempliraient la plus grande partie de ce volume, si elles n'avaient été, comme nos archives civiles, morcelées par les opérations du triage forcé, amoindries par les réquisitions inévitables des officiers de l'arsenal, avides de parchemins propres aux gargousses ; jetées aux flammes dans beaucoup de paroisses, lors de l'insurrection du 11 mars 1793, ou gaspillées par suite de la négligence des préposés plus modernes. Au commencement de ce siècle, on a vu les archives de l'Évêché abandonnées pendant de longues années dans l'église de l'Oratoire, c'est-à-dire dans un magasin à fourrages, destiné aux approvisionnements de la caserne de gendarmerie voisine, et on rapporte que, bien souvent, les papiers servaient de litière aux chevaux quand la paille venait à manquer. Lorsque l'ordre fut rétabli dans cette partie de l'administration, on eut le regret de constater des pertes irréparables ; des collections entières d'un intérêt de premier ordre telles que les *Registres du secrétariat de l'Evêché* contenant la transcription des fondations de confréries, de chapellenies, d'écoles et d'aumôneries, de toutes les érections de cures et de trêves, depuis 1502 jusqu'en 1790, avaient disparu. Un volume isolé et une simple table sur feuilles volantes est tout ce qui nous en reste (G. 63). On chercherait en vain le bullaire, les mandements épiscopaux, les séances synodales, les procès-verbaux d'assemblée du Clergé, les ordonnances et les ordinations, les présentations, les démissions ou les titres de cléricature, déposés par les aspirants aux charges ecclésiastiques, les dispenses de bans et de parenté, il n'y en a pas trace dans les archives. Les brevets des recteurs paroissiaux ne sont pas antérieurs au XVIII[e] siècle ; quant aux livres des visites pastorales annuelles, qui sont si précieux pour l'histoire des mœurs, nos plus anciens sont de l'année 1554, et la plupart émanent de la rédaction des archidiacres.

1. Arch. de la Loire-Inférieure, F 41 et 42.

Les pièces d'ordre temporel n'ont pas été plus épargnées que les actes de l'autorité spirituelle : que sont devenues les archives de la chambre syndicale du clergé chargée de la répartition et de la perception des décimes, les aliénations et les rachats de temporel ordonnés sous Henri II et Charles IX, les rôles de cotisation et de recouvrement, les constitutions de rentes, les requêtes, les décharges et les comptes des receveurs de décimes? Il est probable qu'ils ont été compris dans les premiers lots condamnés à la destruction, comme tout ce qui se rattachait à la comptabilité des domaines de la mense épiscopale. Dans l'ordre féodal on a supprimé la plupart des anciennes déclarations des vassaux, les productions de contrats, les remembrances des plaids féodaux, les combats de mouvances, les minutes et les jugements des audiences de la juridiction épiscopale antérieurs à l'an 1600. Tout ce qui reste des minutes judiciaires dans ce fonds comme dans les autres fonds ecclésiastiques a été versé dans la série B pour y faire corps avec les autres sièges de justice.

Les registres des cours chargées de juger les causes civiles et criminelles des gens d'église sont les seuls qu'on trouvera ici.

Deux officialités fonctionnaient dans le diocèse de Nantes : l'une à Nantes, l'autre à Guérande. Les registres des audiences de ces tribunaux remontent à 1498 et se continuent jusqu'en 1790, non sans de fréquentes interruptions dans la série des années. Suivant l'édit d'avril 1695, l'évêque fut obligé de constituer une officialité spéciale pour les 23 paroisses des Marches d'Anjou et de Poitou qui relevaient du Parlement de Paris. Ce tribunal fut supprimé par lettres patentes de Louis XV et réuni, en 1771, à celui de Nantes. Ce qui subsiste de plus important de ce fonds, c'est la collection des registres des *Insinuations ecclésiastiques*, fondée en exécution de l'édit de 1553, dans laquelle on transcrivit jusqu'en 1790 les présentations, les nominations, les procurations, les prises de possession des chapelains et des curés, les bulles pontificales, les brevets royaux et les visas de l'Évêché. Au point de vue du personnel du clergé, on ne peut pas recourir à une meilleure source, malheureusement elle est peu accessible aux chercheurs et ne sera guère utilisée, tant qu'elle restera parmi les archives modernes de notre évêché.

Le diocèse de Nantes n'a jamais possédé plus de deux séminaires : l'un fondé vers 1643 par l'abbé Lévesque dans la paroisse Sainte-Croix, puis transféré dans la communauté des prêtres de Saint-Clément. Les Sulpiciens en ont pris la direction en 1727. Le second séminaire, spécialement réservé aux élèves irlandais, fut ouvert au logis épiscopal de la Touche, en 1695, dans la paroisse Saint-Nicolas de Nantes.

Le fonds du Chapitre de la cathédrale aurait subi les mêmes amputations que les précédents, si, par un heureux hasard, il n'avait échappé aux mesures de concentration et aux exécutions des préposés au triage. On dit qu'il a passé la période de proscription entassé dans les recoins de l'une des tours de la cathédrale, exposé seulement aux injures des manœuvres qui montaient sonner les cloches. Cette cachette fut si excellente que le jour où il fut possible de les redescendre sur les anciens rayons, on retrouva une bonne partie des collections intacte. Les archivistes mes prédécesseurs

n'ont tenté aucune revendication. Quand on dressa, en 1846, le tableau général par fonds des richesses conservées dans les dépôts départementaux, l'addition des articles placés sous la rubrique du Chapitre ne dépassa pas le chiffre 17 dont 16 registres; aujourd'hui elle atteint le chiffre de 195. Cet accroissement est la conséquence d'un travail de reconnaissance sommaire que je fus autorisé à opérer, en 1874, dans les armoires de la salle des délibérations du Chapitre où régnait la plus grande confusion. Mon rapport concluait à un partage, et je fus assez heureux pour voir mes propositions ratifiées par l'Évêché. Deux lots distincts furent établis : d'un côté les titres de la puissance spirituelle, de l'autre les titres de la puissance temporelle : ce fut ce dernier lot qui échut naturellement aux archives départementales, et dont on trouvera plus loin l'inventaire. Il renferme les pièces justificatives des privilèges réels ou honorifiques et des exemptions accordées aux chanoines par les Ducs, les titres des droits de supériorité, de préséance, de prééminence et de patronage qu'ils exerçaient sur certaines cures ou dans certains cas, plus les titres de propriété des domaines, des dîmes, rentes et redevances dont jouissaient les dignitaires du Chapitre, les prébendés, les maires chapelains de la cathédrale, et les desservants des nombreux bénéfices qui étaient à la nomination du Chapitre. Cette partie, qui est toute l'histoire de la formation de son temporel, présente aussi un grand intérêt à d'autres points de vue, car le corps des chanoines de Saint-Pierre tenait un rang important dans la société civile et dans la société ecclésiastique, à Nantes et dans toute l'étendue du diocèse. Non seulement il gouvernait le diocèse pendant la vacance du siège épiscopal, participait aux délibérations des États de la province et à l'administration municipale de Nantes (avant 1560), mais encore il possédait plusieurs grands fiefs où il exerçait les mêmes droits que les hauts justiciers.

Il n'y a rien à prendre dans ce fonds pour l'époque antérieure au X[e] siècle. Le Chapitre ne devint corps indépendant et ne conquit le gouvernement de l'église cathédrale que le jour où les évêques, surchargés de soucis, entraînés au loin par les difficultés de la politique et les soins de leur ministère, se sentirent dans la nécessité de recourir à des auxiliaires pour gérer les affaires relatives au culte. Si nous en croyons l'abbé Travers, l'évêque Hervé (1005) serait le premier prélat qui aurait commencé à démembrer le temporel de l'Évêché au profit du corps des chanoines. Gautier II qui lui succéda, augmenta encore la dotation, et Quiriac se montra si libéral qu'il mérite d'être considéré comme le fondateur de la mense capitulaire (1063). L'évêque Brice, à lui seul, fonda sept prébendes, en réunissant plusieurs dotations productives (1137). Le nombre des prébendes ne dépassa jamais le chiffre 21 : 7 étaient réservées aux prêtres, 7 aux diacres et 7 aux sous-diacres. Un Doyen, deux Archidiacres, un grand Chantre, un Théologal, un Trésorier et un Écolâtre se partageaient les dignités.

Sur la constitution intérieure du Chapitre, sur ses attributions ordinaires, sur la conduite du clergé de la cathédrale, l'emploi de ses revenus, les promotions du personnel et la discipline, on trouvera d'amples renseignements dans le lot qui est demeuré à la cathédrale. Il se compose principalement des pièces suivantes :

1° Délibérations et conclusions capitulaires de 1450 à 1790;

2° Comptes en charge et décharge de la grande bourse du chapitre,

— de l'intendant de la fabrique,

— et des sociétés de Saint-Jean et Saint-Guillaume, dont les plus anciens sont de 1441 ;

3° Devis, marchés, traités et pièces diverses concernant les travaux d'entretien et d'agrandissement de la cathédrale, XVI, XVII et XVIIIe siècles ;

4° Livres des visites pastorales faites aux XVIe et XVIIe siècles ;

5° Actes de présentation, de compétition, de collation, de démission et de prise de possession des offices du bas chœur, des chapellenies, légats et servitoreries dépendant de la cathédrale (1400-1790).

La série des relations du Chapitre avec la cour de Rome et l'Évêché ne forme pas plus de deux liasses et ne contient pas d'originaux dignes de remarque. J'ai été surpris de ne pas rencontrer dans ce fonds (qui m'est passé par les mains tout entier) un seul pouillé des cures et bénéfices du diocèse, pas un nécrologe, pas un obituaire. Le *Rituel* du chantre Elie est à Paris [1], mais le pouillé de 1296, emprunté et publié par M. de Courson dans les appendices de son *Cartulaire de Redon !* Où sont les registres du *Dataire de la Chancellerie Romaine?* Nous l'ignorons. Sur la question des fondations pieuses nous n'avons aperçu qu'un livre des *anniversaires* composé au XVe siècle et augmenté au XVIe. Parmi les *desiderata* nous devons également citer la disparition très regrettable du livre nommé la *Sarate* (à cause de la grossièreté de sa reliure), recueil de 57 feuillets de parchemin, écrit en latin d'après d'anciens documents, commencé en 1277, fini en 1282, qui contenait la preuve de tous les droits réels et honorifiques du Chapitre de Saint-Pierre sur les églises paroissiales [2]. Malgré toutes ces lacunes, ce fonds est encore l'un des plus instructifs des archives de la Loire-Inférieure.

La collégiale de Saint-Aubin de Guérande occupait dans le clergé le premier rang après le Chapitre de la cathédrale. Son antiquité (862), la noblesse de son origine qui remontait au roi Salomon, l'étendue de ses droits sur le territoire guérandais lui avaient valu le privilège d'envoyer un député aux Etats de la province, privilège qui lui resta jusqu'en 1790. Les titres amassés dans le trésor de Saint-Aubin devaient donc être d'une haute valeur pour l'histoire ecclésiastique, malheureusement ils ont été dispersés et anéantis comme les archives municipales de cette ville, lors du sac de Guérande, en 1793. Les dix liasses que nous signalons plus loin proviennent d'un don récent de M. Méresse, petit-fils d'un administrateur du district de Guérande. Pour la collégiale de Clisson, la destruction a été encore plus radicale, et celle de Notre-Dame de Nantes a perdu tous ses registres de délibérations, mais la série de ses titres de propriété et de fondation n'est pas loin d'être complète.

En 1790, le nombre des paroisses du diocèse s'élevait à 242 dont la majeure partie était

1. Bibl. Sainte-Geneviève, BB 44.

2. Suivant les minutes d'une procédure de 1655, ce recueil contenait le préambule suivant :

In nomine domini amen. Quaternus iste renovatus est et extractus de antiquis scriptis et novis per magistrum Michaelem dictum Cardinalem, canonicum Nannetensem, prepositum tunc temporis capituli ecclesie Nannetensis, continens certum modum et formam petendi et recipiendi census, pensiones super ecclesiis parrochialibus et quos cumque alios redditus dicti capituli in singulis terminis ad hoc statutis per totum annum : anno Domini, M^o CC^o LXXVII^mo. (Archives du Présidial de Nantes.)

du ressort du comté nantais, 23 relevaient des sénéchaussées de Poitiers et d'Angers. Sur chacune de ces paroisses et de leurs trèves, nous sommes parvenus à former une petite liasse de documents qui ne sont pas toujours d'un grand intérêt. Nous n'osons pas engager les chercheurs à demander un supplément d'informations aux archives paroissiales, car elles sont presque partout réduites à l'état de débris informes. Quelques registres de délibérations du général de la paroisse, quelques comptes de fabrique, des rôles d'impositions, le tout postérieur au XVIe siècle, sont ordinairement toutes leurs richesses. Nous aurions beaucoup moins de pertes à déplorer si la loi du 5 novembre 1790 avait été exécutée dans notre département comme ailleurs. Les paroisses qui, à l'heure actuelle, sont encore en possession de titres intéressants sont : Saint-Nazaire, Château-Brient, Basse-Goulaine, Chantenay, Campbon, Le Croisic et le Gâvre.

CLERGÉ RÉGULIER

Il est avéré que, dès le VIe siècle, des saints solitaires sont venus fonder des monastères dans le diocèse de Nantes. Leurs établissements certains étaient dans l'île d'Indre, à Deas, nommé aussi Saint-Philbert de Grandlieu, à Vertou et sous les murs de Nantes. Toutes ces fondations ont été dispersées au moment des invasions normandes, mais leur nom nous a été conservé par le récit de quelques pieux hagiographes et aussi par un diplôme de 819, déposé aux Archives de Saône-et-Loire, fonds de l'abbaye de Tournus. Sur le IXe siècle et les temps postérieurs, la Bretagne possède encore un précieux recueil, c'est le *Cartulaire* de l'abbaye de Redon, publié par M. de Courson. Ce monastère possédait dans le diocèse de Nantes 13 prieurés dont il faudra chercher les titres anciens dans le cartulaire ou dans les Archives d'Ille-et-Vilaine. Les dépendances des abbayes bretonnes de Landevenec, de Sainte-Croix de Quimperlé, de Saint-Gildas de Rhuys, de Penpont, de Saint-Melaine et de Saint-Sulpice de Rennes, n'étaient pas considérables ; toutes ensemble elles ne comptaient pas plus de 16 établissements conventuels. Les abbayes de l'Anjou en possédaient à elles seules 32 et la célèbre abbaye de Marmoûtiers 12, qui nous ont légué une foule de titres du XIe et du XIIe siècle. L'abbaye qui exerçait le plus d'influence sur la rive gauche de la Loire était celle de Saint-Jouin de Marne, en Poitou, elle gouvernait 12 prieurés ; les autres, telles que celles de Maillezais, de Nieul-sur-l'Autize et de Saint-Michel-en-Lherm ne possédaient chacune qu'un prieuré. Certaines de nos églises se rattachaient à des abbayes très éloignées : 5 dépendaient de Tournus en Bourgogne, 5 de Bourgdieu en Berry, 1 de Tiron au diocèse de Chartres, 1 de Saint-Germain d'Auxerre.

Les abbayes fondées par les ducs et les barons, sur le sol du comté nantais, n'ont pas eu le même

rayonnement que celles que nous venons de citer, elles ont pourvu pendant trois siècles, du XIIe au XVe, au service des paroisses dépourvues de prêtres séculiers, sans que leur action ait franchi les limites du diocèse. Je n'ai pas rencontré un seul prieuré des diocèses limitrophes qui se soit rattaché à l'un de nos établissements monastiques. Des huit abbayes qui ont fleuri sur le sol nantais, il n'en est que deux qui nous aient laissé un ensemble de titres de quelque valeur : ce sont Buzay et Blanche-Couronne. Les chartriers de nos ordres mendiants ont été mieux respectés. Carmes, Dominicains, Chartreux, Franciscains et Minimes, nous ont légué des séries de documents qu'on consultera avec fruit. Dans les ordres de femmes, on trouvera des liasses curieuses en interrogeant les fonds des Bénédictines de Saint-Cyr de Nantes et des Carmélites des Couëts.

COMMANDERIES ET HOPITAUX.

Dans le diocèse de Nantes, comme dans les autres diocèses de France, les Templiers et les Hospitaliers de Saint-Jean ont reçu en donation de nombreux domaines dont la trace n'a pas encore disparu de la surface de notre sol, bien que depuis des siècles ces concessions aient été morcelées, sécularisées et consacrées à des usages très divers. Les lieux où ces chevaliers, chargés de la protection des pèlerins, de la sûreté des routes et de l'assistance des infirmes, s'étaient établis, portent des noms bien significatifs : on les appelle tantôt la *Templerie* ou la *Chevallerie,* tantôt l'*Hôpitau* ou l'*Hôpitallerie,* et il est à remarquer que les métairies ou les pièces de terre, ainsi appelées, sont toujours le long des anciens grands chemins. Les appellations de ce genre sont si communes dans le comté nantais qu'on serait tenté de croire que les lieux hospitaliers n'étaient pas moins nombreux que les paroisses. Les domaines des Templiers étaient administrés par des commandeurs qui résidaient à Sainte-Catherine de Nantes, au Temple Maupertuis, à Saint-Herblon, à la Madeleine de Clisson, à Saint-Nicolas-des-Biais, près Saint-Père-en-Retz, à Villedieu en Anjou, à Coudrie et à Mauléon en Poitou.

Ceux des Hospitaliers étaient gouvernés aussi par des commandeurs qui résidaient à Saint-Jean de Nantes et à Assérac. Après la fusion des deux ordres dans un seul, toutes les résidences du diocèse furent placées sous le gouvernement du Grand-Prieur d'Aquitaine établi à Poitiers, et les archives des commanderies furent concentrées dans cette dernière ville. Tout ce que nous pouvons offrir au public dans la Loire-Inférieure se réduit à quelques chartes de donation, à des aveux généraux produits devant la Chambre des Comptes et à des minutes judiciaires du XVIIIe siècle. Les véritables archives de nos Hospitaliers se trouvent dans le dépôt du département de la Vienne.

Un autre ordre militaire a rendu des services à ce pays, c'est celui des Trinitaires. Pour preuve de son existence, nous ne possédons qu'une seule liasse. Les résidences les plus connues sont

celles de Saint-Jacques de Fégréac et de Beré, près Château-Brient, où ils assistaient les pauvres voyageurs.

Les titres relatifs aux léproseries et aux aumôneries fondées au moyen âge ne sont guère plus abondants que ceux des fonds précédents, et cependant il n'est pas de pays qui ait été mieux doté que le nôtre sous le rapport hospitalier. Le souvenir des lieux consacrés à saint Lazare et à sainte Madeleine est inscrit de tous côtés sur le sol. Dans certaines paroisses je suis parvenu à constater jusqu'à deux et trois léproseries pour une seule agglomération, ce qui ferait croire que chaque seigneur avait fondé la sienne. Sur chaque route, près des ponts et des passages fréquentés, se trouvaient également des aumôneries pour les voyageurs, les pèlerins et les malades atteints du mal de Saint-Antoine et du mal de Saint-Meen. Pour quelques-uns de ces établissements le fondateur nous est connu, mais c'est tout ce que nous en savons. Les aumôneries de Toussaint de Nantes, de Saint-Armel de Plessé, de Bourgneuf, d'Ancenis, sont du XIV[e] siècle ; celles de Clisson, du Loroux et de Savenay du XV[e] siècle. Une infinité d'autres, dont l'existence est non moins certaine, ont été créées et ont vécu pendant des siècles sans que nous puissions dire par qui ni comment. Dès le XVI[e] siècle, le patrimoine de ces maisons charitables livrées à des administrateurs négligents ou à des économes peu scrupuleux, ayant passé à des mains étrangères par voie d'arrentement ou d'usurpation, les titres étaient introuvables. Il ne paraît pas que les chambres de réformation créées par Henri IV et ses successeurs aient abouti par leurs enquêtes à des résultats sérieux, du moins en Bretagne, car les réintégrations furent presque nulles. L'ordre de Saint-Lazare lui-même ne fut pas plus heureux, en 1672, quand il fut autorisé à jouir des revenus des maisons hospitalières sans emploi ; et quand Louis XIV, heureusement inspiré, voulut rassembler les débris des anciennes fondations pour créer un fonds de dotation aux Hôpitaux généraux, il ne put ressaisir que les quatre léproseries de la Benâte, de Besné, de Nantes et de Bouin. Nos villes profitèrent en général de la réunion des aumôneries vacantes dans leur enceinte, mais elles furent impuissantes à rien obtenir en dehors de leur territoire. Paimbœuf est le seul centre qui se soit enrichi avec les annexions extérieures de Saint-Nicolas de Machecoul et de Saint-Armel de Plessé. Sur douze hôpitaux généraux qui existaient dans le comté nantais en 1790, six se sont établis au moyen de ressources entièrement nouvelles, sans aucun appoint des siècles antérieurs ; quant aux six autres, le contingent des aumôneries locales ne leur a apporté qu'une bien médiocre aisance. C'est là ce qui explique la pénurie qui a toujours pesé sur la situation de nos établissements hospitaliers et la rareté des titres antérieurs au XVII[e] siècle. Les liasses que nous signalons dans le présent volume ne sont guère composées que des doubles empruntés aux archives locales. Nous publierons dans le supplément à la série E le sommaire de ce que renferme le secrétariat de chacun de nos hôpitaux.

Léon Maitre.

Département de la Loire-Inférieure

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE G

(Archevêchés, chapitres métropolitains, officialités métropolitaines. — Evêchés, chapitres épiscopaux, officialités épiscopales, et autres juridictions relevant des évêchés. — Séminaires, églises collégiales, églises paroissiales et leurs fabriques. — Bénéfices, chapelles, aumôneries, etc.)

Évêché de Nantes

G 1. (Registre.) — In-f°, 110 feuillets, parchemin; 500 feuillets, papier.

1247-1764. — Droits et privilèges de l'évêché de Nantes. — Bulle du pape Innocent IV, notifiant à l'évêque de Nantes qu'il défend au duc de Bretagne de renouveler ses usurpations sur le temporel de son évêché sous peine d'excommunication (1247). — Autre bulle du même pape, portant les mêmes défenses (1250). — Sentence du légat Otton, évêque de Porto, déclarant contre les prétentions de Jean Ier, duc de Bretagne, que les ducs n'ont pas le droit de lever des subsides sur les vassaux de l'évêque, ni le droit de les requérir hors de l'évêché pour le service de l'ost, ni le droit de jouir de la régale pendant la vacance du siège (1248). — Sentence de l'évêque d'Albano, légat du pape, portant que le duc n'a d'autre droit que celui de garde à exercer pendant la vacance du siège épiscopal de Nantes, et lui adjugeant, pour cet effet, une rente de 10 livres (1268). — Autre sentence du commissaire apostolique, Bertrand de S., annulant une citation irrégulière du prieur de Saint-Géréon, et déclarant que l'évêque de Nantes ne peut être appelé que devant le métropolitain et le pape (1320). — Articles des remontrances produites par l'évêque et le duc François II pour défendre leurs prérogatives. — Lettres de saisie du temporel de l'évêché de Nantes, instituant Tanneguy du Châtel administrateur des revenus. — Sentence d'interdiction prononcée par Amaury d'Acigné contre le duc (1462). — Lettres de Louis XI, désignant des commissaires pour terminer le différend. — Procès-verbal de l'assemblée des principaux vassaux des fiefs de l'Évêché, réunis à la maison commune de Nantes, en 1471, relatant leur protestation contre la conduite de l'évêque et les diverses preuves que le duc peut invoquer contre lui. — Procès-verbal des cérémonies accomplies à l'entrée solennelle de l'évêque de Nantes (1501). — Arrêt du Conseil évoquant le différend survenu entre les États de Bretagne et le Parlement, en 1651, à propos de l'assemblée des Trois-États à Nantes. — Répliques échangées entre les officiers de la Chambre des Comptes et l'évêque Turpin de Crissé, sur la marche des officiers des Régaires à la Fête-Dieu. — Questionnaire adressé par le clergé de France à l'évêché sur les usages adoptés en Bretagne pour les déclarations féodales dues par les ecclésiastiques contenant les réponses à chaque article. — Sommaire des causes jugées aux Grands-Jours de l'évêque, en 1434. Sentence de l'évêque Jean de Château-Giron, siégeant aux Grands-Jours, qui infirme un jugement de son sénéchal rendu sur un fait de chasse entre Jean du Tiercent, écuyer, et Jean Moreau, chantre de Nantes. — Copie de plusieurs serments de fidélité prêtés par les évêques de Nantes aux ducs, depuis 1268, reconnaissant que les appels de leurs juridictions relèvent du Parlement de Bretagne. — Règlements de

police de 1347, de 1420, de 1493 ; jugements, conclusions, provisions de charge, procès-verbaux, enquêtes, baux, extraits de comptes, arrêts du Parlement et lettres patentes, confirmant les droits de juridiction, de geôle, de haute justice, de quintaine, les droits de coutume et de police sur la foire nantaise et la foire de la Guibrée, et les droits de coutume à percevoir chaque samedi au marché de la Motte-de-Sauvetour, appartenant à l'évêque. — Titres justificatifs du droit de *ban de vin*, appelé aussi *ban à étanche*, dont le plus ancien est un procès intenté, en 1331, au prieur et aux frères de l'hôpital Saint-Jean de Nantes, pour avoir négligé de déposer à l'évêché leurs mesures à vin, lors de la proclamation du ban de l'évêque.

G 2. (Registre.) — In-f°, 125 feuillets, parchemin; 250 feuillets, papier.

XIVe SIÈCLE — **1780.** — Droits et privilèges de l'évêché de Nantes — Sentence du juge-prévôt de Nantes, condamnant les bouchers de Nantes à payer, à l'évêque et au seigneur de Procé, le droit de *nomblage* en nature sur les bœufs et vaches vendus à la cohue de la ville, sauf le jour du samedi (1495). — Sentence des requêtes du palais de Rennes, maintenant le seigneur de Procé dans les deux tiers du droit de *nomblage* (1667), et arrêt conforme de juillet 1668. — Mémoires sommaires de l'évêque Turpin Crissé de Sanzay contre les bouchers et René Boux de Saint-Mars (1736). — Arrêts de maintenue et de liquidation des arrérages (1736-1737), suivis d'une transaction dans laquelle les parties reconnaissent que ledit droit est dû par les anciennes boucheries seulement, et admettent sa conversion en une redevance annuelle de 90 livres, dont le tiers appartiendra à l'évêque et les deux tiers à René Boux de Saint-Mars, seigneur de Procé (1738). — Pancarte du XIVe siècle, réglant le tarif des droits *d'esmage* qui se prélevaient sur les marchandises venant du bas de la Loire et de la mer à Nantes, et dont le produit se partageait entre l'évêque, le duc et les barons. — Lettres patentes de Charles IX permettant à l'évêque de Nantes de transmuter le droit de bail, qu'il avait coutume de percevoir sur les terres nobles de sa juridiction, en droit de rachat, à l'exemple des autres seigneurs bretons, confirmées par Louis XIII (1634). — Extraits de titres, arrêts, comptes du XVe siècle, procédures, traités, fermes générales du temporel de l'évêché, lettres patentes produits à l'appui du droit de dîme grosse et menue que l'évêque prétendait exercer dans diverses paroisses, notamment dans celles de Bouguenais et d'Auverné ; — à l'appui du droit d'afféager des portions de domaines, et du privilège de transporter en franchise toutes les denrées et les marchandises recueillies dans l'étendue des terres de l'évêché. — Ordonnances de police relatives aux mascarades, à la fréquentation des cabarets les jours de dimanche et de fête, au débit du vin pendant les offices, aux blasphèmes, à la garde des vignes et à l'exercice du droit de chasse dans le fief de l'évêque. — Procès-verbaux de délivrance, de consistance et de situation, arrêts concernant l'exploitation des bois de l'évêché. — Titres d'une rente de 30 livres et d'une pipe de vin due au chapitre de la cathédrale, et d'une autre rente de 1,800 livres due à l'évêque par la ville de Nantes, en retour de la cession des moulins de Barbin consentie par M. Mauclerc de la Muzanchère en 1750.

G 3. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 2 plans.

1433-1780. — Domaines du temporel de l'évêché de Nantes. — Don par l'évêque Jean de Malestroit à Guillaume Babouin, valet de garde-robe du duc, du manoir de l'Angle, confisqué sur Jean Héraut, complice d'Olivier de Blois — Arrentement d'une maison (1433) à Angers, rue Godeline ; — d'une maison et de plusieurs pièces de terre sises en Saint-Mars-du-Désert, prises par Guillaume Fevrier. — Commission du sénéchal de Nantes relative à l'évaluation des terres dépendant de la chefcerie de Nantes en la paroisse de Doulon. — Afféagement du domaine du Bois-de-la-Touche, près Nantes, aux religieuses Dominicaines pour 300 livres de rente. — Procès-verbal du terrain demandé à l'évêque par M. de la Colinière, en la même paroisse. — Accord portant reconnaissance de limites pour les terres de la Bourdinière, en Malville, au profit de Célestin du Merdy, chevalier, marquis de Catuelan. — Actes des afféagements de terres vaines et vagues consentis par les évêques dans les paroisses de Saint-Nicolas de Nantes, de Carquefou, d'Orvault, de Saint-Étienne-de-Mont-Luc, de Saint-Géréon, de Sainte-Luce, de Saint-Mars-du-Désert et de Sucé, au profit de Jean-Baptiste de Ménardeau, chevalier, seigneur du Perray, de Jean-Baptiste Coindet, prêtre recteur de Sainte-Luce, de Jean Casalis de la Montagnère, chirurgien, de Pierre Thoinnet, négociant et ancien maire d'Ancenis, de Charles Choimet, maître ès-arts, de Jacques Kirwan, docteur régent à l'Université de Nantes, de Jean Bachelier, chevalier, seigneur de Bercy, de Maurice Luzeau de la Mulonnière, de Pierre de Carheil, chevalier, seigneur de Launay, de Joseph Maillard du Bois Saint-Lys, ancien officier au régiment de Languedoc, dragons, de François Becdelièvre, seigneur de la Seilleraie, et autres. — Accord dans lequel l'évêque de Nantes, Gilles de Beauvau, reconnaît que Armand du Pè, chevalier, est seigneur immédiat de la paroisse d'Orvault, à l'exception du fief

des Hospitaliers et du Fief-Gentil, comme seigneur du Plessis, de Liancé et de la Salle, qu'il a droit de haute justice sous la juridiction supérieure des Régaires, et de son côté Armand du Pé s'engage à fournir aveu de ses domaines à l'évêque et à lui payer par abonnement une rente féodale de 200 livres (1689).

G 4. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 40 pièces, papier; 5 plans.

1267-1781. — Domaines de l'évêché de Nantes. — Mémoires, accords, traités concernant les débornements des fiefs de Launay, de la Seilleraie, de Fay, de l'Epinay et de Procé, s'étendant dans les paroisses de Carquefou et de Sucé. — Ordonnance épiscopale de 1267 invitant les chapelains de Sainte-Croix et de Saint-Saturnin à rappeler au prévôt de Nantes, Jean de la Chapelle, qu'il doit une amende de 50 livres pour abus de juridiction envers des vassaux des Régaires, et à le menacer au besoin d'excommunication s'il ne s'acquitte dans le délai de 8 jours. — Acquisition de 5 livres de rente foncière sur les biens de deux habitants de l'île de Bouin, souscrite par l'évêque Durand, de Rennes; — d'une maison sise à la tête de la chaussée de Barbin, par l'évêque Daniel Vigier; — et de la tenue de Malvoisine nécessaire à l'établissement du séminaire de Nantes. — Accord réglant l'indemnité due à l'évêque de Nantes par les Chartreux pour l'acquisition de la tenue de la Bouteillerie. — Arrêts du Conseil d'État portant concession à l'évêque de Nantes d'un terrain de 45 cordes, situé dans les fossés Mercœur, à Nantes, afin d'y édifier des écoles chrétiennes, et confirmant la transaction conclue avec l'Hôtel-Dieu pour rectifier la forme du cimetière des Protestants. — Projet de concordat à passer avec les Frères des Écoles chrétiennes, actes de cession consentis par les évêques P. Mauclerc de la Musanchère et Augustin de Fretat de Sarra avec les plans des terrains concédés : — sont annexées les lettres patentes de Louis XV de 1724, autorisant les Frères des Écoles chrétiennes à s'établir dans la maison de Saint-Yon, près Rouen. — Contrats de subrogation souscrits par l'évêque Gilles de Beauvau au profit de Joseph Terrisse, écuyer, receveur général des fermes à Nantes, portant transport d'une rente de 2,000 livres à lui servie par les États de la province pour l'indemniser de la suppression de son droit de *ban à étanche*. — Reconnaissance d'une rente de 18 livres 15 sous, assise sur une maison de Guérande appartenant au temporel de l'évêque.

G 5. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1555-1785. — Domaine de l'évêché de Nantes. — Procès-verbal de l'état du moulin de Sautron. — Bail à ferme des revenus spirituels et temporels de l'évêché de Nantes, concédé à Jacques Merceron, en 1604, pour le prix de 8,500 livres. — Autre bail général, passé en 1784, pour la somme de 28,000 livres. — Baux partiels de revenus divers. — Brevet du roi Louis XVI conférant l'évêché de Nantes à l'abbé Eutrope de la Laurencie, vicaire général de Poitiers, à la charge de payer 22,000 livres de pensions à des ecclésiastiques de divers diocèses. — Consultations sur le point de savoir si un évêque peut aliéner ou transformer le domaine épiscopal sans en référer au chapitre de sa cathédrale; — et sur la possession du pré de l'Arche, près du Pont-aux-Chèvres, en la paroisse de Saint-Donatien, dont l'évêque revendiquait la propriété avec Claude des Forges, son fermier général. — Permission à l'évêque de Créquy d'abattre du bois de haute futaie dans ses forêts pour réparer les édifices en ruine de son temporel.

G 6. (Cahier.) — In-f°, 35 feuillets, papier.

1679. — Déclaration, en double exemplaire, des domaines, juridictions, fiefs et seigneuries compris sous le nom de *Régaires* de l'évêché dans la ville de Nantes et dans ses faubourgs, qui fut produite devant les commissaires de la réformation du papier terrier du comté de Nantes, par Gilles de la Baume-Leblanc, évêque de Nantes, et dans laquelle il est dit que l'église de Nantes, étant la troisième de la chrétienté, de celles qui furent dédiées à Saint-Pierre et à Saint-Paul, et ayant été régie par plusieurs grands prélats, qui l'avaient considérablement enrichie, elle avait été faite *dame* de toute la cité de Nantes, de presque tout le comté Nantais et avait reçu, en outre, plusieurs grandes seigneuries au Maine, en Anjou et en Poitou.

G 7. (Registre.) — In-f°, 552 feuillets, papier.

1681-1688. — Déclaration des domaines, fiefs, seigneuries et juridictions que possédait Gilles de Beauvau, évêque de Nantes, tant dans la ville et faubourgs de Nantes, que dans les paroisses de Saint-Étienne-de-Mont-Luc, de Malville, de Sautron, d'Orvault, de Sucé, de Casson, de Saint-Mars-du-Désert, de Carquefou, de Mauves, de Thouaré, de Sainte-Luce et de Doulon, comprenant de nombreuses inductions de titres anciens sur lesquels se fondaient ses droits, et de plus les impunissements des commissaires chargés de la réformation du papier terrier des domaines royaux en Bretagne.

G 8. (Registre.) — In-f°, 244 feuillets, papier.

1681-1683. — Déclaration des domaines, fiefs, seigneuries et juridictions que possédait Gilles de Beau-

vau, evêque de Nantes, hors de la ville de Nantes, dans les paroisses de Saint-Étienne-de-Mont-Luc, de Malville, de Sautron, d'Orvault, de Treillières, de Saint-Donatien, de Doulon, de Sainte-Luce, de Thouaré, de Sucé, de Casson, de Carquefou, de Mauves et de Saint-Mars-du-Désert, comprenant les inductions de titres nécessaires à l'appui de ses droits.

G 9. (Registre.) — In-f°, 240 feuillets, parchemin.

1456-1680. — Obéissances féodales de l'évêché. — Aveux et déclarations rendus à l'évêque de Nantes par Simone de l'Épine, Jean de la Chasse, Guillaume Taché, Macé Pellouays, Guillaume Bellefille, Jean Mersant, Pierre Luzeau, Perrine de Sesmaisons et autres vassaux de la paroisse Saint-Similien, de Nantes.

G 10. (Registre.) — In-f°, 599 feuillets, parchemin; 25 pièces, papier.

1600-1670. — Aveux et déclarations féodales rendus à l'évêque de Nantes par Philippe Amiot, Jean Souffrant, Jean Lecourt, Rogatien Restière, Louis de Rennes, Pierre Ménard, Jean Le Gentilhomme, Guillaume Burot, Jean de la Ville, Nicolas de Launay, Alain Perthuis, Pierre de Bruc, prieur des Essarts, par l'aumônier de Toussaint, les chapelains de Sainte-Catherine et des Rouxières, par Pierre de Trégouet, écuyer, seigneur de la Gadaiserie et du grand Château-Gaillard, et autres vassaux de la paroisse Saint-Similien, de Nantes.

G 11. (Registre.) — In-f°, 566 feuillets, parchemin; 21 feuillets, papier.

1670-1720. — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par René Raguideau, Michel Haureix, Claude Grignon, Hervé Le Cercle, François Pontdavy, Mathurine de Rouvres, par Gilles Pinson de Pontbriand et François Touzelin, écuyers, Henri de Navierre, Jean Rouxeau du Bois-Chabot, Étienne Dufrou chirurgien, les marguilliers de la paroisse, le chapelain de Talansac, Pierre Ramée et autres vassaux de la paroisse Saint-Similien, de Nantes.

G 12. (Registre.) — In-f°, 539 feuillets, parchemin; 46 feuillets, papier.

1720-1772. — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes pour des héritages situés au faubourg du Marchix, sur les Hauts-Pavés, à la Bastille et ailleurs, possédés par Charles Fouré, Jean Villemard, Joseph Taillé, Jacques Le Petit, Louis Thierry, Guillaume Galipaud, Jean Barrais, Gabriel Delarue, Jacques Daviot, le chapelain de Saint-Lazare et autres vassaux de la paroisse Saint-Similien.

G 13. (Registre.) — In-f°, 301 feuillets, parchemin; 10 feuillets, papier.

1401-1682. — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par Gillet Aubine, la veuve de Robin Lamiral, Guillaume Gégat, Thomas Le Coulellier, Jean Lebouvier, Olivier Louette, Louise Valleton, veuve Marion, Michel Regnard, Charles Lefèvre de Melignac, Rolland Riallan, Jacques Merceron, Pierre Duval et autres, pour des salorges, des maisons, des jardins situés dans les quartiers de la Fosse et du Bignon-Létard, en la paroisse de Saint-Nicolas, de Nantes. Arrentements consentis, en 1401 et en 1456, à Guillaume Nicolas et à Perrin Neau.

G 14. (Registre.) — In-f°, 231 feuillets, parchemin; 2 feuillets, papier.

1544-1589. — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par Pierre de la Presse, Jean Joubin, prêtre, Jeanne de Mirande, Louis Delion, François de Saint-Domingue, Jacques de Bourgues, Jean Aveline, Armel Picart, Clément Bretagne et autres, pour des héritages situés dans la paroisse de Saint-Nicolas, de Nantes, aux fiefs de la Fosse et du Bignon-Létard.

G 15. (Registre.) — In-f°, 357 feuillets, parchemin; 10 feuillets, papier.

1600-1623. — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par Jean Touzé, Jean Talvaz, Pierre Templier, Étienne Danguy, chirurgien, Julien Proust, René Nidelet, Jacques Valleton, François Bonamy, Pierre Auvray, Philippe Lemerle, Laurent Lizardière, Augustin Ferré, gentilhomme verrier, « maître après Dieu de la voirierie de Yhéric », et autres, pour des héritages situés dans la paroisse de Saint-Nicolas, de Nantes, aux fiefs déjà désignés.

G 16. (Registre.) — In-f° 391 feuillets, parchemin; 8 feuillets, papier.

1623-1670. — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par Julien Gaudin, Élie Morin, Jeanne Bidé de Launay, André Dubreil, Antoine Ribé, gentilhomme verrier, maître de la verrerie de la Fosse de Nantes, Gabriel Bocquier, écuyer, sieur de la Bourgonnière, André Cassard, gabarier, Mathurin de Coussy, sieur de Launay, Jeanne Cremé, veuve de Charles Errard, peintre du roi, en 1639, Catherine Rouxeau, épouse de Jean Morel, écuyer, sieur de la Briendais, Philippe Bourgogne, Étienne de Bourgues, les Carmélites et autres vassaux, pour divers héritages situés dans la paroisse de Saint-Nicolas, sur la Motte, à la Fosse, rue de la Héronnière, au Bignon-Létard, près de la chapelle Saint-Julien, et ailleurs, près l'enceinte de Nantes;

G 17. (Registre.) — In-f° 496 feuillets, parchemin; 41 feuillets, papier.

1670-1745. — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par Michelle Gérard, veuve de René Nidelet, de la Bretonnière, Urbain Souchu, sieur de Beauvais, François de Vivant, Thomas Barnewal, Étienne Grilleau, François Bourgogne de Vieillecour, Jacques Despinose, Claude Marion, échevin, René Huet, René Chevaye, Catherine Michel, veuve de François Lecourt, sieur de la Basanjou, Jeanne de Marques, les desservants des chapellenies de Saint-Jean et des Poitevins, Charles de Chevigné de Bois-Chollet et Gratienne Boux, Anne Foucault, veuve Bonnier de la Coquerie, et autres vassaux, pour des héritages situés dans la paroisse Saint-Nicolas, de Nantes.

G 18. (Registre.) — In-f°, 598 feuillets, parchemin; 9 feuillets, papier.

1700-1743. — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par Pierre Burot de Carcouet, Charles Dangoise, François Daniel, écuyers, sieur d'Ardenne, Patrice Morphy, Louis Fresneau de la Couronnerie, Marie de Charme, René Cochon de Maurepas, écuyer, seigneur de la Haie-Mahéas, possesseur de la maison du Chapeau-Rouge, le desservant de la chapelle Sainte-Agnès, Dominique Knole, Germain Laurencin, Moïse Fâvre, Louis Binnau Darmencourt et autres vassaux, pour des héritages situés dans la paroisse de Saint-Nicolas, de Nantes.

G. 19. (Registre.) — In-f°, 508 feuillets, parchemin; 8 feuillets, papier.

1744-1774. — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par René Geslin, négociant, Pierre Barbeguierre, médecin, associé au collége des médecins de Rennes, Bazille Chesnard, Thomas Laillée, Théodore Vanberchem, Laurent Souhigaray, Étienne Oriordan, négociant, Jacques Grou de Senicourt, Pierre Boussineau, Isaac Brun, imprimeur, Pierre Abraham, capitaine de navires, et Renée Degentes, son épouse, et autres vassaux, pour divers héritages situés dans la paroisse de Saint-Nicolas, de Nantes.

G 20. (Registre.) — In-f°, 587 feuillets, parchemin; 123 feuillets, papier.

1456-1772. — Déclarations féodales rendues à l'évêque de Nantes par Olivier de Carheil, écuyer, sieur des Métairies, Jean Le Meignen et autres, pour des jardins et des logis, sis au bourg de Saint-Donatien et aux environs; — par Marie Garreau, Gabriel de la Gasne et Jeanne Guiton, pour la tenue et maison d'Espagne; — par François Regnier, Julien Lebreton et les héritiers Guilbaud, pour la tenue de la Tour-Carrée; — par Jean-Jacques Bernardeau, prêtre, pour la tenue de Saint-Lazare, en Saint-Similien, la chapellenie de Bonne-Mère en Saint-Donatien et Saint-Clément et les prés de la chapellenie de Bonne-Nouvelle, en Doulon; — par Joseph Triberge et Pierre Ayrault, chevalier, seigneur de Saint-Thenis, pour la maison du Tertre (1751); — par divers, pour les tenues du Puy-Percé, du Petit-Saint-Vincent, de la Grande et de la Petite-Bréhaudière, et de la Censive; par Pierre de Chevigné, écuyer, et Gratienne Boux, pour le domaine de la Sionnière (1702); — par Geoffrienne Coupegorge, veuve Cadaran, par François de Cadaran, écuyer, et Françoise du Chatellier, veuve de Guillaume de Cadaran (1607), pour le domaine du Plessis-Tison; — par Louis Cheminard, écuyer (1670); et Louis Sevère de Vay, chevalier, seigneur de la Fleuriais, pour le lieu noble de la Perverie (1737); — par Yves des Montils, conseiller maître à la Chambre des Comptes (1670), et Renée Falloux, veuve d'André Rodays (1756), écuyer, sieur de la Hutière, pour la maison des Montils; — par Claude (1701) et Bonaventure Le Tourneulx, écuyers et chevaliers, pour le domaine de l'Éperonnière, situé comme les précédents dans la paroisse de Saint-Donatien, de Nantes, etc.

G 21. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1258-1777. — Aveux et contrats des vassaux de la paroisse de Saint-Donatien de Nantes produits devant la juridiction de l'évêque de Nantes. — Acquisition par Guyomar Le Breton d'une rente de 4 sous de cens sur un hébergement sis à Launay-Brun (1258), rédigée en français. — Déclarations féodales de Jean de Montfort pour des héritages sis au fief de Ranzay, en Saint-Donatien, et au fief de Launay, en Doulon (1410); — de Pierre Moulnier, auditeur à la Chambre des Comptes, pour le lieu de la Mulonnière; — de Pierre Busson, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, pour le lieu de la Marière (1701); — de Jean Lourmand, négociant, pour le lieu de Launay-Savaton (1761); — de Pierre Caris, sieur de Bougon, receveur des fouages pour le lieu des Étrivières; — de Charles Raquier, avocat au Grand-Conseil, pour la tenue de la Berrière; — de François Landreau, pour le lieu de la Mitrie (1640); — de Gilles Le Bourge, écuyer, sieur du Bois-Marquier, pour le lieu de l'Étang-Hervé (1603); — des filles de Guillaume Chatain, pour lieu de Coudray et le ténement de Clermont; — de Nicolas Touzelin, prêtre; chantre de la cathédrale pour le domaine de la Chantrerie; — de Marguerite de Gaspren, veuve de Guillaume de Montfort, seigneur de la Rivière, en Abbaretz, pour des clos sis à la Trémissinière (1486); — des religieux Carmes de Nantes, pour la tenue de Miséricorde, en Saint-Similien,

et d'autres terres en Saint-Donatien ; — des religieux Chartreux, pour des clos de vigne et pour la tenue de la Bouteillerie, qui fut concédée en 1326 par l'évêque Daniel Vigier à Guillaume de Vioreau.

G 22. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1572-1788. — Déclarations, aveux et contrats produits devant la juridiction de l'évêque de Nantes par René Vallin, François Giraud, Pierre Guitton, maître d'école au Marchix, Nicolas Bodin, aumônier de Toussaint, Christophe de Sesmaisons, écuyer, sieur de la Mechelinière (1607); par Salomon de Herbammez, pour le domaine de son archidiaconné de la Mée, en Saint-Similien (1609); — par les tenanciers des Hubières et de Bellevue, les Carmélites de Nantes, le recteur de Sainte-Radegonde, Joseph Delahaie, sieur des Gatineaux, Philippe Carré de Luzançay, écuyer, seigneur de la Hautière (1716), Jean Darrèche, négociant, Salomon Bonnier de la Chapelle-Coquerie (1747), Jacques Grou de Senicourt, Louis Graslin, écuyer, receveur général des fermes du roi (1783), et autres pour divers immeubles situés dans les paroisses urbaines et rurales de Nantes. — Adjudication de la terre du grand Château-Gaillard, en Saint-Similien, saisie sur Mathieu de Trégouet (1654).

G 23. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1405-1782. — Aveux et contrats produits devant la juridiction de l'évêque de Nantes par François de la Barillière (1544), Yves Caillaud, écuyers, seigneurs de Beaumont ; — par François d'Irodouer (1642), écuyer, et Olivier Langlois (1740), chevalier, seigneurs de la Pervanchère, pour les domaines de la Pervanchère et de Beaumont situés en la paroisse de Casson ; — par Robert de Sesmaisons, seigneur de Sesmaisons (1405), Michel Juchault, auditeur à la Chambre des comptes, seigneur des Blottereaux (1609), Pierre Bouvier, meunier, Guillaume Luzeau de la Morinière (1748), écuyer, pour les terres des Blottereaux et de la Halluchère, en Doulon. — Aveux rendus aux seigneurs des Blottereaux, des Perrines, de Chamballan, du Gué-Robert, et contrats produits par divers pour des terres sises aux lieux dits la Belaudière, la Rue-aux-Minguets, le Pré-Chevalier, la Durandrie, la Rue-Bonnier, le clos de la Poislerie, etc. — Contrat de vente du pré Roullart, en Orvault.

G 24. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1461-1754. — Aveux et contrats produits devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Jean Moreau, Julien de Brenezay, Jean Lory, Claude Fonteneau, Mathurin Millet, Théodore Witvoët et autres, pour des terres sises aux villages de la Bournière, de la Minée, de la Rongère, du Poirier, de la Guillenière, de l'hôtel des Moreaux, de la Gicquelière et du Carteron, en la paroisse de Sainte-Luce ; — par Jean Riotte, Martin Guillory, Guillaume Vivant, René du Tertre, écuyer, Pierre Olivier, Louis Tronson et autres, pour des terres sises aux villages de la Goullière, du Bois-Poullain, de la Thomassière et de la Croix, en la paroisse de Sautron; — par Jean de Sesmaisons (1461), François d'Elbiest (1478), Jean de Saint-Amadour, chevalier, seigneur de Launay (1515), Ignace de Seigne (1749), pour le manoir, le domaine et la seigneurie de Thouaré ; — par Arthur Ménardeau, écuyer, Pierre Lesourd, seigneur de la Hullonnière et le titulaire de la chapellenie de Saint-André, arrière-vassaux pour la terre de la Hullonnière et 16 journeaux de pré dans la prairie de Thouaré ; — par Catherine Motay, dame de Treillières (1603), pour les landes d'Aragon, et par Georges Delahaie pour la métairie noble de la Louynière, en la paroisse de Treillières. — Inventaire des aveux, actes et titres concernant les héritages de la paroisse de Sainte-Luce, relevant de la juridiction de l'évêché.

G 25. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1699-1773. — Régaires de Guérande. — Aveux et contrats produits devant la juridiction de l'évêque par la veuve d'Étienne Brenic, François Bellinger, Perrine Calvé de Toulloc, Michel Calvé de Barjullé, écuyer, Jean Chevalier, Mathurin Fablet, pour des héritages sis dans la ville de Guérande, à Saillé et à la Ville-James.

G 26. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1408-1771. — Châtellenie de Saint-Étienne-de-Mont-Luc. — Aveux rendus à l'évêque de Nantes par Antoine Leloup de la Biliais, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne, pour le domaine de la Biliais (1771). — Sentence et arrêt concernant le rachat et la mouvance de cette terre possédée, en 1596, par René de l'Angle. — Aveux par Raoul (1516), Pierre, Guillaume et René du Boullay ; Salomon Liger (1740), écuyers, Jacques Kyravan, docteur en médecine (1747), pour la terre et seigneurie de la Sénéchallais ; — par Jean de la Jou (1408), Morice de la Noë, écuyer, Sarra du Bois (1602), veuve de David de la Muce, seigneur de Ponthus, Louis d'Aiguillon (1632), gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, pour les domaines de la Juliennais, du Chastelet, de la Jou, de Mont-Luc et de la Noë. — Contrats produits par divers vassaux et titres à l'appui de la mouvance. — Acquêt de la terre et seigneurie de la Bourdinière en Malville, par Sébastien Le Meneust,

doyen de la Chambre des Comptes et aveu rendu par Thomas de Morant, chevalier, comte de Penzès, son héritier.

G 27. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin.

1471-1785. — Châtellenie de Saint-Géréon. — Aveux rendus devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Guillaume Pichon, Sébastien Housset, Hardouin Pantin de la Guère (1603), Macé Simon, Jacques Viau et autres, pour divers héritages, sis au village de la Coudraie; — par Pierre Garnier, Étienne Carte et Guillaume Chenau, pour les tenues du Clos-Martin et de la Pommeraie; — par Jacquet Énon, Colin Le Maistre, Jamin Chace, Guillaume Hodée, Jean et Pierre Olivier, René Esturmy et autres, pour des maisons, des jardins et des terres situés au bourg de Saint-Géréon et aux environs. Sont annexés quelques contrats de vente.

G 28. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin.

1471-1640. — Aveux rendus devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Jean Grignon, Jean Perray de Vallée, Julien Terrien et autres pour les terres du fief de Mesnil au Breil-Joubert; — par François Moreau, Jean Aubert, chirurgien, Guillaume Sencier et autres, pour des héritages sis aux villages de la Croix, du Chesne-Guérin et du Haut-Petit-Moulin; — par Pierre Meslaye, Claude Chocque, René Rondet, Guillaume du Vau, sieur de l'Isle, avocat et autres, pour les tenues et les clos du Champ-Rousin, de la Haurière, de la Déchallerie et de la Brietterie; — par Guillaume Aillet, Pierre Glébaud et Jacques Joubert et autres, pour des terres sises aux villages du Creneau, de la Rivière et des Brûlis, en la paroisse de Saint-Géréon.

G 29. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1532-1752. — Exploits de justice, mémoires, requêtes, productions du procès en revendication de mouvance sur la terre de la Davrais, intenté à l'évêque de Nantes et aux Ursulines d'Ancenis par le prieur de Saint-Géréon. — Adjudication du domaine de la Davrais, en 1612, au sieur Étienne Foyneau. — Notes pour servir à la confection du rôle rentier de la châtellenie épiscopale de Saint-Géréon. — Mandement du roi François Ier confirmant Jean Olivier dans la possession de l'office de sergent féodé des régaires de Saint-Géréon et sentence conforme du sénéchal. Provisions de la même charge accordées à François Dupré.

G 30. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1405-1772. — Châtellenie de Sucé. — Aveux rendus devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Jean Pervanchère (1435), Thomasse de Mareil et Jean de Mareil, Charlotte Tardif, veuve de Benoît Feillardin (1544), Jean Luzeau, écuyer, sieur de la Grande-Noë, conseiller-auditeur en la Chambre des Comptes de Bretagne et Maurice Luzeau de la Mulonnière (1772), pour les domaines de l'Ongle et du Tertre, en Sucé, et divers autres cantons dans les paroisses de Carquefou et de Saint-Mars-du-Désert ; — par Jean Poupart et Thomasse de Mareil en 1405, pour l'hébergement de Mareil et une écluse; — par Jean Renault, le chapelain de Notre-Dame de Sucé, Jean Pichereau, pour une maison sise au bourg et des terres aux environs; — par les tenanciers de la Grande-Bodinière ; — par Raoul, fils de Jean Grimaud, écuyer, pour le domaine et la seigneurie de Procé (1482) ; — par Jean Hémery, pour l'Ile-Saint-Denis (1709) ; — par la veuve de Louis Bidé, conseiller, maître à la Chambre des Comptes, pour les juridictions de la Barillière, du Moulin et de Chavagne; — par le chapelain des Denays ; — par François Moriceau, écuyer, pour la maison noble de Logné (1751). — Contrats concernant la terre de la Baraudière. — Acquisition de la terre et seigneurie de Denays, en Sucé, par René Le Texier, écuyer, sieur de Belébat.

G 31. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1544-1768. — Aveux rendus devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Pierre Hercouet, Jean Redoué, Simon Lelou, Isaac Houray, Pierre Moreau, Mathurin Hardy, André Charier, Jean Douette, Pierre Haureix et autres, pour des héritages situés aux villages de l'Épau, de Girouard, de la Tournière et par les tenanciers des villages de la Renaudinière et de la Montaubonnière, en la paroisse de Carquefou.

G 32. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1447-1783. — Aveux rendus devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Michel d'Espinose (1640), Hilarion du Rocher, du Lestier (1745), pour la terre seigneuriale de la Renaudière ; — par Alain Coupegorge, écuyer, en 1516, Michel et Bonaventure Ménardeau, écuyers, pour la terre et seigneurie du Maubreuil ; — — par Julien de la Touche, écuyer (1579), et Michel Taverne, négociant, capitaine de milice bourgeoise (1740), pour la seigneurie de l'Épinay en Carquefou et le domaine de Saint-Thomas en Saint-Étienne-de-Mont-Luc; — par Arthur Robin, chanoine de la collégiale de Nantes, Pierre Viaud, prêtre, Bertrand de Sesmaisons et Jean Bedeau, titulaires de la chapellenie de Saint-André, pour le domaine de ce bénéfice; — par François Poullain, sieur du Coudray (1670), pour la

terre et maison noble de la Brechetière ; — par Chrétien Robin, Gabriel Herbert, Nicolas Forget et Thomas Millet, pour les moulins de Clouet et les cantons nommés la Guestière, la Germenière et le clos du Moulin ; — par Charles de Harouys, président au siège présidial de Nantes (1602), pour les domaines de la Seilleraie, de l'Épinay et leurs dépendances, sises dans la paroisse de Carquefou. — Fragment d'un rôle rentier du XVe siècle, de la seigneurie de la Seilleraie, appartenant à Jean du Houx, écuyer, en 1447. Acte du dénombrement des terrains roturiers des seigneuries de Kergrois, *alias* d'Avaugour et de la Seilleraie, dont le marquis de Becdelièvre a sollicité l'anoblissement avec le consentement de l'évêque, son suzerain, en 1783.

G 33. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1544-1767. — Aveux et contrats produits devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Jean Dallet, Jean Denays, Pierre Les Mesles, René Rousselot, Jean Minier, Gilles Cottineau, Jean Bessard, Pierre Robinet, Claude Belin, Michel Guenichon, Jacques Janvier, Augustin de Luynes, écuyer, conseiller du Roi, maison et couronne de France, Benjamin de Vassault, écuyer (1640), Mathurin Foucault, le recteur de la paroisse de Saint-Mars et autres tenanciers et possesseurs de terres sises aux villages de la Déchausserie, de la Feslière, des Diablères, de la Bougrière, de la Goullière, de la Drouère, de l'Angle, de la Janvrais, de la Jacopière, de la Rivière, de la Prévinière, de la Bellangerie, en la paroisse de Saint-Mars-du-Désert et au bourg.

G 34. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1398-1761. — Aveux et contrats produits devant la juridiction de l'évêque de Nantes par Jean Gentil, Charles Janvier, Pierre Gastier, greffier en chef des présentations des requêtes du Palais à Paris, Julien Veillard, Donatien Launay, et autres tenanciers aux villages de Beauchesne, de la Vallinière et de la Banque ; — par Jean David, Pierre Labbé, Michel Lemoine, tenanciers à la Remonnière ; — par Antoine du Rocher et par Jean Fouchard, pour le domaine et la métairie de la Grée en Saint-Mars-du-Désert, anoblie et affranchie à moitié par Georges de la Ramée, en 1511, et pour un grand nombre d'héritages situés en divers villages. Est annexée une sentence de la cour des Régaires, confirmant les sieurs de la Grée dans la jouissance du droit de pêcher dans la boire de la Branchoire. — Autres aveux rendus par Julien de Bailleul, écuyer (1544), Marguerite Picaud et son fils François de Bailleul, écuyer (1601), René Chenu et Jeanne de Bailleul (1609), Barthélemy de Cadaran, chevalier, seigneur de l'Épinay (1673), pour les domaines, seigneuries et juridictions des Yonnières, de Saint-Thomas et de Montigné, en la paroisse de Saint-Mars-du-Désert; — par Pierre Guioles, Jean Gelyot, écuyer (1585), Louis de la Ramée (1601), Samuel Le Tessier, écuyer, sieur du Chastellier (1670), Alexandre Boulonnais, sieur de Saint-Simon (1761), pour le domaine et la maison noble des Places en la même paroisse. — Aveux et contrats produits par Alain Bertheux, Louis Rousseau, François de la Grue, écuyer, seigneur de la Gascherie, François Biraud et autres, pour des terres sises aux villages du Grand et du Petit-Fresne. Extrait du compte rendu au duc par Jean de la Fontaine, receveur des Régaires de l'évêché pendant la vacance du siège en 1398; exploits de justice, mémoires relatifs à la mouvance du village du Fresne, contestée par Georges Briend-Maillard, écuyer, sieur du Bois-Saint-Lys et arrêt rendu au profit de l'évêque en 1685.

G 35. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; et 12 feuillets, 10 pièces, papier.

1537-1757. — Aveux produits devant la juridiction de l'évêque de Nantes par André Bourgeois, écuyer, sieur de la Bouchetière (1740), Olivier Rolland, boucher, Jean Bouvet, Nicolas de la Ramée, notaire (1601), Georges Drugeon, Pierre Nauroquet, Pierre Maurice, Julien Graslen, Yves Restière, Jean Ouairy, Perrine du Moley, veuve Geneste, dame de Grillaud; Joseph Ménardeau, écuyer (1680), pour des terres sises aux villages de la Déchausserie, de la Bougrière, de la Noë-Aufray, de la Godelinière, de la Bernardière, de la Piraudière, de la Feslière, de la Drouère, de la Botinardière, de la Bouvardière en la paroisse de Saint-Mars-du-Désert, et pour la métairie de Saint-Jacques en la paroisse de Sucé. Précis des aveux.

G 36. (Cahier.) — Petit in-folio, 117 feuillets, papier.

1570-1589. — Domaines et rentes de l'évêché de Nantes.— Sentences condamnant Marie Haureix, Claude du Pé, Georges Gaignard et autres vassaux de l'évêché, à payer les rentes dont ils sont redevables à raison des terres qu'ils exploitent dans les paroisses de Sucé, de Saint-Mars-du-Désert et de Carquefou. — Vente à Jean du Moley par Tristan de Saint-Martin, d'héritages sis à la Bougrière. — Reconnaissances de rentes souscrites par Jean de Bailleul, Alain André et Arthur Ménardeau. — Baux à ferme et baillées à rente du moulin à vent de Peslan, de la saulzaie de Cherbonneau, des menues dîmes de Sucé et de Casson. — Obligation de 69 livres, souscrite par Jacques Le Vallet. — Quittance des sommes payées par Charles du Lys, sieur de Loigné, à

la châtellenie de Sucé, pour les domaines de Loigné, de la Papinière et de la nouvelle prise du Château. — Déclaration de l'évêque énumérant les parties de son temporel qui peuvent être aliénées pour payer la cotisation de 700 livres, qui lui a été imposée dans la répartition des taxes votées par le clergé à la demande du roi.

G 37. (Cahiers.) — 34 feuillets, parchemin.

1446-1462. — Comptabilité de l'Évêché. — Compte en charge et décharge de Michel Dumoley, receveur des territoires du Marchix, de la Fosse, d'Orvault, de Sautron, de Treillières et de Bouguenais. La charge pour les années 1446 et 1447 s'élève à la somme de 673 livres, 5 sous, 8 deniers, à 367 setiers 7 boisseaux de seigle, 322 boisseaux d'avoine, 6 chapons, 14 faix de paille, 5 paires d'éperons dorés, 17 bécasses, 26 poules, 4 torches de cire de 2 livres, 8 lamproies, 20 charretées de foin, 188 pipes de vin et 28 porcs. Le droit *d'esmage* qui se prélevait sur les denrées venant de la mer à Nantes, est porté pour la somme de 49 livres 11 sous. A l'article du droit de *nomblage* èt des sèches vertes, il est dit qu'il se partageait par moitié entre les prisonniers du duc, ceux de l'évêque et les lépreux de Nantes. Compte de Jean de Maumusson, receveur des paroisses de Saint-Étienne-de-Mont-Luc et de Malville, rendu pour seize mois. La charge se monte en deniers à 117 livres 6 sous, en vin à 12 quartes, en avoine à 8 mesures, à 8 chapons et à 2 poules.

G 38. (Cahier.) — 57 feuillets, parchemin.

1500-1506. — Compte en charge et décharge rendu par Antoine Sorel, receveur des régaires de l'évêché dans le territoire de Guérande. Pour les six années, la charge comprend au total : en deniers 2,167 livres 10 sous; en froment 420 mesures, 1 trullée, 3 quartaux; en seigle, 344 mesures; en avoine, 24 trullées ; 13 chapons, 19 gelines, 5 paires de gants, 285 pipes de vin et 1,100 muids de sel, Les dépenses se composent de frais de réparation causés par l'entretien de la cohue et du manoir épiscopal de Guérande, le chaussage des marais salants, de gages payés au geôlier des prisons, à l'exécuteur, pour avoir fouetté et pendu des voleurs et à divers autres officiers de la cour de Guérande. Sont annexés quelques fragments de comptes antérieurs sans dates.

G 39. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1536-1787. — Lettres missives de François Ier au clergé du diocèse de Nantes, pour lui rappeler qu'un subside de trois décimes lui a été promis et lui recommander le conseiller Nicole Corbin, son chargé d'affaires (1536). — Lettres patentes du roi Henri II à l'évêque de Nantes, l'invitant à prélever sur les fruits des bénéfices ecclésiastiques de son diocèse, la somme de 18,668 livres, à titre de don gratuit, pour l'aider à soutenir la guerre en Italie et à nourrir les chanoines de l'église de Thérouanne privés de leurs revenus (1556). Lettres missives d'envoi pour recommander cette commission au prélat. — Autre lettre en placard du roi Louis XV, demandant qu'un *Te Deum* soit chanté en actions de grâces de la prise d'Anvers. — Deux constituts de 99 livres de rente souscrits par les agents généraux du Clergé ou nom du syndic du diocèse de Nantes, agissant pour diverses paroisses.

G 40. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

1413-1783. — Administration spirituelle du diocèse de Nantes. — Statuts rédigés par l'évêque Henri le Barbu à la suite d'une visite faite dans l'église cathédrale, contenant ses ordonnances sur le bon ordre dans la célébration des offices, l'entretien des ornements, la réparation de l'édifice, la tenue des clercs, la conservation des archives de la fabrique, etc. — Bref du pape Pie II au duc François II lui notifiant qu'il lève l'interdit mis sur le diocèse par l'évêque de Nantes, en attendant l'arrivée de ses ambassadeurs. — Concordat entre l'évêque de Nantes et l'abbé de Saint-Florent, réglant l'exercice du droit de collation sur les prieurés dépendant de cette abbaye. — Procès-verbal d'une assemblée du clergé, tenue en la grande salle du manoir épiscopal, contenant les noms de tous les bénéficiers et curés du diocèse, l'invitation à eux adressée de payer trois décimes, les lettres d'évocation obtenues par le Chapitre, contre l'évêque, sous prétexte d'innovation et d'abus dans la perception des droits de collation de lettres de résidence, de nouvelle entrée et le désaveu d'un grand nombre d'ecclésiastiques. — Indult de la cour de Rome accordant aux évêques de Nantes et de Vannes la faculté de pourvoir pendant 5 ans à tous les bénéfices vacants en leurs diocèses dans les mois réservés. Bulle du pape Grégoire XIII admettant la collation alternative des bénéfices en faveur des évêques qui s'astreindront à la résidence. — Factum pour Pierre Mauclerc de la Musanchère, évêque de Nantes, appelant comme d'abus d'une expédition de bulle de provisions obtenues en Cour de Rome, pour le doyenné de la cathédrale. — Ordonnances épiscopales fixant les honoraires du clergé pour les convois funèbres, et exhortant les recteurs de Nantes à assister en étole aux processions générales.

G 41. (Cahier.) — Petit in-folio; 42 feuillets, papier.

1545-1546. — Livre des actes du secrétariat de l'évêché de Nantes, contenant l'enregistrement som-

maire de toutes les collations de titres et de bénéfices ecclésiastiques et les dispenses signées par Jean de Lorraine et son coadjuteur, depuis le mois d'avril 1545 jusqu'au mois de février 1546 : collation d'un canonicat dans la collégiale de Clisson, au profit de Pierre Louëret, recteur de Saint-Hilaire-du-Bois ; — décret de fondation d'une messe hebdomadaire dans l'église de Pannecé, par Thomas Bricet ; — lettres de tonsure pour François Le Lièvre ; — main-levée de serment pour Hervé Chevalier, pour Marguerite Bussonneau, épouse de Claude de Butay, seigneur de la Roche ; — monitoire accordé à Jean Pétart, vicaire de Saint-Julien-de-Concelles ; — acte de la messe pontificale célébrée par le coadjuteur, Gilles de Gand, en présence d'une grande multitude, en raison des indulgences accordées par le pape Paul III ; — indulgences pour les hôpitaux de Paris et de Rennes, etc.

G 42. (Cahiers.) — 77 feuillets, papier.

1554. — Procès-verbaux de visite pastorale des églises des doyennés de Retz et de Clisson, contenant le dénombrement des prêtres, des témoins synodaux et des charges paroissiales ; des prescriptions relatives aux registres de baptême, de mariage et de sépulture, des injonctions sur des cas de concubinage, de blasphême et de désordre. A Clisson, il est marqué que le prieuré de la Trinité appartient à René de Bretagne, prieur commendataire et qu'aucun moine n'y réside ; — à Aigrefeuille, que Guillaume Leroy, prêtre de la paroisse de Montbert, exerçait le métier de marchand ; — à la Chapelle-Heulin, que le barbier Raguideau rase le dimanche et les jours de fête ; — à Gétigné, qu'un prêtre a été injurié à l'église ; — à Saint-Brevin, que le prieur doit 3 messes par semaine ; — à Bouin, que l'aumônerie de Saint-Julien est en ruines ; — à Bourgneuf, que les Cordeliers se permettent d'administrer les sacrements, de faire des processions et de prêcher dans les paroisses sans autorisation, etc.

G 43. (Cahier.) — Petit in-folio, 73 feuillets, papier.

1561. — Livre des visites pastorales faites dans les paroisses du doyenné de Retz par l'archidiacre Toussaint de Laval, assisté de Jean Touzelin, promoteur du diocèse, contenant des renseignements sur les chapellenies et sur les bénéfices séculiers et réguliers. A Sainte-Opportune, il est noté que l'abbé Jean David dessert une messe par semaine à l'autel de Saint-Sébastien ; — à Saint-Michel, que le recteur ne réside pas ; — à la Plaine, qu'une messe se célèbre chaque mois dans la chapelle de Saint-Gildas ; — à Sainte-Pazanne, que les prêtres manquent aux processions et à la grand'messe ; — à Machecoul, que l'abbé de la Chaume, Olivier de Montauban, ne réside pas, et que le couvent ne renferme pas plus de deux moines au lieu de cinq ; — à la Bénate, que la chapellenie de Saint-Antoine est desservie par Jean Morisson, etc.

G 44. (Cahiers.) — Petit in-folio, 114 feuillets, papier.

1563-1564. — Livres des visites pastorales faites dans les paroisses du climat de Nantes par Jean Coupé, vicaire général, assisté de Toussaint de Laval, promoteur, et de Guillaume Douillard, greffier. La paroisse de Missillac comptait 19 prêtres, La Chapelle-Launay 8, Cordemais 7, Saint-Nazaire 11. L'abbaye de Blanche-Couronne, habitée par le prieur claustral et cinq moines, était tenue de faire l'aumône aux pauvres et aux passants chaque jour de l'année. A Fégréac, les témoins synodaux se plaignent qu'on n'entend pas plus de cinq sermons par an à l'église paroissiale. A Fay, il est interdit aux paroissiens de creuser des fosses d'inhumation dans l'église, avant de s'être assuré des droits dus à la fabrique.

G 45. (Cahier.) — Petit in-folio, 87 feuillets, papier.

1572. — Livre des visites pastorales faites dans les paroisses du climat de Nantes, comprenant des renseignements sur les mœurs du clergé et des paroissiens. Le recteur de Missillac se plaint que ses prêtres viennent à l'église et prennent part aux processions sans porter leurs bonnets et gardent leurs chapeaux sur leurs têtes. Les vicaires de Fay se plaignent que la plus grande partie des paroissiens restent dans le cimetière pendant la grand'messe, que peu de personnes assistent aux offices, et que des fidèles travaillent même les jours de fête. — Les 10 premiers feuillets manquent au cahier.

G 46. (Cahier.) — 119 feuillets, papier.

1573. — Livre des visites pastorales faites dans les paroisses du climat de Nantes par Geoffroy Hachon, chanoine de l'église cathédrale, recteur de Saint-Donatien, commençant à Saint-Herblain et finissant à Saint-Léger d'Orvault. A Campbon, il est défendu de battre les blés dans la chapelle de Saint-Victor ; — à Piriac, les témoins synodaux se plaignent que la chapelle de Notre-Dame tombe en ruines ; — à Mesquer, il est marqué que le prieur de Merquel, dépendant de Saint-Gildas-de-Rhuis, est tenu de célébrer la messe le dimanche et aux fêtes de la Vierge ; — à Nivillac, il est fait mention de l'hôpital de la Roche-Bernard et d'un prieuré de Notre-Dame dépendant de Penbé, dénué de tout service religieux.

G 47. (Cahier.) — 55 feuillets, papier.

1638. — Livre des visites pastorales faites par Gabriel de Beauvau, évêque de Nantes, dans les paroisses de la ville de Nantes, dans l'église de la collégiale, dans les chapelles de Toussaint et de la Madeleine. A Notre-Dame est donnée la description du reliquaire de saint Vincent Ferrier ; — à Saint-Nicolas, il est noté que les prêtres chantant au *retrin* sont gênés par les fidèles qui se mettent devant eux, sans vouloir se déranger ; — à Saint-Saturnin, on compte 6 prêtres de chœur et 18 prêtres habitués ; — à Sainte-Croix, sont indiquées les confréries du Saint Sacrement, de Notre-Dame-de-Consolation, de Notre-Dame-de-Bon-Secours et de Toussaints. Les témoins synodaux de la paroisse Saint-Laurent sont : Marc de Barberé, Jean Fourché, Jean Couperie et Mathieu de Trégouet, Pierre Lemasle, Philippe Bitaud, Pierre Le Vallet et Abel Denis, etc.

G 48. (Cahier.) — 92 feuillets, papier.

1640. — Livre des visites pastorales faites dans les paroisses du climat de Châteaubriant par Michel Laubier, grand vicaire de l'évêque de Nantes, assisté de Julien Bourget, promoteur, commençant par Saint-Donatien et finissant par Orvault. A Abbaretz, on fait mention des chapellenies de Mortestier et des Daufis ; — à Jans, le chapelain du Trépas déclare qu'il doit une messe, chaque samedi ; — à Erbray, les paroissiens réclament une grand'messe pour les fêtes des apôtres ; — à Plessé, il est relaté que le chapelain de l'hôpital de Rozet doit 3 messes par semaine, etc.

G 49. (Cahier.) — 49 feuillets, papier.

1665. – Livre des visites pastorales faites dans les paroisses du climat de la Roche-Bernard par Jean-Baptiste Couperie, chanoine et archidiacre de la Mée, assisté de René Lévesque, promoteur, commençant par Chantenay et finissant par Bouvron. Les chapellenies énumérées à Saint-Étienne-de-Mont-Luc sont celles de Quersy, de Saint-Thomas, de Beau-Soleil, de Montluc, de la Haie, de la Viaudrie et de Saint-André. A Cordemais, il est enjoint au curé de faire le catéchisme tous les dimanches. A Savenay, il est dit que l'aumônerie de Saint-Armel est tenue à deux messes et à l'aumône. A Saint-Lyphard, M. Rohan du Polduc est cité comme le fondateur de la chapellenie de Notre-Dame-la-Blanche.

G 50. (Cahiers.) — 41 feuillets, papier.

1669-1675. — Cahiers de notes prises pendant les visites pastorales faites dans les paroisses des climats de la Roche-Bernard et de Châteaubriant. A Chantenay, il est enjoint de dresser un catalogue des fondations célébrées dans l'église. A Assérac, le curé est invité à publier que les paroissiens doivent réclamer les sacrements pour leurs malades 24 heures après qu'ils auront été alités, sous peine d'encourir les censures de l'Église. A Mouais, ordre est donné d'enterrer les images qui sont dans la chapelle de Saint-Marcel, etc.

G 51. (Registre.) — Petit in-folio, 43 feuillets, papier.

1682. — Ordonnances de l'archidiacre Binet, concernant les paroisses du Climat de Retz, portant que le maître d'école de Rezé cessera de tenir les écoles de filles et de garçons dans la même maison ; — que les habitants du Pellerin n'enterreront pas dans l'église avant d'avoir payé le droit d'usage à la fabrique ; — que le recteur de Saint-Viaud fera redorer trois patènes ; — que les fabriqueurs de Chauvé hors de charge, depuis 29 ans, rendront leurs comptes devant le recteur ; — que les femmes de Saint-Lumine-de-Coutais, le jour de leurs relevailles, n'iront pas à l'offrande en grand cortège, etc.

G 52. (Registre.) — Petit in-folio, 241 feuillets, papier.

1683. — Livre des visites pastorales accomplies dans les paroisses du climat de Clisson par l'archidiacre Binet, assisté de Charles Richard, docteur en théologie, promoteur, commençant par Saint-Martin-du-Bignon, finissant par Saint-Martin-de-Gorges et contenant des renseignements plus amples que les précédents sur les églises, les chapelles publiques et privées, les cimetières, les écoles et les bureaux de charité. — A Maisdon, il est fait mention de la chapelle de Saint-Jouin, qui passait pour une ancienne église paroissiale, et de la chapelle de Notre-Dame-de-Salut, entourée d'un petit cimetière, dont on attribue la fondation au seigneur des Roussières. A Vertou, on cite 14 chapelles domestiques. A Liré, il est dit que le régent de l'école est aux gages du prieur de Notre-Dame. A Vallet, on relate que le collège renferme peu d'écoliers, parce que le régent est peu propre à ses fonctions. A la Bruffière, sont rapportés les jeux des confrères de Saint-Symphorien, etc.

G 53. (Registre.) — Petit in-folio, 164 feuillets, papier.

1686. — Livre des visites pastorales faites dans les paroisses du climat de la Chrétienté ou d'Ancenis par Antoine Binet, abbé de Melleray, grand archidiacre de Nantes, assisté de Charles Richard, docteur en théologie, promoteur, contenant des renseignements détaillés sur les églises, sur l'état des chapelles rurales publiques et privées, sur les cimetières, sur les fondations, les écoles et les bureaux de charité. Le volume se termine par les ordonnances rendues sur toutes les réformes à exécuter.

G. 54. (Registre.) — Petit in-folio, 106 feuillets, papier.

1689. — Livre des visites pastorales faites par l'archidiacre Binet dans une partie des paroisses du climat de Retz, commençant par le Port-Saint-Père et finissant par Saint-Aignan, et contenant les mêmes renseignements que les précédents sur les charges et revenus de chaque cure, sur les reliques, sur le nombre des communiants, les abbayes, les prieurés, les aumôneries, les confréries, les écoles et les fondations pieuses. A Machecoul, on remarque que le grand cimetière contenait une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié, et une autre à Saint-Yves et au Saint Sépulcre. A Touvois, on fait mention de 20 religieuses habitant le couvent de la Madeleine-du-Val-de-Morière. A Pont-Saint-Martin, les paroissiens ont dit que la confrérie de Toussaints, comprenant 400 membres, est établie depuis si longtemps, que tous les papiers de son érection sont perdus. A Saint-Colombin, la confrérie de Toussaints, établie de temps immémorial, avait une maison avec jardin au bourg qui servait à loger les pauvres.

G. 55. (Cahier.) — Petit in-folio; 25 feuillets, papier.

1755. — Livre des visites pastorales faites par l'archidiacre Bénigne de Régnon, assisté de Guillaume Audrain, promoteur, dans les paroisses d'Orvault, de Grandchamp, de Treillières, de Héric, de Saffré, de Puceul, d'Abbaretz, d'Auverné, de la Chapelle-Glain, de Vritz, de Roche-Mentru, de Riaillé, de Saint-Mars-la-Jaille, de Bonnœuvre, de Casson et de la Chapelle-sur-Erdre, contenant les ordonnances rendues sur chaque irrégularité. A Saint-Mars, il fut remontré qu'il se commettait des irrévérences le jour de la fête de Saint-Médard, pendant la foire. A Roche-Mentru, le visiteur est frappé de l'état indécent de l'église et défend de laisser paître les bestiaux dans le cimetière.

G. 56. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1688-1783. — Brevets des recteurs des paroisses de l'évêché de Nantes, remis aux évêques ou à leurs vicaires généraux pendant le cours de leurs visites pastorales et contenant l'état de situation de chaque paroisse, tant au spirituel qu'au temporel. Les chapelles rurales citées dans le brevet de Campbon sont celles de Sainte-Anne en Brivé, de Saint-Lomer, de Sainte-Barbe, de Saint-Victor, de Notre-Dame-de-Planté et de Saint-Michel. Le brevet de la paroisse Saint-Similien de Nantes indique l'existence de trois écoles de filles et de quatre écoles de garçons. Les confréries desservies dans l'église de Saint-Clément en 1688, étaient celles de Notre-Dame-des-Avents, de Saint-Jean, de Saint-Clément, du Saint-Nom-de-Jésus et de Saint-Fiacre, etc. Les pièces sont classées dans l'ordre alphabétique depuis Abbaretz jusqu'à Puceul. Lacunes nombreuses.

G. 57. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

1677-1787. — Brevets des recteurs des paroisses de l'évêché de Nantes, rangés dans l'ordre alphabétique, depuis Quilly jusqu'à Vue. La fabrique de Quilly accuse 654 livres de revenu, tant en constituts qu'en terres. — Le recteur de Saffré rapporte que le bureau de charité possède 200 livres de rente en contrats, mais que les comptes ne sont pas rendus depuis 15 ans. Le recteur de Saint-Philbert déclare que le régent de l'école publique a une rétribution de 200 livres avec son logement, et que les filles sont instruites par diverses personnes, femmes et filles « dignes de cette occupation chrétienne. » — A Vay, le recteur indique que sa paroisse renferme 1466 communiants et que ses dîmes lui valent 1500 livres. — A Vertou, les revenus de la Prévôté de Saint-Martin sont estimés 25,000 livres, et ceux du prieuré de Saint-Pierre 500 livres.

G. 58. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

1728-1729. — Déclarations de temporel rédigées par tous les bénéficiers et recteurs du diocèse de Nantes, en conformité de la décision prise dans l'assemblée générale du Clergé de France du 12 décembre 1726, pour être présentées à l'assemblée qui sera tenue en 1730 pour la répartition des décimes. Les revenus de la cure d'Arthon sont évalués à 800 livres, et les charges au delà. Les revenus de la cure d'Escoublac sont évalués à 856 livres et la charge à 1,187 livres. Le curé de Saint-Jean-de-Beré, doyen de Châteaubriant, déclare que sur 4,000 communiants qui composent sa paroisse, il y a un quart de pauvres honteux et un quart de mendiants.

G. 59. (Liasse.) — 67 pièces, papier.

1728-1729. — Déclarations de temporel rédigées par tous les bénéficiers et recteurs du diocèse de Nantes, en conformité de la décision prise dans l'assemblée générale du Clergé de France du 12 décembre 1726, pour être présentées à l'assemblée qui sera tenue en 1730 pour la répartition des décimes. — Les revenus du prieuré de Saint-Clair de Saillé, en Guérande, et son annexe en Plessé, sont évalués à 970 livres et les charges à 120 livres. A Mouzeil, les revenus de la cure sont évalués à 1,246 livres et les charges à 683 livres. A Joué, le recteur assure qu'il n'est pas d'usage de percevoir aucun droit d'étole, d'inhumation ou de chape dans sa paroisse. — Le brevet de la Trinité de Machecoul fait mention des confréries du Saint-Esprit, du Rosaire et des Agonisants.

G 60. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

1728-1729. — Déclarations de temporel présentées par les recteurs de la ville de Nantes, les chanoines de la collégiale Notre-Dame, l'évêque, le chapitre de la cathédrale, les Chartreux, les couvents de la Visitation, des Ursulines et des Pénitentes. — Les revenus de l'évêché sont évalués à 24,631 livres et les charges à 7,450 livres; les revenus du doyenné à 1,290 livres; du grand-archidiaconné de Nantes à 1,920 livres; du haut et du bas chœur de la cathédrale à 21,766 livres; de la collégiale de Notre-Dame à 9,603 livres; de la cure de Saint-Nicolas à 1,745 livres, etc.

G 61. (Liasse.) — 108 pièces, papier.

1728-1729. — Déclarations de temporel présentées par les bénéficiers et recteurs des paroisses du diocèse de Nantes, pour la répartition des décimes qui devait être faite dans l'assemblée du clergé de 1730. — Les revenus de la cure à Orvault sont évalués à 2,067 livres; à Piriac, à 876 livres; à Saint-André-des-Eaux, à 267 livres; à Saint-Nazaire, à 662 livres; à Varades, à 1,127 livres. — Le recteur de Pontchâteau déclare que, parmi les 3,000 communiants de sa paroisse, les pauvres sont très nombreux. — A Riaillé, le recteur dit que le bénéfice de Saint-Jacques du Bourg-Chevreuil, doit plus qu'il n'a de revenus, et que, pour cette raison, il est resté vacant pendant 19 ans.

G 62. (Registre.) — Grand in-folio, 289 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Inventaire descriptif des titres composant la partie féodale des archives de l'Évêché, divisé par paroisses. A la fin, sont inventoriés des arrêts, des contrats, des bulles, des lettres royales, des rôles, des mandements épiscopaux et des actes de toute nature se rapportant à l'exercice des prérogatives spirituelles et temporelles des évêques de Nantes. — Arrêt du Grand-Conseil qui enjoint aux chanoines du chapitre de la cathédrale de porter honneur et révérence au seigneur évêque de Nantes (1558). — Arrêt du Parlement autorisant le chapitre de Nantes à nommer deux chanoines pour pourvoir aux bénéfices qui sont à la nomination de P. du Bec, évêque absent. — Monitoire épiscopal contre ceux qui auraient soustrait des archives de l'évêché les titres justificatifs de ses droits. — Règlement de police pour la foire nantaise. — Actes concernant la course de la quintaine imposée aux nouveaux mariés de la Fosse et du Marchix, etc.

G 63. (Liasse.) — 211 feuillets, papier.

XVIIIe SIÈCLE. — Table sommaire des actes enregistrés au secrétariat de l'Évêché de Nantes, indiquant la date de fondation de la plupart des bénéfices séculiers desservis dans les paroisses. — Érection de la cure de Melleray, 11 septembre 1767; — de la cure de la Chapelle-des-Marais, 10 juin 1771. — Établissement de la confrérie des Agonisants, 2 septembre 1672. — Érection de la chapellenie de Saint-Joachim en titre de succursale, 15 mars 1747. — Arrentement du légat du Crucifix, 22 mai 1780. — Fondation de l'hôpital de Vallet par Charlotte Giraud, 12 janvier 1701, etc.

OFFICIALITÉS DIOCÉSAINES

G 64. (Registre.) — Petit in-f°, 75 feuillets, papier.

1498-1529. — Officialité de l'évêché de Nantes. — Statuts d'ordre adoptés par la cour ecclésiastique de l'officialité, dans son audience du 16 novembre 1498, pour régler l'exercice des fonctions d'appariteur, d'examinateur, de copiste, de promoteur, d'avocat, de notaire, de procureur, et le mode des citations. — Assignations, monitoires, sentences, concernant des causes matrimoniales, des délits d'injures, un vol de bois commis à Saffré, et l'exécution de divers contrats. Transcriptions de plusieurs obligations.

G 65. (Registre.) — Petit in-f°, 41 feuillets, papier.

1509-1545. — Officialité de l'évêché de Nantes. — Livre des condamnations prononcées contre divers criminels convaincus de faux, de sacrilège, de vol, d'adultère, d'inceste, de prévarication, de rapt, de viol, d'évasion, etc. — Ordonnance de non-lieu rendue sur un cas de lèpre dénoncé par le promoteur et constaté par trois médecins et deux chirurgiens (1524). — Une note, insérée au folio 36, fait mention d'un tremblement de terre, très sensible, qui se serait produit le 6 novembre 1537, entre sept et huit heures du matin. — Procuration du cardinal de Lorraine, archevêque de Narbonne, évêque d'Alby et de Nantes, instituant frère Gilles de Gand, dominicain, son vicaire général (1544). — Autres procurations, instituant Raoul Chesron, dans la charge de secrétaire de l'évêché, et les chanoines Olivier Richard et Arthur du Hardaz, dans les fonctions de vicaire général.

G 66. (Registre.) — Petit in-f°, 133 feuillets, papier.

1526-1528. — Livre du greffe de l'officialité de Nantes, contenant l'enregistrement sommaire des testaments déposés par les héritiers de Charles Pantin, de Blaise Picard, de Victor Papin, de Jean de Chesré, d'Étienne Lebreton, de Guillaume Chauvet, d'Amice Janigon, dame du Verger; de François de Montouer, de Jean de Saint-Aubin, prieur du Tertre; de Marguerite Pinago, dame de Lèscren, et autres.

G 67. (Registre.) — Petit in-f°, 87 feuillets, papier.

1638-1640. — Livre des audiences de l'officialité de Nantes, contenant les sentences rendues sur divers procès relatifs au service religieux de la trève de Teillac en Missillac ; — à des conventions matrimoniales rompues ; — à des règlements de compte entre recteurs et vicaires ; — à des publications de monitoires ; — aux prières nominales que le recteur de la Varenne devait à Pierre de la Pouëze, écuyer, sieur des Marais ; — à des faits d'inconduite commis dans diverses paroisses ; — à l'exécution des testaments de Jeanne Mersant, de Pierre Joyau, recteur de Couëron, et d'autres. — L'établissement d'un vicaire pour la trève de Saint-Sulpice d'Auverné. — Réceptions de notaires et de procureurs. — Testament de René des Mortiers, notaire à Nantes, fondant plusieurs services religieux dans les églises de Nantes et d'Ancenis.

G 68. (Registre.) — Petit in-f°, 88 feuillets, papier.

1643-1644. — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences rendues sur diverses actions civiles et criminelles, concernant un vol d'ornements commis au préjudice de l'église de Remouillé ; — le paiement des funérailles de Vincent Bernard de la Chaussée, enterré à Vigneux, et des honoraires de messes dus par Anne Bilault de la Violais à Guillaume Meluc ; — la perception du droit de glane accordée par les habitants de Bouaye au prêtre desservant la messe du matin et la rétribution d'école qui lui était payée par les familles aisées ; — le partage des produits de la glane entre les prêtres de chœur de Frossay ; — l'exécution de diverses promesses de mariage ; — des plaintes portées sur des faits d'inconduite, etc.

G 69. (Registre.) — Petit in-f°, 94 feuillets, papier.

1645-1647. — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Causes sommaires. — Sentences sur la rétribution de 200 livres due par le fermier de la cure de Cheix au vicaire de la paroisse ; — l'exécution du testament de Pierre Fourni ; — la taxe de plusieurs services funèbres ; — un délit d'injures commis envers un contrôleur des Traites de Candé ; — les obligations spirituelles du fermier du prieuré d'Estival en Avessac ; — des faits de rapt et de détournement de filles mineures ; — des demandes en rupture de conventions matrimoniales, etc.

G 70. (Registre.) — In-f°, 139 feuillets, papier.

1645-1647. — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences d'appointement et de condamnation sur un procès intenté par Melaine Rigault à Julien Bourget, prêtre ; — sur des causes matrimoniales ; — le paiement d'une dette réclamée par Michel Rageot à Julien Fréon, prêtre ; — les devoirs imposés aux prêtres de chœur de Saint-Étienne-de-Mont-Luc ; — l'exécution du testament de Julien de Langle, écuyer ; etc.

G 71. (Registre.) — In-f°, 93 feuillets, papier.

1647-1649. — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences d'appointement et de condamnation rendues sur des instances relatives à des promesses de mariage, à des exécutions de contrats, à des taxes d'honoraires et de salaires, à des règlements de pension, à des négligences de service commises par des bénéficiers, etc. — Ordonnance en plusieurs articles réglant l'ordre des offices que les chanoines de la collégiale de Clisson auront à célébrer pour l'exécution des intentions d'Olivier de Clisson, leur fondateur (1647).

G 72. (Registre.) — In-f°, 92 feuillets, papier.

1648-1651. — Livre des audiences de l'officialité de Nantes pour rapporter les causes extraordinaires. — Sentences d'appointement et de condamnation sur l'exécution du testament d'Isabelle Olivier ; — les frais d'enterrement de René Guesselin dus au recteur de Saint-Fiacre ; — le compulsoire des registres de baptême de Mézanger demandé par Pierre Martin ; — les promesses de mariage données à Jean Bocaud par Jeanne Binet, fille mineure ; — les plaintes portées par le recteur de Saint-Philbert contre son vicaire ; — un règlement de compte entre deux chanoines de la collégiale de Notre-Dame de Nantes ; — le service religieux à célébrer dans la chapelle tréviale de Férel, etc.

G 73. (Registre.) — In-f°, 173 feuillets, papier.

1656-1657. — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences interdisant la célébration de la messe dans la chapelle de Grâces en Guenrouet aux heures des offices paroissiaux ; — défendant aux prêtres de porter des armes à feu et de chasser du gibier ; aux prêtres d'Issé de célébrer la messe du dimanche ailleurs que dans l'église paroissiale, et aux prêtres étrangers d'exercer les fonctions sacerdotales dans le diocèse de Nantes, sans l'autorisation de l'ordinaire ; — condamnant Jean du Breil, recteur de Joué, à payer une somme de 200 livres à Mathurin du Breil ; — enjoignant au chapelain de Saint-Michel-du-Bois de produire les titres de sa chapellenie. — Réception d'un notaire, etc.

G 74. (Registre.) — In-f°, 81 feuillets, papier.

1659. — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences rendues sur des causes extraordinaires relatives : au mariage de Laurent Boidron avec

Jeanne Guitet ; — au paiement des honoraires dus à Luc Guillebaud, prêtre, par le fermier du prieuré de Chemeré ; — aux plaintes des paroissiens de Freigné, contre leur curé ; — à la taxe des frais dus à l'église de Marsac, pour les funérailles de René Simon, avocat ; — à la distribution du casuel de l'église de Bourgneuf, demandée par l'abbé Étienne Basoges, — Interrogatoires subis par divers contractants. — Sentences assignant les parties à produire leurs pièces ; etc.

G 75. (Registre.) — In-f°, 104 feuillets, papier.

1668-1669. — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Mandements épiscopaux conférant la charge d'official à Jacques Lecard, prêtre, licencié en droit canon et à Jean Rogon, prêtre, docteur en Sorbonne. — Sentences sommaires sur diverses assignations adressées à frère Antoine de Saint-Gabriel, ermite, par le recteur de Saint-Similien ; — à Claude de la Jaille, recteur de Sainte-Croix de Nantes, par divers paroissiens ; — à Jeanne Fouchard, par son fiancé, Mathurin Dugast, marchand ; — au recteur de Vallet, par les vicaires demandeurs en paiement d'honoraires ; — par Jean Clavier, recteur de Marsac, au fermier du prieuré de Marsac ; — à Guillaume Guyhard, recteur de Blain, par Perrine Couperie. — Sentence d'interdiction contre les prêtres étrangers. — Affirmations de voyage, etc.

G 76. (Registre.) — In-f°, 139 feuillets, papier.

1671-1673. — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences sommaires sur des assignations à comparaître signifiées : au chanoine Jean de la Garde, par Paul Couësme, maître cordonnier ; — à N. Guihard, chefcier de la Collégiale de Nantes, par Michel Hay, écuyer, sieur du Plessis, lieutenant général en la maréchaussée de Bretagne ; — à Sébastien du Vau, chapelain du bénéfice de la Trinité desservi à Ligné et à Georges Moreau, recteur de Ligné ; — au recteur de Héric, par Salmon Piron, marchand de cierges ; — à Urbain Marin, recteur d'Oudon, par Jean Despinose, sieur de la Caillerie, marchand de drap de soie. — Condamnations disciplinaires.

G 77. (Registre.) — In-f°, 178 feuillets, papier.

1674-1677. — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences diverses concernant le mariage de Pierre Guischard, tisserand, avec Renée Hisquel ; — une réclamation des héritiers de Perrine du Mollay, dame de Grillaud ; — le paiement des dîmes appartenant au recteur de Saint-Fiacre pour le légat du Coin ; — l'exécution du testament d'Antoine Belot, sieur de la Roullière ; — la perception du droit de glane dans la paroisse d'Arthon ; — l'assistance aux processions du Sacre, que le recteur de Clisson voulait imposer aux Franciscains de cette ville. — Provisions et réceptions de notaires, etc.

G 78. (Registre.) — In-f°, 120 feuillets, papier.

1683-1684. — Livre des audiences de l'officialité de Nantes. — Sentences diverses rendues sur des assignations à comparaître signifiées : à Claude Cador, chanoine de la collégiale de Nantes, par Charles Bruneau chevalier, marquis de la Rabastelière ; — à Julien Meneust, écuyer, seigneur des Islettes, maître des Comptes de Bretagne, par les recteurs de Notre-Dame et de Sainte-Croix de Nantes ; — au procureur-syndic des Carmes de la province de Touraine par le visiteur-général des Carmélites de Nazareth ; — au prêtre sacriste de la paroisse de Saint-Nicolas de Nantes, par les fabriqueurs pour protester contre un prêt d'ornements ; etc. — Défenses aux habitants du bourg de Saint-Symphorien de faire aucune bachelette à la Pentecôte, ni danses publiques, de courir le fromage, ni de mener aucun mouton, sous peine d'excommunication.

G 79. (Registre.) — In-f°, 96 feuillets, papier.

1694-1696. — Livre d'audience de l'officialité de Nantes. — Sentences diverses concernant l'exécution du testament de Julienne Merlet, épouse de Joachim de Boisorhant, chevalier ; — une dette de 73 livres réclamée par Gilles Guérinet, maître charpentier, au recteur de la Chevrollière ; — les rigueurs spirituelles que François de Polmay, recteur de Rouans, exerçait envers Gabriel Leray, notaire au duché de Retz ; — la répression de divers scandales ; — l'exécution d'un marché conclu par le recteur de Touvois avec un menuisier, pour la confection d'un autel ; — la rétribution de plusieurs messes célébrées par le vicaire de la Renaudière au lieu et place du titulaire des chapellenies des Huteaux, des Porchets et des Barreaux ; — le mariage de Julien Yvan avec Suzanne Leclerc. — Provisions de notaires, etc.

G 80. (Cahier.) — 51 feuillets, papier.

1730-1731. — Audiences de l'officialité de Nantes. — Causes sommaires. Sentences diverses rendues sur des procès intentés par Pierre Maréchal, imprimeur à Nantes, à Elie Guérard, chanoine de Clisson ; — par Hervé Olivier, recteur de Saint-Lumine-de-Coutais à l'abbé Rogue de la Poëze ; — par Julien Gaudin, syndic de la paroisse de Montrelais à Louis Ménard, vigneron, pour le testament de Pierre Gendron ; — par Perrine Paquet à Pierre André, fondeur à la verrerie de Nantes, son fiancé ; — par Jacques Honnoraty, constructeur de

navires, à Jean Joyau clerc tonsuré; — par Michel Judic, desservant de la chapelle du Haut-Paimbœuf, aux héritiers d'Anne Héridel, etc.

G 81. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1654-1655. — Livre d'audience de l'officialité de Guérande. — Sentences relatives à l'expulsion d'une fille de mauvaise vie hors de la paroisse de Saint-André-des-Eaux; — le paiement d'une obligation souscrite par Guillaume Leroux, prêtre, envers un marchand; — la suspension d'un prêtre exerçant les fonctions sacerdotales à Saillé; etc. — Provisions d'official décernées à René Le Texier, chanoine de la collégiale Saint-Aubin de Guérande. — Testaments de Guillaume Bouillaud, de Jacques Pierre, prêtre d'Escoublac, de Marguerite Carré. — Mandements du collège des protonotaires apostoliques aux officiaux de Vannes, de Rennes et de Nantes d'installer François Deniaud, prêtre, maître ès-arts et Mathieu Frogier, dans les fonctions de notaire apostolique, et réceptions des mêmes après la prestation de serment.

G 82. (Registre) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1674-1679. — Livre d'audience de l'officialité de Guérande pour les causes sommaires. — Provisions d'appariteur à Pierre Rigourdel, praticien; de greffier à Jean Joué; d'official décernées à Jean Goubaud, recteur de Piriac, licencié en droit civil et canon. — Testaments de Marie Fouquer, dame du Couhourdez; de Marie Oyseau, veuve Lefauhé, et donation mutuelle entre Jean Hervé, meunier, et Guyonne Guihenneuf, à la charge d'une fondation pieuse. — Sentences rendues sur divers procès relatifs aux promesses de mariage échangées entre Jean Hemeri et Jeanne Grohel dans la chapelle Saint-Sébastien, en Saint-Nazaire; — aux plaintes portées par Jean Le Pennec, écuyer, sieur de la Sauldraie, contre le recteur d'Escoublac; — à l'accomplissement du devoir pascal dans l'église paroissiale; — à une demande en annulation de mariage pour cause d'impuissance naturelle soumise à deux chirurgiens experts; — à une accusation de simonie portée contre les curés de Guérande, par le promoteur, etc.

G 83. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1703. — Audiences de l'officialité de Guérande. — Sentences concernant : la publication du testament de Marguerite du Boisgueheneuc, veuve de Jérôme Jouan, sieur de Kercassier; — la résiliation des promesses de mariage de René Amelot à Jeanne de la Haie, laquelle fut accordée moyennant que ledit René paierait 6 livres d'amende, réciterait 5 rosaires à genoux et jeûnerait trois vendredis pour réparation de la foi violée; — les réquisitions du promoteur contre Gilles Pinczon, clerc tonsuré, chanoine de Guérande; — les conditions de l'établissement de la confrérie du saint Rosaire, en la paroisse de Balz; — une créance de 150 livres réclamée par Julien Lemarié à Julien Allaire, chapelain de la Madeleine.

G 84. (Cahier.) — 16 feuillets, papier.

1708. — Audiences de l'officialité de Guérande. — Sentences relatives à la publication du testament de Marguerite Chomart, dame de Quertilly; — à une créance du chapelain de Sainte-Luce sur le recteur de Saint-André-des-Eaux; — à la résiliation de plusieurs promesses de mariage; — à l'emploi des offrandes de la paroisse d'Escoublac, contesté par les marguilliers demandeurs contre le curé, etc. — Provisions d'official de Guérande décernées à François du Bois de la Ferronnière, licencié en droit canon, chanoine de la collégiale de Saint-Aubin.

Chapitres et Collégiales

G 85. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1552-1776. — Édits, déclarations et ordonnances des Rois établissant un marché par semaine et quatre foires par an au profit des chanoines de la cathédrale de Nantes (1552); — amortissant les possessions de l'archevêque de Tours, de ses suffragants et des chapitres de la province (1555); — commettant à deux conseillers du Parlement de Paris le soin de faire exécuter en Bretagne l'édit de pacification et d'apaiser les divisions et les troubles causés par la guerre civile (1565); — supprimant le droit de convoi qui se prélevait sur les navires marchands à raison de 20 sous par tonneau; — concernant : la liquidation des droits d'amortissement; — les privilèges accordés par les papes aux officiers de la chapelle royale; — les adjudications de domaines faites par les villes et les paroisses rurales; — le rétablissement de la conventualité dans les abbayes et prieurés du royaume; — l'usage de la Régale; — les aliénations des îles et atterrissements faisant partie du domaine royal; — l'exercice de la juridiction ecclésiastique (1695); — la création des offices de contrôleurs des économes séquestres, des greffiers des Insinuations, des greffiers des domaines et la suppression desdites charges; — les prérogatives des curés primitifs et des vicaires perpétuels (1726); — l'exemption du Cinquantième des biens d'église; — le concours des cures de Bretagne (1742); — la nomination aux bénéfices à charge d'âmes dans les mois de rigueur; — les acquisitions des gens

de mainmorte ; — les déclarations à faire par les bénéficiers pour leur temporel (1750); — la levée des dîmes novales ; — l'augmentation de la portion congrue des curés et des vicaires (1768); — l'extension abusive du droit de *committimus* ; — et lettres patentes défendant d'inhumer les fidèles dans les églises et chapelles qui servent au culte (1776) – Lettres missives : de Louis XIII informant le clergé de la ville de Nantes que le comte de Rochefort a été pourvu de la charge de lieutenant-général du gouvernement de Nantes ; — enjoignant à l'évêque de Nantes et aux chanoines de rendre au corps du défunt maréchal de Thémines les honneurs qui sont dus à un gouverneur de Bretagne ; — du duc de Mazarini, remerciant les chanoines de Saint-Pierre de leurs sentiments pour son feu père, le maréchal de la Meilleraie ; — de Louis XIV et Louis XV, demandant qu'un *Te Deum* d'actions de grâces soit chanté à l'occasion des succès du Roi en Franche-Comté, de la prise de Tortose et de la conquête de Nice.

G 86. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1609-1779. — Arrêts du Conseil d'Etat concernant les augmentations de gages attribuées aux officiers généraux et particuliers des décimes de France ; — évoquant au Conseil du Roi la connaissance des afféagements faits par les présidents de la Chambre des Comptes et les sénéchaux de Nantes ; — invitant les supérieures des maisons religieuses à représenter l'état de leurs biens, des charges qu'elles acquittent et du nombre des religieuses composant leur couvent ; — exemptant les ecclésiastiques des droits de jauge et de courtage, d'aides, de nouveaux acquêts ; — obligeant les gens de mainmorte à fournir des déclarations de biens, meubles et immeubles ; — annulant, pour le for extérieur, les brefs de pénitencerie de la Cour de Rome ; — portant règlement pour le recouvrement des sommes provenant du sixième denier ecclésiastique et laïque ; — enjoignant aux religieux de l'ordre du Saint-Esprit de représenter leurs titres de profession et d'investiture ; — conférant aux juges ordinaires de Bretagne le droit de juger les contestations des religieux Cisterciens ; — réglant les droits de contrôle à prélever sur les actes émanant des gens de mainmorte et la perception des droits d'amortissement et de francs-fiefs, etc. — Arrêts des Parlements de Rennes et de Paris sur divers cas d'exemption de dîme, de règlement de portion congrue, de perception de novales, de contestation de préséance, de conflit d'administration spirituelle ; — réitérant la défense d'inhumer dans les églises ; — réglant les droits des fabriques sur les enterrements faits dans les cimetières et les formalités à suivre pour les oppositions aux publications des bans matrimoniaux.

G 87. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

862-1738. — Concessions gracieuses au chapitre de Saint-Pierre de Nantes. — Charte du roi des Bretons Hérispoë (copie) concédant à l'évêque Actard et à ses successeurs évêques de Nantes, sous forme de restitution, la moitié des impôts de tônlieu prélevés sur les marchandises amenées dans le port de Nantes, par bateau, par voiture ou autrement, afin de contribuer à la restauration de la cathédrale, qui tombe en ruine, et de réparer les désastres causés par les Normands. — Diplôme de Charles le Chauve (copie), rappelant les termes de la charte précédente et les confirmant. Lettres de *pareatis* du roi Henri IV, rappelant les concessions accordées par ses prédécesseurs aux marchands de la rivière de Loire, pour lever les difficultés qui entravent la navigation, et ordonnant aux huissiers et sergents royaux de faire tous les exploits nécessaires à cette fin, et lettres patentes du roi Louis XII sur le même objet. — Requête au Conseil du Roi, rappelant que le duc Jean V avait accordé à l'église de Nantes la jouissance des devoirs de billot et d'appétissément pour aider à la construction de la cathédrale, et réclamant une indemnité pour les dommages causés au Chapitre par les travaux de fortification exécutés à la porte Saint-Pierre et dans la Ville-Neuve de Saint-Similien. — Baux à ferme de l'octroi de 5 sous par pipe de vin, passant sous les ponts de Nantes, concédé au Chapitre pour l'achèvement de la cathédrale. — États de recette, montant pour l'année 1628 à 5,363 livres, pour 1650 à 6,650 livres. — Arrêts du Parlement de Rennes et du Conseil privé, annulant des assignations devant le Parlement de Paris faites à la requête des marchands de la Loire ; — déchargeant lesdits marchands de la taxe de 10 sous par muid de vin, revendiquée par la mairie de Nantes, et maintenant le chapitre de Saint-Pierre dans la jouissance de son octroi. — Lettres patentes de Louis XIV prorogeant, pour 9 ans, la levée de l'octroi de 5 sous par pipe de vin ; — *visa* de la Chambre des Comptes, opposition de la municipalité et transaction portant que la ville pourra prélever une partie des recettes de cet octroi pour continuer les travaux de son Hôtel-Dieu en construction. — Requête et induction de pièces produites par les Dominicains de Bonne-Nouvelle de Rennes, contre le fermier des deniers d'octroi, pour jouir de l'exemption à eux accordée par les ducs de Bretagne et les rois de France. — Arrêts de prorogation. — Lettres du duc Jean IV mandant au sénéchal, au capitaine et

au prévôt de Nantes qu'il annule leurs entreprises et leurs usurpations sur les domaines et les franchises du chapitre de Saint-Pierre, et qu'il veut faire respecter les droits des chanoines (1370).

G 88. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1447-1776. — Devoir d'escaffe des chanoines de Saint-Pierre. — Aveu rendu en la Chambre des Comptes par Jeanne de Saffré, dame de la Hunaudaie, de Saffré et de Sion, portant qu'il lui est dû, par chaque bateau chargé de sel, venant de Poitou, 7 sous 6 deniers, et, par chaque bateau, venant de Bretagne, 3 sous 9 deniers (1447). — Pancarte des devoirs et deniers d'octroi qui se percevaient, à la Prévôté de Nantes, sur les bateaux chargés de vin et de sel, remontant et descendant la Loire, indiquant les particuliers qui s'en partageaient la recette. — Extrait de comptes de la Prévôté. — Arrêt ordonnant au Chapitre de produire les titres du droit qu'il prétend avoir sur les bateaux chargés de sel et autre arrêt de confirmation rendu sur le vu des pièces (1636), qui établissent que les chanoines étaient les successeurs de Guillaume Picaud, qui avait acquis ledit devoir d'escaffe du sire de la Hunaudaie. — Autre arrêt de confirmation, rendu en 1740, par les commissaires chargés de la vérification des droits maritimes. — Requête, inventaire et baux de recette. — Mémoire à consulter, duquel il résulte que le Chapitre de Saint-Pierre avait le droit d'affermer des bancs à bouchers, dans sa halle et sur ses fiefs.

G 89. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1568-1766. — Exemptions de charges publiques du chapitre de Saint-Pierre. — Lettres d'exemption accordées au clergé de la ville de Nantes, par les rois Charles IX et Henri IV, par les ducs de Montpensier et de Mercœur, lieutenants-généraux pour le Roi en Bretagne, déchargeant les ecclésiastiques du paiement de tous subsides de guerre, du devoir de guet, et de l'octroi de cloison. — Liste des choristes de la cathédrale pour lesquels le Chapitre réclamait l'exemption de la milice. — Arrêt du Parlement de Bretagne déchargeant les chanoines des frais de contribution que les paroissiens et le curé de Saint-Laurent de Nantes voulaient leur imposer pour la réfection du presbytère paroissial (1583).

G 90. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1260-1769. — Privilèges judiciaires du chapitre de Saint-Pierre. — Lettres patentes de Louis XIII portant concession du privilège de *committimus* et approuvant que les appels des justices du Chapitre soient portés directement au Parlement de Rennes. Extraits des registres des Requêtes du Palais à Rennes justifiant ce droit d'appel. — Inventaire des pièces produites par les chanoines de Nantes pour obtenir la levée d'un arrêt de surséance rendu en 1678, contenant des extraits de titres remontant à l'année 1206. — Arrêts du Conseil d'État ordonnant aux chapitres, abbayes et communautés de rapporter devant le chancelier les lettres de concession du droit de *committimus*, ou les actes de possession centenaire dont ils peuvent se prévaloir, et maintenant en possession les établissements pourvus de lettres de confirmation depuis 1678. Remontrances et consultations sur l'exercice du même droit. — Ordonnance rendue en commun par le duc Jean I, l'évêque de Nantes, Gallerand, et le chapitre de Saint-Pierre, portant que, pour l'entretien des ponts de Nantes, un impôt sera prélevé sur les marchandises amenées à Nantes ou passant sur son territoire, et que de plus on prendra, sur chaque succession, le meilleur vêtement laissé par le défunt, dans toute l'étendue du diocèse (1260). — Lettres de Philippe-le-Hardi reconnaissant que le roi de France n'a pas droit de suzeraineté sur le clergé de Bretagne (1278). — Extrait du procès-verbal d'une séance du Parlement général de Bretagne, portant que les appels des cours ecclésiastiques vont directement au Parlement général et ensuite à Rome (1315). — Mandement du roi Philippe-le-Bel au bailli de Tours de punir le sergent de son ressort qui s'est permis d'attenter aux privilèges judiciaires de l'évêque de Nantes et de son Chapitre à l'instigation du sire de Retz (1310).

G 91. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 107 pièces, papier.

1504-1772. — Droits de haute et basse justice du chapitre de Saint-Pierre. — Mandement du roi Louis XII aux gens de son conseil en Bretagne, de maintenir les chanoines de Nantes en possession du droit de tenir leurs plaids le jeudi de chaque semaine et d'évoquer à leur barre les oppositions qui se produiront (1504). — Lettres de relief d'appel permettant à divers vassaux du Chapitre de porter leur cause devant le Parlement de Rennes. — Arrêts du Parlement défendant aux juges du Présidial et de la Prévôté de Nantes de rien entreprendre contre la juridiction des chanoines, et particulièrement de s'immiscer dans les appositions de scellés et les inventaires de meubles qui se font dans les maisons de leurs fiefs, et arrêts conformes touchant les droits des chapitres de Rennes, de Langres et de Paris. — Procédures diverses concernant les exploits relatifs aux successions de Jean Touzelin, de Tristan Guillemier, doyen

du Chapitre, de Pierre Bernard de la Turmelière, président en la Chambre des Comptes, de François Miron, trésorier général des finances de Bretagne, de Pristin Le Pelletier, receveur des fouages de l'évêché de Nantes et chanoine, de Michel Leloup, écuyer, sieur de la Regnaudière, de Pierre Vivien, chanoine de Nantes, etc. — Appositions de scellés chez Pierre Le Govello, seigneur de Kerentrin, conseiller honoraire à la Chambre des Comptes, Jean de la Roche, chevalier, seigneur de l'Épinay, etc. — Arrêts du Parlement portant que les appels des sentences rendues par les juges des chanoines et de l'évêque ne peuvent se relever qu'au Parlement. — Règlement accordé entre le sénéchal du Chapitre et son lieutenant pour l'exercice de leur charge. — Lettres de Louis XIV imposant des taxes sur les officiers de justice non immatriculés dans les juridictions royales.

G 92. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 84 pièces, papier.

1521-1755. — Information instruite (1521) par ordre des officiers de la chancellerie de Bretagne pour connaître les limites de la juridiction du chapitre de Saint-Pierre à Nantes et dans les paroisses rurales, l'emplacement de leurs auditoires et de leurs fourches patibulaires. L'un des témoins entendus dépose qu'il a vu tenir les plaids « dans ung ballet et déport tendu de tapicerie rouge à gatelletz jaulnes, avec une clef et une espée en croix » devant l'hôtellerie du Signart, au faubourg Saint-Clément. — Procès criminels concernant des meurtres, des violences, des vols, un infanticide et un sacrilège commis dans les paroisses de Saint-Similien, de Saint-Donatien, de Saint-Clément et de Sainte-Luce, instruits par les officiers du Chapitre; arrêts confirmant leur compétence en matière criminelle dans plusieurs conflits avec le Présidial et la Prévôté de Nantes.

G 93. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1613-1768. — Privilèges honorifiques du chapitre de Saint-Pierre. — Lettres de convocation adressées au Chapitre par les rois Louis XIII, Louis XIV et Louis XV pour les inviter à envoyer un député aux assemblées des États de Bretagne et lettres d'envoi des gouverneurs de la province. — Extraits des livres de délibérations du Chapitre justifiant les usages suivis depuis 1640 pour la nomination du député des chanoines aux États démontrant que l'élection s'est faite toujours librement sans suivre l'ordre du tableau.

G 94. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1568-1774. — Droit de participer à l'administration des hôpitaux de Nantes. — Extraits du livre intitulé : *Registre du bureau de police des pauvres*, indiquant les noms des personnes convoquées au bureau des pauvres. — Extraits des livres de conclusions du chapitre de Saint-Pierre et de la collégiale Notre-Dame de Nantes, relatifs aux chanoines élus pères des pauvres, et procès-verbaux d'élection. — Lettres patentes de Charles IX approuvant le règlement de la police des pauvres rédigé en 1568. — Inventaire des titres adjugeant les amendes de police à l'Hôtel-Dieu. — Mémoire sur la concession d'un siège au bureau des pauvres, faite par la ville au chapitre de Saint-Pierre en échange de l'abandon de l'hôpital de Notre-Dame hors les murs pour l'érection d'un collège en 1555. — Bail à ferme de la tenue de l'Hôpital et de plusieurs cantons de prés adjugé en 1601 pour le prix de 120 écus. — Renonciation du curé de Sainte-Croix au droit de sépulture sur les pauvres de l'Hôtel-Dieu (1661). — Règlement de service pour les servantes des pauvres. — Arrêt du Parlement qui interdit aux directeurs d'informer et de prononcer des peines afflictives contre les filles de mauvaise vie et les vagabonds. — Accord portant que le délégué du Chapitre n'aura pas voix délibérative au bureau de l'Hôtel-Dieu quand l'évêque y siègera. — Mémoires produits par les officiers de la Chambre des Comptes relatifs à la place qu'ils entendaient occuper dans le chœur de la cathédrale, le jour des cérémonies, et le rang que le premier président revendiquait au bureau des directeurs du Sanitat. — Répliques des chanoines et lettres adressées sur ce débat de préséance par les chapitres de Rouen, d'Aix, de Montpellier, de Blois et de Paris. — Arrêts du Conseil portant augmentation du nombre des directeurs de l'Hôtel-Dieu et attribuant aux chanoines le droit de siéger immédiatement après l'évêque. — Lettres de cachet notifiant au Chapitre le nom du chanoine choisi par le Roi. — Mémoires sur divers arrentements de domaines et sur la reconstruction des bâtiments du vieil hôpital.

G 95. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1685-1774. — Droits de préséance du chapitre de la cathédrale. — Extrait de l'arrêt du Conseil privé du Roi réglant la place que les officiers de la Chambre des Comptes de Bretagne occuperont dans les cérémonies religieuses et les cas dans lesquels ils précèderont les chanoines. — Réponses du Chapitre au mémoire du sénéchal et du maire de Nantes, dans un débat de préséance qui s'était élevé entre eux, à propos de l'installation d'un nouveau syndic et des échevins (1725). — Placet au Roi, rédigé par les mêmes chanoines, contre les prétentions des juges-consuls de Nantes qui s'arrogeaient des places d'honneur dans l'église Saint-Nicolas

de Nantes. — Requêtes et productions contre Charles et J.-B. Blanchard de la Musse, conseillers au Parlement, pour les obliger à ôter le banc qu'ils avaient fait placer dans la cathédrale.

G 96. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1305-1725. — Rapports du chapitre de Saint-Pierre avec la cour de Rome et l'évêché. — Enquête ordonnée par la chancellerie de Bretagne à l'instance des chanoines, pour démontrer, à l'encontre des prétentions de l'évêque François Hamon, que le chapitre est en possession de percevoir les gros fruits des prébendes pendant leur vacance, jusqu'à la résidence des nouveaux titulaires, instruite par Hervé du Quelennec, docteur en droit, conseiller du Roi (1518). Articles des remontrances présentées par le Chapitre aux commissaires enquêteurs. — Factum pour les mêmes chanoines contre une certaine requête présentée en la Chambre des Comptes, sous le nom de l'évêque Philippe de Cospéan, dans laquelle on les accusait d'avoir joui, pendant la vacance du siège épiscopal, de diverses redevances temporelles (1623). — Mandement royal, portant mainlevée de saisie du temporel de l'évêché de Nantes, au profit de l'évêque Gilles de la Baume Le Blanc, et défendant au Chapitre de le troubler dans l'exercice de la juridiction spirituelle, jusqu'à ce que sa démission ait été admise en cour de Rome (1677). — Cahier des griefs articulés par les chanoines contre Antoine de Créqui, évêque de Nantes, devant le Grand-Conseil (1558). — Copies des bulles des papes Clément V et Jean XXII, décrétant que les offices de la cathédrale doivent être célébrés par des chanoines prêtres, diacres et sous-diacres, et non par de simples chapelains, et conférant à l'évêque le pouvoir de contraindre les chanoines à remplir leurs obligations. — Ordonnance de l'évêque Daniel Vigier, réglant les devoirs des prébendés et désignant les bénéfices dont ils jouiront pour leurs émoluments (1327). — Fragment de copie d'une bulle du pape Léon X, relative à la nomination et à la collation des bénéfices. — Avis imprimé de la cour de Rome annonçant que le pape Pie V a accordé aux patriarches, archevêques et évêques, résidants dans leurs diocèses, la faculté de pourvoir aux bénéfices vacants pendant les 6 mois de l'année qu'il ne s'est pas réservés (1565). — Attestation de l'enregistrement de l'indult d'alternative concédé à l'évêque de Nantes, Charles de Bourgneuf (1600). — Raisons produites par l'évêque d'Angers sur la question de savoir si les chanoines de son Chapitre sont exempts de la supériorité pastorale de leur évêque. — Bref du pape Benoît XIII au roi Louis XV pour demander que le Saint-Siège soit seul appelé à se prononcer sur l'extension de l'indult d'Eugène IV à propos des évêchés de Bretagne, de Metz, de Toul et de Verdun (1725). — Factum, requêtes, délibérations, procurations concernant l'opposition formée par le Chapitre aux levées de taxes extraordinaires que l'évêque Gabriel de Beauvau imposait au clergé, pour la construction d'un séminaire à Nantes. — Arrêt du Parlement et lettres d'évocation du procès au Grand-Conseil (1658).

G 97. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1236-1783. — Prééminences prérogatives et dignités du chapitre de Saint-Pierre. — Cahier d'extraits contenant copie des statuts du Chapitre, rédigés en 1236, et approuvés par Juhel, archevêque de Tours en 1239. — Divers passages d'un livre capitulaire rédigé de 1277 à 1383 nommé la *Savate*, relatant les anciens usages de l'église de Nantes et les revenus des cures et bénéfices attachés à chaque prébende. — Bulle du pape Clément VII défendant d'édifier des églises ou chapelles dans le ressort des paroisses du Chapitre sans l'assentiment de l'évêque et du Chapitre, et confirmant les chanoines dans la possession des cures de Besné et de Héric (1268). — Lettres d'absolution délivrées à l'official du pays de Guérande, pour avoir exercé le siège vacant, sans un mandement du Chapitre (1268). — Décision du Chapitre portant création de 10 nouveaux offices de choristes pour élever leur nombre à 16 (1299). — Concordat entre l'évêque Daniel Vigier et le Chapitre réglant leurs droits de juridiction et de correction sur les chapelains et clercs du bas-chœur (1325). — Accord entre le Chapitre et son trésorier pour la fourniture du luminaire (1407). — Fondation (copie) de 40 livres de rente par le chanoine Yvon Quirisset en faveur du prêtre chargé de la prédication de Carême (1516), et accord entre le Chapitre et l'évêque sur le droit de désigner le prédicateur. — Lettres de l'évêque Antoine de Créquy conférant aux chanoines prêtres, diacres et sous-diacres le pouvoir de lui présenter des aspirants aux bénéfices et cures dépendants de leur prébende (1559),— Ordonnance (copie) de l'évêque Louis de la Vergne de Tressan conférant aux chanoines le droit de nommer les titulaires de diverses cures (1718). — Consultation sur le point de savoir si la discipline du chœur de la cathédrale appartient exclusivement au Chantre. — Arrêts du Parlement interdisant les bancs privés dans la cathédrale ; — défendant aux recteurs de Nantes de porter l'étole en présence du Chapitre ; — enjoignant au clergé de Nantes d'assister aux processions générales de la cathédrale, et aux sacristains des églises qui seront visitées, de préparer des sièges en nombre

suffisant pour tout le clergé. — Sentence arbitrale des chanoines d'Angers, attribuant aux chanoines de Saint-Pierre de Nantes le pouvoir de désigner le célébrant dans les offices extraordinaires et réglant l'ordre et la marche dans les processions (1651).

G 98. (Liasse.) — 47 pièces et 19 feuillets, papier.

1282-1770. — Droit du denier de Saint-Pierre appelé aussi droit d'annate. — Correspondance et mémoires contradictoires, produits dans le procès porté devant le Parlement par divers curés du diocèse de Nantes, demandeurs opposants au paiement du devoir, nommé *denier de Saint-Pierre*, que le Chapitre prétendait lever pour l'entretien de l'église cathédrale. Défenses du Chapitre appuyées sur des citations de chartes du XIe siècle, et réponses des recteurs tendant à prouver que les chanoines sont inférieurs aux curés. — Rôles des cures sujettes au droit *d'annate* et au *denier de Saint-Pierre*. Inventaire informe des titres tirés des archives du Chapitre qui pouvaient soutenir ses réclamations. — Actes, sentences et arrêts. — Sommations aux recteurs d'Auverné, de Gorges, de Saint-Nazaire, de Treillières et de Vieillevigne d'avoir à payer le droit *d'annate* fixé à 12 livres et le devoir du *denier de Saint-Pierre* fixé à 17 sous 4 deniers.

G 99. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1302-1753. — Droits de supériorité, de patronage et d'oblation du chapitre de Saint-Pierre sur les paroisses du diocèse. — Accords conclus par le chapitre de Nantes avec les chanoines de la collégiale Notre-Dame de Clisson pour le paiement de la rente de 5 sous due sur la cure de Notre-Dame de Clisson, et de la rente de 7 sous 4 deniers sur la cure de Saint-Brice de Clisson — Sentence de condamnation contre le recteur d'Erbray qui devait une rente de 8 livres pour les oblations. — Arrêt confirmant Julien Saulny, prêtre, dans la possession de la cure de Fay à l'encontre du Chapitre qui en avait pourvu Jean Bonnet, prêtre, et défendant aux chanoines de pourvoir aux bénéfices, sur présentation de chanoines non promus aux ordres sacrés. — Sentence arbitrale portant que le recteur de Joué, Alain Péro, est redevable d'une rente annuelle de 30 livres sur les fruits de sa cure, au trésorier de la cathédrale (1520). — Lettres de provision de la même cure, accordées à Thomas Guibourd sur la présentation du Trésorier. Arrêt de maintenue pour Rolland Bourdin, recteur de Joué, et autre arrêt ordonnant l'enregistrement d'un bref de retenue de pension viagère de 800 livres, sur la cure de Joué, au profit de l'abbé Pierre Picard, résignataire en faveur de son vicaire. — Obligation de 500 livres souscrite par Étienne de Brinon, trésorier du chapitre de Nantes envers l'évêque Henri, pour s'acquitter des frais du procès soutenu en cour de Rome contre l'abbé de Saint-Jouin-de-Marnes et Pierre du Vigneau, à propos des droits qu'ils prétendaient avoir sur la cure du Loroux (1302).

G 100. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1696-1717.—Droits de patronage et d'oblation du chapitre de Nantes sur diverses paroisses. — Requête d'Emmanuel Cassard, seigneur de la Joue, de Louise Cassard, veuve de N. Busson, capitaine au régiment de Tourville, de Paul Cassard de la Fruzière, maître des Comptes, d'Augustin Cassard, seigneur de Port-Lambert, tous héritiers de Jean Mesnard de la Noë, prêtre, aux chanoines de la cathédrale pour obtenir que le tombeau élevé à leur oncle, dans le cimetière de Saint-Clément, reste apparent comme il a été construit, sans que le Chapitre y voie une atteinte à ses droits honorifiques. — Arrêt du Présidial de Nantes condamnant les recteurs des paroisses de Saint-Jacques de Clisson, de Sainte-Croix et de Notre-Dame de Nantes à payer diverses sommes dues au Chapitre pour droit d'oblation.

G 101. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1101-1760. — Droits de patronage du chapitre de Nantes sur l'église de Sainte-Croix de Nantes — Procédures de l'appel en justice poursuivi par le prieur commendataire de Sainte-Croix de Nantes contre les chanoines de Saint-Pierre, pour les contraindre à contribuer aux frais de la portion congrue du vicaire perpétuel de la paroisse, avec titres au soutien produits par le demandeur et les défendeurs. — Charte du duc Alain Fergent (copie) portant concession des églises de Sainte-Croix et de Saint-Saturnin de Nantes aux religieux de Marmoutiers, représentés par le prieur Guillaume, relatant la ratification du don consentie par la comtesse Ermengarde et leur fils Conan, et la concession antérieure faite à Rennes, à la même abbaye, pour ses possessions du comté Nantais (1101). — Extraits de divers aveux rendus au Roi au XVIe et au XVIIe siècle par les prieurs de Sainte-Croix de Nantes et de la Madeleine-en-Bois (Carquefou). — Traités conclus par le recteur de Sainte-Croix, permettant au chapelain de Bon-Secours (1639) et au chapelain de Toussaint (1666), d'administrer les sacrements dans leurs chapelles respectives, en qualité de vicaires. — Accords, arrêts, remontrances, concernant la redevance de 3 livres que le recteur de Sainte-Croix devait au prieur ; — le règlement de la portion congrue due par le prieur au curé et à son vicaire, en qualité de

curé primitif; — et la nécessité d'établir un vicaire spécial pour le quartier des ponts de Nantes. — Autres procédures soutenues par Pierre Provost, vicaire perpétuel de Sainte-Croix, appelant d'une sentence qui le condamnait à payer, au chapitre de la cathédrale, un droit d'oblation de 3 livres, 12 sous. — Arrêts du Parlement, cassant les assignations au Grand-Conseil signifiées par l'abbé de Marmoutiers et le prieur commendataire de Sainte-Croix aux chanoines de Saint-Pierre, l'un à propos du droit de présentation à la cure de Sainte-Croix, l'autre au sujet de la contribution à la portion congrue du vicaire perpétuel de Sainte-Croix et mémoires contradictoires envoyés au Parlement par les parties (1580).

G 102. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 20 pièces, papier.

1400-1674. — Droits de patronage et d'oblation du chapitre de Saint-Pierre sur les églises de Saint-Donatien et de Saint-Saturnin de Nantes.— Reconnaissances, accords, sentence, arrêt, quittances, concernant l'obligation imposée au curé de Saint-Donatien de venir au-devant du chapitre de la cathédrale avec croix et bannière jusqu'à la porte du cimetière, toutes les fois qu'il lui plairait de venir en procession à son église, et de servir un déjeuner le lundi de Pâques aux chanoines et aux choristes; — le règlement du menu de ce déjeuner et son remplacement par une rente de 7 livres, payable à la fabrique de la cathédrale; — l'acquittement d'une rente de 18 sous, due pour le denier de saint Pierre, et d'une autre rente de 14 livres pour droits d'offrande sur la même église; — et la fourniture des chaises dues par les marguilliers de la paroisse, aux membres du Chapitre. — Mandements de Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, au receveur de la Prévôté de Nantes de vérifier lui-même le produit réel des acquits de Loire, sur lesquels ont été assignées 300 livres de rente aux chapelains de la collégiale de Saint-Donatien et de Saint-Rogatien, fondée par les prédécesseurs de Jean IV, de se charger ensuite lui-même de cette recette, et en cas d'insuffisance de pourvoir au surplus, au moyen des deniers de la recette de la Prévôté (1400 et 1402). Mandement conforme adressé au même par Arthur de Richemont, gouverneur du comté de Nantes, pour ladite dame (1413). — Enquête instruite à la requête de Guillaume Chauvin, seigneur de l'Esperonnière, de la Prêverie et de Saint-Thomas, contre la communauté des paroissiens de Saint-Donatien et de Saint-Rogatien qui refusaient de le laisser jouir du droit de banc, d'enfeu et de vitres armoriées dans la chapelle de Saint-Jean de l'Esperonnière contiguë à l'église paroissiale. — Reconnaissance d'une rente de 4 livres 16 sous, souscrite par le recteur de Saint-Saturnin envers le chapitre (1580).

G 103. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 41 pièces, papier.

1522-1780. — Droits de patronage du chapitre de Saint-Pierre sur la paroisse de Saint-Similien. — Assignation à Claude de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière, à comparaître à l'audience du Présidial, pour se voir condamné à retirer le banc fermé qu'il a fait placer dans le chœur de l'église de Saint-Similien, du côté de l'Evangile; attendu que ce droit appartient exclusivement aux chanoines, qui sont patrons et présentateurs de la cure de Saint-Similien (1669). — Mémoires requêtes, défenses, productions, inductions, observations et délibérations concernant l'instance portée au Parlement par le curé et les paroissiens de Saint-Similien, contre le chapitre de la cathédrale gros décimateur en Saint-Similien, pour le contraindre à contribuer aux frais de réparation du grand autel, du chœur et du chanceau de leur église; —arrêt de condamnation contre les chanoines en 1763. — Transaction du 13 juin 1767, opposition d'un grand nombre de paroissiens à son exécution, nouvelles requêtes des défendeurs et arrêt de 1780 annulant la transaction.

G 104. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1624-1627. — Droits de patronage du chapitre de Saint-Pierre sur la cure Nort. — Compulsoire, assignation, contredits, requêtes de l'action possessoire intentée au Grand-Conseil par Antoine du Ponceau, prêtre, demandeur en maintenue, à Yves Couillaud, prêtre, les chanoines de Nantes, parties intervenantes en qualité de présentateurs.—Arrêt confirmant le demandeur en possession de la cure de Nort dont il était pourvu par signature de la cour de Rome (1625). Requête en cassation d'arrêt adressée par le chapitre et procuration d'Yves Couillaud à deux vicaires pour administrer la paroisse de Nort.

G 105. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1558-1632. — Droits de patronage du chapitre de Nantes sur l'église de Rezé. — Extrait des registres du secrétariat de l'évêché de Nantes contenant provision de la cure de Rezé pour Nicolas Gentil (1558). Provisions de divers titulaires. — Procès-verbal des violences exercées par les paroissiens de Rezé contre l'abbé Peillac, vicaire perpétuel et arrêt du Présidial de Nantes le maintenant en fonctions (1629). — Procédures du débat au possessoire porté au Grand-Conseil par Damien Allard, prêtre, demandeur, prétendant à la

cure de Rezé à l'encontre d'Isaac Raguideau prêtre pourvu de la même cure, défendeur, et contre le chapitre de Saint-Pierre intervenant à raison de l'union de la cure de Rezé à la fabrique de la cathédrale. Arrêt du Grand-Conseil renvoyant la cause devant le Parlement de Rennes et instance poursuivie par l'abbé Peillac contre l'abbé de Saint-Jouin-de-Marnes qui prétendait au droit de nomination.

G 106. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin 46 pièces, papier.

1559-1773. — Droits de patronage du chapitre de Saint-Pierre sur l'église de Saint-Herblain. — Contredits, productions, arrêt de compulsoire, extraits de registres, requêtes, inventaires de pièces concernant l'instance en opposition portée au Grand-Conseil par Pierre Bonvalet, prêtre, pourvu à Rome de la cure de Saint-Herblain, demandeur à l'encontre de Martin Jarnigan pourvu à Nantes, sur la présentation du chanoine Sébastien Cohon, défendeur ; — l'autre instance en cassation poursuivie par les défendeurs et terminée par un arrêt à leur profit en 1614 ; — et la troisième instance dudit Bonvalet, demandeur en requête civile et en réintégrande, terminée par un troisième arrêt qui le condamne à 75 livres d'amende (1615). — Autre arrêt du Conseil d'Etat concédant, sous forme d'engagement, au marquis Blanchard de la Musse, conseiller au Parlement, les prérogatives et prééminences attachées au titre de seigneur patron des églises de Saint-Herblain et de Chantenay, avec tous les droits de justice en dépendants, à l'exception du droit de présentation aux cures, moyennant une rente de 20 livres (1767). Opposition du Chapitre à l'enregistrement et nouvel arrêt du Conseil annulant le précédent et reconnaissant que le droit de nomination auxdites cures appartient au chapitre de Saint-Pierre (1773).

G 107. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 26 pièces, papier.

1621-1709. — Droits de patronage et d'oblation du chapitre de Saint-Pierre sur l'église de Sainte-Luce — Formulaire de conclusion concernant la permission donnée par le Chapitre au seigneur de la Touche de placer ses armes dans les vitraux de l'église de Sainte-Luce et son banc particulier dans le chœur, en reconnaissance des frais qu'il a supportés pour la réédification du chœur (1621). — Extraits des comptes de la grande bourse de l'église cathédrale concernant les oblations. — Production du procureur fiscal de la juridiction du Chapitre contre Pierre Lorido de la Poitevinière , qui prétendait au droit de banc, en l'église paroissiale, comme acquéreur du lieu de la Nohilière. — Productions de l'instance en paiement d'une rente de 8 sous, due au Chapitre par le recteur de Sainte-Luce pour droits d'oblation et sentence de condamnation (1709).

G 108. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1304-1680. — Droits de patronage du Chapitre de Saint-Pierre de Nantes, sur les églises de Sautron et de Treillières. — Concordats, conclusions capitulaires concernant le droit de présentation à la cure de Sautron et à la chapellenie de Sainte-Anne qui fut accordé par l'évêque aux chanoines en échange du droit de présentation à la cure de Saint-Clément de Nantes. — Décret de l'évêque Henri, rappelant qu'il a élevé un autel dans la cathédrale, en l'honneur de Sainte-Anne, et assignant une rente de 20 livres au titulaire de ce bénéfice à la condition qu'il sera prêtre et qu'il sera résidant (1304). — Consultations sur le point de savoir si le bénéfice de Sainte-Anne, dont la présentation appartient au Chapitre, à la condition d'être affecté à un choriste, peut être résigné en Cour de Rome, au profit d'un chanoine. — Copie des lettres patentes accordées par le roi Louis XIII au chapitre de Notre-Dame de Paris pour la conservation de ses statuts en matière de présentation et de résignation de bénéfice.

G 109. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1553-1612. — Droits de patronage du Chapitre de Saint-Pierre sur la paroisse de Vallet. — Extraits des livres de conclusions capitulaires, enquêtes et informations ordonnées, par le pape Clément VIII, procès-verbal d'assemblée des paroissiens de Vallet, requêtes, adhésions du Chapitre et de l'évêque concernant l'union des deux portions de la cure de Vallet au profit de l'abbé René Le Peigné.

G 110. (Liasse.) — 49 pièces, papier.

1667-1772 — Droits de patronage du chapitre de Saint-Pierre sur la paroisse de Vallet. — Lettres patentes de Louis XIV autorisant le général de la paroisse de Vallet à prélever sur la totalité des paroissiens une somme de 600 livres pour subvenir aux frais de construction du grand autel de leur église, à la condition que les ecclésiastiques et les nobles seront employés, comme les autres, sur le rôle d'égail (1679). — Rôle de répartition et offre de 50 livres de cotisation par le chapitre de Saint-Pierre. — Déclaration de temporel des religieuses du prieuré de la Regrippière produite devant la Chambre des Comptes.(1682). — Marché concernant la réfection du clocher. — Baux à ferme de diverses métairies

en Vallet consentis par les mêmes religieuses (1757). — Productions, répliques, requêtes, observations, consultations et assignations du procès en contrainte intenté par les chanoines aux religieuses de la Regrippière qui refusaient de contribuer à la dépense de 926 livres imposée aux décimateurs, pour les réparations du chœur de l'église paroissiale.

G 111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 30 papier.

1625-1757. — Droits de patronage du chapitre de Saint-Pierre sur le collège de Vallet. — Requête de Louis Le Peigné, écuyer, sieur de la Charoulière, rappelant que le collège de Vallet fut fondé par René Le Peigné, écuyer, sieur de Saint-Louis, recteur de Vallet, en faveur des pauvres et des riches, et demandant que le régent Olivier Coudret, prêtre, soit remplacé par des jurés du corps de l'Université. — Consentement de Diane de la Touche, épouse de R. du Puy du Fou, baron de Combrouge, à l'union de la chapellenie Chesneau audit collège, avec le décret épiscopal (1625). Démissions, prises de possession des régents principaux. — Arrêt de maintenue pour l'abbé Coudret, accord avec les héritiers du fondateur lui assurant la jouissance du tiers des deux métairies léguées au collège, et conversion de la dotation primitive en une rente de 140 livres, payable aux régents du collège. — Procès-verbaux de plaintes, d'état de lieux et d'installation — Inventaire de meubles et de titres.

G 112. (Cahier.) — 62 feuillets, papier.

1486-1700. — Dénombrements de cures et de bénéfices. — Extraits d'un livre intitulé : *Bénéfices cures à la collation de l'évêque de Nantes* contenant l'énumération des cures du diocèse classées en 5 doyennés. — Nomenclature des bénéfices attachés à chaque prébende de la cathédrale. — Extraits des registres du *Dataire* de la chancellerie romaine de 1539, copiés en 1597, contenant les bénéfices desservis à la cathédrale, la liste des paroisses du diocèse de Nantes avec l'indication des collateurs et parfois des présentateurs, la liste des bénéfices de la Bretagne à la collation des abbés de Saint-Jouin-de-Marnes, de Marmoutiers, de Saint-Melaine, de Saint-Florent, de Redon, de l'abbesse de Saint-Georges, et la liste des dignités de divers chapitres. — Mémorial des chapellenies desservies à la cathédrale contenant les noms des titulaires, l'indication de leurs charges spirituelles et de leurs revenus. — Etat des dignités, prébendes, offices, chapellenies, légats et servitoreries de l'église de Nantes, extrait de l'état présenté à l'évêque de Nantes en 1638. — Feuille d'un projet informe de pouillé indiquant le revenu des bénéfices ecclésiastiques du diocèse de Nantes qui comprenait alors 236 paroisses.

G 113. (Registre.) — In-f°, 77 feuillets, parchemin; 153 feuillets, papier.

1310-1778. — Titres de l'archidiaconé de Nantes. — Actes d'investiture et de prise de possession pour Pierre Beyneau, Gilles Le Morays, Jean Bohier, André Hamon, Henri du Beys, Jean de la Motte, Guillaume Drouillard, Jean Fourché, Antoine Binet, Pierre d'Espinose et François de Chevigné de Boischollet, tous promus à la dignité de grand archidiacre. — Bulles de provisions et indults permettant à plusieurs d'entre eux de déléguer leurs pouvoirs à un prêtre pour les remplacer dans la visite des paroisses et des monastères. — Quittances du droit d'entrée, payé par ces dignitaires à la fabrique et aux officiers de la cathédrale, montant à 90 livres 10 sous. — Sentences du Présidial de Nantes condamnant l'archidiacre Jean Prian à la privation des fruits de son office, pour défaut de résidence, en appliquant le profit à la fabrique de la cathédrale, et ordonnant que l'archidiacre Jean Fourché établira ses droits à la totalité des dîmes de Loquidy. — Donation d'une somme de 500 livres par le même dignitaire, pour l'entretien d'une lampe ardente devant l'autel de la Vierge à la cathédrale ; — d'une somme de 700 livres par l'archidiacre Binet pour le service d'une messe de *requiem*. — Consentement à la permutation conclue entre deux chapelains pour le bénéfice de Saint-Michel, dont la présentation appartenait au grand archidiacre et la collation au chapitre de Saint-Pierre. — Procès-verbal, oppositions, conclusions, accords : sur la place que devait occuper le grand archidiacre dans les synodes ; — sur le privilège de faire la bénédiction des cierges, en l'absence de l'évêque, de bénir le prédicateur en chaire et de célébrer les offices extraordinaires. — Actes justifiant le droit qu'avait le grand archidiacre de présenter à la cure du Mouzillon, savoir : concordat de l'évêque de Daniel Vigier réunissant au doyenné de Nantes, nouvellement créé, celui de la Chrétienté, et cédant au grand archidiacre le droit de patronage sur la cure de Mouzillon en échange du patronage qu'il avait droit d'exercer sur le doyenné de la Chrétienté. (1311). — Lettres de collation, de présentation et de *visa*, sentences et arrêts confirmant les prétendants présentés par l'archidiacre à la cure de Mouzillon, sans s'arrêter à l'opposition de l'abbé de Saint-Jouin-de-Marnes. — Accord entre l'évêque Gilles de la Baume et l'abbé de Saint-Jouin, Augustin Servien, énumérant les cures dont ce dernier aura la présentation,

dans le diocèse de Nantes (1671). — Fondation d'une chapellenie à desservir dans la chapelle de Loquidy et testament de l'archidiacre Jean Fourché, augmentation de dotation par les héritiers, lettres de présentation, de collation et de prise de possession.

G 114. (Registre.) — In-f°, 68 feuillets, parchemin; 510 feuillets, papier.

1527-1773. — Traité conclu avec le chapitre de Saint-Pierre par l'archidiacre Henri Duhaix pour une rente de 4 livres 6 sous qu'il s'est engagé à servir comme ses prédécesseurs.— Procès-verbaux de descente et d'état des lieux, sentence et arrêt concernant la mitoyenneté d'un mur dépendant du logis de l'archidiaconé place Saint-Pierre. Baux à ferme du même logis concédés à Gillette Giraud, dame de la Vicomté, à Michel Ménardeau de Maubreil, écuyer, à Louis Michel de la Justonnière, écuyer, à Salomon de la Tullaie, chevalier, seigneur de Belle-Isle, à Charles de Sesmaisons, chevalier, seigneur de la Sauzinière, Joseph Monnier, seigneur de la Valtière, conseiller maître à la Chambre des Comptes, à Pierre Cailleteau de la Chasseloire et autres. — Afféagement d'une pièce de terre près du clos de l'Écusson, accepté par l'archidiacre Jean Fourché, moyennant une rente de 5 livres qui fut plus tard échangée contre une autre rente foncière de 6 livres. — Baux à ferme de la métairie et du lieu noble de Loquidy, en Saint-Similien, consentis par les archidiacres pour le prix annuel de 1100 livres en 1668. — Arrêt du Parlement et accords conclus avec le chapitre de Saint-Pierre, le recteur de Saint-Similien et Guillaume de Lesrat, seigneur des Perrières, au sujet des dîmes appartenant au grand archidiacre dans le fief de Loquidy, au clos de la Mare et dans les Quarts de Barbin; et bail des mêmes dîmes conclu pour la somme de 200 livres en 1679. — Baux du droit de pêche dans l'étang d'Erdre concédés à François Néron, organiste de la cathédrale, pour le prix de 20 livres, à Christophe Bretagne, écuyer, sieur de la Houssinière et du moulin à vent des Quarts de Barbin. — Quittances de la rente de 20 sous que payaient les archidiacres au fief de la Haie-Mahéas pour l'enclos Bagouin en Cordemais; — d'une autre rente de 50 sous due à la seigneurie d'Acigné à raison d'un moulin situé dans la rangée de ceux de Cordemais; — d'une autre rente de 4 livres 4 sous due à la seigneurie de la Roche en Cordemais; — d'une autre rente de 9 livres due au chapelain du bénéfice de Mérial à cause de la Prise-Daguais en Cordemais; — d'une autre rente de 20 sous due à la chapellenie des Provosts, ou de la Denionnerie, sur le clos des Grandes-Rayes, en Cordemais. — Sentences, enquêtes, et autres actes judiciaires, établissant que l'archidiacre jouissait du droit de haute et basse justice au territoire de Loquidy et du droit de faire courir la quintaine à ses vassaux. — Aveu, procès-verbaux et instance terminée par une transaction, dans laquelle sont réglées les limites de la seigneurie d'Orvault, des fiefs du grand archidiaconé et de l'archidiaconé de la Mée. — Rôles rentiers.

G 115. (Registre.) — Gr. in-f°, 202 feuillets, parchemin; 142 feuillets, papier.

1433-1779. — Titres de l'archidiaconé de Nantes. — Baux à ferme d'une maison, sise rue Saint-Léonard à Nantes, suivis d'un arrentement consenti en 1773, en vertu d'une sentence d'autorisation et d'une délibération conforme du Chapitre. — Aveux, accords et contrats relatifs à des maisons de la paroisse Saint-Laurent de Nantes, sur lesquelles étaient dues des rentes foncières aux archidiacres de Nantes, par Godefroy Gelée, écuyer, échevin de Nantes, Jean Fégueulx, maître architecte pour le Roi en Bretagne (1569), Marie Jullo, veuve de Briand de Ronceray, Simon de Ronceray, agissant pour lui et pour Pierre, Claude et Denis de Ronceray ses cousins germains, habitant du petit Gouâvre, île de Saint-Domingue; la veuve de Pierre Macé, écuyer, sieur de la Barbelais; Julien du Greix, écuyer, Marguerite du Mollay, épouse de Gabriel de la Monneraie, écuyer, Jean Bataille, seigneur des Bretesches (1572), Françoise Drouet, veuve de François Boux, écuyer, sieur et dame du Teil; par Jean Endilanarech, barbier (1445), François Loriot, écuyer, sieur des Brossardières, Philippe Baudouin, écuyer, chapelain de la Ville-en-Bois (Bouaye), Jean de la Fontaine, apothicaire (1495), Joseph Richard du Plessis, docteur en médecine (1767), les titulaires de la chapellenie de Saint-Félix.— Autres aveux et contrats concernant des maisons sises au quartier de Richebourg, en la paroisse de Saint-Clément de Nantes, sur lesquelles étaient dues des rentes foncières par Jeanne Cottineau, Jean Chatellier, Jacques Maindron et autres. Arrentement de la maison du corps de garde sise, près la barrière de Richebourg, à Martin Chesneau par la municipalité (1626), et afféagement par l'archidiacre Pierre d'Espinose d'un terrain vague sis en dehors de la barrière vis-à-vis une raffinerie (1700). — Scellés sur les meubles de Sidrac de Chambellé, seigneur de la Boixière, lieutenant-général des armées du Roi.— Adjudication de 4 journaux de pré à l'entrée de la prairie de Mauves et de 8 fourches de bian pour 180 livres de rente.

G 116. (Registre.) — Gr. in-f°, 269 feuillets, parchemin; 178 feuillets, papier.

1370-1779. — Titres des fiefs de Loquidy appartenant à l'archidiaconé de Nantes, en la paroisse de Saint-

Similien de Nantes. — Aveux et contrats produits par Jean Beraud, Geoffroy Rouaud, Jean Champion, Jean de Mersant, armurier, Clément Leroy, Étienne Vaudeban, René Ledoux, Michel Mimault pour la maison de Chateaulin au port de Barbin, des vignes sises aux clos des Quarts et du Montgoguet et des maisons et héritages sis aux villages du Croisic, de Barbin et de Loquidy près Nantes, sur lesquels sont dues des rentes foncières ; — par la veuve de François Bouvet, avocat au Présidial de Nantes, et son fils Jean Bouvet, écuyer, pour le domaine du Pin ; — par Antoine Frauchepierre (1571), Guillaume Harouys, sieur de la Rivière (1574) ; Achille Herbelin écuyer, receveur du taillon (1613) ; Pierre Hallouin écuyer, capitaine au régiment de Piémont (1686) ; André Thoret négociant (1727), pour le domaine de la Morhonnière. Contrats d'acquêt et d'échange du même domaine, arrêt et sentence arbitrale concernant divers droits seigneuriaux, l'usage d'une porte et la propriété d'un chemin public. — Consentement de l'archidiacre Jean Fourché à l'établissement du frère Gilles Durand, ermite de Saint-Antoine, dans l'Ermitage fondé par René Bonin, écuyer sieur des Viviers (1645). Abandon de l'Ermitage par le frère Antoine de Saint-Gabriel aux religieux de la Merci (1672). — Aveux rendus par Charles Guillay, sieur de Beau-Soleil, et la veuve de Charles Bonaventure Richard du Plessis, médecin, pour le domaine de la Rouaudière ; — par Guillaume Lechat, pour le domaine de la Gruotière ; — par Louis Corneille, fripier, pour la borderie du Montgoguet ; — par les aumôniers de l'hôpital de Toussaints de Nantes pour des terres voisines de la Bouhourdière ; — par les chapelains du bénéfice de Saint-Thébaud et de Saint-Michel pour différentes pièces de vigne ; — par René Aufrère pour le lieu de la Chicotaie ; — par Julien Bretagne, Guillaume de Lesrat, seigneur des Perrières, pour le domaine de la Lombarderie ; — par Olivier Moquart pour le tènement de la Tortière ; — par Pierre Ménardeau et Christophe Bretagne, pour le domaine de la Houssinière ; — par François Bourdeil, sieur de la Maillardière, pour la maison de la Pohatonnerie, *antea le Chesne Chandelier* ; — par Pierre Dubois, Jean Louail, écuyer, Isabelle Burot, Raoul Moreau, François de Ravenel, sieur du Plessis, Gabriel Collet, écuyer, sieur des Rivières, Gilles Hallouart et autres pour les domaines de la Patouillerie, de la Porcherie, de la Barberie, de Loquidy, du Pressoir ; — par Robert de Sesmaisons (1404), Jean de Sesmaisons (1456), Christophe de Sesmaisons (1560), écuyer, seigneur de la Berrière, Modeste Goyon, épouse du comte Donatien de Sesmaisons, colonel au régiment Royal-Roussillon (1779), pour les domaines de la Sauzinière et de la Haie-Bellanton ; — par les filles de Jean de Rouvres (1622), pour le domaine de la Gaudinière comprenant les borderies de l'Aumônerie et de la Close. — Afféagements de terres vagues. Baux de vignes sises à Barbin sujettes au devoir du tiers de la récolte et de la dîme. — Aveux rendus par des tenanciers de vignes sujettes au devoir du quart.

G 117. (Registre.) — Gr. in-f°, 143 feuillets, parchemin ; 47 feuillets, papier.

1342-1767. — Titres des fiefs de l'archidiaconé de Nantes sis dans la paroisse de Saint-Similien de Nantes. — Aveux et contrats produits par la veuve Jean Sauvaget, Alphonse Le Garec, contrôleur général des finances de Bretagne, Jean Jarniguen, écuyer, Jacques Gravelais, pour des héritages sis au lieu de la Peverie. — Fondations de chapellenies, à l'autel de Mère et Fils, en la cathédrale de Nantes (1342), par Mathieu de Colle, recteur de Saint-Brice de Goulaine ; — en 1400, par Geoffroy de Callac, chanoine de Nantes, et de Saint-Brieuc, recteur de Bouin. Lettres d'approbation, de présentation et de collation décernées à divers titulaires de ce bénéfice. Aveux rendus par les chapelains au grand archidiacre pour une maison, un pressoir, un jardin et des vignes sis à Barbin et à Loquidy. — Aveux et contrats produits par Mathurin Pirault, François Denault, Jean Jonnet, Claude Gruotier, Alain Rioteau, Jean Gourdeville, Olivier de Carheil, écuyer, seigneur de Launay en Sucé (1618), Pierre Boilève, sieur de la Nobilière, Pierre Chevrier, recteur de Saint-Jean de Nantes (1556), les chapelains des bénéfices des Trois-Maries et de Saint-Clair, pour des maisons et divers héritages situés aux villages et lieux de Barbin, du Tertre, de la Close-Hamelin, de l'Aumônerie ou la métairie du Cens, de la Gruotière *alias* la Cosnerie, du Gué-Moreau, du Croisic, de la Carterie et de Loquidy.

G 118. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1387-1787. — Titres des domaines de l'archidiacre de Nantes. — Baux à ferme des droits de tiers, de dîme et de chapon à lever sur les vignes du clos des Quarts à Barbin, du droit de pêche dépendant de la maison de Loquidy et du moulin des Quarts. — Sentence du Présidial condamnant le grand archidiacre de Nantes Jean Prian à la privation des gros fruits de sa prébende, pour défaut de résidence, avec injonction aux fermiers d'en verser le produit au trésorier de la cathédrale, à la requête du Chapitre. — Accord entre les archidiacres de la Mée et de Nantes, le recteur de Saint-Similien de Nantes et quelques chanoines sur le partage des dîmes de la paroisse de Saint-Similien, suivi de l'approbation d'Antoine de Bavalan, grand vicaire de l'évêque Amaury

d'Acigné (1467). — Sentence du Présidial confirmant l'archidiacre Guillaume de Lignereul en possession des dîmes de son fief de Loquidy (1560). Procédures relatives aux dîmes de la même paroisse suivies d'un accord conclu entre l'archidiacre J. Fouché et le chapitre de Saint-Pierre (1618). — Aveux rendus à l'archidiacre Maurice de Montrelais, en 1387, par Jean Durand, pour une maison à Barbin et des vignes au clos du Pin ; — aux archidiacres de Nantes par Raoul Barbe, pour l'hébergement de la Barberie (1404) ; — par Joseph Mosneron, sieur du Pin, armateur ; — par les chapelains des bénéfices de Saint-Julien, de Saint-Étienne, et de Toussaints par la veuve Joseph Cabart pour le lieu dit le Petit-Hermitage (1778). — Contrats d'acquisition de maisons et de terres sises au fief de Loquidy à Richebourg, dans la Haute-Grand'Rue de Nantes, produits par Guillaume Bouteiller, écuyer, négociant, acquéreur de la Houssinière, Jacques Vallin, Joseph de Neufgermain, écuyer, Jean-Baptiste de Lieutaud, Jacques Lizardière, buandier, Pierre Geslin, Marguerite Forget, épouse d'Yves Le Sourd de Lisle, et autres vassaux de l'archidiaconé de Nantes. — Afféagement de sept hommées de terre au clos des Quarts en Barbin par l'archidiacre François de Chevigné à Pierre Laurent (1786). — Rôle rentier de 1688. — Sentences condamnant le fermier de l'abbaye de Pornic, le recteur de Mauves et le prieur de Saint-Crespin de Montfaucon à payer le droit de visite dû à l'archidiacre.

G 119. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 6 pièces, papier.

1685-1689. — Titres de l'archidiaconé de la Mée. — Procès-verbaux de résistance dressés contre les recteurs de Blain, de Derval, d'Erbray et de Sucé qui ont refusé de reconnaître à l'archidiacre le droit de porter seul l'étole dans le cours des visites pastorales, et sentence du Présidial les condamnant à se soumettre.

G 120. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 118 pièces, papier.

1550-1700. — Droit de visite sur les paroisses de l'archidiaconé de la Mée. — Convention passée par l'archidiacre Guillaume de Lignières avec deux prêtres de la paroisse de Derval auxquels il a commis le soin de visiter les paroisses de son ressort et de faire la recette du droit de visite, suivant le tarif inséré dans l'acte (1550). — Accord souscrit par le recteur de Sucé avec engagement de payer dorénavant la prestation annuelle de 4 livres 10 sous. — Instance contre Jean Lemercier, recteur de Chantenay, en 1600, avec production de pièces. — Sentences et arrêts de condamnation contre l'abbé de Geneston, contre un grand nombre de recteurs qui refusaient de payer le droit de visite et contre les chanoines de la collégiale de Guérande qui voulaient s'opposer à la visite de la vicairie perpétuelle de Saint-Aubin, en qualité de curés primitifs de cette paroisse.

G 121. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1623-1645. — Droit de visite sur les paroisses de l'archidiaconé de la Mée. — Comptes de recette des prestations fournies par les recteurs des paroisses.

G 122. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

1673-1681. — Titres au soutien du droit de haute et basse justice appartenant à l'archidiacre de la Mée en la paroisse de Saint-Similien de Nantes. — Inductions d'actes produites devant les commissaires de la réformation des Domaines royaux établis à Rennes et arrêt de maintenue rendu au profit de Jean-Baptiste Couperie, archidiacre. Inventaires de pièces justificatives. Information criminelle instruite sur les violences commises la nuit envers les serviteurs de la maison noble du Douet-Garnier.

G 123. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1520-1785. — Domaines propres de l'archidiaconé de la Mée. — Arrentements, échanges et accensements du pré de la Saulzaie, de quartiers de vignes au territoire de Carcouet, de droits de quart, de tiers et de dîme à prélever sur la récolte des Grandes-Vignes en Saint-Similien. Aliénation de diverses rentes foncières souscrite par l'archidiacre Jacques du Pré pour se libérer de la taxe de 120 livres à lui imposée par l'édit de 1563. — Afféagements de cantons de terre situés près de la Chêsine pour être annexés au domaine de Château-Gaillard appartenant à Hippolyte d'Achon, chevalier, seigneur du Jaunay (1782.) Bail des revenus du droit de visite, consenti moyennant la somme de 275 livres par an à l'abbé Judalet, prêtre de Vay (1525). Congés pour bâtir des moulins à vent sur les terres de la Fosse-Boutin, du Clos-Gigan, du pré Tapcul, et de Saint-Imbe concédés à divers, moyennant des rentes foncières. Baux à ferme d'un clos de vigne situé près de Carcouet, des appartements de l'hôtel de l'archidiaconé, rue Saint-Laurent, d'un canton de pré en la prairie de Mauves, et des dîmes grosses et menues dépendant de la chapellenie d'Assérac, en la paroisse de Couëron. — Mémoire sur le droit d'indemnité dû à l'archidiacre à raison de la rente de 80 livres, léguée à la fabrique d'Ancenis par Perrine Verger et hypothéquée sur la maison de Procé. — Aveu des domaines et fiefs de l'archidiaconé de la Mée produit devant le siège des Régaires de l'évêché de Nantes par Salomon de Herbammez, archidiacre.

G 124. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier, 1 sceau.

1452-1691. — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux rendus par Guillaume Tual, René Chevolleau, Vincent Charon, Jean Perrotin, maires-chapelains de la cathédrale, pour la maison de Bellanton *alias* le Chesne-Blanc ; — par Jean de Henleix (1452), par le curateur de Guillaume de la Lande (1542), pour l'hébergement et le domaine seigneurial de la Petite-Bouvardière ; — par Guillaume des Essarts, écuyer, seigneur du Souchay et Marie Simon, son épouse, Julien Denort, marchand, Jean Meriau, sieur du Pas, maître des Comptes, et Jean Boucaud pour la maison noble et le domaine du Breil *alias* Trenoust, le tout situé en la paroisse de Saint-Similien.

G 125. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1426-1638. — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux et contrats de vente et d'échange produits par Jean Gauguet, Pierre Drouet, bourgeois de Nantes, l'aumônier de Notre-Dame hors les Murs, Jean Doulce, écuyer, seigneur de la Maronnière, tuteur des enfants de Jean de la Lande et de Raoulette Doulce, seigneur et dame de Carcouet, Joachim de la Lande, écuyer, la fabrique de la paroisse Saint-Saturnin de Nantes, Julien Denort, Jacques Béranger, pour des terres et des maisons sises au village de Carcouet, en la paroisse de Saint-Similien. — Vente des manoirs et domaines de Carcouet et de la Petite-Bouvardière par René de la Lande, écuyer, sieur de l'Écurais, à Julien de Langle, écuyer, sieur de la Biliais (1638).

G 126. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1537-1754. — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux et contrats produits par Pierre Delaunay, Jeanne Chrétien, dame de la Haultière et du Petit-Carcouet, Pasquier Cado, Guillaume de Cadaran, sieur du Plessis-Tison, Jean Mériau, Pierre Guichard, Julien Rivière, Paul Guignard, apothicaire, Jean Burot, sieur de Carcouet et du Pé, Étienne de la Grange, maître chirurgien, Jean de Stapleton, chevalier, comte de Trèves, seigneur des Dervallières, pour le manoir et domaine de la Guguenière *alias* le Petit-Carcouet et pour des héritages situés au lieu dit le Bas-Carcouët.

G 127. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1518-1675. — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. Procédures : d'un combat de mouvance pendant entre l'évêque de Créquy et Guillaume de Lignières, archidiacre, au sujet des terres de Carcouet et de la Petite-Bouvardière sises en la paroisse de Saint-Similien ; — des saisies féodales mises sur les mêmes terres, après le décès de Guillaume de la Lande, écuyer, et de Catherine de la Lande, épouse de Guy Laillier, sieur de la Chesnaie, par déshérence et défaut d'aveu ; — d'une demande en paiement de rachat intentée à René de la Lande, sieur de la Haie-Mahéas, et à ses héritiers par l'archidiacre Pierre de Bardy. — Reconnaissances de rentes dues à François de la Lande, écuyer, sieur de Carcouet (1518). — Quittance du prix de rachat (11,500 livres) payé par René de la Lande, sieur de la Haie-Mahéas et Marie des Rouxières, veuve de Rocaz à Guy Laillier, seigneur de la Chesnaie, procureur de René de la Barre, sieur de Villedé, pour le retrait lignager des terres de Carcouet et de la Petite-Bouvardière et dépendances (1574). — Enquêtes, sentences, arrêts. — Adjudication judiciaire de la terre de Carcouet à Marie de Maulle, pour acquitter les dettes de Gilles Villaine, sieur du Pinier, conseiller du Roi au Présidial de Nantes (1675).

G 128. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier, 1 sceau.

1476-1774. — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux et contrats produits par Jean de Goulaine et Gillette Le Boursier, seigneur et dame de la Berrière et de Grilleau (1476), Claude Geneste, Perrine du Molay, René Aubin, Louis Pondavy, négociant, capitaine de milice bourgeoise, les enfants de Jean Michel, écuyer, conseiller secrétaire du Roi près le Parlement de Toulouse, pour la borderie de la Cagassais et le pré voisin de l'arche de Grilleau ; — par Thomas Dorson, écuyer, seigneur du Saz, de Gorges, et de la Choltière (1520), Jean Gaultier, Jean de la Chasse, seigneur de la Hamelinière, Jean Josses et autres pour la tenue du Champ-Corbin et son moulin. — Instance en paiement de droits de lods et ventes contre Jacques Bernard, seigneur de Bazouges. — Aveux et contrats relatifs à la borderie du Petit-Château-Gaillard, situé aussi en la paroisse Saint-Similien, produits par Imbert Raboceau, Maurice Chantreau, Gilles Richard, René Valleton et autres.

G 129. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

1444-1761. — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux de la terre et du manoir de la Chesnaie, sis en la paroisse de Saint-Similien, par Guillaume de Mareil, seigneur du Plessis-Mareil (1444), par Guillaume Lebloay et Jeanne de la Lande, Pierre Rouault, écuyer, seigneur de Trignier et Catherine Ballue, Mathurin Babin acquéreur en 1623 de Louise de Talansac, épouse de Gabriel de Goulaine, Mathurin Chabot, et Guillaume Babin, conseiller et secrétaire ordinaire de la Grand'

Chambre du Roi, sénéchal de Saint-Herblain (1666). — Instance en prestation d'aveu et en paiement de deux rentes foncières assises sur la pièce du Vivier et le domaine de la Chesnaie, poursuivie contre Jeanne de la Lande et Catherine Ballue. — Aveux du domaine et manoir du Douet-Garnier, en Saint-Similien, produits par Jean Goaiseau, Jean Le Maistre, écuyer, seigneur de la Garelais (1524), François de Mauléon, écuyer, acquéreur en 1592, Mathurin Lenfant-Dieu, Étienne Lenfant-Dieu, écuyer, Pierre Belon, notaire, acquéreur en 1653, Élisabeth Belon, veuve de Michel Le Boucher, écuyer, et Jean-Baptiste Valleton, veuf d'Élisabeth Le Boucher. — Acte du supplément de 800 écus payé par François de Mauléon, favori du duc de Mercœur, pour la plus-value de la terre du Douet-Garnier qu'il avait achetée de Guillaume Le Maistre de la Garelais, lequel avait été fait prisonnier avec deux de ses frères au siège de Blain, et sentence le condamnant à payer également un supplément de droits de lods et ventes à l'archidiacre. Accords réglant les indemnités dues à l'archidiacre par le sieur du Douet-Garnier pour l'acquit du rachat et la construction d'un moulin.

G 130. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1458-1754. — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Contrats et aveux des terres et maisons composant le clos et le domaine de la Goguetterie, nommé plus tard Procé, produits par Perrot de l'Espau, Gillette Maillard, veuve Le Boursier, Pierre Hubon, le chapelain de Toussaints, François Grimaud, Guillaume Corset, Jean Duret, Jean Le Pelletier, Antoine Lyet, René des Mortiers, notaire, Jacques Bernard, sénéchal d'Orvault, Mathurin Le Houx, Claude, Jean et Martin Marion de Procé, et autres. — Pièces de procédure de l'action féodale en prestation d'aveu intentée à Claude Marion.

G 131. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1524-1770. — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux et contrats produits par Guillaume Lucas, Jean Delaunay, Jean Drouillart, sieur de la Barre, Jean Meriau, sieur du Pas, Laurent Madeleneau, Georges Dupré, Jacques Valleton et autres pour des héritages, situés au village de Malville, *alias* les Champs-Bouchet, en Saint-Similien; — par Mathurin Lentant-Dieu, écuyer, et Jean Lemaignan, capitaine de navires, pour le domaine noble de la Meslinière; — par François des Ridellières, écuyer, seigneur de la Noë-Maufras et de la Roche du Pont de Louan (1526), François Le Bloay, seigneur de Gargouille, second président en la Chambre des Comptes, Anselme de la Gastinaye, écuyer, sieur de la Preille (1604), et Françoise de Marbeuf son épouse, Jean Belot, Jean Potier, Louis Mesnard, échevin de Nantes, Michel Drouet et autres pour le domaine noble du Pavillon et le Clos-Rousseau en dépendant; — par Jean Lorail et Claude de Sesmaisons pour le lieu noble de la Patouillière s'étendant dans les paroisses de Saint-Similien et d'Orvault, — par Mathurin Belavoine, Jean Charier, notaire, Jean Meriau du Pas, les enfants d'Étienne Gorge et autres pour la tenue de la Pelleterie, y compris le clos de l'Écusson et quelques autres terres de la paroisse Saint-Similien. — Échange d'un pré de la métairie du Hardaz, en Joué et Riaillé, contre la pièce de l'Ecusson susdite, conclu entre les sieurs Lenfant-Dieu et Cottineau.

G 132. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1463-1770. — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux et contrats produits par Jean Coupegorge, Jean de la Chasse, Claude Levieil, Joseph Taillé et autres pour la tenue et le moulin de Saint-Imbe, *alias* Saint-Ysme, sis près la chapelle de Notre-Dame de Miséricorde, en Saint-Similien. Instance en paiement d'une rente de 35 sous, avec contestation de mouvance relative à la même tenue, dont le profit fut adjugé à l'archidiacre de la Mée contre la juridiction des Régaires. — Contrats produits par Clément Buron, Guillaume Alliotte, Julien Pécot, Pierre Lévesque et autres pour des acquisitions de pièces de vignes, sises au clos des Sauzinières. Enquêtes et procédures d'une contestation de mouvance féodale, portée devant le conseil de la Chancellerie de Bretagne, par le procureur du Comté de Nantes et l'archidiacre de la Mée, qui tous deux prétendaient jouir du droit de bail ou rachat sur la terre de la Sauzinière. Accord avec Jean et Christophe de Sesmaisons, écuyers, conclu par l'archidiacre Salomon de Herbammez qui a renoncé à exercer son droit de rachat moyennant la somme de 80 écus. — Aveux et contrats concernant les moulins de la Tour, de la Fosse-Boutin, de la Cave, du Champ-Corbin avec leurs dépendances, en la paroisse de Saint-Similien.

G 133. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1420-1691. — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée. — Aveux et contrats produits par Gilles Gérard, Mathurin Bernard, Guillaume Le Boucher, l'un des maires-chapelains de la cathédrale de Nantes, Jean Godin, Lucas Davy, Jean de Bois-Hulin, écuyer (1469), Pierre Clergeaut, Daniel Gareau et autres pour des maisons et des terres sises aux lieux dits la Brauderie, la Brossauderie, la Cantinerie, la Couillaudière, la Garauderie, Gastines, la Godardière, la Hubière, la Jaluetière en la paroisse Saint-Similien; — par Germain du Vau, sieur de la

Porcherie et de la Bastille. Bonaventure Villaine, Antoine Lyet, Jean Amoureux, Nicolas Besnard, Jean Lemarié, Mathieu de Trégouet, écuyer sieur de Queralmon, auditeur à la Chambre des Comptes et autres pour des pièces de terre sises au Clos-Gigan, au Clos-Rouaud, au Clos-du-Gast, au Clos-Rome, au Clos-de-l'Archidiacre, au Clouteau, à la Saulzaie, à Beau-Soleil et dans d'autres parties du fief de Carcouet.

G 134. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 9 pièces, papier; 1 sceau.

1426-1741. — Fiefs de l'archidiaconé de la Mée — Aveux et contrats produits par René Peneau, Jean Rousseau, Jean Denaye, écuyer, seigneur de la Pervanchère (1475), Jean Stapleton, chevalier, seigneur des Dervallières, Michel de Marconville, diacre, chapelain du bénéfice de Notre-Dame des Clercs, les chapelains de Toussaints, les chanoines de la collégiale de Nantes, Jean Sauvage et autres, pour des terres sises aux clos de la Davière, de la Herse, des Jollis, des Mazères, de la Migronnière et aux environs, dans le fief de Carcouet, en Similien.

G 135. (Liasse.) — 7 rôles de parchemin.

1464-1581. — Rôles rentiers des fiefs de l'archidiaconé de la Mée comprenant le dénombrement de tous les vassaux qui étaient redevables de rentes foncières ou féodales.

G 136. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1591-1751. — Rôles rentiers des fiefs de l'archidiaconé de la Mée et mémoires pour parvenir à leur rédaction.

G 137. (Cahier.) — 33 feuillets, papier.

1591-1600. — Sentences des causes expédiées aux audiences des plaids généraux de la juridiction de l'archidiaconé de la Mée tenu par Louis Michel, sieur de la Garnison, sénéchal — Prestations de serment de Julien Duret, institué forestier, de Pierre Bonnier, institué notaire, et d'autres officiers. — Réceptions d'aveux et de contrats, assignations, et bannies.

G 138. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 65 pièces, papier.

1467-1775. — Plaids féodaux de l'archidiaconé de la Mée. — Ajournement sur une instance en paiement d'une taxe de 30 sous, soutenue par le sergent de la juridiction de la Mée contre Jean de Henleix, écuyer, seigneur de Chésines (1467). — Procédures des saisies féodales prononcées par le sénéchal contre divers vassaux pour défaut d'aveu. Actes d'assignation, d'ajournement, de réception et d'impunissement. — Provisions de procureur fiscal décernées à Louis Tournoux, avocat, information de vie et mœurs, serment et réception.

G 139. (Liasse.) — 2 pièces parchemin; 26 pièces, papier.

1604-1765. — Titres de la Grande-Chantrerie de la cathédrale. Baux d'un droit de dîme comprenant les deux tiers des dîmes à prélever sur la récolte des vins, en la paroisse de Basse-Goulaine. Reconnaissances d'une rente de 20 jallons de vin et d'une autre de 3 setiers de seigle dues par le Grand-Chantre de Saint-Pierre et le recteur de Basse-Goulaine au seigneur de la Tréperie. — Baux à ferme de la métairie de la Grande-Chantrerie, sise en Saint-Donatien, baux à devoir de tiers de récolte de pièces de terre sises dans le même domaine; et bail à ferme d'un appartement d'une maison sise à Nantes près la cathédrale. — Consultation sur l'aliénation de la moitié des dîmes et des fruits revenant à la cure du Port-Saint-Père.

G 140. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1732-1733. — Titres de la Grande-Chantrerie de de la cathédrale. — Mémoires contradictoires, observations, correspondance, factum, brevet dérogatoire concernant une pension de 1,000 livres que l'abbé Jean de Caulet, ancien grand-chantre de la cathédrale de Nantes, s'était réservée sur l'office de la Grande-Chantrerie, lors de sa promotion à l'évêché de Grenoble, et dont la validité était contestée par l'abbé Berthou de Querversio.

G 141. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1607-1737. — Titres des prébendes du Doyen, du Trésorier et des chanoines de la cathédrale. — Sentences adjugeant la moitié des fruits d'une prébende à André Bonnier, chanoine, et maintenant Louis Truchart, chanoine, en possession de la maison prébendale. — Requête de Gabriel Daniel, clerc tonsuré, pour être mis en possession d'une prébende que lui dispute François de Florent, prêtre de Carpentras. — Mémoire sur les raisons qui autorisent la saisie des fruits de la Trésorerie sur l'abbé de Vertamon au profit du Chapitre. — Factum et productions du chanoine Jean de Faye demandeur en réduction de pension contre François de Beauvau, évêque de Sarlat, avec lequel il avait pris des engagements onéreux. — Compte des sommes dues au Chapitre par l'évêque de Saint-Brieuc, pour la vacance du Doyenné de Nantes. — Mémoire sur les obligations imposées au Doyen et les peines qu'entraîne le défaut de résidence.

G 142. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1304-1774. — Titres de la fabrique de la cathédrale de Nantes. — Ordonnance épiscopale portant que le Chapitre aura la moitié des biens que l'évêque Durand de Rennes a attribués aux œuvres pieuses par son testament (1304). — Accord entre le Chapitre et l'évêque Daniel Vigier, assisté de Jean de Calestria, chantre de la cathédrale, exécuteurs testamentaires de l'évêque Henri, réglant que la mitre et la crosse du prélat défunt seraient à la disposition de l'évêque, sa vie durant, qu'ensuite la propriété en reviendra à la cathédrale et que les autres évêques ne pourront s'en servir qu'en payant 100 livres à la bourse du Chapitre (1316). — Instance en paiement d'une rente foncière de 3 livres, due au maître de musique de la cathédrale par les héritiers du chanoine Jean Boislève, en vertu d'une fondation du chanoine Jean Pageot. — Baux à ferme conclus par l'intendant de la fabrique, pour un corps de logis et un appartement sis sur la place de Saint-Pierre, une maison près de Sainte-Radegonde, une place de pré, au lieu du Pas-David, en Doulon. — Attestation, sentence, quittance relatives à une rente de 6 livres, assise sur une maison de la rue de la Poissonnerie et à une autre de 30 livres, due à la sacristie par le fermier du temporel de l'évêché. Bail du logis de la sacristie et reconnaissance des ornements d'église remis entre les mains des prêtres sacristes. Accord conclu par le Chapitre avec le duc de Montbazon, gouverneur de Nantes, pour la suppression du cimetière de la cathédrale, et l'embellissement de la place Saint-Pierre. Procès-verbal des exhumations faites lors de l'enlèvement des terres (1617), et opposition du Chapitre à l'établissement d'un marché sur ladite place (1753). — Adjudication des murs de clôture d'un cimetière public (1774). Marchés conclus pour l'entretien des toitures de la cathédrale et la refonte des cloches.

G 143. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1458-1754. — Titres des maires-chapelains de la cathédrale. — Échange entre Guillaume de Mareil, chevalier, seigneur du Plessis-Mareil, et Jean Mainguy, recteur de Saint-Similien, de 5 quartiers de vigne, près la Chesnaie, contre une rente de 50 sous à prendre sur le domaine de Bellanton, et aveu d'un maire-chapelain à l'archidiaconé de la Mée pour la même terre. — Reconnaissance d'une rente de 12 sous sur l'ouche du Cormier, en faveur de Jean Lebrun, maire-chapelain (1480). — Demande de 9 setiers de rente au recteur de Saint-Étienne-de-Mont-Luc. — Arrentement du clos de la Cantinière. Baux à ferme de la tenue de Bellanton, du logis de Haute-Follie, d'un canton de terre sis à Montfoulon, de logements sis à Nantes dans les rues de Saint-Gildas et Haute-du-Château. — Procès relatif à des vues ouvertes par l'un des chapelains sur le jardin de Rohan appartenant à la veuve Lyrot (1554).

G 144. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1412-1776. — Titres de la psallette de la cathédrale. — Copies informes de l'ordonnance épiscopale d'Henri Le Barbu établissant une psallette à la cathédrale de Nantes (1412). — Concordat entre le sous-chantre de la cathédrale et le recteur de l'Université de Nantes réglant : qu'il n'y aura qu'une seule école de chant et d'alphabet, dans laquelle tous les enfants de la ville seront réunis sous la direction de deux maîtres, dont l'un sera à la nomination du sous-chantre, et l'autre à la nomination de l'Université, avec défense aux autres maîtres de recevoir des enfants de la classe élémentaire (1469). État des revenus de la psallette montant au XVe siècle à 228 livres 2 sous. — Bail à ferme d'une maison et d'un quartier de vigne à Barbin, près Nantes, concédé en 1651 pour 27 livres. — Quittance de deux rentes assises sur des maisons de la rue des Carmes à Nantes — Actes de constitution et de reconnaissance d'une rente de 4 livres 3 sous, assise sur une maison voisine de Saint-Saturnin, au profit du chapelain de la chapellenie de Mère et Fils, fondée par le chanoine Geoffroy de Callac, à la cathédrale et annexée à la psallette. — Quittance d'une rente de 6 livres 14 sous, payée par Jean Borgnet, écuyer, sieur de la Pichonnaie, et instance contre ses héritiers. — Bail à ferme d'un pré en Sainte-Luce dépendant du même bénéfice et arrentement d'un canton de terre situé au clos des Quarts à Barbin. Mémoire du grammairien de la psallette sur l'éducation et l'instruction des enfants (1733). (Voir G. 117.)

G 145. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier ; 2 sceaux.

1458-1768. — Titres des chapelains de la société de Saint-Guillaume. — Constitutions et reconnaissances de rentes foncières à percevoir sur Guillaume Lebel, écuyer, Guillaume Carfury, Berthelot Guynement, François Hochard, Fabry Le Sassier, Guillaume Foënet, tanneur à Nantes, Guillaume Le Texier, seigneur de la Texerie ; Philippe Brossard, seigneur de la Trocardière, Jean Boré, Louis Coupegorge, Anne Josse, demoiselle de la Vairie, Jacques Robert, écuyer, seigneur du Moulin-Henriet, Julien Charette d'Ardenne, Gilles Le Vicomte écuyer, seigneur de Saint-Ouen et du Bois-de-Riaillé, Charles de Sévigné, seigneur des Rochers

et du Buron, Jean-Baptiste du Breil, écuyer, seigneur de Champcartier et du Buron, Gabriel de Crux, héritier de Renée de la Vaugour, marquise de Vieillevigne, dame du Bois-Rouaud : Jean du Boullay et Yolande de Berso, seigneur et dame de la Sénéchallaie (1485); Guillaume de Mareil, seigneur du Plessis Mareil, et sa veuve Marguerite de Comenan (1458) ; Gilles Brécel, seigneur de Champsextier ; Jeanne Brecel, dame d'Arsangle et Jean Melliant, seigneur du Trégot, Olivier de Corval, écuyer, seigneur de la Pasquelais, la veuve de Jérôme Rogon, seigneur de Beaubois : Mercure Michaël, sieur de la Rollandière, Jean de Téhillac, débiteurs des chapelains de Saint-Guillaume, à raison de leurs domaines situés dans les paroisses de Nantes, de Saint-Donatien, de Saint-Cyr, de Campbon, de Sainte-Pazanne, de Riaillé, de Vigneux, de Saint-Étienne-de-Mont-Luc, de Saint-Viaud, du Pont-Saint-Martin, du Bignon, de Saint-Herblain, et de Dreffëac. — Condamnations contre plusieurs débiteurs et arrentements. Échange d'une rente de 10 livres léguée par Vincent de Heinleix, seigneur de Chésines à la société de Saint-Guillaume, contre un logis sis en Saint-Donatien, près Nantes.

G. 146. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

1498-1767. — Revenus de la société des chapelains de Saint-Guillaume. — Titres de fondation, de constitution et de reconnaissance, quittances et condamnations concernant des rentes léguées par Jean Marie, prêtre, recteur de Sautron, Guillaume Bonnel, recteur de Treillières, Jean de Saint-Gilles, sieur de Prier, Julien Pageot, chanoine, Jean Chabeulier, prêtre, choriste de la cathédrale, Jacques Menière, maire-chapelain, ou dues par Louis de Bruc, Jean-Baptiste Gautier, prêtre, Gilles Jahan, Philippe Brossard de la Trocardière, Mathurin Chauveau de la Mulonnière et autres. — Mandement de Louis XII au sénéchal de Nantes de poursuivre les débiteurs de rentes qui ne s'acquittent pas envers la société de Saint-Guillaume. — Actes de caution, de souscription et de franchissement concernant les emprunts de la société. — Baux à ferme d'un *ranc* de pêche en Loire et d'une maison, rue des Carmélites. — Demande en indemnité aux héritiers du chapelain René Hus, pour réparations à la maison qu'il habitait. — Commissions de receveur des rentes de la société.

G. 147. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1441-1747. — Revenus de la société des chapelains de Saint-Jean — Bannies pour parvenir au bail judiciaire de la terre de Souché, saisie en 1546 sur Louise Goheau, pour arrérages de rentes non payés et en 1566 sur Jean de Montbron.— Actes de constitution, de transport, de reconnaissance concernant l'assiette et le recouvrement de diverses rentes foncières dues par Pierre Daudibon, Jacques Haruys, changeur, par les héritiers de Jean Mennet ; — la propriété d'une maison léguée, dans la paroisse Sainte-Radegonde, par Jacques Géraudin, prêtre, affermée à Pierre Picard, valet de chambre de la duchesse Anne, et ensuite prise par les douves du château de Nantes ; — l'assiette de diverses rentes foncières dues par Étienne de Loyon, à raison d'une maison qu'il avait à cens de Jean du Coin, écuyer, seigneur du Coin (1532) : — par Mathurin Papolin, par Pierre Lenormand, Guy Roymer, Jean Lohier, pour des maisons sises à Richebourg, près de la cohue au blé de la paroisse Sainte-Croix, au Martray de Saint-Similien ; — par Perrin Niel, débiteur de Jean Robin, chanoine bienfaiteur de la société de Saint-Jean, Tristan de Carné, écuyer et François de la Lande, seigneur de Cleux, Guillaume de Heinlex, écuyer, seigneur de Chésines, Jean de la Lande, seigneur de Vieillevigne (1512) ; par Christophe du Breil, écuyer, sieur de la Mauvaisinière, Louise de la Bouëxière, dame de Bras, Jean de Faye, sieur de la Grignonnaie, les héritiers de Jacques Ménière, prêtre; — le recouvrement d'une rente de 10 livres sur la recette de Nantes, possédée d'abord par Guillaume Chauvin, écuyer, seigneur de l'Éperonnière, et Raoul du Bois-Guéhenneuc, et de diverses autres rentes assises sur les terres de Bougon, de la Tenaudaie, du Chalonge et d'Ardennes. Rôles des rentes à recevoir. — Acte d'emprunt de 1200 livres.

G. 148. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier.

1432-1771. — Revenus de la société des chapelains de Saint-Jean.— Donation de 6 hommées de pré dans la prairie de la Grande-Hanne (Doulon), par le chanoine Pierre Robin (1437). Acquisitions : d'un canton de 25 cordes au même endroit ; — d'une maison à Nantes sise rue Saint-Gildas, par Pierre Guisnel prêtre ; — de plusieurs maisons, sises à Richebourg près Nantes et d'une rente de 8 livres, 8 sous, par Pierre Quentin, chanoine de la collégiale de Notre-Dame, pour subvenir à l'entretien de deux chapellenies, dont les titulaires desserviront deux messes par semaine, le vendredi et le samedi (1536). Baux à cens et à ferme : de maisons sises à Nantes, aux faubourgs de Richebourg, de Saint-André et de Saint-Donatien, rue Saint-Gildas; de terres sises dans les paroisses de Pontchâteau et de Saint-Sébastien et des prés de la Hanne ; procès-verbaux de prise de possession et d'état de lieux. — Baux à

ferme de la recette des revenus de la société de Saint-Jean.

G 149. (Cahier.) — 26 feuillets, papier.

1767-1789. — Sommier des rentes foncières, constituées et hypothécaires appartenant aux chapelains des sociétés de Saint-Guillaume et de Saint-Jean, indiquant l'assiette des rentes et les termes acquittés.

G 150. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1513-1765. — Titres de la chapellenie de la Barillerie, *alias l'Ecce Homo,* desservie à la cathédrale. — Bail à complant d'un quartier de terre à planter en vigne au Clos-Ernou, en Carquefou, moyennant le quart de la récolte. — Reconnaissance d'une rente foncière de 4 livres due au chapelain sur la métairie de la Basse-Angle, en Carquefou. — Contrat d'acquisition de la terre de la Noë-Guy, en Grand-Champ, par Robert Michel, marchand à Nantes. — Arrêt au Parlement maintenant Jean Chabuliez, chapelain de la Barillerie, et divers habitants de Carquefou, en possession et jouissance des chesnaies des Basses et Hautes-Angles, des marais et communs sis entre l'Étang-Hervé et le Trait-de-l'Angle, jusqu'à l'Erdre, malgré l'opposition de Bernardin d'Espinose, conseiller en Parlement (1635). Procès-verbaux de transport sur lesdits marais contenant description des communs des Cormiers, de l'Angle et de la Poitevinière. Autre arrêt confirmant les termes du premier (1642). Échange de la borderie de la Barillerie, en Carquefou, contre la métairie de Villeneuve en Grand-Champ, conclu entre ledit chapelain et M. d'Espinose, seigneur des Renaudières, de l'Étang-Hervé, de Rougeul, de Grand-Cour et de Jasson. — Procès-verbal d'état de lieux pour la métairie de Villeneuve et aveu à la cour de Procé. Autre aveu à la juridiction du prieuré de Toutes-Joies, annexé à l'Oratoire de Nantes, pour une maison rue Notre-Dame, à Nantes. — Baux à ferme desdits immeubles.

G 151. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1428-1718. — Chapellenie de Belestre, fondée à l'autel Saint-Jean de Bouaye. — Afféagement de 30 hommées de vignes concédé par Jean Mainguy, recteur de Saint-Ermeland de Bouaye, à Rolland Jéhanneau. — Sentence du sénéchal des Régaires condamnant un chapelain de Bouaye à replanter la même vigne. — Baux du temporel de la chapellenie de Belestre concédés par divers choristes et bénéficiers de la cathédrale.

G 152. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1632-1789. — Chapellenie de Bonnemère, *alias in parvis quies,* fondée en l'église de Saint-Saturnin de Nantes. — Accord sur une mutualité de mur consenti entre le pénitencier Michel Dubreil et Gilles de Brenezay, titulaire de ladite chapellenie. – Débat au possessoire entre Pierre Baudry et Jean Lorido, prêtre. — Arrentement de la pièce du Pain-Perdu et bail à ferme à un jardinier de la tenue de l'Ouche-Venelle, sises en la paroisse du Saint-Donatien.

G 153. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1443-1788.— Chapellenie de Bonne-Nouvelle, *alias* de Toussaints, fondée en l'église de Nantes, par Lucas Davanches — Constitution d'une rente de 20 livres consentie au nom des chapelains par Jean de Couësmes, seigneur de la Bagaye et Jean Caro, seigneur de la Coguère. — Arrêt de condamnation contre René Legoux, sieur de la Bagaye, débiteur d'arrérages. et assiette de la même rente établie par le fils de René Legoux sur les terres de la Bagaye, de Boisbriand et de la Haranchère. — Échange de terres contenant reconnaissance d'une rente de 6 sous 6 deniers, assise sur une pièce de terre du domaine de Carcouët (1443), et reconnaissance d'Henri Bernard. — Demande en paiement d'une rente de 20 sous, constituée à la veuve de Guillaume Pohaton et ses enfants. — Bail à devoir de quart de cinq quartiers de vigne, au clos de la Herse, concédé par le chapelain Guillaume Géraud. — Instance contre les détenteurs de la pièce du Breil, en Carquefou, sur laquelle était assise une rente de 3 sous 6 deniers, et constitution d'une rente de 3 livres 15 sous sur le domaine de la Salle, consentie par Martin Brossard. — Baux d'un canton de pré sis en la vallée de Doulon. — Demande en paiement d'arrérages d'une rente de 20 livres, assise sur le lieu de la Paticière, intentée à Jeanne de Saffré, fille de Thomas de Saffré, par Charles de la Motte, chapelain d'une chapellenie fondée à l'autel de N.-D.-de-Bonne-Nouvelle, par Jacques de la Motte, chanoine de Nantes, en 1482.

G 154. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1416-1741.— Chapellenie du Fresne ou de la Rive, dépendant des offices du diaconat et du sous-diaconat, fondée et desservie en l'église Sainte-Radegonde. — Bail de la tenue du Fresne, en Doulon, souscrit par Gilles de Brenezay, l'un des maires-chapelains de la cathédrale, et titulaire de la chapellenie du Fresne. — Aveu à la seigneurie du Gué-Robert. — Sentence de la Prévôté de Nantes condamnant les desservants des deux cha-

pellenies, fondées en l'église de Notre-Dame par Jean de la Rive, à payer au diacre de la cathédrale une rente foncière de 50 sous, hypothéquée sur une maison de la paroisse Notre-Dame.

G 155. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1372-1641. – Chapellenie de la Madeleine, fondée par Pierre Dorenge en la chapelle de la Madeleine à la cathédrale. — Ordonnances épiscopales approuvant les dispositions prises par l'exécuteur testamentaire du fondateur, pour le service de la rente de 30 livres, assise à l'origine sur Jean de la Muce, chevalier, et conférant la jouissance du bénéfice à Jean Dorenge, prêtre. — Transaction relative à deux quartiers de vigne sis au Val-Moreau, en Saint-Donatien, dont le recteur de Saint-Clément a cédé la propriété à Pierre le Métayer, prêtre, moyennant le prix de 12 francs d'or, à convertir en 20 sous de rente pour la fabrique de Saint-Clément. — Arrentement d'une place vide, sise en la paroisse de Saint-Clément, consenti par le chapelain Étienne Biré. — Transaction au profit de deux chapellenies desservies l'une à l'autel de Notre-Dame en l'église de Fougeray, l'autre à l'autel de la Madeleine en la cathédrale de Nantes, souscrite par Pierre Morin, écuyer, seigneur de la Salmonnière, en conséquence d'un constitut de son père de 1458; portant cession de huit journaux de pré à Vertou, qui furent rétrocédés à un marchand de Nantes en échange de deux rentes payables aux titulaires. — Constitution d'une rente hypothécaire de 3 livres, 6 sous, par Guillaume de Malestroit et Françoise de la Noë, seigneur et dame d'Oudon, leur fils Jean-François de la Noë, seigneur de la Noë et de Launay-Bazouin, et Charles du Butay, écuyer, seigneur de la Roche en Couffé (1510) ; — d'une autre rente de 6 livres, 12 sous, par Guillaume Blanchet, seigneur de la Joliverie, Charles Blanchet, chef secrétaire à la chancellerie de Bretagne, et Jean Robert, seigneur du Moulin-Henriet (1526).

G 156. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1526-1712. — Chapellenie des Morts annexée à la maire-chapellenie de la cathédrale. — Règlement des arrérages d'une rente de 45 sous due à la veuve Mauray par le diacre et le sous-diacre de Nantes, à raison de la maison qu'ils occupaient près des douves du château de Nantes ; — d'une autre rente de 50 sous due au chapelain des Morts par Guillaume Priou, pour une maison sise près la barrière de Saint-Clément. — Aveu de deux maisons, sises en ville, rendu aux chanoines de la cathédrale par le chapelain Jean Touteau, et reconnaissance d'une rente de 60 sous due à raison de deux logis sis en Saint-Clément, en face de Champfleury. — Baux à ferme de la maison du sous-diaconat et d'un trait de dîme en Couëron acceptés par François Pinson de la Lande, écuyer, Jean Catho de la Guillardrie et Martin Massonnet, maître chirurgien. — Procès-verbal relatif à la mutualité d'un mur.

G 157. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1596-1748. — Chapellenie de Portric ou du Crucifix. — Aveux rendus à l'archidiacre de Nantes, pour vignes au Mont-Goguet; à Salmon de la Tullaie, écuyer, seigneur du Port-Durand, pour le clos de Grenouille. — Instance en réintégrande contre Denis Delaunay, propriétaire voisin de la terre du bénéfice, qui avait usurpé une portion de terrain. — Dénombrement des terres du temporel de ce bénéfice sises à Portric produit devant la duchesse de Penthièvre, dame de Portric (1596).

G 158. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1515-1790. — Chapellenie des Quatre-Évangélistes desservie à la cathédrale. — Constitution d'une rente de 20 livres souscrite par Gilles Meschinot, chevalier, seigneur du Mortier-Guybour, François Goheau, seigneur de Saint-Aignan, au nom de Mathurin Perthuis, prêtre. – Cession d'une rente foncière de 20 livres, assise sur deux maisons de la rue des Halles à Nantes, par Philippe Laurent, docteur en médecine, seigneur de la Salmonnière, à Mathurin Perthuis et à Pierre Quentin, prêtres, et rétrocession consentie par ledit Quentin. — Fondation de trois messes par semaine à l'autel des Quatre-Évangélistes par ledit Perthuis, moyennant les deux rentes ci-dessus montant à 40 livres et le don de divers ornements (1537.) — Vente de l'emplacement de la rue des Halles contenant la reconnaissance de la rente de 20 livres. — Lettres de collation et quittance de décimes.

G 159. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1544-1572. — Chapellenie de la Rolandière desservie à l'autel de Saint-Guillaume de la cathédrale, à la présentation de René de Bourgneuf, seigneur de Cucé, premier président de Bretagne. — Transaction et procédures relatives à une rente foncière de 50 sous, assise sur une pièce de vigne nommée la Grande-Relandière, en Saint-Sébastien, et à une autre rente foncière de 50 sous, assise sur deux rotereaux de pêche placés sous les ponts de la Madeleine.

G 160. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1668-1760. — Chapellenie de Sainte-Anne desservie à la cathédrale. — Baux à ferme d'une maison sise rue Saint-Laurent.— Procédures d'une compétition entre Gilles Leroy, prêtre choriste pourvu par le pape, et François Gaultier pourvu par l'évêque. — Compulsoires tendant à prouver que les titulaires du bénéfice ont été choristes. Actes de présentation et d'accord.

G 161. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1477. — Chapellenie de Sainte-Catherine desservie à la cathédrale. — Acquisition par le chapelain Jean Charles d'une rente de 7 livres, à prendre sur une maison de la rue des Carmes, à Nantes, et reconnaissance souscrite par Olivier Ruallo.

G 162. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1672. — Chapellenie de Saint-Christophe desservie à la cathédrale. — Acte de constitution d'une rente hypothécaire de 30 livres, souscrit par Maurice de Lesrat, chanoine, au nom des chapelains de ce bénéfice.

G 163. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1407-1753. — Chapellenie de Saint-Clair desservie à la cathédrale. — Mandement du duc Jean V au sénéchal de Nantes, d'inviter les chanoines de la cathédrale à restituer au chapelain de Saint-Clair, alors nommé Julien Louzet, familier du duc, les oblations déposées sur l'autel de Saint-Clair le jour de la fête du saint, et à cesser désormais toute perception de cette nature (1407). — Procès-verbal de transport à la cathédrale, de mainmise sur les objets contentieux et d'assignation aux chanoines. — Accords réglant la mutualité de la maison du chapelain, sise rue Saint-Laurent, et la propriété d'une venelle.— Aveu au Chapitre pour le même logis. — Arrentement d'un clos de vigne à Barbin pris par le chapelain Gilles de Brenezay. — Baux à ferme d'appartements concédés à Maurice Macé de la Lande, conseiller maître à la Chambre des Comptes et à Marguerite de Ramaceul, veuve Simon de Creil.

G 164. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1513-1753. — Chapellenie de Saint-Clément. desservie en l'église de Saint-Clément. — Arrentements d'un petit jardin à Richebourg, consenti par le chapelain Thomas Deslandes à Pierre Chocque, héraut d'armes du roi de France ; — d'une maison sise au même lieu par Jean Havart, recteur de Mouzeil, et titulaire du bénéfice. — Baux à ferme de deux journaux de pré, sis dans la prairie de la Madeleine à Nantes.

G 165. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1608-1769. Chapellenie de Saint-Donatien et de Saint-Rogatien, desservie à la cathédrale. — Procédures pour régler des droits de servitude entre la dame Françoise de Vaucouleurs, veuve de la Tullaie et le chapelain Julien Pageot, demandeur, et bail à ferme d'un logis, sis place Saint-Pierre. — Délibération du bureau de l'Hôtel-Dieu autorisant le chapitre de Saint-Pierre à rentrer en possession d'un canton de pré, sis dans la prairie de la Grande-Hanne.

G 166. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1304-1711. — Chapellenie du Saint-Esprit fondée en 1314 par Olivier, recteur du Port-Saint-Père, et desservie à la cathédrale. — Acte de donation de la métairie de la Monginaie en Carquefou. Acquisition d'une rente de 48 sous. Sentences, reconnaissance et quittance concernant une rente de 12 sous, assise sur la pièce de la Petite-Noë près Ranzay ; une rente de 7 livres, 10 sous, due par Louis Boju de la Ménollière, président au Parlement de Bretagne, à cause de la terre du Vivier près Machecoul. — Aveu au seigneur de Portric des terres dépendant de la chapellenie du Saint-Esprit en la paroisse de Saint-Donatien.

G 167. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1372-1667. — Chapellenie de Saint-Étienne desservie à la cathédrale. — Arrentement d'une maison en ruine sise rue Saint-Laurent à Nantes, concédé par le chapelain Guillaume Jacquet à Pierre Dorenge, prêtre, moyennant une rente hypothécaire de 10 livres (1396). Baillée à devoir de tiers de trois quartiers de vigne au clos de la Forêt, près Barbin, consentie par le chapelain Roland de Pencoëdic, licencié ès lois, à Guillaume Rioteau. — Accord entre le chapelain Jean Jacquet et les frères Pierre et Mathieu Lombalays, sur la propriété de 12 quartiers de vigne sis près de la Houssinière en Saint-Similien, et sentence condamnant le vigneron Jean Champion à bêcher deux quartiers de vigne à Loquidic. Accensement de trois quartiers de vigne au même lieu pris par Georges de Sesmaisons, écuyer, seigneur de la Gergaudière. — Acquisition d'une planche de vigne, au clos de la Forêt. par Antoine Terreau, prêtre. Obligation de 4 pipes et demie de vin pour la jouissance de 9 quartiers de vignes concédés à un marchand par l'archidiacre Le Gallo. — Aliénation

par le chapelain de Saint-Étienne d'un canton de terre au clos de la Mare, au profit de Guillaume de Lesrat. écuyer, sieur de la Lombarderie. — Requête tendant à prouver qu'il y avait à la cathédrale deux chapellenies desservies sous le vocable de Saint-Étienne.

G 168. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1466-1776. — Chapellenie de Saint-Félix desservie à la cathédrale. — Aliénation de deux maisons en ruines sises dans la paroisse Saint-Laurent, quittance d'une rente de 10 livres assise sur l'une de ces deux maisons. — Échange de la pièce de Montbuzon, en Saint-Donatien, contre un canton de pré, sis dans la prairie de la Madeleine, conclu avec Gabriel de la Gasne, plus le procès-verbal d'arpentage des deux pièces. — Déclaration de 10 journaux trois quarts de prés, sis au même lieu, produite en 1678 pour la réformation du papier terrier des domaines royaux. — Ordonnance de l'intendant de Bretagne fixant à 5 setiers et demi de seigle de rente l'indemnité due au chapelain de Saint-Félix par l'Hôtel-Dieu de Nantes, pour une cession de terrain. — Procédures relatives à un envahissement de terrain imputé au sieur Arnous-Rivière, marchand de bois, par le chapelain de Saint-Félix, demandeur en réintégrande, et mémoires détaillés à l'appui, avec un plan de la prairie de la Madeleine. — Baux à ferme et arrentements de portions de pré au même lieu. — Déclarations de consistance du temporel de la chapellenie de Saint-Félix. — Contestation relative à une résignation de bénéfice faite en faveur d'Yves Melot, choriste.

G 169. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1471-1716. — Chapellenie de Saint-Gilles et Saint-Gatien desservie à la cathédrale. — Accord portant reconnaissance d'une rente de 20 sous assise sur une maison de la rue de la Chaussée à Nantes, au profit du chapelain de Saint-Gatien. — Déclaration de temporel produite devant Charles Lefrère, conseiller du Roi, seigneur de Belle-Isle et sénéchal de Nantes. — Bail de vignes au clos du Gros-Chêne et de la tenue du Pavillon en Saint-Donatien.

G 170. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1674. — Chapellenie de Saint-Gohard desservie à la cathédrale. — Signification d'arrêt du Présidial de Nantes défendant à Simon Loiseau, receveur général des finances en Bretagne, de payer aucune somme au chapelain René Morin avant qu'il ait justifié qu'il s'est acquitté des obligations de son bénéfice.

G 171. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1508-1747. — Chapellenie de Saint-Hervé annexée à la sous-chantrerie de la cathédrale. — Accords entre les chapelains et les chanoines de Notre-Dame et le titulaire du bénéfice de Bois-Guinardais sur les égouts d'eau et les mutualités de leurs maisons sises rue Saint-Denis. — Échange de terres sises aux environs de la Bottière en Saint-Donatien, conclu entre Alain Mandart, seigneur de la Bottière, conseiller maître à la Chambre des Comptes et le chapelain Rialen. Reconnaissance d'une rente de 30 sous, assise sur les tenues de la Basse-Bottière et de Foulgeré ou du Plaisir par les tenanciers et instance en recouvrement contre Olivier Busson, seigneur de la Villejegu, propriétaire de la terre du Plaisir. — Échange entre Allain Mandart et le chapelain Rolland Blanchet, de prés sis dans la Grande-Hanne de Doulon et dans la vallée de Sainte-Luce (1539). — Quittance des arrérages d'une rente de 43 sous, hypothéquée sur un courtil du Bas-Carcouët près Nantes.

G 172. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1670-1739. — Chapellenie de Saint-Jacques et de Saint-Philippe desservie à la cathédrale. — Distribution des deniers provenant de la succession d'Étienne Simard, choriste de la cathédrale, lequel devait à la grande-bourse du Chapitre une rente de 25 livres à raison du logis de sa chapellenie situé place Saint-Pierre. — Procès-verbal du refus opposé par le Chapitre à la nomination du titulaire présenté par le chanoine Jean de la Garde, sieur de la Rive. — Demande en exécution de réparations formée contre l'abbé Goussaud, recteur de la Chapelle-Basse-Mer, par l'abbé Bouvet, titulaire après lui du bénéfice de Saint-Jacques, et par le Chapitre.

G 173. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 28 pièces, papier.

1554-1639. — Chapellenie de Saint-Jean desservie en l'église de la cathédrale. — Baux à ferme du logis dépendant dudit bénéfice en la paroisse de Saint-Laurent de Nantes, concédés à Guillaume Drouet de la Bautroie, procureur postulant au Présidial, à Christophe de Sesmaisons, écuyer, sieur de la Sauzinière, à Marc de Barberé, sieur de la Bauche, conseiller maître à la Chambre des Comptes. — Arrentement judiciaire dudit logis et de son emplacement à René Vallin, chanoine, moyennant une rente de 57 livres et sentence déchargeant le recteur de la paroisse Saint-Jean de la contribution à la muraille mutuelle, entre son presbytère et la nouvelle construction entreprise par l'acquéreur. — Procédures d'une contestation relative à la communauté

d'une cour entre le presbytère de Saint-Jean et ladite chapellenie.

G 174. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1437-1545. — Chapellenie de Saint-Jean fondée par Gilles d'Elbiest, seigneur de Thouaré, et desservie à la cathédrale. — Constitution d'une rente hypothécaire de 60 sous, acceptée par Jean du Moulin, prêtre, de Jeanne Viau et d'Olive Cante. — Bail à cens de la maison de l'Échallerie, sise à Nantes, paroisse de Saint-Léonard, consenti par Jacquette de Montausier, veuve de Mathurin de Condest, écuyer, seigneur de l'Asnerie (Ile de Bouin) à la charge de payer une rente de 70 sous au chapelain d'Elbiest et 61 sous de rente à un chapelain de Saint-Léonard. — Adjudication d'une maison sise à Nantes, rue Saint-Denis, sur laquelle était due une rente de 4 livres au susdit bénéfice.

G 174 bis. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

1438-1533. — Chapellenies desservies en l'église de Saint-Jean contiguë à la cathédrale. — Contrat de constitution d'une rente de 6 livres, souscrit par Jean de Grasmouton, écuyer, seigneur de Grasmouton, et Jean Botin au nom du chapelain Guillaume Merven, et subrogation de droits par son successeur Jean Gaudin. — Accord et reconnaissance d'une rente de 29 sous due sur le lieu noble de Chantepie, en Saint-Donatien, par le notaire Jean Ogier. — Titres de diverses rentes hypothécaires acquises et léguées par Jean Georgette, prêtre, pour la fondation d'une chapellenie de deux messes ; et poursuites contre les débiteurs.

G 175. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1604-1675.— Chapellenie de Saint-Lazare, desservie en l'église de Nantes. — Actes des poursuites intentées à Amaury Eder, chevalier, seigneur de Beaumanoir et de l'Ongle, pour le paiement d'une rente de 20 livres et les arrérages. — Bail à ferme de la terre de l'Ongle, en Guenrouet, à la charge de payer 73 livres 18 sous au Chapitre de la cathédrale. Mémoire des actes des archives du Chapitre extraits par le chapelain Bernardeau et envoyés au procureur de la Chambre de réformation des hopitaux contre le vicaire général de l'ordre de Saint-Lazare, citant une ordonnance épiscopale de 1327, comme l'acte le plus ancien.

G 176. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1303-1737. — Chapellenie de Saint-Louis desservie à la cathédrale. —Testament de Gilles Martin, bourgeois de Nantes, contenant fondation d'une chapellenie sous l'invocation de Saint-Louis pour la dotation de laquelle il a donné un droit de navigation à prendre en Loire sur chaque chaland, sa maison sise rue Perdue, ou de l'Huis de Fer, diverses rentes montant ensemble à 12 livres 11 sous, à prendre sur des maisons sises à Nantes rues de la Chaussée, du Vieux-Pont, de l'Échellerie et de la Juiverie, à la Fosse, à la Saulzaie, aux Changes, à Richebourg, à Loquidy ; — des terres en Saint-Donatien ; — des vignes au Blottereau de Doulon. — Quittance d'une rente foncière assise sur une maison de la Grand'Rue de Nantes et perçue par le chapelain Louis Goussault, diacre d'office à la cathédrale.

G 177. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1701-1778. — Chapellenie de Saint-Marc fondée en la chapelle du collège de Saint-Clément, par Sébastien Cohon, scholastique de l'église Saint-Pierre. — Consentement du Chapitre au franchissement d'une rente constituée par le fondateur, au principal de 3.600 livres. — Procuration du titulaire pour colloquer les fonds sur les États de Bretagne. — Lettres de collation données par l'évêque Fretat de Sarra à François Cheré, prêtre. — Projet d'accommodement entre ceux qui se trouvent intéressés à la translation de la chapelle de Saint-Marc en l'église de l'Oratoire.

G 178. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1450-1657. — Chapellenie de Saint-Martin fondée à la cathédrale par Pierre Beyneau, archidiacre de Nantes. — Acte de donation de 15 livres, 10 sous de rente, à prendre sur divers héritages de la ville de Nantes, et de Château-Thébaud (1450). — Acte de prisage des biens de Jean Guénichon, portant réduction à 10 livres de la rente de 15 livres, qu'il devait au bénéfice de Saint-Martin (1456). — Constitutions d'une rente hypothécaire de 16 sous 8 deniers, à prendre sur deux maisons du Marchix par André Legat ; — d'une autre rente de 60 sous par Jacques Bodin, sieur de la Blanchardière, Thébaud le Flane, sieur de la Mercerie, et Édouard Bochays, sieur de la Rivaudais, paroissien de Frossay ; — d'une autre rente de 46 sous, payable sur divers héritages de Saint-Donatien par Pierre Minguet, et Jeanne Cavailleau. — Reconnaissance d'une rente de 25 sous, assise sur une pièce de terre de la paroisse Saint-Similien. — Instances et condamnations contre Claude Anger, sieur de Crapado et divers tenanciers débiteurs du bénéfice. — Quittance de remboursement de 600 livres, principal d'une rente constituée par le père de Philippe de Mazoyer, sieur de Villeserin.

G 179. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1423-1729. — Chapellenies du Grand et du Petit Saint-Michel desservies à la cathédrale. — Acte de fondation par Pétronille La Renoulard, portant donation de 30 livres de rente, assignées sur une maison voisine de la Chapelle-au-Duc, sur une vigne de la Gibraie, en Saint-Sébastien ; sur un pré de la paroisse de Chessail ; sur des maisons sises dans divers quartiers de Nantes. — Constitution d'une rente de 67 sous par François Lebel, seigneur de Bonneville, en Saint-Donatien. — Reconnaissance d'une rente de 9 sous, assise sur le Champ-Durant et l'Ouche des Moriceaux, en Orvault. — Aveux à l'archidiacre de Nantes pour diverses vignes aux clos des Quarts, du Mont-Goguet et de la Mare, en Saint-Similien, et au fief du prieuré de N.-D.-de-Toutes-Joies ; pour une maison sise près du cloître Notre-Dame à Nantes. — Déclaration du service et du temporel dudit bénéfice (1622). — Échange de vignes entre les chapelains de Saint-Michel et de Saint-Clair et Julien Bretagne, sieur de la Lombarderie. — Baux de pré situés dans la vallée de Doulon. — Acte de présentation émanant de Renée de la Motte, dame de la Guyonnière, de l'Onglée et de Montigné (1614), et concordat passé entre cette dame et Jean Borgnet, écuyer, sieur de la Gressière, prétendant au même droit. — Permutation de bénéfice entre les titulaires des chapellenies de Saint-Michel de la Rabastelière et de Saint-Louis. — Mémoire sur l'origine et la destination du bénéfice du Grand-Saint-Michel fondé avant 1399.

G 180. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1397-1741. — Chapellenie de Saint-Pierre et de Saint-Paul desservie à la cathédrale.— Statuts de la très ancienne confrérie de Saint-Pierre et de Saint-Paul rédigés de nouveau en 1397, et compte du receveur des rentes de la confrérie pour les années comprises entre 1584 et 1594. — Constitution d'une rente de 11 livres 7 sous, pour les confrères, par Jeanne de Trécesson, dame de Trécesson et de Crossac, son fils François de Trécesson et son petit-fils Pierre. — Arrentement d'une maison sise en la paroisse de Saint-Julien-de-Concelles pris d'abord, puis rétrocédé par dom Simon de Guitres, chapelain de la cathédrale, pour une rente de 21 sous qui fut amortie par Julien Simon, en 1566.— Constitution d'une rente de 45 sous par Jean Rondeau, seigneur de la Rondelière en Saint-Étienne-de-Mer morte (1475). — Acquisition par Nicolas Pérussy, banquier, d'une maison, sise à Nantes, près la rue Saint-Gildas, grevée d'une rente de 4 livres au profit dudit bénéfice.

G 181. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1766-1771. — Chapellenie de Saint-Symphorien desservie à la cathédrale.— Bail à ferme d'un logement avec jardin, près le cimetière de Saint-Similien, à René de la Pommeraie, recteur de la paroisse de Saint-Jean en Saint-Pierre ; et arrentement de tout le temporel du bénéfice consenti à Joseph David, marchand, pour la rente de 30 livres.

G 182. (Liasse). — 1 pièce, papier.

1617.— Chapellenie de Saint-Thébaud desservie à la cathédrale. — Acquêt par Michel Touzelin de la Bonnetière, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes, d'une maison sise à Nantes, en la paroisse de Notre-Dame, grevée d'une rente de 18 livres 19 sous au profit dudit bénéfice.

G 183. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1535-1576. — Chapellenie de Saint-Yves desservie à la cathédrale. — Instance en paiement d'arrérages de rentes poursuivie contre Christophe de Chevigné, seigneur de la Sicaudais et d'Anetz, et le fermier de la terre d'Anetz.

G 184. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 10 pièces, papier.

1411-1765. — Chapellenie de la Trinité desservie à la cathédrale. — Transumpt des lettres du duc Jean V portant fondation de messes à l'autel de la Trinité et donation au chapelain desservant d'une rente de 60 livres, à prendre sur la redevance de 120 livres que lui payaient les pêcheurs de Rezé, de Bouguenais et de Sainte-Croix de Nantes. — Baux à ferme d'une tenue sise en Saint-Donatien, près la Berthelotière, dépendant du bénéfice de la Trinité des Anges, et d'un journal de pré sis dans la Grande Hanne de Doulon.

G 185. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1505-1731. — Chapellenie des Trois-Maries desservie à la cathédrale. — Testament de Pierre Le Bodon, recteur d'Aigrefeuille, contenant divers legs pieux en faveur de la société des chapelains de Saint-Guillaume, de la confrérie de Saint-Pierre et de Saint-Paul, de l'aumônerie de Saint-Clément, de l'église de Saint-Tremeur de Carhaix, et notamment une donation de 33 livres de rente à prendre sur des maisons, sises à Nantes près la chapelle Saint-Gildas, rue Saint-Léonard, rue de la Poissonnerie et en Saint-Clément près le cimetière de Champfleury (1505). — Contrats d'arrentemement, d'acquisition, de reconnaissance concernant l'as-

siette des rentes ci-dessus et d'autres à prendre sur des maisons sises en l'île de Petite-Biesse, paroisse Sainte-Croix de Nantes et au faubourg de Richebourg.

G 186. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1302-1721. — Chapellenie du Vieux-Crucifix fondée à la cathédrale par Daniel Vigier, chanoine. — Lettres du fondateur portant donation de 24 livres 10 sous de rente en faveur des deux chapelains qui, alternativement, diront une messe quotidienne devant l'image du Sauveur, et acceptation par le chapitre de la cathédrale (1302). — Arrentement d'un emplacement de maison, voisin des Jacobins de Nantes, pour la rente annuelle de 100 sous, payable au chapelain du Vieux-Crucifix. — Demande en paiement d'arrérages, quittance et bail à ferme d'une maison située rue Saint-André à Nantes.

G 187. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1612. — Chapellenie des prisons des Régaires. — Acte de donation de 50 livres de rente consenti par Michel Touzelin, sieur de la Barre, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes de Bretagne, et Françoise Fradin, son épouse, pour assurer la célébration de la messe aux principales fêtes de l'année, dans la chapelle qu'ils ont fait reconstruire aux prisons des Régaires de l'Évêché.

G 188 (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier.

1657-1766. — Réunion de chapellenies à la mense capitulaire de Saint-Pierre de Nantes. — Lettres de Louis XIV, confirmant, à la demande des chanoines de la cathédrale, la teneur des bulles des papes Nicolas V, Innocent VIII, déclarant nulles toutes les provisions qu'obtiendraient les chapelains de la cathédrale, même en cour de Rome. — Remontrances des chapelains de la société de Saint-Jean défendeurs à l'encontre des chanoines qui prétendaient les maintenir dans leur dépendance, contenant l'analyse d'un grand nombre de titres.— Assignations aux titulaires et aux présentateurs des bénéfices, oppositions, enquêtes, désistements concernant la requête présentée par les chanoines de Saint-Pierre de Nantes à leur évêque (1727), pour obtenir l'extinction du titre de diverses chapellenies de la cathédrale et l'augmentation des revenus de la fabrique de leur église qui ont subi une réduction de 9,000 livres par suite du discrédit des billets de banque; et l'insolvabilité de leurs débiteurs. — Procès-verbal constatant l'état des charges et des revenus dudit Chapitre. — Autres instances reprises en 1742 et en 1752 par les chanoines, suivies de déclarations de bénéficiers et de nouveaux états de revenus. — Ordonnance épiscopale, du 24 avril 1760, supprimant 51 chapellenies affectées aux officiers et choristes de l'église de Nantes, réunissant ensemble le temporel des quatre maires-chapelles, des deux sous-chantreries, du diaconat et du sous-diaconat et de la sous-scholastique, à la condition que les revenus de ces bénéfices formeront une bourse particulière ; lettres patentes de Louis XV ratifiant cette suppression et arrêt d'enregistrement obtenu du Parlement. — Requête des chanoines au Parlement afin de contraindre les chapelains des sociétés de Saint-Jean et de Saint-Guillaume à se conformer aux règlements. — Ordonnance épiscopale portant réduction de messes de plusieurs chapelles.

G 189. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1767-1790. — Mémoires, requêtes, consultations et procédures des instances portées en Parlement par Joseph Cœur de Roy, prêtre, pourvu par dévolution de de la sous-chantrerie de la cathédrale appelant comme d'abus de l'union des biens appartenant aux chapellenies ci-dessus, contre les chanoines de Saint-Pierre, défendeurs ; — par les maires-chapelains et les officiers du bas-chœur, demandeurs en lettres de commission et d'enquête contre les chanoines dont ils attaquaient l'administration et en exécution d'arrêt, pour les contraindre à produire les comptes de revenus des chapellenies unies. — Extraits des délibérations du Chapitre, contenant des collations de charges et des attributions de gages, produits par les défendeurs.

G 190. (Liasse.) — 9 feuillets, papier.

1788-1790. — Cahier des délibérations prises en commun par les titulaires des neuf offices du chœur de la cathédrale, par les sociétaires de Saint-Jean, de Saint-Guillaume et de la Trinité, contenant transcription des termes de l'arrêt de 1788 et des résolutions prises pour l'examen des comptes de la régie de leurs bénéfices et la réforme des abus.

G 191. (Cahier.) — 40 feuillets, papier.

1622. — Déclarations de temporel et de charges spirituelles faites par les chapelains, possédant des chapellenies desservies à la cathédrale, en vertu d'une ordonnance épiscopale.

G 192. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

XVIIe SIÈCLE. — Relevés de notes instructives concernant la fondation des bénéfices de la cathédrale, leurs

titres, leurs revenus, leurs titulaires successifs et le service religieux qui était attaché à chacun d'eux.

G 193. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1760-1788. — Comptes des revenus des bénéfices de la cathédrale, réunis par ordonnance de 1760, pour former une bourse particulière.

G 194. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

1246-1741. — Titres de propriété du chapitre de Saint-Pierre. — Dîmes et rentes d'Ancenis et d'Assérac. — Actes de reconnaissance et de confirmation concernant une rente foncière de 4 livres 16 sous, assise sur deux maisons situées sur le port d'Ancenis. — Baux à ferme des dîmes appartenant au Chapitre de Nantes, dans la paroisse d'Assérac conclus, en 1246, avec Geoffroy de Penestin, diacre, pour la somme annuelle de 30 livres ; — en 1300, avec les religieux de Saint-Gildas-des-Bois pour le prix de 55 livres ; — en 1603, avec François Cogines, recteur d'Assérac, pour le prix de 210 livres ; — en 1717, avec Joseph Brebion, notaire, pour le prix de 992 livres. — Procédures soutenues contre le sire Jean de Rieux qui prétendait jouir du droit de dîme à l'onzième gerbe dans les frairies du Bourg, de l'Armor, de Limarzel, de Tréhiguier et de la Bauche et terminées par une sentence arbitrale qui le condamne. — Autres procédures poursuivies contre Charles Hersant, recteur d'Assérac, à propos des dîmes novales. — Déclarations contenant le dénombrement des terres novales de la paroisse d'Assérac produites devant le Parlement de Rennes. — Accord conclu, en 1665, portant que le recteur recevra une rente de 36 livres pour sa part dans les novales, et autre traité passé, en 1692, entre le recteur Edmond Brunet et René de Lopriac, marquis d'Assérac, sur le même sujet.

G 195. (Liasse.) — 30 pièces, papier.

1604-1742. — Dîmes de Bouguenais. — Accord sur le partage des dîmes conclu entre l'abbé Gilles de la Landelle, trésorier de l'église cathédrale de Nantes et Jean Regereau, prieur curé de Saint-Jean de Bouguenais. — Sommation au fermier judiciaire des fruits de ladite cure de délivrer aux fermiers de la Trésorerie la moitié des orges récoltées en 1688 et procès-verbal des refus opposés. — Requêtes et mémoires concernant les réparations à faire à la grange et au pressoir. — Baux conclus par les trésoriers, en 1616, pour le prix de 300 livres ; — en 1738, pour le prix de 700 livres. — Bail des domaines et des dîmes du prieuré-cure de Bouguenais, pour le prix annuel de 1,100 livres, consenti par François Le Sénéchal, chanoine de Saint-Augustin.

G 196. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1409-1611. — Domaines de l'Ile de Bouin. — Fondation de la chapellenie de Saint-Jacques des Burelles par Pierre Virée, pour augmenter le service divin en la chapelle de l'aumônerie de Saint-Julien-le-Martyr, bâtie par son père. — Transaction conclue avec les seigneurs de Bouin, Gilles et Placidas de Machecoul, portant règlement pour le paiement du devoir appelé *cens de sel*. — Baux à ferme du temporel de la chapellenie des Claies et réclamations du fermier contre le titulaire du bénéfice. — Aveu rendu au seigneur de Bouin par Philippe Charon, chanoine de Saint-Pierre, pour le temporel du bénéfice de Saint-Jacques ou des Claies. — Procédure d'une instance suivie par le fermier des domaines de Buzay, en Bouin, contre le même titulaire.

G 197. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 88 pièces, papier.

1602-1774. — Domaines de Campbon. — Procédures d'une instance poursuivie devant le Présidial de Nantes et le Parlement de Rennes contre le général de la paroisse de Campbon et les chanoines de Saint-Pierre de Nantes et les héritiers de Robert Dalibert, prêtre, par Joseph de Marques, prêtre, vicaire perpétuel, demandeur au sujet de la jouissance du presbytère de Campbon et de ses dépendances. Productions des défendeurs. Ordonnance épiscopale de Philippe Cospéan (1630), érigeant un vicariat perpétuel à Campbon et assignant au titulaire la cinquième partie de toutes les dîmes grosses et menues de la paroisse avec le produit des offrandes. — Transaction conclue par les chanoines avec les vicaires perpétuels, pour le partage des dîmes anciennes et novales, homologuée au Présidial, à l'officialité et par lettres patentes. — Mémoires au soutien des décimateurs de Campbon plaidant contre le recteur de Pontchâteau, dans lesquels il est rappelé que la châtellenie de Campbon fut démembrée, le 7 avril 1565, de la baronnie de Pontchâteau. — Rôle des rentes féodales dues à la seigneurie du Séric, produit pour déterminer les limites des deux paroisses. — Transaction avec le comte de Menou et le marquis de Coislin réglant le débornement des fiefs de la châtellenie de Campbon et de la baronnie de Pontchâteau. — Procès-verbaux d'état de lieux, marchés et quittances concernant les réparations du presbytère de Campbon, et la subvention de 1,250 livres accordée par le Chapitre pour la restauration de l'autel de l'église paroissiale.

G 198. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

1563-1739. — Baux à ferme du presbytère, des rentes, des dîmes, oblations et autres revenus apparte-

nant aux chanoines de Nantes dans la paroisse de Campbon, acceptés en 1581 par deux prêtres pour le prix annuel de 200 écus sol de 60 sous pièce ; — en 1602, pour 600 livres tournois ; — en 1633, par Pierre Rouvraye, vicaire perpétuel, pour le prix de 1,200 livres ; — en 1693, pour 1,400 livres ; — en 1739, pour 1,900 livres par André Godin, recteur. — Plaintes adressées aux chanoines de Saint-Pierre de Nantes, recteurs primitifs de Campbon, par les prêtres et les bourgeois de la paroisse contre Jean Guillier, maître d'école, coupable de négligence dans l'exercice de ses fonctions, pour obtenir qu'il soit destitué.

G 199. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 145 pièces, papier.

1251-1780. — Dîmes de Carquefou. — Baux à ferme des deux parts des dîmes de tous les fruits croissant dans la paroisse de Carquefou ; des deux parts des laines et des agneaux, des oblations déposées à l'église et des vins récoltés conclus par les chanoines de Saint-Pierre, en 1602, pour le prix annuel de 120 écus sol ; — en 1624, pour le prix de 1,000 livres ; — en 1743, pour le prix de 1,100 livres. — Concordat de 1514 passé entre François de Châteaubriant et Charles Hay, chanoines de l'église de Nantes, d'une part et Denis Bondet, recteur de Carquefou, d'autre part, portant que désormais les dîmes anciennes et nouvelles seront divisées en trois parts, dont l'une reviendra au recteur, à la condition qu'il entretiendra en bon état la grange commune du presbytère, et que la vendange sera portée au pressoir de François Maillard, seigneur de Belestre. — Sentences du Présidial conformes audit concordat, terminant des procès soulevés par les recteurs Jean Desnoyers et Philippe Gautier. — Mémoires, consultations, requêtes des procédures suivies par le Chapitre contre les recteurs Jacques Buau et Jean Bongrain, à propos de la perception des mêmes dîmes ; — contre le général de la paroisse qui contestait aux chanoines la dîme des agneaux, du mil, des pois et des fèves ; — contre Louis Mergey, prieur commendataire de la Madeleine en Bois, qui s'opposait à la perception des dîmes dans l'étendue de son fief. — Afféagements de divers cantons de terre vague concédés par le même prieur, en Carquefou, sur les limites de la paroisse de Sainte-Luce et moyens d'oppositions fournis par les chanoines, demandeurs en rescision de contrat. — Aveux des domaines formant le temporel des prieurés de Sainte-Croix et de la Madeleine en Bois. — Accord de 1251 entre l'évêque de Nantes, agissant pour son église et les frères Guillaume et Mathieu de Beauvau, coupables de violences et de spolations, portant que le domaine de Pellan appartiendra à l'église de Nantes, et qu'en échange, l'évêque paiera au sénéchal Renier, agissant pour son fils, époux de Marguerite de Beauvau, la somme de 50 livres.

G 200. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1617-1705. — Dîmes de Chantenay. — Baux à ferme du droit de dîme à percevoir sur les gros fruits de la paroisse de Chantenay, concédés par les chanoines de Saint-Pierre, en 1617, pour le prix de 50 livres à Louis Guihard, recteur ; — en 1661, à François Bonnier, chevalier, seigneur de la Chapelle-Launay ; — en 1705, pour le prix de 30 livres à Louis Couyer, recteur.

G 201. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 70 pièces, papier.

1140-1747. — Domaines et dîmes de la Chapelle-Basse mer. — Sentence arbitrale rendue, vers 1140, par l'évêque de Chartres, les archevêques de Bourges, de Tours et de Bordeaux, sur un différend pendant entre l'église de Nantes et l'abbaye de Marmoûtiers, à propos de l'église de Sainte-Croix de Nantes, de laquelle il résulte que les moines habitant le prieuré de Sainte-Croix auront la moitié des revenus appartenants à cette église ; — que la nomination du chapelain desservant la cure sera au choix du Chapitre et des religieux ; — que le cimetière du prieuré sera ouvert aux serviteurs du cloître ; — que le tiers des accroissements fonciers du prieuré reviendra aux chanoines ; — et qu'en échange, les religieux abandonneront au Chapitre tous leurs droits sur la paroisse de la Chapelle-Basse mer et la moitié de leurs possessions sises en la paroisse de Saint-Médard de Doulon. — Extrait du livre de la *Savate* conservé aux archives du Chapitre, composé en 1277 sur d'anciens recueils, où il est porté que le Chapitre possède, dans la paroisse de la Chapelle-Basse mer, la nomination du prêtre, les deux tiers des oblations, les deux neuvièmes des dîmes de toute antiquité, la moitié des deux tiers par suite d'une cession de Jean de Barbechat, et dans la paroisse de Barbechat la presque totalité des dîmes. — Indults du pape Clément V, permettant (1313) à l'évêque de Nantes, Daniel Vigier, d'instituer dans sa cathédrale 21 prébendes qui seront réparties ainsi : 7 pour des prêtres, 7 pour des diacres et 7 pour des sous-diacres, afin que les offices soient toujours célébrés dignement par des chanoines et non par de simples chapelains ; — du pape Jean XXII confirmant ces dispositions et conférant à l'évêque le pouvoir de contraindre les chanoines, de les frapper de censure et de les priver de leurs revenus. — Ordonnance du même évêque (1327), réglant les cures et les bénéfices qui seront attachés à chaque prébende, l'ordre qui sera observé, pour la célébration des

offices et les émoluments qui reviendront aux chanoines fidèles à leurs devoirs. — Bail à ferme des dîmes grosses et menues de la paroisse de la Chapelle-Basse mer ou Barbechat (1339), concédé à Jean Garnier, recteur, pour le prix annuel de 10 livres. — Accord sur le partage des dîmes de la même paroisse conclu en 1482 avec le recteur Olivier Rouxeau. — Aveux pour deux rentes foncières rendus à Pierre de Beaumanoir, écuyer, et à Pierre d'Anetz, seigneur de la Héardière, par les chanoines de Saint-Pierre. — Donation de Jean du Butay (1444) à Guillaume Daudibon, recteur de la Chapelle-Basse mer, de toutes les dîmes dépendantes du domaine du Butay, à la charge de célébrer un *obit* solennel chaque année à l'intention des seigneurs du Butay. — Procédures de l'instance soutenue par le Chapitre contre les demandes du recteur Simon Béraud, comprenant des extraits de comptes du XVe siècle et du livre de la *Savate*, la transcription des actes cités ci-dessus et de plus un extrait des conclusions capitulaires relatif à la présentation du chanoine de Sesmaisons à ladite cure et accord. — Autres procès soutenus par les chanoines et le même recteur, défendeurs, contre le recteur du Loroux, le prieur de Saint-Laurent et la prieure de Sainte-Radegonde et autres sur la possession des dîmes d'une pièce de terre voisine des Perrines et du tènement de la Trébetière ; — contre Jacques Martel, de la Cleraie sur la possession des dîmes de la Cleraie ; — contre le recteur Mathurin Dumans, qui demandait d'abord à jouir par moitié de la grange dîmeresse et ensuite à prélever seul les dîmes de la Chapelle-Basse mer avec l'appui des paroissiens ; — contre les héritiers d'un recteur et divers fermiers.

G 202. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1562-1750. — Bail à ferme des dîmes que les chanoines de Nantes étaient en droit de percevoir dans la paroisse de la Chapelle-Basse mer concédé, en 1562, pour le prix annuel de 350 livres. — Baux à ferme des dîmes du logis de la Dîmerie, des devoirs féodaux, des vendanges du clos du Chapitre et des oblations appartenantes aux mêmes, montant, en 1599, au prix annuel de 120 écus ; en 1633, à 1.000 livres ; en 1678, à 2,100 livres y compris la ferme d'un bordage ; en 1731, à 2,300 livres ; en 1745, à 2,810 livres y compris la ferme du pré des Rosées. — Bail à ferme des dîmes grosses et menues concédé par le recteur Louis Goussault en 1746, pour la somme de 2,550 livres et plusieurs redevances en nature. — Procès-verbaux de l'état des réparations à faire au pressoir et à la grange de la Dîmerie. — Marchés, mémoires et quittances des travaux exécutés. — Sommation du procureur fiscal du siège de l'Épine-Gaudin auxdits chanoines et à Simon du Ronseray, héritier de Louis du Ronseray, recteur de la même paroisse, de procéder aux réparations du chœur de l'église, du presbytère et de la Dîmerie. — Procès-verbal de dégradations dressé contre les héritiers de Louis Goussault, aussi recteur de la Chapelle-Basse mer.

G 203. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1583-1756. — Dîmes de Couëron. — Baux à ferme des dîmes, prés, jardins, logis et pressoir appartenants au doyen de Nantes, dans la paroisse de Couëron, consentis en 1584 pour le prix de 400 livres à Jean Ricart, prêtre de Bouguenais. — Répliques d'une contestation relative à la jouissance des dîmes de la pièce du Barreau, près la Rousselière.

G 204. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 26 pièces, papier.

1585-1785. – Dîmes, domaines et rentes de Donges, de Montoir et de Doulon. — Quittance de la somme de 1576 livres payée au chanoine François Fouré par Maurice Tassé, sieur du Pont, fermier des dîmes levées dans les paroisses de Donges et de Montoir au profit du scholastique de la cathédrale. — Baux à ferme d'un droit de dîme à percevoir au profit des chanoines de Nantes, comprenant les deux tiers d'un huitième des dîmes grosses et menues prélevées dans la paroisse de Doulon, concédés, en 1594, pour le prix de 20 livres ; en 1657, pour le prix de 50 livres. — Bail à ferme de deux journaux de pré sis en Doulon, dépendants de la prébende du Théologal, consenti, en 1785, pour 50 livres à Joseph Malgonne. — Instances en recouvrement de plusieurs rentes foncières assises sur les domaines de la Rivière, de la Barre et de la Bonnetière, en Doulon dues par Jacques Bouré, Jean Touzelin et Gilles Douteau.

G 205. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1560-1781. — Dîmes de Fay. — Baux à ferme d'un droit de dîme comprenant les sept huitièmes parties de la récolte des fruits croissant par labeur en la paroisse de Fay, conclus en 1560, pour le prix annuel de 200 livres ; en 1645, pour la somme de 410 livres ; en 1741, pour la somme de 450 livres. — Requête d'intervention au procès fait au laboureur des cantons de la Ridelais, de la Briandais et de la Biorais, par le fermier des chanoines pour l'obliger à payer la dîme de ses blés noirs. — Déclarations faites au greffe du Présidial de Nantes par les paroissiens de Fay qui ont entrepris de défricher divers cantons de terres incultes. — Transaction sur le partage des dîmes de la paroisse de Fay entre le Cha-

pitre et le recteur Lambert du Boisjan, portant que les chanoines ne percevront pas plus du tiers. — Lettres patentes et arrêt d'homologation.

G 206. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1247-1757. — Dîmes et rentes de Fougeray. — Reconnaissance du recteur Guillaume Soudan portant qu'il a pris à ferme, des chanoines de Nantes (1247), la moitié de la cure de Fougeray pour la redevance annuelle de 25 livres. — Sentence de l'official condamnant le recteur Geoffroy Chaourcin à se dessaisir de la moitié des dîmes et des revenus de la cure de Fougeray qu'il retenait injustement au préjudice du Chapitre. — Accord entre les mêmes parties passé devant l'évêque, fixant à 25 livres la part revenant au Chapitre sur les revenus de ladite cure, sans préjudice du denier de Saint-Pierre et du déport (1282). — Lettre attestant que le recteur Daniel Rioci a payé aux chanoines la taxe de 50 livres de déport qu'il était tenu d'acquitter, selon l'ordonnance de l'évêque Durand, à raison de la vacance de la cure pendant un an. — Actions en paiement intentées aux recteurs Antoine Champion, Guillaume Gaultier, René Meriau et David de la Roche.

G 207. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 4 pièces, papier.

1365-1778. — Dîmes et redevances des paroisses de Goulaine et de Guérande. — Baux à ferme du trait de dîme appartenant à la Chantrerie du Chapitre de Nantes, en la paroisse de Basse-Goulaine, consistant dans les deux tiers des dîmes perçues sur les vins, consentis en 1776 par l'abbé Olivier Berthou de Querversio, abbé de Sainte-Marie de Pornic, grand chantre de la cathédrale de Nantes, pour le prix de 540 livres par an et, en 1778, par l'abbé François Soldiny, pour 640 livres. — Mandement du duc de Bretagne Jean IV au sénéchal de Guérande (1365) de délivrer, aux chanoines de Nantes, les salines et les rentes dont ils ont été privés pendant la guerre de la Succession. — Ajournement et sommation concernant une rente de 12 livres due au chapitre de Nantes par Pierre Picault, sieur du Parc.

G 208. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1344-1747. — Dîmes et redevances des paroisses de Héric et de Joué.— Lettres de sauvegarde accordées par le roi de France, Philippe VI de Valois, aux chanoines de Saint-Pierre de Nantes commettant spécialement Henri du Bois et Gautier des Granges, sergents royaux, à la garde des droits et des domaines appartenants au Chapitre. — Commandement fait en conséquence par lesdits sergents à l'abbé Raoul, vicaire de Héric, de se désister de la jouissance des dîmes de cette paroisse et l'assignant pour plaider devant le Parlement de Paris avec invitation au sire Le Galois de la Heuse, gouverneur des domaines du sire de Clisson, en Bretagne, de leur prêter main-forte au besoin (1344). — Procédures terminées par un accord dans lequel le recteur de Héric, François Feillet, s'engage à payer désormais une rente de 7 livres aux chanoines (1670).— Autre reconnaissance de l'abbé Ally (1747). — Enquête instruite, en 1519, devant l'official de Nantes, à la requête de Ladislas du Fau, trésorier de la cathédrale, à l'encontre de l'abbé Allain Péro, sur la nature et la quotité de certaines redevances. — Bail à ferme des droits du trésorier comprenant 12 setiers de blé, 480 boisseaux d'avoine, et 35 livres de rente à lever sur les revenus de la cure de Joué, pour le prix de 60 écus. — Instances en paiement contre Thomas Guibourd, Thomas Gaultier et Rolland Bourdin, recteurs de Joué.

G 209. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1593-1731. — Redevances des paroisses de Machecoul et de Mézanger. — Instance en paiement d'une prestation de 37 sous 6 deniers contre les recteurs des paroisses de la Trinité et de Sainte-Croix de Machecoul, suivie d'un accord passé avec le recteur de Sainte-Croix Nicolas Grosseau. — Bail de la terre du Pas-Nantais conclu, en 1593, par les filles de Jean du Pas-Nantais, chevalier des ordres du Roi, et sentences condamnant Jean de la Pouëze et Claude du Pas-Nantais à payer une rente de 30 livres aux chanoines de Saint-Pierre.

G 210. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1577-1669. — Rentes et redevances des paroisses de Maisdon, et de Mouzeil. — Procédures d'une action intentée à Claude Preseau, sieur de l'Oiselinière, à Pierre de la Pouëze, sieur des Bretesches, à Charles Jousseaume, sieur de Couboureau et des Bretesches, par les chanoines de Saint-Pierre, demandeurs en paiement d'une rente foncière de 72 livres assise sur la terre des Bretesches. — Autres instances poursuivies contre divers recteurs de Mouzeil par le receveur du Chapitre, pour avoir paiement d'une rente de 4 livres due sur les revenus de la cure.

G 211. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 61 pièces, papier.

1063-1752. — Domaines de la ville de Nantes. — Mémoires, contrats, extraits de registres concernant les procès soutenus par le chapitre de Saint-Pierre de Nantes, contre la municipalité, pour conserver la mou-

vance des terrains nommés la Motte-Saint-Pierre et la Motte Saint-André et le droit d'en afféager des parties. — Charte de l'évêque de Nantes, Quiriac, (copie) confirmant les chanoines en possession d'une partie des offrandes déposées sur les autels de la cathédrale, excepté l'or et la soie ; de la moitié des immeubles légués à la cathédrale; du tiers des objets mobiliers, des églises de Saint-Denis et de Sainte-Radegonde; de la dîme de l'impôt prélevé sur le sel amené au port de Nantes; de la dîme des foires, des églises de Notre-Dame et de Saint-Clément-hors-les-Murs avec leur fief; de l'église de Saint-André et son fief; de la dîme des moulins de l'évêque; de la pêche de l'Erdre et des écluses, établies depuis l'embouchure du Cens jusqu'à la terre de Saint-Cyr ; des églises de Saint-Similien et de Saint-Etienne-de-Mont-Luc y compris leurs dîmes, leurs cimetières et leurs offrandes (1063). — Charte du comte de Bretagne, Guy de Thouars, assignant à l'évêque une rente de 7 livres sur la recette de *l'Esmage*, en compensation du verger qu'il a perdu par suite de la confection d'une douve (1207). — Autre charte du même comte concédant aux chanoines de Nantes une rente de 14 livres sur la Prévôté, pour les indemniser des dommages que leur a causés la construction des fortifications de la ville du côté de Saint-Clément (1207). — Autre indemnité de 15 livres 14 sous de rente sur la recette de *l'Esmage* accordée aux mêmes par le duc Pierre de Dreux pour le même motif (1228). — Enquête sur les maisons détruites, en 1487, dans le fief des chanoines, près des mottes Saint-André et Saint-Pierre. — Lettres du roi Henri II érigeant 4 foires, à la demande des chanoines (1552). — Vente par le Chapitre à la ville de Nantes d'un terrain vague, sis près les murs du collège Saint-Clément (1578). — Révocation par Henri III des lettres de gouverneur accordées au duc de Mercœur. (1589). — Acquisition par la ville d'un canton de terre destiné à embellir l'avenue de la porte Saint-Pierre (1614). — Instance en réparation de dommages pour arbres coupés sur la Motte Saint-Pierre au préjudice de la ville. — Conflit de juridiction à propos d'un homicide commis sur la motte Saint-André. — Arrêt du Parlement qui rétablit le Chapitre dans la mouvance de la motte Saint-Pierre, à la réserve de 40 pieds de contrescarpe (1686). — Consentement des chanoines aux embellissements projetés par la ville pour la promenade de la motte Saint-Pierre (1720). — Opposition des chanoines à un afféagement concédé au bas de la motte Saint-André, et opposition de la ville à des aliénations consenties par le Chapitre dans le même quartier. — Afféagement de la motte Saint-André concédé à la ville en vue de favoriser la création d'un port au lieu dit la *Grosse Tour* (1752).

G 212. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1760-1781. — Domaines de la ville de Nantes. — Suite des procédures relatives à la mouvance des mottes Saint-Pierre et Saint-André. — Mémoire des chanoines de Saint-Pierre tendant à prouver que les plans des embellissements à faire sur les terres de leur fief doivent leur être communiqués ; qu'ils peuvent faire graver leurs armes sur la nouvelle croix érigée sur la motte Saint-Pierre; qu'il y a toujours eu une rue depuis le collège de Saint-Clément jusqu'à la rue Saint-André et que la ville ne percevait aucun droit d'octroi sur les foires de la motte Saint-André. — Mémoires contradictoires sur la mouvance d'un terrain joignant le jardin des religieux Minimes, cédé au sieur Minée par la municipalité. — Transaction conclue, en 1766, entre le maire et les échevins de Nantes et les mêmes chanoines portant : que la ville rendra aveu de tous les terrains qu'elle possède dans la mouvance du Chapitre; que le marché aux fruits continuera de se tenir sur la place Saint-Pierre; que la ville sollicitera à ses frais l'autorisation de transférer les trois foires du Chapitre sur la place Viarmes. — Arrêt du Conseil d'État rendu sur une revendication de mouvance présentée par l'administrateur général des Domaines à propos d'un terrain situé entre la motte Saint-Pierre et le couvent des Minimes. — Débornements du fief de Saint-Clément. — Plan d'un terrain voisin du mur de ville et de l'évêché.

G 213. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1426-1780. — Domaine de la paroissse Saint-Clément. — Contrats d'arrentement, de bail à cens et d'afféagement consentis par le chapitre de Saint-Pierre à Perrot Minguet, à Raoulet Blanchet, à Bernard Jacob. praticien, à Antoine Dessefort, sieur du Breil, à Jean Gallon, à Alphonse Le Garec de Launay, ancien contrôleur général des finances en Bretagne (1576), à François Delaroche, chapelier, aux religieux Minimes, à Mathurin Forestier, arpenteur, pour divers emplacements situés dans le faubourg de Saint-Clément.— Mémoire concernant la clôture d'un terrain de Richebourg afféagé à Joseph Debec, et la construction d'un mur mutuel par l'afféagiste Perraudeau. — Arrentement d'un érail joignant la porte du collège de Saint-Clément accepté par le Conseil de Ville. — Traités réglant les indemnités dues aux chanoines par les Pères de l'Oratoire, pour droits d'amortissement, après l'acquisition des tenues de la Belonnerie et de la Mironnerie et les compensations promises par la Ville après la transformation de l'hôpital Saint-Clément en collège municipal. — Requête des Oratoriens aux chanoines pour obtenir la permission de s'établir sur leur fief

conditions du traité passé entre la Ville et les Oratoriens pour la direction du collège (1672). — Afféagements du terrain situé près de l'église de l'Oratoire, acceptés par les Pères moyennant une rente féodale de 15 livres et confirmés par le supérieur général.

G 214. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1628-1714. — Domaines de la paroisse de Saint-Clément. — Lettres patentes de Louis XIV autorisant l'établissement d'un grand séminaire à Nantes, à la demande de René Lévesque, supérieur de la société des prêtres de la paroisse de Sainte-Croix (1671) ; — et transactions du même conclues avec les chanoines de la cathédrale portant création de rentes féodales montant ensemble à 184 livres, pour les indemniser de la perte de leurs droits seigneuriaux en Saint-Clément. — Acquisition de la tenue de Malvoisine par les députés du clergé diocésain pour y établir un petit séminaire (1642) ; accord conclu avec les religieux Minimes sur les ouvertures et vues des bâtiments, et délibération du Chapitre faisant opposition à la construction du mur séparatif aux frais du clergé. — Déclaration de non préjudice faite en faveur du Chapitre par les Visitandines à l'occasion des cérémonies de leur installation (1632). Indemnité de fief de 10 livres de rente. Afféagement d'un logis avec jardin concédé par le Chapitre aux mêmes religieuses pour le prix de 12,000 livres et une rente de 20 livres. — Requête des religieuses Ursulines au Chapitre pour obtenir la faveur de jouir en mainmorte de leurs héritages et la permission de déplacer un petit chemin. — Indemnité de 190 livres de rente, subrogation de droits sur un logis avec jardin, consenties par les Ursulines et accord portant cession de terrain pour ouvrir un passage conduisant à l'entrée du couvent. — Assiette de 110 livres de rente au profit des chapelains de la société de Saint-Jean.

G 215. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1381-1764. — Rentes et domaines de la paroisse Saint-Clément de Nantes. — Instances en paiement de rentes foncières assises sur des maisons de Richebourg, de Saint-Clément et de Saint-André appartenant à Jean Perraud, à Jacques Duval, à Mathurin Leroy, à Pierre Boislève, à François Vion et autres débiteurs du Chapitre de Nantes. — Sentences et arrêt concernant un droit de passage sur la motte de Saint-André revendiqué par Guillaume Bréhault ; — la jouissance d'un passage contesté par les paroissiens de Saint-Clément ; — et la possession d'une pièce de terre voisine du moulin du Chapitre.

G 216. (Liasse.) — 2 pièces parchemin ; 65 pièces, papier.

1528-1769. — Domaines de la paroisse de Saint-Clément. — Baux à ferme d'un emplacement demandé par des cordiers sur la motte Saint-André ; — du logis et des prisons de la Tour-Gauvain à Richebourg ; — du logis de la Trésorerie près la motte Saint-André ; — de logis avec jardin situés hors des barrières de Richebourg, près des Ursulines et du moulin à vent du Chapitre sis près de la communauté de Saint-Clément.

G 217. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1464-1751. — Rentes et domaines des paroisses Sainte-Croix et Saint-Denis de Nantes. — Titres de reconnaissance d'une rente foncière de 14 livres souscrite envers les chanoines de Nantes par Gilles Faucillon, écuyer, seigneur de la Roberdière. — Contrats de vente concernant des maisons de la rue de la Chaussée, de la Casserie et de la Poissonnerie grevées de rentes reconnues par Jean Le Gourhaud et Joseph Dorléans, Macé Frangeul, et autres. — Baux de deux cantons de pré, en la prairie de la Madeleine. — Échange d'une vigne au clos des Poupardières contre une étable sise rue Saint-Denis, moyennant une rente de 10 livres que Jean Cousin de la Marière s'est engagé de payer au Chapitre. — Procès-verbaux d'expertise, rapportant l'état des vues, égouts, privautés et mutualités de la maison de la Sous-Chantrerie, sise rue et paroisse Saint-Denis.

G 218. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 75 pièces, papier.

1525-1739. — Domaines de la paroisse Saint-Donatien. — Procédures d'une instance en réintégrande relative à la tenue de Beaulieu *alias* la Coillardière, léguée au Chapitre de Nantes par Guy de Quilfistre, chanoine et indûment possédée par Guillaume Hachon de la Ragottière, comme héritier de Jacques Haureix, sieur de Gevezé, qui l'avait achetée, en 1558, de Perrin Colleau. — Arrentement par Guy de Quilfistre, chanoine de Saint-Pierre, à Jacques Ligodière, maître joueur d'épée, de la même tenue (1524). — Testament du même chanoine portant réunion de la tenue de Beaulieu au temporel de sa prébende (1537). – Baux à ferme de la même tenue consentis de 1676 à 1739.

G 219. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1467-1788. — Rentes foncières de la paroisse de Saint-Donatien. — Baux à ferme des divers cantons de pré, situés dans la prairie de la Grande-Hanne : de la tenue de la Belletrie ; de la borderie du Pavillon ; de la métairie de la Chantrerie ; d'un canton de terre en la

tenue de Montfoulon ; de maisons avec jardins sises à Barbin, au Port-Durand, près de la Bertellerie; de la borderie de la Sous-Chantrerie et du logis du Petit-Doyenné. — Bail emphytéotique à Jean-Baptiste Cassard, docteur régent de la faculté de médecine, de la tenue de Bonne-Mère, et subrogation au profit d'Élisabeth de Trevelec. — Titres de reconnaissance de rentes assises sur les lieux de la Boissière, de l'Étrivière, d'une autre rente comprenant 30 livres et d'une pipe de vin due sur les dîmes de Saint-Donatien par l'évêque du diocèse. — Consultation et factum concernant la qualité des dîmes appartenantes aux chanoines de Saint-Pierre dans la même paroisse. — Aveu au Roi de la commanderie de Saint-Jean de Nantes pour des cantons de prés sis dans la Grande-Hanne (1580).

G 220. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 60 pièces, papier.

1545-1787. — Domaines de la paroisse de Saint-Laurent de Nantes. — Baux à ferme d'appartements situés dans les logis de la Trésorerie, de la Chantrerie, de la nouvelle Psallette, dans diverses maisons prébendales, et de la maison de l'ancienne Psallette, concédés par les chanoines de Nantes à Pierre de Monty de la Chalonnière, maître correcteur à la Chambre des Comptes, à Anselme de Gastinais, écuyer, sieur de la Preille, à Claude Luzeau de la Grande-Noë, à Louis Leroy, écuyer, seigneur de Bennes, commissaire de marine dans les évêchés de Vannes et de Nantes, à Gilles Desprez, chevalier, seigneur de Villereix ; à Jean de la Bourdonnaie, chevalier, seigneur de Boirie, à Louis Barrin de la Galissonnière ; à Joseph de l'Épinay de Briord ; à François Huteau des Burons : à Pierre Charbonneau de l'Étang ; à Urbain Rodays de la Mounerie et autres. — Sentences de condamnation prononcées contre Francisque de Los Mores, Jacques Maisdon, François Feillardin, Simon Luzeau et Martin Restière, débiteurs de rentes foncières réclamées par le receveur du chapitre de Saint-Pierre. — Contrat de vente d'une maison portant obligation d'une rente de 11 livres. — Accord avec les héritiers de l'abbé Le Bigot du Verger pour le règlement des dettes du défunt.

G 221. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 46 pièces, papier.

1565-1762. — Domaines de Saint-Laurent de Nantes. — Accord dans lequel Gilles-de-la-Baume-Leblanc, évêque de Nantes, reconnaît qu'il a usurpé une partie du terrain de la cathédrale, dans les agrandissements de l'évêché. — Transactions portant règlement de droits de servitude entre le chapitre de Nantes, le recteur de Saint-Laurent, Guillaume Lemarié de la Garnison, Jean Bouchaud et Jean Mocard, maître chirurgien, pour des maisons sises rue Saint-Laurent et rue Saint-Gildas. — Procès-verbaux d'expertise, accords concernant des constructions de murs mutuels et privatifs, un puits commun, l'exécution de diverses réparations. — Arrentement d'une maison en ruines sise rue Saint-Gildas, concédé aux Carmélites (1682). — Acquisition par le chapitre de Saint-Pierre d'une parcelle de terrain nécessaire pour rectifier l'emplacement d'une maison. — Procuration du Chapitre portant ratification d'un échange d'immeuble conclu entre Olivier de Montauban, abbé de la Chaume, trésorier de l'Église de Nantes, et le chanoine Jean Coupé. — Opposition de Léon de Mazoyer, trésorier de la cathédrale, à la construction d'une muraille qui fermait le passage du logis de la Trésorerie et défenses des chanoines prenant fait et cause pour Tudual Caris, architecte, chargé de l'édification de deux chapelles.

G 222. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1373-1749. — Rentes foncières et domaines des paroisses Saint-Léonard, Notre-Dame, Saint-Nicolas, Sainte-Radegonde, et Saint-Saturnin de Nantes. — Contrats de vente et de reconnaissance, quittances et procédures concernant une redevance de 21 mesures de vin et de 21 petits pains, perçue par le chapitre de la cathédrale sur le prieuré de Saint-Cyr et Sainte-Julite, l'assiette et le service de plusieurs rentes dues par Guillaume Boislève, prêtre, Alain de Talensac, Jean Duval, prêtre, Alain Le Malic, Geoffroy Le Ferron, Lucas de Richebourg, Guillaume Bérault, Pierre Pellier de la Mulonnière, Nicolas Simon du Bois-Regnault, Mathurin Apvril et autres. — Acquisition, arrentement et bail de logis situés rues de la Casserie et du Château.

G 223. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 40 pièces; 82 feuillets, papier.

1468-1751. — Domaines et rentes foncières de la paroisse Saint-Similien de Nantes. — Actes de reconnaissance, sentences de condamnation, contrats, quittances, concernant des rentes foncières assises sur des maisons et des terres situées au Bourgneuf, à Barbin, au Marchis, à la tenue de Mircon, près l'église de Saint-Yves, et une obligation de 150 livres dues par René de Bodieu, écuyer, sieur des Courants, Guillaume Rioteau, Jean Boymer, Jacques Nepvouet, et autres. — Enquête instruite dans la paroisse de Saint-Similien au sujet d'une redevance de 6 livres que le Chapitre réclamait au recteur Guillaume Amyot. — Sentence condamnant Jean Triffaud, vicaire de Saint-Similien, à payer une rente de 8 livres aux chanoines de Nantes. — Baux à ferme du clos Ballet, du clos de la Mare, et de deux maisons sises à Barbin près de la Chaussée et à Loquidy.

G 224. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 91 pièces, papier.

1464-1771.— Dîmes de la paroisse Saint-Similien de Nantes. — Concordat passé entre quatre chanoines de la cathédrale et le recteur Jean Villageays sur la contestation qu'avait fait naître la distinction des dîmes anciennes et des novales, et dans laquelle il est convenu que chacun des prétendants jouira dorénavant du cinquième de toutes les dîmes, avec l'approbation du grand vicaire Antoine de Bavalan, lequel a fait annexer les pouvoirs spirituels qui lui ont été conferés pour l'administration du diocèse par l'évêque Amaury d'Acigné (1464). — Nouvelles contestations des chanoines avec les recteurs Jean Ballue et Philippe Charon ; — avec Jean Fourché, archidiacre, qui réclamait la jouissance exclusive des dîmes de Loquidy, son manoir noble; — de Georges Armand, recteur, avec Jean Burot de Carcouet. — Transaction entre le Chapitre et le recteur Julien Gendron arrêtan' que le recteur recevra une portion congrue de 400 livres, qu'il jouira des domaines de la cure, du droit de *neûme*, du casuel de l'église, de la rente servie par les religieuses de Sainte-Élisabeth, mais qu'il abandonnera sa part dans les dîmes (1695). — Revendication des dîmes du Clos-Maillard appartenant à Jacques Léonard de la Rablais, défendeur. — Déclaration d'option de portion congrue, en vertu de l'édit de 1768, faite par René Lebreton de Gaubert, recteur de Saint-Similien, défenses du Chapitre demandant le maintien des termes du traité de 1695, et procédures devant le Parlement de Rennes. — Mémoire du recteur relatant un miracle qui arriva au Xe siècle lors de la reconstruction de l'église paroissiale. — Bail à ferme des dîmes, oblations, terrages et émoluments, appartenants à la cure paroissiale de Saint-Similien, concédés en 1585, pour le prix de 140 livres. —Bail à ferme du droit de dîme du Chapitre en Saint-Similien, comprenant les quatre cinquièmes parties des dîmes grosses et menues levées dans la paroisse, avec la grange, le pressoir et le Clos-Ballet pour la somme annuelle de 650 livres (1658). — Autre bail du même droit passé, en 1763, pour le prix de 1700 livres . — Bail du domaine et des dîmes de Loquidy, dépendants du grand archidiaconé, accepté, en 1610, par Louis Poydras, sieur de Montrelais, pour la somme de 100 livres tournois. — Procès-verbaux de l'état de la grange et du pressoir de Saint-Similien.

G 225. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 151 pièces, papier.

1381-1773.— Seigneuries de la Sauvagère et des métairies s'étendant dans les paroisses de Nivillac, d'Assérac et de Camoil. — Acquisitions de rentes foncières, d'héritages et de maisons, dans le bourg de Nivillac, dans la ville de la Roche-Bernard, dans les frairies des Métairies, de Saint-Pierre, de Meignac, et accensements consentis par Jean le Boterf (1381), Jean Bernardic (1456), Jean Compaing, barbier (1476), Simon Compaing, seigneur des Métairies (1499), Michel de Carheil (1618). — Aveux rendus à la baronnie de la Roche-Bernard par Pierre Le Bourc, écuyer, seigneur de Villeneuve et de Kermouraud, pour le domaine noble des Métairies (1560), et à René du Cambout, comme seigneur des Métairies et de la Sauvagère, par le possesseur du jardin des Fontenelles (1667). — Arrentement du jardin de la Fuie consenti par le chapitre de Saint-Pierre en faveur de la fabrique de l'église Saint-Michel de la Roche-Bernard afin d'augmenter son cimetière (1738). — Baux à ferme du moulin de Kermouraut, sis en la paroisse de Camoil, et titres de rentes à prendre sur les terres du Plessis-Guinio (Assérac), et sur une lande voisine de la Ville-Perrotin (Herbignac), baillée à cens, en 1520, par Simon Compaing — Anoblissement de la terre de la Sauvagère consenti par Guy de Laval, baron de la Roche-Bernard, au profit de Jean Guihard, en considération de ses bons services, et aveu rendu par ledit vassal (1440). — Vente par Jacques du Cambout aux chanoines de Saint-Pierre des domaines nobles des Métairies et de la Sauvagère avec leurs dépendances en Saint-Dolay, Camoil et Herbignac (1684). — Bannies, prise de possession, distribution de deniers après opposition des créanciers. — Marchés conclus pour les réparations des bâtiments. — Bail de ces deux domaines affermé pour 1,050 livres par an. — Mémoires, consultations sur l'étendue de la puissance féodale conférée au Chapitre par son contrat d'acquêt — État des charges à acquitter sur les revenus des mêmes terres. — Instance pour le recouvrement d'une rente foncière, assise sur une maison de la Roche-Bernard. réclamée d'abord par Michel de Carheil, sieur de Villeneuve et des Métairies, Marie de Carheil, épouse de Jérôme du Cambout et enfin par René du Cambout. — Rôle rentier de la seigneurie de Villeneuve. — Constitution d'une rente de 62 livres en faveur du Chapitre par Claude de Lesquen, Alexandre Rogon et Jacques du Cambout, chevaliers, seigneurs du Plessis-Casso, de Beaubois et de Carheil. —Réclamation contre le tracé de la grande route de Nantes à la Roche-Bernard — Afféagement d'une pâture près de la Ville-ès-Loups, concédé par le Chapitre à Françoise Le Floch.

G 226. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces, papier ; 2 sceaux.

1273-1750. — Dîmes de la paroisse de Nort. — Donation par l'évêque de Nantes. Guillaume de Vern, aux chanoines de la cathédrale, de l'église de Nort et de tous

les revenus en dépendants, à la condition que le vicaire préposé à ladite cure recevra le tiers de toutes les dîmes, les prémices, les anniversaires, les oblations et les droits de mortuage ; et nomination du prêtre Jean Pelé aux fonctions curiales (1273). — Autres lettres du même prélat concédant au Chapitre, pour augmenter ses ressources, les églises de Nort, de Campbon, les revenus de toutes les cures de la ville de Nantes qui viendront à vaquer pendant une année, ses droits de dîmes dans les paroisses de Vallet, de la Chapelle-Basse mer, le manoir du Plessis-Tison, les dîmes de Pellan, et des moulins de Barbin, et de plus le pouvoir de revendiquer contre les laïques les dîmes qu'ils retiennent entre leurs mains. — Accord entre le recteur de Nort et les religieux de Melleray sur le partage des dîmes du trait de Quiheix et de la masure de la Quartière (1330), contenant la ratification de l'évêque et celle du Chapitre. — Bail des deux tiers des dîmes de Nort affermé au recteur, Jean Tremelin, pour le prix de 20 livres, en 1371 : et à Nicolas de Tremeneuc, recteur, en 1406. — Bail des dîmes de 1411 montant à 30 écus d'or. — Reconnaissance d'une rente de 36 livres, due sur les dîmes de Nort, par le recteur Pierre Dupin.

G 227. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1758-1777. — Domaines et dîmes d'Orvault et du Port-Saint-Père. — Procédures de la contestation survenue entre Armand Bourigan du Pé, seigneur d'Orvault et les chanoines de Saint-Pierre, plaidant avec l'archidiacre de Nantes et celui de la Mée, à propos des limites des fiefs des archidiaconés et de la terre d'Orvault, vers la paroisse de Saint-Similien. — Bail des dîmes de la paroisse du Port-Saint-Père, dépendantes de la Grande-Chantrerie de la cathédrale, affermé par l'abbé François Soldini à Jacques Moreau, notaire, moyennant deux barriques de vin, 10 pots d'eau-de-vie et 1,900 livres par an.

G 228. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 73 pièces, papier.

1537-1669. — Domaines et dîmes de la paroisse de Rezé. — Conteslation sur la clôture et la jouissance d'un îlot en Loire, voisin de l'île d'Ortiouse, entre le Chapitre de Nantes, le recteur de Rezé et les époux Jean Aubin, terminée par une sentence qui en adjuge le quart au recteur. — Procès-verbal de partage de l'îlot de Chaumangé. — Procédures des chanoines devant le Parlement de Rennes défendeurs à l'encontre de Jean Soulard, prêtre, appelant comme d'abus de l'annexion de la cure de Rezé à la mense capitulaire, faite en 1583, par Philippe du Bec, évêque de Nantes. — Accord avec Gilles Phelippes, vicaire perpétuel de Rezé, sur le partage du temporel de ladite cure (1617). — Autre appel comme d'abus interjeté au Parlement par l'abbé Étienne Boyleau contre l'érection de la cure de Rezé en vicariat perpétuel décrétée, en 1608, au profit des chanoines de Saint-Pierre ; factums, requêtes, mémoires et accord portant réduction du bail à ferme des dîmes de Rezé à 200 livres par an, en faveur dudit Boyleau seulement. — Baux des dîmes de Rezé affermées, en 1592, pour 100 écus; en 1610, pour 320 livres ; en 1651, pour 400 livres.

G 229. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1516-1694. — Domaines de la paroisse de Saint-Dolay ou Saint-Elvoy. — Baux à ferme des prés nommés les landes de Beaubois, les prés de Carheil, de Fondin et du Bezeau, en la frairie de l'Armor, concédés à divers par Abel Leboure, écuyer, Abel de Bohal, sieur de Bohal, François de Carheil, écuyer, sieurs de Villeneuve, ensuite par les chanoines de Saint-Pierre de Nantes en 1689, pour le prix de 100 livres. — Prés de Villaine. — Rôles rentiers, obéissances féodales et inventaires de titres de la seigneurie du Corno, échangée par René du Cambout avec René Quelo, chevalier, seigneur de Cadouzan, le 23 janvier 1659; et de la seigneurie de Villeneuve. — Contrats d'acquisition de la terre de Martinet (Herbignac) vendue, en 1603, par Michel de Carheil à Thomas Haspot, laboureur.

G 230. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin, 81 pièces, papier.

1599-1707. — Dîmes et rentes des paroisses de Saint-Étienne-de-Mer morte et de Saint-Étienne-de-Montluc. — Fragment d'une procédure soutenue par Mathurin Lenfant-Dieu, écuyer, sieur de l'Étardière, auditeur à la Chambre des Comptes, défendeur contre les chanoines qui lui demandaient la dîme sur les fruits de son enclos de Saint-Étienne-de-Mer morte. — Baux des dîmes appartenantes au Chapitre dans la paroisse de Saint-Étienne-de-Montluc affermés, en 1605, pour 450 livres; en 1714, pour 2,200 livres. — Contestation sur la perception de la dîme sur le mil à laquelle s'opposaient les habitants de Saint-Étienne-de-Montluc. — Mémoires, productions, arrêt et transaction sur la perception des dîmes novales que les recteurs voulaient s'attribuer exclusivement. — Demande en paiement d'une rente foncière de 6 livres, due par les possesseurs de la terre de la Sénéchallais, intentée à Guillaume Boullay, écuyer, et aux fermiers de ses successeurs. — Reconnaissance délivrée aux chanoines par René Liger, écuyer, sieur de la Chataignerais et de la Sénéchallais, auditeur à la Chambre des Comptes. — Actes d'accensement de

transport et de bail concernant le pâtureau dit le *Grand accroissement*, divers cantons de terre et les closes de la Gastaie.

G 231. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 71 pièces, papier.

1277-1694. — Dîmes de la paroisse de Saint-Herblain. — Baux des dîmes du chapitre de Saint-Pierre affermées, en 1599, pour le prix de 40 écus de 60 sols, en 1638, pour 200 livres, en 1694, pour 290 livres. — Requêtes, inductions, répliques, productions, procès-verbaux de compulsoire, délibérations, arrêts d'une procédure suivie devant le Parlement, par les chanoines de Nantes, contre Charles Blanchard, chevalier, marquis du Bois de la Musse, appelant d'une sentence rendue au Présidial au sujet des dîmes menues et novales dont il revendiquait la jouissance, avec titres à l'appui. — Extrait du livre dit la *Savate* portant, à l'article de Saint-Herblain, que les chanoines possèdent la nomination du desservant, les 4 neuvièmes des dîmes accoutumées et les deux tiers des oblations (1277). — Aveu du manoir et domaine de Teillay, rendu au Roi par Bertrand du Mareil, chevalier, seigneur de Mareil, faisant mention des dîmes (1458).— Sentence favorable au Chapitre dans une action où il réclamait la dîme sur les vins du pressoir de Teillay. — Partages entre les héritiers d'Olivier de Corval, seigneur de la Pasquelais, comprenant des héritages situés dans les paroisses de Sautron, de Frossay, de Vertou, de Basse-Goulaine, de Saint-Herblain et de Nantes ; — et entre les héritiers de René de Langle, sieur de Montluc, pour la partie du domaine de Teillay. — Extraits de comptes de la grande bourse de l'Église de Nantes. — Aveu rendu au Roi par le seigneur du Plessis de la Musse (1679). — Arrêt déboutant les chanoines de la perception des dîmes menues et novales et les maintenant en possession des deux tiers des grosses dîmes du Picoreau, et de la neuvième partie de la totalité des dîmes.

G 232. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 81 pièces, papier.

1689-1707. — Dîmes de la paroisse de Saint-Herblain. — Reprise d'instauce contre les chanoines par le marquis de la Musse, demandeur en exécution d'arrêt et en restitution des dîmes novales perçues par les fermiers du Chapitre pendant les 29 dernières années. — Lettres, inductions, requêtes, mémoires, salvations, contredits, réponses des chanoines contre le demandeur et contre Pierre Chohanneau, recteur de la paroisse, intervenant au procès. — Dénombrement des terres novales de Saint-Herblain et enquête présentés par les demandeurs pour parvenir à la liquidation des intérêts. — Accords, quittance des 2,000 livres payées par les chanoines, suivant l'arrêt de mars 1691, pour toute indemnité de jouissance usurpée (1698). — Transaction définitive dans laquelle le Chapitre abandonne tous ses droits sur les dîmes de Saint-Herblain pour une rente de 200 livres qui lui sera servie par le recteur et le seigneur de la Musse.

G 233. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 126 pièces, papier.

1277-1760. — Dîmes de la paroisse de Sainte-Luce ou de Chessail. — Baux à ferme des dîmes appartenantes au chapitre de Saint-Pierre concédés au recteur François Destais, en 1624, pour 150 livres ; en 1652, pour 290 livres; en 1707, pour 300 livres; en 1760, pour 530 livres. — Requêtes, mémoires, productions, sentences, contrats d'une procédure soutenue par le Chapitre contre les recteurs Zacharie Barreau et François Papion défendeurs, pour les contraindre à participer aux frais de réparation de la grange dîmeresse, du pressoir commun et à respecter l'aire à battre les grains.— Extrait du livre dit la *Savate* portant que les menues dîmes de Chessail valent au Chapitre 12 sous 6 deniers, et les dîmes de blé et de vin 30 setiers de seigle et 8 muids (1277). — Accord entre Pierre Chauvin, chanoine de Nantes, et Pierre Tribouillart, recteur de Chessail, portant que les dîmes de la paroisse leur appartiendront par moitié, à la condition que le recteur édifiera une grange commune et fournira les cuves nécessaires à la vendange, et que le chanoine titulaire n'aura que les frais d'entretien à supporter (1445). Lettres d'approbation du vicaire général du diocèse et du Chapitre. Sentence du Présidial de Nantes confirmant, en 1655, la transaction de 1445. Autre instance analogue reprise, en 1721, contre le recteur Charles Dupé et les paroissiens opposants, pour les obliger à se conformer aux actes précédents. — Sentences condamnant les fermiers de la terre de Chessail à payer la dîme au recteur.

G 234. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1250-1780. — Rentes et domaines de la paroisse de Sainte-Luce. — Charte du chapitre de Saint-Pierre de Nantes affranchissant de la taille et de toutes redevances féodales les vassaux que Daniel et Guillaume Souvaing lui avaient abandonnés dans la paroisse de Sainte-Luce, en réparation de leurs dommages, à la condition qu'ils paieront solidairement la rente de 10 livres (1250).— Information, sentences concernant diverses rentes à percevoir sur les lieux de la Nobillière, de Villeneuve, de la Belletrie, de l'Angle et de la Couynetrie. — Mémoire des rentes foncières assises en Sainte-Luce. — Donation de plusieurs cantons de terre valant 470 livres, par François Papion, recteur de Sainte-Luce, pour la fonda-

tion de l'œuvre du catéchisme dans sa paroisse et indemnité de fief de 3 livres de rente accordée au Chapitre (1738). — Arrentement de prés sis en la vallée de Sainte-Luce, consenti par les chanoines à François de Châteaubriant, chantre de la cathédrale, bail à ferme de deux journaux de pré au même lieu et mémoire des aveux rendus par les tenanciers des prairies. — Défenses aux habitants d'abattre du bois dans les communs et de couper des fourrages sur les rives de l'étang de l'Angle. — Papier censif des terres du Chapitre, en Sainte-Luce. — Contestation sur le débornement des paroisses de Carquefou et de Sainte-Luce et en particulier sur la mouvance de la Grande-Lande de Sainte-Luce que revendiquaient les chanoines contre le prieur de la Madeleine en Bois. Mémoires, plans, productions, enquête et procès-verbal de plantation de bornes. Représentations des paroissiens au sujet des afféagements de terres vaines et vagues, faites à propos des concessions du Bois-Gilet et du Bois-Doulonneau. — Arrêt, marché et délibérations concernant une coupe de bois.

G 235. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1277-1746. — Dîmes de la paroisse de Saint-Mars-du-Désert. — Extrait du livre dit la *Savate,* attestant que le chapitre de Saint-Pierre prélevait en Saint-Mars les huit neuvièmes des dîmes et les deux tiers des oblations. — Baux des deux tiers des dîmes de Saint-Mars affermés : en 1602, pour 55 écus sol au recteur Mathurin de la Ramée ; en 1625, pour 300 livres au recteur Louis Mahé ; en 1673, pour 400 livres à Barthélemy de Cadaran, seigneur de l'Épinay ; en 1759, pour le prix de 900 livres. — Sentences du Présidial portant que les dîmes de la paroisse seront partagées sur le champ, que le fermier du Chapitre en cueillera les deux tiers et le recteur l'autre tiers (1648). — Mémoires, requêtes, productions de l'appel interjeté par le recteur René de la Ramée, demandeur, pour obtenir que le partage s'opère au presbytère ; et que le Chapitre lui paie une portion congrue et le décharge d'une partie des décimes, et autre procédure suivie devant le Parlement de Rennes au sujet des oblations. Arrêt de condamnation au profit du fermier du Chapitre auquel ont été adjugés les deux tiers des oblations. — Autre procès entamé par le recteur Denis Bruneau, demandeur en partage des dîmes au presbytère et accords conclus avec les recteurs Thomas Pinson, Joseph Cochon et Joseph Fresneau. — Autre action possessoire soutenue par le Chapitre contre le recteur Pierre Creuzel et terminée par une transaction par laquelle les chanoines délaissent au demandeur la moitié des dîmes de Saint-Mars (1745).— Lettres patentes de confirmation et enregistrement de la Cour (1746).

G 236. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1629-1650. — Dîmes de la paroisse de Sainte-Pazanne. — Procédures des oppositions formées à deux reprises par le recteur et les paroissiens contre l'annexion de la cure à la charge de Pénitencier de la cathédrale, décrétée en 1629, et contre l'enlèvement des dîmes par ce dignitaire. — Bail à ferme du tiers des dîmes de Sainte-Pazanne, appartenant au vicaire perpétuel, Pierre Rouveraye, pour le prix de 500 livres (1629). — Accord du Pénitencier avec les paroissiens représentés par François Ménardeau, écuyer, sieur de la Botinière, et Charles Robert, écuyer, sieur du Moulin-Henriet, dans lequel il est convenu que le titulaire de la Pénitencerie jouira seulement du tiers des dîmes, et que le recteur aura les deux autres tiers avec les domaines du presbytère (1632). — Autre instance des chanoines devant la chambre des requêtes du Palais à Rennes, contre le recteur Olivier Normand et les paroissiens qui contestaient au Chapitre le droit de jouir des revenus de la Pénitencerie, pendant la vacance de l'office, et arrêt favorable aux demandeurs (1650).

G 237. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1556-1748. — Dîmes et rentes de la paroisse de Sautron. — Baux du tiers des dîmes appartenant, par indivis, au chapitre de Saint-Pierre et au recteur, affermé, en 1662, pour 150 livres, et, en 1739, pour 270 livres. — Sentence arbitrale et accord réglant l'attribution des dîmes novales. — Acte de démission, arrêt, procès-verbal, sentences, baux à ferme et contrat d'acquêt concernant la terre de la Noë, en Sautron, sur laquelle était assise une rente de 90 livres au profit de la bourse du Chapitre. — Procès-verbal et commissions royales se rapportant aux dégâts commis dans la forêt de Sautron (1556).

G 238. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1639-1772. — Dîmes de la paroisse de Thouaré. — Baux de la moitié de toutes les dîmes appartenante au chapitre de Saint-Pierre, affermés, en 1639, pour 200 livres; en 1671, pour 240 livres; en 1718, pour 335 livres; en 1743, pour 500 livres. — Mémoires, procès-verbaux, correspondance concernant les réparations du pressoir et du cellier communs.

G 239. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1620-1753. — Dîmes de la paroisse de Treillières, — Baux du quart des dîmes appartenant au chapitre de Saint-Pierre, affermés, en 1620, pour 90 livres, à Jacques Mahé, recteur, et en 1686, pour 230 livres. — Délibéra-

tions du général de la paroisse sur l'assiette des impôts, la collocation des fonds de la fabrique, la constitution d'une rente de 20 livres au profit des pauvres, par Louis Barillier, écuyer, sieur du Saz, et Renée Bernard, son épouse. — Procès de la contestation soulevée par le recteur, Pierre Amozé, à propos de la perception des dîmes sur les terres novales. Défenses et contredits des deux parties.

G 240. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

1274-1760. — Dîmes de la paroisse de Vallet. — Donation par Olivier de Clisson, chevalier, au chapitre de Saint-Pierre de Nantes d'une rente d'un setier de froment à prendre sur la dîme de Vallet, et d'une autre rente de 5 sous à prendre sur les moulins Coustans (1274). — Lettres des cessions de droits sur les dîmes de Vallet, consenties au Chapitre par François de Cheverue, seigneur de Cheverue et d'Aigrefeuille (1454) et par Pierre Cheminart, écuyer, sieur du Chalonge (1600). — Sentence ordonnant que le fermier du prieuré de Saint-Martin de Nantes et celui du recteur, Julien Bedeau, conviendront d'un logis pour amasser leurs dîmes. — Procédures de la contestation soulevée par le recteur, Charles Chedanneau, à propos de la propriété de la grange, de l'aire et du pressoir communs et de la perception des dîmes sur les orges et les avoines qu'il voulait ranger parmi les menues dîmes. Sentences du Présidial, arrêt du Parlement et extrait de l'aveu rendu au Roi par Jacques Barrin, chevalier, marquis de la Galissonnière (1681). — Procès-verbaux de l'état de la grange et du pressoir de Vallet. — Instance et condamnation contre un fermier. — Aveu à la châtellenie du Pallet pour la dîmerie. — Enquête, accords, procédures d'une contestation relative aux dîmes des cantons de la Pouinière et de la Gaudonnière, et arrêt ordonnant l'enregistrement des lettres patentes d'homologation annexées à un concordat passé avec le recteur François Couperie de Portereau pour régler le partage des dîmes.

G 241. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1565-1761. — Baux partiels des droits de dîme appartenants au chapitre de Saint-Pierre de Nantes en la paroisse de Vallet, y compris une rente foncière de 12 sous sur le village de Riffoget. — Baux généraux des chanoines.

G 242. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1589-1760. — Rentes de la paroisse de Vertou. — Enquête et procédures d'une instance poursuivie par le chapitre de Saint-Pierre, demandeur en paiement d'une rente foncière de 103 échaudés, due par le prévôt de Vertou et contestée par Pierre Leber et Libéral de Maranzac, tous deux prévôts. — Baux du temporel de la prévôté de Vertou, dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes, affermé, en 1589, pour 3,500 livres, par Michel Leber, chanoine de Notre-Dame de Paris et, en 1692, pour 15,000 livres, par le cardinal d'Estrées.

G 243. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1100-1768. — Dîmes, domaines et droits seigneuriaux de la paroisse de Vigneux. — Donation du fief de la Boissière par les fils de Glimaoc et d'Érard, faite avec le consentement de Daniel Jarnogon et de Gorhand, en présence d'un grand nombre de témoins, sous le pontificat de l'évêque Benoît et sous le règne d'Alain et de Mathias (vers 1100). — Commission du roi Philippe VI de Valois, au sénéchal d'Anjou et à celui de Blain de s'enquérir des droits des chanoines de Nantes à Vigneux, et de réparer les dommages causés par la garnison de Blain (1344). — Mandement de l'évêque Bernard du Perron au chanoine Guillaume de Saint-André de cesser l'opposition qu'il a formée à la vente des bois de la terre de la Boissière. — Cession d'une pièce de terre voisine de la Boissière et de la Pasquelais, consentie au profit de Guillaume Flory, chantre et chanoine de la cathédrale, pour une rente de 50 sous dont le Chapitre a été affranchi. — Institution d'un sénéchal, inventaire, apposition de scellés, aveu au Roi, bannies, paiement d'amendes établissant l'existence d'une juridiction à la Boissière. — Requêtes, mémoires, sur le partage des dîmes de Vigneux demandé par le recteur André Verger, et l'enregistrement de la transaction conclue en 1766. — Dénombrement des cantons de terre. — Baux des dîmes de Vigneux, affermées, en 1600, pour 76 écus, et en 1685, pour 600 livres. — Bail des dîmes du fief de la Boissière affermée 200 livres, en 1752.

G 244. (Registre.) — Petit in-folio, 370 feuillets, papier.

1599-1639. — Livre contenant la transcription des baux à ferme des revenus du chapitre de Saint-Pierre dans les paroisses d'Assérac, de Campbon, de Carquefou de Chantenay, de la Chapelle-Bassemer, de Doulon, de Fay, de Nantes, de Rezé, de Saint-Étienne-de-Mont-Luc, de Saint-Herblain, de Saint-Mars-du-Désert, de Sautron, de Sucé, de Thouaré, de Treillières, de Vallet, et de Vigneux ; — les baux à ferme du devoir de Loire, des distributions et du greffe judiciaire. — Les fermiers dénommés sont Gilles Phelippes, vicaire perpétuel de Rezé, Gabriel Herbert, prêtre de Sucé, Jacques Mahé, recteur de Treillières, Michel Ragaud, sieur de la Haul-

tière, conseiller du Roi à la Prévôté de Nantes, etc. — Bail à viage du domaine de Beaulieu consenti au profit de Michel du Breil, chanoine pénitencier de la cathédrale.

G 245. (Registre.) — Petit in-folio; 391 feuillets, papier.

1635-1668. — Livre contenant la transcription des baux à ferme des revenus du chapitre de Saint-Pierre dans les diverses paroisses du diocèse de Nantes ; — les baux du devoir de Loire, du greffe judiciaire et des distributions. — Les dîmes de Thouaré sont affermées 200 livres, en 1635 ; celles de Vallet 1.450 livres, en 1639 ; celles de Saint-Étienne-de-Mont-Luc, 1,350 livres, en 1656; les prés de la Hanne, près Nantes, 200 livres, en 1646 ; le devoir de Loire 75 livres, en 1647 ; le moulin à vent du Chapitre 110 livres, en 1667.

G 246. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1536-1745. — Baux des revenus du greffe de la juridiction civile et criminelle du chapitre de Saint-Pierre de Nantes affermés, en 1569, pour 100 livres; en 1644, pour 300 livres ; en 1689, pour 400 livres ; en 1745, pour 300 livres. — Les preneurs sont Pierre Rioteau, notaire, Jean Mainguy, Balthazard Priou, Jean Ferré, Denis Mongin, notaire, et autres.

G 247. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 59 pièces, papier.

1617-1707. — Titres de rentes constituées. — Constitution d'une rente de 444 livres, souscrite par Samuel-Charles de la Chapelle, seigneur de Carheil et de la Roche-Giffard, agissant au nom de Marguerite de Chamballant, dame de Montbarot et de la Martinière, veuve d'Henri de la Chapelle, marquis de la Roche-Giffard et de Fougeray, au profit des chanoines de Saint-Pierre (1653). — Procédures de l'instance poursuivie par le syndic du Chapitre, de concert avec les autres créanciers dudit marquis, contre ses héritiers pour obtenir paiement des arrérages de rente dus. — Acte d'union entre les créanciers et demande de saisie des terres de Chavagne, de Pelaut et de Fougeray. — Factums, requêtes, procurations, bail judiciaire de la terre de Fougeray et distributions de deniers. — Partage entre les enfants de René Marec, chevalier, seigneur de Montbarot, et entre ceux d'Henri de la Chapelle. — Nouvelles contestations entre les créanciers et les acquéreurs des terres de Nort et de la Martinière, à propos du droit de rachat dû par les héritiers de Michel Leloup, seigneur de la Motte-Glain, et vassal de la baronnie de la Roche. — Procurations et requêtes des chanoines demandeurs en paiement d'une rente de 203 livres constituée, en 1474, par Jean de Penhouet et Olivier de la Noë, puis servie par Regnault de la Touche, Claude de la Touche, Philippe de Saint-Amatour, épouse de Charles de Bretagne. — Ordre des créanciers de la maison d'Avaugour qui ont droit sur les terres de Vertus, de Courtangis, d'Ingrandes, de Chantocé et de Montfaucon.

G 248. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1277-1694. — Titres de rentes. — Obligation et reconnaissance souscrite par Guillaume Guasic, orfèvre, et Geoffroy de Nogent pour une rente de 30 sous, assise sur leur maison et léguée au chapitre de Saint-Pierre par Nicolas Joubert. — Renouvellement et franchissement de rentes constituées par Christophe de Goulaine, Joachim de Montespedon, seigneur de Beaupreau, Roland de la Boucherie, seigneur de Fromenteau, Charles du Plessis, chevalier, seigneur de la Bourgonnière, Mandé du Breil et Jean Pantin de la Hamelinière. — Instances en paiement contre le marquis Gabriel de Goulaine, le fermier de la terre de Chantoceaux, François Fourault de la Pirottais, Louis de Cossé, duc de Brissac, le receveur du domaine du Roi à Nantes, débiteur de 434 livres d'arrérages envers les sociétés de Saint-Jean, de la Trinité et de Saint-Pierre et Saint-Paul ; les héritiers de Louis Boju, seigneur de la Menollière, président au Parlement de Rennes, le syndic des créanciers de Charles de la Noue, comte du Plessis de Ver, et René de Carné obligé par des contrats de constitution de 1511, souscrits par Tristan de Carné, Christophe de Goulaine et François des Ridelières, et de 1602 souscrits par Jean de Carné, René de Kercabus, et Pierre de Cleux. — Assignation de deniers dotaux sur la terre du Plessis-Mareil, en Saint-Viaud, consentie à Françoise de Kernezné par son époux Jean de Carné (1630).

G 249. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1335-1778. — Titres de rentes. — Contrats de subrogation, de constitution, de cession, d'obligation de rentes, consentis au profit du chapitre de Saint-Pierre par Eudes Verbois, clerc de Saint-Clément, Guyon de Coëtcas, écuyer, seigneur de Coëtcas, et Guillaume de Kercabus, seigneur de Kercabus, écuyer (1464), Simon de la Lande, écuyer, seigneur de Vieillevigne, Jacques de Botdern, conseiller en Parlement, Henri Morand, recteur de Pontchâteau, Louis de Bougrenet, fermier de la Blanchardais en Vue, François Sauvaget de la Salle, François Lemoine de la Tour, écuyer, auditeur à la Chambre des Comptes, Jean de Faye, chanoine de Saint-Pierre, Jacques Caris, architecte, André Coupperie, écuyer, sieur de la Carisière, Philippe de la

Louayrie, prêtre, Julien Pelaud de la Ville-Aubin, écuyer, auditeur à la Chambre des Comptes, François de la Garde, écuyer, sieur des Croix, les religieux de la Chaume, l'agent général du clergé de France, les chanoines réguliers de la Trinité de Beauvoir, etc. Sommier des rentes du Chapitre en 1529. — Extrait du rôle des rentes féodales dues sur les logis des faubourgs de Nantes.

G 250. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1514-1739. — Déclarations de temporel du chapitre de Saint-Pierre produites devant la Chambre des Comptes de Bretagne. — Aveu de Guillaume Amyot, trésorier de l'église de Nantes pour le temporel de sa charge, sis à Nantes dans les paroisses de Saint-Laurent, de Saint-Clément et de Saint-Donatien (1524).— Enquête instruite en 1521 sur l'étendue des fiefs du Chapitre, l'emplacement de son auditoire, de ses prisons, de sa boucherie et de ses plaids. — Procurations du Chapitre assemblé en corps à trois chanoines pour faire aveu général, prêter serment de fidélité au Roi et reconnaître que les ducs sont les bienfaiteurs et fondateurs de l'Église de Nantes. Déclarations générales du Chapitre renouvelées en 1536, en 1620 et en 1629. — Ordonnance de la chambre royale instituée pour la réformation du papier terrier des domaines royaux à tous les détenteurs d'héritages et de fiefs, sous la mouvance directe du Roi, de produire leurs aveux (1673). — Dénombrement des terres, fiefs, rentes et seigneuries possédés par les chanoines de Saint-Pierre dans les diverses paroisses du diocèse (1678). — Arrêts du Parlement de Paris portant règlement pour la Régale dans la province de Bretagne. — Arrêts du Conseil et lettres patentes exemptant les bénéficiers de la prestation de foi, hommage et aveu pour leurs possessions (1614-1629).— Arrêt du Parlement condamnant le greffier de la commission du papier terrier à ressaisir le Chapitre de quatre chartes qui lui ont été remises : la première, du comte Pierre de 1213 ; la seconde, du duc Jean de 1307 ; la troisième, de la duchesse Jeanne de 1334, et la quatrième, de Jean de Montfort de 1363, dans lesquelles les ducs ont consigné leur reconnaissance pour les preuves d'assistance et de dévouement qu'ils ont reçues des vassaux du Chapitre, dans leurs urgentes nécessités.— Impunissements formulés par les commissaires du terrier contre la nature du fief de la Bouëxière et l'étendue du fief de Saint-Clément et répliques des chanoines. Moyen de griefs et d'appel portant que l'église cathédrale de Nantes est l'une des six premières établies en Bretagne par Conan Mériadec ; que les cimetières de Saint-Jean et de Saint-Laurent ont été supprimés, en 1617, après accord avec le duc de Montbazon, et que la porte Saint-Pierre a été refaite en 1534. — Extraits de la déclaration de l'évêque. — Arrêts du Conseil, requêtes, productions, assignations, inventaire, récépissés, concernant la justification du droit *d'escaffe* que le Chapitre percevait sur les bateaux chargés de sel. — Procès-verbal des limites des fiefs. — Notes informes sur les bornes des îles situées en face de Nantes, dans lesquelles on mentionne une *maison des ducs* sise en l'île de Grande-Biesse et ornée de leurs portraits en forme de médaillons.

G 251. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1426-1781. — Obéissances féodales de la Chapelle-Basse mer reçues par la juridiction du chapitre de Saint-Pierre. — Procédures d'une condamnation prononcée, en 1429, contre Pierre Garineau, débiteur d'une rente de 16 sous, à raison des héritages confisqués sur Jean de la Haie, seigneur du Port-Méron, complice des frères de Blois dans l'arrestation du duc Jean V. — Contrats de transport et de reconnaissance relatifs aux prés de Carantoir chargés d'une rente de 34 sous et vendus, en 1433, par Pierre de Carantoir, paroissien de Saint-Saturnin de Nantes, avec différents quartiers de vigne. — Extraits de comptes, de tenues de plaids, mémoires et observations sur la mouvance du presbytère de la Chapelle-Basse-mer qui comprenait la tenue de Gaudine, et sur la consistance du fief du Chapitre, en la même paroisse. — Contrats et aveux produits par les détenteurs de plusieurs vignes quartières sises au clos du Chapitre ; de divers héritages nommés la maison noble de la Masûre, la Bregeonnerie, la Pinarderie, la Morpennerie, et de maisons avec jardin sises dans les rues de la Dixmerie et du Grand-Cimetière et au village du Pont-Fresneau.

G 252. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1465-1778.— Obéissances féodales de la paroisse de Doulon, reçues par la juridiction du Chapitre. — Contrats et aveux de la tenue de Bontour, sise au bourg de Doulon, près de l'église, possédée, en 1465, par Perrinet Hersault et la veuve de Colas Hersault ; Jean de la Tullaie, sieur de la Jarossaie, en 1585, et Jean-Baptiste Mainguet, épinglier à Nantes, en 1778.

G 253. (Liasse.) — 96 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1397-1588. — Obéissances féodales de la paroisse de Saint-Clément de Nantes. — Aveux rendus par la veuve Jean Guérin et Raoulet Lebreton en 1397, Jean Garnier, Jean Filleu, Robin Redon, prêtre, Guillaume Blanchet, Raoulet Guiolle, Eonnet Perrin, Geoffroy Belin dit Triboulet, cuisinier du duc, Huguet Valanson, Girard Lezin, Guillaume de Beaulis, Jean Rouxeau, Jean Ra-

gaut, maître-barbier, Louis de Lantivy (1559), Guillaume Gruen, l'un des régents du collège Saint-Clément (1560), pour des maisons et des jardins situés dans les rues de Richebourg, de Saint-André, de Saint-Clément, dans la rue Épicière, près des Minimes, près du cimetière de Champfleury, hors la barrière de Saint-Clément, près le cimetière de l'aumônerie de Notre-Dame hors les Murs et près la barrière de Beauvis, fermant le bas chemin de Saint-Donatien.

G 254. (Liasse.) — 119 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1603-1768. — Obéissances féodales de la paroisse Saint-Clément de Nantes. — Aveux rendus par Gabriel Mariette, maréchal, Vincent Leroy, boulanger, Pierre Provost, Nicolas Champaigne, Jean Besnier, Claude Cercler et autres pour des logis nommés le Cheval-Blanc, le Chapeau-Rouge, le Plat d'Étain, les Trois-Maries, l'Écu de Bretagne, l'image de Saint-Michel, l'Étoile, Sainte-Barbe, la Rose, le Grand-Turc et autres situés dans la rue du faubourg Saint-Clément, depuis le collège jusqu'à la barrière.

G 255. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1397-1781. — Obéissances féodales de la paroisse de Saint-Clément de Nantes. — Contrats et aveux produits par Perrot Jollis, Guillaume Blanchet, Jean Mosnier, prêtre, Jean Guillon, Jean Boucher, pâtissier, Bertrand Cherchouin, François du Hail, Pierre Le Mignot et autres pour des maisons et des héritages situés dans la rue Saint-André, près de la Chapelle, près de la Motte, près de la barrière de Beauvis et aux environs.

G 256. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1397-1781. — Obéissances féodales de la paroisse de Saint-Clément de Nantes. — Aveux et contrats produits par Eonnet de la Noë, Guillaume Regnaud, Alain Hervé, Julien Davy, cloutier, Michel Brissé, Pierre Esbaupin, René Chomart, écuyer, seigneur des Hommeaux (1538), Jean Lévesque, Jean Chastelier, marchand, Jean Berthelot et Jeanne des Corbières, concierges du château, François Landolphe, capitaine de frégate (1780), et autres vassaux, pour des maisons et des jardins situés rue de Richebourg, rue Espicière, rue Saint-Antoine, près la Tour Gauvain, près de la barrière de Richebourg, près la raffinerie du Pigeon-Blanc, au quartier de Richebourg.

G 257. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 145 pièces, papier.

1429-1774. — Obéissances féodales de la paroisse Saint-Clément de Nantes. — Contrats relatifs à des maisons sises dans la rue du faubourg Saint-Clément, produits par Jacques Huet, seigneur de la Belière, Alphonse Lagarde, sergent général et d'armes du duché, Louis de Lantivy, Gilles Huet, chirurgien, Guillaume Burot, marchand, Samuel Dallemagne, sieur de la Maisonneuve, marchand, Jean de la Ramée, sieur de la Janvrais et de la Gascherie (1613), Louis Gousset, notaire apostolique et sergent royal, Jean Cottineau, prêtre de chœur de Saint-Clément, Bonaventure Papin des Portes, apothicaire, Nicolas Renaudin, architecte, Gilles Lamant, maître de danse, Charles Choimet, maître ès arts, Marie Descazeaux, épouse d'Urbain Sengstack, écuyer, et autres vassaux, pour des maisons et des jardins situés dans la rue du faubourg Saint-Clément, sur le cours des États et dans la venelle des Ursulines.

G 258. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1475-1762. — Obéissances féodales de la paroisse Saint-Clément de Nantes. — Aveux, bannies et contrats concernant un logis et une pièce de terre voisins du moulin du Chapitre vendus, en 1623, aux Ursulines par Nicolas Simon; — la tenue des Perrières, *alias* la Colletrie, vendue, en 1627, aux mêmes par les héritiers de Marin Collet; — la tenue de Bellevue, sise près de Richebourg, possédée, en 1584, par Mathurin Boutard et acquise par portions, de 1629 à 1638, par les mêmes religieuses pour y fonder leur couvent; — la tenue de Belestre, sise hors la barrière de Richebourg, en Saint-Donatien et Saint-Clément, possédée, en 1572, par Jean Spadine, sieur de la Nicollière, en 1640, par Roch Chasteau, écuyer, sieur des Rochers, en 1656, par Alexandre de Compludo, écuyer, sieur d'Orfeuille, en 1661, par Claude Bidé et acquise, en 1678, par les Ursulines de Nantes avec le logis et la chapelle de la Tour-Carrée pour agrandir leur couvent, et l'indemnité payée au chapitre de Saint-Pierre pour ce dernier accroissement; — les limites d'une place sise devant l'église des Frères Minimes; — la construction d'une voûte entre la communauté de prêtres de Saint-Clément et le presbytère, et l'acquisition de plusieurs logis avec leurs terrains environnants (1680); — l'érection de la maison conventuelle des dames de la Visitation sur la tenue de la Belonnerie après l'acquisition conclue entre elles et Jean de la Touche, seigneur de Querrolland, en 1653; — la propriété du collège de Saint-Clément occupé, en 1565, par les régents Pierre Bintin et Jacques Le Bigot; en 1623, par les Pères de l'Oratoire lesquels acquirent les deux tiers de la Mironnerie de Marie et Françoise Miron.

G 259. (Liasse.) — 59 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1407-1780. — Obéissances féodales de la paroisse Saint-Donatien de Nantes. — Aveux et contrats concer-

nant des maisons et des jardins situés au bourg de Saint-Donatien, près de Saint-Georges et de la Marière, par Jean Guyomar, prêtre, Alain Roulleaux, Jean de la Ramée, le prieur des Chartreux, Guillaume Jochaud, Jean Lemeignen, notaire, Salomon de la Tultaie, écuyer, conseiller maître à la Chambre des Comptes ; — des héritages situés sur le Bas-chemin de Saint-Donatien, possédés par Jean Oresve, Guillaume Aoustin, les chapelains des bénéfices fondés en l'église Saint-Laurent par Guillaume Lesné, et en l'église Notre-Dame par Guillaume Trochu et autres ; — des maisons et des jardins situés hors la barrière de Richebourg, au Bourg-Fumé, possédés par Pierre Prieu, René Lemasle, Jacques Marion, marchand, Louise Boussineau, veuve de Nicolas Perré, écuyer, sieur de la Villestreux ; — la tenue de la Scarinerie, *alias* Beauvais, possédée, en 1596, par Imbert Dorléans, capitaine enseigne de l'une des Compagnies de la ville de Nantes ; en 1722, par les héritiers de Jean Bondu ; en 1778, par Jean-Baptiste Cagnat, chirurgien-dentiste ; — des héritages situés au village du Gros-Chesne, de la Bréhaudière et de la Moussière, possédés par Vincent Grimaud, Alain Guiton, Guillaume Lecoq, sieur de l'Espine, et divers bénéficiers. Procédures relatives à la mouvance féodale des tenues de la Moussière et de la Belleterie.

G 260. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1407-1769. — Obéissances féodales des paroisses de Saint-Laurent et de Sainte-Radégonde de Nantes. — Aveux et contrats concernant des maisons sises rue du Château, rue Saint-Gildas et Haute-Grand'Rue, possédées par Pierre Aubion, sieur de la Guérinière, François Le Grantel, apothicaire, Pierre Merceroux, scholastique de la cathédrale, Raoul Chesron, Jean de la Vallée, Jacques Menière, prêtre sacriste, Étienne Louytre, doyen de l'Église de Nantes ; Bonne de Troyes, dame de la Haie de Sucé, veuve de Michel Lelou du Breil, Bonaventure de Compludo, écuyer, Pierre Bouchaud de la Rivière, Bertrand Doyhenard, trésorier de la Cathédrale, Pierre Boulonnais, sieur de l'Artuzière, capitaine de cavalerie, Nicolas Noury et autres vassaux.

G 261. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 108 pièces, papier.

1505-1780 — Obéissances féodales de la paroisse de Saint-Similien de Nantes. — Aveux et contrats concernant des tanneries, des maisons et des jardins situés au Bourgneuf près du moulin Gillet, rue du Martray, *alias* Saint-Jacques, *alias* rue Noire ; rue Saint-Similien, au Marchix, près la barrière Fouquet et aux environs possédés par Jacques Raimbault, Pierre Pavageau, le titulaire des chapellenies de Saint-Jacques et Saint-Symphorien, Jean de Bailleul, sieur des Yonnières, Gilles Legouz, Georges Richard, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, Antoine Gaudin, capitaine de navires, Sébastien Dargent, maître tanneur, les enfants de Charles Gellée, conseiller au siège de l'Amirauté de Nantes, Martin de Lisle, écuyer, sieur du Fief, Christophe Mérant, le titulaire de la chapellenie des Mérots, Angélique Boudet de la Noë-Cado et autres.

G 262. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

1484-1781. — Obéissances féodales de la paroisse de Sainte-Luce *antea* Chasseil. — Aveux et contrats concernant le domaine de la Haie possédé, en 1484, par Jean de Montigné, écuyer ; en 1496, par Guillaume de Montigné, écuyer ; en 1546, par Jean de Montigné, écuyer ; en 1586, par Pierre Cornulier, seigneur de la Touche, général des finances en Bretagne ; en 1733, par Charles Chancerel ; en 1769, par François Chancerel, sieur du Coudray, conseiller secrétaire du Roi ; — divers morceaux de pré situés dans la prairie de Mauves possédés par Antoine Le Normand, greffier de l'Amirauté ; Alphonse Macé, sieur de la Rivière et autres ; — la maison du Linot possédée, en 1726, par Claude Lucas, procureur au Présidial de Nantes, et la tenue de la Barberie qui en dépendait appartenante à Martin Berranger, jardinier en 1630 ; — des héritages situés aux villages de Villeneuve, de la Belleterie, de la Masûre possédés, par Louis Couynet, Pierre Savary, Pierre Godar et autres ; — des héritages situés au bourg de Sainte-Luce, dans les villages de l'Angle, de la Couynetterie, de l'Aubinière, de la Mandinière, de la Jannière, de la Nobilière, de la Bougrière, de la Bournière, de la Thébaudière et du Landreau, possédés par François Le Meneust, chevalier, seigneur de Boisbriant ; Jean Bertrand La Fitou, sieur de la Poitevinière, capitaine des milices garde-côtes ; André le Boucher de la Bazillière, conseiller maître honoraire à la Chambre des Comptes ; Lucas Trochu, sieur de la Nobilière, greffier de la Chambre des Comptes, et autres. — Inventaires d'aveux rendus à la juridiction du Chapitre par les vassaux de Sainte-Luce avant le XVII[e] siècle.

G 263. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1243. — Obéissances féodales de la paroisse Sainte-Opportune en Retz. — Acte de vente d'une maison sise au bourg de Sainte-Opportune, consenti par Bienvenue fille de Jean Lebrun en faveur de Giquel Constans.

G 264. (Liasse.) — 49 pièces, et cahiers de 75 feuillets, papier.

1491-1768. — Titres de la juridiction du Chapitre de Saint-Pierre. — Cahiers des plaids féodaux con-

tenant la mention des aveux et des contrats produits par les vassaux et les rentes dont ils sont redevables. — Extraits des rôles rentiers des paroisses de Saint-Clément et de Saint-Donatien. — Notes pour servir à la confection des rôles rentiers et à la délimitation des fiefs. — Dénombrement des maisons abattues et brûlées par la guerre de 1488 près le boulevart de la porte Saint-Pierre de Nantes. — Consultations juridiques sur les donations faites aux fabriques ; la perception du droit de lods et ventes ; le paiement des rentes constituées ; l'apposition des armes du Chapitre dans les vitraux de Saint-Similien et sur les bâtiments de l'Oratoire de Nantes ; le mode de franchissement des rentes ; le partage des dîmes novales de Saint-Mars-du-Désert, l'obligation pour les paroisses d'aviser le Chapitre de toutes les assemblées communales; l'entretien du chœur des églises; la jouissance des bénéfices simples pendant leur vacance ; l'établissement de certaines servitudes dans les maisons prébendales ; et l'exercice d'un droit de *carreaux* revendiqué par le recteur de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes, à l'encontre du Chapitre. — Fragments d'un recueil d'arrêts et de décisions des XVe et XVIe siècles provenant de diverses juridictions et concernant les appels comme d'abus, la remise des amendes honorables, les privilèges octroyés au roi de France par le Pape, l'exploitation des forêts, les adjudications et licitations d'héritages, les matières féodales, l'instruction des procès, le domaine du Roi, les matières de police, etc.

G 265. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1532-1790.— Comptabilité des bourses du chapitre de Saint-Pierre. — Commissions de receveur de la bourse des distributions, laquelle consiste en un devoir appelé denier de Saint-Pierre, annate ou vacance de bénéfices, et en rentes foncières baillées au chanoine Denis Le Poitevin en 1571, à la condition qu'il gardera pour lui 18 deniers pour livre et à d'autres. — Commissions de receveur général des revenus de la grande bourse de Saint-Pierre, de la bourse du pain, de la fabrique, des confréries et sociétés de la Trinité, de Saint-Pierre et Saint-Paul et de la Psallette baillées à Robert Rouillé, sieur de la Goupelière, et à d'autres. — Procurations du Chapitre à divers pour recevoir des arrérages de rentes foncières ou constituées. — Compte rendu par Hervé Delaunay, prêtre, choriste de l'église de Nantes, des deniers, rentes et pensions dus au Chapitre à cause de la bourse du pain (1539). — Autre compte des rentes foncières et des revenus domaniaux montant à 5,869 livres 19 sous 4 deniers, en 1605.— Sommaire du compte rendu par les héritiers de Pierre Bouchaud, en 1716. — Titres des rentes constituées par le Chapitre au profit de la confrérie du Saint-Sacrement, des Chartreux de Nantes, des Minimes, de la veuve Berthelot de la Paragère, d'André Boussineau, écuyer, seigneur de la Patissière, de la veuve Bureau de la Forestrie, de Pierre Aulney, sieur de Cornille, d'Henri Foucault, recteur d'Oudon, de la communauté des prêtres de Saint-Clément, de la veuve René Avril de la Roche, de la veuve Busson de la Marière, de Jean Suzeau de la Grande-Noë, des pauvres de la paroisse de Saint-Clément de Nantes, des Pénitentes de Sainte-Madeleine et de la Chambre ecclésiastique du diocèse. — Quittances.

G 266. (Cahier.) — 28 feuillets, papier.

1774-1790.— Cahier des délibérations prises par le chapitre de la cathédrale pour la fixation et la perception des rentes seigneuriales, des lods et ventes, des rachats, deshérences et autres droits éventuels à lever sur les mutations d'héritages.

G 267. (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1444-1778. —Redevances au fisc royal. — Extraits des registres de la Chambre des Comptes et des conclusions capitulaires, requêtes, états de recouvrement, déclaration se rapportant à la perception de la taxe du huitième denier sur les biens ecclésiastiques aliénés. Copies de la vente des deux maisons sises à Richebourg, prises pour l'élargissement des douves du Château. — État des actes sujets au droit de contrôle qui ont été transcrits sur les registres du Chapitre de 1725 à 1739. Lettres des agents généraux du Clergé et instruction sur le même objet — Déclarations d'acquisition de charges, de rentes et de domaines fournies par les bénéficiers et les chanoines de Saint-Pierre de Nantes au greffe des biens de mainmorte, requêtes, sommations, états de recouvrement, correspondance, extraits de titres à propos du paiement des taxes que réclamaient les fermiers du droit d'amortissement et de nouvel acquêt.

G 268. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 70 pièces, papier.

1555-1720.— Décimes et subventions du Clergé. — Lettres du roi Henri II permettant à l'évêque de Nantes d'opérer, par des commissaires à sa nomination, la répartition et la levée des 4 décimes votées par le Clergé de France, et de leur octroyer pour leur salaire 12 deniers par livre. — Provisions de receveur alternatif des décimes du diocèse de Nantes octroyées par les députés du Clergé à Claude Paulmier, moyennant la taxe de 3,178 écus, lettres de confirmation et de dispense décernées au même par le roi Henri III ; réception par les généraux des finances et quittance. — Procédures de l'instance en paiement de 10 années de gages poursuivie

d'abord au Présidial de Nantes, puis au Conseil par le dit Paulmier qui n'avait pu jouir de son office pendant la Ligue : requête des députés du Clergé afin que cette réclamation fût jointe à celle des sieurs Sardini, de la Tour, et Touzelin, contrôleurs des décimes; mandement du roi Henri IV au sénéchal de Nantes de contraindre le clergé nantais à s'acquitter de cette dette montant à 36,000 livres, et décision du synode diocésain arrêtant la répartition immédiate (1599). — Arrêt du Parlement déboutant l'évêque Philippe du Bec du bénéfice des lettres patentes de révocation qu'il avait obtenues contre tous les officiers nommés dans son évêché pendant la Ligue (1598). — Remboursements par le Clergé du diocèse de Nantes de l'augmentation de gages attribuée aux offices de receveurs et contrôleurs anciens et alternatifs et triennaux des décimes. Édits et arrêts du Conseil portant création et réunion d'offices et règlement pour le paiement des taxations et augmentations de juges. — Mémoires concernant les prétentions des officiers préposés à la recette des décimes et la quotité des taxes à répartir sur le clergé pour parvenir au remboursement des charges créées sous Louis XIII et sous Louis XIV. — Provisions, institution et serment de fidélité de Claude Gorge, chanoine, receveur général des décimes en Bretagne, d'André Boussineau, de Jean Haste de la Combaudière, de François Fouré, pourvus du même office.— États des différentes natures de dettes qu'un diocèse peut avoir contractées pour acquérir les charges des officiers des décimes, et des sommes à rembourser pour l'acquisition des charges de receveur et de contrôleur des décimes. — Inventaires de tous les papiers concernant ces diverses charges.

G 269. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1562-1695. — Décimes et subventions du Clergé. — Acte du refus des députés du clergé nantais de participer à la cotisation de 15,371 livres que les bourgeois de Nantes avaient avancée pour l'entretien des chevaux-légers et des arquebusiers chargés de défendre le pays, et qu'ils voulaient répartir sur tous les habitants sans exception (1562). — Mainlevée de la saisie apposée sur les revenus temporels de divers bénéfices (1567). — Mandement de l'évêque Philippe du Bec aux bénéficiers, prieurs et recteurs de son diocèse de fournir une déclaration fidèle de tout leur temporel, afin de se prêter à une assiette équitable des taxes diocésaines, et bannies faites aux prônes des paroisses. — Sommation de la part du receveur général des décimes de Bretagne à Jean Robin de la Baronnière, receveur héréditaire des décimes de l'évêché de Nantes, de verser 10,008 écus. Mandement du duc de Mercœur au même de payer cette somme (1599). — Demande en décharge d'impôt adressée au Roi par l'évêque et les députés du Clergé dans laquelle il est rapporté que « une grande « partie de l'evesché a esté nayé et ravagé par une subite « inundation et débordement de la mer par lequel ung « nombre d'églises auroient esté ruyné et une multi- « tude d'âmes submergée » (vers 1600). — Protestation contre une taxation que les habitants de la paroisse Saint-Laurent voulaient imposer aux ecclésiastiques. — Enquête et information relatant les rapines commises dans le diocèse de Nantes par les gens de guerre pendant les années 1614, 1615 et 1616 en attendant la conclusion du traité de Loudun, et en particulier sur la rive gauche de la Loire, et conclusion des généraux des finances demandant la réduction de moitié des décimes imposées au diocèse (1617). — Contrats passés entre les rois Louis XIII, Louis XIV et l'assemblée du clergé de France en 1646 et 1657, réglant le montant des dons gratuits du clergé de France. — Traité de l'évêque de Nantes, Gabriel de Beauvau, avec les députés de son clergé diocésain auxquels il a cédé pour 6 ans la recette de ses droits de procuration, *d'anno pari*, de rentes synodales, de dîmes de veaux, et de besants d'or pour être déchargé des décimes ; et opposition des chanoines. — Procurations pour la réformation des rôles. États de recouvrements arrêtés au Conseil d'État.

G 270. (Cahier.) — 42 feuillets, papier.

1544-1555. — Décimes. — Mandements de répartition des rois François Ier et Henri II. Injonctions de procéder aux cotisations signifiées par les sergents royaux aux chanoines, recteurs, prieurs, bénéficiers et chapelains du diocèse. Remontrances produites devant le sénéchal de Nantes. L'abbé de Pornic, Jean Heaulme, se plaint que son abbaye rapportait 400 livres, 30 ans auparavant, et que son revenu a baissé de 200 par suite de la perte des salines, que les titres des rentes ont été perdus pendant les dernières guerres, que les religieux sont exposés aux coups des ennemis et sont tenus de guerroyer, qu'ils ont à entretenir de l'artillerie et des munitions, qu'ils sont obligés fréquemment de loger et de nourrir des gentilshommes et les paroissiens des environs qui viennent combattre les Espagnols, etc. — Sont insérées également les réclamations de chaque bénéficier. Suit le rôle de toutes les cotisations, lesquelles toutes ensemble montent au total de 4000 livres tournois.

G 271. (Cahiers.) — 74 feuillets, papier.

1567-1580. — Rôles de repartition des décimes ordonnées par le Roi et des frais faits par le clergé de France. — La cotisation de l'évêque en 1574 est de 783 livres.

G 272. (Registre.) — 95 feuillets, papier.

1589-1598. — Livre de la recette des décimes réparties sur les cures et bénéfices du diocèse de Nantes en 1589. — Extrait de l'état de répartition dressé, en 1598, par les députés du clergé de France pour le paiement des frais de séjour de l'assemblée et de diverses subventions dues à l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem et aux ministres qui se sont convertis à la religion catholique.

G 273. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1568-1743. — Décimes. États de recouvrement. — Comptes rendus à Louis de Reich de Pennautier, conseiller du roi, receveur général du clergé de France, par les héritiers de Jean Imbert de la Gibraie, receveur provincial ancien des décimes de la Généralité de Bretagne, des sommes reçues et payées pour les décimes en 1684 ; — en 1690, par Claude Gorges, chanoine ; — en 1702, par Louis Robert, du Moulin-Henriet, chanoine, tous deux receveurs généraux des décimes. — États abrégés des recettes et dépenses à faire en 1708 et en 1714. – États de recouvrements expédiés par le receveur général du clergé de France pour les pensions des *oblats* ou religieux laïques des abbayes et prieurés à la nomination du Roi étant dans l'étendue de la Généralité de Bretagne. — Quittances de Claude Marcel, receveur général de la subvention du clergé de France, à Jean Boutard, commis à la recette particulière des décimes du diocèse de Nantes, de 1568 à 1573. Autres quittances des receveurs des décimes.

G 274. (Cahier.) — In-f°, 28 feuillets, papier.

1789-1790. — Décimes. — Plumitif de M. Bascher receveur des décimes du diocèse de Nantes contenant, avec le dénombrement des sommes payées par chaque bénéficier séculier et régulier, la liste des augmentations, diminutions, reprises et non-valeurs.

G 275. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1563-1577. — Subventions imposées au Clergé. — Mandement du Roi Charles IX permettant aux ecclésiastiques du diocèse de Nantes d'hypothéquer, d'engager et d'aliéner les parties les moins utiles de leurs biens meubles ou immeubles, afin de payer leurs cotisations et de racheter les premiers domaines aliénés. Convocation adressée par François de Bodieu, vicaire général du diocèse de Nantes, à tous les ecclésiastiques pour les inviter à se réunir en assemblée. — Procès-verbal d'élection des six commissaires du Clergé chargés de surveiller la répartition des 31,945 livres nécessaires au retrait des domaines aliénés. Prise de possession par Jean de Saint-Gilles, seigneur du Pordo, des rentes seigneuriales, redevances et droits de juridiction appartenants à l'abbaye de Redon dans la paroisse d'Avessac (1563). États des adjudications faites en présence du sénéchal de Nantes, d'Antoine de Saint-Marsal, doyen du Chapitre, et de Julien de Gandz, archidiacre de Nantes, députés du clergé institués à cet effet. — Retrait du temporel du prieuré d'Escoublac aliéné à Jean du Bois, écuyer, sieur de Baulac et de Careil, moyennant la somme de 1,283 livres (1565.) — États des retraits effectués et des deniers payés en remboursement aux acquéreurs dont le total se monte à 61.583 livres 19 sous 4 deniers. — Ordonnance du cardinal de Bourbon, de Pierre de Gondy, évêque de Paris, de Florentin Regnard, président aux enquêtes du Parlement et de Bon Broc, conseiller au Parlement, député par le Pape pour l'aliénation de temporel accordée au Roi jusqu'à la valeur de 1.500,000 livres, prescrivant de rayer des rôles le prieuré de Saint-Jean de Chantoceaux, attendu qu'il est uni à perpétuité à la mense de l'abbaye de Marmoutiers. — Déclaration du roi Henri II sur l'exécution de la subvention imposée au Clergé (1575). — Procès-verbal de l'assemblée générale du Clergé tenue à Blois relatant des protestations formulées contre les nouveaux projets d'aliénation de biens d'église (1577).

G 276. (Registre.) — 180 feuillets, papier.

1776. — Répertoire des titres concernant les seigneuries, fiefs et juridictions des chanoines de Saint-Pierre de Nantes dressé par leur archiviste Janvier. Les titres sont divisés par armoires et par créneaux. Ce premier volume se rapporte aux paroisses suburbaines de Nantes.

G 277. (Registre.) — 213 feuillets, papier.

1776. — Deuxième volume du répertoire des titres du chapitre de Saint-Pierre de Nantes concernant les fiefs, domaines et seigneuries situés dans les paroisses de Nantes, de Sainte-Luce, de Vigneux, de Doulon, de Saint-Dolay, de Camoel, de Limerzel, de Nivillac et d'Herbignac, et les droits généraux de juridiction des chanoines.

G 278. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

1776. — Troisième volume du répertoire des titres du chapitre de Saint-Pierre de Nantes concernant les

bénéfices desservis, fondés et transférés à la cathédrale et le temporel des sociétés de Saint-Jean et de Saint-Guillaume.

G 279. (Registre.) — 124 feuillets, papier.

1776. — Quatrième volume du répertoire des titres du chapitre de Saint-Pierre de Nantes concernant les droits d'annate, d'oblation, de dîme, et les deniers spirituels que prélevaient les chanoines sur les paroisses rurales, les rapports du chapitre avec l'évêché, les statuts synodaux et les processions, la fabrique de l'église, la sacristie, la Psallette, les bancs, la prédication de Carême, les questions de préséance, les prérogatives du Chapitre, les décimes, l'entretien de la cathédrale, les charges publiques, l'Université, les fondations des ducs de Bretagne, et les affaires diverses.

G 280. (Registre.) — 65 feuillets, papier.

1777. — Répertoire des titres de l'archidiaconé de la Mée concernant son fief de Carcouet en Saint-Similien, dressé aussi par l'archiviste Janvier.

Séminaires

G 281. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 65 pièces, papier.

1643-1765. — Communauté des prêtres de Saint-Clément. — Mémoires desquels il résulte que cette maison, primitivement sise dans la paroisse de Sainte-Croix, fut fondée par René Levesque, prêtre, et placée sous l'invocation de Notre-Dame de Lorette, confirmée par lettres patentes du mois de juillet 1671, et reçut la direction du séminaire de Nantes par décret épiscopal du 14 mars 1673. — Procuration de l'évêque Gilles de la Baume-Le-Blanc afin d'intervenir dans le procès intenté à la communauté de Saint-Clément par les habitants de la paroisse, lesquels voulaient s'opposer à la réunion de la cure de Saint-Clément à la communauté prononcée par l'évêque le 31 juillet 1671. — Titres du légat de Saint-Blaise fondé en l'église de la Marne, en 1643, par Jean Guiberteau prêtre, et uni à la dite communauté,par décret du mois d'avril 1678. — Acte de délibération des paroissiens de Saint-Clément de Nantes réglant les conditions auxquelles l'union a été adoptée par eux, et procédures devant le Parlement sur l'interprétation de l'article du concordat relatif à la sacristie voisine de la chapelle de Saint-Jean. — Projet de concordat qui fut conclu par l'évêque avec la congrégation de Saint-Sulpice pour la nouvelle direction de son séminaire (1727), et procès-verbal du refus que les anciens directeurs de la communauté de Saint-Clément opposèrent à l'exécution des arrêts du Conseil qui les condamnaient à remettre tous leurs titres à l'évêque (1729). — Liste des prêtres directeurs du séminaire morts et vivants.

G 282. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1648-1748. — Établissement de la communauté des prêtres de Saint-Clément de Nantes. — Actes d'acquisition de diverses maisons et de plusieurs jardins destinés à former l'enclos de la communauté et vendus par Guillaume Godeau, sieur du Pâtis, procureur au Parlement de Bretagne, par les créanciers de Pierre Perrier, sieur du Pâtis, par la veuve de Claude Auvry, par la veuve de Julien Busson, procureur au Parlement de Bretagne, René Boux, chevalier, seigneur de Saint-Mars, et Euphrasie de Cornulier, son épouse et les enfants de Jean Guischet. — Arrentement du moulin du Chapitre et de ses alentours consenti par les chanoines de Saint-Pierre aux prêtres de Saint-Clément, et acte d'indemnité conclu entre les mêmes parties pour le paiement des droits de lods et ventes. — Aveux rendus à la juridiction dudit Chapitre pour les terrains et les édifices de la communauté ainsi que pour le presbytère de la paroisse Saint-Clément ; — et à la commanderie de Saint-Jean de Nantes pour des cantons de prés sis dans la Grande-Hanne, paroisse de Doulon.

G 283. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

1617-1789. — Communauté des prêtres de Saint-Clément. — Adjudication judiciaire de la maison noble et du domaine de la Chauvinière, en Château-Thébaud, saisis sur Philippe de la Presse, écuyer, sieur de Poncé, au profit de la communauté de Saint-Clément (1673). Sentence d'ordre, prise de possession, échange et acquisition de diverses pièces de terre et sentence arbitrale rendue sur une demande d'indemnité de fief présentée par Jean Cailleteau, écuyer, seigneur de Grasmouton et de Laubrais. — Aveux rendus aux seigneuries de Château-Thébaud, du Pemion, de Grasmouton, de la Bretesche et de la Templerie-Bourdinière par Charles du Bochet, écuyer, conseiller correcteur à la Chambre des Comptes de Bretagne, en 1632, et par les supérieurs de la communauté. Quittances des droits de rachat et d'amortissement payés aux fiefs ci-dessus. — Arrentement de l'ouche de la Bourbannière sise au bourg de Château Thébaud et bail à devoir de tiers d'une boisselée 40 gaules de terre, au fief du Tort, pour y planter une vigne. — Baux à ferme des borderies de la Chauvinière et de Barigaud concédés, en 1728, pour 106 livres ; en 1771, pour 130 livres. — Instance contre le meunier de la Chauvinière.

G. 284. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 55 pièces, papier.

1572-1761. — Communauté des prêtres de Saint-Clément. — Domaines situés en Anjou. — Acquisition du quart de la métairie de la Rivière, de la closerie de la Mignonnière, de la moitié de la métairie de la Laude, en la paroisse de Saint-Lambert-du-Lattay, d'une closerie nommée la Raiterie, en la paroisse de Saint-Martin de Beaupreau, plus une rente de 40 livres due à la dame Catherine Lemasson, venderesse (1672). — Déclarations de temporel faites devant l'Élection de Montreuil-Bellay, la seigneurie de l'Épinay, le duché de Beaupréau, pour diverses rentes foncières assises sur les terres de la Grande-Guerche (Andrezé), de la Billaudière et des Brûlés (Saint-Martin). — Bail à devoir de quart d'une vigne ; arrentement des trois pièces de terre dites les Brulés, et baux à ferme des dites rentes foncières. — Quittance des droits d'indemnité payés aux seigneurs. — Autres déclarations de temporel faites devant le greffe des domaines des gens de mainmorte, états de liquidation, extraits d'états de recouvrement et quittances concernant le paiement des droits de nouvel acquêt et d'amortissement, dus pour tous les accroissements de la communauté à Nantes et ailleurs.

G. 285. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1722-1789. — Domaines de la communauté des prêtres de Saint-Clément. — Baux à ferme de cantons de prés sis en la paroisse de Doulon, dans la prairie de Mauves ; — du moulin du Chapitre, au faubourg de Saint-Clément, et de diverses maisons avec jardins sises autour de ladite communauté ; — de plusieurs maisons, de cantons de prés, de vignes, de terres labourables sis aux villages de Ragon, des Hautes-Chapelles, de la Gazoire, du Châtellier, de la Chaussée, en la paroisse de Rezé.

G. 286. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1672-1786. — Communauté des prêtres de Saint-Clement. — Contrats et actes des fondations pieuses consenties par Catherine Le Masson, dame de la Lande (1672), par Frionne Berthelot, veuve du Hil, par M. Mesnard de la Noë, par Mathieu de Renière, recteur de Saint-Clément de Nantes. — Constitutions de rentes passives consenties au profit des Cordeliers d'Ancenis et de Nicolas Ferré, prêtre. — Obligations et reconnaissances de rentes foncières et hypothécaires souscrites au profit de la cure et de la communauté par les couvents des Ursulines, de la Visitation et des Minimes de Nantes, Jean Gendre, général d'armes, Catherine Lemasson, Jean Poirier de la Boissière, Pierre Brebion, les héritiers de Jean Braud, la veuve Guillaume Leblanc, chirurgien, Michel Mabille, écuyer, conseiller secrétaire du Roi. — États des rentes dues à la communauté, de ses biens-fonds, de ses charges et des terres dépendantes de la maison de la Chaussée, en Rezé.

G. 287. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 100 pièces, papier.

1698-1759. — Communauté des prêtres de Saint-Clément de Nantes. — Procédures de diverses instances relatives : à une résiliation de bail conclu avec le meunier du moulin du Chapitre ; — à une contestation en règlement de juges ; — au paiement d'une pension due par les héritiers de N.... Morice, recteur du Port-Saint-Père ; — à l'entretien du chemin conduisant des Ursulines au faubourg Saint-Clément ; — à un dépôt d'argent fait par Marguerite Angebault entre les mains de Pierre Dugast, recteur de Saint-Clément.

G. 288. (Liasse.) — 26 pièces, papier et 149 feuillets, papier.

1687-1790. — Économat de la communauté des prêtres de Saint-Clément de Nantes. — Devis et plans concernant la construction des bâtiments de la communauté élevés en 1756. — Carnets de notes de l'économe. Livre des recettes et dépenses de la procure de la communauté.

G. 289. (Registre.) — 185 feuillets, papier.

1729-1743. — Mémorial de la communauté des prêtres de Saint-Clément de Nantes relatant les missions fondées dans leur maison pour les paroisses de Montfaucon, de Saint-Sébastien, de Basse-Goulaine, de Vertou, de Rezé, de la Chevrolière, du Bignon, du Pellerin, de Vue, d'Oudon, de Sainte-Luce, de Joué, de Savenay, de Bourgneuf ; — les fondations de messes, — et le dénombrement des rentes actives et passives.

G. 290. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1695-1788. — Séminaire de Nantes. — Lettres patentes du roi Louis XV conformes à l'arrêt du Conseil d'État du 6 octobre 1722, cassant l'arrêt du Parlement du 13 novembre 1716, et permettant à l'évêque de Nantes d'établir un cours de théologie au séminaire (1724). — Mémoires de l'évêque au Roi pour demander l'annulation du contrat d'union conclu entre le séminaire diocésain et la communauté de Saint-Clément trop favorable aux doctrines jansénistes ; — l'agrégation des professeurs de philosophie à la Faculté des Arts de l'Université de Nantes. — Observations sur un projet de transaction à rédiger entre l'évêché de Nantes et les prêtres de Saint-Sulpice. — Lettres patentes (imprimé) approuvant les deux établissements fondés par les prê-

tres missionnaires du Saint-Esprit au bourg de Saint-Laurent-sur-Sèvre. — Titres des fondations de messes, de missions et de bourses consenties par Jean et Catherine Rubion, Joseph Hubin, prêtre, recteur de Prigny; Marie Couperie, veuve Philippe Gabart, chevalier, seigneur de la Maillardière ; et Marguerite Templier veuve Lévesque de la Briandière.— États récapitulatifs.

G 291. (Liasse.) — 85 pièces, papier.

1603-1787. — Séminaire de Nantes — Contrats concernant les métairies de la Berthelotière et de la Belonnière sises en Orvault acquises, en 1730, par Yriex de Beaupoil, Antoine Goguet, Pierre Peger, Jean Le Tullier, Paul Cartier, André Gontier, Joseph Grégoire, Julien Guymond, licenciés ou docteurs en théologie, directeurs du séminaire de Nantes ; — et le canton de vague appelé le Bois-Montfort sis près la Péraudière, en la même paroisse, acquis par les directeurs du séminaire en 1774. Aveux rendus à l'évêché par la dame de Treillières et à la seigneurie d'Orvault par les propriétaires desdites terres. Procès-verbaux d'estimation, bannies, appropriement et attournance d'une rente foncière de 8 livres. — Baux à ferme desdites métairies concédés en 1688, pour la somme de 680 livres par an ; en 1746, pour 580 livres. — Acquisition d'un terrain voisin du séminaire vendu par M. de Laubépin, en 1781.

G 292. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1687-1790. — Séminaire de Nantes. — Titres des rentes constituées sur la caisse du clergé diocésain, sur Pierre Couperie, écuyer, sieur du Portereau, sur le clergé de France, sur Louise Montaudouin, veuve Moraud du Déron. Quittances de remboursement et du paiement des taxes établies pour l'acquisition des charges d'économe séquestre et de greffier des domaines de gens de mainmorte. Déclaration de nouvel acquêt. — Autre déclaration de temporel fournie à l'assemblée générale du clergé en 1728, établissant que le séminaire jouit de 3.783 livres de revenu. États généraux des titres, des meubles, des créances actives et passives. — Compte de recette et de dépense déposé en 1790.

G 293. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

XI[e] SIÈCLE. — **1787.** — Séminaire de Nantes. — Annexe du prieuré de Saint-Nicolas de Prigny. — Traductions françaises de plusieurs chartes de fondation concernant les prieurés de Saint-Jean et de Saint-Nicolas de Prigny, dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes faites, en 1457, par Gilles Audebert, prêtre, chanoine de Thouars. — Donations de terres sises dans les paroisses du Clion et des Moûtiers, consenties par la veuve Pierrot Duvau, Pierre Renou et Jean Boidas. — Procuration de Jean-Baptiste Francery, prêtre, recteur de la paroisse de Notre-Dame de l'Ile de Bouin, prieur commendataire du prieuré de Saint-Nicolas de Prigny au chanoine François Robard, pour consentir en son nom à l'union du prieuré de Prigny; procuration de l'abbé de Saint-Jouin de-Marnes, requêtes, significations, déclaration des revenus du séminaire, procès-verbal *de commodo et incommodo*, décret d'union rendu par l'évêque Gilles de Beauvau et lettres patentes de confirmation (1704). — Autre décret épiscopal confirmé par lettres patentes permettant de démolir la chapelle Saint-Nicolas, et de transférer le service religieux en la chapelle Saint-Jean à l'autel de Saint-Sébastien (1730). — Aveux rendus aux barons de l'Ile de Bouin et de Retz par les prieurs de Saint Nicolas et les prêtres directeurs du séminaire. — Compte de Jacques Denis, receveur de la terre et seigneurie de l'Ile de Bouin, rendu à Gilles et à Placide de Machecoul (1607). — Baux à ferme et à viage du temporel du prieuré situé dans les paroisses du Clion, des Moûtiers et de Saint-Cyr.

G 294. (Liasse) — 3 pièces, parchemin ; 110 pièces, papier.

1512-1779. — Séminaire de Nantes. - Domaines situés dans l'Ile de Bouin. — Contrats d'acquisition, baux à ferme concernant des terres situées au Pont-Guérineau et au village des Brégeons. - Reconnaissances relatives à des rentes foncières et à des redevances assises sur la saline des Fradins et sur des pièces de terres. — Rôles de répartition de frais, correspondance. accords pour l'entretien des chaussées destinées à protéger les marais. — Mémoires et correspondance avec M. de Pontchartrain sur les règles à suivre pour la perception des dîmes de Bouin, dont la huitième partie appartenait au séminaire. — Commandement de payer, consignation, défense du prieur, sentence de décharge pour la taxe que le receveur du *Huitième denier* réclamait sur le prieuré de Prigny, à raison d'une aliénation supposée de 20 boisselées de terre, qui n'avait pas eu de suite, en 1585. — Opposition à la vente de la baronnie de Bouin consentie au Roi par le duc de Nivernais, en 1767, formée par le procureur du séminaire de Nantes, afin de conserver son droit de dîme sur les sels de l'Ile de Bouin.

G 295. (Registre.) — 122 feuillets, papier.

1785. — Séminaire de Nantes. — Inventaire narratif de tous les titres concernant l'établissement, les fondations, les domaines, les rentes et les charges de la maison et ses rapports avec la faculté de théologie de l'Université de Nantes.

G 296. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1766. — Maison des Irlandais fondée à Nantes, en 1678, et érigée en séminaire par lettres patentes de 1765. — Concordat passé entre les prêtres irlandais et les régents de l'Université de Nantes, réglant les conditions auxquelles ils devront se soumettre pour enseigner la philosophie et la théologie. — Requêtes de Daniel Byrne, supérieur des prêtres irlandais, à la municipalité, réponse du maire et des échevins, arrêts du Parlement et de la Chambre des Comptes concernant l'enregistrement des lettres patentes, portant approbation de la fondation d'un séminaire dans la maison des Irlandais et l'annexion du prieuré de Saint-Crespin de Montfaucon.

COLLÉGIALES.

G 297. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1475-1778. — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande fondée au IX[e] siècle par le roi Salomon. — Articles (copie) des déclarations faites par Jean du Verger, seigneur du Verger, syndic des paroissiens de Guérande, sur la nature et l'étendue des prérogatives appartenant à l'évêque de Nantes, à son official et aux chanoines de Saint-Aubin dans le territoire de Guérande, et l'appel au métropolitain interjeté par le même procureur syndic (1475). — Procuration des chanoines pour assister au synode diocésain pendant la vacance du siège (1505). — Déclaration des rentes, dîmes, salines, revenus et terres composant le temporel de la collégiale produite devant les commissaires du Roi chargés de la réforme du papier terrier (1679). — Députation pour rendre hommage à la Chambre des Comptes. — Aveux de salines dépendantes de la baronnie de Campzillon et déclaration de temporel fournie à l'assemblée du clergé de France de 1730. — Arrêts du Parlement de Rennes ordonnant aux prêtres desservants des frairies de la Madeleine, de Careil, de Saillé et de Trescallan, d'assister aux processions et cérémonies de l'église paroissiale. — Serment de fidélité prêté devant la Chambre des Comptes par les mêmes chanoines (1778).

G 298. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1601-1790. — Dignités de la collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Sommation faite par l'abbé Maillard, théologal, aux chanoines de lui laisser le gouvernement de la cure de Saint-Aubin. — Sentences sur la jouissance de cinq œillets de marais sis dans la saline de Lenic-Marec au profit de la Chantrerie; — et sur le paiement des arrérages d'une rente de 20 sous, due à Félix Ricordel, chantre. — Procédures contre un voisin qui prétendait avoir droit de jour sur le logis de la Chantrerie et aveu rendu à l'évêque de Nantes pour la même maison. — Monitoire de l'official de Nantes contre les personnes qui détiennent les titres de propriété de la Chantrerie, publié à la requête de Jean Quatroulx. — Devis de réparations. — Élections de plusieurs chantres par le chapitre de la Collégiale.

G 299. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1780-1783. — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Offices du diaconat, du sous-diaconat et bénéfice de Saint-Gatien. Compte en charge et décharge rendu par Antoine Camasse, receveur du temporel de la collégiale, économe de ces trois bénéfices.

G 300. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1527-1787. — Psallette de la collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Comptes en recettes et dépenses du temporel. — Titres de la chapellenie de Saint-Jean fondée, en 1527, par Guillaume Grouy, prêtre, et annexée à la Psallette, comprenant des déclarations de temporel, et un acte de collation.

G 301. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1447-1689. — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Fondations pieuses. — Titres des anniversaires et des messes fondés par Jamette du Dreseuc, Jean Deno (1489), Jacques Cadoret, lequel a légué une rente de 100 sous pour le service d'une messe annuelle en l'honneur de Saint-Bernard; — par Jean le Postec; — par Pierre Blanche, chanoine et théologal; — et par Tristan Robert, laboureur. — Donation d'une somme de 1,300 livres par Jacquette de la Bouëxière, veuve de Pierre de la Haie, seigneur de Corollec, pour le service d'une mission à donner tous les dix ans dans l'église de Saint-Aubin (1686).

G 302. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1535-1767. — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Bénéfices à la collation des chanoines. Actes de présentation, de collation, de démission, de translation, de prise de possession, procurations concernant les chapellenies: de Saint-André de Léchet, présentée par Charles du Breil de Roys (1716); — de Sainte-Anne desservie en la chapelle du cimetière et présentée par René Baye, écuyer, sieur de l'Étang (1711); — de Sainte-Anne et de Saint-Joseph de la Saudraie, fondée au même lieu par Renée Martin (1650) et présentée par Claude Le Pennec, chevalier, seigneur de l'Aufrère et de la Saudraie, lieutenant de vaisseau (1733); — les chapellenies de Saint-Antoine et de Notre-

Dame du Puy à la présentation de Georges de Guémadeuc, seigneur de Trevecar et de Beaulieu (1591); — et la chapellenie de Saint Armel fondée en la chapelle du même nom aux faubourgs de Guérande par Raoul Geffroy.

G 303. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1475-1789. — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Actes de présentation, de collation, de démission, de prise de possession, de translation, procurations, sentences, reconnaissances, testaments, contrats concernant les chapellenies : de Sainte-Brigitte, à la présentation des seigneurs de Bréhet ; de Sainte-Catherine, à la présentation des seigneurs de Kerguezec ; — de Sainte-Catherine de Cremeur, fondée par Tristan de Carné; — de Sainte-Catherine de Lesnerac, fondée par Thibaud de Lesnerac, prêtre (1475); — de Sainte-Catherine des Vallées, fondée par Jean Vallée (1502) ; — des Cinq-Plaies à la présentation de Jean Bonhomme de Langon.

G 304. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1410-1787. — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Actes de présentation, de collation, de démission, de prise de possession, de translation, procurations, sentences, testaments, contrats de rentes, reconnaissances concernant le bénéfice de Saint-François fondé par François Tessier, sieur de Couëscouvran, (1690) ; — les chapellenies : de Saint-Hilaire à la présentation du seigneur de Coëtcas ; — de Saint-Jean à la présentation du seigneur de Larloc ; — de Saint-Just, à la présentation des seigneurs de Careil et desservie dans la chapelle de leur château ; — de Sainte-Marguerite, à la présentation des seigneurs de Carné et de Cremeur ; — de la chapellenie dépendante de la noble confrérie de Saint-Nicolas ; de la chapellenie de Notre-Dame de la Cave, fondée par Jeanne Aubin (1627) ; — du bénéfice de Notre-Dame de Pitié, fondé en la chapelle de l'hôpital Saint-Armel par Yves Chesnail , prêtre ; — les chapellenies de Saint-Paul, à la présentation du sieur de Coëtcaret ; — de Saint-Patern ou Saint-Père, à la présentation du seigneur de Quistinic;— de Saint-Sébastien, fondée en la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche, par François du Dreseuc, sieur du Blanc et de la Lande (1538) ; — de la Sainte-Trinité, desservie dans la chapelle de la Trinité, au faubourg de Bizienne et présentée, en 1766, par Melle Lefèvre de Laubinière.

G 305. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1580-1777. — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Actes de constitution ,de reconnaissance concernant des rentes dues par le trésorier des États de Bretagne ; les religieux de Prières, Pierre Le Gousse, Julien Auger, la recette des Tailles, Jean Guilloré, Jean Le Pelletier , les héritiers d'Aubin de la Tréallaie et de Madic du Dreseuc. — Procédures d'une saisie mise sur les terres de Kercabus de Kerpoisson pour le paiement des arrérages d'une rente de 18 livres.

G 306. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 8 pièces, papier.

1590-1737. — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Baux à ferme des dîmes à prendre dans les paroisses de Mesquer et de Saint-Molf, pour le prix annuel de 84 écus ; — de la dîme des sels des salines de Guérande, pour le prix de 810 livres. en 1614, et de 6500 livres, en 1701. — Procédures contre les Chartreux d'Auray et la fabrique de Guérande qui se prétendaient exempts de la dîme des sels; — contre divers particuliers qui refusaient de payer la dîme des blés noirs.

G 307. (Liasse.) — 26 feuillets, papier.

1781-1787. — Collégiale de Saint-Aubin de Guérande. — Comptes des revenus des chanoines montant en recette, pour 1781, à 1,932 livres et en dépense à 980 livres; — en recette, pour 1787, à 918 livres et en dépense à 633 livres.

G 308. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1477-1737. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes érigée le 18 mars 1325. — Dignités. Titres du Chefcier. — Contrats d'échange et d'acquisition conclus par Georges Moreau, Guillaume Douillard, François Feillet, Pierre Guyhard, chefciers de la collégiale, avec Pierre Cornulier de la Touche, trésorier général des finances en Bretagne, Hervé Masureau et autres pour des prés et des vignes sis dans les paroisses de Doulon, de Sainte-Luce et de Saint Donatien, près la Chesnaie, au Clos-Bougaud et près de la Chefcerie. — Constitution d'une rente de 50 livres sur René Bonnet, écuyer, sieur de la Verdière.

G 309. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1421-1776. — Sous-chantrerie de la collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes d'arrentement, de reconnaissance, d'échange, de condamnation, de transport concernant : des rentes foncières hypothéquées sur des maisons sises à Nantes rue Saint-Gildas, à la place des Changes, au Marchis de Saint-Similien, appartenantes à Guillaume de Montauban, seigneur du Goul (1443), à Jean Mocard, maître chirurgien, à Jean Rouxeau, à Jean Maillard, négociant, au chapelain du légat des Roussières desservi à Saint-Similien ; — une rente foncière de 10

livres assise sur le lieu de Tourboureau, en la Chapelle-Heulin, dépendante d'une chapellenie fondée au grand autel; — une rente de 2 livres dépendante du légat d'André Séguin et de Perrine Lespervier; — plusieurs rentes dépendantes de la chapellenie de Saint-Cosme et Saint-Damien fondée par le chanoine Pierre Avril.

G. 310. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1337-1681. — Prébendes de la collégiale Notre-Dame de Nantes. — Testament de Pierre Lespervier, clerc, et de Perronnelle sa femme portant fondation de deux anniversaires en l'église de Saint-Nicolas de Nantes et d'un canonicat doté de 30 livres de rente (1337). — Acquisition d'une rente de 3 livres 15 sous sur des héritages de l'Ile de Bouin par Jean Moreau, chanoine, pour l'augmentation de sa prébende (1422). — Présentation à l'évêque de Nantes par Guillaume Chauvin, seigneur de Saint-Thomas et de l'Éperonnière, d'Yves Chauvin, clerc, son frère, pour jouir de la prébende ci-dessus. — Extrait du livre intitulé « Cahier des fondations de la collégiale » contenant l'énumération des revenus attachés à la prébende fondée par Jean Hurel, recteur de Saint-Denis de Nantes. — Procès-verbal *de commodo et incommodo* rédigé sur un projet de réduction du nombre des prébendes, d'union de tous les biens en dépendants, afin d'augmenter le revenu de celles qui seraient conservées, et de suppression de diverses chapellenies (1781). —Acquisition d'une rente constituée de 2 livres sur Christophe de Sévigné, Jean de Saint-Gilles et Jean de la Châteigneraie au profit de Pierre Le Bel, chanoine, et des successeurs pourvus de la même prébende.

G. 311 (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 7 pièces, papier; 1 sceau.

1438-1707. — Maires chapelains de la collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes d'acquisition, de reconnaissance, de condamnation concernant des rentes foncières dues par Pierre Brossard, Olivier de Blesruas, licencié en droit, recteur du Bois-Gervilly, Michel Nicolon, chirurgien, Pierre Baugé, apothicaire, Jean Gourdon, sacriste, Pierre Quentin, Guillon de Saint-Hélier, à raison de diverses maisons situées à Nantes et dans les faubourgs.

G. 312. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1452-1633. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Société des chapelains de Coué fondée par Jean Coué à l'autel de Saint-Michel. — Actes d'acquisition, de constitution, de reconnaissance, de condamnation, quittances pour des foncières dues par Pierre de Quersi, écuyer, seigneur des Navinaux, et Jean de Quersi, son fils, seigneur de la Patouillère (1452); — par Jean de Heinleix, écuyer, seigneur de Chesines, et Laurent de Launay, paroissiens de Chantenay, Simonnet de Marczay, Jean Goaiseau, Jean et Perrot Dupont, Guillaume Callon, écuyer, seigneur de la Ville-James, Jean de Corval et Marie Lebel, son épouse, héritiers de François Lebel, seigneur de Bonneville et de la Savarière (1498). Antoine de Calouet et Marie Richerot, sieur et dame de Lanidy, Arthur Tabary, Antoine Bariller, sieur du Boisjoly, et Françoise de Montalembert. — Don d'une somme de 100 livres tournois par Jeanne Furet, servante de François Leroy. — Testament de François Compludo, chanoine de la collégiale et prieur d'Indre, portant fondation de 1000 livres pour la dotation de deux messes par semaine, confirmation des exécuteurs testamentaires et acceptation (1550). — Testament d'André Le Gallois, ancien recteur de Montrelais, choriste de la collégiale, portant fondation de plusieurs messes à célébrer par les chanoines, les chapelains de Coué, de Saint-Thomas et de Saint-Claude.

G. 313. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1548-1559. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Société des chapelains de Saint-Claude. — Accord entre les chanoines de la collégiale et Jean de Compludo, seigneur de Liveernière, et Françoise d'Astondille, avec permission d'édifier une chapelle particulière derrière l'église, dans laquelle la messe sera célébrée à haute voix chaque jour de l'année, moyennant une donation de 2,100 livres pour l'entretien des chapelains; accord avec les héritiers pour le paiement. — Extrait de la fondation pieuse d'André Le Gallois relatant que les exécuteurs testamentaires ont baillé la somme de 40 livres pour le service d'un anniversaire (1559).

G. 314. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1515-1773. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Société des chapelains de Saint-Thomas. — Testament de Thomas Leroy (Regis), chefcier de la collégiale de Notre-Dame de Nantes, chanoine de Nantes, de Quimper, de Rennes, de Saint-Malo et de Quimper, archidiacre de Plougastel, docteur en droit canon, secrétaire du collège des Cardinaux, clerc de la Chambre apostolique, érigeant une chapellenie solennelle en l'honneur de Saint-Thomas dont les chapelains seront chargés de dire une messe chaque jour de l'année, et à laquelle il attribue une dotation de 2195 livres (1515). — Titres d'une rente foncière de 3 livres assise en la paroisse de Saint-Donatien, au village de la Cornouaille. — Legs de 40 livres par le chanoine André Le Gallois, pour le service d'un anniversaire. — Accord de Jean

Caron, prêtre, avec les chapelains, rappelant la fondation de son frère Jacques, réglant les charges et stipulant que la maison de la rue Notre-Dame léguée à la Société sera toujours habitée par le doyen des chapelains (1552). — Échange d'une rente de 5 ducats d'or due sur la maison du petit palais Farnaise qu'habitait Thomas Regis à Rome, contre une rente de 10 livres offerte par Salomon de la Tullaie, écuyer, conseiller maître à la Chambre des Comptes, sur l'hôtel de la Suze sis à Nantes (1652). — Reconnaissance pour la même rente de 5 ducats d'or souscrite par la fille de Pierre de Lignière envers Bernard Regis, docteur en médecine à Rome.

G 315. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1653. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Diaconat. — Contrats de vente d'un logis situé rue de Verdun, à Nantes, cédé à César Renouard de Drouges, trésorier des États de Bretagne, contre une autre maison sise Grande-Rue et une rente de 50 livres. Procès-verbal de consistance. — Autorisations d'échanger octroyées par l'évêque Gabriel de Beauvau et le siège du Présidial de Nantes.

G 316. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier ; 1 sceau.

1398-1788. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. Sacristie et Psallette. — Concession d'un emplacement pour édifier un revestuaire souscrite par l'abbé de Redon (1398). — Lettres d'assignation de 32 sous de rente accordées par les chanoines en paiement d'un petit jardin abandonné par la même abbaye (1406). — Réception de Guillaume Pistel en qualité de sacriste. — Titres des chapellenies de Sainte-Marguerite et Sainte-Catherine chargées, l'une de 3 messes à célébrer en l'église de Notre-Dame, l'autre de 3 messes à célébrer en l'église de Saint-Nicolas annexées, la première à la Sacristie, la seconde à la Psallette. — Décret épiscopal relatant les volontés testamentaires de Rolland Gendron, chanoine, et la fondation des chapellenies de Sainte-Marguerite et de Sainte-Catherine, bénéfices auxquels il a assigné, pour dotation, deux maisons sises près de la collégiale, une maison au Bignon-Létard, une autre près la porte de Sauvetour de Nantes et une autre près de la barrière Saint-Similien, trois quartiers de vigne sur le coteau de Talensac, 13 livres de rente et 300 écus (1422). — Transaction entre les deux chapelains pour le partage du temporel et avec le chanoine Roger auquel ils ont cédé l'une des maisons moyennant une rente de 10 livres (1485). — Titres de propriété des immeubles légués et des rentes qui en dépendaient. — Autre fondation de chapellenie à l'autel Sainte-Marguerite consentie par Pierre de la Bruère, recteur des Touches, lequel a légué une maison voisine de la collégiale (1470). — Reconnaissance d'une rente de 2 livres à percevoir sur la Fosse. Baux à ferme de dîmes à prendre aux paroisses de Corsept et de Saint-Brevin et d'un canton de pré dans la prairie de Mauves. — État des revenus dépendants de la chapellenie de Sainte-Marguerite indiquant des rentes à recevoir sur Jean de Theillac, René de la Chapelle, sieur de la Roche-Giffart, Charles de la Tullaie, écuyer, sieur de la Tour-Tempéran et du Mée et sur la terre de la Durasserie. — Accord entre Jean Lecomte, prêtre, gouverneur de la Psallette et Guillaume Marleau, débiteur d'une rente de 3 livres 15 sous, à raison d'un hébergement sis en l'Ile de Bouin (1550). — Acquisition par Jean Simon, chanoine, d'une pièce de terre en Saint-Donatien qu'il donna ensuite à la Psallette. Cession de terrain près la collégiale consentie par le chapelain de Sainte-Catherine aux chanoines moyennant 20 sous de rente. — Pièces annexes de l'union et incorporation desdites chapellenies décrétées en 1633 et 1639 et confirmées en 1646 comprenant : la requête des chanoines, la comparution des choristes, la déclaration des membres de la collégiale, les dépositions des témoins, le procès-verbal de la valeur des maisons dépendantes desdits bénéfices, et un état des revenus affectés à chaque prébende.

G 317. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 sceau.

1392-1529. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Église et cimetière. — Transaction entre les chanoines et le prieur de Notre-Dame apaisant un débat relatif à une petite porte ouverte dans l'église du côté du prieuré, l'agrandissement du cimetière et le paiement d'une rente de 5 livres 10 sous sur la maison Monhelleuc (1392), avec la ratification de l'évêque. — Cession de droit de propriété sur le chapitreau de la grande porte de l'église consentie par le prieur moyennant une rente de 20 sous (1392). — Échange de maisons prébendales conclu entre la collégiale et le chanoine Deno pour avoir le terrain nécessaire à la construction de l'aile de droite de l'église (1509). — Sentence du sénéchal réglant l'alignement à suivre pour la fondation du mur à construire.

G 318. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1402-1758. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres de propriété des maisons des prébendes et servitoreries. — Contrats d'arrentement, d'acquisition et d'échange concernant des maisons et des jardins voisins de la collégiale acquis ou vendus par Henri Desjardins, Raoulet Monhelleuc, Jean Simon, chanoine, Guillaume

de Kerloguen, ecuyer, lieutenant du prévôt des maréchaux du duc (1482), Pierre Guérin, chanoine. — Permission d'ouvrir une porte au logis de la chapellenie Saint-Hervé accordée à Guy du Bochet, évêque de Cornouaille, vice-chancelier de Bretagne (1479). — Marché de travaux. — Accords pour réglement de servitudes entre voisins. — Expertises et devis. — Procès-verbal des défenses produites par les chanoines pour justifier leurs droits de propriété sur un ancien cimetière du prieuré de Notre-Dame dans lequel ils veulent édifier un bâtiment. — Titres de l'acquisition d'une maison sise à Nantes rue Saint-Vincent, arrentée à la collégiale par le titulaire des bénéfices de Notre-Dame-de-Lorette, de la Blanche et des Moreaux.

G. 319. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1456-1790. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres domaniaux. — Arrentement par la collégiale au duc Pierre II d'une maison de Vannes, nommée le Château-Gaillard, et dans laquelle il voulait établir le Parlement de Bretagne, moyennant une rente de 40 livres qui fut transférée ensuite sur la recette des taux et amendes du Parlement et ensuite sur la recette des Domaines. — Requêtes suivies de lettres patentes, d'arrêts du Conseil d'État ordonnant le paiement de ladite rente. — Actes d'acquisition et d'aliénation des terres de la Babinais, de la Baguais, du Jeanneau avec leurs dépendances comprenant la forêt de Saint-Mars, sises dans les paroisses de Saint-Sulpice-des-Landes, du Pin, de Saint-Mars-la-Jaille, de Bonnœuvre, de Roche-Mentru, de la Chapelle-Glain, saisies sur Oudard Hus chevalier, seigneur du Bois-Hus, à la requête de Bonaventure de Marques, lesquelles furent revendues en 1701 à Nicolas Martineau, chevalier, seigneur de la Bertière, capitaine de dragons. — Arrentement d'une maison sise en l'Ile-de-Bouin et aveux concernant des salines et des terres situées dans les paroisses de Bouin et du Bois-de-Cené. — Déclaration de biens immeubles composant le temporel de la collégiale en 1790.

G. 320. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier; 2 sceaux.

1397-1711. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Fondations des évêques de Nantes et des ducs de Bretagne. — Lettres de l'amortissement de trois rentes montant ensemble à 31 livres et de l'assignation d'une autre rente de 30 sous, accordées entre le Chapitre et le procureur de Marie du Sens, veuve de Jean de Châteaubriant, chevalier, pour le service de trois anniversaires fondés par Jean de Montrelais, seigneur de la Sénéchalière, évêque de Nantes, et par Maurice de Montrelais et procuration de la dite dame (1399). — Lettres de la donation d'une maison sise près l'église de Saint-Vincent faite par l'évêque Henri Le Barbu (1419). — Acte de la délivrance d'une maison sise à Vannes consenti par Jean de Malestroit, seigneur de Mézanger, exécuteur testamentaire de Jean de Malestroit, évêque de Nantes. Actes de l'estimation de la maison et du paiement de 50 réaux d'or qui fut fait par les chanoines entre les mains du dit héritier (1458). — Fondation de plusieurs messes par le duc Pierre II moyennant la somme de 6,600 écus (1443). — Testament du duc Pierre II portant donation d'ornements d'église, de reliques et d'objets précieux en faveur de la collégiale (1457). — Lettres du duc François II fondant une grand'-messe à célébrer chaque samedi, pour la rétribution de laquelle il transporte à la collégiale un emplacement sur le pont de la Belle-Croix, pour construire un moulin à eau, avec la somme de 1,200 livres (1483). Aveux, devis, procès-verbaux, accords avec la municipalité et concession d'emplacement accordée par Charles de la Porte de la Meilleraie, gouverneur de Nantes, lors de la reconstruction de ce moulin (1652).

G. 321. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier ; 2 sceaux.

1388-1788. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Fondations pieuses. — Testament de Jean Bailloux, prêtre, choriste de l'église collégiale, fondant des anniversaires dans les églises de Notre-Dame et de Saint-Pierre de Bouguenais, pour le service desquels il a donné une maison rue de Verdun, deux journaux de pré en la prairie de Boisjoly, des terres en Bouguenais, des droits de pêche en Loire et quelques rentes. Aveux, bail à ferme et procès-verbaux. — Présentation et prise de possession de ce bénéfice. — Assiette des 10 livres de rente léguées par Jean de Bec, chevalier, consentie par ses héritiers sur diverses maisons de Nantes (1388). — Testament de Jean Bernard, chanoine, portant donation d'une maison sise en la paroisse de Notre-Dame, grevée d'une rente de 5 livres au profit du seigneur du Plessis-Gaulterot. — Actes des donations à charge de messes faites par Pierre Bedeau, sieur de Saint-Laud, médecin ordinaire du Roi ; — par François Bedeau, chanoine ; — par Pierre Bernard, chanoine ; — par Guillaume Bernard, sieur de Portric, notaire; — par la veuve de Guillaume de Beyn ; — par la veuve de Julien Blanchard, sieur de Launay ; et par Jean Bouist, chanoine.

G. 322. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 2 sceaux.

1426-1770. — Collégiale de Notre Dame de Nantes. — Titres des anniversaires et fondations pieuses de

Pierre Caignard, prêtre, lequel a légué une maison rue Saint-Léonard, à Nantes, des vignes à Monnières et 7 livres 16 sous de rente pour le service de deux messes par semaine à l'autel de Saint-Michel ; — des frères Jacques et Jean Caron, lesquels ont fondé la chapellenie de Quy-Caron à l'autel de Saint-Jacques, moyennant des maisons rue Saint-André à Nantes, une rente de 10 livres sur la Desnerie et la Haugronnière et 4 hommées de vigne, en Château-Thébaud ; — de Joseph Charette, seigneur du Plessis ; — de Pierre Chesneau, sous-diacre ; — de Nicolas Coillet, prêtre, lequel a légué des rentes sur le seigneur de Bodouet, sur le bénéfice de Toussaint, sur la pièce de Motouze, en Vertou, et sur une maison de la rue de la Poissonnerie à Nantes pour le service de la chapellenie des Apôtres — et de Guillemet de Comelan lequel a légué 12 livres 14 sous pour la chapellenie de Saint-Julien.

G 323. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1475-1657. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. —Titres des rentes dépendantes des anniversaires et fondations pieuses de Guillaume Douillard, chefcier de la collégiate ; — de Jean Dubois, recteur de Héric, lequel a fondé par testament les chapellenies de Saint-Blaise et de Sainte-Opportune au moyen de 20 livres de rente constituées par ses exécuteurs testamentaires sur Guillaume Leroux, chevalier, seigneur de Fromenteau, Jean Gautier, écuyer, seigneur de la Bordelière, Gillette Leroux, veuve de Jean de Beaumanoir, écuyer (1485) ; — de Thomas Ernaud, seigneur de la Mitrie ; — de Philippe des Essarts, seigneur de Thyeux, chambellan du Roi, garde des Eaux et Forêts de France, — et de Jean Fourché, conseiller maître des Comptes de Bretagne et de Marie Joulain, seigneur et dame de la Courousserie et de Quéhillac.

G 324. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1326-1668. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres des anniversaires et des fondations pieuses de Jean Galopin ; — de Jean Garnier, recteur de Couëron ; — de François Gobbé, chanoine, recteur de Haute-Goulaine ; — de Jean Gourdon, prêtre-sacriste, lequel a donné des terres sises en la tenue de Mortestier (Thouaré) et la terre de la Mitrie, en Saint-Donatien, pour le service de deux chapellenies ; — de Raoul du Gué, recteur de Mars (Petit-Mars, 1326) ; — de Jean Guérin, prêtre chanoine ; — de Guillaume Guérin, prêtre choriste, lequel a légué une maison rue Garde-Dieu et 7 livres de rente sur des maisons de l'Ile-de-Biesse ; — des héritiers de Mathurin Guibourg, chanoine et recteur de Ligné ; — et de Pierre Guihard, chefcier de la collégiale.

G 325. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; 6 sceaux.

1401-1698. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres des anniversaires et des chapellenies fondés par Gilles Hamon, chanoine ; — par Yves Hardy, chanoine ; — par Jacques Havard, lequel a légué la Quénouardière, en Saint-Donatien, et 4 livres 7 sous de rente sur les terres de la Guerche et de Bois-Hue ; — par Gilles Jumel, docteur en théologie, l'un des maires-chapelains de la collégiale : — par Jean Jouvin, recteur de Sucé, lequel a légué deux maisons à Nantes, en la paroisse de Notre-Dame, et plusieurs rentes foncières ; — et par Paul de Karmelo, chefcier de la collégiale aumônier de Notre-Dame-hors-les-Murs, lequel a légué 7 livres de rente et 200 écus pour le service de 3 messes par semaine (1401).

G 326. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1344-1763. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres des rentes dépendantes des anniversaires et des chapellenies fondés par Avoise La Brete à l'autel de Saint-Julien ; — par Pierre-Marie de Lancy, chantre de la collégiale ; — par Maurice Le Gourhaut à l'autel de Saint-Maurice ; — par Michel Lelou, chevalier, seigneur de la Motte-Glain, à l'autel de Notre-Dame-de-la Rose ; — par le sieur de Larchatz à l'autel de Saint-Julien ; — par Alice Lelieviez, — par Olivier Le Rebours (1381) ; — par Alain, Perrot et François Leroy ; — par Guillaume de Listré, chanoine, — par Denis de la Lohérie, évêque de Laodicée, fondateur d'une servitorerie (1474) ; — et par Simon Luzeau, procureur à Nantes. — Donation par Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, de la somme de 1,240 écus pour le service d'un salut à célébrer, chaque dimanche, aux quatre fêtes principales de l'année et aux huit fêtes de Notre-Dame.

G 327. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1444-1706. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. —Titres des rentes et maisons dépendantes des anniversaires et chapellenies fondés par Nicolas Maupetit à l'autel de Sainte-Marguerite, moyennant 12 livres de rentes sur une maison sise rue des Carmes ; — par Jean Mérault, choriste de la collégiale (1471) ; — par Raoul Monhelleuc et Jeanne Challet, son épouse (1444) ; — par la veuve de Pierre de Monty, écuyer, sieur de la Chalonnière, conseiller maître à la Chambre des Comptes ; — par Jean Minguet, maire chapelain : — par Georges Moreau, chefcier, lequel a fondé une servitorerie à l'autel de Saint-Eustache, moyennant 15 livres à prendre sur Jean Gauteron, écuyer, seigneur de la

Bourdelière, en Vallet; — par Gilles Morel, sieur de Gremil, chanoine; — par Étienne Moulnier, prêtre; — par Georges Nourry, chanoine; — par Marguerite Olivier; — par Julien Pageaud, cordonnier; — par Jean Pelletier, prêtre; — et par Guillaume Pionneau, maire-chapelain.

G 328. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 28 pièces, papier; 4 sceaux.

1383-1790. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres des rentes et terres dependantes des anniversaires et chapellenies fondés par Philippe Quenouart, recteur de Saint-Thugal, chanoine de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Nantes, lequel a légué à l'autel Saint-Jacques et Saint-Philippe la tenue de la Houssinière, la maison de la Chesnaie-Viau, en Saint-Donatien, une maison à Nantes, plusieurs rentes à prendre sur Raoul de Tournemine, seigneur de la Guerche et de Portric, sur Jean Bouguier, et Jean de la Prée; — par Jean de la Rive, chanoine, lequel a légué 240 écus d'or, une maison à Nantes, et 30 livres de rente à prendre par Jean de Musillac et Jean de Langle, Jean Castelli, Guillaume de Tessar et Aliette de Bougon, et autres; — par Guy de Rochefort, chevalier, seigneur d'Assérac, et Jeanne de la Musse, son épouse, lesquels ont légué tous leurs droits sur les dîmes de Ligné, des Touches et de Couëron (1383); — par les héritiers de Mathias de Roussillon, sieur du Plaisir, commissaire des guerres; — par Jean Simon, chanoine, lequel a légué à l'autel de Saint-Michel 28 livres de rente assises sur des maisons de Nantes et des terres de Sucé; — par Claude de Saint-Amatour, dame douairière de Saint-Ouen et de Pannecé; — et par Gillet Sousbois.

G 329. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1435-1748. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres des rentes dépendantes des chapellenies et anniversaires fondés par André Thébaud, prêtre; — par Michel Touzelin, sieur de la Barre, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes, lequel a légué 36 livres de rente foncière sur le clos de la Bonnetière, en Doulon, pour le service d'une messe à célébrer chaque dimanche et aux principales fêtes de l'année, dans la chapelle des prisons du Bouffay (1608); — par Nicolas Trochu, chanoine; — par Raoul Tual, chanoine de Notre-Dame, lequel a légué 43 livres de rente à l'autel de Saint-Eustache; — par René Verger, chanoine; — et par la veuve de Michel Vivien.

G 330. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1452-1768. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Titres des rentes appartenantes aux bénéfices et chapellenies desservis au grand autel de la collégiale; aux autels de Notre-Dame des Clercs, de Saint-Blaise, de Sainte-Opportune, de Saint-Donatien, de Saint-Julien; de Saint-Julien du Mans, de Notre-Dame-de-Bon-Secours, de Saint-Sébastien, de Saint-Martin, de Saint-Fiacre et de Saint-Michel. — État des fondations pieuses desservies en l'église de Notre-Dame dressé, en 1721, à la requête du promoteur de l'Évêché.

G 331. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1385-1784. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes de concession, de reconnaissance, d'acquisition, de translation, d'échange, sentences, accords concernant des rentes foncières assises sur des maisons et des héritages situés dans la paroisse de Notre-Dame appartenants à Jean Boulet, prêtre, choriste, Sébastien de Rosmadec, chevalier et autres; — sur des maisons et héritages sis en la paroisse de Saint-Clément de Nantes appartenants à Pierre Jossin, Tiphaine Lodiau, Nicolas Legrand, Michel Bizeul et Julien Mainguy; — sur des maisons sises au Port-Maillard, en l'île de la Sauzaie, dans la Grande-Rue, en l'île de Biesse, dans la rue de la Juiverie, paroisse de Sainte-Croix de Nantes, appartenantes à Pierre de Karmo, Guillaume Le Chever, François Bonfils, écuyer, sieur de la Porterais et de la Trocardière (1616); Jean Leflô, à la veuve Thomas du Pas, Agnès Le Bouvier des Mortiers, la veuve de Joachim Chopin, François Jallier, seigneur de Ranzay (1550), la veuve de Louis Brée, sieur de l'Ormeau, capitaine de navire; — sur des maisons sises dans la paroisse de Saint-Denis de Nantes appartenantes à Guillaume Colin; la veuve de Guillaume Rebours, Mathurin Mellet; — sur des maisons et jardins sis dans la paroisse de Saint-Donatien appartenants à Thomas et Jamet Moreau, Bertrand Lebreton, Jean et Denis de la Porte, Augustin Busson, seigneur de la Marière et autres.

G 332. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 41 pièces, papier; 1 sceau.

1396-1783. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes de concession, de reconnaissance, d'acquisition, d'accord, de translation, d'échange, sentences concernant des rentes foncières assises sur des maisons situées dans les paroisses de Saint-Laurent et de Saint-Léonard appartenantes à Guillaume Gernon, Perrot Leclerc, Colin Bernardeau, Christophe Garnier, Guillaume Morin, sieur de la Marchanderie, la veuve de Michel Secrétain, procureur au Présidial de Nantes; — sur des maisons sises dans les rues de la Claveurerie, du Bignon-Létard et de la Fosse, en la paroisse de Saint-Nicolas, possédées

par Pierre Gougeon, Jean du Retail, Jacques Baco, Pierre Binet, Jean Richard, Joseph Perrier de Beau-Soleil, docteur régent en l'Université de Nantes; — sur des maisons sises à la place des Changes, rues de la Poissonnerie, des Halles, de la Saulnerie, des Carmes, en la paroisse de Saint-Saturnin, possédées par Eonnet Bonamy, Placidas Borrigan, Jean de Laillé, Jacques de la Haïe, Jean-Baptiste Galipaud, prêtre, chanoine, et autres.

G 333.(Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 44 pièces, papier; 4 sceaux.

1485-1783. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes de concession, de reconnaissance, d'acquisition, de translation, d'échange et sentences concernant des rentes foncières assises sur des maisons situées dans les quartiers de Barbin, du Marchix, des Hauts-Pavés et de la Boucherie, en la paroisse Saint-Similien, possédées par Denis Maisonneuve, Jean Béraud, le titulaire du bénéfice de la Bouhourdière, la veuve de Pierre Jounaux, Guillaume Leroux, Jacques Cottineau, Augustin Brissaud; — sur des maisons situées en la paroisse de Saint-Vincent de Nantes possédées par Jean Bordeloux, Jean de la Ville, François Fresneau, sieur de la Touche-Gigan (1581), Jean Froust, Charles Prieur et autres.

G 334. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1393-1528. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes d'estimation, de concession, d'afféagement, de reconnaissance, sentences concernant des rentes assises sur des héritages situés dans les paroisses d'Indre, du Loroux-Bottereau, de Saint-Sébastien, de Rezé dues par Guillaume du Pas, Guillaume Broserau, Guillaume Lebreton, Étienne Chauvelon, les enfants d'Émeri Esnaudeau, Jean Robec, Perrot Aubry, Perrot du Pont, Jean Huet, et autres. — Sentence d'excommunication portée contre Jacques de Rohan lequel refusait de payer aux chanoines ce qu'il leur devait.

G 335.(Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1410-1764. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes de constitution, de transfert, de subrogation, de reconnaissance et sentences concernant des rentes hypothécaires dues par Jacques Privé, écuyer, sieur des Bignons, Jean Louis du Bot, chevalier, seigneur de Talhouet, Éon de Fresnay (1432), Pierre Gilles, sieur de la Chevrière, Thibaud Grimault, sieur du Plessis-Grimault, Philippe de Montauban, écuyer, seigneur de Sens, Arthur Lespervier, seigneur de la Bouvardière (1465), André de Laval, sire de Retz et de Lohéac et Marie de Retz, son épouse, Olivier de Lanvaux, sieur du Matz, Pierre de Besné, sieur de la Haie, Jacques de la Lande, sieur de Lormais, Jean de Musillac, seigneur de Sérac (1436), Jacques Millon, chevalier, seigneur de la Ville-Morel (1504), Perrot de Plessé, François de Saffré, écuyer, seigneur de la Jarrie, Georges de Vaudrey, chevalier, seigneur de Saint-Phalle, Jean de Viesque (1495), Guillaume de la Roche-Pallière (1493), Pierre de Quersy, seigneur de la Juliennais, Jean du Chatelier, seigneur de la Pichonnière.

G 336. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1480-1783. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes de constitution, de transfert, de subrogation, de reconnaissance, et sentences concernant des rentes hypothécaires dues par Guillaume Miquel, seigneur du Plessis de Besné, Guillaume Garreau, seigneur de la Bourgognière, Jean Mellient, seigneur du Trejet, Jean de Montauban et Catherine de Viesque, seigneur et dame du Goul (1526); François Aguillon, seigneur de la Juliennais (1547), Guillaume de la Lande, seigneur de Carcouet, Pierre de Carné, écuyer, seigneur de Carné et de Cremeur, Silvestre Gouy, chevalier, seigneur du Branday (1496), Guillaume de Saint-Aignan, seigneur d'Arsangle, Jean Sauvaing, seigneur de la Thébaudière, Pierre de Vay, seigneur de la Fleuriais, Guillaume de Montigné, seigneur de la Haie, Guillaume de Sévigné, seigneur de Sévigné, Guillaume Chauvin, seigneur de l'Esperonnière, Olivier de Corval, seigneur de la Pasquelaie, Charles Samuel de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffart (1653), et autres.

G 337. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1451-1783.— Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Actes de constitution, de transfert, d'estimation, d'amortissement, de reconnaissance, de subrogation et sentences concernant des rentes hypothéquees sur la terre de Barbechat en la paroisse de la Chapelle-Bassemer possédée, en 1451, par Jean Avril; par Jean Bonamy, en 1497; par François du Gahil, écuyer, en 1546: — des rentes dues par Louis du Plessis de Genouville, seigneur de la Blanchardais, René de Karadeux, seigneur d'Asson (1550); — des rentes constituées sur la mairie de Nantes, le couvent des Carmélites de Nantes et les États de Bretagne. — Commissions de receveur du temporel.

G 338. — (Cahier.) — 24 feuillets, papier.

1739-1744.— Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Livre des actes sujets au contrôle, savoir: emprunts sur Jeanne de la Ville, Perrine Menand du Ros, et

Joseph Claudy; — présentations des chapellenies de la Rive, de Notre-Dame de la Rose, de Notre-Dame de Bon-Secours: prises de possession de maisons prébendales par Antoine du Fouay, Jean Duval et François Hory, prêtres.

G 339. (Registre.) — 84 feuillets, papier.

1744-1788. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Livre des actes sujets au contrôle, savoir : présentations et prises de possession des bénéfices des Havards, de Saint-Blaise et Sainte-Opportune ; — prises de possession de prébendes par les chanoines Merlaud de la Clartière, Jean Richard, Hilarion du Breil, André Bousseau, de Lisle et autres ; — emprunts sur Eulalie Couperie, M. de la Roche-Macé, la veuve Jean Boleret, Pierre Guichard de la Chauvelière, la veuve de Saint-Pern et autres.

G 340. (Registre.) — 38 feuillets, papier.

1788-1790. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Livre des délibérations des chanoines se rapportant aux gages des officiers du bas chœur, à des baux de divers appartements, à des réductions de fondations, au rétablissement de l'ordre dans les archives, à la distribution des honoraires des messes, à l'examen des comptes, à l'élection d'un député pour la Chambre ecclésiastique ; à la réception de divers chanoines; à l'envoi de l'argenterie à la monnaie, à l'acceptation de la constitution civile du clergé, etc.

G 341. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1677-1789. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Baux à ferme de maisons sises à Nantes, du moulin du Chapitre, des tenues de Bonnemère, de la Poulaillerie, de la Mitrie, en la paroisse de Saint-Donatien, de la tenue de la Noë et de la Sangle, en la paroisse de Fresnay, de terres et de marais salants situés dans les paroisses de Saint-Cyr en Retz et de Bouin.

G 342. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin.

1601-1664. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Emprunts. — Titres des rentes à payer en vertu des constituts consentis par les chanoines au profit des Chartreux de Nantes, de François Oger, chanoine, de François Bourgogne de Vieillecour, conseiller au Présidial de Nantes, de Jean Blezeau, prieur de l'Angle-Chaillou, de François Feillet, chefcier de la Collégiale, de Guillaume Le Coq, sieur de la Censive, et d'Yves Fruyneau, sieur de la Savarière.

G 343. (Liasse.) — 41 pièces, papier.

1754-1790.— Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Comptes du receveur de la mense capitulaire montant en charge, pour 1774, à 21,151 livres et en décharge à 18,642 livres ; — pour 1784, en charge à 37,329 livres et en décharge à 34,537 livres.

G 344. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1777-1789. — Collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Comptes de l'intendant de la fabrique montant en charge, pour 1781, à 465 livres et en décharge à 644 livres ; — pour 1789, en charge à 1,306 livres et en décharge à 1,343 livres. — Comptes des biens unis montant en charge, pour 1785, à 415 livres. — Comptes du receveur des biens du pain du Chapitre montant, pour 1788, en charge à 5,034 livres.

G 345. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1411-1768. — Collégiale de Notre-Dame de Clisson. — Transumpt de 1420 contenant l'ordonnance en forme de statuts rédigée par Amaury de la Motte, évêque de Vannes, exécuteur testamentaire d'Olivier baron de Belleville et de Clisson, et de Marguerite de Penthièvre désigné au lieu et place des évêques de Saint-Malo et de Saint-Brieuc, réglant les devoirs auxquels seront soumis les chanoines de la collégiale de Clisson, et les cérémonies qui seront célébrées ; sont insérés les pouvoirs conférés par le pape Jean XXIII pour l'érection (1411). — Sentence du Présidial de Nantes maintenant les chanoines en possession du droit de porter le Saint Sacrement à la procession de la Fête-Dieu et défendant au vicaire perpétuel de la paroisse de la Trinité de les troubler dans la jouissance de cette prérogative. — Présentation des légats de Saint-Jean et de Saint-Yves — Reconnaissance d'une rente foncière de 13 sous assise sur une maison de la paroisse Saint-Jacques. — État des recettes et dépenses du Chapitre duquel il résulte que le Doyen n'avait que 793 livres de revenu, chaque chanoine 482 livres et chaque semi-prébendé 262 livres. — Baux à ferme des métairies de la Mosnerie et de la Pallulière, en Gétigné, de la Maison-Rouge et de la Basse-Hérie, en Boussay, et de la Masure, en Saint-Hilaire-du-Bois.

ÉGLISES PAROISSIALES

G 346. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 27 pièces, papier.

1533-1786. — Ancenis. — Lettres de Louis d'Acigné, administrateur du diocèse de Nantes, permettant à

Suzanne de Bourbon, mère et tutrice de Claude de Rieux, de faire peindre les armoiries des barons d'Ancenis et de Varades sur les murs et les vitres des églises de son ressort féodal. — Déclaration de non-préjudice de René Chenu, écuyer, sieur de la Martinière, agissant pour Anne Chenu, dame de la Guère, lorsqu'elle plaça un banc près de la tombe du sieur de la Guère en l'église Saint-Pierre. — Testament, requête, baux à ferme concernant les chapellenies de Lebeau du Bois, des Brevets, des Prévôts et de la Guère. — Délibérations du général des habitants assemblés en la sacristie contenant des élections de marguilliers et des délégations de pouvoirs pour toucher des rentes.

G 347. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1643-1782. — Arthon. — Acte de la fondation d'une chapellenie en la chapelle de la Sicaudais par Pierre de Chevigné, chevalier, seigneur de la Sicaudais, de la Chauvelais, et de Cleux et par Jeanne de la Touche, son épouse ; — et d'une autre chapellenie à desservir à l'autel Saint-Nicolas fondée par Nicolas Rondeau, prêtre. — Décret de collation de ce dernier bénéfice et bail à ferme de la maison qui en dépendait.

G 348. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1620-1787. — Assérac. — Actes de présentation des titulaires appelés à jouir des bénéfices de Saint-Hilaire ou des Ryo et de la chapellenie Berraud. — Remboursement d'une somme de 566 livres prêtée par le général de la paroisse au sieur Guillaume Vannier et contrat de constitut de 10 livres 17 sous de rente souscrit par René Piraud au profit de la fabrique. — Rôles de répartition des fouages à lever sur les frairies de Tréhiguier et de l'Armor.

G 349. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1607-1775. — Auverné. — Testament d'Olive Samson portant donation d'une maison avec jardin, d'un pré, et d'une pièce de terre labourable pour la fondation d'un légat dont jouira le prêtre desservant la chapelle de Saint-Sulpice d'Auverné (1607). Donation de deux autres pièces de terre par Guillaume Samson, prêtre, son frère. — Arrêt du Parlement de Rennes enjoignant à tous les curés de célébrer une première messe les jours de dimanche et de fêtes gardées, outre la grand'messe, toutes les fois qu'ils auront un vicaire et défendant aux généraux des paroisses de lever aucune imposition pour les frais de la messe du matin.

G 350. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1498-1726. — Avessac. — Actes de fondation, de présentation, de collation et arrêt de maintenue concernant la chapellenie de Geoffroy Dubois desservie en l'église paroissiale d'Avessac. — Aveu rendu à la seigneurie de Renihel par Jean Guérin, prêtre, chapelain du bénéfice de Laubriais et sentence sur une demande en paiement de pension introduite par les chapelains de Laubriais et de Notre-Dame du Fresne contre le recteur de la paroisse. — Échange de terres conclu entre Guillaume Hémery, chapelain du bénéfice de Penhouet et Guillaume Bougouin (1542). — Collation du bénéfice du Pordor desservi en la chapelle de la Madeleine. — Testaments, actes de collation et d'érection concernant les légats fondés par Michel Amyot et Guillaume Lambot, prêtres. — Factum sur un procès en revendication de dîmes intenté par le recteur P. Gault à Jacques Butaut, chevalier, seigneur de la Chataigneraie. — Déclaration des biens-fonds et rentes dépendants du presbytère et de la fabrique d'Avessac et de la feillette de Saint-Nicolas de Redon (1691). Autre déclaration fournie aux préposés au recouvrement des droits d'amortissement (1693). — Testament du recteur Jean Moulin (1709).

G 351. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1475-1787. — Batz. — Actes de fondation, d'arrentement, de procuration, de collation, de présentation, de prise de possession, aveux concernant les bénéfices de Saint-Julien de Penchâteau, de Saint-Guillaume et Saint-Nicolas du Pouliguen, de Saint-Marc de Kervalet, de Saint-Jean et de Saint-Martin, de Notre-Dame et de Saint-Louis du bourg de Batz et du Crucifix du Croisic. — Procédures sur une instance en règlement de compte d'emprunt et sur des négligences commises dans la transmission des ornements et des titres de la fabrique. — Baux à ferme du marais de la paroisse, des dîmes novales et d'un pré dépendant du vicariat. — Plaintes des habitants du Croisic contre le prieur de Batz qui négligeait de faire desservir la messe du matin et de verser les aumônes habituelles. — Enquête instruite sur une réclamation des habitants de Batz, du Croisic et du Pouliguen contre l'assiette des fouages (1697). Rôles de répartition des impositions.

G 352. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1699-1788. — Bellìgné. — Arrentement de 2 boisselées de terre sises dans les Champs du Bourg concédé par les chapelains du bénéfice de Saint-Jean de la Babinière moyennant une rente de 2 livres, et recon-

naissances souscrites par Joseph Gigault de la Giraudais, et François Chassebeuf de Volney. Baux à ferme de plusieurs pièces de terre sises dans les paroisses de la Chapelle-Saint-Sauveur et de Belligné, de la métairie de la Babinière et d'une maison avec jardin sise au bourg de Belligné, le tout dépendant de la même chapellenie. Prise de possession par Jacques du Bourg, vicaire de Belligné, et lettres de collation pour Mathurin Arnaud, prêtre.

G 353. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1663. — Bénâte (la). — Conclusions du procureur du Roi près le Présidial de Nantes sur une compétition qui s'était présentée à propos de la chapellenie des Boursiers fondée et dotée par Hugues Boursier, recteur de la paroisse de la Bénâte, entre Jean Mocquard et Pierre Boursier, clerc tonsuré, tous deux pourvus du même bénéfice.

G 354. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1679-1774. — Bignon (le). — Procès-verbal indiquant que les vitraux de l'église paroissiale portent les armoiries des seigneurs des Bouteilles, de l'Épinay et du Roi. — Échange d'une pièce de terre voisine de la cure que Louis de Villaines, seigneur de Champcartier, a cédée au recteur du Bignon, Pierre O'Dea, pour l'extinction d'une rente de 3 boisseaux de froment.

G 355. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1686-1789. — Blain. — Sentence d'ordre sur les réclamations produites par les créanciers de Louis Guihard, recteur de Blain, demandeurs en arrêt sur le produit de la ferme des dîmes de la cure. Bail à ferme d'une maison avec jardin et d'un pré près la ville de Blain, dépendants de la chapellenie de la Madeleine, au lieu nommé la Fontaine, consenti par Julien Michel, recteur de Puceul, titulaire du bénéfice.

G 356. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1591-1683. — Boissière (la). — Accord réglant l'indemnité due à Olivier Entier, notaire, par Jean Pauvert, recteur de la Boissière, pour la part qui lui revenait dans les dîmes, comme seigneur du fief de la Boissière. — Testament d'écuyer, Hector de la Cour-Betière, portant fondation d'un légat d'une messe matutinale à célébrer chaque dimanche de l'année (1635) et présentation à l'évêque d'un titulaire par deux marguilliers. — Procès-verbal constatant les écussons et armoiries peints et représentés dans l'église paroissiale, avec les dépositions de Sydrac de Chambellé, lequel a demandé à être maintenu en possession de la seigneurie de la Boissière (1683).

G 357. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1781. — Bouaye. — Bail à devoir de tiers du clos des Chaumetteries concédé à divers habitants par Nicolas Jeulin, titulaire du bénéfice de la Sénégerie, demeurant à Brains.

G 358. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1775-1790. — Bouguenais. — Lettres de présentation, de collation et de possession pour René Dupont, pourvu du bénéfice de la chapellenie de Bretagne, desservie en l'église de Saint-Pierre de Bouguenais; et bail à ferme du temporel comprenant une borderie. — Baux à ferme de plusieurs pièces de terre dépendantes des bénéfices des Gautiers et des Rouards.

G 359. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 1 sceau.

1389-1761. — Bouin. — Échange de salines conclu entre le chapelain du bénéfice de Sainte-Marguerite fondé par Jean du Change et Guillaume Petit (1389), et présentation d'un titulaire par Olympe, fille de Jean Micaël, écuyer, sieur de la Forêt, et de Louise de Chevigné. — Testament de René Buort, prêtre, portant fondation d'une chapellenie sous l'invocation de Saint-René (1517) et présentation de titutaire par les habitants. — Bail à ferme du temporel de la chapellenie des Claies, fondée en la chapelle Saint-Julien de Bouin, concédé pour 100 livres (1581). — Présentation d'un titulaire pour le service du bénéfice des Touseaux par Joseph Robard de Béline.

G 360. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 5 pièces, papier.

1649-1790. — Bourgneuf. — Testament de Pierre Rouault, prêtre, vicaire de l'église Notre-Dame de Bon-Port, portant fondation d'une messe hebdomadaire. — Assignation d'hypothèque spéciale pour une rente de 40 livres léguée par Émerance Doré, veuve de Pierre Longespée, sieur de la Barre (1655). — Information sur un enlèvement de dîmes à main armée commis par des soldats de la garnison de Machecoul au préjudice du recteur. — Arrentement d'une maison et d'une pièce de terre sises en la rue du Pont-Édelin et dépendantes de la fabrique. — Extraits des livres de délibérations et mémoires tendant à prouver que le siège de la paroisse était établi à Bourgneuf depuis 1672.

G 361. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1568-1687. — Boussay. — Extrait du testament de Jean Launay, prêtre, portant donation d'une rente de 42 boisseaux de blé à prendre sur le lieu de la Dourie, en Gorges, par les recteurs de Boussay (1568), avec aveu rendu par le recteur René Boutin à Gabriel de Goulaine, seigneur du Pallet (1640). — Contrat de vente d'une pièce de terre nommée le Pâtis, en la paroisse de Boussay, et chargée d'une rente de 5 livres, au profit du recteur de la même paroisse (1661).

G 362. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1747-1787. — Bouvron. — Quittances des décimes payés par Pierre Olivier, titulaire du bénéfice de Riago, baux à ferme de divers cantons de terre, de pré et de bois, pour le prix de 60 livres, en 1748.— Requête à l'Évêché et aux commissaires de la Chambre ecclésiastique, pour obtenir une réduction sur la taxe des décimes (1754). — Bail à ferme d'une maison avec jardin, au bourg de Bouvron, nommée la Chapelle; de la tenue de Ville-Frégon avec des terres labourables, d'une lande et d'un trait de dîme, consenti par le même prêtre, pour le prix de 100 livres par an (1787).

G 363. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Brains. — Bail à ferme du temporel de la chapellenie des Avrils concédé par René Leray, titulaire, pour le prix annuel de 180 livres.

G 364. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1729-1789. — Camoil. — Rôle des fouages ordinaires et extraordinaires, des droits d'entretien des ponts de Pirmil et des autres impositions énumérées dans trois commissions, montant ensemble à la somme de 221 livres. — Inventaire des meubles trouvés au presbytère après le décès de l'abbé Porée.

G 365. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1523-1790. — Campbon.— Lettres de fondation, de présentation, de collation, de provision, testament, actes de prise de possession, baux de temporel concernant : le légat ou chapellenie fondé, en 1536, par J. Guischard de la Grandville et Jeanne Leroy, sa femme ; — le légat fondé, en 1523, par Pierre Caillon, prêtre ; — la chapellenie fondée par Hervé de Moire, sous le nom de bénéfice de Maumarché, dont la dotation comprenait la métairie du Brossay, affermée en 1782 ; — le légat fondé par Tristan Feutrard, dont le titulaire jouissait, en 1781, de deux prés et d'un trait de dîme en Prinquiau, du Bois aux Prêtres, en Campbon, et d'une rente de 6 livres ; — le légat fondé par Robert Poullart et conféré à l'abbé Robin, en 1762 ; — le bénéfice de la Clergeais, doté de plusieurs cantons de terre au village de la Clergeais ; — la chapellenie de Saint-Victor, à la présentation de Paul Fourché de Quéhillac, dont le temporel comprenait les prés du Bourg, du Pilori et du Fresne ; — la chapellenie de Craincouet, fondée par Jean Guiton, dont le titulaire possédait le taillis et le pâtureau de Montard.

G 366. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1567-1777. — Carquefou.— Égail du premier terme du fouage de 1588 dont le rôle s'élève à la somme de 20 livres, 19 sous. — Liste des ornements qui manquaient à l'église (1745).— Extraits de brevets de visite présentés à l'évêque de Nantes, constatant, en 1728, que la cure de Carquefou, à la présentation du chapitre de Saint-Pierre, vaut 1,600 livres de revenu, et que la paroisse, contient 900 communiants, et, en 1754, 1,100.— Mémoire sur une contestation relative aux dîmes de la paroisse dont les deux tiers étaient revendiqués par les chanoines de Saint-Pierre à l'encontre du prieur de la Madeleine en Bois et le recteur de Carquefou, Héry. — Aveux rendus à l'Évêché pour la chapellenie de Saint-André, en 1588, par le chapelain Arthur Robin; en 1752, par le titulaire Jean Bedeau. Débornements des fiefs et domaines des prieurés de la Madeleine et de Saint-André.— Aveux, contrats de vente, sentence, procédures, pour établir la mouvance du prieur de Saint-André sur la maison du Pâtis, sur les terres du Haut-Poirier-Blanc, et du Prouzeau. — Reconnaissance des tenanciers du clos de la Petite-Pillardière (1567) ; et sommation aux vignerons du Pressoir et du Grand Clos.

G 367. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1634-1786. — Casson. — Fondation du service d'une messe hebdomadaire en la chapelle de la maison de l'Ouche, dédiée à Notre-Dame, mère de l'Enfant-Jésus, par Jacques Touraine, prêtre, sieur de l'Ouche, lequel a donné, pour sa dotation, la métairie de la Rédallière en Nort ; et requête à l'Évêché pour obtenir l'érection en chapellenie (1687). — Baux à ferme du temporel du bénéfice des Noblets et du Pin comprenant le pré Pioret, deux maisons au bourg et des terres (1786). — Arrêt du Parlement adjugeant la maintenue de la cure de Casson à l'abbé Pierre Roxelin (1634). — État de réparations à faire à la maison du presbytère.

G 368. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1495-1760. — Cellier (le). — Fondation de la chapellenie de Saint-Sébastien par Yves Meschinot,

prêtre, recteur de la paroisse Saint-Martin du Cellier (1495), comprenant une messe à célébrer chaque lundi, pour la dotation de laquelle il a donné une maison avec 6 boisselées de terre au Grépinay. — Collation et prise de possession par Barthèlemy Thobie (1760).

G 369. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1754-1767. — Chantenay. — Mémoire d'un marguillier inconnu, rédigé pour justifier l'arrentement d'un terrain inculte, destiné à l'agrandissement du jardin du presbytère, et défendre la validité de l'acte contre les réclamations du marquis de la Musse. — Demande de secours adressée au chapitre de Saint-Pierre par le général des habitants, au moment de la reconstruction de l'église autorisée par arrêt du 10 avril 1759. — Copie d'un arrêt du Conseil du Roi permettant au sieur Blanchard de la Musse, conseiller au Parlement de Bretagne, de jouir des prérogatives et prééminences attachées au titre de seigneur patron dans les églises de Saint-Herblain et de Chantenay, et de tous les droits de justice en dépendants, à la charge de payer une rente de 20 livres à la recette du domaine royal (1767).

G 370. (Liasse.) — 1 pièce papier.

1563. — Chantoceaux. — Enquête et information d'office instruite par François de Bodieu, vicaire général de l'Évêché de Nantes, sur un arrentement de terrain, dépendant du presbytère, conclu par le recteur Louis Caillon et François Letourneau.

G 371. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 8 pièces, papier.

1591-1785. — Chapelle-Bassemer (la). — Actes de fondation, d'homologation, de déclaration, de présentation. de prise de possession, de production et sentence concernant: la chapellenie des Brauds fondée par Simon Braud, prêtre (1591), et dotée de deux corps de logis au bourg, de 19 boisselées de terre, de 15 hommées de vigne et du bordage du Chapitre ; — le légat d'une messe par semaine fondée par Guillaume Gartion, bourgeois de la Chapelle (1708) ; — le bénéfice de Notre-Dame de Pitié, duquel dépendaient deux maisons avec jardins, rue du Grand-Puits, et 6 hommées de vigne affermées en 1746 ; — et le légat de Aubrons, desservi primitivement dans la chapelle de Saint-Simon.

G 372. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier

1654. — Chapelle-Heulin (la). — Actes de fondation et requête d'homologation, concernant le légat de Georges Macé qui a fondé une messe bi-mensuelle avec une dotation de 6 hommées de vigne ; — et le légat de Simon Picard, sieur de Belestre, premier huissier en la Chambre des Comptes, lequel a fondé une messe par semaine en donnant le pré du Mesnil et des planches de vigne au clos des Chevrollières.

G 373. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1722-1786. — Chapelle-Launay (la). — Baux à ferme du temporel des bénéfices de la Guitonnerie, de Georges Faucillon et du Fresne concédés par les chapelains Charles-Marie de Trevelec, Angélique-François Fourché de Quéhillac, clerc tonsuré, et Joseph Olivier, prêtre, vicaire de Conquereuil, comprenant des traits de dîmes dans les paroisses de la Chapelle-Launay, de Bouvron et de Fay.

G 374. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 23 pièces, papier.

1514-1786. — Châteaubriant *antea* Béré. — Inventaires du mobilier, des titres, des ornements et des objets précieux qui se sont trouvés dans les sacristies de l'église de Béré et dans celle de la chapelte Saint-Nicolas, dressés en 1673 et en 1743. — Enquête pour Jacques de la Motte, chapelain d'un bénéfice fondé en l'église de Saint-Jean-de-Béré, à l'autel de Saint-Laurent, à l'encontre de Guillaume de Saffré et son épouse, seigneur et dame de la Paticière, dans laquelle ont déposé Louis de Saffré, écuyer, Paul Blanchet, sieur de la Joliverie, Jacques Tabiet, seigneur de la Porcherie, Bertrand Morel, dominicain du couvent de Nantes, Jean de Corval, seigneur de la Pasquelais, à propos d'une rente de 10 livres assise sur le lieu de la Rouaudière (1514). — Acte de fondation d'une messe du dimanche dans la chapelle de la Malorais ou dans celle du Boisbriant par René de la Motte, chevalier, seigneur du Boisbriant et de la Malorais, au moyen d'une rente de 25 livres sur le tènement du Petit-Sauray, *aliàs* la Brientrie (1658). — Baux des immeubles composant le temporel des bénéfices de Saint-Antoine, de Saint-André, de l'Aubinais, de la Tannerie, du Cormier, du Château, de la Galpinerie, de la Vertaudrie et de Belle-Image, comprenant le Champ-Perrin, le pré de Deil, le champ de la Muloche. des maisons avec jardins, les prés de Belle-Image, des Chapeaux et du Moulin-Neuf, le pré Bourdon, le pré Chevé, la métairie de Saint-André, le tout en la paroisse de Béré, tant en ville que dans la banlieue, et des dîmes en la paroisse d'Auverné.

G 375. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1685. — Château-Thébaud. — Fondation de 40 messes par an, dans la chapelle de la Templerie, par Gratien Libault, écuyer, sieur de la Templerie, et requête à l'évêque pour en obtenir l'homologation.

G 376. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1774-1783. — Chauvé. — Baux à ferme du temporel du bénéfice des Bretons ou des Doucets, comprenant une maison avec jardin au bourg, concédés par Jean-Joseph Le Couteulx, prêtre de chœur de l'église Sainte-Croix.

G 377. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Chemeré. — Bail à ferme des dîmes de la cure concédé par Pierre-Jean Cassin, recteur de la paroisse, à François Coutance, fermier du prieuré, pour la somme annuelle de 300 livres, 4 setiers d'avoine et la paille de 600 gerbes de froment.

G 378. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1704. — Chevrolière (la). — Déclaration des fondations de messes établies dans les chapelles non pourvues ni desservies de la Frudière et des Ombres, et attachées à la chapellenie de Saint-Antoine.

G 379. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1446-1788. — Clisson. — Appointement sur une demande en paiement d'arrérages de rentes intentée à Jean Millon, sieur du Plessis, par dom Jean Petit, chapelain d'un bénéfice desservi en l'église de Saint-Gilles, lesquels possédaient par indivis un pré en la paroisse de Cugan. Testament de Louise Peillac, femme Sorin, portant fondation de 2 messes par semaine en la même église (1643). — Reconnaissance pour une rente appartenante au titulaire de la chapellenie des d'Espinose, et bail à ferme d'une rente de 79 boisseaux de seigle dépendante du même bénéfice desservi en l'église paroissiale de Saint-Jacques. — Échange d'une pension viagère de 7 livres, 2 sous, 6 deniers, de feu Thomas Davaugon, seigneur des Salles, et Jean du Change, seigneur de Belle-Isle, contre une rente d'égale valeur, conclu par Jean Riou, prêtre, titulaire de l'une des chapellenies de l'église de la Trinité (1496). — Donation d'une maison avec jardin à Clisson, aveu de terres et de vignes en Gorges, pour le service de deux messes par semaine, à l'autel Saint-Pierre de l'église de la Trinité, consentie par René Piveteau (1646). — Arrentement : d'une maison à Clisson et de terres en Gorges dépendantes de la chapellenie de Saint-Michel, concédé par le titulaire, Jean-Baptiste Rebuffé, pour la somme annuelle de 60 livres ; — et du temporel de la chapellenie des Macés ou de N.-D. de Pitié, situé dans les paroisses de Clisson, de Gorges, de Gétigné, de Montfaucon, pour la somme annuelle de 230 livres, concédé par l'abbé Phelippes présentateur et titulaire (1767).

G 380. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1693-1785. — Cordemais. — Requête des marguilliers de la paroisse au siège présidial pour obtenir que les propriétaires des terres nobles de la Herlaie, du Tenet, de la Garenne, de la Coudre, de la Prinçaie, de la Cour du Chault, de la Hemeriais, de la Chevallerais, de la Bessardais, de l'Aunay, de la Jannaie, de la Haie des Bouillons et du Vivier soient condamnés à produire leurs titres d'exemption d'impôts. — Baux à ferme de traits de dîmes, de cantons de terre sis en Cordemais, et de prés situés en Bouée, conclus par les titulaires des chapellenies des Trois-Maries, des Prévosts, de la Guyonnerie et de Saint-Nicolas ; — et déclaration du recteur de la paroisse portant que les revenus de sa cure affermés valent 1,300 livres.

G 381. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1742-1790. — Couëron. — Mémoire pour le général de la paroisse de Couëron appelant de sentences rendues au Présidial de Nantes, défendeur contre Claude Le Roy, commis au greffe de la Prévôté de Nantes et Catherine Berthelot, veuve du sieur Gouyon, lesquels prétendaient jouir de l'exemption des fouages et tailles, pour les terres roturières qu'ils exploitaient eux-mêmes non seulement dans la banlieue, mais jusqu'à trois lieues à l'entour de la ville, et mémoire historique des États de Bretagne intervenants dans la cause. — Baux à ferme, aveux concernant le temporel : des chapellenies de Jean de Launay ou des Rouaudières ; — de la Blanchardière ou des Trubaleau, des Drouets, des Roux, de la Mettrie, d'Assérac et de la Jouanne, composé du logis de la Gazoire au bourg, de cantons de prés situés dans les paroisses d'Indre et de Saint-Herblain, de maisons et de terres en la paroisse de Couëron. — Requête de Jacques Bureau, clerc tonsuré, pour obtenir la réduction des messes fondées par Jean de Launay — Bail à ferme des biens fonds de la fabrique de Couëron conclu par les marguilliers, pour le prix de 1,470 livres.

G 382. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1777. — Couffé. — Bail à ferme du temporel dépendant des chapellenies des Rouxeaux ou de la Vernonnière et de la Roë-Richet, conclu par Claude Perray, prêtre, vicaire de la Bruffière, pour la somme annuelle de 41 livres.

G 383. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 69 pièces, papier.

1480-1790. — Croisic (le). — Actes de fondation, de collation, de présentation, de prise de possession, de démission, de procuration, de déclaration concernant :

le bénéfice de la Passion desservi dans la chapelle Saint-Yves: la chapellenie de la Nativité de Notre-Dame fondée par Jeanne Hucher, veuve Digabel (1632); — la chapellenie de Sainte-Catherine de Sienne, fondée par Catherine Jumel et conférée à Robert Chevalier, prêtre, maître ès arts en l'Université de Nantes; — la chapellenie de Saint-Pierre-ès-liens, fondée par Pierre Le Gruyer, sieur de Couhourdez, bourgeois du Croisic (1675); — la chapellenie de Sainte-Anne, fondée par Olive Le Bihan, veuve Viau (1627); — la chapellenie de Saint-Jacques fondée par Pierre le Corre et Jeanne Vouldun; — une chapellenie de 2 messes par semaine, fondée au grand autel de N.-D. de Pitié, par Olive Blais, femme Le Courtoys: — la chapellenie de N.-D. de Pitié, fondée par Marie Fouquer, épouse de Pierre Le Gruyer de Couhourdez, et conférée à Joseph Rolland du Bourg, clerc minoré, en 1758, résidant au séminaire des 33 à Paris; — la chapellenie de Saint-Nicolas, fondée par Julienne Loyseau, sœur du Tiers-ordre de Saint-François (1692); — la chapellenie de Saint-Yves, laquelle était desservie en l'église de Saint-Yves du Croisic, en 1480, par Pierre Le Coat, prêtre, aussi titulaire des bénéfices de la Trinité et de Notre-Dame, fondés au bourg de Batz, et dont la présentation donna lieu à plusieurs procès; généalogie des Talrus, fondateurs. — Cession à titre viager d'une maison sise au Croisic au profit de Guillaume Baudet, vicaire, consentie par la veuve Tenguy. — Bail d'un pré sis à Clis, en Guérande, dépendant de la fabrique. — Inventaire des ornements de la sacristie et des titres de la fabrique. — Requête des habitants aux chanoines de Saint-Aubin de Guérande pour obtenir que le bénéfice de Saint-Joseph, desservi en l'église de Notre-Dame de Pitié, soit annexé à la cure du Croisic érigée le 17 octobre 1763. — Comptes rendus par les marguilliers montant en charge, pour 1756, à 2,963 livres, en décharge à 2,989 livres; — pour 1790, et 1791 montant en charge à 9,698 livres, en décharge à 8,047 livres.

G. 384. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces et 85 feuillets, papier.

1626-1790. — Crossac. — Délibérations du général de la paroisse, devis, bannies et marché concernant l'exécution des travaux à faire pour reconstruire la maison presbytérale, et arrêt de la cour du Parlement autorisant à cet effet la levée d'une imposition de 600 livres (1626). — Mandements pour la répartition des fouages de l'année 1778. — Délibérations du général de la paroisse de 1762 à 1790 concernant: la nomination des collecteurs et des marguilliers; — le placement d'un banc seigneurial pour M. Le Sénéchal de Kerguizé; — l'opposition à former contre les afféagements du vicomte de Donges et le desséchement entrepris par la compagnie de Bray sur les marais de Donges; — le tirage au sort des miliciens; — la confection de la liste des bœufs et des chevaux; — l'exécution des corvées sur les grands chemins; — la réception des comptes des marguilliers; — la durée de la coupe des roseaux de litière, etc.

G. 385. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1766-1785. — Derval. — Délibérations du général de la paroisse désignant deux procureurs pour recevoir les arrérages d'un constitut de 400 livres sur les États de Bretagne et un commissaire aux corvées.

G. 386. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1511-1763 — Donges. — Testament de Guillaume Juhel, prêtre, contenant plusieurs fondations pieuses et notamment celle d'une chapellenie d'une messe par semaine, sous l'invocation de Notre-Dame de Pitié, à célébrer en la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle qu'il a fait reconstruire en l'Ile d'Assats; décret d'homologation d'Olivier Richard, vicaire général du diocèse, (1516). — Autre testament de François Alletz, prêtre, fondant une chapellenie en l'honneur des cinq plaies de N. S. (1539). — Fondation d'une chapellenie à desservir en la chapelle de la maison de la Lande, souscrite par François Julliot, seigneur de la Biliais et de la Lande, et Françoise Cesbron, son épouse (1679). — Baux à ferme du temporel dépendant des bénéfices de Saint-Sébastien, de Saint-Michel, de Notre-Dame, du Rosaire et de la chapellenie *Humiliavit*, consistant en dîmes et en terres non indiquées (1763).

G. 387. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1775-1778. — Doulon. — Bannies relatives à l'établissement d'une foire franche le jour de la Saint-Louis, tout près de la chapelle de Notre-Dame-des-Grâces, au bout des avenues de la Colinière. Lettre de M. Frelat de Sarra, évêque de Nantes, à M. Charette de la Colinière pour l'informer qu'il lui est impossible d'annexer un bénéfice à sa chapelle.

G. 388. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 7 pièces papier.

1403-1654. — Erbray. — Lettres apostoliques du pape Benoît XIII à l'abbé Alain Sloquier, curé d'Erbray, licencié ès lois, l'informant qu'il aura la collation d'une prébende dans une église cathédrale ou un doyenné rural, à la plus prochaine vacance qui se présentera à Angers ou à Nantes. — Donation d'une rente de 45 livres par Louise des Ridellières, épouse de Gilles Le Picard, écuyer, sieur de la Ville-Basse, lieutenant-général des

ville et château de Châteaubriant, et auparavant, veuve de Jacques de Kerboudel, écuyer, sieur de la Courpéan, pour la fondation d'une chapellenie de deux messes par semaine en l'église de Saint-Martin d'Erbray (1617). — Lettres de fondation, d'approbation et de présentation concernant la chapellenie de 16 messes par an fondée par Françoise Gaultier (1616).

G. 389. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1442-1789. — Escoublac. — Actes de fondation, de constitution de rente, de présentation, de collation, de démission, de prise de possession concernant : les bénéfices de Notre-Dame du Puy, de la Madeleine, de Saint-Antoine, de Saint-Louis, de Saint-Jean ; — la chapellenie de Sainte-Anne, fondée en la chapelle de la Saudraie par Renée Martin, veuve Le Pennec (1650) ; et baux à ferme des domaines dépendants desdits bénéfices. — Enquête sur le droit de présentation de la chapellenie de Saint-Pierre, fondée par Éon de Lesnerac, relatant les lettres de provision de l'évêque de Nantes, Jean de Malestroit (1442), au profit de Thibaud de Lesnerac, clerc, présenté par Jean de Lesnerac, écuyer, seigneur de Lesnerac (1502) ; acquisition de 9 livres, 10 sous de rente par le chapelain susdit et son successeur sur Jean Le Bouteillier, seigneur de Lessac, Gilles de Saint-Aubin et divers autres, pour augmenter la dotation du bénéfice de Saint-Pierre ; procuration de Jacques de Lesnerac à divers relatant qu'il se désiste de l'opposition qu'il a faite à Éon du Dréseuc, seigneur de Lesnerac, sur le droit de présentation audit bénéfice ; et procédures relatives à l'amortissement et au recouvrement des rentes. — Adjudication des travaux de réparation à faire à l'église d'Escoublac (1740).

G. 390. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1651-1791. — Fay. — Testament de Pierre Feillet, sieur de Bodouet, portant donation d'une maison et d'une pièce de terre, en Fay, et d'un trait de dîmes, en Bouvron, pour le service de deux messes par semaine qu'il fonde en l'église de Saint-Martin de Fay (1651). — Présentation à la cure de Fay de l'abbé Philippe Brisset par le chapitre de Saint-Pierre de Nantes (1712). — Bail à ferme du pré de la paroisse pour le prix de 10 livres.

G. 391. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1749-1769. — Férel. — Décret de l'évêque Pierre Mauclerc de la Musanchère érigeant en cure et paroisse le vicariat de la trève de Férel dépendant auparavant de la paroisse d'Herbignac (1749), et arrêt d'homologation du Parlement. Requête de Jean Le Meignen, recteur, à l'évêque pour obtenir qu'une partie des dîmes d'Herbignac soit annexée à son temporel ; et extrait du livre des délibérations du général de la paroisse contenant une longue réponse aux motifs invoqués par le recteur de Férel.

G. 392. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1728-1789. — Fougeray. — Bail à ferme du temporel du légat Pré Périer consenti par Louis Gléhel, prêtre, pour la somme de 44 livres. — Procès-verbaux des réparations à faire aux bâtiments des bénéfices de la Cadinais et du Champ à Laveir, à la requête des titulaires, après le décès de René Blouin et de Charles Le Paintheur ; et procédures contre leurs héritiers.

G. 393. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1780-1786. — Fresnay. — Baux à ferme des terres composant le temporel du bénéfice de Sainte-Catherine de la Noë-Briord consistant en terres sises dans les marais de Saint-Cyr, conclus par le titulaire Jean Averin et, pendant la vacance, par Louis Cébert, écuyer, ancien gendarme de la Garde du Roi et Félicité Cébert, seigneur et dame de la Salle et de la Noë-Briord, patrons de la chapellenie, pour le prix de 102 livres, en 1786. — Collation de la cure de Fresnay en faveur de l'abbé Pierre Loiseau, souscrite par l'évêque Eutrope de la Laurencie.

G. 394. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1605-1789. — Frossay. — Actes de présentation des chapelains du bénéfice du Grand Saint-Yves souscrits par les patrons Samuel de l'Épinay, seigneur du Chaffault, de Monceaux, de Briord, du Pré-Nouveau ; Isaac de l'Épinay, René du Cambout et Pierre du Cambout, marquis de Coislin. Démissions des chapelains René du Boisorhan, sieur de la Fouaie (1636), de Jacques de Sécillon, sieur du Blanc et d'Yves de Trevelec. Lettres de procuration, de *visa* et de prise de possession. Baux à ferme de temporel et arrentements conclus par Yves de Trevelec (1670), Guillaume du Cambout, chevalier de Malte, chapelains, et aveux rendus à Philippe de Clerembaud, chevalier, seigneur de l'Ile-de-Bouin (1681), et aux héritiers de Jean Pion de Saint-Gilles, seigneur du Plessis-Grimaud, de la Ville-Bessac, de la Hunaudais, de l'Angle, etc., pour divers héritages situés sous ces juridictions. — Acte de fondation d'une messe à dire chaque dimanche, en la chapelle de la maison noble de la Voirie, souscrit par Charles Hubert, chevalier, et Élisabeth du Plessis, seigneur et dame de la Vesquerie et de la Voirie (1657). — Présentation de Charles Fouré de la Choltetière, clerc tonsuré, à

l'évêque de Nantes, pour être nommé au bénéfice de la Madeleine fondé par Pierre Profit, chanoine de Saint-Pierre de Nantes ; bail à complant d'une terre au Fief-Groheau par le chapelain Gisneau et reconnaissance du tenancier de la vigne. Délibération du général de la paroisse relative à la construction d'un nouvel autel à la Romaine suivant le plan de M. Robineau-Bertrand, relatant que les religieux de Redon ont promis une subvention de 900 livres pour ce travail (1788). — Liste des descendants de Nicolas Géraut, fondateur du bénéfice de la Naulerie.

G 395. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1386-1668. — Gétigné. — Acte de fondation de 3 messes par semaine par Pierre Patouille et Olive, sa femme, lesquels ont donné la terre de la Basse-Pénissière, en la paroisse de la Bernardière, les deux tiers de la terre du Bois-Perron, en la Bruffière, quelques hommées de vigne et une maison au bourg, de Gétigné (1386). — Présentation du clerc Michel Chiron à l'évêque de Nantes par François Mesnard, à l'occasion de la vacance de la chapellenie des Mesnards, et décret de ratification de l'évêque Bonabes de Rochefort (1393).

G 396. (Liasse). — 2 pièces, papier.

1786. — Gorges. — Aveu et déclaration de rentes et dîmes nobles à prendre dans les paroisses de la Bruffière et des Landes-Genusson ; d'une maison avec jardin en la paroisse de la Trinité de Clisson, dépendants de la chapellenie de l'Oiselinière, produits par l'abbé Lucas, titulaire, devant Charles de Rohan-Soubise, sire de Clisson. — Bail à ferme du temporel du même bénéfice, pour la somme annuelle de 400 livres.

G 397. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1587-1787. — Goulaine (Basse). — Sentence du Présidial condamnant le recteur Garteau et le chanoine de Saint-Pierre, Touzelin, à payer à René de Chauvé, sieur de la Tréperie, les arrérages d'une rente féodale de 3 setiers de seigle, et de 20 jalons de vin sur les dîmes de la cure (1624). — Consultation sur le point de savoir dans quelle proportion les décimateurs doivent contribuer aux réparations du chœur de l'église. — Aveu rendu à la chatellenie de l'Épine-Gaudin, membre du marquisat de Goulaine, par le titulaire du légat Tétron, pour un pré et des vignes (1773). — Baux à ferme des dîmes de la cure, pour la somme de 200 livres par an, et de divers cantons de pré, pour 72 livres (1784).

G 398. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1714-1767. — Goulaine (Haute). — Actes d'assemblée du général des habitants de la paroisse désignant un procureur chargé de toucher sur la caisse des États, la rente d'un constitut de 7,182 livres qui lui avait été légué par la marquise du Châtel ; — agréant les propositions de la dame de la Faveltière qui s'engage à supporter les frais de réparation du clocher, pourvu qu'on lui permette d'enclore une boisselée et demie dans la Noë des Roulleaux et de placer son banc au-dessous de celui de M. de Lyon (1726) ; — nommant un receveur des deniers communs : et réglant le compte du couvreur.

G 399. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1689-1790. — Grandchamp. — Testament d'Yvonne Gicqueau, veuve de Jean Dalaiseau, portant fondation d'une messe chaque jour de l'année, pour le service de laquelle elle lègue un constitut de 8,358 livres sur les États de Bretagne (1689) ; arrêt du Parlement sur l'opposition des héritiers adjugeant les arrérages au titulaire de la chapellenie et ordonnant qu'ils seront aussi placés à constitut sur la même caisse (1709) ; contrats de réduction au denier 18, sommations au trésorier des États et quittances. Actes de presentation, de *visa* de l'évêché et de prise de possession aux noms des chapelains Augustin Langlais, Gilles Nourisson et Joseph Robert. Mémoire sur la solidarité d'une rente assise sur le jardin de la Ruée dont partie était réclamée au chapelain de la Villeneuvrie (1737).

G 400. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1602-1658. — Guémené-Penfao. — Lettres de l'Évêché confirmant Guillaume Penhouet dans la possession du légat Jean Tessier, prêtre, fondé dans l'église tréviale de Beslé, bénéfice qu'il a obtenu de la Cour de Rome ; et lettres de collation du même légat accordées de l'abbé Jean Couriolle. — Fondation d'une chapellenie d'une messe par semaine, en la chapelle de Vieillecour, consentie par Prudence de Compludo, veuve de François de Bruc, seigneur de Guilliers (1658), laquelle a donné, à cet effet, une rente de 30 livres.

G 401. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1668-1767. — Guenrouet. — Sentence du Présidial de Nantes condamnant plusieurs paroissiens à payer au recteur Gilles Guitton la dîme des agneaux, des blé-noirs et du mil, indiquant les usages suivis dans dis

vers fiefs; et instance du même recteur contre F. Couraud qui s'était permis d'enlever une partie de ses dîmes de la Joufrairie (1668). — Inventaire de meubles et de titres fait au presbytère (1762). — Délibération capitulaire des habitants reconnaissant que les prééminences en la chapelle nouvelle de la Vierge, bâtie sur le flanc de l'église, appartiennent aux enfants de M. du Cambout (1741).— Procès-verbal de l'état des bâtiments et des terres dépendant des chapellenies des Bodiguels et de la Fruzaic. — Arrêt du Parlement ordonnant au général de la paroisse de s'assembler régulièrement et aux anciens marguilliers de rendre les comptes de leur gestion (1749). — Comptes spirituels et temporels produits par les marguilliers sortants, de 1738 à 1752.

G 402. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1535-1789. — Guérande. — Transaction entre les chanoines et le général des habitants réglant l'ordre des offices paroissiaux, le partage des offrandes, l'occupation de la sacristie, la quotité des honoraires des chapelains et la part des revenus de la fabrique que les paroissiens consentent à abandonner à la collégiale (1628). — Bail à ferme : des droits de dîme dus à la sacristie sur le fief de Quercreden et de tous les revenus dépendants du même bénéfice, concédé à l'abbé Michel Pelaud par Paul Planchette, sieur de Tréhet, marguillier, moyennant différentes charges qui sont énumérées dans l'acte (1687) ; — des droits de moutonage et menue coutume à percevoir sur les bestiaux amenés au marché de Guérande, concédé, moyennant 50 livres par an, à Jean Corno, jardinier. — Extraits de déclarations, de comptes, de délibérations constatant que le temporel de la chapellenie Notre-Dame-de-la-Blanche à Saillé, consiste en un droit de balisage à percevoir sur chaque navire entrant au port du Pouliguen, lequel fut concédé par Jean IV, lorsqu'il épousa Jeanne de Navarre à Saillé; et arrêt du Conseil confirmant la chapelle en possession de son privilège (1789). — Remboursement d'un constitut de 200 livres créé par les marguilliers de la chapelle de Trescalan. — Dotation de 37 livres de rente offerte à la chapellenie de Sainte-Barbe du château de Lauvergnac par Jeanne Charette, veuve Prégent de Kermeno, seigneur du Botpilio (1644). — Baux à ferme des terres dépendantes de la fondation du catéchisme fait à la chapelle de Careil, et du bénéfice de Saint-Just. — Lettres de collation délivrées aux titulaires du bénéfice de Sainte-Catherine de Saillé. — Comptes de la fabrique montant en charge à 9,626 livres et la décharge à 9,000 livres; pour les années 1716 et 1717. — Transport du droit de présentation de la chapellenie de N.-D. du Puy consenti par Marie de Lesnerac à François de Dreseuc, seigneur du Blanc et de la Lande (1535), et procuration de François du Guémadeuc, vicomte de Rezé, seigneur de Beaulieu et de Trevecar, à Vincent de Brouërec, pour présenter un titulaire.

G 403. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1541-1727. — Haie-Fouassière (la). — Donation de divers héritages, sis au village de la Broillaudière, par Laurent Bretonnière, prêtre, pour la fondation d'une messe par semaine en l'église paroissiale (1541). — Rôle de répartition des fouages. — Donation d'une rente de 400 livres, constituée sur la ville de Paris, abandonnée par Joachim Des Cazeaux, écuyer, sieur du Hallay, pour l'entretien d'un chapelain, au château du Hallay, où il a fait bâtir une chapelle, et confirmée par lettres de ratification du Roi (1717). *Factum* pour Louis Lelou, prêtre, curé de la Haie pourvu par l'abbé de Saint-Jouin de Marnes, contre Marc Morice, prêtre, pourvu par le pape de la même cure, dans lequel on soutient que saint Jean était le premier patron de la Haie.

G 404. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1645-1777. — Herbignac. — Testaments, actes de donation, de fondation, reconnaissances, concernant une rente d'un boisseau de fleur de farine à prendre sur le moulin de Ranrouet, pour la fourniture du pain à communion, donnée par Jean-Emmanuel de Rieux, marquis d'Assérac (1645) ; — une rente de 100 livres tournois donnée par Jeanne Couvrand pour les frais d'un office solennel en l'honneur du Saint-Sacrement. fondation qui fut contestée par ses héritiers Bégaud de Kervoyer et consorts; — un constitut de 6 livres tournois donné par Philippe de la Louairie, chanoine de Guérande, pour le service d'une messe chantée en l'honneur de sainte Julienne (1691); — une autre rente de 4 livres léguée par Catherine et Jeanne Langevin, pour deux messes à dire, par semaine, en la chapelle de Notre-Dame-la-Blanche, bâtie au bourg ; — une rente de 72 livres léguée par Jacques Le Guriec, prêtre, pour contribuer à l'entretien d'un aspirant aux Ordres dans la communauté de Saint-Clément; — la fondation d'une messe solennelle le jour de la Saint-Jean par Jeanne Jubé, laquelle a donné plusieurs pièces de terre dans les paroisses de Saint-Molf et d'Herbignac ; — la chapellenie de Saint-Guillaume fondée par Guillaume Mondeguerre avec une rente de 5 livres; — la chapellenie de Saint-Yves par Yves Haumont avec une dotation de

deux pièces de terre au village de Kerchus ; — et l'entretien de la lampe de l'église, pour laquelle Vincent Jagou a donné une rente de 3 livres.

G 405. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1601-1787. — Herbignac. — Actes de fondation, de présentation, de collation, de prise de possession, de ratification, de procuration, de démission, concernant : la chapellenie de Trégrain ou de la Madeleine, fondée en l'église de Ferel par Guillaume Leray, laquelle fut offerte, en 1700, à François du Bois de la Ferronnière, clerc tonsuré; — le bénéfice de Notre-Dame de Bon Garant, fondé en la chapelle frairienne de Brésauvé par François Chatal et Yvonne Huet (1657);— la chapellenie fondée par la famille Thabot à la Ville-aux-Pannetiers; — la chapellenie de Kerroux, fondée par Pierre Guihard, prêtre; — la chapellenie de Kerrobert, fondée par la demoiselle Fleury Chiron, dame de Kerrobert (1681); — deux chapellenies fondées par Claude Couvrand, sieur de Querabin, procureur au Parlement, et François Couvrand, sieur de Tréman, son frère, sur un pré, en Saint-Lyphard valant 54 livres de revenu et une rente de 20 livres sur le Petit-Ranlay ; — la chapellenie de Notre-Dame de Bay possédée par Jean-Emmanuel de Kerveno, en 1709 ; — la chapellenie de Trégus sous l'invocation de saint Julien, fondée par la famille de Lopriac ; — la chapellenie Brunel desservie à Langâtre. Actes de présentation de la chapellenie de Notre-Dame de Bon-Secours fondée, en 1700, par les habitants de la frairie de Pontpas, et comptes du gardien de la chapelle. — Comptes du trésorier de la chapelle de Notre-Dame de Miséricorde bâtie au bourg vers 1779.

G 406. (Cahiers.) — 16 feuillets, papier.

1704-1709. — Herbignac. — Livre des délibérations du général des habitants et des notables de la paroisse concernant le passage des troupes, la répartition de la capitation, les réparations du carrelage de l'église; la fondation de la chapellenie de la Vierge par Claude de Couvrand ; le questionnaire relatif aux aliénations de biens de mainmorte, le dépôt des titres de la paroisse dans un coffre à trois clefs, etc. — Inventaire de mobilier et d'ornements.

G 407. (Cahiers.) — 97 feuillets, papier.

1710-1732. — Herbignac. — Livres des délibérations concernant la nomination des marguilliers, les réparations à faire à l'église et au presbytère, l'adjudication des dîmes de la cure, la confection des rôles, la fourniture des ustensiles aux troupes ; l'examen des comptes, etc. — Inventaires de mobilier et d'ornements de l'église paroissiale et de la chapelle de Férel.

G 408. (Cahiers.) — 108 feuillets, papier.

1733-1749. — Herbignac. — Livres des délibérations concernant le paiement des dettes de la paroisse ; l'érection en cure de la trève de Férel ; la répartition et la recette des impôts dans les frairies, la réparation des murs du cimetière ; la mouvance du fief de Coëtcastel dans le bourg, etc. Inventaires de mobilier et d'ornements, prises en charge.

G 409. (Cahiers.)— 50 feuillets, papier.

1749-1757.— Herbignac.— Livre des délibérations et des conclusions prises sur: les élections de marguilliers, l'extinction des rentes constituées, l'entretien de l'église et des autels, les remontrances à faire à l'Intendant sur la détresse de la paroisse et les décharges à réclamer ; le recouvrement de divers crédits, les corvées des grands chemins, la collocation des fonds disponibles; etc. Inventaires d'ornements et de mobilier.

G 410. (Cahiers.) — 49 feuillets, papier.

1757-1764.— Herbignac.— Livre des délibérations et des conclusions prises sur: le tirage au sort des milices garde-côtes ; les réparations de l'horloge, de l'église et de la maison de la fabrique ; l'adjudication de divers travaux à faire dans le cimetière ; la translation de la croix de la place du Bouffay ; la déclaration des objets d'argent appartenants à la fabrique, pour répondre au ministre Saint-Florentin ; le bail au rabais de la confection du rôle des impositions ; l'exécution des corvées, etc.

G 411. (Cahiers.) — 80 feuillets, papier.

1772-1784. — Herbignac. — Livres des délibérations et conclusions prises sur : l'examen des comptes du temporel et du spirituel ; l'amortissement d'un emprunt de 600 livres pour la subsistance des pauvres ; la nomination d'un syndic, de répartiteurs et de marguilliers ; une demande en décharge de nouveaux acquêts ; le maintien de la Grande Brière à l'état de propriété commune aux paroisses riveraines ; la réfection de la grande porte de l'église ; l'obligation de faire coucher un gardien dans la sacristie ; la division des rôles des fouages extraordinaires et droits y joints entre les paroisses d'Herbignac et de Férel ; la confection de la liste des garçons et hommes mariés âgés de seize ans à soixante ans, sujets au remplacement des canonniers et

des matelots, et de la liste des bœufs, chevaux et charrettes qui peuvent être requis pour le transport des troupes et bagages ; la nomination d'un père des pauvres pour l'administration du bureau de charité ; le legs de 1,250 livres fait aux pauvres par M. du Camboût, évêque de Metz (f° 54), et le don d'une somme de 4,000 livres par l'abbé Lemasle, recteur d'Herbignac, pour la dotation du bureau de charité et la fondation d'une mission qui reviendra tous les 10 ans (f° 51). — Ordonnance de l'Intendant portant règlement pour la nomination des syndics des paroisses non pourvues de municipalités (f° 64).

G 412. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1741-1783. — Herbignac. — Contrats de rentes constituées sur H. Macé, R. Hardas, J. Anger, H. Rouxel, G. Léac, P. Even, G. Loyec, A. Bernard et J. Huet, au profit de la paroisse.

G 413. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1643-1788. — Herbignac. — Baux à ferme du logis de la paroisse situé sur la place du Bouffay et affecté au logement des troupes. — Combat de mouvance entre le seigneur de Coëtcastel Cyprien de la Landelle et le marquis d'Assérac. — Déclaration des habitants indiquant que le prieuré d'Herbignac est le seul bien ecclésiastique aliéné, en 1571, dans la paroisse. — Compromis entre le recteur Maillard et le vicaire perpétuel Le Tilly sur le partage des novales, et requête au Parlement pour obtenir un arrêt de règlement. — Baux à ferme de deux prés sis près de l'étang de Ranrouet, près du village de Kerchus, et dans la grée du Prady. — Procès-verbaux, devis, plans concernant les réparations de la cure. — Bail des réparations de la toiture de l'église. — Consultation sur la question de savoir si un curé pourvu de deux cures peut jouir des gros fruits de ses deux bénéfices.

G 414. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1649-1679. — Herbignac. — Comptes en charge et décharge présentés au général des paroissiens par les marguilliers d'Herbignac et de sa trève de Férel montant, pour l'année 1679, à 1,959 livres de recette et à 1,606 livres de dépense.

G 415. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1681-1738. — Herbignac. — Comptes en charge et décharge présentés au général des habitants par les marguilliers d'Herbignac et de Notre-Dame de Férel montant, pour l'année 1729, à 244 livres de recette et à 235 livres de dépense.

G 416. (Liasse.) — 37 pièces, papier.

1734-1788. — Herbignac. — Comptes spirituels tant en charge qu'en décharge rendus par les marguilliers devant les paroissiens, montant, pour l'année 1735, à 277 livres de recette et à 302 livres de dépense et, pour l'année 1788, à 4,529 livres de recette et à 4,347 livres de dépense.

G 417. (Liasse.) — 43 pièces, papier.

1742-1788. — Herbignac. — Comptes temporels tant en charge qu'en décharge comprenant la gestion des deniers des fouages et impositions accessoires, la levée, le versement des deniers, les frais de voyage à Nantes, les frais de justice, de timbre et autres. La charge, en 1742, s'est élevée à 2520 livres et, en 1787, à 1,522 livres.

G 418. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1727-1774. — Herbignac. — Ordonnances royales pour le remplacement de ceux qui manquent aux bataillons de milice de 1740 à 1746. — Mandement de répartition pour la levée des fouages ordinaires et extraordinaires et de l'impôt des garnisons, montant à 3 livres 1 sol 11 deniers, par feu, en 1765. — Rôles de répartition comprenant le dénombrement des habitants par ordre de frairies, et quittances.

G 419. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1776-1787. — Herbignac. — Compte en charge et décharge présenté par Jean Guenel, père des pauvres, accusant 222 livres de recette. Quittances. — Inventaire des titres et papiers trouvés dans le coffre des archives dressé en 1776.

G 420. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1615-1788. — Héric. — Lettres de collation de la cure décernées par le vicaire général du diocèse M. Blanchard à André Bonnier. — Lettres de la fondation d'une messe par semaine et d'un anniversaire, pour le service de laquelle chapellenie, Jean Mosnier, recteur de Héric, a donné une maison avec jardin, verger et vigne, au clos de Sainte-Catherine, le tout au lieu de la Perrière, et des terres aux environs (1651). Bail de ce temporel concédé pour 120 livres, en 1782. — Fondation d'une messe à célébrer les dimanches et fêtes en la chapelle du Chalonge, dont la dotation, montant à 60 livres de rente, fut donnée par Pierre Chambellé, chevalier, seigneur de l'Ouche et du Chalonge, maréchal de camp, ci-devant gouverneur de l'Ile de Rhé (1659). Bail à ferme de la métairie de la Forêt-Rivaud,

dépendante de la chapellenie des Douets, concédé pour 380 livres. — Nomination de collecteurs et fragment de compte rendu à la fabrique par les marguilliers.

G 421. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1728. – Jans. — Baux à ferme du temporel du bénéfice fondé par Julien Baguet, consistant en maisons et terres sises au village de la Grandville ; — du bénéfice desservi en la chapelle Saint-François de Chastenay, concédés tous deux par l'abbé Julien Monnier.

G 422. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1607-1786. — Juigné-les-Moûtiers. — Sentence de la Cour de Châteaubriant ordonnant que Pierre Loyseau, sieur de la Teillais, sera mis en possession d'un banc dans l'église paroissiale, selon la concession qui lui a été faite par le baron de Châteaubriant, et procès-verbal de Georges de la Neufville, écuyer, sieur de la Rivière, capitaine de Châteaubriant, maître des Eaux-et-Forêts, constatant que le banc a été placé en sa présence devant l'autel de Notre-Dame. — Baux à ferme des biens de la chapellenie de Teillais, en Juigné, et des bénéfices de Sainte-Anne et du Cèdre situés dans les paroisses de Beré, de Moisdon et de Melleray.

G 423. (Liasse.) — 55 pièces, papier.

1502-1777. — Lavau. — Comptes rendus par les marguilliers et procureurs de l'église paroissiale comprenant des inventaires d'ornements, des recettes de rentes, des ventes de prés et de terres, le revenu de la chapellenie de Notre Dame de Pitié. En 1549, la recette s'éleva à 85 livres 7 sous ; — en 1646, à 131 livres ; — en 1698, à 414 livres ; — en 1768, à 247 livres. — Rôles de fouages et de capitation, mandements de répartition du XVIIIe siècle. — Procès-verbaux constatant le refus des marguilliers, quand Pierre Viau, prêtre, et Jean Bernard, clerc, demandèrent à être présentés pour la chapellenie de la Berouzaie et son annexe le légat des Pohers.

G. 424. (liasse.) — 29 feuillets, papier.

1548. — Legé. — Compte en charge et décharge produit devant l'official de Luçon par Simon du Chaffaut et Michel Tuleuvre, prêtre, fermiers de la cure de Légé, demandeurs en paiement de divers allocations qui leur étaient dues pour célébration d'offices, à l'encontre de l'abbé Michel Regnier, qui se disait titulaire de la cure.

G 425. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1494. — Ligné. — Aveu rendu à Jean Chauvin, seigneur de la Muce et de Ponthus, par Pierre Colineau, prêtre, chapelain d'un bénéfice fondé, en 1484, par Jean de la Rivière, seigneur de la Bouffetière, pour divers traits de dîmes à prendre dans les masûres de Champagne, de la Rochette et de Langon.

G 426. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1542-1786. — Limousinière (la). — Bulle du pape Paul III relevant maître Jean de la Touche, scribe et familier de la Cour de Rome, de toutes les peines et censures ecclésiastiques qu'il pourrait avoir encourues, et lui concédant la permission d'obtenir la cure de N.-D. de la Limousinière et de posséder en même temps deux ou trois bénéfices, cures ou prébendes ecclésiastiques, pourvu que le service religieux n'en souffre pas (1542). — Arrentement par les marguilliers d'un canton de terre au fief de Perpouzin. — Baux à ferme du temporel de la chapellenie de Saint-Jean, sis dans les paroisses de la Limousinière, de Saint-Philbert, de Touvois et de Saint-Cyr en Retz, pour le prix de 100 livres (1785). Présentation de l'abbé Le Maignan, chevalier, seigneur des Cloudis, au titre de chapelain du bénéfice simple du Port, par Antoine Mainguy, avocat (1786).

G 427. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1432-1790. — Loroux-Bottereau (le). — Lettres de la fondation d'une chapellenie à l'autel de la Vierge par Alain Boucher, prêtre, lequel donna divers héritages sis au village de la Belissière, sous la seigneurie de Briacé (1432) ; et enquête avec procédures contre les fermiers qui contestaient certaines redevances. — Lettres de fondation de la chapellenie de Saint-Fiacre par Jean Durand, prêtre, qui donna tout son bien, 35 hommées de vigne valant 8 livres de rente, sises à l'ouche du Tronchon (1471). Fondation des chapellenies de Notre-Dame et de Sainte-Catherine par Valentin Macé, prêtre, licencié en droit civil, bachelier en droit canon, seigneur de la Brosse, du Breil et de la Brenchardière, lequel donna des domaines et des rentes équivalant à un revenu de 43 livres, 11 sous dans les paroisses du Loroux, de la Chapelle Bassemer, et de Saint-Julien-de-Concelles (1497) ; baux à ferme des bordages de la Guertière et de la Hersendière dépendants du bénéfice de la *messe du prône* ; – des domaines de la Brenchardière, du Bois-Violet, du Breil-Aubin, de la Brosse, de la Tranchais ; — et mémoire de Julien-Pierre Rouxeau, prêtre, à l'évêque, concluant à l'érection d'une chapelle de Notre-Dame à la Brosse, pour y célébrer les six messes hebdomadaires fondées par V. Macé (1789). — Acte de fondation par Louis Papin, prêtre, d'une cha-

pellenie d'une messe par semaine, à l'autel de Sainte-Marguerite, en la chapelle de Notre-Dame, pour laquelle il a donné une maison au Loroux, avec des terres à Blanche-Noue, à Dorangearl, aux Bardouillières, aux Bretonnières, à la Martelière, aux Chauvières, en la prée de la Sablière, paroisse de Saint-Julien-de-Concelles (1523). Aveux rendus à Charles Martel, chevalier, seigneur de Tannel, de la Chesnardière, du Plessis-Brésigaud, du Plessis-Glain, de Cleray, de la Héardière (1674), etc ; à Jacques Ballet de la Chesnardière (1729) ; à Philippe Royer, écuyer, lieutenant général de l'amirauté de Nantes, tous seigneurs de la Bazouinière. — Arrentement des biens dépendants du bénéfice des Papins ou de Launay précédé de plusieurs procédures (1783). — Présentation des chapellenies de Sainte-Agnès, du Crucifix et de la Haudinière fondées par les anciens seigneurs du Loroux, de la Haudinière et de Goulaine, et dont le temporel consistait en marais et terres sis sous la baronnie de l'Ile-de-Bouin, et aveu rendu en 1733. — Baux à ferme d'une maison, de deux pièces de terre et de douze hommées de vigne dépendantes du bénéfice fondé, vers 1476, par Robin Peltanche *aliàs* Tallais, prêtre : — et de douze hommées de vigne, composant le temporel de la chapellenie des Bitaux. — Actes de fondation des chapellenies desservies dans les chapelles privées des châteaux de la Haie, de Beauchesne, de la Laudière, du Jaulnay et de la Malonnière, souscrits par François Blanchard, écuyer, Claude de Rogues, écuyer, sieur de la Poëze, Olivier Martel, chevalier, et Philippe Liquet, dame de la Ferronnière. — Dénombrement des bénéfices de la paroisse du Loroux-Bottereau, présenté à l'évêque en 1666. — Bail des dîmes grosses et menues consenti pour 550 livres par le recteur, en 1785.

G. 428. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1668-1779. — Louisfer. — Présentation au titre de chapelain du bénéfice du Creux fondé par Jeanne Harel et vacant par le décès de Jean Aubin, recteur de Louisfer. — Constitution (1779) d'une rente hypothécaire de 21 livres, en faveur du chapelain du bénéfice fondé, en 1652, par Jean Hamon et Jeanne Gautier ; et lettres de collation accordées par l'évêque Fretat de Sarra à l'abbé Lemonnier de Lonlay (1779.)

G. 429. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 29 pièces papier.

1566-1790. — Machecoul (La Trinité et Sainte-Croix de). — Déclarations de temporel : de Denis Georgeteau, prêtre, titulaire du bénéfice de Saint-Marc (1566) desservi en l'église de Sainte-Croix ; de la chapellenie de Notre-Dame, desservie en la chapelle de Saint-Nicolas de Machecoul (1769) ; de la chapellenie de la Madeleine, fondée en la chapelle du cimetière de Saint-Philbert de Grand-Lieu par les seigneurs du Branday ; de la chapelle de Sainte-Catherine desservie en l'église de Saint-Mesme et fondée aussi par les seigneurs du Branday. — Baux à ferme de terres et de marais situés à la Roullière, en Saint-Cyr, aux environs des villages de la Poirine, de la Roche et du Bois-Guillemette, en Sainte-Croix (1784). — Actes de présentation, de provision, de prise de possession concernant le bénéfice : de Notre-Dame-de-Pitié desservi en l'église de Saint-Cyr-en-Retz ; de Notre-Dame-de-Bon-Secours, desservi en celle de Sainte-Croix de Machecoul ; les bénéfices de Bethléem ou de Notre-Dame d'Arignon, de Saint-Jean et des Viaux desservis dans les deux paroisses de Machecoul ; — la chapellenie des Gareaux desservie dans la chapelle Saint-Nicolas et le bénéfice de Saint-Michel ou des Jaillers, dont le temporel était affermé 100 livres. — Mémoire pour le général des habitants des Marches communes franches de Bretagne et de Poitou, défendeur contre le fermier des devoirs de Bretagne et les États, demandeurs en paiement des droits de Jaugeage et de Courtage (1754). — Procédures d'une instance poursuivie par le général des habitants de la paroisse de la Trinité contre les tenanciers du canton de la Marche, qui refusaient de payer les fouages pour les prés des Loquets, et copies de titres comprenant un extrait du partage et du prisage des biens des successions de François Goupilleau, notaire à Machecoul, de Julienne Guilbaud du Chatellier, et le contrat de vente du pré de la Jarrie, conclu par François Cornulier, seigneur de la Pageolerie, fondé de la procuration d'Anne Le Meignen, sa mère, veuve de Claude Cornulier.

G. 430. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 27 pièces, papier.

1684-1780. — Maisdon. — Fondation par Sébastienne Bachelier, veuve d'Henri-René Saguier, chevalier, seigneur de Luigné, conseiller au Parlement de Bretagne, d'une chapellenie dont le titulaire devra célébrer une messe en la chapelle des Roussières ou en celle de Notre-Dame du Salut, les jours de dimanche, de fête et le lundi de chaque semaine ; et donation de la maison et du domaine de Belestre pour l'entretien du chapelain (1688). Avis favorable du promoteur sur la requête de la fondatrice, approbation de l'évêque, ratification par Philippe Bizien, chevalier, seigneur du Lezart et Henriette Saguier, son épouse et procuration. — Remise d'indemnité accordée par Esprit Jousseaume, chevalier, mar-

quis de la Bretesche, seigneur de Couboureau, et quittance d'Achille Barrin de la Galissonnière pour les 100 livres payées à raison du droit d'amortissement, par la fondatrice. — Aveux rendus à la chatellenie de Château-Thébaud (1744) et à la seigneurie de la Bretesche (1773), états de consistance et d'arpentage produits par les titulaires de la chapellenie de la Tour. Délibérations sur un projet de réunion de ce bénéfice à la fabrique de Saint-Laurent de Nantes (1775).

G. 431. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1771-1780. — Malville. — Baux à ferme d'une maison avec jardin, de prés, terres labourables et bois taillis dépendants du bénéfice de Thomas Goujon et situés au bourg, consentis par Alphonse Rivière de Vauguérin, seigneur de la Grée et de la Mordelais, clerc titulaire.

G. 432. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1502-1698. — Massérac. — Testaments et contrats: de J. Letort, prêtre, lequel fonda des messes en l'église de Massérac et en celle de Saint-Vincent de Nantes (1502) ; — de Simon Jollivet, prêtre (1637) ; — de Julien Renaud, prêtre (1639) ; — de Denise Guyheneuc, dame de Huger, de Juzet, d'Anguignac, et de Jeanne Macé, dame des Grands-Prés (1671). — Ordonnance de réduction de messes pour les bénéfices fondés par Félix Prier, Jean Crochut, prêtre, et Jeanne Macé (1675). — Quittances de droits d'amortissements payés. — Actes de vente de divers cantons de prés, en la prairie de Prapusson et en l'île de Crigou, consentis (de 1578 à 1595) par les paroissiens, et actes de retrait. — Procédures d'une instance poursuivie par Henri de Montmorency, baron de Derval, demandeur en paiement d'une rente de 4 mines d'avoine et de cinq sous, contre les tenanciers des fiefs de la Baroulais, du Marais, de Conédel, de la Tardivelais, lesquels prétendaient relever immédiatement du prieur de Massérac (1614). — Aveu rendu à la seigneurie de Brains par plusieurs habitants de Massérac, pour diverses écluses sises dans les Marais de la Vilaine (1629).

G. 433. (Cahier.) — 42 feuillets, papier.

1678-1780. — Massérac. — Délibérations du général des habitants de la paroisse concernant: l'examen des comptes ; le tarif des inhumations faites dans la chapelle du Rosaire ; la nomination des commissaires aux grands chemins, des collecteurs et des marguilliers ; les aumônes à faire aux pauvres, la garde des prairies, la création de 4 foires par an sur la terre de Penhouet, la propriété du marais Thomas, la prestation d'un aveu général, l'abandon de 20 journaux de terre au profit du prêtre qui dira la messe du matin ; un droit de pêche en la rivière du Don, revendiqué par le sieur Maudet au détriment des paroissiens, la réfection de la porte du cimetière, etc.

G. 434. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1601-1792. — Massérac. — Bail de l'office de secrétaire et sacristain de la paroisse, avec toutes les charges et les profits, concédé à Simon Jollivet (1610). — Élections de procureurs de la fabrique. — Marchés passés pour les réparations de l'église et du presbytère. — Traité conclu par les habitants avec Jean Louet, barbier chirurgien, lequel s'est engagé, pour 15 livres par an, à passer tous les 15 jours dans chaque village, pour y couper les cheveux et la barbe, arracher les dents et « brûler ceux qui en auront besoin » (1612). — Adjudications annuelles de l'herbe du regain qui poussait sur les prés communs de l'Ile-Neuve, de l'Ile-Crigou, de l'Ile-de-Pitié et de l'Ile-Blanche (1783).

G. 435. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 316 feuillets, papier.

1520-1525. — Massérac. — Procédures diverses d'une contestation relative aux marais de la Vilaine, pendante entre les habitants de Brains et ceux de Massérac qui voulaient concurremment exercer des droits de pêche, de chasse et de pâture. Allégations, dépositions, assignations, ajournements, interrogatoires. Procès-verbaux d'enquête volumineux.

G. 436. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 34 pièces, et 161 feuillets papier.

1624-1636. — Massérac. — Procès-verbal d'enquête et d'état de lieux sur l'étendue et les limites des marais de la Vilaine, dressé à la requête des habitants de Massérac, demandeurs en maintenue contre les paroissiens de Brains, défendeurs. Requêtes, productions, sentences, subjonctions, objections, contredits, arrêts de partage et intervention de l'abbé de Redon en qualité de seigneur suzerain des deux paroisses.

G. 437. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1758-1783. — Massérac. — Procédures d'une opposition formée par les paroissiens et le prieur de Massérac à un afféagement de marais sollicité dans les communs par la dame Turmel de la Chaise. Procès-verbal constatant les difficultés qui s'opposent à la navigation de la Vilaine, mémoires, bannies et enchères.

G. 438. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1746-1786. — Massérac. — Productions, défenses, réponses d'une instance poursuivie par les habitants de

Massérac contre Charlotte Piolin, veuve de Jean-Baptiste Dupont, ancien capitaine de cavalerie au régiment d'Artois, Élisabeth Piolin, veuve Jouet, docteur-médecin et Geneviève Piolin, héritières de Marguerite Piolin des Places, laquelle s'était permis d'enclore, une portion du marais Thomas, près de sa métairie du Petit-Marais. Aveu rendu par la veuve Louis Piolin, sieur des Places, à René de Saint-Germain, chevalier, seigneur de Renac à Beslé, pour un canton de pré qui lui donnait le droit de communer dans les landes et marais de la frairie de Beslé (1746).

G 439. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1597-1784. — Massérac. – Procès-verbal de l'emprisonnement au Bouffay des procureurs de la paroisse de Massérac, lesquels refusaient de payer au trésorier des États la somme de 58 écus 15 sous, montant de leur contribution à l'entretien des gens de guerre (1597). Mandements généraux et particuliers de répartition adressés aux paroissiens par les Commissaires des États, les receveurs des Fouages, de la Capitation et des autres impôts et par les Intendants de la province. Sommations et contraintes.

G 440. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

1664-1784. — Massérac. — Rôles de répartition des fouages ordinaires et extraordinaires, des frais de garnison, des droits de nouvel acquêt et d'usage qui ont été levés sur les contribuables de la paroisse.

G 441. (Liasse.) — 51 pièces, papier.

1601-1680. — Massérac. — Comptes en charge et décharge présentés par les procureurs de la fabrique devant les délégués de l'assemblée paroissiale, accusant, en 1602, 160 livres de recette et 156 livres de dépense; en 1680, 448 livres de recette et 171 livres de dépense.

G 442. (Liasse.) — 69 pièces, papier.

1681-1729. — Massérac. — Comptes en charge et décharge présentés par les procureurs de la fabrique devant les délégués de l'assemblée paroissiale, accusant en 1698, 382 livres de recette et 367 livres 10 sous de dépense; en 1728, 4,447 livres de recette et 2,899 livres de dépense.

G 443. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1730-1789. — Massérac. — Comptes en charge et décharge présentés par les procureurs de la fabrique devant les délégués de l'assemblée paroissiale.

G 444. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1704-1784. — Massérac. — Ordonnances de l'Intendant de la province concernant la levée et le remplacement des soldats provinciaux, la préparation des listes de tirage et un état des avances faites par les paroisses. Convocations des levées à Redon adressées par M. Macé de la Porte, subdélégué.

G 445. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1638-1787. — Maumusson. — Testament de Jean Bedouet, portant fondation d'une messe le samedi de chaque semaine, et donation d'une maison et de terres au village de Libaudière (1638). – Bail à ferme de trois pièces de terre et d'un pré formant le temporel du bénéfice de Jeanne Foucher (1787). – Extraits d'aveux et de rôles rentiers produits pour établir le droit de dîme du recteur et la part des seigneurs de Maumusson.

G 446. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1632-1790. — Mauves. — Lettres de la fondation par Louis d'Avaugour, chevalier, et Renée Tyrand, seigneur et dame du Bois de Kergrois, d'une chapellenie d'une messe chaque jour, à célébrer dans la chapelle de Roualan (1632). Jugement condamnant les héritiers du fondateur à faire exécuter les réparations des logis, et aveu rendu par le chapelain à Gabriel-Louis Le Clerc, marquis de Juigné, seigneur de Mauves, colonel du régiment de Champagne (1762). Requête du chapelain J.-B. Duteil à l'évêque pour obtenir la réduction du service des messes à deux par semaine sous l'invocation de N.-D. de Miséricorde ; délibérations des paroissiens sur le changement d'heure des messes (1790), et requête de François Becdelièvre, marquis de Becdelièvre, seigneur de la Seilleraie, premier président de la Chambre des Comptes de Bretagne et de son épouse Victoire de Coutances, pour obtenir que la chapellenie de la Cartière soit transférée de la chapelle d'Auray en celle la Seilleraie (1733). — Acte de la fondation par Jea Lorido, prêtre, recteur de Mauves, d'une messe à célébrer, les dimanches et fêtes, en l'église paroissiale, à l'autel de la Vierge (1684).

G 447. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1599-1742. — Mésangé. — Instances en paiement d'arrérages contre les héritiers de Guillaume d'Achon, seigneur de la Varenne, débiteurs d'une rente de 9 livres, six chapons et 4 boisseaux d'avoine, sur le lieu de la Justonnière, contre Olivier Coquereau et les héritiers de Jacques Hardi, poursuivies par les titulaires du bénéfice de la Loire. Bail à ferme d'une closerie au vil-

lage de la Loire, en Vritz, concédé pour 60 livres (1728). Présentation par René d'Irodouer, écuyer, seigneur de la Quetraie, de l'abbé Taillandier au titre de chapelain de Sainte-Marguerite (1668). — Baux à ferme du temporel dépendant des chapellenies de Saint-Michel et de Sainte-Marguerite, comprenant des maisons avec jardins sises au bourg (1728).

G 448. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 31 pièces, papier.

1549-1785. — Mesquer. — Actes de fondation, testaments, actes de présentation et de collation, baux de temporel concernant: le bénéfice de Notre-Dame doté par Guillaume Le Bocennec, prêtre, d'une maison sise au bourg, avec des terres et des vignes dont il donna la présentation à Pierre de Saint-Martin, seigneur de Kerpondarm, et à ses successeurs (1549); — deux autres bénéfices de Notre-Dame et de Sainte-Anne desservis dans la chapelle de Sainte-Anne de Tréambert, à la présentation des seigneurs du château ; — la chapellenie de Soursac, dotée par Jean de Kercabus, écuyer, seigneur de Soursac et Nicole de Cléguenec, son épouse, de 84 livres de rente (1669) ; — la chapellenie de Notre-Dame, fondée par la famille Lallement en l'église paroissiale de Notre-Dame de Mesquer ; — et le bénéfice de Saint-Sébastien de la Ville, dont le temporel sis en Meslon, fut affermé 30 livres. — État récapitulatif de la récolte des marais salants de Mesquer, en 1731.

G 449. (Liasse.) 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1732-1790. — Missillac. — Aveu rendu à Claude de Derval, chevalier, seigneur de la Haie-Eder, par l'abbé Blanchard, titulaire du bénéfice de Tournoly fondé par Guillaume de Launay, prêtre, comprenant des terres sises dans les tenues de la Rivière, de la Hélardaie, de la Ferrière et de Beauvais. — Délibérations du général des habitants portant procuration à divers pour toucher les termes d'une rente de 450 livres constituée sur les États de Bretagne au profit du bureau de charité. — Bail du temporel du bénéfice de la Boulaie concédé pour 195 livres et diverses redevances en nature.

G 450. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1778-1788. — Moisdon. — Baux à ferme du temporel du bénéfice de la Grolière, sis aux environs du Vaubenoît, concédés par B. Garnier, commis régisseur de la forge de Gravotel, fermier général du bénéfice, et par Bertrand-Marie Garnier, docteur en théologie, recteur de Teillé.

G 451. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1656. — Monnières. — Acte de donation par lequel Jacques Barrin, chevalier, seigneur de la Galissonnière, vicomte de la Jannière et du Besso, châtelain du Pallet, de Monnières, de Gorges et de Mouzillon, maître des requêtes de l'Hôtel, augmente de 3 messes la chapellenie de la Jannière fondée par son père et Vincente de Ruellan, sa mère, et ajoute 75 livres de rente aux 25 livres de la première dotation.

G 452. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1787. — Montbert. — Bail à ferme des terres labourables et en friche dépendantes de la cure, comprenant 4 fiefs et une grande prairie, concédé par Jean Gestin, prieur recteur, pour la somme de 2,800 livres. Extraits des sommiers de biens de mainmorte.

G 453. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1567-1787. — Montoir. — Acte de fondation par plusieurs habitants d'une chapellenie d'une messe par semaine à célébrer en la chapelle de Saint-Joachim et de Sainte-Anne qu'ils ont fait construire dans les Grandes-Iles et dont la dotation en terre est évaluée à 32 livres (1677). — Prise de possession du bénéfice de la Tour d'Oudon, desservi en l'église de Montoir, par l'abbé Gaultier, lequel fut présenté par Pierre Rousseau, patron, et bail du pré Cassé par le même (1781). — Instance en paiement d'une rente de 6 trullées de froment contre Jean de l'Estourbeillon, chevalier, seigneur du Bois-Joubert (1787), débiteur, en qualité de propriétaire de la métairie de Canlogot, et successeur de l'abbé Michel, qui en avait fait don par acte de 1579. — Compte en charge et décharge rendu par les procureurs de la fabrique, en 1567.

G 454. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 93 pièces, papier.

1525-1787. — Montrelais. — Fragments d'un compte de fabrique de 1525. — Délibérations des paroissiens portant procuration pour acquérir par arrentement un terrain qui sera employé à la construction d'un presbytère au bourg de Montrelais, et arrêtant ensuite que

la maison, nommée le bénéfice de la *communauté des prêtres habitués*, sera affectée à cette destination. — Concordat passé entre le titulaire du prieuré de Montrelais et le recteur de la paroisse Saint-Pierre de Montrelais pour le partage des dîmes qui se levaient dans l'étendue de ce territoire (1766). — Ordonnance épiscopale érigeant en cure la trève de la Chapelle-Saint-Sauveur (5 janv. 1767). Lettres patentes de confirmation et arrêt conforme du Parlement .— Requêtes, productions, mémoires d'une contestation portée d'abord au Présidial de Nantes, puis au Parlement, par l'abbé F. Robineux, prêtre, curé de Montrelais, demandeur, et les paroissiens défendeurs, à propos du choix du presbytère et des réparations qui paraissaient nécessaires. Expertises, état de lieux. Réclamation du sieur Guillot qui avait vendu sa maison pour la même destination. Prise de possession du légat de la Bellangerie, aussi appelé la *Communauté des prêtres*, par l'abbé Robineux (1768) ; et consultation sur la possibilité de l'union de ce bénéfice à la cure. — Réclamation de dîmes sur le clos des Moncellières, dues par le recteur d'Ingrandes (1782). — Demande en cassation d'une sentence de confiscation de dîmes prononcée par le siège des Traites d'Angers. — Bail à ferme du temporel du bénéfice du Bois-Long possédé par Toussaint de Cornulier, clerc profès de l'ordre de Malte, concédé pour 488 livres par an (1782). — Consultation et correspondance sur la collocation d'un legs de 2,500 livres fait en faveur des pauvres de Montrelais, par Jeanne Couet, veuve Grimault, l'acquisition d'un terrain de 15 journaux et l'autorisation nécessaire à la levée d'une imposition destinée à couvrir les dettes de la paroisse.

G 455. (Liasse,) — 4 pièces, parchemin, 9 pièces papier.

1603-1775. — Moûtiers (les). — Inventaire des biens, meubles, ornements et titres conservés dans le trésor de la fabrique de Saint-Pierre des Moûtiers dressé en 1603. — Arrêt de la Cour permettant aux paroissiens de répartir et de lever sur eux une somme de 600 livres. — Mémoire dans lequel le recteur se plaint du grand nombre de bancs établis dans l'église, et demande au Parlement un arrêt en forme de règlement qui permette de les taxer, et consultation signée par Éven, Marc de la Chesnardais et Boylesve (1770). — Actes de présentation, de collation et de prise de possession, ordonnances d'extinction et de réunion concernant les chapellenies du Saint-Esprit, de Notre-Dame de Pitié, de Saint-Martin et la vicairie de l'église du prieuré Notre-Dame-des-Moûtiers.

G 456. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1727-1787. — Mouzeil. — Baux à ferme de cantons de terres labourables et de prés, situés près la Chapelle-Breton et dans les masûres de la Morinière et du Boullay, concédés pour 41 livres par an. — Baux à ferme des traits de dîme de la Richerais, de la Fouquelière et de la dîme de vin dépendants de la rectorie de Mouzeil.

G 457. (Liasse.) — 8 pièces ; papier.

1545-1791. — Mouzillon. — Arrentement : d'une maison ruinée, d'un jardin et d'une pièce de terre appartenants à la confrérie de Notre-Dame et de Saint-Martin (1545) ;— de 15 boisselées de vigne, au clos de la Rebunière, dépendantes de la chapellenie des Roux (1769). — Actes de présentation, de collation, de prise de possession de la chapellenie de la Barillière dont le patronnage appartenait à Henri du Bois, chevalier, seigneur de la Ferronnière, de Beauchêne et de la Barillière (1761); reconnaissance d'une rente de 20 livres qui était due au chapelain sur le temporel de la cure de Cugan, et bail à ferme des domaines du bénéfice concédé pour 140 livres. — Baux à ferme de 5 traits de dîmes concédés, pour 920 livres, par Anne-Julien Béchu des Haies, prêtre, recteur de ladite paroisse (1786).

G 458. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 66 pièces, papier.

1496-1786. — Nantes. (Saint-Clément de). — Titres des fondations de messes, de saluts, d'oraisons et d'anniversaires établies par Jean Morel, Alphonse Le Garec, sieur de Launay, Jacques Ripoche, prêtre, Jeanne Villot, Joseph Guiho, prêtre, et Françoise Pesron. — Accords, instances, actes de vente, de reconnaissance, d'obligation et de procuration concernant: une rente foncière assise sur une maison de Richebourg, au profit du chapelain du bénéfice de Notre-Dame ; — une rente hypothécaire de 30 sous, créée sur la terre de Fousnard par Pierre Gaignard, seigneur de Fousnard, au profit du titulaire d'une chapellenie desservie au Grand-Autel;— la réduction d'une rente de 200 livres appartenante à l'abbé Cohon, chapelain de Saint-Marc ; — les dommages et intérêts dus au chapelain du bénéfice de Saint-Christophe ou de la Grande-Noë pour l'abandon d'un canton de vigne, sis en Doulon, sous la juridiction du Gué-Robert, dépendant de son bénéfice et arrentement d'une maison avec jardin sise au faubourg Saint-

Clément, formant le temporel du légat de Jean Jaumouillé. — Acte de vente d'une maison sise rue Saint-André ; et instance des acquéreurs contre le curé de la paroisse qui avait négligé de faire reconnaître les servitudes de l'immeuble, lors de la reconstruction de la chapelle Saint-André, en 1766. — Enquête sur le projet d'annexer la cure de Saint-Clément à la communauté des prêtres fondée à côté, sous l'invocation de N.-D. de Lorette, par l'abbé Lévesque ; arrêt d'enregistrement des lettres d'union de juillet 1673 et arrêts contre les paroissiens appelants comme d'abus du décret d'union. — Déclaration du temporel de la cure de Saint-Clément fournie par l'abbé Dugast (1696). — Procès : des marguilliers contre leur recteur auquel ils déniaient le droit de placer un banc dans le chœur et de fermer l'une des portes de l'église ; — et du recteur contre deux prêtres de chœur qui refusaient de remplir leur office de diacre et de sous-diacre, sous prétexte qu'ils n'y étaient pas obligés quand le curé ne célébrait pas lui-même. — Remontrances de l'official à l'abbé Dugast qui négligeait les processions habituelles de la paroisse (1714). — Contrats de constitution, de reconnaissance, et distribution de deniers justifiant la possession de diverses rentes appartenantes à la confrérie de Notre-Dame des Avents, Saint-André et Saint-Sébastien.

G 459. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 103 pièces, papier.

1469-1787. — Nantes (Saint-Clément de). — Aveu rendu à la commanderie de Saint-Jean et Sainte-Catherine par le recteur Jean Bizeul, pour des cantons de prés sis dans la Grande-Hanne, en la paroisse de Doulon (1670). — Actes de reconnaissance, de vente, d'appointement, d'arrentement, sentences d'ordre et de condamnation concernant des rentes foncières assises sur la Halquinière en Doulon, sur des maisons sises à Richebourg et au faubourg Saint-Clément et sur le logis du Gros-Chesne en Saint-Donatien (1469). — Procès intentés aux Ursulines (1640), et aux religieuses de la Visitation par le curé de la paroisse, demandeur en règlement d'indemnité pour la perte de ses droits rectoriaux sur les domaines acquis par ces deux couvents ; accord et arrêt (1655). — Autres procédures relatives à des règlements de droits de servitude entre le curé, le couvent de la Visitation et le sieur Deshergues. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant d'inhumer dans le nouveau cimetière de la Bouteillerie (1786). Refus de recevoir les ossements du cimetière de Sainte-Radegonde. — Emprunt de 1,500 livres. Titres de créances de la fabrique. Compte en charge et décharge pour 1777. — Contrat de 150 livres de rente transféré aux pauvres de la paroisse sur Hilarion du Rocher, chevalier, seigneur du Lestier, et Marie Despinose, son épouse.

G 460. (Cahiers.) — 82 feuillets, papier.

1732-1791. — Nantes (Saint-Clément de). — Livres des délibérations du chapitre des membres de la confrérie de la Trinité, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Jean-l'Évangéliste, contenant les élections de prévôts et les règlements de compte. Liste alphabétique de tous les frères et sœurs de l'association en 1791.

G 461. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1443-1780. — Nantes (Sainte-Croix de). — Actes de donation souscrits par Olivier Héart, marchand de Nantes, Jacques de la Croix, recteur de la paroisse Sainte-Croix (1588), Jean Vallée, Adrien Chartier, prêtre, et Mathurine Raboceau, veuve de Michel Léonard de la Rablaie et contrats de transport, de reconnaissance et d'acceptation des rentes foncières qu'ils ont cédées à la fabrique sur diverses maisons de Nantes, pour la fondation de messes solennelles, et de saluts en l'honneur du Saint-Sacrement. — Fondation d'un office solennel des morts par Gillet Barbe, bourgeois de Nantes, seigneur de la Roche, en Gorges, au moyen de 31 livres tournois de rentes foncières, qu'il acheta de Jean Babouin, seigneur de la Hemeriaie sur des maisons sises aux carrefours de la Laiterie et des Changes et rue de la Poissonnerie (1451). — Actes de reconnaissance, d'opposition, de transport, quittances et sentences contre les débiteurs. — Donation par Jean Allaire d'une rente foncière de 25 sous, pour le prédicateur du sermon de la veille de Pâques, qui sera docteur en théologie ; — et acte de vente d'une maison sise au Marchix, laquelle était grevée d'une rente de 60 livres donnée par Françoise Palage, veuve Pinard, pour le prédicateur des sermons du Carême. — Donation d'une rente foncière de 80 livres sur la terre des Ouches, en Saint-Sébastien, par Jean Langlois, recteur de Sainte-Croix, pour l'entretien du prêtre qui fera le catéchisme (1636) ; actes d'acceptation des paroissiens, de débornement de la terre hypothéquée, extrait du contrat de vente portant reconnaissance, et condamnations contre les débiteurs.

G 462. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 43 pièces, papier.

1475-1729. — Nantes (Sainte-Croix de). — Fondations de messes à l'autel de la Trinité : par Jean Gloesquen, dit de Rostrenen, marchand de Nantes, lequel donna 10 livres de rente foncière sur une maison sise rue Bâclerie (1492) ; — par Denis Cochet et Marie de

Bien, sa veuve, lesquels donnèrent 6 livres de rente foncière sur une maison de la Grande-Rue (1522); — par Mathurine Delaunay, veuve de Louis Cailleteau, sieur de la Cherpraie, conseiller au Présidial, laquelle donna plusieurs cantons de terre situés en Saint-Sébastien, près de Pirmil. — Titres d'acquisition desdits héritages, actes de ratification, de reconnaissance, de transfert, d'adjudication, de transaction, de déclaration, de partage, de franchissement et de sommation. — Procédures contre les débiteurs.

G 463. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1477-1737. — Nantes (Sainte-Croix de). — Fondations de messes en l'honneur de la Vierge aux autels de Notre-Dame-de-Pitié et de Notre-Dame-de-Consolation, par Hervé Hauguemard (1477), Guillaume du Cellier (1485), Jean Le Bouleur (1488), Françoise Boucher (1544), femme Denyau, Julien Noël, chanoine de Saint-Pierre et recteur de Sainte Croix (1619), Michel Ragaud, sieur de la Hautière, contrôleur général au siège de la Prévôté de Nantes; Yves du Bot, Arthur Hubert, sieur de la Thébaudière (1621), Perrine Hervé (1529), Pierre Couperie, chanoine archidiacre de la Mée, et Jean Couperie, président au Présidial de Nantes (1637), lesquels ont donné diverses rentes foncières à prendre sur des maisons sises en l'île de la Saulzaie, place Sainte-Croix, au Marchix, rues de la Juiverie et des Carmes. — Actes de ratification d'arrentement, de procuration, de constitution, de transfert et d'acceptation. Procédures et sentences contre les débiteurs.

G 464. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1469-1704. — Nantes (Sainte-Croix de). — Fondation du bénéfice de Sainte-Anne doté par Jeanne de la Vennerie d'une rente de 9 livres 10 sous, qui fut assise par ses héritiers sur quatre maisons de l'île de la Saulzaie (1481). — Autre dotation du même bénéfice par Jeanne Maumarché, femme Hercouët, dont le legs fut réduit à 5 livres par l'Official. — Fondation par Pierre Raboceau, seigneur du Verger, secrétaire du duc François II, d'une messe à célébrer chaque dimanche à l'autel de Saint-Pierre et le jour de la fête de [saint Pierre, avec vêpres la veille, et d'une messe de *Requiem* le lendemain, moyennant une rente de 8 livres 10 sous (1473). — Fondation d'une chapellenie au même autel par P. Menant, sieur de la Milric (1661). Autre fondation par Guillaume Anizan du chant des vêpres, des matines et d'une grand'messe en l'honneur de tous les Apôtres avec une dotation de 12 livres tournois de rente foncière (1517). — Fondation de l'office de Saint-Jean-Baptiste et d'une messe de *Requiem* le lendemain par Jean Avril, prêtre de chœur de la paroisse. — Titres de plusieurs rentes foncières à prendre sur des maisons de Richebourg et de la Grande-Rue par les chapelains des bénéfices fondés à l'autel de Sainte-Barbe par Geoffroy Favé et Guillemette du Pré, son épouse, et un autre bienfaiteur inconnu. — Homologations, poursuites en recouvrement contre les acquéreurs des maisons hypothéquées, et sentences de condamnation.

G 465. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1443-1726. — Nantes (Sainte-Croix de). — Titres de fondation des chapellenies de la Madeleine et de Saint-Claude desservies en l'église paroissiale et des rentes foncières qui leur furent affectées et assignées sur le lieu de la Porcherie, en Saint-Similien, sur des maisons sises rue de Verdun, près des Chartreux et des Jacobins par Didier Lambert, Gilles Thomin, notaire, et Jean Jobel, dit du Boul ; — des chapellenies de Notre-Dame et de Saint-Gatien desservies en la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, sur les ponts de Nantes, et dotées par les habitants de l'île de la Saulzaie (1443) et par Jeanne Davy, femme Regnault (1463). Testaments, actes de donation, de transfert, d'arrentement, de reconnaissance, d'assignation, de sommation et poursuites contre les débiteurs.— Décret épiscopal de Louis Turpin de Crissé annexant au canonicat de l'abbé Le Chevalier la chapellenie des Métoires, *alias* Le Barbé, fondée sous l'invocation de Sainte-Marguerite (1726).

G 466. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1396-1693. — Nantes (Sainte-Croix de). — Titres des fondations d'anniversaires et des donations faites à la fabrique par Renaud de Bazoges (1396), par Philippe Le Mire, doyen de Nantes (1409), par Guillemette Milsende, Jean de la Rive, chanoine de Notre-Dame de Nantes, la femme de Perrot Rivaut, Jeanne Rabié, Himène Chauvin, veuve Elmeth, Jeanne Cornuau, veuve Jean Delesque dit *Malo le Héraut* (1470) ; — Thomas Spadine et Jamette Tuelou son épouse, Jean Spadine le jeune, et Jean Spadine, seigneur du Housseau, procureur syndic de la ville de Nantes, et Gilles Spadine, sieur de la Nicollière. Jean Leclerc, notaire, et Jean Richerot (1484).— Testaments, actes de donation, d'arrentement, de vente, d'échange, d'acceptation, de reconnaissance; poursuites et sentences contre les débiteurs pour des rentes foncières hypothéquées sur des maisons et des terres sises pans les îles de Biesse et de la Saulzaie, en la prairie de la Madeleine, rues du Pas-Périlleux, de la Poissonnerie, du Pont d'Erdre, au Port au Vin, au Marchix, etc.

G 467. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1511-1776. — Nantes (Sainte-Croix de). — Titres des fondations d'anniversaires et des donations pures et simples faites à la fabrique par Jean Gérard, prêtre, Jean Vincent, drapier (1521) ; Macée Boceau, dame de la Cognardière, Guillaume Loisel, sieur de la Touraudie, du Plessis-Bouchet et de Launay (1537); Jean Lemercier, Mathurin Vivien (1560), Guillaume Lenain, Alain des Ouches (1580), Antoine Gravoil et Guillaume Symon, sieur de la Folliette (1589). Testaments, actes de donation, de transfert, de constitution, de reconnaissance, de subrogation et poursuites contre les débiteurs des rentes foncières léguées pour les honoraires des chapelains et hypothéquées sur diverses maisons de Nantes.

G 468. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1597-1782. — Nantes (Sainte-Croix de). — Titres des fondations d'anniversaires et des donations pures et simples faites à la fabrique par Jean Bureau, sieur des Nouelles, ancien sous-maire de Nantes, sénéchal des juridictions de Vertou, de la Maillardière et de la vicomté de Rezé, et Marguerite Coquin, son épouse (1656) : — par Antoine Champion, prêtre, recteur de Sainte-Croix (1606) ; — par Pierre Paris, procureur au présidial de Nantes (1636); — par Marguerite Fleuriot (1636) ; — par Noël Bezic, notaire royal ; — et par Guillaume Lemarié, sieur de la Garnison (1715) ; lesquels léguèrent des capitaux et des rentes foncières assises sur des maisons de Vertais, des rues de la Bâclerie et des Chapelliers. — Actes de donation, d'acceptation, d'arrentement, de reconnaissance et instances en recouvrement contre les débiteurs. — Baux à ferme du temporel des bénéfices des Burlaux, de Saint-Raphaël ou des Pionneaux, comprenant des maisons sises dans les paroisses de Saint-Similien et de Sainte-Croix; — et défenses de l'abbé Pierre Moraud, clerc titulaire de la chapellenie des Morands, demandeur en maintenue contre Guillaume Charier, prêtre sacriste, son compétiteur.

G 469. (Cahiers.) — 58 feuillets, papier.

1712-1718. — Nantes (Sainte-Croix de). — Délibérations de l'assemblée paroissiale concernant: le rachat des rentes constituées, la nomination des collecteurs, la nécessité de choisir un vicaire, l'examen des comptes la reconstruction de la maison de la Jaille, appartenante à la fabrique, les obligations des sacristains, la taxe levée pour la suppression des rotereaux en Loire, le service des fondations pieuses, la fourniture du pain bénit, etc.

G 470. (Cahiers.) — 41 feuillets, papier.

1719-1724. — Nantes (Sainte-Croix de). — Délibérations de l'assemblée paroissiale concernant : les devoirs des prêtres de chœur, l'extinction de la fondation de la messe du Saint-Sacrement par suite du remboursement en billets de banque, les dettes contractées par la reconstruction de la maison de la Jaille, l'interdiction du banc des marguilliers et les privilèges revendiqués par les propriétaires à l'exclusion des locataires, l'entretien du mobilier et des ornements, le classement des archives, le placement d'un tronc de charité, la vérification des comptes, la négligence des sacristes, etc.

G 471. (Cahiers.) — 69 feuillets, papier.

1725-1730. — Nantes (Sainte-Croix de). — Délibérations de l'assemblée paroissiale concernant : l'interdiction d'enterrer dans l'église, l'entretien des maisons bénéficiales et le service des messes, les contestations soulevées par les prêtres de chœur dans l'accomplissement de leurs devoirs, la location de la maison de la Jaille, l'emprunt de différentes sommes, la location de plusieurs bancs vacants, la vérification des comptes, le renouvellement des titres de rentes, l'inventaire des registres paroissiaux, etc.

G 472. (Registre.) — 102 feuillets, papier.

1736-1746. — Nantes (Sainte-Croix de). — Délibérations de l'assemblée paroissiale concernant : l'application d'un arrêt du Parlement sur le droit de préséance, l'entretien des ornements d'église, la nomination des commissaires répartiteurs pour la capitation, le droit de banc revendiqué par les membres de la confrérie de Notre-Dame de Consolation, les empiètements des voisins sur le cimetière de l'église, l'élection des fabriqueurs et des prêtres de chœur, la police intérieure de l'église, l'érection d'un frontispice à la grande porte, en 1742, les troubles causés par les enfants placés au lutrin, la construction d'un reliquaire dans le cimetière, l'élévation des taxes mises sur les bancs et les fosses, les prétentions de la paroisse Saint-Nicolas sur les îles Feydeau et Gloriette, etc. Arrêt du Parlement attribuant la présidence des assemblées paroissiales aux juges royaux (1735).

G 473. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1746-1765. — Nantes (Sainte-Croix de). — Délibérations de l'assemblée paroissiale concernant: la nomination des commissaires quêteurs pour les pauvres honteux, les avances faites par les dames de charité, l'augmentation des honoraires des prêtres de chœur, le privilège réservé aux marguilliers de choisir des bancs,

la confection du rôle du Dixième, la déclaration des biens immeubles de la fabrique, l'agrandissement de l'église, l'arrentement du terrain dépendant du bénéfice de Saint-Gatien, rue de Verdun; le refus des paroissiens de payer le droit de *neûme*, les dégâts causés par l'ouragan du 15 mars 1751, le remplacement des ornements usés, les privilèges réclamés par la confrérie du Sang Précieux, etc. Inventaire des titres de la confrérie de N.-D. de Consolation (f° 129) et remise au Sanitat. Arrêt du Conseil rapportant les termes d'un arrêt de 1740 rendu au profit du curé de Saint-Nicolas, et maintenant le curé de Sainte-Croix en possession d'exercer les fonctions curiales dans l'étendue de l'île Feydeau (1747).

G. 474. (Registre.) — 152 feuillets, papier.

1765-1780. — Nantes (Sainte-Croix de). — Délibérations de l'assemblée paroissiale concernant: l'élection de MM. Merlaud de la Cossonnière, Bonin de Beaupré et Fresnel, en qualité de marguilliers; la réunion du bénéfice de Saint-Gatien au chœur, le service funèbre du Dauphin, la création d'un nouveau cimetière pour se conformer à l'arrêt de 1767, les conditions à imposer aux sacristains pour l'arrangement des chaises, la levée d'une somme de 16,500 livres pour acquitter les dettes de la paroisse; le règlement des offices paroissiaux, les conditions du testament de Gaspard Van den Busche, fondateur de l'école de charité de Petite-Biesse; le don de 5,000 livres fait par M. Grou, à la charge d'une messe par semaine; l'exemption des droits de lods et ventes revendiquée par la paroisse contre le fermier des impôts, le classement des archives par M. Le Queré, le tarif des frais d'enterrement et l'homologation du Parlement de 1777, l'union du prieuré de Saint-Martin à la cure, etc.

G. 475. (Registre.) — 94 feuillets, papier.

1780-1793. — Nantes (Sainte-Croix de). — Délibérations de l'assemblée paroissiale concernant : la restauration des autels et des statues ; la nomination de nouveaux marguilliers, le traité à conclure avec les Irlandais pour la célébration de la messe de midi, l'exécution de la chaire à prêcher par le sieur Silvain, menuisier; l'arrentement de divers cantons en la prairie de la Madeleine, les obligations imposées aux prêtres de chœur, la détresse du bureau de charité, les travaux d'amélioration à faire au cimetière, un projet de succursale à établir en l'église de Toussaint, l'adoption des doléances du Tiers-État rédigées par la municipalité, etc.

G 476. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1410-1782. Nantes (Sainte-Croix de). — Acquisition par les paroissiens d'un emplacement de maison situé en face de l'église paroissiale, appartenant à Perrot Phelipés, pour le prix de 18 livres, et grevé d'une rente de 2 sous au fief de la Prévôté ducale, afin d'agrandir le cimetière des pauvres (1406). — Mandement du duc Jean IV au sénéchal de Nantes d'ouvrir une enquête (1410), exécutoire de Tristan de la Lande, chambellan du duc et gouverneur de la Comté de Nantes, et lettres patentes du duc Jean IV concédant l'amortissement du terrain acquis, parce qu'en échange les paroissiens ont transféré l'hypothèque de la rente sur une maison de la paroisse Saint-Vincent (1411). — Assignation sur une plainte en envahissement portée par les fabriqueurs contre Thomas de la Roche, qui avait enclos un terrain vague voisin de l'église, suivie d'un arrentement concédé à la paroisse pour 45 sous de rente, et d'une instance en paiement poursuivie par Guillemette Guiho, veuve du bailleur. — Sentence de la Prévôté relative au partage d'une maison entre Sainte-Croix et Saint-Saturnin. — Acquisition de la maison de la Jaille, voisine de l'église Sainte-Croix, rue Belle-Image, laquelle appartenait à Mme Lorido de la Nicollière (1679).—Procès-verbal de l'état de la maison (1726), réclamations de l'architecte chargé de la reconstruction, instance en règlement de servitudes entre la fabrique et les propriétaires de la maison de l'Épée Royale, procès-verbaux dressés à la suite d'un incendie, devis, marchés, consultation et baux à ferme du même immeuble, de 1729 à 1782.

G 477. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 84 pièces, papier.

1506-1788. — Nantes (Sainte-Croix de). — Actes de délibération, de constitution, de concession, de vente, de reconnaissance, d'échange, d'accord, de sommation concernant des rentes foncières hypothéquées sur des maisons sises dans les îles de Grande et de Petite-Biesse, de Vertais, de la Saulzaie, dans les rues de la Casserie, de la Juiverie, des Carmes, rue du Puits-d'Argent près le Jeu de Paume, de la Boucherie (1506), de Sauvetout, de la Clavurerie, de Saint-André, Grande-Rue, au Port-Maillard, à la Fosse, sur la terre des Bauches en Château - Thébaud , appartenant à Guillaume Grou, écuyer (1759), sur les biens de Jean et Pierre Turpin, de Saint-Herblain, de Laurent Marchy, écuyer, seigneur de la Vrillère (1549), etc. Instances en paiement contre les débiteurs de la fabrique.

G 478. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1644-1788. — Nantes (Sainte-Croix de). — Mémoire, factum et arrêt de renvoi sur une demande en paiement de portion congrue intentée au prieur de

Saint-Martin par le recteur de Sainte-Croix, son vicaire perpétuel. Abandon de patrimoine par le prieur Mergey, en faveur des curés de Sainte-Croix, pour être déchargé de la portion congrue (1768). Déclarations des maisons de la Basse-Saulzaie produites pour attester l'étendue de la paroisse de Sainte-Croix (1678).— Arrêts du Parlement sur le tarif des frais funéraires et la police des inhumations. — Contrats de constitution de rentes diverses souscrits par le général de la paroisse et les marguilliers au profit de P. Bernard, de Charlotte Rozée, de François Fessolles et des paroissiens de Vay. Autorisations d'emprunter accordées par arrêts du Parlement. — Compte en charge et décharge produit par les procureurs de la fabrique en 1788.

G. 479. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1504-1734. — Nantes (Sainte-Croix de). — Remboursement d'une rente de 50 sous due aux membres de la confrérie de la Passion, fondée en 1371, et extrait d'un inventaire de titres (1504). — Testament de dom Jean Girard, prêtre, vicaire de Sainte-Croix, portant fondation d'un anniversaire et donation d'une rente de 20 sous, avec divers objets mobiliers, à la confrérie de Notre-Dame de Consolation (1516). — Comptes en charge et décharge des prévôts de la confrérie de Notre-Dame - de Bon-Secours (1702-1734). — Fondation d'une messe à célébrer chaque dimanche en la chapelle des prisons du Bouffay, par Michel Touzelin, écuyer, sieur de la Barre, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes (1607). — Fondation par Pierre Bedeau, sieur de Saint-Laud, d'une rente de 56 livres, sur laquelle on prendra 50 livres pour doter une fille pauvre qui voudra se marier ou se faire religieuse (1629) ; — et procédures relatives au remboursement opéré par les marguilliers (1644).

G. 480. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1463-1783. — Nantes (Saint-Denis de). — Fondations de messes en l'honneur du Saint-Sacrement et de la Vierge, par Guillaume Chausse et Nicole Savary, son épouse (1463), et Jacquette Monnier, veuve Granjon, et titres de 122 livres de rentes foncières assises sur des maisons de la rue de la Boucherie et de la Grande-Rue. — Comptes en charge et décharge rendus par les marguilliers au général de la paroisse : en 1725 la recette s'élève à 971 livres et la dépense à 1,000 livres. — Compte rendu des revenus des prêtres de chœur par l'abbé Curateau, prêtre sacriste, dans lequel on fait mention du bénéfice des Chausses.— Inventaires d'argenterie et d'ornement du XVIIIe siècle. — Délibération relative au choix d'un cimetière (1768).

G. 481. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 1 sceau.

1529-1790. — Nantes (Saint-Donatien de). — Mémoires, productions, appointements et enquête de deux procès de compétition qui surgirent au XVIe siècle et au XVIIe, entre les chapelains et les présentateurs du bénéfice du Puits-Percé, fondé, en 1480, par Jean Le Sénéchal, notaire, et Perrine Apvril, son épouse, à la charge de deux messes par semaine aux autels de Notre-Dame et du Crucifix. — Articles produits par Denis Alexandre, clerc, fils des patrons de la chapellenie, contre l'abbé Jean Mesnard, en 1529 ; — par Maurice de Lesrat, chapelain, en 1663, demandeur contre Jean Fournier, écuyer, et l'abbé Julien Alexandre, son protégé. — Mémoires, actes de collation, de prise de possession, de bail à ferme concernant les chapellenies de Notre-Dame de Coupegorge, de Saint-Georges, de Portric, de la Richardière, de Saint-Nicolas, du Bas-Chemin et de la Guiblainière. — Procès-verbal des portions de reliques de Saint-Donatien et de Saint-Rogatien qui furent données par le chapitre de Saint-Pierre à la paroisse de Saint-Donatien, en 1766.

G. 482. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 46 pièces, papier.

1502-1787. — Nantes (Saint-Jean de). — Procuration pour résigner de Jean Chereau, recteur, et prises de possession de Pierre Chevrier, prêtre (1559), et de Jean Faucheux (1602). — Poursuites de l'officialité contre l'abbé Jean Porcherel, vicaire perpétuel, pour défaut de résidence. — Baux à ferme des maisons dépendantes de la cure de Saint-Jean, concédés à Jeanne Chatier, veuve de J. Morel, écuyer, sieur de Grémil, à M. Rabeau, sieur de la Pinelais, à Julien Reliquet, docteur en médecine, à Hélène Lemarié de la Salle, à M. de Bruc de Monplaisir et à Anne Pelé, veuve Jarossier. — Contrat d'arrentement de vignes sises au clos de Montgoguet. — Testament de Pierre Bernard, recteur de Montrelais, portant donation de la tenue de la Moussière pour l'entretien d'une chapellenie d'une messe par semaine (1516). — Reconnaissances de rentes foncières assises sur des maisons situées rues Saint-Denis, Saint-Clément, Saint-Gildas, sur les lieux de la Sionnière, de la Michauderie et de la Moussière, en Saint-Donatien.

G. 483. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

1464-1787. — Nantes (Saint-Laurent de). — Titres de propriété du temporel des chapellenies de la Richardière et du Petit Saint-Laurent ou du Bas-Chemin fondées, en 1464, par Guillaume Lesné, clerc de la cour de Nantes, avocat, et annexées à la cure de Saint-Laurent, en 1569 et en 1761, dont la dotation

comprenait les tenues du Bas-Chemin et de la Richardière, en la paroisse de Saint-Donatien, et deux maisons avec jardins sises rue de Verdun, lesquelles furent arrentées à Guillaume Meschinot, curé de la Bernardière (1470) ; à Jacques Fabre, chapelain de Saint-Lazare; à René de Coëtlogon, écuyer, seigneur de la Gaudinais et de Viesque (1530) ; à Étienne Maillard, sieur de la Minguais, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes (1595) ; — une rente foncière de 8 livres 8 sous sur le lieu de la Pasquelais, en la trève de Bouée (Savenay), acquise de Jean de Pommisart, écuyer, seigneur de la Chaussée, et Julien de Loveday (1478), laquelle fut servie, en 1526, par Pierre de Loveday, écuyer, seigneur de la Pasquelais, et contestée en 1688 par Pierre de Launay, sieur de la Pinelière, maître des Eaux et Forêts au siège du Gâvre ; — et une rente de 100 sous sur les biens de Julien de Lisle et de Guillaume de Lisle, son fils, écuyer, seigneur de la Cormerais, en Monnières (1520). — Instances en recouvrement contre la veuve Simonin, Pierre Bedeau, médecin du roi, et les descendants des susnommés. Testament, actes de reconnaissance, baux à ferme des terres, procès-verbaux de visite et d'arrentement, bulles, lettres patentes, décrets épiscopaux et arrêt consacrant l'union desdits bénéfices.

G. 484. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1475-1767.— Nantes (Saint-Laurent de).— Lettres de l'archidiacre Pierre Beziau approuvant et confirmant les volontés de Raoul Morel, scholastique de l'église de Nantes, pour la fondation d'une chapellenie sous l'invocation de saint Jacques, saint Samson et saint Antoine (1475). — Testament d'Alain Mandart, seigneur de la Marière et de la Botière, auditeur à la Chambre des Comptes, greffier-secrétaire de la chancellerie de Bretagne, portant fondation de deux messes par semaine et donation de 19 livres 13 sous, hypothéquée sur 4 maisons (1538), et acquisition par le chapelain de 16 livres de rente foncière sur Guillaume Garreau, seigneur de la Bourgognière et ses successeurs propriétaires de la maison de la Porte-Blanche, rue de Briord. — Rôles de répartition et actes de reconnaissance d'une rente de 10 livres 8 sous, hypothéquée sur les tenanciers des villages de la Macre, en Saint-Sébastien, et de Beautour, en Vertou, laquelle fut donnée par les héritiers de Charles de Monty, chevalier, seigneur de la Maillardière, pour avoir un enfeu privé en l'église de Saint-Laurent (1691) ; — et don d'une rente de 100 livres par René Le Marié, seigneur de la Garnison, pour la fondation d'une messe à célébrer chaque samedi. — Don d'un emplacement pour faire la sacristie cédé par le chantre A. Barrin. — État des fondations pieuses desservies à l'église de Saint-Laurent (1791)

G. 485. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 57 pièces, papier.

1597-1789. — Nantes (Saint-Laurent de). — Prises de possession de la cure par les abbés Quesson (1732), et Gallouin (1759), et acte de notoriété concernant les héritiers du recteur Nicolas Cassard (1733).— Baux des maisons et des appartements dépendants de la cure, affermés par les recteurs à Marguerite Gouin, veuve de François de Bradasne, chevalier, seigneur du Trejet, aux demoiselles de Monty, à la veuve Saisy du Baing, à Marguerite Leclerc de Morenville, veuve Charette de la Verrière, à Auguste Merlaud de la Clartière, conseiller-maître à la Chambre des Comptes, et autres. — Contrats de 295 livres de rentes constituées sur le clergé de France, sur la communauté et la paroisse de Saint-Clément. — Mémoire sur l'enfeu de la paroisse. — Arrêts, délibérations, ordonnance épiscopale concernant le choix d'un cimetière commun; et répartition des taxes à imposer pour couvrir les frais de clôture et d'acquisition de terrain (1787). Arrêts enjoignant aux recteurs et vicaires de Nantes d'assister aux processions générales de la cathédrale et de préparer des sièges en nombre suffisant dans les églises, et condamnant M. de Monty (1779) à remplir les fonctions de marguillier. — Délibérations, requêtes au Parlement et arrêt d'homologation fixant l'augmentation de taxe à établir sur les bancs et les enterrements, conformément à l'arrêt obtenu, en 1776, par la paroisse Saint-Clément et joint au dossier.— Quittances, certificat et mémoire concernant les droits d'Amortissement et Nouvel-Acquet réclamés par la régie des Fermes Générales.— Rôle de répartition d'une somme de 145 écus imposée à la paroisse pour l'entretien des fortifications (1597). — Contrats de subrogation et de constitution de 356 livres de rentes sur la recette générale des finances de Bretagne, sur les Tailles, sur la ville de Nantes et sur le clergé de France au profit du coffre de la Charité de Saint-Laurent.

G. 486. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1482-1777. — Nantes (Saint-Léonard de).— Baux à rente perpétuelle et actes de vente d'une maison et d'un jardin sis rue des Caves, près le Port-Communeau, consentis par Guillaume Dionis, valet de chambre du Duc (1482), Jean Le Sametier, seigneur de Launay (1493), Roberde Reverdy et Françoise de Seillons, religieuses, à Guyon des Moulins, Pierre Riouet, Pierre Le Royer, sieur de la Bauche, receveur des impôts de l'évêché de Nantes. — Consitut de 3.800 livres e

principal sur les États de Bretagne, au profit du général de la paroisse (1716), et procurations pour toucher les rentes à chaque échéance. — Présentation de Louis Dussonneau, chanoine de Notre-Dame, au titre de chapelain du bénéfice des Gallapards, fondé par l'abbé Pierre Outin (1668). — Condamnations au profit du chapelain du bénéfice de Saint-Cyr et Sainte-Julitte, contre les possesseurs d'une maison sise rue Saint-Léonard, grevée d'une rente de 3 livres 12 sous (1668).

G. 487. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1382-1787. — Nantes (Saint-Nicolas de). — Bail d'un corps de logis sis rue de Guérande, affermé par le titulaire de la chapellenie de Sainte-Agnès. — Reconnaissance d'une rente de 6 livres due au titulaire de la chapellenie des Poitevins, sur une maison, rue des Halles. Requêtes, délibérations, sentences, procès-verbaux d'enquête, d'état de lieux et d'adjudication, suivis de l'arrentement d'un corps de logis, sis rue du Merle-Blanc ou de Bouvet, dépendant du bénéfice des Poitevins. — Requêtes et réponses de la plainte portée au Parlement par le chapitre de Saint-Pierre contre le maire et les échevins qui, de concert avec le grand-vicaire Mégret, avaient démoli la chapelle de Saint-Julien sans l'autorisation expresse de l'Évêché (1668). — Ordonnance du vicaire général de la Bâte, réglant les réductions à faire sur le service des messes fondées à Saint-Nicolas (1721). — Lettres de l'évêque Simon de Langres (copie) fondant et instituant une chapellenie de deux messes par semaine en l'honneur de la Vierge et de tous les Saints, pour laquelle il a donné deux maisons, 100 florins d'or et des ornements sacerdotaux, et conférant le droit de présentation aux prévôts de la confrérie de Saint-Nicolas (1382, 13 septembre). — Livre matricule, contenant les noms des membres de la confrérie de Saint-Nicolas des Clercs, les instructions destinées aux prévôts et le rôle des rentes à recevoir.

G. 488. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 1 sceau ; 12 pièces, papier.

1438-1779. — Nantes (Saint-Nicolas de). — Titres d'acquisition et d'aliénation des rentes foncières appartenantes à la confrérie de Notre-Dame de la Chandeleur, à percevoir sur des maisons de la Fosse, des rues de Guérande et du Bignon-Lélard, de la rue Dos-d'Ane en Saint-Sébastien, sur les biens de Christophe de Goulaine, seigneur du Pallet, et de René de la Touche, seigneur de la Limousinière (1524) ; et instances en recouvrement contre les débiteurs. Donation d'une rente de 30 livres par les époux Bruneau pour le service d'une messe à célébrer chaque samedi à l'autel de Notre-Dame (1636).

G. 489. (Registre.) — 120 feuillets, papier.

1728-1764. — Nantes (Saint-Nicolas de). — Livre des membres de la confrérie de Notre-Dame de la Chandeleur, contenant : la liste chronologique des prévôts depuis 1444, des formules d'actes, les statuts et règlements, l'inventaire des titres et du mobilier, le rôle rentier, des arrêtés de comptes ; — des délibérations relatives : au marché à conclure pour la fourniture des cierges, du pain bénit, de la cire de l'autel; à la préséance revendiquée par la confrérie de Saint-Nicolas, aux réparations de la cloche de la confrérie, aux remontrances à faire pour obtenir la confirmation de l'existence de l'association (f° 60); à l'élection des prévôts, à l'ouverture des archives: — la copie de la bulle papale obtenue en 1612, du mandement épiscopal de 1613, et de l'arrêt du 16 août 1746, etc.

G. 490. (Registre.) — 75 feuillets, papier.

1764-1792. — Nantes (Saint-Nicolas de). — Livre de la confrérie de Notre-Dame de la Chandeleur contenant des délibérations concernant le service funèbre à célébrer à la mémoire du Dauphin, la reconstruction du chapitreau où se tenaient les réunions, l'enregistrement de la bulle obtenue par la confrérie, la réparation des 9 tapisseries de soie que les confrères prêtaient à la paroisse à certaines fêtes solennelles, l'élection des sieurs Garreau et Mony, la célébration de la messe de la Porte-Ouvrante, à 4 heures et demie en été et 5 heures et demie en hiver, à la charge de la confrérie, etc.

G. 491. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1506-1776. — Nantes (Sainte-Radegonde de). — Testaments, contrats, actes de dotation et d'homologation concernant les chapellenies fondées par Mathée Peltier, veuve de Pierre Hubert de Champaigne (1506), Georges des Melliers, sieur de la Coussais (1634), Pierre Preau (1658), Innocent Duménil, prêtre (1663), Madeleine Pilet, Hyacinthe Bazillais, écuyer, sieur du Blottereau (1706) ; Jacques Boyer, écuyer, sieur de la Boissière, trésorier général des finances en Bretagne (1712), et Perrine Renard, veuve Boullonnais. — Acte de présentation de la chapellenie du Fresne, annexe de terre concédée par Gilles de Brenezay, prêtre, et bail à ferme du bordage qui en dépendait en Doulon. — Prises de possession de la cure par les abbés Pichereau, Letourneulx, Forget et Lesourd de Lisle (1776). — Demande de contribution aux religieuses Carmélites, et accord portant qu'elles paieront une rente de 18 livres pour les héritages qu'elles possèdent dans la paroisse (1657).

G 492. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 97 pièces, et 92 feuillets, papier.

1373-1790. — Nantes (Sainte-Radegonde de). — Mandements des ducs Jean IV et Jean V, de l'évêque Jean de Malestroit et de la duchesse Anne, confirmant les franchises d'impôt et de guet dont jouissaient de toute antiquité les paroissiens de Sainte-Radegonde, et défendant aux officiers de les troubler dans leurs privilèges. — Baux, aveux relatifs aux appartements du presbytère, à des cantons de prés situés dans la Grande-Hanne en Doulon, à la borderie du Brûlis en Doulon. — Actes d'assignation, de transfert, d'échange, de reconnaissance, sentences justifiant la propriété de plusieurs rentes foncières assises sur la terre de la Moricière appartenant à Bertrand du Pouez, écuyer (1520), sur le tènement de la Masûre, en Arthon, sur des maisons de Nantes situées autour de Sainte-Radegonde (1432), au carrefour Saint-Yves, sur la motte Saint-Nicolas (1551), rue de la Casserie. — Contrats de rentes constituées au XVIIIe siècle sur les États de Bretagne, sur le clergé de France, sur les biens de Gaston Leloup, chevalier, seigneur de la Chapelle-Glain, et de Pierre Perrault, écuyer, sieur de la Chaussée. Délibérations.

G 493. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1413-1664. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Titres des chapellenies fondées aux autels de la Madeleine, de Saint-Fiacre, de Saint-Lienne, de Saint-Adrien, de Notre-Dame de la Cité, et au grand autel, et des rentes foncières qui leur furent assignées : par Jamet Jacquin (1413), par les héritiers Colin, Guillemette Olive, Guillaume Michel, apothicaire du duc, par Eustache Aubine; — par Marie Turmel, laquelle donna un évangéliaire enluminé et couvert de plaques d'argent, un livre des Épîtres, un calice, divers ornements d'église, une rente foncière de 20 sous; et obtint en retour un enfeu perpétuel dans le cimetière, pour elle et son mari Guillemin Delaunay, fondateur du collége Saint-Jean, et une messe hebdomadaire dont l'obligation fut renouvelée par la Ville, lors du concordat passé avec le scholastique pour la suppression du collége (1474) ; — par Jean et Pierre Picard ;—par Geoffroy Gallopin, marchand, lequel donna un runc d'eau en Loire, paroisse de Sainte-Croix, et 25 livres 10 sous de rente pour le service de 3 messes par semaine, et la célébration de l'office du Saint-Sacrement (1480) ; — par Jean Rouxeau, prêtre, lequel donna une maison derrière la Cohue au blé, près la voûte de l'hôpital de l'Erdre, à la charge de célébrer une messe chaque semaine (1486) ; — par Jean Seron, Jean Blanchet, Jeanne Lesage et Perrine Collard, veuve Godet. — Actes de donation, de transport, de constitution, d'amortissement, d'accord, d'acceptation, de reconnaissance, d'assignation. Lettres d'approbation et d'érection. Instances en recouvrement contre les débiteurs des rentes.

G 494. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 1 sceau.

1490-1620. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Testaments, actes de donation, de transport, d'assignation, de constitution, d'amortissement, de reconnaissance, de présentation, de procuration, lettres d'accord, d'acceptation et d'érection concernant les rentes foncières affectées au service des chapellenies fondées : à l'autel de N.-D. de la Cité par Marie Feuillée (1495) et par son mari Guillaume Le Bascle, chevalier, seigneur du Bignon, en Orvault (1525), qui, tous deux ensemble, léguèrent 13 livres de rente, sur lesquelles il y eut accord entre le chapelain et Jean du Tertre, seigneur du Bignon ; — à l'autel Saint-Lienne, par Jean Serou : — au grand autel, par Collette Catrans, dame de la Souchaie, veuve de Jean Bazire et d'Yvon Guyolle, laquelle donna une rente de 6 livres 10 sous et plusieurs ornements d'église (1506) ; — par Thomas Le Veil, sieur de la Bonnaudière (1511) ; — à l'autel de Saint-Sébastien, par Pierre Robert ; — à l'autel Saint-Jacques, par Jeanne Bazire, dame de la Souchaie, veuve de maître Raoul de Gramour (1512) ; — à l'autel de N.-D. de la Cité, par Yvon Robin, prêtre (1516), et par Jacques Tabiet, seigneur de la Porcherie (1518) ; — par Jean Lodé et Jeanne Le Flo, lesquels donnèrent une rente de 10 livres 10 sous pour la célébration de l'office solennel des douze apôtres et de la fête de la Visitation (1518) ; — à l'autel de Saint-André et Saint-Lienne, par Jean Labart et Thomine Guillaume, seigneur et dame de Launay, lesquels ont donné 14 livres 18 sous pour la célébration de 2 messes par semaine et un anniversaire chanté (1518) — Procédures et sentences.

G 495. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

1510-1779. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Testament de Jean Paveret, prêtre, l'un des maires chapelains de l'église Saint-Pierre, contenant plusieurs fondations pieuses, notamment celle d'une chapellenie d'une messe de *Requiem* à l'autel de N.-D. de la Cité, pour le service de laquelle il a donné un logis en face de la chapelle Saint-Lazare, une rente de 3 livres 10 sous sur la recette ordinaire de Nantes, une autre rente de 32 sous sur Olivier Hamon de la Gillière et sur Pierre Ferron (1515), seigneur de Souché, à la charge de célébrer aussi 12 messes basses à Saint-Lazare (1521). Titres de propriété de la maison et des deux rentes. Acte de la délivrance de 63 écus d'or payés par les exécuteurs

testamentaires au chapitre de Saint-Pierre, pour le service d'une messe solennelle au jour de saint Jean-Baptiste. Actes de présentation des titulaires, aveux au fief de l'évêque et baux à ferme. — Titres divers des rentes concédées à la fabrique de Saint-Saturnin par Robin Defaye, dit Lamiral. — Contrat de vente d'une maison sise rue de la Barillerie ou de la Casserie, chargée d'une rente de 9 livres. Arrentement d'une maison sise rue Saint-Léonard, près le Jeu de Paume, à Jean Briguet, pour le prix de 31 livres. Procédures : contre Jacques Rouxeau de la Galopinière (1605), possesseur du Jeu de Paume situé rue Saint-Léonard, près le collège Saint-Jean, lequel était chargé, par la fondation Defaye, de 14 livres 8 sous de rente ; — et contre Barthélemy Martin, possesseur d'un logis rue des Carmes (1635), grevé d'une rente de 10 livres 4 sous envers le même bénéfice : sentences et arrêts.

G. 496. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1470-1629. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Lettres du vicaire général Georges Morel confirmant l'arrentement d'une maison dépendante d'un bénéfice desservi à l'autel de Notre-Dame de la Cité, par le chapelain Jean Bourgerie (1470), et instance en paiement contre Jean Bricaud, propriétaire dudit immeuble et débiteur d'une rente de 9 livres. — Testaments, actes de donation, de transport, de constitution, d'assignation, d'amortissement, de reconnaissance de rentes, lettres d'accord, d'approbation et d'érection concernant les chapellenies et anniversaires fondés : par François Radigois, Guillaume Piraud, Yves Hamon ; — par Jean Cottineau, lequel donna deux maisons avec jardin à Saint-Donatien ; — par Michelle Monnier, laquelle donna une rente de 20 livres sur un logis de la porte de la Poterne, pour la fourniture du pain et du vin qui se distribuaient aux communiants le jour de Pâques, et le service d'une messe basse par semaine ; — par Guillaume Trochu, prêtre, François Bretin, Jean du Tour et Jeanne Gaultreau ; — par Alnette Bergère, femme de Jean Bricaud, laquelle donna, pour 3 messes par semaine, deux tasses, un pot, une salière et six cuillères d'argent avec 600 livres, valeurs qui furent colloquées à constitut le 12 mars 1541, entre les mains de Jean de Vay, sieur de la Fleuriais et de la Rochefordière, pour 40 livres de rente ; — par Jeanne Corcet, veuve Jean Marbeuf ; — par Yvon Haudebert et Thomas Bouvier, prêtre ; — par Guillaume Chesneau, lequel donna 3,000 livres pour la fondation de l'office des défunts à neuf leçons, d'une procession, d'une messe chantée en l'honneur du Saint-Sacrement et d'un salut le jeudi de chaque semaine (1570) ; — par Renée Burot de la Motte, veuve Étienne Perrin, laquelle donna 2,600 livres pour un semblable office à célébrer le mardi de chaque semaine (1584) ; — instances en paiement contre les débiteurs et les héritiers des fondateurs.

G. 497. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 33 pièces papier.

1585-1777. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Testaments, actes de donation, de délibération, de reconnaissance, lettres d'accord et d'acceptation concernant les rentes foncières affectées au service des chapellenies fondées : par Jeanne Chrétien, veuve Jerniguen, sieur de la Hautière, Guillaume Douillard, chevecier de la collégiale de Notre-Dame de Nantes et recteur de Saint-Saturnin (1597), Guillaume Garnier, aussi recteur de la paroisse, Raoul Le Moyne, sieur de la Garotterie, Gillette Devance, Jean Goullet et Jeanne du Gué, sieur et dame du Pin, Élisabeth Gobin, veuve Olivier, Jeanne Couillaud, les enfants de Laurent Madeleineau, sieur de la Templerie, ancien échevin de Nantes, et de Guillemette Bretaigne son épouse ; Étiennette Cottineau, veuve Maillard, René des Mortiers, notaire royal, et Perrine Verger sa femme (1635) ; par Françoise de Launay, veuve Philippe Mesnard, Jean Chupin de la Rinsays, marchand, Julienne Cottereau, veuve Claude des Vignes ; Françoise Leroy, veuve Daguin, Jacquette Morineau, veuve Dallu. Titres d'une rente de 8 livres 10 sous qui fut acquise par le général de la paroisse et donnée à la fabrique (1684), pour la fondation à perpétuité d'une procession solennelle qui devait se faire au couvent du Calvaire, le 1er mai, avec la célébration de la messe (1684). — Procuration, requête, autorisation concernant l'arrentement de temporel du bénéfice de Saint-Lien ou de la Noë, lequel consistait en une borderie à la Colinière, qui fut concédée à François Charette, chevalier, conseiller au Parlement de Bretagne, baron de la Colinière (1777). — Mémoire contenant la liste des fondations pieuses desservies dans la paroisse de Saint-Saturnin (XVIIIe siècle).

G. 498. (Liasse.) — 39 feuillets, parchemin.

1426-1571. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Cahier de titres contenant : 1° la liste des personnes qui devaient des rentes foncières à la fabrique en 1426 ; — 2° des reconnaissances souscrites par les héritiers de Guillemine Derval (1447), Guillemette Daynar, Laurent Bernard, Olivier Dauffay : — 3° les testaments de Raoullet et Henri Blanchet, de Perrine Collard, veuve Godet, le partage de biens conclu entre les héritiers de Martin de la Haie ; — 4° la donation d'une parcelle de la Vraie Croix par les religieuses de Notre-Dame de l'Aumône à

Alain Blanchet, médecin du Roi, et les indulgences accordées à l'église de Notre-Dame de Pludihen par l'archevêque de Tours, quand le donataire lui en fit l'abandon (1459) ; — 5° les sentences de condamnation prononcées contre les enfants de Michel Charon, de Pasquier Nicolon, Gabriel Paviot et autres débiteurs de rentes ; — 6° un inventaire des ornements d'église des livres et archives de la paroisse dressé en 1426.

G 499. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier.

1446-1788. — Nantes (Saint-Saturnin de).— Procédures des instances en recouvrement soutenues par les fabriqueurs de la paroisse contre Simon Maleuvre, Guillaume Pineau, Jacques Pelletier, apothicaire, Jean Melliant, seigneur du Trejet (1561), Michel Menoret, Guillaume Pahaleu, les héritiers de Pierre Fruneau (1581), Claude de Vay, sieur de la Rochefordière (1582), Mathieu Brochard (1592), François Mocquard (1599), Michel Juchaud, Gillette Caillaud et autres débiteurs de diverses rentes foncières à raison des maisons qu'ils occupaient rues des Salorges, de la Poissonnerie, de la Casserie, des Carmes et du Vieil-Hôpital. — Contrats de rentes hypothécaires et constituées, actes d'obligation, de subrogation souscrits au profit de la fabrique par Michel Lamballais (1500), Jean Legendre (1548), Julien Apvril, sieur de la Pénissière (1628), Laurent Foucquerie, principal du collège Saint-Clément, Valérienne Bitaud, veuve de Nicolas de Choinet, écuyer, sieur de Marcé (1632), Philippe Bitaud du Plessis, écuyer; les héritiers de Jean Coueffé, possesseurs d'héritages en Vertou, à la Gramoire; par André de la Gasne, possesseur de la borderie du Cellier, en Saint-Donatien; par Anne Descartes, veuve de Louis d'Avaugour, chevalier, seigneur du Bois de Cargrois (1649), Pierre Lemarié, écuyer, sieur de Levraudière, et autres.

G 500. (Cahiers.)— 70 feuillets, papier.

1545-1674. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Instructions des procureurs et fabriqueurs de la paroisse destinées à leur indiquer les rentes à recevoir et les paiements à faire aux chapelains desservant les chapellenies et les anniversaires fondés en l'église de Saint-Saturnin.

G 501. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1477-1789. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Immeubles de la fabrique. — Arrentements, baux à ferme, accords, transactions, contrats concernant : des maisons sises dans les rues de la Poissonnerie et des Salorges; la mutualité des murs sis entre le presbytère et les maisons Bougueveau et Rodrigue; une souffrance de jour accordée au sieur Fleuriau de la Roche sur le cimetière paroissial; une maison sise rue Saint-Léonard en face le Jeu de Paume, laquelle fut acquise de Clément Urvoy de Lorière (1688); et une échoppe sise au chevet de l'église. — Location du chapitreau de l'église à Bertrand Richerot pour la somme annuelle de 3 livres 12 sous (1477). — Aveux rendus au Roi portant déclaration des domaines, rentes et revenus dépendants de la fabrique : celui de 1554 accuse qu'elle est chargée de 30 messes basses par semaine.

G 502. (Registre.) — 200 feuillets, papier.

1750-1788.— Nantes (Saint-Saturnin de). — Livre des délibérations des marguilliers de la paroisse et des conclusions capitulaires prises sur : la suppression de la chapellenie de Saint-Lien ou de la Grande-Noë, dont les supérieurs du séminaire demandaient l'annexion à leur chapelle ;— sur l'établissement d'une procession du Saint-Sacrement ;— la nomination des 12 notables, des prêtres sacristes des 3 fabriqueurs, et des commissaires aux rôles ; — l'examen des comptes de recette et de dépense ; — l'entretien de l'intérieur et de l'extérieur de l'église ;— l'adjudication des bancs vacants ; — le traité à conclure avec l'organiste ; — les conditions auxquelles la confrérie du Saint-Sacrement sera admise à faire ses exercices à Saint-Saturnin ;— les honoraires et la réception des prêtres de chœur;— l'ouverture d'une souscription pour achat d'ornements noirs ; — le choix d'un terrain pour l'établissement d'un cimetière public; l'exemption des lods et ventes pour les immeubles sis dans le fief de la Prévôté ; — la suppression du porche de l'église ; — le tarif des droits attribués à la fabrique sur les frais de service funèbre et d'enterrement ; — la démolition de l'église en 1784, etc. — Arrêt du Parlement défendant aux recteurs de Nantes de percevoir à l'avenir le droit de *neume* (1750). — Ordonnance de l'évêque sur les améliorations à apporter à l'état de l'édifice et des ornements (1780).

G 503. (Cahier.) — 30 feuillets, papier.

1788-1790. — Nantes (Saint-Saturnin de).— Livre des délibérations et conclusions capitulaires du général des habitants concernant : le rétablissement du pavé en face de l'église ; — la location de plusieurs boutiques ; — la nomination des commissaires délibérants et des marguilliers ; — l'entretien des maisons appartenantes à la fabrique ; — la vente des matériaux de l'église démolie, etc. — Transcription de la déclaration des

droits de l'homme, des lettres patentes du Roi, des articles de la Constitution et des décrets de l'Assemblée nationale.

G 504. (Registre). — 60 feuillets, papier.

1698-1749. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Recueil de documents contenant la liste des rentes foncières à recevoir, le règlement pour la perception des droits de banc, l'ordre des fondations à desservir, des saluts et des processions; la liste des chapellenies qui sont à la présentation des fabriqueurs, et des rentes dues par la paroisse, les obligations et les devoirs des fabriqueurs, l'état ancien des fondations, le contrat passé avec le séminaire par le recteur Jean Letoust, lequel, au nom d'une personne pieuse anonyme, a remis une somme de 4,500 livres entre les mains des directeurs, en faveur des ecclésiastiques pauvres, originaires de Saint-Saturnin, qui se présenteront à l'ordination (1698). — Arrêt du Conseil d'État ordonnant une imposition sur tous les propriétaires de biens-fonds de la paroisse, afin de liquider ses dettes. — Instruction sur la manière de procéder aux élections des places vacantes parmi les prêtres de chœur ou parmi les fabriqueurs. — Formules de réception des prêtres de chœur, des sacristes, des organistes, des bedeaux, des sonneurs. — Table.

G 505. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1604-1787. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Arrêts du Parlement homologuant des délibérations du général de la paroisse et réglant les formes qui seront suivies dans les convocations et les élections des notables appelés à délibérer, la qualité et le nombre de ceux qui auront droit au suffrage (1663). — Inventaire des biens meubles et ornements de la fabrique (1604). — Délibérations, procès-verbaux, marchés relatifs aux réparations du presbytère (1656).— Autorisation de lever une cotisation spéciale et instances contre divers qui refusent leur contribution (1659). — Lettre du frère de la Motte-Fouqué, vicaire du prieur des Carmes de Nantes, au général de la paroisse, pour demander que l'usage de leur église occupée (1786) par les exercices de la paroisse Saint-Saturnin ne tourne pas à leur préjudice. — Instances contre ceux qui doivent fournir le pain bénit.

G 506. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1467-1546. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Lettres de l'évêque de Laon relatant qu'il a procédé à la réconciliation du cimetière profané par l'inhumation d'un excommunié avec les pouvoirs spéciaux adressés de Rome à cet effet (1467). — Informations instruites contre les boulangers et les marchands du dehors qui, tous les jours, venaient attacher leurs chevaux et déposer des immondices au pignon de l'église et près du cimetière, au risque d'infecter le quartier (1511); — contre ceux qui avaient dérobé la couronne d'argent placée sur la statue de Notre-Dame, et les violences exercées à ce propos envers Guillaume Baron (1546). — Enquête des paroissiens contre Guillaume et Bertrand Richerot, sur l'étendue des droits de servitude et d'égoût qu'ils possédaient sur l'église à raison de leur maison contiguë. — Procès-verbal des raisons exposées devant l'official par le curé de Saint-Saturnin contre les marguilliers qui voulaient pratiquer malgré lui une fenêtre dans le revestuaire et y déposer les reliques de la Vraie Croix.

G 507. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 12 pièces papier.

1553-1790. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Emprunts contractés par les procureurs généraux du général des habitants envers Julien Dupé, sieur du Boisblot, et Antoine Macé, sieur de l'Angeberdière. — Rôles des maisons situées au fief du Roi dans sa juridiction de la Prévôté de Nantes, sur lesquelles le receveur du domaine royal prélève annuellement 26 livres tournois par les mains des fabriqueurs (1629). — Rôle de répartition d'une somme de 630 livres. — Mandements des commissaires des États de procéder au dénombrement des habitants de la paroisse. — Procédures d'une instance en règlement de compte portée devant l'officialité de Nantes par Bertrand Richerot et consorts, nouveaux marguilliers, contre leurs prédécesseurs (1453), et d'une autre instance semblable portée devant la Prévôté, en 1589, contre Mathieu Brochard et consorts, débiteurs d'un reliquat de 110 écus. — Quittances produites à l'appui des comptes de 1503 et de 1546.

G 508. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1747-1791. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Comptes en charge et décharge fournis par les fabriqueurs de la paroisse montant, pour 1786, à 4,015 livres de recette et à 4,319 livres de dépense.

G 509. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1454-1780. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Confrérie du Très Saint-Sacrement fondée, en 1462, en l'église Sainte-Croix et transférée en celle de Saint-Saturnin, en 1758. — Lettres patentes confirmant l'établis-

sement et les statuts de ladite confrérie, avec mandement d'enregistrer adressé à la Chambre des Comptes.— Contrats de donation, d'acquisition, de reconnaissance, d'aliénation, d'arrentement, de transaction, quittances, condamnations de payer concernant diverses fondations de messes assises sur des maisons situées à Nantes rues de la Casserie et Saint-Léonard, quai de la Fosse, carrefour Saint-Nicolas et en l'île de la Saulzaie, en vertu de legs faits : par Plantine Sousbois, veuve Abraham, Guillaume Hersin, prêtre, lequel donna une maison (1468); — par Jean Bouchard, prêtre, et Thomas Ramaceau ; en vertu d'hypothèques reconnues par Macé Boyvin, propriétaire à la Saulzaie, et ses successeurs.— Placard des indulgences concédées par le pape Paul V (1610).

G 510. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1510-1772. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Confrérie du Saint-Sacrement, contrats d'acquêt, d'arrentement, de vente, actes de reconnaissance, de donation, de constitution, de transaction, de bail à ferme, de prise de possession, d'expertise, de quittance, aveux et condamnations concernant une rente foncière de 10 sous et une maison avec un jardin au quartier Saint-André, en la paroisse de Saint-Clément, données par Pierre Sublet, prêtre, principal du collège Saint-Jean ; — une rente de 32 sous 6 deniers sur une maison de l'île de Grande Biesse ; — une rente de 9 livres sur une maison de la Saulzaie, acquise par la confrérie, en 1684, de Pierre Larcher, procureur au présidial de Nantes ; — une rente de 3 livres 15 sous assise sur un logis du faubourg Saint-Clément, acquise, en 1685, par la confrérie ; — une maison avec jardin sise en la rue Saint-André, léguée par R. du Pas, prêtre (1538) ; une rente de 7 livres et une maison avec jardin sise en la paroisse de Saint-Donatien, léguées par testament de Guillaume Garnier, prêtre, lequel fonda un légat d'une messe par semaine à célébrer en la chapelle des Archers du Champfleuri de Saint-Clément, et en donna la présentation aux confrères du Saint-Sacrement (1566) ; — la fondation de deux messes par semaine en l'église Sainte-Croix pour le service desquelles Charles Charier, prêtre, donna la borderie de la Noë-Savary, en Doulon (1674), dont une partie fit l'objet d'un échange avec François Lebreton, écuyer, sieur du Blottereau et du Saulzay ; — la propriété d'une maison sise à Nantes, Grande-Rue, acquise en 1698 par Jean Bureau, prêtre, majeur de la confrérie, et les deux prévôts.— Instances en paiement contre les débiteurs.

G 511. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 126 pièces, papier.

1522-1786. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Confrérie du Saint-Sacrement. — Contrats de constitution pour une rente de 22 livres créée par l'assemblée générale des paroissiens de Saint-Saturnin en faveur de ladite confrérie (1522); — pour deux rentes de 55 livres créées par les habitants de Basse-Goulaine et du Gâvre, lesquels furent poursuivis à plusieurs reprises pour obtenir le paiement des arrérages ; — pour une rente de 80 livres créée par Henri de Ruays, seigneur de la Guerche, et ses sœurs ; — et procurations nombreuses souscrites par l'assemblée des associés au nom de deux d'entre eux, pour toucher les rentes d'un constitut de 4,850 livres sur les États de Bretagne.

G 512. (Cahiers.) — 96 feuillets, papier.

1682-1722. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Délibérations des associés de la confrérie du Saint-Sacrement concernant l'examen des comptes de M. Bertrand Gallon, l'opposition à former contre la vente des biens du sieur Godin de la Fresnaie, débiteur, le remboursement d'un constitut par madame de la Roche-Saint-André, les inscriptions et les radiations des confrères, la collocation des fonds, les services funèbres, la réduction de l'intérêt des constituts, etc. Inventaires d'ornements et décharges.

G 513. (Registre.) — 74 feuillets, papier.

1722-1739. — Nantes (Saint-Saturnin de).— Délibérations des associés de la confrérie du Saint-Sacrement concernant l'achat d'une croix de cuivre, le règlement des comptes du receveur, l'élection des officiers, le classement des archives, la réception des confrères nouveaux, le serment de fidélité des prévôts, le renouvellement des robes portées aux enterrements, la célébration des offices. — Inventaires d'ornements d'église et certificats de prise en charge.

G 514. (Registre.) — 101 feuillets papier.

1742-1772. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Délibérations des associés de la confrérie du Saint-Sacrement concernant : la suppression du pain bénit et la conversion du prix en aumônes aux pauvres; les exemptions de contribution accordées aux confrères indigents, la convocation des assemblées générales ; l'élection de M. Claude Le Tourneulx, sieur de l'Esperonnière, aux fonctions de majeur et celle de ses successeurs, la répartition d'une somme de 400 livres entre les pauvres de la ville (1742); la démission du secrétaire ; l'oppo-

sition à faire à la suppression de la confrérie, la rédaction de nouveaux statuts, etc. — Inventaires d'ornements d'église et certificats de prise en charge.

G 515. (Registre.) — 67 feuillets, papier.

1761. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Inventaire descriptif de tous les titres composant les archives de la confrérie du Saint-Sacrement, disposé en concordance avec les dossiers ci-dessus, par A B C.

G 516. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1511-1700. — Nantes (Saint-Saturnin de). — Confréries. — Délibérations et contrats de constitution concernant diverses rentes constituées, au profit de la confrérie de Notre-Dame de la Cité, par Francois Cailleteau (1651), Mathieu de Marsolle, écuyer, sieur de Champfort (1663), et par le général de la paroisse de Saint-Saturnin. — Délibérations des associés de la confrérie de Saint-Antoine et Saint-Sébastien relatives: au paiement et à l'amortissement des rentes dues par le marquis de la Muce (1694) et le général de la paroisse Saint-Saturnin;— au règlement des comptes et à la réparation du matériel des cérémonies.

G 517. (Liasse.)— 9 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1387-1777. — Nantes (Saint-Similien de). — Testament de Jean Saulnier, portant fondation d'une chapellenie à l'autel de Sainte-Catherine, pour la dotation de laquelle il donna une maison et un courtil au Marchix, un demi rune de pêche en Loire et une rente de deux sous (1467). Arrentements successifs conclus par les chapelains avec Jean Chesneau (1472), avec Joseph Roux, prêtre, maître ès arts en l'université de Nantes (1744);— assignation, enquête et homologation. — Fondation par Françoise Pelletier, veuve Louis Cosset, d'une chapellenie d'une messe par semaine, dont le titulaire sera chargé de faire le catéchisme et aura pour son entretien une maison voisine de l'église et un constitut de 400 livres de principal (1717). — Décret épiscopal réunissant ces deux chapellenies au temporel de la cure de Saint-Similien (1766). — Cession d'une maison de la rue Sauvetout chargée d'une rente de 6 sous au profit de la cure de Saint-Similien (1387). — Transaction par laquelle le chapitre de Saint-Pierre cède au recteur la cinquième partie de toutes les dîmes pour lui tenir lieu de novales (1467). — Enquête sur le droit de *mortuage* que le recteur prétendait exercer sur ses paroissiens (1526). — Arrentement de deux jardins pour une rente de 20 setiers de blé seigle, et à la charge de bâtir des édifices de la valeur de 8 à 10.000 livres, accepté par Jean Pipaud, architecte (1760). — Transaction avec la communauté des dames de Sainte-Élisabeth réglant l'indemnité par elles due à la cure, pour leurs acquisitions dans la paroisse. — Déclarations de temporel faites par les marguilliers au greffe des Domaines des gens de mainmorte, — et par le chapelain de la chapellenie de Loquidy. — Arrentement de deux maisons du Marchix dépendantes du bénéfice du Puy, réuni au chœur de l'église.

G 518. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1667-1675. — Nantes (Saint-Similien de). — Confréries. — Compte en charge et décharge rendu en présence des anciens prévôts de la confrérie de Saint-Isidore et Saint-Similien, par les sieurs P. Bussaud et A. Turpin, prévôts en fonctions, accusant 456 livres de recette.

G 519. (Cahier.) — 40 feuillets, papier.

1712-1721. — Nantes (Saint-Similien de). — Confrérie de Notre-Dame des Aveuts. — Livre contenant les élections des prévôts, les examens de comptes, les inventaires d'ornements et les adjudications du pain bénit à divers boulangers.

G 520. (Registre.) — 101 feuillets, papier.

1742-1783. — Nantes (Saint-Similien de). — Confrérie de Notre-Dame des Avents. — Livre contenant les élections des prévôts. les vérifications de comptes annuels, les inventaires d'ornements, les adjudications de pain bénit et quelques délibérations relatives aux collocations de fonds de rentes remboursées.

G 521. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1454-1790. — Nantes (Saint-Vincent de). — Titres des rentes foncières affectées au service des messes, saluts et anniversaires fondés par Aliette Poulain, Samsonne Prodic, veuve de Geoffroy Jullin, Jean Clergeaud, Marguerite Rouzeau, veuve Gentil, Françoise Bruny, veuve Chuguet, et Pierre Merceron, sieur de la Sébinière, avec hypothèque sur des maisons sises au Bignon-Létard, en la paroisse de Saint-Nicolas, au carrefour du Pilory, sur un courtil en Saint-Similien et sur les domaines de Jean de Heinleix, seigneur de Chésine. — Titres de la chapellenie de Saint-Christophe, dotée de 7 livres de rente par Perrine Gehy, veuve de Christophe Martin, docteur en médecine (1482) ;— de la chapellenie fondée par Arthur Pasqueteau, prêtre, vers 1501, avec une dotation de 110 livres de rente foncière à prendre sur

une maison de la rue de Verdun acquise, en 1785, par François-Louis Guillet de la Brosse, ancien major d'infanterie en l'île de Saint-Domingue ; — de la chapellenie de Briord, fondée, en 1502, par Jeanne de Moussy, dame de Briord et du Loroux-Bottereau, veuve de Pierre Landais, écuyer, trésorier général de Bretagne, et augmentée, en 1594, de deux messes par semaine par Marie de Beaucaire, dame de Martigues, duchesse douairière de Penthièvre, comtesse de Plorhan, veuve de Sébastien de Luxembourg ; — de la chapellenie de Notre-Dame deVictoire, fondée, vers 1590, par le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, avec une dotation de 4,500 livres ; — de la chapellenie fondée par Guillaume Navarre, recteur de Vertou (1497) ; — des chapellenies fondées par Jean Samson, par Guillaume du Bec ; — et des chapellenies de la Madeleine, des Gentils et des Chevreux. — Actes de fondation, d'homologation, d'acceptation, de présentation, de collation, de prise de possession et de reconnaissance. — Actes de bail et d'arrentement concernant des maisons et des terres sises au clos de la Carterie, en Saint-Similien, rue Saint-Vincent, rues du Bignon-Lestard, de la Poissonnerie, des Carmes, au carrefour du Grand-Puits-Salé ou du Pilory. Condamnations contre les débiteurs.

G 522. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1494-1780.— Nantes (Saint-Vincent de). — Testament de Geoffroy Moreau, chantre et chanoine de l'église de Saint-Pierre de Nantes, contenant: la fondation et la dotation de trois chapellenies de chacune trois messes par semaine, à célébrer dans les églises de Saint-Vincent de Nantes, de Saint-Mars du Désert et de Sucé, et homologation de l'officialité (1498). Quittances de la rente de 14 écus sol, assise sur le lieu de la Bastardière, en Gorges, laquelle fut payée par François Le Bastard, doyen de Clisson, en 1540 ; Françoise de la Boucherie, veuve de Georges Bastard, seigneur de la Bastardière (1582); Isaac de Culant, écuyer, et Prigente Bastard, sieur et dame de Cire et de la Bastardière (1587) ; par la veuve de François Prévost, chevalier, seigneur du Florenceau (1780).— Constitution d'une rente de 7 écus et demi d'or du Roi au profit dudit chanoine, par Guillaume Le Porc, écuyer, seigneur de la Barillière et du Moulin (1494), et accords après sommations conclus avec René Le Porc, baron de Vezins, seigneur du Plessis, de Casson et de Villeneuve, en 1596, avec les fermiers des terres de la Noë et de la Muce ; — sentences et arrêts de condamnation contre les propriétaires, quittances et reconnaissances. — Condamnation contre les héritiers de Marguerite de la Fontaine, dame de Briacé, débiteurs de 10 livres de rente; et contrat de vente d'une maison sise rue de Verdun, chargée d'une rente de 12 livres.— Provisions de la cour de Rome et de l'Évêché, et prises de possession par les titulaires. — État des fondations desservies dans l'église de Saint-Vincent.

G 523. (Cahiers.) — 60 feuillets, papier.

1694-1701. — Nantes (Saint-Vincent de).— Livres des délibérations du chapitre paroissial concernant : la nécessité d'emprunter pour satisfaire les créanciers de la paroisse ; la répartition d'une somme de 600 livres autorisée par le Parlement ; la nomination des égailleurs, des marguilliers et des procureurs; l'examen et la liquidation des comptes ; la distribution des honoraires appartenant aux prêtres de chœur ; la suppression des charges de mesureurs-jaugeurs de futailles, etc.

G 524. (Cahiers.) — 86 feuillets, papier.

1725-1743. — Nantes (Saint-Vincent de). — Délibérations du chapitre paroissial concernant: la reconstruction du presbytère ; les réparations de l'église ; la liquidation des sommes dues à la veuve Valleton ; la nomination des marguilliers ; l'exemption des droits de lods et ventes ; la disposition des 43 bancs placés dans l'église ; le règlement des comptes ; la recette des rentes ; la levée des impositions ; l'inventaire des ornements d'église ; la subsistance des pauvres, etc.

G 525. (Cahiers.) — 98 feuillets, papier.

1743-1773. — Nantes (Saint-Vincent de). — Délibérations du chapitre paroissial concernant l'élection d'un prêtre sacriste ; l'embellissement du grand autel offert par le recteur ; le tarif des honoraires à payer au recteur et aux prêtres de chœur ; l'entretien des maisons bénéficiales ; l'exécution de l'arrêt relatif aux inhumations dans les cimetières ; la reliure des registres de baptêmes, mariages et sépultures ; les quêtes à faire au profit de l'Hôtel-Dieu ; l'acceptation de diverses fondations pieuses ; l'offre faite par le marquis de Rosily de payer les réparations de la cure ; le renouvellement des titres de rentes, etc.

G 526. (Liasse.)— 59 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1346-1761. — Nantes (Saint-Vincent de). — Actes de transfert, de reconnaissance et procédures concernant plusieurs rentes foncières montant à 6 livres 10 sous, assises sur des maisons de la rue des Carmes, du carrefour Saint-Pierre, sur la terre de la Haie-Lévesque,

au profit des recteurs de Saint-Vincent ; — plusieurs rentes foncières attribuées à la fabrique sur des maisons situées rues des Carmes et Grande-Rue. — Contrats de constitution de rentes souscrits, au profit de la fabrique, par Guillaume Perron, Jacques Toublanc, Françoise du Breil, Olivier du Breil, sieur de Champcartier, et Michel du Breil, recteur de Fougeré, Jean de Mazoyer, écuyer, et Jeanne Rocaz, sieur et dame de Ville-Serin, et René Gaborin.— Subrogation d'un contrat de 101 livres de rente sur Olivier Le Royer, sieur de la Poignardière, François de la Tribouille, sieur de la Minguais et de Bezons, et Jean Charette de la Ramée, écuyers, consentie par les paroissiens de Saint-Vincent au profit du Chapitre de Nantes.

G. 527. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1525-1781. — Nantes (Saint-Vincent de). — Procédures d'une instance en paiement d'arrérages intentée au receveur du casuel des prêtres de chœur par l'abbé Joseph Robineux, demandeur en production de comptes. — Sommations de payer adressées par le receveur des droits d'Amortissement et de Nouvel Acquêt aux paroissiens, et quittances d'honoraires payés au recteur et aux chapelains.— Comptes en charge et décharge rendus par les marguilliers depuis 1618. — Enquête relative aux limites de la paroisse (1534). — Aliénation, par les membres de la confrérie de Saint-Crespin et Saint-Crespinien, d'une maison sise rue des Carmes, chargée de deux rentes foncières au profit des chapelains de Notre-Dame de la Cité, en l'église de Saint-Saturnin (1525).

G. 528. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1657-1786. — Nivillac. — Prise de possession, par Julien Bouvier, de la chapellenie de Saint-Barthélemy, desservie en l'église paroissiale, en présence d'Yves Broussard, doyen de la Roche-Bernard, recteur de Nivillac (1657). — Homologation de l'acte par lequel Louise Hervé, veuve Guillermo de la Boullais, a fondé une chapellenie de deux messes par semaine, en la chapelle de Condest (1657). — Mémoire concernant les retenues à opérer sur les revenus des constituts créés depuis 1749, suivi d'une consultation de Potier de la Germondais (1786).

G. 529. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 9 pièces, papier.

1650-1792. — Nort. — Extrait des registres des délibérations du général de la paroisse portant que l'avoir des pauvres, c'est-à-dire la somme de 1,024 livres, sera placée sur le clergé de France au denier 25 (1784). — Baux à ferme des dîmes appartenantes à la cure de Nort, concédés pour la somme annuelle de 2,900 livres (1787), par l'abbé Tarail. — Fondation d'une messe par semaine, en la chapelle de l'Onglée, par François de Montulé et Marie Regnier son épouse, sieur et dame de l'Onglée, avec une dotation de 30 livres de rente foncière (1652) ; et demande d'érection en bénéfice perpétuel adressée à l'Évêché par Mathurin Bouvet, premier chapelain. — Baux à ferme des deux lieux du Châtaigner et du Poirier-Guillaume, dépendants de deux chapellenies du même nom, et du temporel du légat Jean Hamon, comprenant des jardins, des prés et des vignes aux villages de Lisle et de Saint-Georges. — Arrentement du temporel du bénéfice du Bas-Riot, consistant en une maison, une chesnaie et des terres situées dans les gagneries de la Bussonnière, de Coudray, des Primauguettes, du Champ-Sallé, des Bégaudières, en des prés nommés Saint-Laurent, la Fontaine et Antin, et en des vignes nommées Montreuil et Lorinon, le tout moyennant 150 livres par an (1769).

G. 530. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1679-1746. — Nozay. — Acte de fondation d'une messe par semaine en la chapelle de Gréviac, souscrit par Christophe Juchault, écuyer, seigneur de Lorme, conseiller maître à la Chambre des Comptes, selon les intentions d'Yves d'Irodouer et de Jeanne Symon, sieur et dame de Pouillé et de la Papinière, père et mère de son épouse Renée d'Irodouer ; et donation d'une maison au bourg de Nozay, d'un jardin, d'un pré, d'une pièce de terre et de 11 livres de rente foncière (1679). — Mémoires sur la consistance du temporel du prieuré de Saint-Saturnin (1683), sur ses dîmes, et procès-verbal de l'état des maisons et des terres qui en dépendaient.

G. 531. (Liasse.) — 28 pièces, et 24 feuillets, papier.

1691-1783. — Orvault. — Extraits des registres des insinuations ecclésiastiques du bureau de Nantes, contenant le sommaire des baux à ferme de temporel conclus par le recteur Jean Éon, pour divers traits de dîme appartenants à sa cure. — Rôles de répartition des fouages ordinaires et extraordinaires imposés sur les contribuables de la paroisse de 1715 à 1729. — Délibérations prises par le général des habitants sous le chapitreau de l'église sur : la nécessité de contracter un emprunt pour payer les droits d'amortissement dus par la fabrique:—les réparations nécessaires à la chapelle de Notre-Dame des Anges ; — l'élection des marguilliers, l'examen des comptes, etc. (1691-1719).

G 532. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1669-1715. — Oudon. — Acte de la fondation de deux messes par semaine, à célébrer dans l'église paroissiale, due à la générosité de Marie Letort, veuve de Jean Drouet, sieur de Villeneuve, sénéchal d'Oudon (1669). — Rôle de répartition de la somme de 1,050 livres, imposée à la paroisse pour sa quote-part, dans la levée de la Capitation (1715).

G 533. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1761-1784. — Paimbœuf. — Décret épiscopal de P. Mauclerc de la Muzanchère, érigeant en paroisse les deux trêves du Haut et du Bas-Paimbœuf, et en église paroissiale, sous l'invocation de Saint-Louis la chapelle du Bas-Paimbœuf; conférant cette nouvelle cure à l'abbé René Ollichon; démembrant des cures de Saint-Père et Sainte-Opportune en Retz les dîmes ecclésiastiques du canton de Paimbœuf, pour les réunir au nouveau bénéfice créé ; supprimant le titre de la chapellenie de Notre-Dame de Pitié établie au Haut-Paimbœuf; établissant deux vicaires ; réglant les limites de la paroisse et ses charges (24 septembre 1761). — Lettres patentes confirmant le décret précédent (1761), et arrêt du Parlement ordonnant l'enregistrement (1762). — Bail des dîmes de la cure de Paimbœuf concédé par le recteur D.-R. Delaville, pour le prix de 200 livres en argent et un agneau (1784).

G 534. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1544-1728. — Pannecé. — Fondation par Jean Bricet, recteur de Saint-Martin de Pannecé, d'un anniversaire et d'une chapellenie de deux messes par semaine, pour la dotation de laquelle il légua des maisons avec prés et jardins au bourg de Pannecé, quelques héritages en la paroisse de Bouzillé et une rente de 30 sous (1544). — Baux à ferme des biens dépendants des chapellenies de Riavaux, de Thomas Brisset, de Blanche-Noue et des Chatelliers, consentis par l'abbé Chauveau (1728).

G 535. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784-1785. — Paulx. — Présentation de la chapellenie des Écomards, par Pierre Écomard, laboureur, et prise de possession par Joseph Guilbaud, prêtre, recteur de Paulx.

G 536. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1722-1784. — Pellerin (Le). — Fondation d'une chapellenie de deux messes par semaine, par Perrine Raffin, veuve de Gabriel Guillemin, marchand, pour la dotation de laquelle elle a donné 80 livres de rente foncière sur une maison du Pellerin (1722).— Bail à ferme d'une maison sise au bourg, dépendante de la fondation de Marie Jeufrier, consenti par l'abbé Robin, recteur de la paroisse (1784).

G 537. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1785-1788. — Petit-Mars. — Baux à ferme du temporel dépendant des bénéfices de la Muce et de Sainte-Catherine de Ponthus, et consistant en dîmes à prendre aux Touches et en une maison sise à Nantes, rue Notre-Dame, concédés par les titulaires P. Le Siril et M. Bourcier.

G 538. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1659. — Pin (Le). — Fondation par Julien Davy, marchand à la Morteraie, d'une rente foncière de 3 livres 2 sous, afin que les prêtres du Pin chantent tout au long l'hymne *Ave Maris Stella,* à l'issue des vêpres, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint.

G 539. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

1414-1788. — Piriac. — Titres de la fabrique et des chapellenies. — Accord conclu avec les héritiers de Suzanne Groy, épouse de Mahé de Bouric, laquelle avait fondé une messe de *Requiem* par semaine, avec une dotation de 100 livres de rente (1658), et obligation de 1,600 livres souscrite par Pierre Le Pourceau, écuyer, sieur de la Rue-Neuve. la veuve de Julien Le Pourceau, sieur de Lenic-Aubin, J. Le Pourceau, sieur de Rollivaud, Yves Morvan, Jacques et Jean Jumel ; poursuites contre les susdits pour les contraindre à payer leur part dans le remboursement. — Acte de fondation de plusieurs anniversaires, en mémoire de Jeanne Haspot et d'Anne Lallement, souscrit par Jeanne Bouric et à sa propre intention, pour le service desquelles messes elle a donné la moitié d'une maison rue Saint-Michel, à Piriac, des vignes, des prés et des terres labourables dans les paroisses de Mesquer et de Piriac, en la baronnie de Campzillon (1720). — Constitution d'une rente de 22 livres au profit de la fabrique, par Jean Le Goff, qui a reçu 450 livres de principal. — Bail du temporel de la fabrique, affermé pour la somme de 283 livres (1788). Actes de fondation, de présentation, de collation, concernant la chapellenie de Notre-Dame

de Trégus, dotée par Perrine, épouse de Guillaume Marot (1414) ; — la chapellenie de Saint-Yves et Saint-Jean dont le patronage était revendiqué, en 1470, par Jean du Verger, seigneur du Verger, de Cardinal et de l'Éclis, contre Léonnet du Châtel, seigneur de Bissin, et exercé, en 1708, par Joseph de Tournemine de la Hunaudais, baron de Campzillon ; — la chapellenie de Saint-Sébastien, dotée par Pierre Le Couaillon (1543) ; — la chapellenie de Notre-Dame la Blanche, dont le patronage appartenait, en 1690, aux descendants de N. Jollan, sieur de Bourlebaud, qui tous envoyèrent leur procuration, au décès de l'abbé Le Texier.

G 540. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1789. — Plaine (La). — Provisions de la chapellenie de Morpéan délivrées à Guillaume Galipaud, recteur de Pornic, par M. E. de la Laurencie, évêque de Nantes : et prise de possession dudit bénéfice.

G 541. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1487-1785. — Plessé. — Testament de Guillaume de Carheil, seigneur de Carheil et de Levrisac, par lequel il ordonne que son corps soit inhumé en la chapelle de Larré et demande que 100 messes soient célébrées dans le même sanctuaire et autant en l'église paroissiale (1487). — Obligation et quittance relatives à la chapellenie de Saint-Julien desservie dans la même chapelle. — Fondation de deux messes par semaine par Michel de Carheil (1619). — Attestation portant que la chapelle de Carheil a été bénite après sa réédification (1645). — Présentation du bénéfice de Saint-Roch. — Permission donnée par les paroissiens à Jean de L'Épinay de bâtir une chapelle privée dans le cimetière, avec droit d'enfeu, et concession en retour du pré du Sep (1500). — Aveu à la chatellenie du Gâvre, échange, bail à ferme de la châpellenie de la Palinorais, de laquelle dépendaient divers cantons de terre et des maisons à Rozet, à la Bosse de Toulan et à la Haie-Cochart. — Présentations faites par Isaac de l'Épinay (1632) et Pierre-Armand du Camboul (1766). — Échange entre Guillaume Chastellier, chapelain du bénéfice de Saint-Nicolas, et François de la Rivière, auquel il a cédé la maison noble de la Perchette, au Bas-Callan, en échange du pré du Bezier et de la prée de Melleneuc (1560). Accord entre le chapelain Julien Robin et Julien de Carheil, réglant l'indemnité due par ce dernier d'après l'arbitrage d'Arthur de Chevigné, écuyer, sieur d'Anest, de Jean Durant, sieur de Pontpiétin et de Gilles de la Touche, sieur de la Calestreuc (1587). — Bail du temporel du bénéfice de Saint-Nicolas, comprenant une maison au bourg avec jardin, une pièce de terre et le pré de Saint-Thomas, pour 126 livres (1785). — Fondation d'une chapellenie sous l'invocation de Jésus-Marie-Joseph, par Jean Fleury, prêtre (1653). — Poursuites de l'évêque de Nantes, Ph. de Cospéan, devant le Présidial, contre Isaac de l'Espinay, lequel s'était permis d'enterrer en la chapelle Saint-Jean le corps de son épouse, Esther du Plessis, morte protestante. — Requête des habitants à l'archevêque de Tours, pour obtenir que leur église soit réconciliée (1627). — Conclusions d'Hévin dans une instance en compétition pendante entre deux prêtres, pourvus de la cure en Cour de Rome, l'un par dévolu, l'autre par résignation (1679).

G 542. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1638-1788. — Pontchâteau. — Actes de fondation, de ratification, de présentation, de collation, de prise de possession, et baux de temporel concernant : la chapellenie de Casso, dotée par François de Lesquen, écuyer, et Renée Talguern, sieur et dame de la Duchais et de Casso, d'une maison avec jardin au bourg et d'un pré sis au village de Prémy (1643); — la chapellenie du Deffais fondée par Guillemette Riallan (1638), dame de la Noë, avec l'assentiment de Françoise de Penvulso, dame du Deffais ; — l'aumônerie Sainte-Catherine de Pontchâteau et le bénéfice de Saint-Gilles de Brignan, desquels dépendaient une maison en la ville de Pontchâteau, un pré à Lormois et un trait de dîme ; — le bénéfice de Guillaume Lami, auquel appartenaient une maison, deux prés et deux friches ; — la chapellenie de Moire ou de *Piis*, fondée par Julien de Moire et possédée en 1786 par Donatien Delaville, recteur de Paimbœuf ; — les bénéfices des Thouinais et des Sautrais. — Mémoire concernant la première construction et la démolition du calvaire de Pontchâteau, envoyé à M. de Menou, seigneur de la baronnie (1709).

G 543. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1782. — Pont-Saint-Martin. — Baux à ferme du temporel du bénéfice des Dorés, comprenant des logements et des terres au village de la Gautellerie et au Mortier-Plat, concédés moyennant la somme de 170 livres 8 sous.

G 544. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1785. — Pornic. — Bail à ferme de la métairie de l'Angottière, dépendante de la cure de Pornic, concédé pour la somme de 180 livres.

G 545. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

1437-1787. — Port-Saint-Père.— Testaments portant fondation : de deux messes hebdomadaires par Jacquet Dubin, seigneur du Pré-Nouveau, lequel a légué 14 livres de rente sur la métairie du Branday (1437) ; — de deux messes hebdomadaires par Jacques Vesneau, marchand, lequel a donné 100 livres de rente (1659). — Engagement pris par François Morice, recteur de la paroisse, de célébrer les services fondés par Jacques Voisin, sieur de Langle, et de fournir aux marguilliers la liste des pauvres qui auront à participer aux aumônes de ce bienfaiteur (1739).— Collation de la chapellenie des Moreaux à l'abbé B. Michelot et prise de possession (1782). — Mémoires, requêtes, consultations adressés à l'Évêché par les paroissiens et par Joseph Charette de Briord, tendant à obtenir la réunion du bénéfice des Bouriaux à celui de Briord.— Extraits des fondations des dites chapellenies dotées par André Bouriau, prêtre, en 1546, et l'autre par Jeanne de Moussy, dame de Briord ; correspondance des titulaires et du vicaire général de Boissieu. — Compte des marguilliers pour l'année 1769. — Rôles de répartition de diverses impositions. — Statistique des biens-fonds de la paroisse au XVIIIe siècle. — Demande en décharge de l'octroi accordé à l'hôpital de Bourgneuf sur diverses paroisses (1761). — Pièces diverses relatives au tirage au sort de la milice.

G 546. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

1721-1751. — Port-Saint-Père. — Extraits des livres de délibérations capitulaires de la paroisse et défenses des paroissiens assignés devant le Présidial de Nantes par le recteur François Morice, pour se voir condamnés à faire exécuter les réparations nécessaires au presbytère, et sentence de condamnation. — Autres procédures d'une instance soutenue par les paroissiens contre André Boucher, sieur du Fief-Renard, Charlotte Tatin, François Letourneux, huissier en la Chambre des Comptes de Bretagne; Pierre Ferronnière, procureur au Présidial de Nantes ; Anne Rivière, veuve de Louis Braban, écuyer, sieur de la Ville-Caro ; Claude de Marescot, veuve Renouard de Villayer, et autres, tous créanciers dudit recteur, lesquels prétendaient avoir part à la distribution des deniers provenant de la vente des meubles de l'abbé Morice.— Autre instance soutenue contre le sieur Guibert, charpentier, adjudicataire des réparations, et contre l'économe séquestre chargé de la recette des gros fruits de la cure. — Compte en charge et décharge rendu par Sébastien Maréchal, économe séquestre du Clergé de France (1747).— Réponses aux défenses de l'abbé Berthou de Querversio. grand chantre de la cathédrale de Nantes, lequel était tenu, en sa qualité de gros décimateur, de supporter une partie des réparations du chœur de l'église paroissiale et des dépendances du presbytère.

G 547. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 131 pièces, papier.

1746-1753. — Port-Saint-Père. — Procédures d'une instance en exécution de réparations au presbytère et au chœur de l'église paroissiale poursuivie par le recteur Guillaumin, demandeur, contre les paroissiens et l'entrepreneur Noël David; à laquelle est jointe une demande en paiement d'indemnité pour tous les dommages causés au recteur par les lenteurs dudit David. Procès-verbaux, mémoires à consulter, requêtes, défenses, répliques et sentences.

G 548. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 109 pièces, papier.

1754-1762. — Port-Saint-Père. — Suite de la procédure poursuivie devant le Présidial de Nantes et le Parlement-de Rennes, par le recteur Guillaumin contre le sieur Noël David, entrepreneur, auquel il demandait des dommages et intérêts en raison de ses retards et de ses malfaçons, et contre les paroissiens.

G 549. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 45 pièces, papier.

1763-1765. — Port-Saint-Père. — Procédures de l'instance soutenue par le général de la paroisse contre Simon Guillaumin, capitaine de navire, et les autres héritiers du recteur Guillaumin, à propos des réparations du presbytère et du chœur dont ils étaient responsables. Mémoires, requêtes, défenses, devis, délibérations, sentences. — Arrêt du Parlement ordonnant que sur la somme offerte par les héritiers, on prélèvera 398 livres pour parer auxdites dépenses, et que les gros décimateurs seront contraints à payer le surplus (1764).

G 550. (Liasse.) — 1 pièce parchemin ; 9 pièces, papier.

1647-1785. — Pouillé. — Testament de Jeanne Bedouet, veuve d'Yves Bidon, portant fondation de 12 messes par an et donation du pré du Cheval-Écorché et d'une somme de 100 livres (1647). — Bail à complant de la pièce de la Clergerie, consenti par le titulaire de la chapellenie de Pontchâteau ; prise de possession du même bénéfice par l'abbé Guittard (1698), présenté par les habitants ; requête à l'Évêché et décret épiscopal prononçant la réunion de ce bénéfice à la fabrique (1766). — Testament de Thomas Delaunay, prêtre, portant donation de la métairie de la Provostière à la fa-

brique, à la charge d'une messe basse par semaine, de 27 saluts et de 8 messes chantées en l'honneur du Saint-Sacrement (1722), et demande en réduction de service par le recteur Thobie (1776). — Fondation d'une mission à prêcher tous les 20 ans par le recteur de Pouillé, Barthélemy Thobie, moyennant la somme de 1,250 livres (1785).

G 551. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1728. — Prinquiau.— Bail à ferme du temporel des bénéfices des Ferriers, des Gaborits et des Goyons, comprenant des terres sises aux gagneries de Vieux-Pont, de Vieux-Moulin, au Courtil au Curé, au grand clos de la Ferrière et au Courtil-Dom François, consenti par Guillaume Louette, prêtre.

G 552. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1786. — Puceul. — Présentation par les enfants de Louis Pas-Grimaud, de l'abbé Pierre Brossais en qualité de titulaire de la chapellenie des Ferrés.

G 553. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1745-1768. — Quilly. — Requête de Rolland Royer, prêtre, titulaire du bénéfice de Bois-Jolly, à M. de Baudry, conseiller d'État, pour obtenir la libre disposition de 188 pieds d'arbres qui serviront aux réparations des logements. — Quittances de la rente de 40 livres payée par M. le marquis de Coislin pour le service de la messe chantée fondée par les anciens seigneurs de Quilly.

G 554. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1650-1656. — Remaudière (la). — Fondation par René Babonneau, prêtre, d'une chapellenie d'une messe par semaine, pour la dotation de laquelle il a donné le bordage de la Savatterie. — Bail à ferme par le même prêtre, d'un corps de logis entouré d'un jardin, d'un pressoir, d'une grange, d'une cour et d'un pré, pour le prix de 90 livres par an.

G 555. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1398-1763. — Rezé. — Procès-verbal de cordage de la tenue du Champ-Chapeau et de répartition d'une rente de 7 livres 10 sous sur les tenanciers débiteurs de Mathieu Milsent, sieur de Lesnaudière, avocat en la Cour (1638). — Testament dudit sieur de Lesnaudière portant fondation d'une messe à célébrer les dimanches et fêtes, dans la chapelle de Lesnaudière, moyennant une rente foncière de 50 livres (1687) ; décret d'homologation (1701), et reconnaissances fournies par les débiteurs.— Fondation par Jean Huchet, sieur de Préau, d'une chapellenie de 18 messes à célébrer dans sa chapelle du Préau, avec une dotation de 15 livres de rente (1692). — Bail à ferme du temporel de la chapellenie des Gentils, comprenant une maison sise à Nantes au Bignon-Létard. — Lettres d'approbation de l'évêque Guillaume (1456), relatant qu'une chapelle fut récemment construite au village de Pont-Rousseau, sous l'invocation de saint Eutrope, grâce aux soins d'un ermite nommé Guillaume Cutel, et que l'abbé Jean Brossard y a fondé une messe hebdomadaire, au moyen d'une rente de 12 livres, à prendre sur Guillaume Desrame, seigneur de Laudigère et des Cléons, sur un *runc* de pêcherie en Loire, sur le Plessis-Gauvain, en Maisdon, et divers autres débiteurs, et rapportant de plus le consentement de l'abbé Geoffroy Kerflour, curé de Rezé (1455). — Lettres du duc Jean IV (copie) concédant aux paroissiens de Sainte-Croix de Nantes, de Saint-Pierre de Bouguenais, de Rezé, par préférence sur ceux de Basse-Goulaine qui offraient une surenchère, le monopole de la pêche à la seine en Loire, dans l'espace compris entre Pierre-Ingrandes et Pierre-Auge, moyennant la redevance annuelle de *sénage*, élevée alors à 445 livres (1398). — Lettres des rois François Ier et Henri II confirmant le susdit privilège, prononçant main levée de l'interdiction mise sur leurs droits, après l'ordonnance de réformation des Eaux et Forêts, et sentence conforme de R. du Cambout, grand-veneur et grand-maître enquêteur (1555). — Aveux rendus au Roi par les habitants des îles des Chevaliers, de l'Ortiouse et de Trentemoult ; requête au Parlement contre les dames des Couëts, Henri Chahu, les héritiers du sieur Trébillard et autres, possesseurs d'échelles et runcs d'eau en Loire, qui voulaient les troubler dans l'exercice de leur droit de pêche (1672). — Demande en décharge de droits de Francs-Fiefs par les mêmes, contre le fermier général Jacques Caraman (1737).

G 556. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1723-1775.— Riaillé.— Baux à ferme des terres dépendantes des bénéfices de la Madeleine et de Saint-Jean, consentis par l'abbé Buin, vicaire de Joué, et reconnaissance d'une rente de 4 livres assise sur une maison du faubourg Saint-Clément de Nantes. — Transaction portant règlement pour le partage des dîmes de la paroisse entre René Bodiguel, prieur de Bonnœuvre, René Goulier, recteur de Riaillé, et Luc du Bouëxic, chevalier, vicomte de la Driennais, tous trois gros décimateurs.

G 557. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1645-1775. — Rouans.— Aveu rendu à la seigneurie de la Hunaudais par le recteur Pierre Loquay, pour les domaines du presbytère et la métairie de la Briorderie (1645). — Mémoire produit devant le Présidial de Nantes pour R. Roquet, religieux, prieur de Rouans, défendeur, contre François Palmay, vicaire perpétuel, demandeur en réintégrande de dîmes novales et rappelant les circonstances dans lesquelles les moines de Saint-Serge d'Angers ont été appelés à Rouans par le seigneur Glavihen (1694). — Aveu rendu aux châtellenies de la Hunaudais et de la Sicaudais par le titulaire du bénéfice de Jean Porcher, prêtre, et du légat Coquelin dont le temporel comprenait des terres situées aux village de laGaudichère et de la Cavarnière, et des maisons sises au bourg de Rouans (1699).— Fondation d'une chapellenie en l'honneur de tous les Saints par Françoise Bouer, veuve de René François, sieur de la Marre, pour la dotation de laquelle elle a donné deux bordages aux villages de la Gallichère et de la Gaudichère. Requête à l'Évêché et avis de l'official concluant à l'homologation (1700). — Aveu et déclaration : du titulaire d'une chapellenie fondée par Michel Bonnet, prêtre, recteur de Rouans, dotée de divers héritages au lieu de la Faye, sous la juridiction de la Hunaudais et au village de la Clémancière (1703) ; — du titulaire d'un bénéfice fondé par Jean du Bec, prêtre, et doté d'une maison avec quelques cantons de terre au bourg (1730). — Procès-verbal de délibération des paroissiens portant nomination de commissaires répartiteurs et collecteurs et réglant les conditions de la reconstruction du presbytère par l'abbé de Prouzet, recteur (1775).

G 558. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1483-1789. — Rougé. — Obligation de 100 sous de rente souscrite envers Charles de Rouvre, chapelain d'un bénéfice fondé en l'église de Rougé, par Silvestre Le Séneschal et Jeanne de Champbalon ; ladite dotation à prendre sur Jean du Change, seigneur de Belle-Isle (1483). — Fondation de la messe du dimanche en la chapelle de la Mabonnière, par François Lambert et Catherine de Lorgeril, seigneur et dame de Lorgeril et de la Mabonnière, au moyen d'une rente de 60 livres (1660).— Fondation de 3 messes par mois, par François Bouvier, lequel a donné une maison et des terres au village de la Glau pour l'entretien du chapelain (1690). Compte en charge et décharge du trésorier de l'église succursale de Soulvache (1668-1669). — Baux à ferme du temporel des bénéfices de la Blotterie, des Bonniers, de la Chesnaie, de Brébondit, de la Rivière ou du Pont-Pirault, de Saint-Fiacre de Soulvache et de la Colombière, comprenant des héritages et des dîmes à prendre sur les lieux susdits.

G 559. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1702-1784. — Rouxière (la). — Aveu rendu à Toussaint de Cornulier, marquis de Château-Fromont, pour une maison avec jardin sise au bourg, et des terres sises au village du Plessis, le tout dépendant de la chapellenie du Plessis-Advoué (1702). — Bail à ferme du bordage du Plessis-Advoué, consenti par l'abbé Dudoré pour la somme de 102 livres (1769).— Procuration des marguilliers aux sieurs Moreau et Voisine, pour recevoir les rentes d'un constitut de 1,900 livres de capital.

G 560. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1692-1786. — Ruffigné. — Aveux rendus aux juridictions de la Malorais et du Rouvre par le recteur François Pageaud, pour la maison presbytérale et les terres de différents légats fondés par Marin Demeuré, Michelle Gosnelle, Hervé Massicot, Jeanne Drouet, Renée Houssay et Julien Macheuvre (1692). — Baux à ferme de divers cantons de terre concédés par le recteur Ch. Pineau, pour 25 livres par an (1786) ; — et de trois traits de dîme dépendants de la chapellenie de Bonneval (1781).

G 561. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier.

1220-1568.— Saffré. — Procédures d'une instance en réintégrande poursuivie par Guillaume Cochetel, recteur de Saffré, demandeur à l'encontre de Jacques Cosnier, chapelain du bénéfice de Sainte-Marguerite, lequel prétendait lever une partie des dîmes appartenantes à la cure, et titres à l'appui. — Don par Alain de Saffré aux moines de Melleray de toutes les dîmes qu'il possédait en la paroisse de Saffré, à l'exception des dîmes à lever sur l'orge, l'avoine, les pois, le miel et les prémices qu'il réservait à l'église paroissiale, et de plus concession du fief Robert aux mêmes (1220). — Accord conclu en présence de l'évêque de Nantes, Guillaume de Vern, portant que les moines de Melleray se désistent de tout droit sur les dîmes de Saffré, à condition que le recteur leur livrera chaque année, à la Saint-Michel, 5 setiers de seigle et un setier de froment (1278).— Aveux rendus à Jean de la Barillière, écuyer, seigneur de Villeneuve (1465), à François Tournemine, seigneur de Saffré (1477) et à son successeur, à René

d'Avaugour, seigneur de Kergrois et de Saffré (1556), par divers tenanciers et par Guillaume de Kerduel, seigneur de Grémil, de Villeneuve, du Houssay et du Vau-Couronné (1556). — Aliénation d'une vache *garre* de rente consentie par la reine Anne, représentée par R. de la Ville-Éon, son procureur, au profit de Gilles de Condest, chevalier, seigneur de la Mortraie, lequel fut autorisé à l'exiger des habitants de Saffré, après avoir soldé comptant 300 livres (1488). — Requêtes, enquêtes, productions, remontrances, déclarations, appointements, reproches, allégations, contredits, montrée des héritages sur lesquels le recteur Cochetel entendait lever la dîme et sentences. Lettres de sauvegarde accordées au recteur par Charles IX (1561).

G. 562. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

1394-1686. — Saffré. — Suite de la procédure poursuivie par le recteur Cochetel contre le chapelain du bénéfice de Sainte-Marguerite. — Acte de donation au chapelain Guillaume Prezay par Alain de Saffré, chevalier, seigneur de Saffré, de 22 livres 8 sous de rente foncière et de tous les droits de dîme qu'il possédait sur les terres de Saffré, excepté sur les domaines de la Botinière, de la Fontaine-Février et de Grémil, à la condition que les titulaires célèbreront 3 messes par semaine (1394). Enquêtes, avertissements, répliques, requêtes, objections, réponses du demandeur et du défendeur devant le siège présidial de Nantes.— Prise de possession du bénéfice de Saint-Jean, par François Moulin, clerc tonsuré, présenté par Michel Moulin, écuyer, sieur de Cheviré (1659).— Compte en charge et décharge des marguilliers (1686).

G. 563. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1636-1732. — Saint-Aignan. — Présentation par René Rousseau, seigneur de Saint-Aignan, de Souché et de la Gazoire, conseiller maître à la Chambre des Comptes, de Michel Deluen, clerc tonsuré, au titre de chapelain du bénéfice des Trois-Maries (1636). — Concordat réglant les conditions auxquelles l'abbé Boullard remplira les fonctions curiales en l'absence du recteur. Sentence arrêtant la somme à payer par le fermier de la cure à l'abbé Moreau (1665). — Mémoire concernant les prétentions des dames des Couëts sur les dîmes à lever en la paroisse de Saint-Aignan. — Inventaire de titres et de comptes sans date. — Arrêt du Parlement condamnant les paroissiens de Saint-Aignan à restituer à Fr. Bazille et Mathurin Thiercelin ce qu'ils avaient indûment perçu sur eux (1732).

G. 564. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1555-1787.— Saint-André-des-Eaux.— Fondation d'une chapellenie à l'autel de Saint-Guillaume, par Guillaume Le Cods, prêtre, lequel donna pour la dotation une maison avec jardin au bourg, une vigne et 7 journaux de terre (1555). Présentation des titulaires par Jacques du Verger, écuyer, sieur de Saint-Denac (1591); par Jeanne du Verger, veuve Botherel (1642) ; Jérôme Botherel de Quintin, chevalier (1681) : actes de collation, de prise de possession et bail à ferme du temporel pour 180 livres. — Présentations des chapelains au bénéfice du Guysio, par François Perrault , seigneur d'Ust (1588) ; Jean de la Bourdonnaie, écuyer, sieur de Bras ; Jeanne d'Ust, son épouse (1605) ; Jacques du Boberil, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi (1611) ; Pierre Bonnier, chevalier, seigneur de Launay, gouverneur des villes de Guérande et du Croisic (1682); Camille Avril, chevalier, seigneur de Trevenegat, conseiller au Parlement de Bretagne (1752). Démissions des titulaires. — Actes de présentation, de collation et de prise de possession du bénéfice de Saint-Vincent, desservi par François Bertho, recteur de Saint-André (1607); — Jean Ricordel, prêtre, maître ès arts (1611) ; René Dozanneau, écuyer (1638); Charles Cady (1689) ; et réduction de service ordonnée par l'évêque Turpin Crissé de Sanzay (1737). — Présentations des titulaires de la chapellenie de la Noë-Gouère, par les seigneurs de Reneguy.— Contrat portant que René de Kerpoisson, en acquérant la terre d'Ust de Jean Boberil, en 1626, a acquis aussi le patronage des chapellenies de Saint-Jacques, de Saint-Vincent et du Guysio, et du légat fondé par F. Perrault, sous le titre de Saint-François, lequel fut érigé en 1628, par les chanoines du chapitre de Guérande, collateurs ordinaires de tous les bénéfices du pays guérandais. — Bail à ferme du temporel des chapellenies de Saint-Vincent et des Cinq-Plaies, concédé pour le prix annuel de 150 livres (1787).

G. 565. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1663-1787. — Saint-Aubin-des-Châteaux. — Fondation par François Charon et Renée Chapelais, sa femme, d'une chapellenie de 6 messes par mois, pour le service de laquelle ils ont donné une somme de 1,000 livres (1663).—Baux à ferme du temporel du bénéfice du Perray comprenant un pré au village des Haies, une maison avec jardin au bourg, les prés de Chère et de Chamballan, et une closerie au village du Perray.

G 566. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1782. — Saint-Brevin. — Compte rendu par le recteur de la paroisse après le décès de l'abbé Legris, portant les revenus de 1782 à 3,073 livres.

G 567. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1782-1790. — Saint-Colombin.— Présentation par René de Bégasson, chevalier, seigneur de la Lardais et de Rollieu, de la chapellenie de la Mandironnière, chargée de 3 messes par semaine, à l'autel de la Vierge, en Saint-Colombin, à l'abbé Augustin Paumier ; lettres de collation au même; prise de possession et bail à ferme d'une maison avec jardin sise au bourg, et d'une métairie à la Mandironnière, le tout pour 295 livres par an.

G 568. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1534-1792. — Saint-Cyr-en-Retz. — Titres de la chapellenie de Sainte-Anne, fondée par Jacques Guibert, prêtre, en 1527, augmentée par son neveu, Félix Guibert, en 1539, et érigée en bénéfice par François de Champeaux, écuyer. Aliénation d'une maison avec jardin, sise à la Frazellière, par le chapelain Guillaume Guibert, lequel fut tué par un mécréant (1563), et demande en retrait lignager par ses héritiers. Collation dudit bénéfice à Jean Sauzeau et à Olivier Micheau, et arrêt sur un procès en compétition pendant entre l'abbé Micheau et Pierre Brisson (1640). — Filiation des descendants des fondateurs. — Présentation de la chapellenie de Saint-Julien de Palluau à l'abbé Rivet, collation et prise de possession (1763). — Démission de l'abbé Rondeau, recteur de Puceul, titulaire du bénéfice de Saint-Jean-des Claies, entre les mains de René de Bruc, chevalier, garde des sceaux de la chancellerie de Bretagne, présentateur du bénéfice ; collation à Nicolas Cosnier, prêtre ; signature de la cour de Rome et prise de possession (1694).

G 569. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1691-1694. — Saint-Dolay *alias* Saint-Elvoy. — Instance en paiement de pension poursuivie devant le Parlement par François de Montalembert, ancien recteur de Saint-Dolay, résignataire, contre Martin Renaud, son successeur, qui lui devait 1,018 livres par an.

G 570. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1756-1790. — Saint-Étienne-de-Mermorte. — Présentation par Jean Chouin du légat des Chouins à l'abbé Louis Bellanger, collation de l'évêque et prise de possession (1756). — Baux à ferme du temporel dudit légat et de la chapellenie de Notre-Dame, cette dernière comprenant 11 journaux de terre, une rente de 16 boisseaux de blé et de 15 sous.

G. 571. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1728-1787. — Saint-Étienne-de-Montluc. — Bail à ferme du temporel de la chapellenie de Saint-Thomas fondée, dit-on, par Amaury d'Acigné, évêque de Nantes. comprenant un pré en la vallée de Saint-Étienne, et le tiers de toutes les anciennes dîmes à lever en Cordemais, moyennant la somme de 600 livres, concédé par le chapelain Ch.-Auguste d'Avaugour, chanoine de Saint-Pierre de Nantes. Mémoire juridique pour le titulaire Ch. Couzard, chancelier de l'église de Luçon, défendeur contre Fr. Allioux, supérieur de la communauté de l'église Saint-Louis, à Rome, prêtre du diocèse de Vannes, pourvu par le pape du même bénéfice. — Bail à ferme d'une maison avec deux jardins au bourg, concédé par l'abbé Leroux, titulaire de la chapellenie du Tertre-Beaubras (1729). — Reconnaissance d'une rente de 16 livres, dépendante du légat fondé en 1662 et 1666, par Julien Doceul et Jeanne Loyen. — Bail à ferme d'une pièce de terre de 6 journaux de terre dépendants du légat de Nicol Barais.

G 572. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1781-1782.— Saint-Fiacre *antea* Saint-Hilaire du Coin. — Bail à ferme d'une maison au bourg et de deux cantons de pré concédé par l'abbé Brianceau, titulaire de la chapellenie des Benoîts.— Délibération du général des habitants arrêtant que le recteur se chargera des réparations à faire au chœur de l'église et au presbytère, moyennant la somme de 2,400 livres.

G 573. (Liasse.)— 20 pièces, papier.

1747-1788. — Saint-Géréon. — Titres de cléricature et de prêtrise de l'abbé Alexis Clémenceau, lequel fut pourvu du bénéfice de Notre-Dame-des-Miracles, sur la présentation de Jacques-Anne de la Bourdonnaie de Bois-Heulin, sieur de la Chevasnerie (1771). — Autre présentation du même bénéfice à l'abbé Philippe Erondelle, clerc tonsuré, par Marie-Thérèse Grou de Bellesme, épouse de Philippe de Valleton, seigneur et dame de Doulon et de la Chevasnerie (1783). Prise de possession et bail à ferme du temporel valant 90 livres de rente.

G 574. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1643-1781. — Saint-Herblain. — Marché conclu avec Jean Dautphin, peintre, par Jean Blanchard, chevalier, seigneur de l'Essongère, pour l'exécution d'une litre à ses armoiries autour de l'église, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (1643). — Bail à ferme du temporel du bénéfice de l'Ébeaupin, comprenant une maison au bourg avec des terres, des jardins, des vignes et des prés valant 150 livres de rente.

G 575. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1504. — Saint-Herblon.— Fondation par Guillaume Hubert, prêtre, d'une chapellenie de 3 messes par semaine, sous l'invocation de Notre-Dame, pour le service de laquelle il a donné une maison au bourg, la métairie du Rôti et plusieurs quartiers de vigne, espérant que le revenu atteindra 40 livres de rente.

G 576. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1541-1651. — Saint-Hilaire-de-Chaléons. — Assignation signifiée de la part des chapelains de Saint-Guillaume de l'église cathédrale, à Mathurin Goheau, écuyer, seigneur de la Ville-Morice, tuteur d'Arthur Goheau, fils aîné de François Goheau, seigneur de Saint-Aignan et de Maubusson, et à Guillaume Leroy, prêtre, chapelain d'un bénéfice fondé à l'autel Saint-Laurent, par l'abbé Martin des Bretesches (1541). — Présentation par François de la Béraudière, chevalier, marquis de l'Isle-de-Rouhet et du Plessis-Rideau, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, époux de Françoise de Machecoul, dame du Bois-Rouaud, de Jean Bossé, prêtre, au même bénéfice, dont la collation appartenait à l'évêque (1651).

G 577. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1746-1784. — Saint-Jean de Bouguenais ou de Boiseau. — Bail à complant de terres aux clos du Jaunay et des Poiriers, consenti par l'abbé Mainguy, titulaire du bénéfice fondé par Guillaume Thabard. — Présentation de Gabriel Chichel, clerc tonsuré ; brevet du Roi conférant le bénéfice en vertu de la *Régale*, et prise de possession.

G 578. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces et 41 feuillets, papier.

1556-1785. — Saint-Julien-de-Concelles.— Aveux rendus à la seigneurie du Plessis-Glain ou de la Clerais, pour un journal de pré en la prairie des Plataines, par le général des paroissiens. — Délibérations capitulaires relatives à la nourriture de 420 pauvres, réduits à une extrême misère en 1709,; à la vérification des comptes, à l'entretien d'un enfant naturel, aux réparations à faire aux chaussées: à l'acceptation du don fait en faveur des pauvres par la présidente de Saint-Aignan, etc. (1708-1712). — Fondation d'une chapellenie de trois messes par semaine par Pierre Braccreau, notaire, lequel donna pour son entretien une borderie au lieu de la Guilbaudière (1556) et bail à ferme du bénéfice pour 250 livres (1785). — Aveux des chapelains des bénéfices de la Hamonnière et des Niels, aux seigneuries du Gué-au-Voyer, et du Plessis-Glain ; baux à ferme du temporel dépendant des bénéfices des Goguelset de Léard.— Arrêt du Parlement défendant aux habitants de Saint-Julien-de-Concelles de mener paître leurs bestiaux sur les communs des paroisses voisines, et ordonnant que chacun ne pourra mener des bêtes dans les communs de Concelles qu'à proportion des terres qu'il possède (1755).

G 579. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1662-1783. — Saint-Julien-de-Vouvantes. — Procès-verbaux de prise de possession de la chapellenie de Saint-Jacques ou de la Ragodelaie, par Gilles Cosnier, prêtre, recteur de Saffré, présenté par Jacques Géraud, écuyer, sieur du Houssay (1662) ; — des chapellenies de la Garenne, de la Bonnaudière et de Beaumont, par Pierre Jouneaulx, clerc tonsuré (1742). — Bail à ferme du temporel du bénéfice de la Piverdière comprenant la métairie de ce nom, concédé par Claude Lemarié, chanoine de la collégiale de Notre-Dame de Nantes (1783).

G 580. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1440-1785. — Sainte-Luce *antea* Chasseil.— Acte du remboursement d'un contrat de 16 livres de rente que possédait Jean Allé, chapelain de Chasseil, sur Guillaume et Jeanne Chaboz, par suite d'une constitution de leur père Guillaume (1441). — Aliénation par le général de la paroisse de Sainte-Luce, de diverses parcelles de communs pour couvrir les frais d'un procès s'élevant à 900 livres (1637). — Bail à ferme, par le recteur Colas, d'une borderie sise à la Chohonnière moyennant la somme de 72 livres.

G 581. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1516-1788. — Saint-Lyphard. — Testament de Jean Bellec, prêtre, portant fondation d'une chapelle en

l'honneur de Notre-Dame de Pitié dans l'église paroissiale, et d'une messe à célébrer chaque dimanche, pour l'entretien de laquelle il a donné une maison avec jardin au bourg, avec plusieurs pièces de terre en Saint-Lyphard, et un pré en la paroisse d'Herbignac (1516); et décret d'homologation rendu par la collégiale de Saint-Aubin de Guérande, et bail à ferme du temporel concédé pour 80 livres et une charretée de mottes, en 1789, par l'abbé Chantrel. — Contrat d'une rente de 40 livres constituée au profit de la fabrique sur le clergé de France.

G 582. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1786-1790. — Saint-Mars-la-Jaille.— Bail à ferme du temporel du bénéfice de la Champellière, comprenant les terres des Champs du Moulin, de la Haie-Daniel, le pré de Bellete en Bonnœuvre, et une rente foncière de 6 livres, 3 sous, 9 deniers, concédé par l'abbé Douaud. — Procès-verbal de transport en l'église paroissiale, relatant que le titre de fondateur de la cure appartient à l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers; qu'il existe un enfeu avec 10 statues ornées d'écussons, « le tout supporté « par une estrade de pierres saillantes attachées au « mur, à la hauteur de 6 pieds... ce qui n'est point un « embellissement pour l'église, disent les habitants, et « ne peut au contraire que produire un mauvais effet « sur des femmes enceintes qui fixeraient avec trop « d'attention ces grandes figures qui ne paraissent être « que celles d'anciens guerriers » (1790). — Demande en réduction d'impôts présentée par le recteur Brandeau à la Commission Intermédiaire des États de Bretagne.

G 583. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1726-1753. — Saint-Mesme. — Requête d'Honoré Nepvouet, seigneur du Branday, conseiller maître à la Chambre des Comptes, adressée à l'évêque de Nantes et à l'official du diocèse pour obtenir la réunion des chapellenies de Sainte-Madeleine, de Sainte-Catherine et de Saint-François du Branday. — Assignations et avis favorable des habitants de la paroisse Saint-Philbert pour la chapellenie de Sainte-Madeleine, desservie dans leur église. Prise de possession desdits bénéfices par l'abbé de Mellient, clerc tonsuré.

G 584. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1646-1787. — Saint-Molf. — Procès-verbal de descente en la chapelle Saint-Germain du cimetière, pour procéder à l'interrogatoire de P. Brenault, au sujet d'un dépôt de brancards (1646). — Bail à ferme par le recteur Juvenot du jardin de la paroisse (1787). — Constitution d'une rente de 75 livres au profit des paroissiens de Saint-Molf, souscrite par le général des habitants de Saint-Clément de Nantes (1787).

G 585. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1549-1764. — Saint-Nazaire. — Bail à ferme du temporel de la cure consenti par le recteur Pierre Blanchard, résidant à Nantes, à P. Gourio et Ph. Aubin, prêtres, moyennant la somme de 100 livres (1564). — Compte en charge et décharge des marguilliers, et inventaire d'ornements pour les années 1742 et 1743. — Fondation par Ch. Gouro, prêtre, d'une chapellenie d'une messe par semaine en l'honneur des Cinq-Plaies, pour le service de laquelle il a donné 280 sillons de terre au Courtil-Héric, au Champ-Sagaud et à la Virée-Richard. Présentations de ce bénéfice par les seigneurs du Boisjollan, seigneurs patrons, et collation à l'abbé Douteau, maître de psallette, en 1670. — Présentations : des titulaires du bénéfice de Saint-Jacques, desservi en la chapelle de Notre-Dame de Saint-Nazaire, et du bénéfice Saint-Jacques desservi en la chapelle de Marsaint. l'un sous le patronage des seigneurs de la Ville-aux-Fèvres, l'autre sous le patronage des seigneurs de Marsaint ; — des titulaires de la chapellenie de Saint-Cosme et Saint-Damien, desservie en la chapelle de la Motte-Almand ; — des chapellenies ou légats des Gourio et des Bernards. — Prise de possession de la chapellenie fondée par Pierre Beauceré, laboureur, en la chapelle de Saint-Sébastien de Pornichet, par l'abbé Fourage, en 1683.— Fondation par Jean Mottais, prêtre et vicaire à Saint-Nazaire, d'une chapellenie d'une messe par semaine, sous l'invocation de Notre-Dame de Toutes-Aides, à célébrer dans la chapelle qu'il a fait construire à la Géraudrie ; donation par le même d'une rente de 30 livres hypothéquée sur une maison de Saint-Nazaire (1659) ; et présentation de divers titulaires.

G 586. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1474-1783. — Sainte-Pazanne. — Délibération des paroissiens et procès-verbal de visite concernant les réparations à faire à l'église (1769). — Plaintes contre les abus d'autorité du procureur fiscal de la juridiction de la Hunaudais, portées par les notables habitants de Sainte-Pazanne et arrêt de la Cour ordonnant que les règlements concernant les généraux des paroisses, leurs assemblées, l'ouverture du coffre des archives et l'élection des marguilliers seront observés à Sainte-Pazanne

(1771). — Fondation par Guillaume Durassier, d'une chapellenie de deux messes par semaine en l'église paroissiale, pour le service de laquelle il donna sa maison, appelée Josselin, avec 12 hommées de pré et 80 aires de saline (1474) ; baux à ferme de ce temporel :— aveu à Pierre Ménardeau, écuyer, seigneur de la Durasserie (1621), acte de présentation et de prise de possession.— Fondation d'une chapellenie en l'honneur de Sainte-Anne, en la chapelle de la Préaulté, par Nicolas et Pierre Flustre, seigneurs de la Préaulté et de la Cullée, et donation de la métairie de la Hervoirie par Jeanne Perrot, veuve de Louis Flustre, écuyer, seigneur de Varanne, exécutrice testamentaire (1670). — Fondation par Marie Bourgeois, épouse de Jean Robert, chevalier, seigneur du Moulin-Henriet, d'une messe par mois en l'église paroissiale et d'une messe par semaine en la chapelle du Moulin-Henriet, pour la dotation desquelles l'abbé Louis Robert, chanoine archidiacre de Nantes, donna la métairie de la Riallanerie, un canton de terre d'un demi-journal, 36 livres et une rente foncière de 100 livres (1747); et bail de ladite métairie concédé pour 400 livres, en 1783, par le chapelain Averin, prêtre. — Présentation et prise de possession des bénéfices de Gaudinette et des Rondeaux, desservis tous deux en Sainte-Pazanne.

G. 587. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1574-1776. — Saint-Père-en-Retz et Sainte-Opportune. — Testament de Jean Davy, prêtre, recteur de la paroisse, portant fondation d'une messe par semaine dans chacune des deux églises paroissiales ci-dessus et donation d'une maison avec deux pièces de terre aux desservants (1574).—Devis et plans pour la construction d'un presbytère à Saint-Père. — Arrentement des domaines dépendants de la chapellenie de Gloriette (1771), décret de ratification de l'évêque, procès-verbal d'enquête et arrêt du Parlement homologuant l'aliénation (1776). — Nomenclature des bénéfices, légats et prestimonies fondés dans ces deux paroisses, établie d'après les registres conservés au presbytère.

G. 588. (Liasse.)— 2 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1706-1791. — Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Défenses produites devant le Présidial de Nantes par Jean Joyau, vicaire, agissant pour lui et les autres prêtres desservant le prieuré, contre Honoré Nepvouet, prêtre, vicaire perpétuel, lequel prétendait faire seul l'office paroissial (1706). — Factum pour le général de la paroisse contre Joseph Monnier, sieur de la Vattière, maître des comptes, demandeur en exemption de fouage pour sa métairie de la Nicolière et arrêt condamnant le demandeur (1711).— Fondation par J.-B. Thibaudeau, licencié ès-lois, sieur de Bel-Air, d'une rente de 50 livres au profit des chapelains qui diront la messe dans sa nouvelle chapelle de la Bastière (1748) ; supplique à l'Évêché et conclusions conformes de l'official. — Présentation par Suzanne Guyton, épouse de François de la Ville, écuyer, auditeur à la Chambre des Comptes, Pierre Hervouet de la Robrie, lieutenant de grenadiers au régiment provincial de Nantes, Victor Binet de Jasson, Mathieu Guitton des Aveneaux, Yves Guillon du Houssay, Etienne Hallouin de la Pénissière et Victor Geffray, docteur en médecine, du bénéfice fondé par Jean Grandjean à Rogatien de la Ville, clerc (1773) ; visa de l'Évêché, prise de possession et bail à ferme du temporel pour 424 livres (1784). — Actes de présentation, de collation, de prise de possession et de bail à ferme concernant les bénéfices de Notre-Dame, des Bérangers, des Ribards et des Ripauds.

G. 589. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1676-1789. — Saint-Sébastien. — Lettres de cachet défendant aux maire et échevins de Nantes d'envoyer des troupes loger dans la paroisse de Saint-Sébastien (1676). — Procédures diverses suivies au Parlement contre la veuve du sieur Bureau de la Grenerais, lequel se prétendait exempt de l'imposition des fouages ordinaires et extraordinaires, en qualité de bourgeois de Nantes, par le général de la paroisse, demandeur en interprétation du règlement de 1726, et opposition des États de Bretagne, lesquels interjettent appel au Conseil du Roi (1741). — Fondation de la chapellenie de la Sainte-Vierge, en la chapelle de la Jaunais, par P. Lebarbier, avocat, et Marguerite Touraine, avec une dotation de 12 livres de rente (1676). — Aveu à la juridiction de la Noë-Goulaine et bail à ferme du temporel de la chapellenie des Guillonneaux, comprenant deux journaux et demi de pré dans l'île Pinette.— Baux à ferme et arrentements du temporel des bénéfices des Brisebarres, des Guiberts et des Cailleteaux, comprenant un pré, une maison au bourg avec jardin, un pré en la prairie de Vertais, une pièce de terre près de la Sèvre et six planches de vigne au clos de la Coutancinière. — État général des bénéfices, chapellenies, légats et fondations établis dans la paroisse de Saint-Sébastien (1705).

G. 590. (Registre.) — 210 feuillets, papier.

1776-1790. — Saint-Sébastien. — Registre matricule contenant les noms et prénoms des frères et sœurs

de la confrérie de Notre-Dame-de-Vie, classés par paroisses et par rues.

G 591. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1789-1792. — Saint-Viaud. — Marché conclu entre Étienne Gervais, prêtre, et Pierre Loreau, maître charpentier, pour les réparations du presbytère et procès-verbal d'acceptation ou de renable, dressé par deux experts.

G 592. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1650-1686. — Sautron. — Testaments : de Christophe Domallain, recteur d'Orvault, portant fondation d'une messe par semaine en la chapelle de Notre-Dame de Boisgarand (1650), pour laquelle il a donné un petit logement avec un jardin au bourg de Sautron, un pré et 8 livres 5 sous de rente ; — et d'Anne Busson, veuve de Jacques Frémont, écuyer, sieur du Bouffay, portant fondation d'une chapellenie sous l'invocation de Notre-Dame, de sainte Anne et de saint Jacques, à desservir en la chapelle des Croix, au moyen d'une dotation de 20 livres de rente foncière (1686).

G 593. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1456-1789. — Savenay. — Titres des bénéfices desservis dans l'église de Saint-Martin de Savenay et dans celle de Notre-Dame de Bouée. — Testament de Pierre Toudouze, prêtre, recteur de Marsac, portant fondation d'une chapellenie de deux messes par semaine à l'autel de Notre-Dame, au moyen d'une rente de 15 livres, sur le tènement de la Moinerie, et décret d'homologation (1456). Présentations de divers titulaires, et procès-verbal du partage du pré Guiheneuc, dont les quatre cinquièmes revenaient au chapelain de la Moinerie. — Actes de présentation de la chapellenie fondée par Jean Gouin, prêtre.—Baux à ferme du temporel : de la chapellenie du Cul-de-Géline, annexée au bénéfice de la régenterie de Savenay (1785) ; — de la chapellenie des Raudières, en Bouée (1657) ; — du bénéfice des Bourdets, composé d'une maison au bourg de Bouée, avec jardin, de vignes, de prés et de terres labourables ; le tout affermé 430 livres, en 1789 ; — des chapellenies du Mérial, du Gué, de la Gautrais et de la Clerais, composées de terres, de vignes et de dîmes à prendre en la trève de Bouée.

G 594. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1551-1556. — Sévérac. — Procédures d'une instance relative au partage des marais et prés de l'Isac que revendiquaient les habitants de Sévérac contre ceux de Fégréac. Sentences du sénéchal de Nantes réglant les limites dans lesquelles les uns et les autres pourront exercer leurs droits de pâture. — Arrêt du Parlement sur un appel interjeté par les habitants de Fégréac qui furent condamnés.—Procès-verbal de mise en possession des habitants de Sévérac, opposition du sire de Rieux et sentence d'une commission de la Cour le déboutant de ses prétentions.

G 595. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1657-1788. — Sion. — Fondation par P. Lambert, recteur de la paroisse de Sion, d'une grand'messe en l'honneur du Saint-Sacrement à célébrer chaque mercredi, et donation par le même d'une rente de 37 livres et de deux prés sis près du Bois-Davy (1657). — Lettres de présentation, de collation et prise de possession du bénéfice de Saint-Joseph de Queneuc, par Hippolyte Thomas, clerc. — Acceptation par les habitants d'un legs de la comtesse de Méneuf (1737), ayant pour but de fonder une mission au moyen d'une rente de 50 livres constituée sur les États de Bretagne, et procurations des paroissiens aux marguilliers en charge pour toucher chaque annuité. — Baux à ferme du temporel du bénéfice du Pré-Biaud ; — du bénéfice des Blays, composé d'une maison au bourg ; — et du légat du Pré-Barat.

G 596. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1736-1786. — Soudan. — Consultation sur la perception des dîmes novales, signée *Begueret*, demandée par le recteur Monnier, au sujet d'une pièce de terre dépendante de la métairie du Pont. — Mémoire énumérant les terres *novales* situées au fief de la Boixière, sur lesquelles le recteur prétendait dîmer à l'encontre de M. de Bonamour. — Baux à ferme de temporel souscrits par les titulaires des bénéfices des Déchalles, de l'Epinette et de la Vertaudrie.

G 597. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1788-1790. — Teillé. — Délibération de l'assemblée générale des paroissiens autorisant le recteur à faire les réparations nécessaires au presbytère et à abattre 6 chênes et un ormeau qu'il emploiera pour ce travail. — Compte des revenus fonciers de la cure de Teillé, montant à 3,657 livres, en 1790, et des dépenses évaluées à 1,167 livres, présenté par l'abbé Bertrand. — Marie Garnier, recteur de la paroisse.

G 598. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1674-1788. — Thouaré.— Fondation par François Bouillon, sieur de la Haie, d'une chapellenie de deux messes par semaine en la chapelle de Notre-Dame d'Auray, pour le service de laquelle il a donné une borderie à la Cartière, des vignes au clos Guyot, au clos de la Fromagerie, au clos de Morteslier et des prés en la Vallée (1674). — Baux à ferme d'une maison sise à Nantes au Bignon-Lélard, appartenante au recteur François Moreau ; — de deux cantons de pré, en la prairie de Mauves, dépendants du légat des Furets.

G 599. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1666. — Touches (les). — Fondation d'une chapellenie de deux messes par semaine en l'église paroissiale, par Guy Avril, écuyer, sieur de la Bodinière, lequel a donné 16 boisselées 9 cordes de terres, évaluées en revenu à 90 livres de rente. — Nomenclature des terres attachées au bénéfice des Pageaux.

G 600. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1780. — Trans. — Concordat conclu par Jean Salé, prêtre, titulaire de la chapellenie de Saint-Jean de la Grossière, avec Jean Huet, recteur des Touches, et François Maisonneuve, recteur de Trans, auxquels il a cédé tous ses droits de dîme pour une rente de 450 livres, et moyennant une décharge complète de contribution au rôle des impositions.

G 601. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1635-1786. — Treillières. — Testament de Mathurin André, sieur de Champeaux, prêtre, portant fondation de services pieux en diverses églises et notamment de deux messes par semaine en l'église de Treillières, au moyen de 50 livres de rente foncière à prendre sur le lieu de Champeaux (1635). — Requête à l'Évêché adressée par Françoise de Brenezay, dame du Plessis-Bitaud, pour obtenir l'homologation, et conclusion conforme de l'Official (1647). — Présentation de Philippe Bitaud du Plessis, clerc tonsuré, son fils, par la même dame.—Bail à ferme d'une maison dépendante du bénéfice de Notre-Dame-des-Dons, consenti par l'abbé Georges Aubry, clerc tonsuré, titulaire (1786).

G 602. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1563-1785. — Vallet. — Actes de fondation, de présentation, de prise de possession, de provision, de collation, d'arrentement, de bail à ferme concernant : le bénéfice des Goheaux, lequel était possédé, en 1606, par l'abbé Béranger ; — la chapellenie de la Rousselière, de laquelle dépendait un pré sur le bord de la Logne (1658) ; — le légat des Roys dont la présentation appartenait à Jacques Barrin de la Galissonnière (1668) ; — le bénéfice des Piloquets, desservi par l'abbé Nicolas Cosnier en 1690 ;— le bénéfice fondé par Julien Babonneau et doté par lui du bordage des Moulins, de deux maisons au bourg et de deux planches de vigne (1708) ; — les chapellenies de Roland Guillet, des Mingraux, de Laufrère, des Lussauds et des Doillards.— Délibérations du général de la paroisse relatives à la confection des rôles des fouages, le recouvrement d'une rente constituée de 120 livres, provenant d'un legs de Charlotte Giraud, veuve Charles Jaret, écuyer, sieur du Boulay (1700).

G 603. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1530-1688. — Varades. — Aveu du temporel de la chapellenie de la Madeleine produit par Auffroy de Kermenguy, chapelain, devant la baronne d'Ancenis, et comprenant la métairie de la Hairière (1554); enquête relative au devoir d'une pipe de vin à prendre sur des vignes quartières, terminée par un accord avec le châtelain de Varades (1615) ; et arrêt réglant la redevance du curé de Bellignê (1651).—Instance du chapelain Jacques Pantin de la Guère, écuyer, contre Guillaume d'Irodouer, recteur de Varades, qui lui devait une rente de 40 boisseaux de grain (1660).—Présentation de l'abbé François de Montigny, par Armand de Béthune Charost, baron d'Ancenis. — Aveu du temporel de la chapellenie de la Fenouillère, comprenant plusieurs traits de dîme et des terres, une maison, une chapelle dédiée à saint Barthélemy et quelques cantons de terre dont jouissait l'abbé Georges Moreau, curé de Précigné, en 1538. — Fondation par Julien Mesnil, prêtre, recteur de Sévérac, d'une chapelle au canton des Landes, sous l'invocation de saint Joseph, saint Urbain et saint Just, pour la dotation de laquelle il a donné, au village du Mortier-Plat, près de ladite chapelle, une maison et plusieurs pièces de terre, à la charge de célébrer une messe du matin tous les dimanches (1642).

G 604. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 42 pièces, papier.

1656-1746. — Varades. — Procuration des paroissiens avec pouvoir d'emprunter 600 livres afin de couvrir les frais d'une instance qu'ils poursuivent à Paris contre leur seigneur à propos de leur commun.— Transaction par laquelle ils laissent au duc de Charost 177

journaux de terre, et obtiennent en échange la permission de vendre des parcelles jusqu'à concurrence de 4,000 livres et au delà (1662). — Arrêt du Conseil d'État qui liquide les dettes de la paroisse à la somme de 14,494 livres. — Procès-verbal de la consistance des communs, réception des enchères par le subdélégué de l'Intendant, adjudication de diverses parcelles et arrêt d'homologation (1730).—Arrêts du Conseil ordonnant d'informer extraordinairement contre les malfaiteurs qui, au nombre de 50, sont sortis armés et masqués du village de l'Audace pour renverser les fossés des afféagistes (1732) ; — déférant la connaissance du procès à l'Intendant de la province ; — et condamnant les habitants à faire clore, sous leur garantie, les afféagements concédés dans la paroisse de Varades. Ordonnance du subdélégué et de l'Intendant évaluant à 650 livres l'indemnité due au sieur de la Vieuxville et aux autres adjudicataires lésés (1746).

G 605. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1673-1679. — Varenne (la). — Fondation par Madeleine Lavaille de cinq messes par an, pour le service desquelles elle a donné au recteur Louis de Moncelet, un bordage sis au lieu du Tertre. — Requête à l'officialité pour obtenir l'homologation, et attestation de trois témoins portant le revenu du don à 52 livres par an.

G 606. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1670-1766. —Vay. — Présentation : par Anne Perrigaud, veuve de Jean Merel et consorts, de l'abbé Sydrac Deluen, clerc, au titre de chapelain du bénéfice, nommé le légat des Pas-Grimauds, fondé par François Mérel, sieur de la Tournerie (1670); — par Jean Leray, de l'abbé J. Girard, prêtre, au titre de chapelain du légat fondé par E. Leray (1682).— Décret épiscopal réunissant la chapellenie de Notre-Dame du Carrefour aux légats de la Robinelière et de la Couère, afin de subvenir à l'entretien des petites écoles (1739), et présentation par les habitants de l'abbé Pierre Garaud, vicaire de Grandchamp, pour remplir les fonctions de régent (1766). — Extrait du rôle des sommes à payer par les gens de mainmorte pour droits d'amortissement et de nouvel-acquêt, et rôle de l'impôt de garnison réparti sur les habitants en 1725. — État des charges et des revenus de l'église de Vay.

G 607. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1603-1723. — Vertou. — Titres des chapellenies fondées en l'église paroissiale : par Catherine Lemerle, veuve de Pierre Sorin, laquelle donna plusieurs cantons de terre situés au village du Drouillay, pour deux messes par mois (1603) ; — par Louis Piquet, marchand, lequel donna deux pièces de pré à Portillon et une rente de 17 livres pour une messe par semaine (1653) ; — par Antoine Lizardière, prêtre, lequel donna pour deux messes par semaine, quatre grandes messes, quatre anniversaires et un salut de trois hymnes chaque dimanche, la somme de 160 livres de rente foncière (1723). — Fondation d'une rente perpétuelle de 120 livres par Marie Couperie, veuve de Ph. Gabart, chevalier, seigneur de la Maillardière, pour l'entretien d'une mission qui sera prêchée tous les dix ans dans les paroisses de Vertou, de Rezé et du Port-Saint-Père, et pour la subsistance des pauvres écoliers qui se préparent aux Saints-Ordres (1699). — Fondation d'une messe à célébrer chaque dimanche dans la chapelle privée du Drouillay, au moyen d'une rente de 30 livres donnée par Françoise Genesté, veuve de René Desnaurois, écuyer, lieutenant de la maréchaussée de Bretagne (1657).— Baux à ferme des devoirs de dîmes, de terrage et des redevances appartenants à la cure de Vertou.

G 608. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1732-1769.— Vieillevigne.— Extrait du testament de Ch. Polixène de Goulaine, épouse d'Henri du Bois, chevalier, comte de Méneuf, portant donation de 50 livres de rente perpétuelle à la paroisse de Vieillevigne et de 50 livres à la paroisse de Sion, afin de subvenir à l'entretien d'une mission qui se fera tous les douze ans (1732). Extrait du registre des délibérations de la paroisse de Vieillevigne contenant acceptation du legs, et sentence de condamnation contre le comte de Méneuf. Procurations des habitants de Vieillevigne à leurs marguilliers pour toucher les annuités et les arrérages de la rente ci-dessus à la caisse du trésorier des États de Bretagne.

G 609. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1740-1790. — Vigneux. — Transaction conclue entre Louis du Breil, écuyer, seigneur du Buron, et les vassaux des fiefs de Vigneux, la Musse et le Pé, réglant le partage des terres vaines et vagues (1740). — Bail à ferme des dîmes de la frairie de Saint-Michel dont le produit rapportait 360 livres aux chanoines de Saint-Pierre et 900 livres au recteur; accord réglant le nombre des terres sujettes aux dîmes novales et dénombrement des contribuables de la même frairie. — Requête au procureur général pour avoir la permission d'agrandir l'église. Ordonnance épiscopale indiquant les

réparations à faire. Demande d'indemnité de logement par le recteur René Olivier. — Bail à ferme des dîmes de la frairie de Saint-Michel conclu par le recteur pour 1,400 livres, en 1783 ; — des frairies de Saint-Martin, de Saint-Michel, de la Madeleine, de la Chapuzelière, du Vernay et de la Boissière, conclu par les chanoines, en 1785, pour la somme de 2,730 livres. — Autre bail à ferme d'un pré et d'une pièce de terre dépendants du légat des Préaux.

G 610. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1632-1659.— Villepots.— Accord avec les héritiers de Julien Huaut, prieur recteur de Notre-Dame de Villepots, réduisant à 30 livres de rente le legs qu'il avait fait à la fabrique et aux pauvres. — Testament de Madeleine Charon, portant fondation de 8 messes par an dans l'église de Villepots et de trois trentains dans l'église de Juigné.

G 611. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1783. — Vritz. — Brevet présenté à M. Fretat de Sarra, évêque de Nantes, par le recteur Pierre Cœur-de-Roi, chanoine régulier de la Congrégation de France, relatant que la paroisse comprend 1,800 communiants, et contient l'énumération de toutes les fondations pieuses.

G 612. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier.

1630-1791. — Vue. — Testaments : de François Beliard, prêtre, recteur de Vue, contenant un legs de 400 livres à la fabrique (1710) ; — de Jean Gérard, notaire, portant donation à la fabrique de la maison du Rocher, et des Marais dits les Petites Saudières, à la charge de célébrer 12 messes par an (1749). — Arrêt du Parlement rendu en faveur de l'abbé Bion, pourvu de la cure de Vue par l'évêque de Nantes, contre l'abbé Jollivet, présenté par l'abbé de Saint-Jouin de Marnes (1658). — Fondation d'une mission par Anne Roger, veuve de Louis Plessis, chevalier, seigneur de Genouville, au moyen de 600 livres qu'elle a remises à la communauté de Saint-Clément de Nantes (1686). — Attestations de miracles arrivés, en 1657 et 1659, au pèlerinage de Sainte-Anne de Vue.— Consultations et transactions relatives à certains traits de dîme contestés par les seigneurs de la Blanchardais et le recteur de Chemeré. — Procédure d'une instance en réception d'aveu soutenue par le recteur Belleroche devant la cour de la Blanchardais (1746). — Autres procédures d'une opposition formée devant le siège de Machecoul par les habitants de Vue à un afféagement de terrain vague concédé, en 1769, par François Danguy, seigneur de Vue, au profit de P. Aubinais, de Louis et Pierre Chauvet. — Compte de la fabrique pour l'année 1780.

G 613. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1775-1778. — Évêché de Nantes. — Obéissances féodales. Contrats de vente et d'échange concernant des terres sises dans les diverses paroisses du diocèse relevant de la juridiction des régaires de l'Évêché produits par Étienne Gilaizeau, architecte, J.-B. Hendricq, Félix Delarue, chirurgien, Louis Graslin, receveur général des fermes, Guillaume Le Boterf, marchand épicier, J.-B. Le Masne de Clermont, négociant, et autres vassaux de Nantes, de Sautron, etc.

SUPPLÉMENT

—

G 614. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 107 pièces, papier.

1779-1782. — Évêché de Nantes. — Obéissances féodales. — Contrats de vente et d'échange concernant des terres sises dans les diverses paroisses du diocèse relevant de la juridiction des régaires de l'Évêché, produits par Christophe Guillon, écuyer, Joseph Richard du Plessis, régent de la faculté de médecine de Nantes, Jean Hubert, boulanger à Nantes, Alexandre Petit des Rochettes, négociant à Nantes, Jacques Guellard du Mesnil, commissaire des poudres et salpêtres en Bretagne, Mathurin Pontoire, tonnelier sur la Fosse, et autres vassaux de Nantes, de Sainte-Luce, de Guérande, d'Oudon, etc.

G 615. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1778-1791. — Chapitre de Luçon. — Prieuré de Fresny, en la paroisse de Montoir. Baux à ferme du prieuré et de la métairie du Fresny concédés, en 1778, pour 400 livres, en 1786, pour 450 livres, à François et Yves Halgan, laboureurs. Lettre du chanoine syndic Bouhyer relative aux réparations du prieuré.

G 616. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1646-1754. — Bouvron. — Titres de la chapellenie de Maure ou de Quéhillac. — Partage des biens de Jean

Fourché, sieur de Bezou, et de Françoise de Crespy, son épouse, situés dans les paroisses de la Chapelle-Launay, de Bouvron et de Lavau (1646). — Fondation par Jean Fourché, seigneur de Quéhillac, du Bezou, de la Ville-Fregon, procureur-syndic des États de Bretagne, d'une chapellenie de 4 messes par semaine et de 7 services solennels par an, et dotation comprenant plusieurs pièces de pré dans les paroisses ci-dessus en faveur du desservant, plus deux pièces de terre et une rente de 9 livres 18 sous au profit de la fabrique de Bouvron (1670). — Démission de l'abbé P. Ollivier, titulaire, de 1744 à 1751. Promesse de payer les décimes dans laquelle il est dit que l'héritier dudit fondateur a protesté et refusé de ratifier l'acte. — Autre acte d'Armand-Paul Fourché de Quéhillac, chevalier, portant que, pour satisfaire aux testaments de Guillaume Fourché, capitaine de 100 hommes d'armes (1598), et de ses descendants, il a relevé la chapellenie indiquée ci-dessus et l'a dotée d'une rente de 208 livres et d'un logement. Approbation de l'officialité et de l'Évêché (1753).

G. 617. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1703-1732. — Penestin. — Quittance des 200 livres payées aux trésoriers des revenus casuels pour la finance de l'office de syndic perpétuel (1703). Rôles de répartition des fouages sur les contribuables de Pénestin comprenant les frairies du Bourg, de Brancellin, de Trégornel, de Bramber, de Couern et de Kerseguin.

Département de la Loire-Inférieure

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE H

(Ordres religieux d'hommes. — Ordres religieux de femmes. — Ordres militaires religieux. — Hospices et maladreries, etc.)

Abbaye de Blanche-Couronne.

H 1. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1167-1283. — Abbaye de Blanche-Couronne, en la paroisse de la Chapelle-Launay. — Fondations. — Charte de Bernard, évêque de Nantes, relatant que Geoffroy, fils de Jelent, s'est donné avec tous ses biens patrimoniaux au monastère (1167). — Donation de la terre du Greuy, en Guenrouet, et de 4 sous 8 deniers de cens par Geoffroy de Bercé (*G. de Berceum*), avec le consentement de son épouse et de ses deux fils (s. d.).— Lettres d'Eudes de Pontchâteau rappelant que son père a donné aux moines le moulin de Cordemais, la terre d'Endeure, le droit dit *droit de manger* à Averac et à Magor, 20 sous de cens annuel avec 200 anguilles, et ajoutant à ces concessions le droit d'usage et de pâture dans les forêts de la seigneurie de Pontchâteau pour les vassaux de l'abbaye, avec la permission de prendre des terres à cultiver (1198).— Don par Garsire de Retz d'une rente de 4 sous payable à Prigny (1217). — Fondation d'un anniversaire par Pierre, fils d'Alain de Lavau (*P. de Valle*), moyennant une rente de 10 sous à prendre sur les censives de Lavau (1218). — Dons: par André Arrabi, d'une rente de 20 sous, sur une maison sise au Bourg-Men, à la tête du Pont-Neuf de Nantes (1223) ; — par Guillaume de Sion, chevalier, de 10 sous de rente sur les prairies du Migron, en Frossay (1228) ; — par Guillaume Giffart, chevalier, de son tènement de la Fosse, sis dans la mouvance des moines de Saint-Gildas (1229). — Lettres de confirmation de Constance, dame de Pontchâteau (1236), relatant que G. Le Bastard a donné aux moines tout ce qu'il avait acheté au village du Luc, paroisse de Guémené, en 1229, avec l'autorisation d'Hervé de Blain. — Donations : par Pierre Le Prévost, chevalier, de la terre de la Grée, près la chaussée de Poligo, laquelle fut baillée à cens par l'abbé, moyennant 10 sous de rente (1233) ; — par Constance de Pontchâteau (1236), du tiers du fief de la Chapelle-Launay, d'une rente de 6 livres à prendre sur des prés de Montoir, à la charge de deux messes quotidiennes, lequel don fut ratifié par Olivier de Clisson en 1283 ;— par Hemeri de Launay, de tous ses droits de propriété sur le tènement de Daniel Veillon (1259) ;—par Olivier de Corolec, chevalier, des tènements de l'Armor et de Quermarin, en Penestin (1260) ; — par Joscelin de la Roche-Bernard, chevalier, d'une rente de 40 sous pendant sa vie, des terres du Cléon et de la Croix-Chemin du Plessis, en Saint-Dolay, après sa mort, s'il décède sans héritiers (1268) ; — par Jean Écorchart, bourgeois de Savenay, de tout ce qu'il possédait au-dessus de l'étang de Mortève (1269) ; — par J. de la Roche-Bernard, du moulin et de l'étang de Ponmenac, à la charge d'une messe de *Requiem* (1270), que les religieux ont ensuite abandonnés à Eudes de la Roche-Bernard, varlet, pour une rente de 100 sous (1271); — par Guillaume Abraham,

de tous ses droits de propriété sur la censive de Crincouet, en Campbon (1275); — par la veuve de Pierre de Revin et Geoffroy de Fronday, son neveu, d'une rente de 3 sous à prendre en Montoir, sur le pré de Mémerlet (1277); — par Pierre Lesage, par son épouse Organde et par Josienne, de tous leurs droits de propriété en Savenay; — par Geoffroy et Guillaume Tousard, des prés de Mortève, d'une vigne au fief de Mareil, d'un champ et d'une rente de 5 sous, le tout à prendre dans les paroisses de Savenay et de Lavau (1282); — et par Pierre Loséard, clerc, bourgeois de Savenay, de l'hébergement de Tuffete, au fief de Redon, en la paroisse de Savenay (1282).

H 2. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1284-1476. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Donations: par Jean Soudan et son frère Guy, d'un vassal nommé Guillaume Olivier de Boynel et de son hébergement de Troyvaut en Campbon (1284); — par Guillaume de Rieux et son épouse Flandrine, d'une somme de 100 sous de rente assise sur des terres de Saint-Nazaire et sur leur hébergement du bourg de Saint-André-des-Eaux, situé entre les deux églises (1285); — par Clément et Aënor son épouse, paroissiens de Sainte-Marie de Pornic, d'une rente de 3 sous 4 deniers (1296); — par Hemeri de Braz, écuyer, d'une rente de 40 sous sur la saline Vereux, en la paroisse de Guérande (1314). — Sentence du doyen de Nantes rappelant les terres sur lesquelles un seigneur de Pontchâteau, X..., avait assigné une rente de 20 livres au profit des moines, en 1299; et condamnant O. de Clisson à ratifier la donation (1314). — Donations: par Guillaume Barbete, paroissien du Clion, et Hemeri du Porteau, paroissien de Sainte-Marie, de tous leurs biens et de leur personne (1315); — par la veuve G. Rosel, de tous ses biens patrimoniaux sis au Porteau et à la Pifardière, en la paroisse de Sainte-Marie (1316); — par Pierre de la Haie, Blanche du Plessis, son épouse, et Olivier leur fils aîné, d'une rente de 10 sous (1323). — Lettres d'Olivier de Clisson confirmant les religieux en possession de tous les biens qui leur ont été concédés et pour lesquels ils ont déjà obtenu des lettres de ratification de ses prédécesseurs (1331). — Donations: par G. Landri de 2 sous de cens pour avoir part aux prières des moines; — par Marie de Rochefort, dame de la Bénaste et du Pont, de l'étang de Drélif, sis dans les paroisses de Donges et de Montoir, à la charge de célébrer 3 messes chantées par semaine (1364). — Testament d'Hervé du Pont, seigneur de Fresnay, neveu de Guy de Rochefort, énumérant les dettes que ses exécuteurs testamentaires auront à payer, et les donations pieuses qu'il attribue à Blanche-Couronne, aux Carmes et aux Dominicains de Nantes (1364); ratification par Simon du Pont, frère puîné du donateur, qui assigne 30 livres de rente sur le fief des Rallières, en la Plaine (1366), et par Hervé de Volvire, seigneur de Nieul (1368). — Testament dudit Simon, seigneur de Fresnay, portant fondation de 4 grandes messes par semaine pour le service desquelles il a donné toutes les rentes, dîmes, redevances et droits seigneuriaux qui lui appartenaient dans le pays de Retz; et d'autres fondations en faveur de l'aumônerie des ponts de Nantes, de Saint-Julien de Plessé et de Saint-Gildas (1370). — Testament de l'abbé Thomas portant donation de tous ses acquêts et de son bâton pastoral en argent (1390). — Donations universelles consenties par Guillaume, fils de Jean André, par Guillaume Aubriet, clerc du diocèse de Nantes, bachelier en droit. — Testament de Thibaud de Louveday, abbé de Blanche-Couronne, portant donation de 5 livres 2 sous de rente, pour le service de deux messes par semaine (1476). — Fragment du testament de Françoise du Casso, dame du Breffe.

H 3. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 14 pièces, papier; 1 sceau.

1364-1755. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres de propriété. — Accord entre l'abbé Thomas Loncle et Geoffroy de Keraczou, lequel s'est engagé, pour solder tous les arrérages de rente qu'il devait sur ses terres de Campbon et de Lavau, à payer désormais une rente de 30 sous sur ses héritages de la vicomté de Donges, à la condition que l'abbaye fondera un anniversaire en sa mémoire et l'inhumera dans le même enfeu que son père (1364). — Instance en paiement d'une rente de 6 sous 3 deniers, due sur le fief de Maumignac, par Michel Blain. — Accord dans lequel Jean de Barrel s'oblige envers l'abbé Thibaud Aubriet à payer une rente de 20 sous, sur ses prés de Mareil en la Chapelle-Launay (1412). — Enquêtes et procédures des religieux contre les tenanciers d'Endeure, en Campbon, qui prétendaient relever de la vicomtesse de Rohan, dame de Blain (1446). — Transaction relatant que les religieux se sont désistés de leurs prétentions sur la lande Mortève, en dehors de leur clôture, et qu'ils ont cédé à Jean de Maure, sire de Bonaban et de Maure, 12 hommées de vigne en l'île de Bourgueil, avec une rente d'une poule et d'un boisseau d'avoine, parce que ledit seigneur a promis de leur donner une compensation dans l'un de ses domaines, suivant l'appréciation de Jean André, sieur de la Guicharderie (1474). — Contrats d'acquisition, d'afféagement et d'échange de 10 sous de rente sur le pré du Mottay-aux-Blancs, en l'îlette de

Mareil, de terres sises à Pibois, à la Berthelais, à la Cloulaie, et au Pré-Fouet, en la chapelle-Launay (1597-1729).

H 4. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier ; 4 sceaux.

1276-1757. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres de propriété. — Assignation d'une rente de 8 sous sur l'hébergement d'Assaz, par Guillaume de Ruvin, chevalier, au profit des religieux qui étaient obligés de la servir à Guillaume d'Ornant, chevalier (1276).— Reconnaissance d'une rente de 10 sous de cens due par Guillot Ardesey, à raison d'une vigne que lui avait concédée l'abbé Olivier de Trégus, au clos de Remberen, en la paroisse de Donges (1357). — Accord rappelant que les seigneurs de Casso ont donné une rente de 6 livres 10 sous pour avoir un enfeu dans le *revestuaire* de l'abbaye et stipulant que leur héritier, Pierre de Casso, chevalier, paiera désormais une rente de 7 livres sur ses terres de Casso et de l'Angle, et une somme de 80 livres pour s'acquitter des arrérages (1431). Assignations et bannies relatives à la saisie des héritages de Françoise de Casso, fille dudit seigneur, épouse de Pierre de Sévérac, pour défaut de paiement ; opposition de Robin de la Touche, seigneur de la Touche, demandeur en prémesse, en sa qualité de cousin (1437) ; bail à ferme de la terre et seigneurie de l'Angle-Casso, sises dans les paroisses de Donges et de la Chapelle-Launay, à la charge d'acquitter ladite rente ; sentence contre Guillaume Marcel, sieur de l'Angle, et factum contre le président G. de Martigné qui refusait de continuer le paiement.— Obligation de 3 sous de rente souscrite par Pierre Thorel, sieur de Brantonnet, et procédures contre Guillaume de la Bouëxière, curateur de Jacquette Thorel (1477).— Cession par Jean de la Raye de 5 boisselées de terre, en Donges, pour amortir une rente de 4 sous (1490). Afféagement d'un marais de 6 journaux, voisin de la prée du Greny, en la paroisse de Guenrouet (1757). — Reconnaissance de 5 sous de rente foncière sur une vigne de Guérande, souscrite par Jean Le Fauhé (1466). — État de réparations à faire aux marais salants.

H 5. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier; 3 sceaux.

1197-1620. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres des domaines et rentes de Nantes.—Arrentement par l'abbé Jean d'un moulin situé sur le seil de Bièce, lequel provenait d'un don de Simon Legrand et était exploité par André Arabi (1197).— Condamnation, reconnaissances et obligation relatives à des rentes foncières assises sur une maison de la Saulzaie, et sur un rotereau du pont de la Madeleine, en la paroisse de Sainte-Croix; — sur des maisons sises au Bignon-Létard, rue Saint-Yves, et sur le pont d'Erdre. — Baux à rente de deux maisons sises à la Fosse, l'une prise par François de Cornilz, marchand, et l'autre par les religieux (1473). — Transport par Alain Guynet d'une créance de 100 saluts sur François de Cornilz, lequel assigna ensuite une rente de 7 livres aux religieux pour amortir sa dette (1474); sentence contre Marthe de Cornilz, épouse de Guyon de Saint-Elier, sœur et héritière bénéficiaire du débiteur ; et accord portant obligation de 8 livres (1496). — Procédures contre Guillaume Lemoine et les frères Hubert, propriétaires d'une maison sise rue des Halles, en la paroisse Saint-Saturnin, et grevée d'une rente de 7 livres 15 sous.

H 6. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1277-1564. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres des domaines et rentes de la paroisse Saint-Similien de Nantes. — Accord relatant que la femme de Robin Meparci, après avoir contesté aux religieux la propriété d'un emplacement voisin de leur maison, au Marchix, a fini par reconnaître que ses prétentions étaient mal fondées et promettre de payer les rentes dues sur le terrain (1277). — Reconnaissances de rentes foncières minimes, souscrites par Macé X... (1386), Guillaume Talvas (1459) et Bonabes Tarquis (1462). — Échange d'une rente de 52 sous contre une autre de 50 sous, entre Jeanne de Bazoges, dame de Vieillevigne, de la Roche-Joulain, et de la Salle d'Orvault, et les religieux (1475). — Bail à cens d'une maison avec jardin au Marchix, à P. Fontin, moyennant diverses redevances. — Sentences et procédures, arrentements et reconnaissances concernant des rentes foncières dues par Guillaume Davy, Thibaud de Fescaux, prêtre, Pierre Favel, Eonnet Judays, Jean Catuys, tous possesseurs de maisons sises au Marchix.

H 7. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 2 sceaux.

1229-1762. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres des rentes et domaines de Saint-Viaud et de Savenay. — Reconnaissance de Jean Liget, débiteur d'une rente de 2 sous et des arrérages. — Accords conclus par les religieux : avec Guillaume Écorchart, pour des terres sises en Savenay, autour de l'étang de Mortève, pour un hébergement sis près de la ville et un courtil,

pour des vignes en Lavau et plusieurs rentes foncières; — avec le seigneur Eudes de la Roche-Bernard, qui leur a donné main-levée d'une hypothèque de 76 livres moyennant la somme de 50 livres (1285); — avec Tiphaine Écorchart et son mari Jean Leroy, auxquels ils ont restitué une partie des héritages de G. Écorchart, moyennant une rente de 8 livres 22 sous (1287). — Échange de l'hébergement du Champ-Phyli, lequel fut donné à l'abbaye par Perronne de Beaumont, veuve de Pierre de Rochefort, pour amortir une rente de 11 livres 3 sous, contre une maison sise à Savenay (1347). Échanges de rentes foncières conclus avec Jean de la Jou, seigneur de Coyau (1408), et Jean de Coyau, chevalier, seigneur de Coyau et de Ville-Fregon, et Pierre de Maure, seigneur de Brignan (1458). — Restitution aux religieux par G. Gentil, d'une maison sise à Tuffette. Procédures d'une opposition formée contre les religieux Cordeliers de Savenay qui prétendaient ouvrir une porte dans le mur de leur couvent, voisin du logis de Tuffette (1431). Mandement du duc Jean V de Bretagne au sénéchal de Nantes de s'enquérir des droits de l'abbaye de Blanche-Couronne sur le pourpris des Cordeliers, de les indemniser s'il y a lieu, pour le tort qui leur serait causé, et commandant, dans tous les cas, à Jean Sellier, dépensier, chargé des travaux de construction du couvent, d'achever la clôture nécessaire (1431). Autre mandement du duc Pierre II aux conseillers G. Chauvin, président des comptes, Gilles Garin, Alain Raymont et Jean de Vay de s'enquérir de la valeur du terrain perdu par les moines à Tuffette, de vaquer à l'estimation d'un *maccreau*, sis en Loire, entre les îles de la Tranchée, de Belle-Isle et de la Jumelle, à eux promis en compensation, et de régler définitivement l'indemnité à eux due (1454).—Arrentement de la maison de la Grange sise en face du couvent des Cordeliers, concédé à J. Pageol, pour 15 sous de rente (1582).—Obligation de 3 livres de rente souscrite envers l'abbaye par les religieuses Cordelières pour se libérer de tous les droits de vente et d'amortissement qu'elles devaient à raison de leurs acquisitions dans le fief de Blanche-Couronne (1674). — Adjudication judiciaire de l'hébergement d'Agnès la Torte, sis à Savenay, près l'église; — échange du clos Normand contre 50 sous de rente (1401) ;— mandement du duc Jean V renvoyant devant le sénéchal de Nantes, G. de Flin, le procès intenté à Guillo Le Barbier à propos d'un édifice nouveau (1407); — accord sur la propriété du bois de la Cloutaie ; — vente d'une hommée de pré à Mortève; et arrentements de terrain et de masures à la Gaudinaie. — Accord sur les limites de l'étang du Moulin-au-Loup, convenu entre les moines et le procureur fiscal de la vicomté.

H 8. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1258-1725. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres du prieuré de Sainte-Catherine de Lanchaillou, en la paroisse de Saint-Donatien de Nantes. — Charte de Simon, fils de Simon d'Er, chevalier, relatant qu'il a donné aux religieux tous ses droits de propriété, de seigneurie et de juridiction sur le fief de la Poterie, entre le Pont-du-Cens et le Port-Lambert, à l'exception de la métairie de la Poterie sur laquelle il a assigné aussi 10 sous de rente (1258). — Accord relatif à des vignes sises au Port-Lambert, dont la propriété était contestée par P. de Lais et B. Boterel (1295). — Reconnaissance d'une rente de 9 sous 5 deniers souscrite par Jean Bezau.—Enquête pour connaître les rentes foncières assises sur les terres du Port-Lambert et du Tertre, en la paroisse de Saint-Donatien de Nantes.— Transaction et reconnaissance d'une rente de 100 livres due par J.-B. Sarrebourse du Larry et Anne Garreau son épouse, acquéreurs desdites terres (1716). — Bail à ferme du temporel du prieuré conclu pour 700 livres par an et quelques redevances (1725). — Aveux : aux ducs de Bretagne, en 1458 et en 1469, par Thibault de Louveday, abbé ; au Roi, rendus par Benoist Quesné, prieur, en 1673, et par René Pottier, prieur, en 1679. — Collation au nom de J. Chevreul; et assignation sur un procès en compétition entre l'abbé Briçonnet et l'abbé Jacques Guibert (1519).

H 9. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1433-1612. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres du prieuré de la Madeleine d'Air, en la forêt du Gâvre. — Lettres en *vidimus* d'Arthur de Richemont, connétable de France, au châtelain du Gâvre, rappelant que ses prédécesseurs ont concédé à l'abbaye un droit de pâture en la forêt du Gâvre, pour 60 bêtes d'aumaille et 50 porcs, la coupe de 10 marreaux d'herbe, plus une prise de bois de chauffage, et ratifiant la concession (1433). Enquête faite par la cour des Eaux et Forêts de Bretagne de la part de V. Le Clanche, prieur, pour connaître l'étendue des droits concédés au prieuré (1546). — Aveu rendu au Roi par J. Chevreul, vicaire général de l'abbé commendataire (1543). — Sentence de P. Becdelièvre, lieutenant général des Eaux et Forêts,' ordonnant l'enregistrement des lettres d'Arthur de Richemont et réglant à 25 charretées le droit d'usage sur le bois sec (1550), ordonnance conforme de Fr. du Cambout, grand-maître et réformateur général des Eaux et Forêts (1577) ; — et maudement de son successeur G. de Rosmadec maintenant le même usage (1579).—Baux à ferme

du temporel conclus en 1608 et 1612. — Collations en faveur des prieurs Le Clanche, M. Legouz et P. du Temple; et prises de possession.

H 10. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1380-1711. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres du prieuré du Porteau, en la paroisse de Sainte-Marie de Pornic. — Aveux rendus à Hémery Grimaud, seigneur du Plessis-Grimaud, par Jean Leroy, prieur claustral, pour des terres et des rentes à prendre en la paroisse de Sainte-Marie (1380) ; — à Guy de Retz, relatant toutes les terres que l'abbaye possédait dans le pays de Retz (1406),— et à ses successeurs au XVIe siècle. — Accord réglant les droits et les redevances des tenanciers du Porteau envers le prieur (1420). — Bail à devoir de quint d'une pièce de terre près les Bretonnières, qui sera plantée en vigne, consenti par G. de la Jou, sacriste de l'abbaye (1431). — Reconnaissance de 2 sous de rente sur 3 cantons de terre, près le bourg, et accord sur une rente de 8 boisseaux de froment due par le seigneur du Plessis-Grimaud (1505). — Collation par l'abbé Briçonnet à P. Boschet, de l'office de la sacristie duquel dépendait le prieuré du Porteau (1504). — Mémoire relatif aux rentes assises sur les Rallières, en la paroisse de la Plaine, que les moines revendiquaient contre leur abbé (1711).

H 11. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 2 sceaux.

1482-1621. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres de la chapellenie de Saint-Jacques de Burelles, en l'île de Bouin, desservie dans la chapelle de l'aumônerie Saint-Julien. — Arrentement de 4 hommées de pré, aux bossis des Burelles, consenti par G. Fréart, titulaire du bénéfice, au profit d'Alain Bouyneau, saulnier, à la charge d'entretenir 240 aires de marais et de payer 40 sous de rente (1495). — Acquisition par le frère Jean Petiaud, aumônier, d'une masure et de 35 sillons de terre à la Bretelaie, en la Chapelle-Launay, pour l'augmentation du temporel (1588).— Bail à ferme de 5 journaux de pré et de 60 aires de marais salants, dans la paroisse du Bois-de-Cené (1621). — Collation épiscopale de la chapellenie accordée à Pierre de Montauban, clerc, présenté par l'abbé, lequel tenait son droit de patronage de Guillaume de la Virée, écuyer (1482). Autres provisions au nom de Jean Ernaud, lequel obtint des lettres patentes de maintenue et de sauvegarde, en 1523, et au nom de Georges Moisan, qui eut pour compétiteur l'abbé Rolland Viau.

H 12. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1469-1707. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Titres du prieuré Saint-Hilaire du Tertre, en Lavau.— Extrait de l'aveu rendu au duc par l'abbé de Louveday, en 1469. Autre aveu rendu par le prieur René Biré, écuyer, devant la Chambre des Comptes (1627). — Acquisition de 12 livres 19 sous de rentes foncières par le prieur Jean de Saint-Aubin, lequel a traité avec Jean de Marbré, écuyer, sieur du Fresne (1524), et de douze sous de rente sur une maison de Mareil. — Transaction entre le fermier général de l'abbaye et le fermier du prieuré portant que la dette du prieuré sera réduite à 200 livres, et que désormais il sera chargé d'une rente annuelle de 120 livres. — Requêtes, mémoires, factums, productions d'une instance poursuivie par le prieur claustral et les religieux de l'abbaye, demandeurs en paiement de ladite rente, d'abord contre J.-B. de Cornulier, titulaire du prieuré du Tertre, puis contre Claude de Cornulier, tous deux appelants d'une sentence rendue au Présidial ; — arrêt de condamnation et transaction dans laquelle le défendeur reconnaît que la rente réclamée est légitimement due sur le prieuré (1688). — Bail à ferme du temporel conclu pour 800 livres (1707). — Collations du bénéfice au nom de R. du Chesne, de P. Jehenne et d'Hector Vigor, religieux de l'abbaye au XVIe siècle.

H 13. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1415-1766. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Obéissances féodales de la paroisse de Campbon. — Aveux rendus par les tenanciers de la Gastinaie, de la Veneraie, de la Siouraie, de la Ville-Alez, du Clos-aux-Moines, de Trenault, de Maumignac, de Constable, devant les abbés Pierre de Cornulier (1633), Claude Cornulier (1644), Jean-Jacques Regnaud de Barres de Langres de Beaujeu (1691), Daniel Bertrand de Langle (1750). — Contrats de vente et d'échange conclus entre les vassaux pour des héritages situés dans la mouvance de Blanche-Couronne.

H 14. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1315-1674. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Obéissances féodales de la paroisse de la Chapelle-Launay. — Aveux rendus par Simon Le Marchand (1315), par Simon Ballue, Jean de la Barre (1360); par Jean Brenart et Jehannot Briend, pour leurs tenues de la Moricaudaie (1375) ; — par Jean Jallais, Hervé Cochard, François Fouet, François Gouaud, Pierre Fréour, Jean

Tasse, Pierre Chabot, Jean Riello, Pierre Boumalle, Jean Judic et autres, tenanciers au bourg, aux villages de Pibois, de la Bretelais, de la Simonnais, de la Géraudais, de la Carrays, de Fayel, d'Avérac, de l'Olivaudais, de la Montagne, de la Foustaie, de la Moricaudais, de la Touche, de la Pissonnais ; — par E. Onice (1477), Claude Davy, veuve Boylesve (1603) ; Bernard Loisel, écuyer, et Olive de la Lande (1606) ; Mathurin de Bino et Élisabeth de Saint-Aubin (1671), pour la terre de la Baratrais.

H 15. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 166 pièces, papier.

1441-1769. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Obéissances féodales de la paroisse de la Chapelle-Launay. — Contrats de vente et d'échange conclus par Jean Landesmars (1441), Mahé de la Noë (1541), Yvon Audren (1567), Pierre Trégret (1605), Joseph Dalibert (1726), Michel Bouvron, François Rialland, René Fretaud, Claude Desmars, Jean Éven, Robert Lemarié et autres tenanciers, vassaux de l'abbaye, contenant des reconnaissances de rentes foncières au profit des religieux.

H 16. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1360-1769. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats de vente et d'échange produits : par J. Fergaud, mélayer à Laubaudais en Donges ; — par Jean Guillermo, sieur de Kervelo, Jean Hervé, sieur de la Boulaie, Pierre de Moyre, sieur du Greny (1671), René de Talhouet (1741), paroissiens de Guenrouet ; — par Jean Bonnier, N. Bioret, Jean Moisan, Olivier Fourage, François Viaud et autres, paroissiens de Malville ; — par Aubin Vigneu, paroissien de la Plaine ; — par Guillaume Moisan, Cyprien Halgan, avocat en Parlement, sénéchal de la vicomté de Donges; Julien Guégen et autres, paroissiens de Prinquiau ; — par Guillaume Montaban et Johannet Sehier (1360), Thomas du Chesnet (1396), Jean Renoulais (1423), Jeanne Fréart, Jean Septier (1633), Jean-Baptiste de Chevigné, chevalier, seigneur de la Charpentrais (1760); et autres, pour des terres sises dans la paroisse de Savenay.

H. 17. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1407-1713. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Aveux généraux rendus par les abbés et les prieurs claustraux : à François de Chauvigné, seigneur de Retz; au seigneur de Coislin, Jean de la Muce (1474) ; à Jean de Laval, seigneur de la Roche, de Belle-Isle et de Beaufou (1471) ; à Jean de Rieux, seigneur d'Assérac (1478) ; au duc de Bretagne François II ; à Jean Blocet et Marguerite de Derval : à René de Rohan (1543), à Olivier Martel de la Malonnière (1601), à Pierre de Lescu, comte de Runfau, sieurs de la Haie de Lavau. — Autres déclarations de temporel produites au XVIe siècle en cahiers complets et incomplets devant la juridiction royale par les abbés commendataires Nicloteau, de Gaignon et autres non désignés. — Appointement sur une action intentée par les religieux à Guillaume, seigneur de Penhouet, et à Guyon de Molac, seigneur de la Haie de Lavau, chevaliers, à propos d'une clôture abattue (1457).

H 18. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 21 pièces et 88 feuillets, papier ; 1 sceau.

1402-1785. — Abbaye de Blanche-Couronne. — Assignation à comparaître adressée à deux religieux par l'official de Guérande, juge apostolique délégué par l'abbé de Saint-Gildas-des-Bois, conservateur des privilèges apostoliques (1402). — Main-levée d'excommunication et admonition envoyée par l'abbé de Saint-Gildas-des-Bois au recteur de la Chapelle-Launay, pour deux de ses paroissiens rebelles aux lois de l'Église (1421). — Traité avec dom Pierre Bochet, sacristain de l'abbaye, auquel les religieux ont cédé 19 sous de rente pour lui tenir lieu d'autre rente de 10 sous abandonnée par lui, et pour l'indemniser des frais d'entretien des ornements de l'église (1513). — Acte de profession du religieux Guillaume Viau, clerc du diocèse de Nantes, et bref du pape permettant au même d'être promu aux ordres sacrés sans les interstices ordinaires. — Lettres du cardinal de Lorraine instituant Jean Chevreul son vicaire temporel et spirituel dans l'abbaye (1542). — Procès-verbal des faits reprochés au frère Hector Vigor (1563). — Concordat réglant les conditions de l'union de l'abbaye à la congrégation de Saint-Maur (1652). — Déclaration du supérieur général Vincent Marsolle, portant que, dans le cas où l'abbaye serait déplacée, les religieux ne continueraient pas moins à reconnaître le baron de Pontchâteau pour leur fondateur (1675). — Arrêt du Conseil d'État permettant aux religieux de s'établir au prieuré de Pirmil, près Nantes (1686). — Bail à ferme général du domaine de Blanche-Couronne, consenti par les Bénédictins de Pirmil moyennant 5,500 livres par an (1785). — Lettre de l'abbé Briçonnet dans laquelle il s'oppose à l'exécution du testament de frère Jean de Saint-Aubin (1536). — Inventaire sommaire des titres de l'abbaye rédigé sur des feuilles détachées et sans aucun ordre méthodique, contenant l'énumération d'une quantité innombrable de titres.

ABBAYE DE BUZAY.

H 19. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 16 sceaux.

1144-1415. — Abbaye de Buzay, en la paroisse de Rouans. — Charte de Conan, duc de Bretagne, rappelant les admonestations qu'il reçut de saint Bernard, lorsqu'il vint visiter l'abbaye, parce qu'il en avait à peine jeté les fondements, malgré ses promesses et celles de sa mère Ermengarde, la menace faite par le saint de rappeler les religieux à Clairvaux, et relatant les biens qu'il a consenti à lui donner pour sa dotation, savoir : l'île de Caberon, qu'il avait d'abord cédée puis reprise, la rente de 500 sous à prendre sur les foires de Nantes, promise en attendant l'achèvement des édifices claustraux, l'île de Buzay, emplacement de l'abbaye, le droit exclusif de pêcher à la seine dans le lac de Grand-Lieu, et l'île de Dun *(Dunum)*, la partie de ses bois comprise entre Paulx (*Spauldum*) et le Port-Saint-Père, un droit d'usage dans la forêt du Gâvre (*Gavrium*), pour tous leurs besoins, 4 arpents de terre dans l'île Botie (*Bethia*), l'île Agnelière (*Anelaria*) et les deux écluses de Vair (*Vairias*) et de Redefou (*Restafol*) ; concédant franchise de tout impôt pour leurs personnes et leurs provisions, le tout à la prière d'Ermengarde mère du donateur, en présence des évêques de Vannes, de Rennes, de Nantes et de Saint-Malo (s. d.). — Bulles : du pape Alexandre III confirmant les religieux en possession de tous les domaines à eux concédés (1179) ; — du pape Innocent IV dispensant les abbayes de l'ordre de Cîteaux de la visite des Ordinaires (1245) ; les confirmant en possession des faveurs, immunités et concessions temporelles et spirituelles accordées par les papes et les princes (1246) ; défendant d'excommunier les serviteurs des religieux Cisterciens (1246) : dispensant les religieux de comparaître devant un synode ou une assemblée séculière pour un délit autre que celui d'hérésie (1246) ; interdisant au clergé séculier de violer les privilèges en en vertu desquels ils sont exempts de toute juridiction extérieure (1247) ; permettant à l'abbé et à la communauté de Buzay de refuser la collation de leurs bénéfices aux titulaires qui ne seront pas porteurs de provisions expresses de la cour de Rome, et de recevoir les biens-meubles ou immeubles et les héritages des frères qui prendront l'habit monastique (1247) ; annulant toute sentence d'excommunication ou d'interdit qui serait portée contre l'abbaye par un légat ou sous-légat du pape, sans un mandat spécial de la cour de Rome (1248) ; conférant à l'abbé de Buzay le pouvoir d'absoudre des religieux des cas réservés ; renouvelant au clergé séculier l'invitation de respecter les privilèges et immunités des moines (1249) : exonérant de tout examen les moines qui se présenteront pour recevoir les Ordres (1249). Bulle solennelle de confirmation du même pape contenant l'énumération de toutes les propriétés de l'abbaye (1249). — Bulles : du pape Alexandre IV, confirmant toutes les concessions accordées à l'abbaye par ses prédécesseurs (1258) ; permettant à toutes les abbayes de l'ordre de Cîteaux de refuser à certains prélats les subventions pécuniaires qu'ils demanderont (1260) ; — du pape Grégoire X autorisant les moines de Buzay à recevoir les biens propres et héréditaires des frères qui prendront l'habit religieux (1274) ; — du pape Nicolas III, ratifiant toutes les faveurs spirituelles et temporelles concédées au monastère de Buzay (1277). — Autres bulles du pape Clément V rapportant les termes d'une bulle de Lucius III qui défend aux évêques de prononcer aucune sentence d'excommunication contre les religieux Cisterciens (1309) ; ordonnant à l'abbé de Marmoutier de veiller à ce que les privilèges concédés à l'ordre de Cîteaux ne soient pas violés (1309) ; confirmant les religieux en possession de tous leurs biens (1314). — Bulle du pape Jean XXIII accordant aux abbés de Buzay l'usage de la mitre, de l'anneau et des autres insignes épiscopaux, et la permission de donner la bénédiction solennelle dans les églises relevant de leur monastère (1415). — Charte de Constance, duchesse de Bretagne, portant fondation d'un anniversaire à la mémoire de son père, le comte Conan, de son époux Geoffroy et de son fils Arthur, pour la dotation duquel elle concède une île...... (nom effacé, s. d.).

H 20. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

1150-1177. — Abbaye de Buzay. — Donations. Pancarte sous le sceau de l'évêque de Nantes, Robert, relatant : le désistement de Renaud Agnel de la Benâte à l'égard de la grange de Chèvredent et la cession nouvelle qu'il souscrivit à la demande de l'évêque Bernard, le jour de la consécration de l'église de la Benâte ; — le don de la terre de Villeneuve, consenti par Renaud Bordin et ses deux frères (1150), avec l'assentiment de l'épouse de Rolland de Montbert, agissant pour son fils mineur, et la ratification de l'évêque Bernard ; — et le don d'un pré voisin de la taille des Moines souscrit par Renaud Vaslin (s. d.). — Autre pancarte, sous le sceau de l'évêque Robert, contenant les pièces suivantes : 1° cession par Simon de Messant, de toute prétention sur la vallée qui s'étend entre la Villatte et la Loire ; — 2° amortissement de la terre de Buzon concédé par Raoul de Retz et son frère

Garsire (1152 ; — 3° donation par Aimery Flandrin de 40 aires de marais à prendre dans les marais de Saint-Cyr ;— 4° don par Jean Coche (*Ceoche*), d'une rente d'une charge de sel et d'une mine de fèves à prendre sur le fief de Prigny ; — 5° concession par Joscelin de la Roche-Bernard de tout ce qu'il possédait au village de Brain (*Bren*) ; 6° donation par Richou et ses fils de la vigne de la Marchanderie, voisine de la Fosse, exploitée à moitié par Jean Roussel. — Charte solennelle de Bernard, évêque de Nantes, énumérant toutes les possessions de l'abbaye et certifiant tous les dons octroyés aux religieux (s. d.). — Charte sous le sceau de l'évêque Robert, relatant qu'Éven de la Bouvre (*de Beurera*) a donné à l'abbaye la corvée de deux faucheurs de pré, et que Rousseau a donné deux prés au-dessous du bourg de Saint-Pierre de Bouguenais (s. d.). — Pancarte, sous le sceau de l'évêque Robert, contenant les pièces suivantes : 1° don par Isachar de Messant, de la lande contiguë à la grange de Buzon qu'il contestait aux moines ; et promesse par le même de prélever seulement 3 sous de taille dans les cas où il marierait sa fille, tomberait prisonnier, ou rachèterait son fief ; — 2° sentence de l'évêque Bernard adjugeant aux moines de Buzay la possession d'une vigne voisine des moulins Coustant (Nantes), qui avait été donnée par le chanoine Porcher, puis arrentée à son neveu, le chanoine Astralabe ; — 3° désistement d'Olivier Bochard et de ses fils, lesquels réclamaient la propriété de la terre de Brain, et cession de tous droits sur la même terre consentie par Oriole et ses enfants (s. d.). — Pancarte, sous le sceau de l'évêque de Nantes, Robert, relatant : 1° la donation de la grange de Buzon par Daniel Souvigny (s. d.) ; 2° la donation du tènement de la Villatte et de ses dépendances en prés et cultures, par Agnès, épouse de Payen Gabart (1157) ; 3° la concession de l'île Quiriole par Silvestre de Bougon (s. d.).— Charte de l'évêque Robert, relatant que Silvestre, fils de Roland de Bougon, a donné aux moines la terre de la Haie-Durand, le quarteron de terre contigu et le pré de Fonteniz (1177).

H. 21. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1249-1721. — Abbaye de Buzay. — Lettres d'Alphonse, comte de Poitiers, permettant aux religieux de posséder en paix tout ce qu'ils ont reçu en don ou acquis dans l'étendue de ses fiefs, sans qu'on puisse les contraindre jamais à s'en dessaisir (1249). — Lettres de Philippe-le-Bel, roi de France, déclarant qu'il a accepté la taxe d'amortissement payée au bailli de Tours par les religieux pour leurs possessions sises dans la chatellenie de la Garnache, et qu'ils pourront désormais en jouir comme de toute terre amortie (1277) ; — portant qu'ils possèderont en franchise tout ce qu'ils ont acquis avant l'année 1304 (juin) ; que leurs biens-meubles ne seront pas saisis par les juges séculiers ; que leurs biens-fonds saisis légalement seront mis sous la garde d'un sergent qui vivra à ses dépens ; que les appels de leurs vassaux seront rejetés ; que les officiers royaux ne troubleront pas l'abbaye dans l'exercice de sa juridiction, etc... (1306). — Mandement du duc Jean V de Bretagne au sénéchal de Nantes d'instruire sans délai le procès intenté par les religieux à Guillaume de France, seigneur de Vigneux, qui, au mépris des conventions passées avec ses prédécesseurs, voulait exiger une forte indemnité de droit de passage sur ses terres au moment du charroi des foins coupés sur les îles de Quiriole et de Chalières (1441). — Lettres des rois Louis XIII et Louis XIV confirmant l'abbaye dans la jouissance de ses concessions, principalement dans les droits de chauffage, de passage et d'usage en la forêt de Touffou, dans le droit de pêche qu'elle exerçait en Loire et dans le lac de Grand-Lieu (1625-1643). — Arrêt du Grand Conseil annulant une assignation signifiée par le recteur de Rouans aux religieux, et qui était contraire à leurs privilèges (1721).

H 22. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

1203-1528. — Abbaye de Buzay. — Possessions des paroisses d'Arthon, d'Indre et de Bouaye. — Acquisition d'une rente de 50 sous due par Jean Milon ; condamnation et reconnaissance d'une rente de 18 deniers due par Mathurin Éven. — Don par Guillaume Mabon d'une vigne sise derrière le four du prieur d'Indre, d'un tiers de maison, d'un journal de pré, de 2 sous 4 deniers de cens et de ses biens-meubles, afin d'avoir part aux prières de l'abbaye et d'y avoir sépulture (1234). — Condamnations contre Jean Guiheneuf, débiteur d'une rente de 12 deniers.—Concession de la terre du Bois-Benoît (Bouaye) par Olivier de Rougé, chevalier, et Agnès, son épouse (1203).—Donation par Iseult de Bois, veuve de Bernard Mallet, Jean et Daniel ses fils, de la moitié du bois qu'ils possédaient près du Bois-Benoît, avec deux fenêtres à prendre les oiseaux, et d'une rente de 14 deniers de cens assise sur la maison de P. Sarrazin, à Bouaye (1259). — Reconnaissance de 17 deniers de rente dus par Mathieu de Coitis pour la jouissance du marais des Pêcheries et l'usage d'une barge dans le lac de Grand-Lieu (1335). — Condamnations contre Louis de Machecoul, écuyer, seigneur de Vieillevigne, lequel devait une rente de 7 livres à raison de son domaine de la Sénégerie (1436), contre Jean de la Lande, écuyer, seigneur de

Vieillevigne, qui refusait de payer 35 sous de rente (1507); — contre Jean Raguenel, écuyer (1489), et Guillaume Raguenel (1510), qui devaient 100 sous de rente sur la Marchanderie. — Reconnaissance d'une rente de 32 sous assise sur les vignes du fief de Rougé et souscrite par P. Blanchet (1528).

H 23. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 8 sceaux.

1150-1544. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Bouguenais. — Charte de donation de Renaud Agnel de la Benâte, portant qu'il s'est désisté de toutes ses prétentions sur la grange Chèvredent, qu'il a même promis aux religieux d'augmenter leur temporel et qu'au moment de partir pour la Croisade, il a renouvelé l'assurance de sa cession de droits, en présence de l'évêque de Nantes, Bernard (s. d.). — Cession de tous droits héréditaires sur la grange de Chèvredent consentie par Éven Bourdin et son beau-frère Tousart (s. d.). — Accord entre l'abbaye et les pêcheurs de l'écluse de Chantenay, concernant la réparation et l'entretien des pêcheries établies sur les îles de Cauceten, de Verzerai et de Botie (s. d.). — Autre accord entre Éven Bourdin et les fils de Philippe de Coiron, sur la propriété de la moitié du Bourg-Men, de l'île Botie, de diverses écluses de la Loire et d'une rente de 3 sous de rente à prendre sur le Port au Sel et le pré sis devant le pont de Nantes (1182). — Charte de Geoffroy, duc de Bretagne, portant qu'Éven Bourdin a donné aux moines de Buzay la moitié de l'île Botie et un emplacement au Bourg-Men, près du cimetière de Saint-Nicolas de Nantes (1186). — Cession d'un droit de complant sur une vigne de Chèvredent par les héritiers d'Andrée Bertaud (1221). — Charte en *vidimus* de Pierre de Dreux, duc de Bretagne, qui assigne aux moines de Buzay 10 livres de rente sur la prévôté de Nantes, au lieu de 10 livres assignées sur les moulins de l'Erdre, lors de l'échange de la grange de Chèvredent (1223). — Bail à rente de plusieurs prés, concédé à Jean Guyon et consorts, pour 10 livres et 3 gelines par an (1325) ; — acquêt d'un setier de seigle de rente sur Jeannot Coguz ; et des droits que possédait Simon Brésil sur la pièce du Chamblanc. — Don par la veuve Toury de 2 sous de rente sur R. Sorguet. — Contrats de vente, de reconnaissance et d'obligation et condamnations concernant des rentes souscrites par J. Boutereau et O. Jehan, Silvestre et Jean Maillard, Maurice du Vigneau, des tenanciers de l'île Botie, Jean et Nicolas Jouet, Mathelin Coguz, Laurent Janvret; — par Georget de la Lande (1402), Tristan de la Lande (1429), Michel Gaulier et Jeanne de Goulaine (1502), sieurs et dame de la Sangle, débiteurs d'une rente de 17 sous sur leur domaine de la Sangle, en Bouguenais. — Instances contre Jean Raguenel, écuyer, sieur de la Marchanderie, débiteur d'une rente de 5 livres sur des prés de la Vallée (1489) ; — contre Jean Châtaigner, écuyer (1429), Ubelin Châtaigner, chevalier (1456), seigneurs de Bougon et de la Brelère, débiteurs d'une rente de 50 sous ; contre Jean de la Lande, dit de Machecoul, seigneur de Vieillevigne et de Bougon (1544), débiteur d'une rente de 15 livres pour des prés sis dans la Vallée.

H 24. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 7 sceaux.

1201-1297. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Bouin. — Lettres de Pierre Mèchin, seigneur de la Garnache, confirmant les donations d'Aimery Caillé, prêtre, celle de Pierre Forre, et les autorisant à acquérir des terres jusqu'à concurrence d'une valeur de 20 livres (s. d.). — Lettres de Harscouët de Retz, ratifiant la donation de 44 aires de marais salants, faite par Jean Hodierne. — Concession d'une rente de 100 sous sur les revenus de Pouzauges et remise d'une rente de deux chapons, 2 sous 6 deniers, assise sur le fief d'Agerna, accordées à l'abbaye par Savary de Mauléon, en récompense des dommages qu'il lui avait causés (s. d.). — Lettres d'Harscouët de Retz et de Pierre de la Garnache, concédant aux moines la suzeraineté d'un de leurs tenanciers, nommé Regnier Bardou, qui, avec toute sa postérité, pourra posséder des terres sans payer d'impôts (1201). — Lettres de donation : d'Aimery Maréchal, transférant aux religieux de Buzay la vassalité de 40 aires de salines exploitées par les religieux de l'Ile-Chauvet (1204) ; — de Jean de Coche, concédant 40 sous de rente sur les tailles de Frossay et de Bouin (1206). — Donations : de marais salants consenties par A., sire de Retz (1207) ; et par Pastis et Orguen son épouse : — de tènements divers et de dîmes à prendre sur la laine, les agneaux et le vin, par Olivier de Coche *(Zoche)* (1221) ; — du clos de la Bosse et des marais de la Robarde, par Jean Ringeart (1236) ; — d'une rente de 30 sous par Geoffroy Guérin ; — d'une portion de marais de la Plate, par Auvray, recteur de Bouin (1239), avec l'approbation de Marguerite, dame de la Garnache, de Montaigu et de Machecoul. — Autres lettres de la même dame rappelant toutes les donations faites à Buzay dans l'étendue des seigneuries de Bouin, de Beauvoir et de Montaigu, et les ratifiant. — Donations : de rentes et de marais salants par l'épouse de Jean Fabry de Prigny et par son fils Pierre (1242) ; par Plantine, épouse de Jean Birard (1253), par Pierre Regnier et Jean Birardeau ; — d'une rente de 10 livres à prendre sur la recette du port de Bouin, con-

cédée d'abord par Eustachie, épouse de Gérard Chabot, sire de Retz, puis par son fils Gérard, varlet (1266). — Lettres du même Gérard Chabot, portant qu'il confirme l'abbaye en possession de la vassalité des deux étagers Bardou et Pastis, telle qu'elle leur a été octroyée par son ancêtre Harscouet (1279). — Lettres du roi de France Philippe le Hardi permettant à l'abbaye de Buzay de posséder 100 aires de marais dans les salines de Bouin, 6 sous de cens dans la même île, et 40 sous de rente au Breil de Talmond, parce qu'elle a payé une taxe au bailli de Tours. — Donations : par Pierre Joccran, chevalier, de tous les droits qu'il pouvait avoir sur la succession de Jean Loublayer, clerc, au fief d'Agerna (1283) ; — par Candes, châtelain de Machecoul, d'une place sise près du port de Notre-Dame de Bouin (1284); — par Guillaume Garnier. Guyomart Le Breton et Jean Barraut. — Testament de Pierre Chapelain léguant 100 aires de marais à l'abbaye, à la charge de célébrer 3 messes par semaine, et 6 aires à la confrérie de l'Assomption de Notre-Dame de Bouin, pour réparer ses négligences dans l'observation des statuts (1290).

H. 25. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin.

1303-1454. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Bouin. — Donations : par Jacques Lombart de 120 aires de marais (1303), et de tous ses biens (1309) ; — par Jean des Marais, clerc, d'un hébergement, de planches de vignes et de pièces de terre, don qui fut réduit ensuite au pré de la Claie, pour ne pas mécontenter les héritiers du donateur (1308). — Lettres de Gérard Chabot ratifiant le don de 100 sous de rente fait par son père pour le repos de l'âme d'Amée de Château-Gontier et de Jeanne de Craon, ses deux femmes, et de ses frères Guillaume de la Motte et Raoul Chabot (1330). — Donation par Guillaume Bertault, prêtre, et par ses héritiers Colin Callon, clerc, et Jean Sorin (1338). — Lettres de Milet de Thouars, chevalier, seigneur de Pouzauges et de Bouin, confirmant les franchises octroyées aux moines de Buzay et amortissant leurs biens-fonds de l'île de Bouin (1315). — Mandement du duc de Bretagne Jean IV à ses receveurs de Nantes et du pays de Retz, de laisser les religieux en jouissance du moulin à vent de la Bauche et de leur payer les rentes qui leur étaient dues, savoir : 10 sous 6 deniers sur les moulins de Pornic, 8 livres sur la chaussée de Pilon, 15 livres sur la recette de Bouin (14 août 1487).

H. 26. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 1 pièce, papier ; 9 sceaux.

XIIe siècle — 1531. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Bouin. — Bail à moitié d'une portion de la saline Foucher à P. Palastren, à la condition qu'il prêtera serment de servir à l'abbaye sans fraude et sans frais, la moitié de la récolte du sel qui en proviendra (s. d.).—Arrentements par les religieux : du tènement de la Brosse, d'un emplacement au port de Bouin, de près à la Bizarderie, d'un hébergement, d'une maison et son éral au bourg, des 100 aires de marais appelées les *Abbayes*, du moulin de la Brosse, de 32 aires de salines. d'une maison avec cinq journaux de terre à la Guimarière, concédés à divers, de 1255 à 1499. — Contrats d'acquisition et d'échange conclus par l'abbaye avec P. Palastren (1193). Jean Justeau (1247); avec Guillaume de Salins, chevalier (1258), Durand Rousseau, Guillaume Gaillart, Jean du Marais (1280), Jean Dieulefit (1283), Pasquier, Jean Vaillant, Jean Barrault, les frères Martineau, Nicolas de Greneze (1317) et Guillaume de la Gourère. — Échange de rentes foncières à prendre sur des maisons de Nantes, conclu par l'abbaye avec Jean Lisleau, qui, en retour, a cédé une place de maison à Bouin et 48 aires de salines (1418). — Main-levée de la saisie mise sur les donations de Jean Pastis et d'Orguen, son épouse, accordée par Pierre de Brenne (*de Brana*), chevalier, seigneur de la Garnache, qui, sur le vu des pièces produites, a annulé la revendication de Jean Birardeau (1246) ; — autre main-levée de la saisie faite sur la donation d'Olivier Coche accordée par Briend de Varades, chevalier (1253).

H 27. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier; 4 sceaux.

1200-1545. — Abbaye de Buzay.— Domaines de la paroisse de Bouin. — Accord concernant la terre de la Flocelière, laquelle fut abandonnée, après une longue contestation, à Guillaume de Rezé, à Guillaume Malescot, et aux hoirs de Rolland de Bougon, chevaliers, à la charge de payer 6 sous de rente à l'abbaye de Buzay et 6 sous à l'abbaye de la Chaume (s. d.). — Accord dans lequel il est convenu qu'Hemery de Vue ne réclamera rien sur les chaussées des moines, qu'il paiera à l'abbaye les 5 sous de rente qu'il leur avait assignés sur ses salines de Bouin, et que les religieux conserveront leurs possessions sises dans le fief de Vue, pourvu qu'ils continuent de payer les cens et devoirs accoutumés (1231). — Accord terminant un procès relatif à une place sise au bourg des Moustiers, donnée à l'abbaye par Orguen, épouse de Palastren, et décidant que les frères P. et M. Audacr en seront possesseurs, en assignant une rente de 5 sous sur le marais de la Moronée au profit des religieux (1233). — Amortissement d'une rente de 5 sous due par l'abbaye sur le moulin de Retz.

—Reconnaissances de rentes foncières souscrites par les tenanciers du marais du Pasty, par Barnabé Ayrault, par Guillaume Jacquault, prêtre, par Bertrand de Geoul (1401) et Vincent Thébé, par Lorin de Condé et Perrot Piart, débiteurs d'une rente foncière de 22 sous, dont l'assiette fut changée par Macé Garineau (1484) ; par Jean Sauvaing, prêtre et chapelain du bénéfice des Grandes-Claies, desservi en la chapelle de Saint-Julien de Bouin (1507). — Instances et condamnations contre divers débiteurs de rentes. — Ordonnance de Jean du Lys, avocat, sénéchal de Retz, en Bouin, prononçant la mise en adjudication d'une maison en ruines, grevée d'une rente de 25 sous, au rapport de Jean de la Mermande et de Michel de Neufville, écuyer (1524). — Réponses de Jean de Machecoul, seigneur de Bougon et de Bouin, prenant fait et cause pour son receveur, aux instances des religieux, demandeurs en délivrance d'une rente de 15 livres sur la recette de Bouin, en vertu d'une ancienne fondation (1545).

H 28. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1468-1781. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Bouin. — Attestations du dépôt d'une requête présentée par l'abbé commendataire, Léon Tissart, aux commissaires chargés de l'exécution de l'édit relatif à la Gabelle (1543) ; — et de la production d'un aveu contenant le dénombrement des aires de marais appartenantes à l'abbaye (1548). — Déclarations et aveux produits devant la châtellenie de Bouin par les abbés commendataires, Henri de Gondi, évêque de Paris, (1608), et François-Paul de Gondi (1642), relatant le dénombrement des terres et des marais que possédait l'abbaye, en l'île de Bouin, et l'indication des domaines aliénés, en 1575, à Francisque Venier, écuyer, sieur de Bastelard ; et déclaration semblable rendue par les héritiers de cet acquéreur, en 1608. — Sentence du sénéchal de Bouin relatant les remontrances du procureur de cette cour poursuivant la recette des droits de dizain, de cens, de dîme et de taille dus par les religieux de Buzay, à raison de certains domaines roturiers non compris dans leurs franchises ; et condamnant les défendeurs à payer les taxes ordinaires pour un certain nombre de salines (1468). — Protestation contre les afféagements faits par les commissaires du Roi sur le bord de la mer dans les paroisses de Bouin, de Beauvoir et circonvoisines, au XVIIIe siècle. — Comptes de recettes et de dépenses rendus aux abbés de Buzay par les receveurs des rentes de salines et des fermes de prés à percevoir dans les paroisses de Bouin et de Beauvoir (1505-1564).

H 29. (Liasse.) — 58 pièces, papier ; 24 sceaux.

1216-1531. — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Château-Thébaud et de Cheix. — Accord conclu avec l'abbaye de Villeneuve portant que les religieux de Buzay lui ont remis une créance de 60 livres, la redevance d'une charge de sel sur la saline de la Masselle, une rente de 2 sous de cens sur le four du Port-Saint-Père, et d'une patelle de vin, et obtenu en retour l'abandon de ses prétentions sur la chaussée de Château-Thébaud (1250).—Donation par Foulques Le Borgne, chevalier, et Emeline, son épouse, fille de Simon de la Guerche, chevalier, d'une rente de 20 sous à prendre sur le péage de Pilon, ou, à défaut de ressources, sur le péage du Pellerin (1246). — Ordonnance de Richard de Bretagne, comte d'Étampes, à son receveur, de payer la rente de 8 livres due aux religieux de Buzay sur les retraits de Pilon (1425). — Accord dans lequel Geoffroy Boussart reconnaît que les lettres de donation de la comtesse de Bretagne ont bien concédé à l'abbaye un moulin, une porte avec pêcherie sur la chaussée de Pilon, et l'abbé consent en retour à lui en faire l'arrentement pour une redevance de 60 sous, à la condition qu'il paiera aussi la rente de 100 sous promise par la même comtesse, en attendant la délivrance de l'île de Bois (1216). — Cession des dîmes de la paroisse de Cheix à Renaud, chanoine de Sainte-Marie-de-Pornic et recteur de Cheix, moyennant la rente de 35 sous.— Acquisitions de terres sises dans la paroisse de Cheix, aux villages de Bois-Corbeau, de Lunière, de la Petite-Angle ; aux quarterons des Demandes, du Haut-Busson, de la Pierre, du Breil, de la Perrière, de la Mazure, conclues par dom Jean Gauguet, religieux, procureur de l'abbaye de 1449 à 1473, avec Olivier Pavy, André Guyot, Jean Guiton et autres : sont comprises deux acquisitions en la paroisse du Pellerin. Acquisitions de 3 boisseaux de seigle de rente pour 19 livres 6 sous 9 deniers (1531).

H 30. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 4 sceaux.

1345-1724. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Cheix. Contrats d'échange concernant des terres sises aux tènements de la Petite-Angle, de la Grosse-Pierre, du Chêne-Doisneau, du Champ-aux-Loups, de Longue-Lande, de Lunière et dans le Marais. — Arrentements de l'hébergement de Perrin Courgeault, de terres sises à Pilon, à la Perrière au Clerc, à la Petite-Angle et à la Porcherie, concédés par les religieux à Jean Hémery, sieur d'Armangeot (1654), à Jean Travers, curé de Cheix et autres (1693).— Reconnaissances de rentes souscrites par Th. Le Pelletier,

Jean Michon, O. Bluyneau, J. Chauvet et autres.— Aveu rendu par deux tenanciers de la Petite-Angle (1695).

H 31. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1222-1517. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse des Moûtiers. — Donations : par Pierre du Val, chevalier, de la saline Harcouët (1222); — par Raoul, sire de Retz, d'un éral (*arodium*) avec ses fossés (1236); — par Renaud du Collet, de 5 sous de rente sur le marais Dagan (1244); — par Guillaume de la Perrière, de 12 deniers de rente sur une vigne du fief de la Rairie (*Roërie*); — par la veuve Jeannot Marguineau, d'une maison sise au bourg et d'une rente de 2 sous 6 deniers sur la vigne de Guilletelle. — Acquêt par l'abbaye sur Jean Tréan, marchand, de 50 sous de rente sur le marais du Fenu (1516). — Arrentements par l'abbaye : de deux marais situés l'un au pied du château de Prigny, l'autre entre Prigny et les Moûtiers, lesquels furent acceptés par maître Guillaume, dit le *Médecin*, avec 6 hommées de pré dont il avait cédé la nue propriété aux religieux (1257) : — du marais le Hernault et du pré des Billiets. — Obligations et reconnaissances de rentes souscrites par les frères Cailleteau (1260); Robert Davy, G. Leroy et consorts. Sentence contre S. Guichard, débiteur d'une rente de 14 sous.

H 32. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1204-1470. — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Chemeré et de Clisson.—Reconnaissances de rentes foncières souscrites par Jean et Olivier Jousseaume.—Échange avec Olivier Doucet d'un hébergement, en la ville de Chemeré, contre une acquisition faite par Alain Fouquet ; — acquêt de 5 sous de rente sur Jean Rouxeau (1377) ; — condamnation contre Macé Paine, débiteur de 3 sous de rente ; — et reconnaissance de Laurent Martin, débiteur d'une rente de 14 sous, tous paroissiens de Chemeré. — Vidimus de la cour de Nantes relatant les pièces suivantes : concession par l'abbé de Buzay à Étienne de Villedieu, à son épouse et à ses héritiers, de la maison et des vignes de Clisson qu'il a reçues de Jean Constantin, à la condition de payer 60 sous de rente (1204) ; — charte de Gaudin, sire de Clisson, permettant aux religieux de posséder en franchise les biens de Constantin (s. d.) ; — lettres de l'évêque de Nantes rappelant que J. Constantin avait obtenu pour lui la même franchise d'impôt du sire de Clisson ; qu'il s'était donné lui et tous ses biens à l'abbaye de Buzay ; que les religieux avaient obtenu la continuation de la même faveur ; et confirmant toutes ces concessions (s. d.) ; — cession de tous droits de juridiction et de seigneurie sur l'hébergement Constantin consentie par Guillaume de Clisson (1218). — Sentence arbitrale d'Anisan, maître des écoles de Nantes, et d'Alain de la Forest, chevalier, déclarant que le sénéchal d'Olivier de Clisson a commis une injustice en saisissant la rente de 60 sous que les religieux réclamaient sur les moulins à draps de Clisson ; — et lettres d'Olivier de Clisson portant que Bernard de Sion, auquel il avait passé des droits sur lesdits moulins, en a cédé la jouissance pour 3 ans à l'abbaye de Buzay, afin de réparer le dommage causé (1216). — Don par Pierre Canuci, recteur de la paroisse de Vue, de 10 sous de rente à prendre sur son patrimoine de Clisson, et fondation d'anniversaire (1271).

H 33. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1256-1504. — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Cordemais et de Corsept. — Donation par Simon Aubert de 7 sillons de terre, en la tenue de Venez, pour avoir part aux prières des religieux (1391). — Arrentement à E. Lemonnier, d'une maison avec son courtil, en la tenue de Venez, moyennant une rente de 12 sous (1385).— Reconnaissance de J. Le Barbier et J. Guesdon, débiteurs de 2 sous de rente ; et condamnation contre Jean Grassin, autre débiteur de la paroisse de Cordemais. — Donation par Alain, sire de Saffré et de Sion, de 100 sous de rente pour la fondation d'une messe de *requiem* par semaine, à célébrer en la chapelle de Notre-Dame de Retz, à l'abbaye, pour le repos de l'âme de Philippe de Lavau, son épouse ; assignation de 4 livres 10 sous sur des paroissiens de Corsept et de Saint-Père-en-Retz (1403) ; et titre primordial de la parcelle de 30 sous de rente fondée sur L. Morineau et G. Bouestier, tenanciers, dans les paroisses de Saint-Brevin, de Corsept, de Saint-Père et Sainte-Opportune-en-Retz (1402). — Acquêt d'une rente de 10 sous sur le tènement de la Callonnière (1440). — Reconnaissances souscrites par J. Bureau (1256), Jean Mulot, G. Chesneau, G. Janvier et D. Bicot. — Procuration à Charles Morin pour recevoir tous les revenus de l'abbaye de Buzay, en Corsept, Guérande et ailleurs.

H 34. (Liasse.) — 82 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 7 sceaux.

1205-1518. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Couëron. — Charte, sous le sceau de l'évêque de Nantes, relatant que Mathieu Boterel de Couëron (*Choiron*) a reconnu à l'abbaye de Buzay un droit de construction et de seigneurie sur l'écluse de la Ra-

vardière, et que les religieux lui en ont concédé l'arrentement moyennant un cens annuel de 10 sous (1205).— Donations : par Garsire de Retz, de 17 sous de rente sur les revenus des prés du Ronceray, pour le salut de son ancêtre Geslin de Prigny, de son frère Olivier et de sa sœur (s. d.) ; — par P. Grimault, de 10 sous de rente sur le moulin du Bojon et les prés du Ronceray (1211); — par Laurent Goheau, de plusieurs traits de dîmes avec le consentement de l'évêque et du curé de Couëron, Guisan (1226) ; — par Tiphaine de Retz, de la nue propriété de 6 quartiers de pré en la vallée du Ronceray, à la condition que les moines serviront aux Dominicains de Nantes 50 sous de rente qu'elle destine à l'église Sainte-Radégonde et qu'elle demeurera quitte envers l'abbaye des 6 livres de rente promises par elle pour l'entretien d'un moine chargé de prier pour elle (1257) ;— et obligation de 50 sous de rente souscrite par les religieux envers le recteur de Sainte-Radégonde pour le dédommager de la diminution des paroissiens survenue par suite de la création du couvent des Dominicains, et aussi pour lui tenir lieu de pareille rente qu'il touchait tout d'abord sur divers vassaux du fief épiscopal, dans la paroisse de Saint-Similien (1258). — Concession de Guillaume de Rochefort, chevalier, vicomte de Donges, héritier de ladite donatrice, portant qu'il ratifie la cession des 6 quartiers de pré et que, le produit étant insuffisant, il y ajoute une rente de 63 sous 6 deniers pour satisfaire les religieux (1272). — Charte de Gérard Chabot et d'Eustachie, son épouse, assignant à l'abbaye de Buzay une rente de 50 sous sur les prés du Ronceray et sur les moulins de Pornic en échange de la moitié des droits qu'ils possédaient sur les moulins à eau de Bouin, sis près du port, et permettant aux mêmes de conserver leur moulin à vent de la Bauche de Bouin (1257 ?). — Donations : par Jeanne et Durand Le Mercier, d'une maison sise au fief de Buzay, entre l'église et la rivière dont le fonds fut acheté de Maurice Gautier par les religieux (1261) ; — par Orain, fille de Daniel de Rouans (*Roene*), de 8 sous 8 deniers de rente qui lui appartenaient sur les dîmes de Couëron et divers héritages de la paroisse (1269). — Fondation d'une chapellenie de trois messes par semaine au moyen d'une dotation de 10 livres de rente qui furent assignées par G. Le Galègre et son épouse Agnès, sur la moitié de la métairie de la Ville-Achier, en Couëron, au fief de Jean de Sesmaisons, chevalier ; sur la métairie de la Borderie, en Bouguenais, et sur le marais Rouchoux, en Saint-Cyr (1345). — Accords : sur une fondation pieuse faite par N. Guillemette et niée par ses gendres Pierre et Lucas Johan du Plessis qui, pour s'acquitter, consentirent à assigner une rente de 5 sous sur leurs complants de la Renaudière, au profit de l'abbaye (1283) ; — sur une rente de 3 sous que Guillaume Pillet et consorts s'engagèrent à payer ;— sur une rente de 13 sous assise sur une maison du bourg. — Reconnaissances de rentes foncières souscrites : par R. Le Taillandier (1263), les frères Renier, Jamet de Saint-Jean, Jean Chesneau, par les tenanciers de l'hébergement de la Ville-au-Chef (*Ville-Auchier*), arrenté, en 1389, à J. Jarnigan ; en 1483, à J. et E. Plumart, à E. Rondeau, à Jean Garrot ; — par André Nicollon, P. Duport et les héritiers de R. Bodier, tenanciers en l'île de Machecoul. — Instances et condamnations contre P. Le Tort, J. Giron, J. Mauvoisin, J. Chesneau, Pierre Gillet, tous possesseurs d'héritages, en Couëron, et débiteurs de rentes ; et contre Jamet le Gentilhomme, convaincu d'avoir fait enlever un certain nombre de fagots sur l'île Quiriole, au préjudice de l'abbaye (1465).

H 35. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 5 sceaux.

1223-1528. — Abbaye de Buzay.— Domaines de la paroisse de Frossay.— Chartes sous le sceau de l'évêque de Nantes, Etienne de la Bruère, relatant qu'Eustachie du Port-Saint-Père a donné à l'abbaye tous ses droits de propriété sur la terre du Moulinet-Onein ; qu'après sa mort, Olivier de Coche, son héritier, opposa une revendication, mais qu'il a consenti ensuite à se désister de toute réclamation. Charte dudit Olivier confirmant l'acte de donation précédent.—Donations : par Geoffroy Tardif de l'île Ader, de 5 sous de rente sur le pré R. Constantin (1246) ; — par Pétronille, veuve Gaudin, de deux vignes au clos de Redon et au clos Seron, dont elle jouira sa vie durant, moyennant 18 deniers de rente (1249). — par Agnès, veuve Nasille, de la terre et des vignes de la Vallée, d'une partie du pré Gautier et du Pré Neuf, et d'une maison sise au bourg, près de l'église Saint-Pierre, dont elle jouira pendant sa vie (1249) ; — par Agnès du Marchix, veuve de J. Choiau, de deux sous de rente sur la part de son patrimoine que détenait Jean du Bois-Payen (1258) ; — par Jean Rydon, d'une rente de 4 sous assignée sur ses fiefs de la Chapelle, Saint-Philbert et du Bois (1260 ?) ; — par Thomas Potereau, de 28 deniers de cens sur des prés situés dans le fief du commandeur de Coudrie, aux Biais (*Bihers*), en la paroisse de Saint-Père-en-Retz, sur le fief de la Binberrabère et sur la Haie dudit Thomas, au fief du seigneur de Rougé (1271).—Acte par lequel Jean Potereau et son fils se donnent eux et leurs biens à l'abbaye, pourvu qu'on les nourrisse le reste de leur vie (1343).— Obligation de 20 sous de rente souscrite par Olivier Apert, débiteur de Gillette, veuve Picart, bienfaitrice de

l'abbaye, avec transfert d'hypothèque sur Olivier Servan, paroissien de Frossay (1401).— Lettres de Jean de Bougrenet et d'Alain de Berson, relatant qu'ils ratifient la donation de 8 sous de rente faite par Geoffroy de Bougrenet, leur frère et leur oncle, et qu'ils déchargent d'autant E. Perrin (1401). — Acquisition de 42 sous de rente de Perrot Fouché et Perrot Viau, et reconnaissances de rentes foncières souscrites par Thomas Vigier (1278) ; Geoffroy Bertrand, seigneur de la Cathelinière (1494) ; François Blanchard, écuyer, seigneur du Guyauvé, en Frossay (1528). — Condamnations contre Guillaume Corbeau, Guillaume Rageois ; et instances contre Jean de la Lande, écuyer, seigneur de Vieillevigne, débiteur de 35 sous de rente (1504).

H 36. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1437-1532. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse du Pellerin. — Acquisitions par les religieux de maisons, de terres labourables, de vignes et de prés situés à la Martinière, à la Chiponnière, à la Brécolière, au Champ Coillais, dans les vallées de la Bihinière, au Pé de Buzay et du Boisbuy, près l'étier Guisnard, aux quarterons de la Filée, du Breil et de la Charrau, au fief de la Grande-Vigne, aux Graveliers et aux Linaux.

H 37. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 1 pièces, papier ; 2 sceaux.

1420-1724. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse du Pellerin. — Arrentements par les religieux de diverses maisons, pièces de terre, situées à la Martinière, au Grand Pé de Buzay, en la vallée de la Cossonnière, au Petit Pé, à la Brécolière, à la Béhinière, au Breil et ailleurs, concédés à Guillaume Tison (1420), à Collin Nourry, à Jean Perrier, à Geoffroy Moreau, chanoine de Notre-Dame de Nantes (1538), à Julien Bronnais, à Jean Reliquet et autres.

H 38. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 7 sceaux.

1411-1509. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse du Pellerin.— Actes d'acquisition, d'assignation et de transfert d'hypothèque pour des rentes foncières appartenantes aux religieux, sur des héritages sis à la Chiponnière, au Pé, à la Béhinière, sur les biens de Michel Martinet, A. Quoquais, A. Veillet, G. Bourdin, G. Mollet, J. Boyneau, J. Pavy et autres.

H 39. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 9 sceaux.

1244-1692. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse du Pellerin. — Accords en vertu desquels l'abbaye est entrée en possession : de diverses pièces de terre sises dans les paroisses du Pellerin et de Saint-Hilaire-de-Chaléons qui lui ont été cédées par Gérard, fils de Guillaume Blanchard, chevalier, en échange d'une rente de 11 livres léguée par Jeanne de la Pinelais, sa mère (1407) ; — d'une maison avec jardin à la Chiponnière, à elle cédée par Jamet Herlaud, en échange d'une rente de 4 sous 4 deniers ; — d'une rente de 16 sous 10 deniers de rente et de trois boisselées de terre au Breil, le tout cédé par Geoffroy et Martin Plantine pour amortir une créance de 15 écus d'or ; — du pré Tirart, à la Béhinière, cédé à l'abbaye en échange d'une demi-pipe de vin de rente. — Reconnaissance de 22 sous 21 deniers de rente souscrite par Denis Micheu et consorts. — Sentence de Simon d'Er, chevalier, maintenant les religieux en possession d'une terre et d'une perrière au Pé de Buzay, à eux léguées par la veuve Robin de Langle et déclarant nulles les réclamations de Ph. Argot et G. Orayne ses parents (1244). — Accord avec le recteur du Pellerin, M. Bernard, et le prieur Olivier de la Ville-Éon, réglant les limites dans lesquelles les religieux exerceront le droit de dîme (1447). — Aveux rendus par G. Lecomte, G. Richardeau, J. Veillet, J. Birio, G. Michau, Ph. Lemaire, G. Pillans, G. Langevin, Fr. Serabeuf et autres tenanciers, pour des héritages situés à Viesve, au Bourgneuf, à la Grange, au Pé, à la Chiponnière, à la Brianderie, au clos du Moulin, à la Martinière et au bourg du Pellerin.

H 40. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

1272-1519. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse du Pellerin. — Donations : par Guillot Boguer et Bienvenue, son épouse, de terres exploitées par eux à Viesve, au fief de Geoffroy de Sion, chevalier (1272) ; — par la veuve de Regnaud Seurguet, d'un pré à la Béhinière (1384) ; — par Jean Picardeau, d'une rente de 30 sous sur un pré du même lieu (1387) ; — par Jean Derse, d'un hébergement à la Martinière, de vignes et d'une saulsaie, sous l'obligation d'une messe par semaine (1394) ; — par Étienne Pillart, de tous ses biens (1400); par la veuve Jean Dercé, de tous ses héritages sis en la tenue du Breil ; — par J. Esline, de 4 sous 6 deniers de rente. — Échange de diverses rentes foncières pour des maisons et des terres sises près l'étier du Boisbuis, à la Martinière, à la Cossonnière, à la Béhinière, au Breil, à la Brécolière, en la vallée du Pé, au Bois-Quéhillac, conclus avec Perrot Dubin, J. Dionet, Julien Bonfils, sieur du Bois-Quéhillac et autres paroissiens du Pellerin.

H 41. (Liasse.) — 95 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

1413-1528. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse du Pellerin. — Condamnations de payer prononcées contre Guillaume Tison, qui devait 4 livres de rente pour l'île Teigneuse et divers autres héritages (1413) ; — contre Catherine Loré, veuve Georget de la Lande (1422) ; — contre Jean Rochart, Jean Guihard les frères Levrault, N. Troquart, Ch. Moriceau, J. Méon, G. Dagnets, G. Rotard, Gillet Pasty, A. Fouaceau, Regnault, Vregeron et autres débiteurs de rentes foncières.

H 42. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 11 sceaux.

1293-1530. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse du Pellerin. — Reconnaissances de rentes foncières souscrites envers les religieux par Briend, gendre de Renaud Pontin, débiteur de 6 sous de cens, pour des terres en vigne, près de la Pierre-au-Lièvre (1293) ; — par Nicolas Bourdais, débiteur de 20 sous de rente, par Mathurin Jamet (1461), par A. Texier, P. Guillot, J. Chauvet, J. Jagant, Y. Chesneau, la veuve Boilève, G. Michelot, Yvonne Pavy, J. Berthelot et autres tenanciers pour des héritages situés au bourg, à la Chiponnière, à la Hubelière, aux Corbelières, au Fief-aux-Moines, à la Croix-Micheu et ailleurs. — Transport aux religieux de divers héritages par des débiteurs qui voulaient demeurer quittes de toute rente.

H 43. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 3 sceaux.

1450-1512. — Abbaye de Buzay. — Domaines du Pellerin. — Procédures suivies de condamnations contre Olivier Levrault, débiteur de 5 sous de rente, sur l'île Chedeniers (1450) ; Guillaume Veillet, G. Caillaut, Jean Breven, Jean Briend, Gervais Huet, Jean Poidras, Eonnet Raguin et d'autres détenteurs d'héritages, à raison desquels il doivent des rentes aux religieux.

H 44. (Liasse.) — 16 pièces parchemin ; 1 sceau.

1187-1590. — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Saint-Gilles et Sainte-Marie de Pornic, et du Port-Saint-Père. — Charte de l'évêque de Nantes, Maurice de Blason, relatant que Raoul de Chemeré a donné aux religieux de Buzay les droits de copropriété qui lui appartenaient, en la paroisse de Sainte-Marie de Pornic (*Porsnith*), sur les vignes, les terres, les fontaines, les vassaux et le pressoir ; de plus ses tonneaux et ses ustensiles de vendange ; et que la transmission s'est faite entre ses mains par la livraison du gant droit du donateur, gant que l'évêque a ensuite remis à l'abbé Mainon, présent, dans l'église de Notre-Dame de Prigny (1187). — Accord sur la donation de Raoul de Chemeré, conclu, sous le sceau de l'évêque de Nantes, avec Simon de la Guerche, lequel a consenti, avec son oncle Hates, à céder aux religieux 11 quartiers de vigne, les prés Huguet et Noës, et le cours de la rivière depuis le Bois-Quentin jusqu'au port Saludien (sauf le droit de bris sur les navires qu'ils se réservent, et le quart du droit de propriété appartenant à Hates), le droit de pêche sur la rive, la moitié de la fontaine, un vassal du bourg et la permission d'établir un pressoir (s. d.). — Autre charte dudit évêque attestant que les religieux ont donné 50 sous à Hates Gaudin en reconnaissance de l'abandon de ses droits de propriété (1199). — Charte d'Harscouët, sire de Retz, portant concession par lui et son fils Garsire d'une rente de 10 sous sur les moulins qu'ils ont fait construire, lui et son épouse Étiennette, sur la chaussée de Pornic (s. d.). — Charte d'Étiennette, épouse dudit Harscouët, portant qu'elle a donné aux mêmes religieux 10 sous de cens sur les moulins de Pornic, avec le consentement de son mari et de ses fils Garsire et Olivier, et de ses deux filles (1207). — Mandement de X., sire de Retz et de Blason, à son chatelain de Pornic, de faire payer ladite rente (1405). — Donation par Geoffroy de la Tour, frère convers, de la quatrième partie du four de Pornic, nommé le four Pierre Foucault, et de la moitié du péage de Paulx qu'il possédait, avant d'entrer en religion, par suite d'un don de Garsire de Retz (1265). — Échange en vertu duquel les moines de Buzay reçoivent des moines de l'Ile-Dieu, 25 sous de cens sur les marais des Boimardes, en Prigny, sur des vignes de Pornic, et baillent en retour une pareille somme sur des prés de Saint-Sauveur-du-Perrier et sur la maison Galyot à Beauvoir (1334). — Accord avec Jean Roguet et Jean Avrillon, tenanciers des religieux, lesquels s'engagent à entretenir une maison et une cuve à Sainte-Marie de Pornic, pour les vendanges de l'abbaye, à loger les vendangeurs et à continuer le paiement d'une rente de 3 sous, à la condition qu'ils auront la râpe et le gros vin (1405). — Arrentement à Pierre Monmizay, d'un devoir de quart ou de complant à prendre dans le fief de Buzay, en Sainte-Marie-de-Pornic. — Reconnaissances de rentes foncières. — Legs par Laurence, épouse de Brient de Saint-Hilaire, de tous ses droits sur la terre de Chapes, réserve faite de la dîme qu'elle donna à l'église paroissiale du Port-Saint-Père (1248).

H 45. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1455-1515. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Guenrouet. — Mandement du duc de

Bretagne, Pierre II, à son senéchal de Nantes, relatant que, malgré leurs lettres de sauvegarde, les religieux de Buzay ont été injuriés et maltraités par Gildas de Beaubois, Jean Desbois, Jean Ferré, E. Perrot, J. Gérard, dom Macé, Guillaume de la Grée et divers autres gens armés, qui les ont empêchés d'enlever leurs dîmes de Bolhet (*Bolehel*), et lui ordonnant, après avoir fait une enquête, d'ajourner de suite au Conseil ducal le sire de Beaubois et ses complices (1455). — Sentence d'ajournement de l'alloué de Nantes, rapportant les griefs des religieux (1455). — Échange par lequel Guillaume de Carheil, écuyer, a cédé à l'abbaye tous ses droits de propriété sur la tenue du Souchay, pour 25 sous de rente.

H 46. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 2 sceaux.

XIIe SIÈCLE. — **1454.** — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Rouans. — Charte d'Isachar de Messant (*Mescench*) portant qu'après un long débat, il a cédé aux moines la propriété de la lande voisine de la terre de Buzon qu'ils cultivent, et qu'il a promis de ne pas lever plus de 3 sous de taille exceptionnelle sur la terre qu'ils ont reçue de Brient de Montluc et de Bernard Touseau (s. d.) — Charte de Daniel Souvigny relatant qu'il a renoncé à toute revendication sur la grange de Buzon et qu'il en a fait l'abandon à l'abbaye (s. d.). — Chartes de l'évêque de Nantes, Bernard : rapportant que Raoul, sire de Retz, avec l'assentiment de son frère Garsire, a affranchi de tout impôt le domaine de la grange de Buzon et les autres terres possédées par les moines dans les limites de son fief (1152) ; — portant que Gyron de Vers a concédé aux religieux tout ce qu'ils réclamaient sur les îles aux Moines ; que peu de jours après, ses neveux, Jean et Rotaud, fils de Judicaël Morun, protestèrent contre ce don, puis se désistèrent entre les mains de l'abbé Richard ; que Daniel Maurice imita leur exemple ; que Simon Le Maître et Girard Guérin, avec son épouse Anguor, transmirent à l'abbaye tous leurs droits sur lesdites îles, nommées Quiriole et Agnelière ; et qu'enfin tous les donateurs sus nommés jurèrent sur l'autel de Saint-Clair, en la cathédrale de Nantes, qu'ils renonçaient pour toujours à leurs droits (1179). — Lettres de l'évêque Étienne notifiant au doyen d'Ancenis que G. Grasseil et Alix, son épouse, ont cédé aux religieux leurs droits sur le marais de Buzay et l'invitant à en dresser acte pour l'abbaye (s. d.). — Donation sous le sceau de l'évêque Geoffroy, consentie, sous le portique de l'église Saint-Pierre de Nantes, en présence de beaucoup de témoins, par Guillaume de Sion, Judicaël et Jean de Coche (*Choche*), fils de Foulques de Coche, de la moitié de l'île, nommée l'Angle Orucete, qui s'étend jusqu'à la chaussée Leroy (*ad calceiam regis*), à la charge de payer 5 sous de rente aux donateurs (1201). — Donation : par David de l'Angle et sa sœur Orguen, conforme à celle de Geoffroy de l'Angle, leur frère, transmettant aux moines leurs droits sur le pré de l'Angle, sur un quartier de terre à la Ratière, et sur une rente de 23 deniers (1237). Échange en vertu duquel Sylvestre de Rezé a cédé à l'abbaye tout ce qu'il a acquis dans le tènement de l'Angle de D. Buzart, et en retour il a reçu le quarteron de la Haie-Durand et une maison avec four au Pont-Rousseau (Rezé) : plus une rente viagère de 40 sous sur la chaussée de Pilon (1250). — Obligation de Sylvestre de Rezé, portant qu'il s'engage à payer tous les impôts et devoirs qui outrepasseront la rente de 9 deniers, assise sur la tenue de l'Angle (1251). Ratification de l'échange par lettres patentes du duc. — Ratification par Silvestre de Rezé de la cession consentie par Pierre Pelerin et Orguen, son épouse, sur la tenue de l'Angle, qui leur venait de Durand de l'Angle (1260). — Donation par Laurent Budor, charpentier, d'une rente de 3 boisseaux de froment (1270) ; — par Guillaume des Salines, chevalier, d'une rente de 50 sous à prendre sur les héritiers de Geoffroy Graffion, chevalier, de Rouans, assujettis à une taxe de *fromentage* (1268) ; obligation souscrite par Jamet de la Muce, varlet, de continuer la rente avec faculté d'en transférer l'hypothèque ailleurs (1272). — Bail à complant par Julienne, femme Jodouin, varlet, d'une portion de terre inculte au fief des Ormeaux, à planter en vigne (1275). — Donations : par Pierre, fils d'Hemeri Porcherole, chevalier, de tous les droits de terrage à lever sur le fief de la Morinière (1282) ; — par Geoffroy de Sion, chevalier, de tout ce qu'il avait en prés, marais et cours d'eau entre la Morinière et les bois de l'abbaye (1294) ; — par Guillaume Thudant, de l'hébergement du Chêne ; — par Guillaume Dufour, de tous leurs biens-meubles et immeubles ; — par la veuve Trégay, de tout ce qu'elle possédait entre la Loire et le Tenu (1384) ; — par Macé Cosson, d'une rente de 2 sous et un boisseau de seigle ; — par M. et P. Jouhanneau, G. Mallet, de tous leurs héritages sis entre la Porcherie et la tenue de l'Angle ; — par Denis Coillon, d'une rente de 6 sous, appartenante à sa femme Philippe Eslée (1422). — Condamnations contre les héritiers de Jean du Bec, chevalier, lequel avait fondé 10 messes par an (1390), et autres débiteurs de rentes.

H 47. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 12 sceaux.

1183-1557. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Rouans. — Accord sous le sceau de l'évêque de Nantes, Robert, conclu par l'arbitrage du

sénéchal de Nantes, Pierre Guy, et dudit évêque, portant que les religieux paieront une somme de 100 sous à Aremburge, veuve Dagan, et à Martin Porcher, pour conserver en toute propriété l'écluse de Vair (1183). — Accord par lequel l'abbaye a été libérée du double cens que lui réclamait Geoffroy Grelemer, sur la terre de Buzon et sur les prés de la Motte de Bougon, à la condition de payer 2 sous 9 deniers de cens annuel (1232). — Échange de la tenue de l'Angle contre une pièce de la Haie-Durand et une maison à Pont-Rousseau (1250). — Accord avec Olivier, seigneur de Machecoul, sur le partage des terres et landes que l'abbaye avait reçues dans la tenue de Chapes, de la dame Laurencie X (1256). — Acquêts : du Bois Phily ; — de tous les droits de Jean Bonenfant et de son épouse Agnès sur la tenue de l'Angle ; — et quittance de lods et ventes délivrée par Sylvestre de Rezé, chevalier, sergent féodal et alloué du comte de Bretagne dans ce pays (1260) ; — de terres sises à Launay, à la Bichonnerie, à la Mancelière, au Moulin-Mallet, à la Petite-Angle, à la Minée, à la Perrière-au-Clerc, à la Croix, aux Crespinières, à la Raffinière et à la Porcherie, et de diverses rentes foncières. — Accords sur la fondation d'une messe par semaine, établie par Macé Lévesque au moyen d'un legs de 100 sous de rente que sa veuve, remariée à Alain de la Morteraie, a promis de servir, qu'elle a augmenté par un don de 16 hommées de vigne (1374), et que leur fille Perrote, épouse de Jean de Saint-Aignan, a réduit à une rente de 7 livres (1383), et obligation de service souscrite par les religieux. — Acquisition par Pierre Landais, écuyer, trésorier général de Bretagne, seigneur de Briord, d'une rente d'un demi-setier de froment (1472) ; et cession de diverses parcelles de rentes en nature par la veuve Jeanne de Moussy, pour demeurer quitte de 35 sous de rente dus aux religieux sur la terre de Briord (1499).

H 48. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1408-1779. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Rouans. — Afféagements et arrentements de la Haute-Bichonnerie *alias*, le Plessis-Raffray ; des cantons de terre nommés le Petit-Moulin, les Demandes, l'Ouzinière, le Cul-de-la-Roche, la pièce du Champ-Failly, le Poirier-Moreau, l'Écobu, la Guyotterie, les Raizes, etc. — Actes de reconnaissance de rentes souscrits par les tenanciers du village de la Poterie (1779) et par le titulaire du bénéfice Coquelin, desservi en l'église de Rouans.

H 49. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1281-1693. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Rouans. — Bail à cens d'un pré voisin du marais, accepté par les religieux, de Simon Maubert, varlet (1281), lequel en possédait la moitié. — Baux à cens de divers cantons de terre et d'hébergements sis aux lieux dits Launay, la Dédurie, le Bec, la Brécolière, la Noë, la Bichonnerie, les Rivières, le Champ-Failly, les Morinières, la Raize, Lunière, Gaste-Bourse, le Gripaud, les Carterées, etc., concédés par les religieux à Thomas Mallet, Martin Averty, Guillaume Gigant et autres.

H 50. (Liasse.) — 74 pièces, parchemin ; 4 sceaux.

1260-1517. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Rouans. — Échanges conclus par les religieux avec Menet de l'Angle (1260), Jeannot Tirgays, Macé de Saint-Aignan (1395), Jeanne Guérin et Jean Veillet, pour des terres sises près les moulins à vent de l'abbaye, à la Marre, au-dessus des vignes de Launay, au Plessis-Raffray, à la Bonneterie et aux vignes de la Croix. — Partage des biens de Jean Brient de la Porcherie, en vertu duquel les religieux sont entrés en possession de terres sises près le Champ-au-Loup, à la Longeais, à la Petite-Angle, à la Moësonnière et à la Pierre. — Contrat d'acquisition par les religieux, de la terre, juridiction et seigneurie de Coislin, en Rouans, appartenant à François Baye, écuyer, seigneur de Merionnec, à Charlotte Le Guennec, son épouse, et à leur fils Pierre, auxquels ils ont donné en paiement 10 œillets de marais en la saline de Corduan (Guérande), plus 420 livres (1517). — Mandement du duc Jean V au capitaine, au sénéchal et à l'alloué de Nantes, relatant que les moulins et la chaussée de Pilon furent établis par ses prédécesseurs sur la rivière du Tenu, que, le cours de l'eau étant obstrué, les paroisses voisines du lac de Grand-Lieu furent submergées, qu'il fit cesser les plaintes en détruisant les moulins et en abaissant la chaussée, mais en exigeant en retour une rente de 120 livres (retraits de Pilon) ; que les pêcheries de la chaussée ayant été affermées, le cours de l'eau fut de nouveau obstrué par des écluses ; et ordonnant à ses officiers de faire ouvrir de nouvelles voies dans la chaussée, si cette mesure estre connue nécessaire (1409). — Mandement du même duc à Olivier de Chambellan, sénéchal de Ploërmel, au sénéchal de Nantes et à son procureur, de procéder promptement à une information contre les malfaiteurs armés qui ont osé rompre la chaussée Leroy au grand détriment des religieux de

Buzay, dont les terres ont été inondées, et de protéger les travaux qui seront faits pour la réparer. malgré les menaces de destruction (1415). — Mandement du sénéchal Pierre de l'Hôpital aux sergents de la cour de Nantes, de contraindre les habitants de Saint-Michel-Chef-Chef, de Vue, de Frossay, de Saint-Viaud, de Corsept, de Saint-Breviu, de la Plaine, de Saint-Père-en-Retz, de Chauvé, d'Arthon et de Pornic de lever sur eux une imposition de 4 sous par feu, afin d'indemniser les religieux des dommages que leur a causés la rupture de la chaussée Leroy, rupture faite pour arrêter les pillards pendant les dernières guerres (1431). — Obligation de 8 livres 2 sous souscrite par les paroissiens de la Plaine.— Mandement du duc Pierre aux membres du Conseil ducal d'instruire la plainte des religieux contre les malfaiteurs qui, au nombre de 200 environ, dans la nuit du 17 décembre 1456, armés de brigandines, de couleuvrines, d'arcs, d'arbalètes, de voulges, d'épées, de dagues, de bâtons et autres « habillements de guerre », ont fait irruption sur la chaussée Leroy et sur la chaussée Baudais, formant deux étangs, et y ont fait des brèches qui ont causé près de 4,000 écus de dégâts, et d'informer notamment contre Bertrand du Chaffaut, Sylvestre Gouy, seigneur du Branday, François de la Touche, Pierre de Cherchal, Jean Pillet, Guillaume de Saint-Aignan, Pierre Lefeuvre (1456). — Lettres d'évocation de la cause au Conseil, commissions aux sergents, assignations aux accusés. Sentence du Conseil contenant le réquisitoire du procureur général, désignant des commissaires enquêteurs et ajournant Pierre de Cherchal en personne. Procès-verbal des dégâts, enquêtes, griefs et défenses des parties, appointements et ajournements prononcés par Guillaume de la Lohérie, seigneur du Bois-Rouaud, conseiller du duc, juge arbitre du procès. — Procès-verbal de montrée du canal dressé par le notaire Pierre Raboceau (1458). Sentence de condamnation et convention d'arbitres. — Sentence arbitrale rendue par Geoffroy Ferron, seigneur de Souché, Olivier de Coëtlogon, seigneur de Méjusseaume, juges désignés par les religieux et les seigneurs du Branday, de la Freudière, de la Thébaudière et d'Arsangle, portant que les défendeurs paieront la somme de 370 écus d'or neufs pour l'indemnité due à l'abbaye (1463). — Sentence des plaids généraux de Nantes condamnant les religieux à participer aux réparations de la chaussée Leroy jusqu'à concurrence de 20 livres (1469).

H 51. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier ; 2 sceaux.

1245-1773. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Rouans. — Lettres de non-préjudice acccordées aux religieux par le duc Jean, portant que les alloués de Pilon ont commis une usurpation en prenant des genêts de chauffage pour le four de Pilon, dans les bruyères et les landes dépendant de la grange de Buzon, arrentée par les moines à Raoul Larcher, chevalier, qu'il en a la preuve par l'enquête faite par Regnier de Saint-Lyz, son sénéchal de Nantes. et que désormais l'abbaye pourra jouir sans trouble des landes de Buzon (1245).— Reconnaissances de rentes foncières souscrites: par Jeannot Jouhan, par Guillaume de Saint-Aignan, lequel assigna 11 livres 10 sous de rente sur le domaine de l'Angle et divers autres héritages (1402); — par Guillaume Guisneau, P. Guyol, Nicolas Rondeau, seigneur de la Faye, Guillaume Gautier, Antoine Minoche et divers autres vassaux du fief de Coislin. — Sentences de condamnation contre les tenanciers des villages de la Suzanne et de la Bichonnerie. — Transactions : avec René Lefèbvre de la Faluère et Renée du Plessis, sieur et dame de Vue et de la Blanchardais, sur les canaux formant la ceinture des marais de Buzay (1699) ; — avec Madame de Lesdiguières, duchesse de Retz, sur la propriété des droits de sixte et de dîme à lever dans les pièces de la Haute et de la Basse Bichonnerie *alias* Le Plessis-Raffray (1701) ; — avec M. Bourdin du Branday, sur la propriété du chemin de Lunière (1773).

H 52. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 80 pièces, papier.

1705-1758. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Rouans. — Procédures relatives à deux rentes de 14 boisseaux, 10 de seigle et 4 d'avoine, à prendre sur le village de la Suzanne-Bichonnière. — Procédures d'une instance en revendication de dîmes sur les terres de l'abbaye entamée, en 1705, par l'abbé Brenegat, reprise par l'abbé Tatin et continuée par l'abbé Olivier, tous trois curés de la paroisse, demandeurs contre les religieux, opposant leurs franchises. Assignations, mémoires contradictoires, productions, requêtes et notes diverses, arrêt du grand Conseil évoquant l'affaire à sa barre (1720), puis la renvoyant au Présidial de Nantes. Consultations de Héricourt et de Laverdy. — Arrêt du Parlement condamnant l'abbé Tatin à rapporter les dîmes qu'il a indûment perçues (1747), et nouvel arrêt confirmant le premier, en 1758.

H 53. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1705-1758. — Abbaye de Buzay. — Dîmes de la paroisse de Rouans. — Correspondance adressée aux prieurs claustraux de Buzay aux abbés commendataires

à propos du procès ci-dessus, par M. de la Tullaie, les procureurs au Grand Conseil et au Parlement, les abbés de Prières et de Chaloché, les recteurs de Rouans et divers religieux.

H 54. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 2 sceaux.

1222-1613. — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Beauvoir, de Saint Gervais et de Saint-Hilaire de-Chaléons. — Donation par Geoffroy Touseau et Alix son épouse, de tous leurs droits de propriété sur les salines de l'abbaye, sises dans le marais de Beauvoir, commencées ou achevées (1222). — Arrentements : d'une place à Beauvoir, concédée à Geoffroy Gluitol, pour 5 sous par an (1226) ; — d'une maison et d'une vigne au clos de Lorme, à Étienne Fouquier, de Noirmoutier. — Sentence arbitrale de Savary, doyen d'Aizenay, et de Lucas, prévôt de Palluau, déclarant bonne et valable la donation faite par Renaud Nègrer, chevalier, et son épouse Ameline, en faveur des religieux de Buzay, de Geneston, de Villeneuve et des Trinitaires de Beauvoir ; et condamnant Pierre Corbeau, tenancier du marais de Gandrillon (Saint-Gervais), à payer les rentes que ceux-ci réclamaient (1258). — Lettres du prieur de l'abbaye de Saint-Philbert de Noirmoutier, ratifiant l'accord conclu entre sa communauté et l'abbaye de Buzay, sur la jouissance de 44 sous de rente attribuée à cette dernière sur le marais Gandrillon (1262). — Bail à vie de 125 aires de salines et de 26 hommées de pré, concédé à Et. Denis et à M. Dupont ; et bail à ferme des marais de Beauvoir, pour 200 livres tournois par an (1613). — Donations : par Geoffroy Masureau, d'une rente de 14 deniers, assise sur une vigne de la paroisse Saint-Hilaire-de-Chaléons (1293) ; et par Perrot Dubin, d'une hommée et demie de vigne. — Acquisition, par l'abbé, de 3 sous 4 deniers de rente, sur l'hébergement Jean Machefer. — Reconnaissances de diverses rentes foncières souscrites par Guillaume Pinsonneau, Jean Trévignon, Pierre Aubreau, Guillaume Pâtis ; — condamnation de payer contre le fermier du lieu de la Teillerie, lequel devait à l'abbaye une rente de 8 boisseaux de seigle.

H 55. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 3 sceaux.

XIIe siècle-1391. — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Saint-Père-en-Retz, de Saint-Léger, de Saint-Viaud et de Savenay. — Attestation du prieur de l'aumônerie de Nantes, du curé de Saint-Donatien et d'Olivier de Catho, exécuteurs testamentaires de Catherine, épouse dudit Olivier, portant que ladite dame a voulu céder à l'abbaye toutes les choses pour lesquelles elle était en procès avec les religieux, savoir : la terre occupée par Thibaud de l'Arcoidière et un éral sis en la paroisse de Saint-Père-en-Retz (1238). — Donation, par Olivier Bonvalet, de deux sous de rente sur l'hébergement de la Barbaie (1278). — Charte de l'évêque de Nantes, Bernard, relatant que Gilbert de Cristembert, seigneur de Saint-Léger, ayant contesté le don de droit de complant fait à l'abbaye par Geoffroy Cignol, les religieux obtinrent la paix en cédant la moitié de la donation (vers 1180). — Donations : par Marie Trégonnaud, en présence de l'évêque Étienne, avec l'assentiment de son fils Jean, de tout ce qu'elle avait acquis dans le fief du Pé Gilbert (1223) ; — par Perrot Mardi, de 5 sous de rente, sur un hébergement de Saint-Viaud (1321) ; — par Guillaume Le Maréchal, de plusieurs petites rentes sur des terres de la même paroisse (1387). — Concession viagère, par les religieux, de la maison et du domaine de Moire, moyennant 30 sous de cens par an (avec réserve expresse du bois en dépendant, que l'usufruitier sera tenu de garder fidèlement sans en user autrement que pour son chauffage et son usage), faite en faveur de Geoffroy de Lavau, chevalier, lequel a consenti, en échange, à se désister de tous les droits héréditaires qu'il pouvait avoir sur ledit domaine (1237). — Obligation dans laquelle Méen de Derval (*Dervaul*), chevalier, reconnaît, avec son épouse Marquise, qu'il a acheté de l'abbaye la maison et le domaine de Moire, et qu'il lui doit en paiement 90 sous de rente annuelle sur les censives de Lavau et de la Guerche (1245). — Accord, sous le sceau de l'archevêque de Tours, portant que Hugues de la Muce, chevalier, et son épouse Marquise, veuve dudit Derval, se sont obligés à servir annuellement une rente de 60 sous aux religieux, tant qu'ils jouiront des censives de la Guerche et de Lavau, comme il a été convenu, et une autre rente de 5 sous pour le domaine de Moire (1259). — Condamnations contre Henri de Plédran et Guillaume de Penhouet, débiteurs de 45 sous de rente, à raison de la même terre (1391). — Donation par Pierre, dit Moquet, fils de Pierre de Moire, de tous ses acquêts, de tous ses biens meubles et du tiers de tous ses immeubles patrimoniaux, savoir : sa maison de Savenay, sise rue de Moire, le quart de la métairie de la Petitière, la moitié d'une maison sise rue de Derrière et le quart de deux autres maisons (1283).

H 56. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 5 sceaux.

XIIe siècle-1651. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse de Vue. — Charte de l'évêque Robert, relatant : 1° la donation des acquisitions de

Geoffroy Grafion et de son fils Rouaud, en l'île de Vue (*in insula Veuci*) ; 2° la donation par Rivallon, fils de Renauld Geslin, de son domaine de la Léonière (*in Leonaria*), lequel fut partagé, par moitié, avec son héritier Henri. — Lettres patentes de Geoffroy Plantagenet, fils d'Henri, roi d'Angleterre, duc de Bretagne, comte de Richemond, concédant aux moines de Buzay une rente de 20 livres angevines, sur les moulins de Vue ou de Pilon (s. d. Paris). — Donations : par Geoffroy, clerc de Vue, de l'hébergement, nommé la *maison à la Gybete* (1269), d'une rente de 5 sous sur une vigne et d'une pièce de terre près la chaussée de Chereau (1273) ; — par André Escharbotel, de deux sous de rente sur la maison Bote, et de la quatrième partie des fruits de la vigne du Bois des Prêtres (1280) ; — par Guillaume Le Clerc, du quart de deux champs. — Échanges conclus avec Hémery Porcherele, Geoffroy Le Clerc, Guillaume Haimerion, Pierre Nere (1283) ; — avec Henri de Gondy, duc de Retz (1651), pour des terres sises près la chaussée Le Roy (*calceata Regis*), près le marais Verdet, à la métairie de Chereau, en Vue, et à Viesve, en la paroisse du Pellerin. — Acquisitions de pièces de terre et de maisons, sises au bourg et aux environs, conclues avec G. Rico, curé de Vue (1227) ; — avec Robert des Forges (1284) et autres. — Arrentement, par l'abbaye, de terres sises au tènement de la Paille. — Reconnaissance de rentes foncières souscrites par Guillaume Landais, J. Rouaud, J. Bourreau, M. Gombaut et autres. — Compromis portant que les tenanciers des terres sises entre l'église de Vue et le port de l'Isle, seront obligés de contribuer, pour deux toises par hommée de pré, à la construction de la chaussée neuve (1401). — Enquête instruite à l'occasion d'une usurpation des officiers du sire de Retz, et de laquelle il résulte que l'abbaye avait la propriété immémoriale des métairies de Chereau et du Tenu (1479).

H 57. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 7 sceaux.

1201-1756. — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Nantes. — Lettres de la duchesse Constance, portant que Judicaël de Guérande a donné aux religieux une rente de 20 sous de cens sur la maison R. Breton, sise près des moulins Coustanz (*Costanz*), et confirmant ladite concession (s. d.). — Traité par lequel la même princesse, en attendant la délivrance de l'île de Pullant (Cordemais), donne à l'abbaye un étager, nommé Guillaume Bertaut, avec sa tenue exempte de toute juridiction séculière, plus l'écluse du Chêne, 15 livres de rente sur la Prévôté et les moulins d'Erdre, la grange du Bois-Benoist (Bouaye), une rente de 100 sous sur les moulins de Pilon, les moulins à draps et les pêcheries de Pilon en échange de la grange de Villeneuve, de la chaussée de Château-Thébaud, donnée à Villeneuve, et de la grange de Chèvredent qu'elle se réserve, en laissant à l'abbaye les terres sises hors de la forêt de Nantes et les droits d'usage et de panage, le tout, sous l'obligation de célébrer l'anniversaire de Geoffroy, son époux, et de son fils Arthur (1201). — Charte de Guy de Thouars, duc de Bretagne, confirmant les dispositions de l'acte précédent (1201). — Lettres missives de l'abbé de Villeneuve au duc Jean Le Roux, l'informant qu'ils ont reçu une compensation convenable pour les revenus assignés à l'abbaye de Buzay, sur la chaussée de Pilon, fait qu'ils ignoraient, lorsqu'ils s'entretinrent avec lui, à Saint-Florent-le-Vieil, de leurs intérêts, au moment de la retraite de son père, et le priant de rendre aux moines de Buzay leurs revenus de Pilon (1239). — Acte d'échange par lequel le duc Jean Le Roux assigne une rente de 25 livres sur la recette de la Prévôté de Nantes, et obtient, en retour, la cession de tous les droits de l'abbaye sur la grange du Bois-Benoist (Bouaye) et la forêt de Nantes, avec l'approbation de l'abbaye de Clairvaux, dont le sceau est appendu à la charte (1296). — Vidimus, sous le sceau de l'évêque de Nantes, des chartes de Guy de Thouars et de Jean Le Roux. — Autre vidimus, sous le sceau de Jeanne de Penthièvre, relatant la teneur de trois chartes : 1° le traité d'échange de Constance, duchesse de Bretagne, sus-indiqué ; 2° la donation d'une maison à Nantes par la même princesse, pour le service d'un anniversaire en mémoire de son père et de son époux (s. d.) ; 3° la charte d'échange par laquelle le duc Pierre de Dreux assigne aux moines une rente de 10 livres sur la recette de la Prévôté de Nantes, pour éteindre la rente égale qu'ils touchaient sur les moulins d'Erdre (1219) ; actes que ladite dame a reçus de l'abbaye pour être envoyés en Angleterre, à Charles de Blois, par l'ambassade de Gautier de Saint-Pern, évêque de Vannes, et d'Étienne Goyon de Matignon, pour défendre les droits de son époux au duché de Bretagne (14 décembre 1350). — Mandement du duc Jean IV aux receveurs de Nantes et de la Prévôté de continuer à payer à l'abbaye la rente de 48 livres qui lui a été assignée sur la Prévôté et sur la chaussée de Pilon, attendu qu'ils en jouissent en compensation des domaines de Bois-Benoît, de Chèvredent, des moulins d'Erdre et de la chaussée de Château-Thébaud (1361) ; requête des moines au Conseil ducal, pour obtenir paiement d'une rente de 8 livres sur la chaussée de Pilon, mandement conforme au receveur ordinaire de Nantes (1478), et ordonnance des généraux des Finances de Bretagne au receveur général des domaines, de payer les arrérages

de la rente de 48 livres, depuis 1737 jusqu'en 1756. — Donations : par Pierre Le Queux à Jacques de Chartres, scholastique de l'église de Nantes, d'un pressoir et d'une maison sis près de l'Erdre *(Harde)*, nommé le pressoir Herbert, au fief de l'archidiacre de Nantes, en face des vignes de la prébende du scholastique (1270) ; par David de Sesmaisons, clerc et tuteur des enfants de Jean Le Faucheur, au même, d'une pièce de vigne, voisine des vignes de Pierre Le Faucheux (1271). — Donation, sous le sceau du chefcier de Candé, portant que Jacques de Chartres, chanoine de Candé et scholastique de l'église de Nantes, a donné à l'abbaye de Buzay le pressoir Herbert avec les vignes qu'il a achetées, en la paroisse Saint-Similien, de Pierre Le Queux et de Bonami de Doulon, sous l'obligation de prier pour l'évêque Galerand et de célébrer un anniversaire en mémoire dudit bienfaiteur (1274). Bulle du pape Grégoire X confirmant un échange de pièces de vigne conclu à Barbin par ledit scholastique (Lyon, février 1275). — Fondation, par la veuve de maître Nicolas Raimond, d'un anniversaire pour son mari, lequel donna une rente de 5 sous, assise sur une maison de Nantes (1286). — Acte de fondation de 3 messes par semaine, par Guillaume Leet, moyennant 15 livres de rentes foncières, assises sur des maisons du Bourgmen et de la Chaussée, à Nantes, et sur la « *postoaire* » de Saint-Herblain (1376). — Assignation de 10 livres de rentes foncières sur une maison de la rue de la Saulnerie, à Nantes, et sur divers héritages des paroisses de Vue et de Couëron, consentie par Silvestre de Forges, chevalier, exécuteur du testament de son frère, Olivier de Forges, lequel avait fondé une chapellenie de deux messes par semaine à l'autel Saint-Pierre (1389).

H 58. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier ; 3 sceaux.

1341-1782. — Abbaye de Buzay. — Domaines des paroisses de Nantes. — Échange par lequel les religieux reçurent une rente foncière de 6 sous 3 deniers sur une maison du Marchix, et baillèrent, en retour, à Guillaume Frogier, certains héritages au village de Launay, près Buzay (1341). — Arrentements : d'un courtil entouré de murs, sis en la paroisse de Saint-Nicolas, entre le grand chemin du Marchix et le chemin de la Perrière (1417) ; — de l'ouche Pellegeau, au Bignon-Létard (1420) ; — d'une maison et de quartiers de vignes au clos de la Touche, grevés d'une rente de 6 livres, au profit du chapelain du bénéfice de la Fosse, desservi à Notre-Dame (1466) ; d'une petite maison sise à Richebourg ; — reconnaissances souscrites par les tenanciers des héritages ci-dessus, par les détenteurs de maisons sises rue Saint-Nicolas, rue de Bièce, près du Bouffay, à la Saulzaie, rue des Halles et rue de la Saulnerie ; — instances et condamnations de payer contre Jean Menet, la veuve Nicolas Gilles, J. Jarnigan, Olivier Richard, Arthur Hays et autres. — Procédures d'une instance soutenue par les religieux contre les demoiselles Ogier, auxquelles ils contestaient la propriété de l'allée de leur maison, sise rue du Bois-Tortu, en face du pont de la Poterne (1775).

H 59. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 5 sceaux.

1157-1438. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse Saint-Étienne-de-Montluc. — Chartes de l'évêque de Nantes, Bernard, relatant : que Silvestre de Bougon (*de Begone*), fils de Rolland de Bougon, après avoir réclamé l'écluse de Teigneuse, en l'île de Quiriole, la rame de l'écluse et l'hommage des pêcheurs, transigea, moyennant le don de trois chevaux et une rente de 3 sous de cens (s. d.) ; — que, pendant une maladie, ledit seigneur, cédant aux remontrances de l'évêque, et pour réparer ses injustices envers les religieux, avait fait remise des trois sous de cens et de tous ses droits sur les écluses des moines, avec l'assentiment de sa fille Billote, prieure des Couëts *(Scocii)* (s. d). — Désistement de toute prétention sur l'île Quiriole, consenti, sous le sceau de l'évêque Robert, par Olivier de Bougon, moyennant le don de 4 poulains et la redevance d'un cinquième tous les deux ans (1175), et cession semblable faite par Rolland de Bougon, pour une rente de 10 sous (1203). — Donations : par Oreaul, veuve de N. de Pannecé (*Panacé*), de tous ses droits sur l'île de Buzat-Cherami, moyennant 10 sous de rente (1216) ; rente qu'elle abandonna ensuite, en 1222, étant épouse d'Alain de Saffré, chevalier (1222) ; — par Geoffroy de Langle, d'un pré joignant la Taillée de l'Évêque (1222) ; — par Guiton de Saint-Thomas et Ameline, sa mère, de la rente de 12 deniers et de tous leurs droits sur l'hébergement de Énisan Rousseau de Saint-Étienne (1231) ; — par Geoffroy de Pannecé (*de Peneceyo*), chevalier, de la rente et du pré donnés par sa mère Oreaul, moyennant une concession viagère faite par les moines (1240) : — par Geoffroy de Langle, clerc, de 5 sous de rente à prendre sur des pièces de terre voisines du bourg de Saint-Étienne (1257) ; — par Philippe de Vigneu (*Vignou*), varlet, d'un chemin de 16 pieds de large pour aller à l'île Quiriole (1308) ; — par Jacques de la Haie-Sébille, recteur de Saint-Etienne-de-Montluc, d'une somme de 108 livres, d'une rente de 30 sous 5 deniers de rente et d'une maison neuve dans la seigneurie de Perrot de

Montluc, en retour desquels biens les religieux ont fondé deux messes par semaine à son intention (1343) ; — par Olivier Rousseau, du tiers d'un quartier de pré en la vallée de Vigneux, près des terres de la chapellenie Saint-Thomas (1388) ; — par Denis Rolland, de 18 deniers de rente sur Perrot Donnereau (1438). — Accord entre les abbés de Buzay et de Blanche-Couronne, relatif à l'île de Chalières, dont la propriété fut attribuée à l'abbaye de Buzay, parce qu'en retour, elle dédommagea l'abbaye de Blanche-Couronne de ses frais de procédure, en lui cédant 10 livres, la moitié d'un quartier de vigne à Prigny, un pré à Cordemais, un pré à Robart, et obtint de la duchesse Constance une charte de restitution de l'île nommée la *Trencheen* (1199).

H 60. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 5 sceaux.

1264-1780. — Abbaye de Buzay. — Domaines de la paroisse Saint-Étienne-de-Montluc. — Échanges conclus par l'abbaye avec Macé de la Haie, avec la veuve Jaqueau et Olivier Rouxeau, en vertu desquels les religieux sont devenus propriétaires de pièces de terres sises en la vallée de Vigneux, au Parmeigner ; de deux galées de terre sur les rives de Quiriolle et d'une rente de 9 sous. — Acquisitions de rentes foncières sur les héritages d'Alain Nicolas et de Pierre Barais (1442). — Sentence arbitrale par laquelle Guillaume Rigale est condamné à servir une rente de 12 deniers, à raison d'un pré qu'il tenait de l'abbaye (1264). — Reconnaissances de rentes souscrites par Jacques Vigoureau, Jean Joliveau (1457 , Ol. Guyot, G. Moricaut, D. Barays et P. Ducoul. — Concession d'un chemin, pour aller aux îles de Quiriole et de Challières, faite aux religieux, moyennant une rente de 20 sous, par Philippe de Vigneux, chevalier, et son fils Philippe, varlet, sous le sceau de l'évêque Henri (1299) ; — ratification de ladite concession, par tous les fils dudit Philippe, sous le sceau de l'évêque Daniel Vigier (1308) ; — mandement de Macé de Beaumont, sénéchal de Nantes, à G. Lebart, alloué de Nantes, de descendre sur les prés d'Olivier de la Sénéchalière et d'y délivrer un chemin aux religieux, moyennant une juste indemnité (1338) ; — mandement du duc Jean V au procureur de Nantes et à son lieutenant, d'employer, au besoin, la force, pour faire respecter le droit de passage appartenant aux moines sur les terres de Guillaume des Rames et de Marie de la Noë, son épouse, de saisir les biens des récalcitrants et de leur infliger 2.000 écus d'amende en cas de désobéissance nouvelle (1442) ; — et concession de chemin pour exploiter la tenue de Lignerole ou de Lignelière faite, moyennant une rente de 3 livres, par Julien de Langle, écuyer (1603). — Enquête et information criminelle contre divers particuliers qui avaient coupé du bois et des épines dans les pâturaux de leurs îles (1577). Correspondance avec madame de Coutances, au sujet des dommages causés par ses fermiers sur les prés de l'abbaye (1780).

H 61. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier ; 2 sceaux.

XIIe siècle-1757. — Abbaye de Buzay. — Droits divers. — Charte d'Eudes concédant une rente de 60 sous sur le marché de Pontchâteau, en stipulant que le produit de la coutume ne sera pas affermé sans la présence du délégué de l'abbaye (s. d.). — Charte d'Eudes, seigneur de Pontchâteau, portant fondation de deux chapellenies, l'une en l'abbaye de Melleray, l'autre en l'abbaye de Buzay, pour la dotation desquelles il a donné les droits de coutume et de justice du marché de Pontchâteau, en se réservant seulement les cas de viol, de pendaison de voleur et de meurtre (s. d.). — Transaction par laquelle Girard, fils de Guillaume Blanchard, chevalier, pour se conformer aux intentions de son aïeule, Nicole Gougeon, et s'acquitter des arrérages d'un legs de 8 livres de rente, assigne 11 livres de rente aux religieux, pour le service d'une messe par semaine (1401). — Autre transaction entre l'abbé Paul Lefèbvre de Caumartin et René Lefèbvre de la Falluère, président à mortier au Parlement de Bretagne, seigneur de la Blanchardais, réglant les conditions de l'ouverture d'une dalle ou d'un noc à la chaussée Leroy (1699), et correspondance des propriétaires de la Blanchardais avec le procureur de l'abbaye, relative à la retenue et à l'écoulement des eaux des marais. — Transaction par laquelle l'abbé de Caumartin permet à M. Binet de la Blottière, seigneur de Jasson et de Malnoë, de faire écouler, par-dessus les terres de Buzay, les eaux qui inondent ses prairies (1712). — Contrats de constitution de rente souscrits, par les religieux, au profit des Ursulines de Nantes, de la veuve Terrien, de Pierre de Moire, écuyer, gentilhomme de la Vennerie du Roi, de l'Hôtel-Dieu de Nantes, de Jean Forget de l'Isle, échevin de Nantes, de Françoise Desrieux et des Dominicains de Nantes (1695). — Constitution de 15 livres de rente hypothécaire, par Julien et Simon Davy frères, au profit de dom J. Louer, et transports aux noms de dom M. Auffray, de F. Bussonneau, de Jean Locquet ; condamnations contre les débiteurs, et acquisition de leur bien par les religieux. — Acte d'association de prières et de secours conclu entre les abbayes de Buzay et de Villeneuve (1727).

H 62. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1236-1700. — Abbaye de Buzay. — Droits de pêche, de pâture et d'usage de bois. — Bail à ferme du droit de pêche à la seine dans le lac de Grand-Lieu, concédé, en présence du doyen de Clisson, arbitre désigné par le pape, à Guillaume Senzile, à P. Juquel, à Daniel de Bouaye (*de Boia*) et à Elie Renou, moyennant une redevance totale de 34 sous (1236). — Échange par lequel l'abbaye a cédé son droit de pêche dans ledit lac à Millet de Machecoul et à Marguerite Gastinelle, son épouse, contre une rente de 7 livres hypothéquée sur la Sénégerie (1377) ; et ratification consentie par les religieux (1379). Plainte portée devant l'officialité, puis devant le Parlement, par les religieux, contre les gens de M. de Jasson, qui troublaient leurs serviteurs dans l'exercice du droit de pêche dans la rivière de la Chenau, en face des paroisses de Cheix et de Rouans (1656). — Mandement du roi Henri II au grand maître des Eaux et Forêts, de s'enquérir des droits de l'abbaye. Enquête instruite à la demande de l'abbaye par le procureur général des Eaux et Forêts en Bretagne, pour établir les droits des religieux sur la forêt de Toufou, sur la pêche en Loire et la pêche en la rivière de Grand-Lieu (1555). Sentence de René du Cambout de Coislin, capitaine du Gâvre, et des gentilshommes de l'évêché de Saint-Brieuc, grand veneur, grand maître et général réformateur des Eaux et Forêts de Bretagne, maintenant les religieux dans la possession d'un droit d'usage de 40 charretées de bois de chauffage, en la forêt de Toufou, d'un droit de panage et de pâturage pour 10 bêtes de haute aumaille dans les landes, noës et agouts de la même forêt, et pour 12 porcs ; dans la jouissance du droit de pêche en Loire, au-dessous de l'île de Boiseau jusqu'à Pierre-Auge, avec deux barges, et leur octroyant la permission de pêcher dans le lac de Grand-Lieu avec seines et rets de bonnes mailles. Sentences semblables des grands maîtres François du Cambout (1573), Jean Laubier de la Chaussée, écuyer (1595), Victor Binet de Montifroy, chevalier (1600), Jean Cornulier de Lucinière (1624), et de Jean des Melliers, écuyer, sieur de la Guyonnière, maître particulier des Eaux et Forêts du comté de Nantes (1625), sous l'obligation d'acquitter le devoir de *seinage*. Information en la cour de Nantes (1531), de laquelle il résulte que ce devoir consistait dans le paiement d'un cotret, de 7 pots de vin nantais et de 30 miches de pain, payables au prieur de Vair, et dans le service d'une messe en la chapelle de Saint-Thébaud (île de Vair). Requêtes et productions des religieux de Buzay appelants au Parlement d'une sentence rendue au siège des Eaux et Forêts de Nantes, au profit de Michel Ragault de la Haultière, de Guillaume Landaz du Bignon, de Jean Bodin de la Basselière et consorts, soi-disant propriétaires exclusifs du droit de pêche à la seine en Loire, demandeurs conjointement avec les dames des Couëts et le sieur Peillac de la Hubaudière; et arrêt de la Cour maintenant l'abbaye dans son droit de pêche (1629). — Bail à ferme du droit de pêche en Loire, concédé par les religieux moyennant 27 livres, 1 saumon et 4 aloses par an (1700).

H 63. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1646-1718. — Abbaye de Buzay. — Droits de chasse, de dîme, de sixte et de pâture. — Plainte, monitoires, sentence et arrêt contre divers particuliers coupables d'avoir chassé sur les terres de Buzay, rompu les haies et les clôtures, et menacé les religieux et leurs serviteurs. — Procédures contre divers tenanciers des Bichonneries qui refusaient de payer les droits de sixte et de dîme au fermier de la grange de Buzon (1718). Procès-verbal de descente sur les bois de l'enclos de l'abbaye, dressé par J.-B. Prudhomme, sieur du Port, maître particulier des Eaux et Forêts du comté de Nantes, constatant plusieurs abats d'arbres (1716) ; défense des religieux devant la maîtrise; appel au Parlement de la sentence qui les condamne à 68.000 livres d'amende, et arrêt déchargeant les religieux de ladite condamnation (1718).

H 64. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 41 pièces, papier ; 2 sceaux.

1662-1792. — Abbaye de Buzay. — Baux à ferme de la grange de Buzon, des tenues des Seules, de la Chenorde, du marais Leray, du Buzart, du Tenu, des Bas-Suzains, du pré de la Bernassouse, de la métairie de la Grande-Angle, en la paroisse de Rouans, des domaines de l'abbaye situés dans les paroisses de Beauvoir, de Saint-Gervais et de l'île de Bouin, conclus par le prieur, par le procureur de l'abbé commendataire et par le fermier général des deux menses indivises de l'abbaye de Buzay. — Concordats passés par les religieux de l'abbaye avec le cardinal de Retz (1662), Paul Lefèbvre de Caumartin (1701), et Bernardin de Rosset de Fleury, évêque de Chartres (1738), tous abbés commendataires, réglant le partage des charges et des revenus de la communauté. Correspondance de l'évêque de Chartres relative au même objet. — Requête au Conseil du Roi présentée par les religieux, demandeurs en délivrance du tiers du revenu de l'abbaye, contre l'économe du cardinal de Retz ; et arrêt ordonnant, avant faire droit, que procès-verbal sera dressé de l'état des bâtiments et des meubles de l'abbaye (1657). — Déclaration générale des revenus et

des charges de l'abbaye produite par les religieux devant les directeurs et receveurs généraux de l'Économat à Paris (1780). — Déclarations de ce que les religieux faisaient valoir eux-mêmes. — Bail général du temporel de l'abbaye de Buzay conclu entre l'économe séquestre des bénéfices vacants à la nomination du Roi et le sieur Goulet, avocat au Parlement, moyennant la somme de 148,000 livres (1780); — transaction avec l'Économat, réglant à 4.500 livres les charges claustrales : et contrat avec le sieur Goulant, indiquant les biens qu'il cède aux religieux en échange des 1.500 livres dues par lui. Cahier des charges du fermier général et bail renouvelé en 1786.

H 65. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1780-1784. — Abbaye de Buzay. — Entretien des bâtiments. — Procès-verbaux des réparations à faire à l'abbaye et à ses dépendances. — Requêtes, assignations, mémoires, consultations de la procédure soutenue par les religieux contre les héritiers de l'évêque de Chartres, dernier abbé commendataire, et contre le fermier général, pour parvenir au règlement du partage des frais de réparation. — Lettres patentes autorisant André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, et le marquis de Castries, héritiers susdits, à faire détruire l'abbatiale, attendu « que cette maison n'est plus qu'un amas de ruines couvert de ronces » (1782). — Sentences du Châtelet de Paris portant réception et décharge des réparations attribuées à chaque partie.

H 66. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1712-1784. — Abbaye de Buzay. — Dessèchement des prairies. — Procès-verbal d'André Boussineau, procureur du Roi au Présidial de Nantes, subdélégué de l'Intendant de la province, relatant les observations, avis et remontrances qu'il recueillit dans les paroisses riveraines du lac de Grand-Lieu, à l'occasion du nouveau canal projeté sur les terres de Buzay par Jean Binet de la Blottière, chevalier, grand bailli d'épée en Bretagne, et Jean-Baptiste de Liancé (1712). Avis du procureur du Roi. — Devis de M. de la Roullaie, ingénieur du Roi, au département de Rochefort. — Transaction permettant à M. de la Blottière de faire écouler ses eaux sur les terres de l'abbaye, moyennant certaines conditions (1712). — Arrêt du Conseil d'État autorisant les susdits propriétaires à dessécher leurs marais et ceux des riverains qui voudront contribuer à la dépense, et à former un syndicat de directeurs dont les membres seront élus tous les deux ans (1713). — État général des ceintures, douves, contre-ceintures et étiers établis dans les prairies de Buzay. État des noms des prés et des tenues situés dans les îles ou marais desséchés. — Commissions de garde-chasse et pêche.

H 67. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1434-1785. — Abbaye de Buzay. — Divers. — Mandement de Jean de Tournemine, seigneur de Sion, de Saffré et de Barrach, à son receveur de Malnoë et de Buzon, de payer à frère Thomas des Bouschaux la rente qu'il lui doit pour la chapellenie fondée, par Jeanne de Saffré, à l'abbaye de Buzay (1434). — Procuration de François de Chauvigny et de Jeanne de Retz, son épouse, sieur et dame de Retz (*Rays*), vicomte et vicomtesse de Brosse, et ratification, par les religieux, de l'accord qu'ils ont conclu avec eux (1480). — Mémoire sur une question de mouvance féodale soulevée à propos de la limite des fiefs de Briord et de Buzay (1772). — Aveu rendu par les tenanciers de la Sesbezière, en Rouans (1779). — Obligations, au profit de l'abbaye, souscrites par les religieux de la Blanche et de Clairvaux et par un religieux de Rigny (1782-1785). — Lettre de l'abbé Leroux, recteur de Vue, au prieur de l'abbaye, pour le remercier d'avoir révoqué un indigne maître d'école, et le prier de « continuer à entretenir un maître d'école dans sa paroisse » (1747).

H 68. (Liasse.) — 1 pièce et 52 feuillets, papier.

1780-1791. — Abbaye de Buzay. — Cueilloir des rentes foncières dues aux religieux, montant à la somme de 490 livres pour l'année 1782. — Livre des recettes effectuées par dom Dominique Hannel, chargé des fonctions de receveur, de 1785 à 1790. — Journal de la dépense faite à la procure dans le courant de l'année 1790.

H 69. (Cahiers.) — 5 pièces et 18 feuillets, papier.

1701-1782. — Abbaye de Buzay. — Cahiers relatant les prises d'habits, les professions de vœux des religieux et les décès des personnes enterrées dans l'abbaye. — Jugement rendu par dom Melchior de Serrant, abbé de Prières, vicaire général de l'ordre de Cîteaux, dans les provinces de Bretagne, Normandie, Maine, Perche et Anjou, pendant sa visite à l'abbaye de Buzay, en 1705.

H 70. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1678-1706. — Abbaye de Buzay. — Minutes de la juridiction. — Inventaires et partages de biens-meubles

et d'héritages provenant des successions de Nicolas Lemaistre, de Pierre Gouy, de Jean Fournier, de Jean Bruneteau, de Pierre Boutin, de François Charpentier, de Guillaume Giraud et autres vassaux de l'abbaye.

H 71. (Cahiers.) — 24 feuillets, papier.

1177-1540. — Abbaye de Buzay. — Recueil de 45 pièces transcrites sur les originaux conservés au chartrier ci-dessus inventorié : bulles des papes Alexandre III, Nicolas III, chartes des évêques Bernard et Robert, d'Isachar de Messant, de G. Grelemer, de Silvestre de Rezé, de Philippe Le Bel, etc. — Trois sentences relatives à l'autorisation demandée par les religieux de déplacer leur justice patibulaire à deux poteaux, établie d'abord sur une motte voisine de la chaussée Le Roy, puis transférée près des moulins de l'abbaye, à 100 pas du grand chemin (1521). — Aveux rendus à Tanneguy Sauvaget, chevalier, baron de Retz, seigneur de la châtellenie de Vue (1513), et par l'abbé Léon Tissart à Raoul Tournemine, chevalier, seigneur de Jasson, Malnoë, Rouans, Chemeré, Arthon, Sainte-Pazanne, La Guerche et Portric (1540).

H 72. (Registre.) — 243 feuillets, papier.

1778. — Abbaye de Buzay. — Répertoire des titres, chartes et papiers des fiefs, terres, seigneuries et domaines dépendants de l'abbaye de Buzay, disposés par boîtes, liasses et numéros : tome Ier. (Les tomes suivants manquent.) A la bibliothèque nationale, fonds français 8322, il existe un inventaire, de 1693, beaucoup plus complet que le présent.

ABBAYE DE LA CHAULME

H 73. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1671.—Abbaye de la Chaulme, fondée, en la paroisse de Sainte-Croix de Machecoul, par Harscouët de Retz. — Attestation de la Chambre des Comptes de Bretagne, portant que Guy de Lopriac a fait le serment de fidélité prescrit, et présenté les bulles de provision qui le mettent en possession de l'abbaye de la Chaulme.

ABBAYE DE GENESTON

H 74. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1189-1782. — Abbaye de Geneston, fondée, en la paroisse de Montbert, par Bernard, évêque de Nantes. — Copies des premiers titres de l'abbaye extraites du fonds des Blancs-Manteaux [1]. Donations : par Audéard La Bretele, de la terre de Mont-Létard (1189) ; — par Guillaume de la Pochonnière, de 8 sous de cens sur la tenue de Saint-Lucien, en Rezé (1195) ; — par Payen Oyet, de ses domaines de la paroisse de Rezé (1196) ; — par Thibaud Chabot, d'un tenancier, nommé Giraud Blouin (1197) ; — par Geoffroy Loré, de 5 sous de cens annuel ; — par Bigot, d'un emplacement de maison ; — par Guillaume de Clisson, Flavie, son épouse, et Garsire, son fils, de tous ses droits sur la forêt de Clisson (*Clizun*) ; — par Olivier de Saint-Philbert, chevalier, d'une partie de la terre de la Fontaine-au-Chesne ; — par Aimery Doloneau, du quartier des Mortiers (1203) ; — par Bernard de Machecoul, de 5 sous de rente ; — par Hémery Goyot, d'un canton de terre en Vieillevigne (1216) ; — par Gascouin, seigneur de la Pochonnière, de 12 deniers de rente sur la saulzaie de Saint-Lucien ; — par Olivier de Coche, chevalier, seigneur de la Benâte, d'un morceau de terre voisin du cimetière de la Benâte (1238) : — par Silvestre de Rezé, d'une rente de 15 sous et d'une ouche voisine de l'église de Saint-Lucien (1239) ; — par Marguerite de Montaigu, dame de la Garnache, d'une rente de 100 sous à prendre sur les ports de la châtellenie de la Garnache (1241). — Confirmation par Bernard, seigneur de Machecoul et de Saint-Philbert, des dons de son père, de sa mère et de son oncle Guillaume Talvaz, lesquels abandonnèrent leurs droits sur le bourg de Geneston (1252). — Accord par lequel Maurice de Belleville, seigneur de la Garnache et de Montaigu, transporte aux religieux tous ses droits sur les marchés de Geneston (1266). — Lettres d'Olivier de Machecoul, ratifiant les dons de Bernard de Machecoul, de son père, Raoul, et de son oncle (1269). — Don, par Maurice de l'Arsangle, écuyer, de 40 sous de rente (1273). Bail à viage, pour trois générations, de la moitié du village de la Boulaire, en la paroisse de Saint-Hilaire-du-Bois, à la charge de payer 200 livres par an (1767), et bail à ferme du moulin de Geneston, moyennant 150 livres par an (1782).

[1] Bibl. nationale.

ABBAYE DE MELLERAY

H 75. (Liasse.) — 74 pièces, papier.

1147-1291. — Abbaye de Melleray. — Copies non signées des plus anciens titres, extraites du fonds des Blancs-Manteaux. — Bulle du pape Eugène III, annonçant à l'abbé Guntard qu'il place son abbaye, ses religieux et tous biens, présents et futurs, sous la sauvegarde du Saint-Siège (1147). — Chartes de l'évêque de Nantes, Robert, relatant et confirmant les donations faites par Hamon Le Bigot et Alain, fils de Clarembauld, par l'évêque Bernard, par Bonabes de Rougé, lesquels ont offert au monastère l'amortissement du domaine de

Melleray, la rente d'un muid de sel sur les salines de Guérande, et des dîmes en la paroisse de Saint-Aubin-des-Châteaux. — Donations : d'une maison à Ancenis, par Guihenoc, seigneur d'Ancenis ;—d'une vigne sise au fief de Montreuil, près d'Angers, par Ivon de la Jaille ; — d'une rente de 20 sous de cens, par Olivier de Château-Fromond (1191) ; — d'une rente de 40 sous, sur la ferme de la Prévôté de Nantes, par Guy de Thouars, duc de Bretagne ; — de différents traits de dîmes dans les paroisses de la Rouxière, de Saint-Herblon, de Grand-Champ, de Mouzeil et de Pannecé, par Guillaume du Meix (*de Mesio*, chevalier ; Geoffroy de Beaumortier, Olivier de Rougé et Olivier de Château-Fromond. — Donations : de 50 sous de rente sur les moulins de Pouencé, par Guillaume de la Guerche (1219) ; — d'un tenancier et de sa terre, par Geoffroy de Châteaubriant (1220 ; — d'une rente de 8 livres sur le péage de Layon, par Pierre de Chemillé et son épouse, Marguerite de Sablé, veuve de Guillaume des Roches ; — de toutes les dîmes de la paroisse de Varades, par Marquise d'Ancenis. — Donation par Briend de Joué, de son hébergement de la Chauvellière aux religieux de Melleray, dans le cas où il décéderait sans enfants (1226). — Donations : d'une maison par Bérard de Bains (*Baym*), chevalier (1230) ; — de traits de dîmes, en la paroisse de Teillé, par les frères Jean et Olivier Oilen, et par Agathe, veuve d'Alain de Pannecé (1234) ; — d'une rente de 10 sous sur la terre de la Flechetière, par Guillaume de Beaumont ; — de tous les droits de propriété et de seigneurie s'étendant sur l'hébergement Peloquin, en Mézangé, par Geoffroy de Trans (*Trent*), et son épouse Jeanne de Pannecé (1235) ; — d'une rente de 20 sous, sur des maisons de Nantes, par Hervé Le Felle, héritier d'Olivier de Château Fromond, premier donateur. — Accord avec Pierre Vigier, chevalier, sur les droits d'usage et de pacage qui appartenaient aux moines, dans les bois d'Aufay et de la Vieilleville, et sur la jouissance d'une rente de 2 setiers de seigle (1235). — Charte de l'évêque d'Angers, Guillaume, relatant que Geoffroy de Châteaubriant, en concédant aux chanoines de Saint-Michel de Châteaubriant et à l'abbaye mère de Saint-Jacques de Montfort leurs dîmes de la paroisse de Mazé, ils en ont réservé le tiers aux religieux de Melleray (1237). — Lettres de Jean I[er] duc de Bretagne, concédant aux religieux une rente de 20 sous, sur la recette de Nantes, en échange des droits que leur avait cédés la duchesse Constance sur les moulins Coustant, et confirmant un don de 40 sous de rente qui leur avait été fait par Guy de Thouars et son épouse (1239). — Obligation de 16 sous de rente souscrite par Renaud de Montbourcher, chevalier, pour acquitter un legs de 2 mines de froment léguées par la veuve Aufroy de Sion et la veuve de Geoffroy de Derval (1241). — Transaction par laquelle Melaine de Joué, chevalier, assigne aux religieux 8 setiers de seigle de rente pour rentrer en possession de la terre de la Chauvelière, d'une portion de métairie léguée par Brient de Joué, et d'une rente de 20 sous donnée par Amicie de Joué (1242). — Autre accord sur la jouissance des droits de péage, à percevoir à Saint-Mars-l'Olivier, que les religieux ont cédés à Chotard de Vritz (*Veriz*), chevalier, pour une rente de 6 livres (1243). — Don, par Bonabes de Rougé, de ses dîmes de Saint-Vincent-des-Landes, et d'une place au bourg du Teil. Donations diverses faites par Thibaud de Rochefort, Pierre de Bain, chevalier, Geoffroy de Châteaubriant, Pitard de Ros, chevalier, Bazille, épouse de Guillaume de Puceul (*Puceol*), Geoffroy Jarret, écuyer, fils de Fromond Jarret, chevalier, Brient Le Bot, chevalier, et Brient le Beuf, chevalier. — Transfert, par Olivier de Rougé, chevalier, sur la coutume du péage de la Chapelle-Glain, d'une rente de 50 sous, assise primitivement sur la terre de Saint-Sulpice, par Jeanne de Pannecé (1272). — Charte de Geoffroy de Châteaubriant, visant la donation de 37 livres de rente faite par son père sur la coutume de Châteaubriant, les actes de transfert d'hypothèque qui furent consentis par leurs procureurs pendant leur voyage en Aragon, et en confirmant l'assiette sur des terres de Bain et de Notre-Dame d'Angers (1285). — Autres notices concernant les donations suivantes : d'une rente de 100 sous, par Geoffroy de Châteaubriant ; — de la coutume du marché de Pontchâteau, par Eudes de Pontchâteau ; — d'une rente de 24 lamproies ou 24 aloses sur les écluses d'Ancenis, par Geoffroy d'Ancenis, et du produit entier de la pêche des mêmes écluses, par son fils Guihenoc. — Fondation de deux chapellenies pour la dotation desquelles Olivier de Château-Fromond a donné la moitié de ses dîmes du blé et du vin (1291). — Notices sommaires et non datées rappelant les donations faites par Ameline, épouse d'Ébon de Saffré, Geoffroy de la Boissière, Geoffroy de Trevèche, Guillaume d'Oudon, Guérin du Puits, Olivier de Vritz, Geoffroy de Trans, Guillaume de Saffré, Hugues, Philippe et Brient de Petit-Mars (*de Martio*), Guihenoc de Pezaz, Renaud de Beaumont et autres.

H 76. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 2 sceaux.

1437-1787. — Abbaye de Melleray. — Baux à ferme du moulin de Quiheix, en Nort, et de 77 œillets de marais salants, sis en la paroisse de Batz, près du Pouliguen, consentis par Thomas-Marie Boulain, chanoine de Saint-Malo et abbé de Melleray. — Afféagement de la lande de la Guihardais, sise près de la cha-

pelle de la Marguerite, en la paroisse d'Abbaretz, à la charge de payer 34 boisseaux d'avoine par an à l'abbaye (1769). — Accord, sur le partage des dîmes de la paroisse d'Issé, conclu avec le recteur François Bouchet (1776). — Contrats de vente concernant des héritages situés sous la mouvance de l'abbaye, dans les paroisses d'Abbaretz et de Nozay, produits par René Gourdon, François Chéguillaume, Antoine Cocaud et autres. — Aveux produits, devant la juridiction de l'abbaye, par Guillaume Goéon (1438), Guillaume et Olivier Rabart (1473) et autres tenanciers des villages de la Guichardaie, de la Rouaudière, de la Hermenière, en la paroisse d'Abbaretz. — Procès-verbal des dégâts occasionnés dans l'abbaye par la négligence des anciens abbés et le passage des gens de guerre du XVIe siècle, rédigé à la demande de l'abbé Jean Giraud (1603). — Déclaration de temporel fournie à l'assemblée du Clergé de 1730, comprenant le dénombrement des rentes, des bois, des moulins, des métairies, des vignes, des prairies, des dîmes, et évaluant le produit net de la mense conventuelle à 2.056 livres. Sont annexés : l'extrait de l'acte de partage de 1693, qui divise les revenus en trois lots, et les baux à ferme des métairies et des dîmes. — Tableau des revenus de l'abbaye évaluant la mense abbatiale à 3.674 livres, la mense conventuelle, à 4.449 livres et le tiers lot, destiné à couvrir les principales charges, à 3.700 livres (s. d.).

ABBAYE DE SAINTE-MARIE DE PORNIC

H 77. (Cahiers.) — 49 feuillets, papier.

1499-1580. — Abbaye de Sainte-Marie de Pornic. — Recueil de pièces diverses. Rôle rentier des tenanciers des paroisses de Pornic, du Clion, de Sainte-Marie, de Saint-Michel, de Chauvé, de Saint-Brevin, de Saint-Père et de Sainte-Opportune-en-Retz, de Saint-Brevin, de Saint-Viaud, d'Arthon, de Vieillevigne, de Bourgneuf, des Moûtiers, de Saint-Étienne-de-Montluc et de Nantes, etc. — Afféagements d'un éral et d'un jardin sis à Sainte-Opportune, et d'un canton de terre près de Sainte-Marie (1499). — Bail à ferme du prieuré du Porteau, souscrit, pour 16 livres, par un religieux de Blanche-Couronne (1500). — Acquisition de 14 hommées de vigne, en la paroisse de Sainte-Marie, par Michel Davaugon, curé de la paroisse (1501). — Reconnaissances de rentes foncières souscrites par divers paroissiens de la Plaine, de Sainte-Marie, de Frossay, de Saint-Michel et de Pornic.

H 78. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1516-1789. — Abbaye de Sainte-Marie de Pornic. — Procès-verbal d'assemblée capitulaire présidée par l'abbé Jacques Corbeau, relatant les réclamations qui furent adressées au religieux Georges Davaugon, pour les rentes et obéissances qu'il devait à l'abbaye, à raison de ses bénéfices de la Plaine, de Cheix et de Guermiton (1516). — Consultation relative à l'hommage dû par l'abbaye aux ducs de Retz, pour les domaines des Noës et de la Rochaudière (1769). — Arrentements d'un pré, d'un logement avec jardin au bourg de Sainte-Marie et d'un moulin à vent aux Corbellières, concédés par l'abbé Berthou de Querversio (1770). — Bail à ferme des domaines et des rentes de l'abbaye, à prendre dans les paroisses de Sainte-Marie et de Pornic, à l'exception des métairies du Retord et du Port, concédé pour 6.600 livres par an, par l'abbé commendataire Gibon du Pargo, grand chantre de l'église de Rennes (1784). — Baux à ferme de dîmes et des métairies des Noës, du Retord et des Granges. — Procédures d'une demande en paiement d'arrérages d'une rente de 3 boisseaux de blé due à l'abbaye par François Grimaud, écuyer, seigneur du Plessis-Grimaud (1534). — Requête et factum rédigés par Olivier Berthou de Querversio, vicaire général et official du diocèse de Nantes, abbé commendataire de Sainte-Marie de Pornic, demandeur en apurement de compte contre Sébastien Marchal de Scainsey, économe séquestre du clergé de France, qui ajournait sans cesse le compte rendu et la liquidation de la succession de l'abbé de Lanux, abbé de Pornic. — Reconnaissances de rentes foncières fournies par divers tenanciers des paroisses de Chauvé, du Clion, de la Plaine, de Saint-Michel et de Sainte-Marie de Pornic.

H 79. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1680-1757. — Abbaye de Sainte-Marie de Pornic. — Prieuré d'Aisné, en Montoir. — Induction de titres produite devant les commissaires chargés de la réformation du papier terrier des Domaines, par Julien Pageot, chanoine, prieur commendataire du prieuré simple de Notre-Dame d'Aisné, pour justifier les divers articles de sa déclaration (1680). — Prises de possession du prieuré par le procureur de Louis Grisard, prieur du collège des Prémontrés (1735); — par Simon Leroy, chanoine de l'ordre des Prémontrés (1744). — Bail à ferme des terres et des dîmes dépendantes du prieuré pour le prix annuel de 130 livres (1749). — Correspondance adressée au prieur Leroy par son fermier, par son procureur fiscal et par l'abbé de Lanux.

H 80. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Abbaye de Sainte-Marie de Pornic. —

Prieuré de Guermiton, en Frossay. — Bail à ferme de tous les revenus du temporel concédé par Nicolas Lante de la Rovère, prélat romain, prieur de Guermiton, pour le prix annuel de 600 livres.

H 81. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1752-1753. — Abbaye de Sainte-Marie de Pornic. — Prieuré de Rohard, en la paroisse de Savenay. — Mémoires imprimés, présentés au Parlement par Jean-Louis de la Houssaie, prêtre du diocèse de Vannes, pourvu du prieuré de Rohard, contre l'abbé de Bréchainville, prêtre du diocèse de Toul, contre les abbés Doyhenard et Phelipon, chanoines de Saint-Pierre de Nantes, ses compétiteurs ; et consultation signée : Louyer de Villermay, Brindejonc, Begueret, Bureau et Quérard.

H 82. (Liasse.) — 28 pièces, papier.

1588-1774. — Abbaye de Sainte-Marie de Pornic. — Prieuré de Saint-Gildas de Haute-Perche, fondé par les seigneurs de la Rigaudière et du Boisjolly, en Chauvé. — Procès-verbal de l'état du temporel dépendant du bénéfice, rédigé à la requête de Pierre Debet, fermier général ; état des réparations à faire aux bâtiments (1767). — Procédures relatives à l'interprétation des charges imposées au fermier. — Instance en prestation d'aveu poursuivie contre J.-B. Drouin, chanoine régulier de Saint-Augustin, prieur du bénéfice, par le procureur fiscal Mourain (1768). — Déclarations du temporel dépendant dudit prieuré et d'une chapellenie desservie en l'église de Chauvé, dans la chapelle de la Rigaudière, fournies devant Antoine Grimaud, sieur de la Clartière (1588); Guy de la Chapelle (1604), Jean du Bois-Orhant (1610), Louis de Hénault (1611), René Boux de Bougon (1767), tous seigneurs du Boisjolly et de la Rigaudière, et devant Louis de Neuville, duc de Retz (1767), par les titulaires du bénéfice. — Bail à ferme des logements, terres, rentes et terrages du prieuré concédé par l'abbé Scipion d'Audiffret, vicaire général du diocèse de Sisteron, à Françoise Guitteny, sauf les dîmes, pour le prix annuel de 265 livres (1772).

ABBAYE DE SAINT-GILDAS-DES-BOIS

H 83. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

XIe siècle-1775. — Abbaye de Saint-Gildas-des-Bois. — Copies extraites de la collection des Blancs-Manteaux, relatant les premières donations faites aux religieux par Alain Normand, Joscelin de la Roche-Bernard et ses enfants, Eudes de Pontchâteau, Hervé de Blain et son épouse Constance de Pontchâteau, Guillaume Chauchart, Eustachie de Faugaret, veuve d'Alain de la Roche-Bernard, et sommaires de divers actes dont les derniers sont datés du XVIe siècle. — État du temporel abandonné aux religieux de Saint-Gildas de Rhuis, pour leurs vêtements et leur pitance, par l'abbé Guillaume de Montigny, en 1609, et requête au Parlement de Jean de la Haie, prieur claustral de Saint-Gildas-des-Bois, contre l'abbé commendataire F. du Cambout, qui s'était emparé de la mense des religieux (1611). — Lettres de l'abbé N..., relatant qu'il lui appartient ordinairement de célébrer la messe du Saint-Esprit à l'ouverture du synode diocésain, mais qu'avec la permission du vicaire général de l'évêque, il s'est fait remplacer dans son office (1309). — Liste générale des supérieurs des chanoines réguliers élus dans le chapitre général de 1775.

H 84. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1614-1779. — Abbaye de Saint-Gildas. — Prieurés. — Aveux de plusieurs tenanciers du village de Crenot, rendu à Julien Coëdelbo, sieur de Kerdavy, possesseur du fief du prieuré d'Herbignac (1614). — Autre aveu à la seigneurie de Fresnay, rendu par le titulaire de la chapellenie de Saint-Michel de la Lande et de Bodello, en Guenrouet, pour diverses parties de la métairie de Bodello (1627). — Déclaration générale des terres, fiefs, seigneuries et dîmes, composant le temporel du prieuré de Penestin, fournie devant les commissaires de la réformation du papier terrier, par Pierre du Cambout de Coislin, premier aumônier du Roi, abbé de Saint-Gildas-des-Bois, évêque d'Orléans (1679). — Cahiers d'audience de la juridiction du prieuré (1761). — Présentation, provisions, lettres royales d'autorisation, arrêt d'enregistrement et prise de possession, concernant le prieuré de Saint-Germain de Freigné, lequel fut accordé à dom Bernard Griveau, en 1777. — Aveux rendus à l'abbaye de Saint-Gildas par les tenanciers de la seigneurie du Congoust et par ceux de la frairie de Brivé. en Guenrouet.

H 85. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 73 pièces, papier.

1639-1656. — Abbaye de Saint-Gildas. Juridiction. — Afféagement du marais de Livry, en la frairie de Trelan, paroisse de Guenrouet, concédé par l'abbé François du Cambout, et procédures d'une demande en débornement poursuivie par Jean Guillermo, sieur de Quervelo, subrogé aux droits des frères Glottin, de Claude Gaultier et de Pierre Peigné, contre P. Guyton de la Morissaie et consorts, défendeurs opposants. — Autre instance en paiement de dommages et intérêts soutenue par le même sieur de Quervelo, afféagiste des

marais de la levée de Bluben, contre les frairiens de Guée, qui le troublaient dans la jouissance de ses terres sans tenir compte de l'arrentement de l'abbé du Cambout.

ABBAYE DE VILLENEUVE

H 86. (Liasse.) — 52 feuillets, papier.

1201-1450. — Abbaye de Villeneuve, fondée, en la paroisse du Bignon, par la duchesse Constance. — Copies des titres primitifs, extraites du fonds des Blancs-Manteaux, en entier ou sous forme de notices. — Donation, par la duchesse Constance, du lieu nommé la Courtinière *(Cortinaria)*, de 100 livres de rente hypothéquées sur les fiefs Girard, de la Dreuille *(Drulie)* et de Saint-Lumine, sur les domaines sis entre la Logne et la Boulogne, sur la recette de la Prévôté de Nantes et sur le comté de Richemont; du quarteron de Mont-Breuil *(de Monte-Berole)* et d'une partie de la Laurencerie, si le domaine n'est pas suffisant pour 5 charrues ; de droits d'usage et de pacage dans la forêt de Nantes ; de la grange de Villeneuve et de la chaussée de Château-Thébaud, appartenantes aux moines de Buzay, lesquels ont reçu en échange le Bois-Benoît, un moulin à draps sur la chaussée de Pilon et une rente de 100 sous (1201). — Donation universelle faite par Hugues de Montaigu, en présence de l'archevêque de Tours, venu à Villeneuve pour procéder à la sépulture de la duchesse (1203). — Donations : par Guy de Thouars, comte de Bretagne, de la terre de Bouteillerie, aussi nommée la Reboursière, pour tenir lieu de l'autre emplacement qui n'était pas convenable (1205) ; — par Thibaud Chabot, de ses droits sur la Bouteillerie ; — par Guillaume de Rezé, d'une rente de 15 lamproies sur l'écluse d'Étiveau (*Estivella,* 1215) ; — par Hémery de Saint-Mars-de-Coutais, frère de Guillaume, chevalier, d'une mine de froment de rente, d'une rente de 20 sous et d'une vigne au fief de Saint-Léger (1216). — Accord sur la copropriété de l'île de Redressay (*Reddesail*), entre Renaud de l'Épine, chanoine de Nantes, la dame de Thouaré et ses fils. — Donations : par Alain Le Faucon, du marché de Guillaume Court-Pied ; — par Silvestre de Rezé, de deux journaux de pré, en attendant la délivrance du legs de son père ci-dessus indiqué (1223) ; — par Olivier Millat de Prigny, d'une rente de 10 sous sur une saline ; — par Guillaume d'Aspremont, d'un tiers de jardin (1232) ; — par Pierre de Braine, d'une partie de moulin sise près la porte de Montaigu (1243) ; — par Renaud Boureau, bourgeois de Saint-Philbert, d'une mine de froment de rente sur la terre de la Bourelière, en la paroisse de Saint-Étienne de Mermorte (de *Malamorte*, 1253) ; — par Pierre Caffin, de terres aux environs de la Menantie et de la Rairie ; — par Guillaume de Rezé, de 2 setiers de seigle de rente. — Donations : par Jean Tréhant, chevalier, d'une rente de 10 livres (1264) ; — par Guillaume de Rochefort, chevalier, vicomte de Donges, d'une rente de 10 sous (1271) ; — par Olivier de Machecoul, chevalier, seigneur de Saint Philbert et de la Benâte, d'une rente de 20 livres sur le marais Berthelot ; — par Yolande de la Marche, de 13 livres de rente à prendre sur les vignes de Rezé ; — par Catherine de Fay, épouse de Geoffroy Rigaut, chevalier, de 20 sous de rente (1277) ; — par Guillaume des Bretesches, chevalier, d'un four banal et de ses droits seigneuriaux en Saint-Philbert-de-Grandlieu, avec l'approbation d'Eustachie de Vitré, dame de la Huguetière (1288). — Transfert d'hypothèque sur les revenus de Fresnay, pour une rente assise primitivement sur les prés de Maupertuis, en la paroisse Sainte-Croix de Machecoul, le tout afin de respecter le douaire de Théophanie, épouse de Geoffroy de Syon et, auparavant, d'Hémery de Saint-Mars (1300). — Extrait du testament de Silvestre du Chaffaut concernant le choix de sa sépulture en l'abbaye de Villeneuve (1330). — Fondations : par Macé Maillart, chevalier, d'un anniversaire pour le service duquel il a donné 15 livres (1347) ; — par Louis de Machecoul, seigneur de la Benâte, chevalier, d'une chapellenie de 3 messes par semaine à l'autel de Saint-Yves (1354) ; — par la veuve Jean Le Breton, de la quatrième partie du droit de pêche qui lui appartenait dans la rivière de Lognon (1450). — Acquêt de l'île de l'Officerie. Inscriptions tumulaires.

H 87. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1315-1791. — Abbaye de Villeneuve. — Accord par lequel Girard Chabot, chevalier, seigneur de Retz et de Vue, assigne aux religieux une rente de 4 livres sur les cens de la châtellenie de Vue, et obtient en échange l'abandon de leurs droits sur un moulin assis en la ville de Vue (1315). — Acte d'assemblée portant que François Le Petit, abbé commendataire, Gassion d'Espinoze, prieur, Jean Guillet, Étienne Arlays, Jamet Buort, François Biré, Pierre de Lisle et autres religieux ont donné leur procuration générale à Guillaume Poyneau, sous-prieur, pour administrer les biens de l'abbaye et recevoir les rentes (1551). — Copie d'un aveu au Roi rendu par l'abbé Guillaume Poireau, Pierre de Lisle, prieur, et les religieux (1577). — Demande en main-levée des scellés apposés sur les meubles et papiers de dom Blaise Boudier, défunt, présentée par son successeur, dom Denis-Bernard Largentier, vicaire général de l'ordre de

Cîteaux en Bretagne (1653). — Mémoire instructif sur le procès soutenu par les religieux contre les paroissiens de la Marne, à propos de la perception des dîmes (s. d.). — Déclaration de temporel produite devant l'assemblée du clergé par Nicolas Hubert de Montgault, abbé commendataire, de laquelle il résulte que le revenu net de la communauté, composée de 8 religieux et de 4 novices, s'élève à 5.902 livres (1729). — Baux à ferme et à viage du temporel de l'abbaye sis dans la paroisse de Rezé, pour 150 livres (1563); — des tènements de la Guergue et du Coudray, en Saint-Colombin, pour 135 livres par an et 10 setiers de blé (1771) ; — d'un pré de 8 journaux et demi au Pont-Rousseau ; — des métairies du Landas, de la Bérangerie, du Pâtis, de la Mosne, de cantons de terre aux Landes-Blanches et dans les Grandes-Vignes, en la paroisse du Pont-Saint-Martin ; — d'une partie de l'île des Jumelles, en la paroisse du Pellerin ; — du domaine de Saint-Symphorien, en la paroisse de Saint-Lumine-de-Coutais, pour le prix annuel de 4.000 livres (1789). — Procès-verbaux d'enchères et de réparations à faire. — Quittances d'impositions.

PRIEURÉS DÉPENDANTS D'ABBAYES SISES HORS DU DIOCÈSE DE NANTES

Abbaye de Bellefontaine.

H 88. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1692-1785. — Prieuré de Saint-Nicolas de Chapouin, sis dans la paroisse de la Varenne. — Aveux et déclarations de temporel présentés : devant Henri de Bourbon, prince de Condé, baron de Chantoceaux, par Charles Aubertin, religieux de la congrégation de Saint-Maur, comprenant des cantons de terre et de vigne, des rentes à percevoir dans diverses paroisses, et le droit de pêcher en Loire, près des moulins de Chantoceaux (1692) ; — devant Auguste de Contades, vicomte de Montrevault, par Hugues Courvault, clerc du diocèse de Paris, pensionnaire au collège romain, prieur de Chapouin, pour la métairie de la Poncelottière, sise en la paroisse du Puiset-Doré (1785). — Baux à ferme des revenus du prieuré, situés dans les paroisses de la Renaudière, de Saint-Christophe et du Puiset, concédés moyennant la somme de 600 livres (1774-1778).

Abbaye de Bourgdieu.

H 89. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1425-1782. — Prieuré de Bouaye ou de Bois. — Requête au Parlement de Julien Padiolleau, recteur de Saint-Armel de Bouaye, appelant d'une sentence du Présidial de Nantes, qui avait adjugé le prieuré de Bouaye à Chr. Boitineau, et mémoire remontrant que ses provisions de l'Évêché de Nantes n'étaient valables, puisque le bénéfice était tombé vacant dans un des mois du pape (1629). — Lettres du frère Chrysologue, religieux récollet, postulant la cure de Bouaye, et invoquant beaucoup de titres pour prouver que la présentation appartient au duc de Châteauroux, comme successeur des abbés de Bourgdieu (1684). — Déclaration du Roi en faveur des curés ou vicaires perpétuels (1726). — Mémoire informe pour répondre aux prétentions des évêques de Nantes, sur la nomination des titulaires. — Procédures diverses devant l'officialité, poursuivies par l'abbé Gaultier, recteur de Bouaye, François de Compludo, prieur d'Indre, et Jean Boislève, seigneur de la Ville, tous trois se disant fondés (1546) à percevoir les dîmes de plusieurs cantons de la paroisse, et productions comprenant des aveux de la Ville rendus, en 1466, par Jacques de la Ville, et, en 1474, par Jamet Boislève, au seigneur de la Benaste. — Autres procédures du prieur et du recteur contre Philippe Biré, écuyer, sieur de la Sénégerie, défendeur qui s'opposait à la levée de la dîme en certains cantons. — Extraits de titres destinés à soutenir les droits de décimateur revendiqués par le prieur de Bois sur les terres de la paroisse de Saint-Aignan. Productions du prieur Bellanger contre l'abbé Martin qui voulait s'approprier le titre de curé de Bouaye et revendiquer la perception des dîmes (1774). — Aveux rendus au prieur par Jean Pelé, pour l'hébergement des Cloudis (1425) ; par les chanoines de Saint-Pierre de Nantes, pour le temporel du bénéfice de Belestre, *alias* Saint-Jean (1782), sis en la paroisse de Bouaye. — Contrats produits par Yves Boucher, acquéreur de planches de vignes et de plusieurs cantons de terre.

H 90. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

1559-1761. — Prieuré d'Indre. — Présentations, collations, provisions, signatures, visas, prises de possession, démissions et résignations concernant Gonzalve de Compludo, François du Cambout, François et Denis Laragon (1588), Guillaume Georges (1603), Mathurin Blanchard, official de Nantes, François du Plessis, clerc tonsuré du diocèse de Noyon (1634), Jean Blanchard, licencié en droit, chanoine de Saint-Pierre de Nantes (1657), Louis Bellanger, vice-gérant de la paroisse Saint-Vincent de Nantes (1761), prieurs successifs des paroisses de Bois et d'Indre.

H 91. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1527-1786. — Prieuré d'Indre. — Déclaration du prieur François du Cambout, le jeune, en la grande salle du manoir épiscopal de Nantes, portant que, pour payer la cotisation d'un écu et demi de rente, à laquelle il a été taxé par les commissaires préposés à l'aliénation des biens ecclésiastiques, il est dans l'intention d'exposer en vente deux quartiers de pré en la vallée du Coudray ; et adjudication au profit de Pierre Fournier, sieur du Ronseray, procureur au Présidial de Nantes, quittance de 36 écus payés par ledit prieur au receveur des décimes (1587) ; — et retrait de ces deux quartiers de pré, en 1611, par le prieur Mathurin Blanchard, qui, en payant le remboursement, en a fait don au prieuré (1630). — Arrentements, afféagements et échange de maisons et de pièces de terre sises au Bois-Rouaud, à la Basse-Indre et dans les prairies, conclus par les prieurs François du Plessis, écuyer, Jean Blanchard (1670), François de Volvire de Ruffec (1704) et Louis Bellanger (1780). — Fondation de plusieurs messes de *Requiem* par Louis Gallerand, barger, et donation de tous ses biens, meubles et immeubles (1773). — Bail à ferme général des revenus du temporel du prieuré d'Indre concédé, en 1570, pour le prix de 330 livres, à Louis Gougeon, écuyer, sieur de Renfray ; et baux partiels de divers cantons de pré nommés les Fenestres, le Petit Mats du Fresne, la Bauche des Rives, la Bauche de la Herse et la Bauche des Huit-Quartiers.

H 92. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

1652-1755. — Prieuré d'Indre. — Droits seigneuriaux. — Plainte du prieur Jean Blanchard au juge criminel de Nantes, portée contre plusieurs particuliers qui se sont permis de tirer sur les pigeons de sa fuie (1633). — Sentences des commissaires généraux du Roi enjoignant au prieur Besse du Payrat de produire ses titres s'il veut être maintenu dans le droit de pêche en Loire et d'épaves sur les côtes de la mer (1755). — Requête du procureur fiscal de la juridiction du prieuré d'Indre au sénéchal, lui remontrant que le prieur seigneur d'Indre a un droit de ban et d'étanche en vertu duquel il peut faire vendre ses vins en détail, pendant 15 jours par an, à son choix, sans payer aucun devoir ; et ordonnances conformes, enjoignant à tous les débitants de suspendre leur commerce à partir du 5 juillet (1665). Arrêt du Parlement défendant de troubler Julien Charette, sieur d'Ardaine, dans la jouissance du droit de ban et d'étanche qu'il exerce 15 jours dans le ressort de la châtellenie de Couëron. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant à tous les particuliers de Bretagne et aux communautés jouissant d'exemptions d'impôts et de billot, de produire leurs titres originaux devant le sieur Boucherat, conseiller du Roi (1669). — Extraits d'aveux rendus par les prieurs à la sénéchaussée de Nantes, et par les vassaux du prieuré, produits pour justifier le droit d'étanche ; et contredits du Commissaire royal (1670). — Quittances de la somme de 12 livres payée au prieur, au XVIIIe siècle, par le receveur des billots, pour la concession de la ferme du droit d'étanche. — Requêtes, mémoires, enquêtes, productions, sentences de la procédure commencée au Présidial de Nantes et poursuivie jusqu'au Parlement, d'abord contre Mercure Miquel de la Rollandière, écuyer, puis contre Jean Miquel, sieur de la Bourgonnière, lesquels contestaient au prieur Jean Blanchard le droit de *course de vallée*, consistant en une aisselée de foin par chaque mulon, et le droit de *gallois*, c'est-à-dire la liberté d'envoyer paître une cavale et son poulain ou d'autres bêtes à cornes en la vallée d'Indre, lorsqu'elle est défensable (1660). — Production du même prieur contre les membres de la confrérie de Toussaint, appelant d'une sentence qui les dépossédait de la propriété d'un canton de prairie donné à la charge d'entretenir la chaussée du Pas-Allard et de desservir une messe par semaine (s. d.).

H 93. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 18 pièces et 18 feuillets, papier.

1448-1764. — Prieuré d'Indre. — Sentences et arrêts de diverses procédures relatives : à l'adjudication des héritages provenant de la succession Gillard ; — à la jouissance d'un canton de pré affermé par les paroissiens à Pierre Mocquard, prêtre ; — au retrait féodal des héritages saisis sur le sieur Poisson ; — à une plainte en usurpation de titres et en exactions, portée contre un faux substitut du procureur fiscal de la juridiction d'Indre (1667) ; — à l'exécution des règlements relatifs au pacage des oies dans les champs. — Mémoire sur la mouvance des prés des Serveaux que le marquis de la Musse revendiquait à l'exclusion du prieur, avec adjonction d'aveux remontant à 1448 ; — et requête au Parlement contre les propriétaires voisins de la vallée du Coudray et contre les vassaux du prieuré, pour obtenir qu'il leur soit fait commandement de curer la douve séparative du fief d'Indre.

H 94. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1601-1776. — Prieuré d'Indre. — Pièces du procès intenté à Olivier Laragon, héritier de Denis Laragon, dernier prieur d'Indre, par son successeur Mathurin

Blanchard, lequel demandait qu'il fût responsable des réparations à faire aux bâtiments du prieuré. — Procès-verbal de l'état des logis, dressé à la requête du prieur François du Plessis (1637). — Transaction entre les habitants et le prieur Bellanger, sur l'exécution des réparations du prieuré et sur l'entretien de la chaussée de Basse-Indre et du Pont-Allard (1776).

H 95. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1410-1578. — Prieuré d'Indre. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats concernant des prairies sises dans les vallées du Coudray et des Serveaux ; — des maisons sises au bourg, à la Roche ; et des vignes sises au clos du Bois-Rouaud, produits par Jean Freor, les enfants de Denis Garreau, Guillaume Le Mercier de la Redurière, Éonnet Bellanger, Jeanne Bougouin, Denis Le Bloays, Jean Lemarié, Moricet Yver, Jean Martin, la veuve Couronné, Jean Nocet, Jean Hauguemar, Hervé Poisson, Olivier Hubin et autres vassaux, devant Jean Castet (1410), Eslion de Cleux (1426), Denis de la Lohérie, évêque de Laodicée (1466), Gilles Lemorays, archidiacre de Nantes (1486), Jean Brunet, abbé de Saint-Mathieu (1489), Julien de Mirande (1519), Gonzalve de Compludo (1578), tous titulaires du prieuré d'Indre.

H 96. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin.

1580-1597. — Prieuré d'Indre. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant les prieurs Pierre Le Gouestre, chanoine de Notre-Dame de Nantes (1580), Pierre de Bardy, archidiacre de Nantes (1584), François du Cambout, protonotaire apostolique (1586), et Julien de Mirande (1592), pour des prairies, des vignes et des maisons sises dans la paroisse d'Indre et possédées par Geoffroy Lucas, monnoyer, Guillaume Assailly, Hervé Poisson, Guillaume Richeux, les enfants d'Olivier d'Orvault, Noël Corbard monnoyer, Jean Davy, maréchal, Jean Ménoreau, Julien Audren, Guillaume Turpin, Pierre Guicqueau, Jean Berthelot, et autres tenanciers, vassaux du prieuré d'Indre.

H 97. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1604-1629. — Prieuré d'Indre. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant le prieur Mathurin Blanchard, licencié ès droits, chanoine de Nantes, archidiacre de la Mée ; par Guillaume Transon, Jean Marbeuf, Antoine Grasset, Jeanne Bidé, veuve Pierre Olivier, sieur de la Sionnière; Denis Gicqueau, Marie Jahan, veuve d'Antoine de Corval, sieur de la Pasquelais (1605); Gratienne Boux, veuve de Pierre Fournier, sieur du Ronceray (1606); Françoise Blanchet, dame de la Bodardière (1608) ; Isaïe de Rieux, sieur de la Morinière, Jacques de Rieux, écuyer, sieur de l'Esnaudais, Françoise, Sarah et Marie de Rieux, frères et sœurs (1614) ; les enfants de Jean Mellient et de Nicole Bourdeil, sieur et dame du Vigneau (1619) ; Hardouin Viau, écuyer, et Suzanne du Pouzeau, sieur et dame du Grand-Essart (1619) ; Arthur Jarnigan, notaire, Pierre Fournier, recteur de Saint-Herblon de la Rouxière (1619), Julien Turpin, monnoyeur, tous possesseurs d'héritages situés dans la paroisse d'Indre.

H 98. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1634-1656. — Prieuré d'Indre. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant le prieur François du Plessis, écuyer, par la veuve Audrain, Julien Garreau, les frères Jarnet, Julien Aubriet, Jean Jallais, la veuve Ravilly, Jean Saulny, la veuve Durand, René du Tertre et Renée Gérault, sieur et dame du Bignon et de Mont-Jonnet (1635) ; François Paillusson, Guillaume Abraham, Laurent Burot, sieur de la Rousselière (1637) ; les marguilliers de la paroisse Saint-Herblain, Pierre Bernier, Michel Radigois, Antoine Hauguemard, tous détenteurs d'héritages situés dans la paroisse d'Indre.

H 99. (Liasse.) — 77 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1658-1681. — Prieuré d'Indre. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant le prieur Jean Blanchard, chanoine de la cathédrale de Nantes, par Mercure Michaël, écuyer, sieur de la Rollandière (1658) ; Vincent Gérard, Guillaume Richeux, Jean Oraisme, Louis Meneust, marchand à Nantes, Simon Mosset, Jean Mocquart, Guillaume Bernard, sieur de la Chaussée, marchand ; René Redureau et Guillaume Le Petit, évagers par eau, Jean Ravilly, la veuve de Jean Hubin et autres, détenteurs d'héritages situés dans la paroisse d'Indre.

H 100. (Liasse.) — 81 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1683-1699. — Prieuré d'Indre. — Obéissances féodales. Aveux et contrats produits devant les prieurs Élie Maret, doyen du chapitre de Bourgdieu ; Didier Perille, prêtre, bachelier en la Faculté de Paris (1684) ; et Jean-Baptiste Moyou, docteur de Sorbonne (1693), par la veuve de Guillaume Chastelier, André Bernier,

Julien et Nicolas Daubin, Jacques Ricordeau, Jean Mottin, Julien Bigeaud, François Magouet, sieur de la Trocarderie (1685) ; Mathurin Mornet, Marin de la Tonnelle, sieur de la Garotterie (1685) ; Gabriel Michel, sieur de Grillau, marchand de Nantes, Michelle Burot, veuve de François Guischard, seigneur de Marligné (1686) ; Julien Le Mercier de la Giraudière et autres, tous détenteurs d'héritages situés dans la paroisse d'Indre.

H 101. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1701-1776. — Prieuré d'Indre. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant les prieurs François de Volvire de Ruffec, chevalier, abbé d'Aunac (1701) ; Raymond de Besse de Peyrat, docteur en théologie (1729) ; Louis de Bellanger (1762) ; par René Paillusson, sieur de la Chesnais ; la veuve d'Antoine Huet, Jean Talva, laboureur, Jacques Galliot, clerc tonsuré ; Pierre Pillet, François Mocquard, maître monnoyeur à Nantes (1729) ; Alexis Baudouin, Marie Knolle, veuve Gilagh ; Honoré Saulny, Nicolas du Poirier, négociant à Nantes, et Sophie Vanberkem, son épouse, acquéreurs de la maison de la Rivaudière, en Saint-Herblain, et de divers cantons de pré en la vallée d'Indre (1752), Louis Massonnet, Marie Geffrard, veuve de Pierre Bellabre, seigneur du Tellement, président en la Chambre des Comptes de Bretagne (1767) et autres, possesseurs d'héritages situés dans la paroisse d'Indre.

H 102. (Cahier.) — 122 feuillets, papier.

1590-1766. — Prieuré d'Indre. — Audiences des plaids féodaux, tenues en la maison de l'Asnerie, au bas de la Fosse de Nantes, à cause des troubles (1590), relatant les productions de contrats faites par les notaires, les institutions de forestiers, de greffiers et de notaires, les sentences d'exécution de saisies prononcées pour défaut d'aveu, les assignations et les amendes, et toutes les causes civiles ressortissant à la juridiction ordinaire du prieuré. — Autres audiences tenues au bourg d'Indre, de 1605 à 1614, et au XVIIIe siècle.

H 103. (Cahiers). — 6 pièces et 75 feuillets, papier.

1592-1641. — Prieuré d'Indre. — Rôles rentiers comprenant les redevances en argent et en nature exigibles des vassaux du prieuré, et l'indication des héritages assujettis au paiement.

H 104. (Registre.) — 164 feuillets, papier.

1646. — Prieuré d'Indre. — Rôle rentier comprenant le dénombrement de toutes les redevances en argent et en nature payées par les vassaux du prieuré pour les héritages qu'ils possédaient dans sa mouvance.

H 105. (Cahiers.) — 143 feuillets, papier.

1646-1736. — Prieuré d'Indre. — Rôles rentiers comprenant le dénombrement de tous les héritages de la mouvance du prieuré assujettis à des rentes en argent ou en nature.

H 106. (Cahiers.) — 152 feuillets, papier.

1685-1745. — Prieuré d'Indre. — Rôles rentiers dressés par ordre alphabétique, contenant le dénombrement des vassaux du prieuré et des héritages pour lesquels ils devaient des rentes en argent ou en nature.

H 107. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1462-1726. — Prieuré d'Indre. — Aveux généraux du temporel du prieuré rendus au duc de Bretagne, François II, par le prieur Denis de la Lohérie, évêque de Laodicée (1462) ; aux Rois, par les prieurs Julien de Mirande (1540), Louis Hucet (1555), Pierre Le Gouestre (1576), Jean Blanchard (1658) ; et serment de fidélité prêté en la Chambre des Comptes de Bretagne par Jean-Baptiste Lelièvre de Valory, prêtre du diocèse de Paris, docteur en théologie, prieur commendataire du prieuré d'Indre (1726). — Inductions de pièces produites par le prieur Jean Blanchard, au soutien de son droit de haute justice, défendeur à l'encontre du procureur général de la Chambre des Comptes, qui lui en contestait la possession.

H 108. (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1551-1790. — Prieuré d'Indre. — Titres divers Rôle du fouage réparti sur les paroissiens d'Indre, montant à 56 livres 10 sous. — Quittance de la somme de 181 livres 10 sous payée au receveur des Décimes du Clergé par le prieur d'Indre (1789). — Inventaire des titres des prieurés d'Indre et de Bois, trouvés au presbytère d'Indre, comprenant l'énumération de nombreux afféagements (1790).

H 109. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1305-1337. — Prieuré de Saint-Géréon. — Acquisition par l'évêque de Nantes, Daniel Vigier, de tous les droits de propriété et de seigneurie appartenants à Yves Rigaud de Mézangé, dans la paroisse de Saint-Géréon, pour la somme de 350 livres, payée à Pierre Maydon, créancier du vendeur (1305). — Donation par ledit Rigaud au même évêque, de tous les biens héréditaires qu'il possédait dans le fief épiscopal, sauf 4 quartiers de vigne au Mortier et 18 sous de cens (1314). — Autre donation au même évêque, par André Faucon, des redevances d'avoine, d'oies et de poules qu'il percevait en Saint-Géréon (1317). — Acquisition par l'évêque de Nantes de droits de quart sur le Clos Martin et sur des vignes, sises derrière le prieuré de Saint-Géréon, avec une rente de 5 sous, le tout pour le prix de 15 livres, qui fut payé à Simon d'Omblepied, vendeur (1337). — Pièces diverses de procédures relatives aux droits seigneuriaux de la paroisse de Saint-Géréon, que l'évêque Daniel Vigier revendiquait contre le prieur Pierre Girouart. Rescript du pape Jean XXII à l'évêque et à l'official du diocèse de Luçon, leur mandant d'entendre et de juger la plainte de l'évêque de Nantes, lequel avait été cité devant la juridiction civile, au mépris des privilèges des gens d'église (1318). — Mandement du prévôt d'Embrun, chapelain du pape, auditeur des requêtes de son palais, à l'abbé de Melleray, au prieur de Chantoceaux et de Sainte-Croix, pour juger le différend ci-dessus, relatant la commission du pape et les invitant à citer le prieur à Avignon, pour comparaître dans un délai de 30 jours (1320). — Commission du même prévôt à l'archidiacre du Désert, en l'église de Rennes, pour entendre les témoins de l'évêque de Nantes, et citation adressée au prieur, par l'entremise des curés de Pouillé, d'Ancenis, d'Oudon et de Mézangé. Lettres des commissaires délégués relatant la procuration de l'évêque, baillée au dominicain Laurent de Nantes, docteur en théologie, au doyen de Nantes, Pierre d'Avigné, à Guillaume d'Ust, doyen de Clisson, et à Hervé de Vernay, son chancelier, et les excuses de ceux-ci. Moyens de nullité présentés. Attestation des évêques de Rennes et de Vannes et du duc Jean relatant, d'après les dépositions des divers témoins, que les hommes du prieuré avaient l'habitude de cuire leur pain au four de l'évêque, de faire leur vin à son pressoir et de porter leurs procès devant ses officiers (1320).

Abbaye de Bourgueil.

H 110. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1756-1768. — Prieuré de N.-D. de Beaulieu, en la paroisse de Freigné. — Signature de la Cour de Rome conférant ledit bénéfice à François Dureau, prêtre, religieux de l'ordre de Saint-Benoît; lettres d'attache, arrêt d'enregistrement et prise de possession. — Procuration du même titulaire au prieur de Saint-Serge d'Angers, pour faire déclaration de son domicile habituel.

Abbaye de Landevenec.

H 111. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 46 pièces, papier.

Xe siècle-1781. — Prieuré de Saint-Guénolé de Batz. — Charte d'Alain Barbetorte, en forme de notice, relatant que pour récompenser l'abbé Jean de diverses missions chez les Barbares, il a donné à son abbaye le monastère de Saint-Médard (de Doulon), avec ses dépendances en terres, prés, landes et étangs, l'église Sainte-Croix de Nantes, l'église Saint-Cyr, hors des murs de Nantes, l'île de Batz (*Bath*), près Guérande, la moitié de la viguerie de Sucé (*vicaria de Sulsé*) et de son église, les dîmes du vin, les deux tiers des dîmes de la pêche, 20 muids de sel francs de cens et de tonlieu, 20 muids de blé et la dîme des recettes prélevées sur le cens du sel (copie suivie de la confirmation des comtes Thibauld et Foulque). — Sentence du Présidial de Nantes et arrêts de la Cour maintenant l'abbé Guy Le Veneur dans l'exercice des fonctions curiales en qualité de vicaire perpétuel, et restreignant les devoirs du prieur, Gaspard Bouffin, à l'office des quatre fêtes principales de l'année (1647); confirmant l'abbé Leroy en possession du vicariat de Batz (1650). — Prise de possession du bénéfice par le procureur de Jean-Corentin Jouan (1724), et sentence de maintenue au profit du même titulaire. — Procuration et prise de possession de François Delville (1733). — Signature de la Cour de Rome conférant ledit bénéfice à dom Nicolas Mouchard, arrêt d'enregistrement au Parlement de Bretagne, lettres d'attache, procuration du titulaire et prise de possession (1781). — Bail à ferme de la dîme des grains de la grange du Croisic (1729). — Procédures d'une instance en revendication de dîmes, poursuivie par dom François Delville appelant, contre René de Combles, sieur de Nayves, qui prétendait ses salines franches de dîmes (1743).

Abbaye de Marmoutier.

H 112. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

XIe siècle-1197. — Prieuré de Saint-Sauveur-de-Beré, près Châteaubriant. — Charte de fondation portant que le seigneur Brient, avec le consentement de sa mère Inoguen, a donné au monastère de Marmoûtier l'établissement fondé à Beré (*Bairiacus*), en l'honneur

de Saint-Sauveur, et tous ses accroissements, afin que son père Teuhère, sa mère, ses fils et son épouse Haldelende, participent aux prières des religieux (vers 1050). — Charte notice relatant que Conan II, comte de Bretagne, a donné à la même abbaye les droits de coutume qu'il percevait à Piré (*Piriacum*) (s. d.). — Donations : par Fromond Frasier, de la sixième partie des offrandes de l'autel Saint-Jean et d'un bordage (s. d.) ; — par Isaac de Beré, de 8 arpents de terre ; — par Raoul, fils de Belin de Janzé, de l'église Saint-Martin de Janzé, de leur demeure voisine de l'église et de trois étagers (*hospites*), d'un emplacement de grange et de verger, de la tenue de Ville-Rahault, du moulin de Néron (*de Nerono*), de la Saulaie, de 4 sexterées près du cimetière, d'une quantité d'argent pour faire un calice, et d'une croix en or et argent, le tout, avec le consentement de ses trois fils, en présence des fils de Brient. — Acquisition par les religieux de Saint-Sauveur d'une pièce de terre voisine de leur église appartenant aux fils de Judicaël.— Accord conclu par l'arbitrage de Gérard, évêque d'Angoulême, légat de la Cour de Rome en Bretagne, envoyé à Nantes pour y présider un concile, en présence de plusieurs évêques, et duquel il résulte que les religieux de Redon ont renoncé à toute prétention sur le prieuré de Berè, parce que les moines de Marmoûtier ont consenti à leur céder l'île d'Er (*Areae*), en la paroisse de Donges, et une chapelle qu'ils avaient acquise pour 20 livres (vers 1107). — Charte de Brice, évêque de Nantes, confirmant toutes les possessions de l'abbaye de Marmoûtier dans les paroisses de Beré (*Beriaco*), de Sion, de Pontchâteau, de Donges (de *Dangiaco*), de Prinquiau (*Prevenquer*), du Pellerin (*in pontello quod dicitur Peregrinum*), de Machecoul (*Machecol*), de Doulon (*Dolon*), de la Chapelle-Bassemer (*in capella Bassameri*), de Nort (*in Enort*), de Varades (*Varesda*), et dans la forêt de Puzarlès, en Carquefou (1115). — Transaction par laquelle l'abbé a obtenu d'Hervé et d'Étienne de la Guerche, l'abandon de leurs prétentions sur une masure sise à la Franceule (*Franciolam*), en leur promettant de les recevoir au monastère quand ils le demanderaient, et en payant la somme de 30 sous, plus la rente de 6 deniers de cens, à deux vassaux aussi demandeurs dans la même cause (1123). — Actes de confirmation des évêques de Rennes, Étienne et Hamelin. — Bulle de confirmation du pape Alexandre III, énumérant les possessions de l'abbaye de Marmoûtier, dans les diocèses de Rennes et d'Angers (1162). — Charte d'Itier, évêque de Nantes, portant qu'il concède aux mêmes religieux la chapellenie de Notre-Dame de Châteaubriant, à la condition de lui payer seulement une rente annuelle de 6 deniers de cens (s. d.).— Ordonnance de l'évêque de Nantes, Bernard, terminant le différend pendant entre les moines de Béré et le desservant de l'église Saint-Jean, à propos des droits de sépulture, et réglant le partage de ce revenu concédé, par les prélats ses prédécesseurs, pour l'entretien du luminaire de l'église Saint-Sauveur (s. d.). — Donations : par Geoffroy Silvain, du bois du Désert, situé à Rigné (*apud Rine*), et de la dîme de ses fiefs, à l'occasion de la prise d'habit de son fils, sous le sceau de Geoffroy de Châteaubriant (s. d.); — par Auffroy de Sion, de la maison et de la vigne du Prêtre, et d'une rente de 4 sous, à la condition que le prieur de Béré enverra à Sion un de ses moines pour célébrer la messe dans la chapelle à construire en l'honneur de Notre-Dame et de saint Jacques, à la mémoire des bienfaiteurs du lieu. — Procès-verbal de désistement consenti, sur l'autel Saint-Pierre, par Philippe de Château-Giron, lequel réclamait, sans raison, un droit d'avenage sur le domaine de Franceule, et fut condamné par le serment de trois témoins. — Concession viagère du domaine de Franceule, octroyée par l'abbaye de Marmoûtier au clerc Payen, neveu de Geoffroy de Piré (*de Pereio*), à la charge de le conserver en bon état, sans rien aliéner, et de payer chaque année au prieur de Béré 150 sous de pension, et de recevoir les religieux de passage (1195). — Acte d'arbitrage de l'abbé de Saint-Julien de Tours et de l'archiprêtre d'Amboise, réglant le partage des prémices, des droits de sépulture et d'offrande entre les religieux de Béré et le prêtre de l'église Saint-Jean, déterminant leurs obligations respectives (1197).

H 113. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

XIIIe siècle. — Prieuré de Béré. — Jugement de l'abbé de Saint-Julien de Tours, Robert, du doyen de Tours et de l'archiprêtre d'Amboise, confirmant la sentence rendue précédemment par l'abbé Philippe et l'archiprêtre André, entre le prieur de Béré et le desservant de l'église Saint-Jean, et déclarant que les chanvres, les lins et les légumes sont compris dans les menues dîmes. — Confirmation de Geoffroy de Châteaubriant, énumérant les possessions des religieux, savoir : le lieu de Béré, deux métairies à Piré, la dîme de l'église Saint-Aubin du Pavoil, des revenus provenant de la coutume des foires et marchés et des moulins de Châteaubriant, et les revenus entiers de la foire de Saint-Hilaire, le droit de faire moudre leur blé au moulin neuf de la Seiche, et de prendre du bois mort en la forêt de Juigné, pour l'usage de la maison de Béré (1217). — Concessions : d'un droit d'avenage sur le domaine de la Ville-Eraud (*Villam Arraudi*), par Geoffroy Roussel de Janzé, chevalier, moyennant 45 sous ; — par Guillaume de Leberte,

chevalier, de tous les devoirs que percevaient ses ancêtres sur la tenue de Franceule (1232). — Reconnaissance dans laquelle Guillaume de Fontenay, gendre de Gorhanton de Vitré, chevalier, renonce à tout droit de juridiction et d'ost sur les hommes de la maison de Franceule, et se désiste de toute revendication (1240). — Accords conclus : avec Pierre de Bain, chevalier, lequel s'est reconnu sans droits sur la dîme de la coutume de Châteaubriant, qu'il avait à tort revendiquée, et mal fondé à réclamer un droit de gîte, pour lui et ses chevaux, au prieuré de Béré (1243) ; — avec Geoffroy Leigné, lequel s'est démis de la huitième partie de la dîme de la Gislerie, en la paroisse de Saint-Aubin, à la condition qu'il en conserverait la jouissance pendant sa vie, et qu'il toucherait une rente de trois miches et d'une demi-bouteille de vin (1245). — Partage, entre les étagers du prieuré de la Poitevinière et ceux de Brialen, des terres de la Landelle, arrêté par l'arbitrage de Guillaume de Coué, chevalier, et de Raoul Domaz, sénéchal de Vitré (1248). — Donation, par Aulfroy de Sion (*Syun*), chevalier, à la chapellenie fondée près de l'hébergement de Domnesche, au fief d'Herbert Marie, de tous les droits féodaux de l'hébergement Herbert, avec la terre comprise entre le Chêne et la voie publique de Rougé ; d'un droit de chauffage et de gros bois de construction dans la forêt ; d'un droit de pâture ; du fief de la Coquerie, en la paroisse de Saint-Aubin des Châteaux, du fief de la Mulsonnais (*Meluchonnière*), en la paroisse de Saint-Vincent ; sous la suzeraineté du baron de Châteaubriant ; — de 20 sous de rente, le tout à la condition que le prieur de Sion fera desservir ladite chapellenie par un religieux (1248). — Sentence de l'officialité, supprimant l'église Saint-Pierre, élevée près de l'église Saint-Jean de Châteaubriant, réunissant les 13 paroissiens à la cure de Saint-Jean, que les moines de Béré refusaient de desservir, à cause de sa pauvreté, et maintenant le prieur de Béré et ledit curé dans la prérogative de nommer les maîtres des écoles (1253, n. s.). — Donations : par Guillaume de Couesmes, de tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Jean de Béré, entre le pressoir du prieuré et la maison de Clément Gaultier (1253) ; — par Pierre Lubin, d'une rente de 3 miches de pain et de 3 pichets de vin (1275). — Accord entre l'abbé de Marmoûtier, Étienne, le prieur de la Franceule et Galerand de Château-Giron, chevalier, qui, pour conserver une chaussée par lui construite et nuisible aux religieux, s'obligea à payer une rente de 14 livres (1280) ; et lettres du même seigneur, assignant ladite rente sur la recette de ses péages et coutumes (1281). — Échange par lequel les religieux se démettent du moulin de Choisel, en Béré, de leurs parts de recette sur la cohue et la coutume de Châteaubriant, de leur droit d'usage dans la forêt de Juigné, et obtiennent, en retour, de Geoffroy de Châteaubriant, la remise du droit de *charnage*, des taxes qu'il percevait à la foire de Sainte-Croix, de 40 sous de rente, payables par les vassaux de Piré, et de trois provendées d'avoine dues par le domaine de la Poitevinière (1281) ; et compromis par lequel le même seigneur s'engage à acquitter, au lieu et place des moines, la rente de 20 livres assise sur le moulin de Choisel au profit de Brient de Couesmes et de sa mère Aliénor (1281). — Vente, par Amet Cherel, Simon Benoît et leurs épouses, au prieur de Béré, de plusieurs traits de dîme à prendre dans la paroisse de Sion, pour le prix de 7 livres (1281). — Relation anonyme rapportant comment un sire de Châteaubriant fut pris à la bataille de Nicopolis, comment il se sauva des mains des Turcs et revint au pays le jour des noces de son fils, et fonda le prieuré de Saint-Sauveur, en reconnaissance de sa délivrance.

H 114. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1399-1768. — Prieurés de Béré et de la Franceule, son annexe. — Contrats d'acquêts et d'échange, d'afféagement, d'arrentement de terres sises dans les paroisses de Béré, de Piré, de Rougé, de Saint-Aubin du Pavoil et de Janzé, conclus par les prieurs Foucault de Rochechouart (1399), Philippe de Beaumont (1404), Jacques Coynon (1437), Guillaume Leroux, docteur en droit canon, procureur du cardinal d'Avignon (1437), François de Fayolles, aumônier du Roi, abbé de Saint-Mozy ; et dom Broutin (1768), avec Macé Baucen, Étienne Jugon, Jean Morzelles, la veuve d'Yvon Morel, Guillaume Maubec, Jean de la Motte (1440), Guillaume Rouxelin, François Pigeon, écuyer, sieur de Maisonneuve et autres. — Accord dans lequel les sieurs Lefèvre et Agaice concèdent, au prieur et à ses métayers de la Chaterie (Piré), un droit de passage sur la métairie de Préel, pour aller à un pré (1434).

H 115. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1578-1775. — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Requêtes, exploits, transactions, sentences du Présidial de Rennes, arrêts de la Cour, du Conseil Privé et du Grand Conseil, concernant : la levée, la propriété et le partage des dîmes de Messac, revendiquées par les chanoines de Rennes et les chanoines de Paimpont ; — un trait de dîmes du Désert, en Piré, cédé au recteur de la paroisse avec 150 écus pendant 3 années (1601) ; — les dîmes de la métairie du Grand-Fleuré, en Piré ; —

la liste des terres novales de Janzé et la jouissance des dîmes qui en provenaient. — Attestation de plusieurs particuliers constatant qu'ils ont ramassé pendant plusieurs années les dîmes des métairies du prieuré. — Requête et mémoires pour conserver la propriété de la lande du Pont-Pirault et des droits de coutume perçus à la foire de Sainte-Croix (1775).

H 116. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1368-1728. — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Sentence de réduction de taxe accordée par le commissaire chargé des affaires du huitième denier des biens d'église aliénés en Bretagne, au XVIe siècle, à Jacques Pantin, chevalier, seigneur de la Guère, époux de Louise de Jacquelot, lequel, en qualité de propriétaire de la Ville-Éraut (Janzé), distraite, en 1565, du temporel du prieuré de Béré, avait été imposé à la somme de 2,000 livres (1678). — Sentences et arrêts du siège des Requêtes du Palais et du Parlement de Paris, rendus au profit du prieur Le Camus, contre Jacques de Lantivy, chevalier, seigneur de la Chastenaie, et Jacques Pantin de la Guère, lesquels furent condamnés à se dessaisir de ladite terre et à recevoir le remboursement (1687). — Déclaration au greffe de l'Intendance de Rennes par le prieur dom Didier de ce qu'il entendait se servir de l'édit royal qui permet aux ecclésiastiques de rentrer dans les biens aliénés depuis 1556, et de racheter les fiefs et métairies de la Poitevinière, de la Godefrière et du moulin à vent de Janzé (1703). — Sentence de la châtellenie de Piré annulant l'opposition du procureur de la même cour et autorisant le prieur, Jacques Coaynon, à construire un moulin sur la rivière de Berne, en la paroisse de Piré (1437). — Accords : entre le prieur et Robert Bonenfant, seigneur du Plessis, réglant la retenue des eaux de son moulin de Franceule et l'ouverture des pêcheries sur la rivière de la Seiche (1437) ; — entre Christophe de Rosnyvinen, chevalier, seigneur de Piré, sur le même objet (1687). — Arrêt du Parlement annulant un procès-verbal du maître particulier des Eaux et Forêts de Rennes, auquel il enjoint de se conformer désormais aux ordonnances royales (1728). — Mandement de Jean de Château-Giron, seigneur de Malestroit, à Jean du Cellier, châtelain de Château-Giron, de payer annuellement, sur la recette des coutumes et passages, au prieur de Béré, la somme de 14 livres de rente, pour acquitter une dette contractée par ses prédécesseurs, et indemniser le prieur des inondations causées par l'étang d'Amanlix (1368) ; sentence des plaids généraux de la cour de Rennes, condamnant Jean Raguenel, vicomte de la Bellière, et Jeanne de Malestroit, son épouse, à payer ladite rente (1432) ; quittances, extraits de comptes et reconnaissances souscrites par Louis de Cossé, grand pannetier de France, baron de Montreuil-Bellay et de Château-Giron (1699), et René Le Prestre, président à mortier au Parlement de Rennes (1725). — Remboursement d'une rente de 3 livres et de 5 boisseaux d'avoine, due à Pierre du Val, écuyer, par le prieur Jacques Coaynon. — Obligations : de 5 sous de rente que Jean Nesmery s'est engagé à payer au seigneur Chaumeré, pour décharger d'autant le prieur qui était redevable de pareille somme sur le lieu de la Poitevinière (1435) ; — de 3 boisseaux d'avoine, au profit d'Olivier Giffart, chevalier, créancier du prieuré (1440) ; — de 25 sous de rente souscrite par Jacques Pantin de la Guère, chevalier, et Louise Jacquelot, seigneur et dame de Ville-Érault (1687). — Déclaration d'hypothèque fournie, par O. de Fontenio, pour une rente de 30 sous assignée sur le domaine de la Borginière, en Bain (1513). — Accord, après saisie, sur une rente de 33 sous, pour laquelle dom Jean Chappelays passa reconnaissance à Jean Jamoays, chanoine de Rennes, prieur commendataire de Béré, à raison du lieu de l'Esnaudais, en Baugé. — Quittance de 15 livres de rente payées : par Jean de Coussy, sieur de la Mataudais, au prieuré, pour le service d'une messe tous les samedis (1589) ; par Gicquel, fermier général de la terre de Châteaubriant (1659). Arrêts du Grand Conseil condamnant : le prince de Condé à continuer le paiement de cette rente (1701) ; — René Pinot de la Gaudinais à payer les droits de lods et ventes dus à raison de son acquisition, conclue avec le sieur de Montalembert, sous le fief du Prieuré (1720).

H 117. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1585-1790. — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Baux à ferme : des fiefs du prieuré de la Franceule, s'étendant dans les paroisses de Piré, de la Chapelle et de Saint-Aubin-du-Pavoil, y compris les dîmes, concédés, en 1585, pour 1.200 écus ; — des profits de l'office de sacristain de Béré, concédés par Jean Buillot, religieux profès, à Jean Gicquel, directeur des Ursulines établies à Béré, pour 50 livres par an (1656) ; — des métairies de la Rouxelière, de la Goupillière et de la Grange, des dîmes à prendre dans les paroisses de Bain, de Messac, de Saint-Jean de Béré, de Saint-Aubin-des-Châteaux, de Rougé, de Fercé, de Noyal-sur-Bruz, d'Erbray, de la Chapelle-Glain, des dîmes de Villegast, en Ruffigné, de la sergentise féodée de la Thébaudais et du moulin à vent concédés, en 1590, pour le prix de 233 écus et diverses redevances en nature ; — du moulin

à blé de la Franceule, en la paroisse de Janzé, moyennant 100 écus (1597) ; — des droits de coutume et de prévôté qui se lèvent sur le champ de foire de Béré, pour le prix annuel de 8 écus (1601) ; — du Champ-aux-Moines, en la paroisse de Béré, concédé moyennant 13 livres et 4 chapons ; — de 3 cantons de prés voisins du Pont-Pirault : — de la part des revenus des prieurés de Béré et de la Franceule, appartenante au prieur commendataire, concédée, en 1730, pour le prix de 6.401 livres ; — de la part des revenus desdits prieurés, réservée à la mense conventuelle de Marmoûtier, concédée pour le prix de 1.500 livres, en 1735. — Cautionnements, ratifications, procomptes, débornements de terres, procès-verbaux d'état de lieux et devis de travaux. Déclaration au bureau du contrôle des baux des biens ecclésiastiques (1728).

H 118. (Liasse.) — 97 pièces, parchemin.

1307-1584. — Prieurés de Béré et de la Franceule — Obéissances féodales. — Aveux et contrats concernant des héritages situés dans les paroisses de Saint-Jean de Béré et de Piré, produits par Auffroy de Syon (1307), Jean de Coaymes, seigneur du Loroux, Jacques Pincepoche, Guillaume Planson, Pierre Bellion, Jean de Broise, prêtre, Pierre Ravilly, sieur de la Pelleterie, Mathurin Guillon, Hutin de la Fuie, écuyer (1546), Pierre Basnetel, Guillaume Le Baudrier (1554), Jacques Rabaut, Julien Corbrus, chantres, tous vassaux du prieuré. — Délimitation du fief du Grand-Rigné, en Rougé (1508).

H 119. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1610-1629. — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Aveux et contrats produits aux plaids généraux par Julienne Guinefort, veuve de Thibault des Ouches (1610), Pierre Chedemail, Jean Hamelin, Pierre Trochon, Bertrand Guibourd, Pierre Belin, Jean Palnel, Thomas Amouroux, Thomas Massicault, la veuve d'Hervé Pele et autres, possesseurs d'héritages dans les paroisses de Béré et de Piré, et vassaux des prieurs François Le Pigeon, sieur de la Maisonneuve (1610), Guillaume Fouquet de la Varenne, évêque d'Angers (1618), et Jean Jolly (1624).

H 120. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 121 pièces, papier.

1630-1639. — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits par Pierre Saulay, Pierre Hamon, Georges Piard, Julien Debays de la Grignonnière, Julien Balluel, Thomas Tournoux, prêtre, Julien Leroulx, René Jamin et autres, vassaux des prieurs commendataires Jean et François Jolly, possesseurs d'héritages situés dans la paroisse de Piré.

H 121. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 83 pièces, papier.

1640-1659. — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant le prieur par René Pointel, Jacques Chailleu, Michel Lebreton, Pierre Desilles, Bertramée de Rosnyvinen, épouse de René de l'Espinay, écuyer (1648), Jacques Briantays, les héritiers d'André Garnier et autres, possesseurs d'héritages dans la paroisse de Piré.

H 122. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1660-1669. — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant le prieur par Pierre Pavy, Jacques Voisin, René Desprez, la veuve Guibert, dame des Portes, Thomas Tourneux, Jeanne de Lourmel, veuve Piard, Jean Guérin, Julien Piard de la Rivière et autres, possesseurs d'héritages dans la paroisse de Piré.

H 123. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 163 pièces, papier.

1670-1689. — Prieurés de Béré et de la Franceule. Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant le prieur Pierre le Camus, par Georges Amoureux, Georges Meneust, Julien Amelot, Jacques Voisin, Perrine Chastel, François Guinefort, Julien Frangeul, Jean Desmons, Pierre Rouyer, Mathurin Poussin, Pierre Roussart, Anne Leclerc, veuve de Bertrand Marcigay, sieur de la Hersandais, Abel Lussot, Pierre Leclerc, sieur de la Herverie, alloué de la châtellenie de Piré et autres, possesseurs d'héritages dans la paroisse de Piré.

H 124. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

1690-1699. — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant le prieur Pierre Le Camus, par les héritiers Chesnel, Jean Trahon, sieur des Mesnils, Jacques Falaise de la Frogerais, Georges Richer, chapelain des Portes, Guy Testard, Jean et René Chevillart, Julien Gendron, Jacques Pirot, André Hardy, Julienne Reussard, veuve François Merré et autres, possesseurs d'héritages dans la paroisse de Piré.

H 125. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1700-1709. — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant les prieurs P. Le Camus et Jean-Marie Didier, par Jean Jameu, sieur des Rouzerais, les héritiers Gauchet de la Barre, René Vaillant, la veuve Guillaume Legendre, René Moussaut, Renée Moulin, les héritiers de P. Perrinel, Julien Soulas, Pierre Grégoire, Jean Desmonts et autres, possesseurs d'héritages situés dans la paroisse de Piré.

H 126. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

1710-1731. — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant les prieurs Jean-Marie Didier, René Lambert, et devant Louis de Bourbon, abbé commendataire de Marmoûtier, par Louis Goussé, Jean Croyal, Charles Haslé, Georges Tupin, chapelain du bénéfice de la Galerie, curé de la Chapelle du Bois-Trudan (1715) ; Thérèse Le Meneust du Bignon, Geneviève Beschard, veuve de Claude de Gueurye, écuyer, sieur de la Tremblais, Bertrand Racapé, Bertrand du Bois-Béranger, prêtre, seigneur du Gué et autres, possesseurs d'héritages sis dans la paroisse de Piré.

H 127. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1543-1785. — Prieurés de Béré et de la Franceule. Rôles rentiers comprenant le dénombrement des héritages passibles de redevances. Compte des revenus du prieuré, rendu en 1543. — Accords sur l'aumône de 40 boisseaux de blé de rente que le prieur devait distribuer aux pauvres, et qui fut versée à l'hôpital de Châteaubriant, en vertu d'un arrêt du Parlement (1697). — Lettres d'affaires émanant de M. Descartes de Chavagne (1697), de dom Julien Pelé, de l'abbé Vallée, recteur de Piré (1741), du fermier Baguet de la Rollandière et de M. Cotelle. — Lettres patentes de Louis XIII, visant les concessions antérieures de privilèges faites aux barons de Châteaubriant, et confirmant le prince de Condé en possession des devoirs de foi, hommage et rachat, à exiger des bénéficiers établis sur ses terres de Bretagne, soit comme vassaux directs ou arrière-vassaux (1634), et visa de la Chambre des Comptes. — Procurations des Ursulines et des religieux de Marmoûtier ; traité par lequel dom Placide de Sarcus cède en toute propriété à Charles de la Chapelle, religieux de l'Oratoire, représentant les Ursulines, l'église et le monastère de Saint-Sauveur de Béré (1654) ; lettres patentes de ratification, émanant du Roi, de l'évêque du diocèse et de l'abbé de Marmoûtier (1655). — Concordat réglant la pension des anciens religieux. — Obligation et quittance de 4,000 livres. — Transaction dans laquelle dom Gilles de Rety, religieux de la congrégation de Saint-Maur, consent, au nom de l'abbaye de Marmoûtier, à céder aux Ursulines le bâtiment et le pourpris de la Grange, à la condition qu'elles serviront une rente de 12 livres et construiront un autre logement aux religieux (1674).

H 128. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1409-1770. — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Aveux généraux rendus aux barons de Châteaubriant par les prieurs : Jacques Coaynon (1447) ; François du Matz (1503) ; Jacques de Veruz (1508) ; le cardinal d'Avignon (1560) ; François Jolly (1634), et J. Thuillier, avocat, procureur de l'abbaye de Marmoûtier (1716). — Autres aveux généraux, produits par les mêmes prieurs, pour le domaine de Franceule et ses dépendances dans les paroisses de Saint-Aubin du Pavoil, de Janzé et de Piré, devant le duc Jean V (1409) et devant les officiers de la cour de Rennes, par le prieur Philippe de Beaumont (1409) ; Guillaume, Jean et François du Matz, et par leurs successeurs, jusqu'en 1684.

H 129. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1315-1761. — Prieuré de Béré. — Titres des privilèges spirituels. — Concordat entre l'évêque de Nantes, Daniel Vigier, et l'abbé de Marmoûtier, portant que les religieux de Béré lui paieront 100 sous par an de droit de procuration ou de visite, qu'ils autoriseront son entrée dans le cloître, et qu'ils seront avertis trois semaines d'avance (1315). — Protestation par le procureur du prieur contre la visite que l'évêque Jean de Malestroit prétendait faire au couvent, et déclaration en faveur des exemptions des religieux (1436). — Accord, après enquête, entre les religieux de Béré et Guillaume Nicole, doyen, recteur de l'église paroissiale de Saint-Jean de Béré, établissant les charges et les profits du sacristain du prieuré, suivant les anciennes coutumes (1588). — Autre accord, entre les religieux et le doyen Bourguillaud, sur le partage des oblations recueillies dans toutes les églises et chapelles de Châteaubriant et sur l'étendue des prérogatives du religieux sacristain (1600). — Règlement de la portion congrue accordée à René de l'Espinay, recteur de Piré (1602). — Compromis réglant l'exercice des droits honorifiques des religieux et du doyen, dans l'église Saint-Jean de Béré, Jean Le Noir (1656). — Arrêts du Parlement maintenant les Trinitaires de

Châteaubriant dans le droit de marcher aux convois et processions avant le clergé paroissial, et mandant au chapelain des Ursulines de publier les défenses faites aux prêtres séculiers de Châteaubriant à ce propos (1656). — Ratification, par le prieur Étienne Le Camus, des concordats de 1654 et de 1655, qui réunissent à la congrégation de Saint-Maur les domaines, rentes et dîmes dépendants du prieuré de Béré, dans le diocèse de Nantes (1664). — Traité par lequel le prieur Pierre Le Camus s'engage à servir 300 livres par an au recteur de Saint-Aubin du Pavoil (1687). — Permission de célébrer la grand'messe et les autres offices, accordée au chapelain des Ursulines, et certificat de remise des reliques de Saint-Étienne (1655). — Provisions et prise de possession de l'office de sacristain, et résignation de l'abbé Mingot. — Traité conclu avec le recteur de Piré, réglant sa portion congrue (1702). — Arrêt du Grand Conseil évoquant à sa barre un procès de compétition relatif à la cure de Saint-Martin-de-Janzé. – Traité entre l'abbé de Marmoûtier et l'évêque de Rennes, déterminant leur droit de présentation aux cures de Martigné-Ferchault et de Janzé (1715). – Arrêts du Conseil Privé et du Grand Conseil, maintenant les religieux en possession du droit de présenter à la cure de Piré, malgré l'opposition du recteur, François Giquel (1754).

H 130. (Registre.) — 239 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Prieurés de Béré et de la Franceule: — Inventaire analytique de tous les titres composant le chartrier du prieuré, divisé en cinq parties : 1° baux à ferme ; 2° donations, acquisitions et aveux ; 3° baux à perpétuité et titres de rentes ; 4° dîmes, droits honorifiques et aumônes ; 5° déclarations concernant les fiefs de Béré, de la Franceule et leurs annexes.

H 131. (Registre.)— 192 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Prieurés de Béré et de la Franceule. — Deuxième exemplaire de l'inventaire analytique des titres conservés dans le chartrier de Béré. Non signé, ni daté.

H 132. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin.

XIe & XIIe siècles. — Prieuré de Donges. — Charte notice de Friold, vicomte de Donges, relatant : qu'il a donné aux religieux de Marmoûtier un lieu franc de tout impôt à côté de son château de Donges (*Dongium*), pour y fonder un bourg et y construire ; qu'il leur a concédé des droits de coutume à lever sur les marchandises, des dîmes, des prés, un moulin, le clos Raffray, l'île de Trignac (*Tiliniacum*), la dîme du moulin Renaud à Méans (*in Miando*), du moulin bâti à Brien (*in Brieno*) et d'une écluse en Loire ; qu'il leur a octroyé une écluse en Loire, des franchises de taxe dans le port de Donges, des privilèges judiciaires, des immunités pour les vassaux du prieuré, la dîme du tiers de la pêche de l'étang de Baslan (*Bellonium*), l'exemption des trois sous qu'il percevait sur les navires de Marmoûtier, la terre de Gron (*Grun*) et les prés adjacents ; qu'il éteignit les revendications du voyer Geoffroy de Guérande et de Groël sur Trignac et celles d'Harcouet sur le terrain de l'église, moyennant diverses compensations ; qu'il donna aussi l'île d'Er, nommée *Servereth*, acquise en échange du sénage de Mindin (*cenagium Mendini*), la permission d'acquérir une sesterée de terre, le droit de pâture dans le marais pour douze bœufs, pour leurs chevaux, leurs ânes et leurs porcs, et que le donateur a demandé, en retour, la faveur d'être rapporté et enseveli par les moines, dans le cas où il mourrait en Anjou, en Touraine ou au pays Nantais. — Notices : des donations de terres sises à Donges (*apud Dongiam*) consenties par Constant, affranchi du vicomte Fredor, et par Constant, officier du vicomte Friold ; — de l'acquisition d'un champ en l'île d'Er (*Her*), par le moine Thibauld ; — d'un don de terre et de vigne, par les frères Pierre et Glaidon et leur mère Syneldis ; — des acquisitions de terres souscrites par les prévôts Albert et Bérenger ; — du don d'une pièce de terre, consenti par Constant et son fils Engelard ; — d'une franchise de tonlieu sur le sel de l'abbaye concédée par le vicomte Friold, parce que Foulques, prévôt de Sallertaine, et Ainul, son collègue, lui avaient prêté le bateau du Marmoûtier pour porter de la chaux de Dan (*Damo*) jusqu'à Donges ; — d'une exemption des coutumes perçues sur les provisions de Marmoûtier transportées par Loire, accordée par Tison, fils d'Artaud ; — du consentement donné par les fils de Friold aux concessions de leur père (1083) ; — du désistement de Coquin, lequel reconnut que son père et ses frères avaient abandonné leurs droits patrimoniaux sur l'église Sainte-Radegonde de Nantes ; — de l'accord par lequel le vicomte Geoffroy a laissé à Marmoûtier la propriété de 21 livres de deniers et d'un plat pesant 3 marcs d'argent, déposés par son père, Friold, en partant à la croisade, moyennant la somme de 312 sous (1092) ; — des acquisitions des parts de terrages possédées en l'île d'Er par Grohel, fils d'Onfroy d'Escoublac et Jarnehem ; — du don du domaine de la Verrière (*Vitreria*), en Saint-Viaud, par Tanneguy, fils de Brient, et des longs débats qui s'ensuivirent avec Normand, frère du donateur ; — de la donation d'Even et de l'opposition du

clerc Guillaume, fils du prêtre Gradlon. — Charte relatant que dans le temps de la destruction du château de Donges et de la défaite du vicomte Savary par le comte Conan, les possessions du prieuré furent dévastées, que Thomas de Gavresac, ses fils et Hémery, son parent, lui disputèrent l'île de Trignac (*Tyrinniacum*) et firent ensuite leur paix avec les religieux. — Charte de Robert, évêque de Nantes, concédant à Marmoûtier les revenus que le prêtre Olivier prélevait dans les églises de Donges et de Montoir (*Monstorium*), réservant au prêtre Farvel, sa vie durant, le profit des convois funèbres, excepté ceux de l'office de la fête des Morts, dans lequel les moines auront le quart des offrandes, attribuant au prêtre seul les revenus des baptêmes, des visites de malades, des pains de la Purification, et aux religieux le cierge de la Chandeleur, le quart des confessions du Carême (v. 1180). — Don par Eudes, vicomte de Donges, de la dîme de ses moulins, consenti, avec l'approbation de son épouse et de ses enfants, à l'occasion du passage de l'abbé de Marmoûtier à Donges.

H 133. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

1209-1439. — Prieuré de Donges. — Compromis, sous le sceau de Geoffroy d'Ancenis, seigneur et bailli de la terre et vicomté de Donges, relatant que Guillaume de Mareuil (*Maroïl*), en mariant sa fille au fils du prieur de Jorzac, lui a donné en dot tout ce que son père avait à Savenay, au Matz, à Nigrel, le fief de sa mère, la dîme de Mareuil et deux sesterées de terre à la Garantonière, et a reçu, en retour, du prieur de Jorzac, 50 livres, pour se libérer envers les Juifs (1209). — Concordat réglant le montant de la taxe annuelle que les prieurés de l'abbaye de Marmoûtier paieront à l'évêque de Nantes, Henri, pour être quittes des charges du droit de visite (1232). — Quittance universelle délivrée au prieur Geoffroy par les Juifs Creisson et Bonostru de Guérande, sous les sceaux de Trischant, sénéchal des Juifs, de Jacques de Nantes et de Haranc de Segré, aussi Juifs, en présence de Guillaume de Derval et de Bonabes de Rougé, chevaliers : l'acte porte au dos des caractères hébreux (1235). — Donation par Geoffroy de Méan, de son sixième dans les terrages de l'île de Trignac, sauf le tiers qu'il réserve à sa mère (1237). — Fondation d'une messe anniversaire à l'autel de Notre-Dame de Donges, par G. Peloux, chevalier, et donation du grand pré Camer, à la charge de servir une rente de 60 sous à sa fille Mehencie, religieuse de Fontevrault (1241) ; et confirmation par Thibault de Rochefort, vicomte de Donges (1247). — Charte relatant les vexations exercées envers les religieux par Guillaume de Rochefort, chevalier, vicomte de Donges, lequel se croyait fondé à s'emparer du prieuré à chaque vacance, et, après diverses remontrances, se désista de ses prétentions en renonçant à tout droit de saisine (1274). — Donation, par Olivier Coliete, varlet, d'un bois, d'un rocher et de deux pièces de terre, en la paroisse de Prinquiau (1281). — Lettres de non-préjudice décernées par l'évêque de Nantes, Durand, au prieur Herbert, qui a bien voulu lui accorder gracieusement l'hospitalité (1283), et compromis entre le même prélat et les prieurs de Donges, du Pellerin et de Varades, lesquels, tous ensemble, ont choisi pour arbitres, d'abord l'archidiacre de Tours, puis l'évêque de Rennes, le doyen de Tours, le sous-doyen de l'église de Saint-Martin, puis l'évêque de Rennes, et les ont priés de décider si le droit de visite ou de procuration devait se payer en argent ou en nature (1284) ; remontrances et conclusions du procureur de l'évêque (1290). — Déclaration de Thibaud de Rochefort, vicomte de Donges, et de Guillaume, son fils, seigneur d'Assérac, portant qu'il n'entend pas déroger à la renonciation au droit de saisine souscrite, en 1274, et qu'il renie les entreprises de ses officiers (1330). — Arrentement de 4 boisselées de terre au clos du Verger par le prieur Jean du Tertre, à Jean Perrinot, moyennant 30 sous 6 deniers de rente (1439).

H 134. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1535-1736. — Prieuré de Donges. — Poursuites suivies d'injonction au fermier du prieuré de produire ses comptes, attendu qu'il est accusé de ne pas acquitter les charges. Quittances de 30 setiers de seigle versés par François Jallier, prieur, entre les mains des paroissiens, à titre d'aumône (1572). — Bail à ferme du temporel du prieuré concédé à Guy Morinays, notaire à Donges, moyennant le prix de 1200 livres tournois (1582). — Compte de 4 années produit devant Guy de Rieux, vicomte de Donges (1589). — Afféagement, par le prieur Pierre d'Espinose, de la lande des Nouelles, en l'île d'Érun (1670). — Rôle rentier comprenant les tenues sises en la paroisse de Montoir (1678). — Procès-verbal des réparations à faire à l'église du prieuré, et mémoire au comte de Clermont, abbé commendataire de Marmoûtier (1736). — Aveux rendus aux prieurs par P. Baussan, O. Le Barbier, G. Deniau, Jean Eslan, P. Billaud et J. Macé, tenanciers de Trignac, de Gron et de Bern. — Appel d'une sentence de saisie féodale prononcée à Donges contre Christophe Barletan, prieur commendataire du prieuré d'Er (1572). — Arrêt du Grand Conseil, maintenant René Breslay, prêtre du diocèse d'Angers, en possession du prieuré de Donges,

pourvu par le cardinal de Joyeuse, abbé de Marmoûtier, malgré l'opposition de plusieurs compétiteurs (1601).

H 135. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 4 sceaux.

XIe siècle-1424. — Prieuré de Saint-Martin de Machecoul. — Notice relatant la donation par Gueffier d'une terre qu'il possédait à Machecoul. — Charte de Conan III, duc de Bretagne, concédant aux moines de Marmoûtier établis à Machecoul, tous les revenus ordinaires que les comtes de Bretagne prélevaient sur leurs domaines de Fresnay (*Fraxinetum*) et au Port-Fessant (*in Porfaifanto*), tant en redevances de froment qu'en corvées de bian, enfin tous les droits seigneuriaux et revenus coutumiers à eux octroyés par son père Alain. — Notices relatant : que Garsire de Machecoul, en présence de ses enfants et de nombreux témoins rassemblés, à l'occasion de la construction du pont de Machecoul, affranchit de toute coutume et de tout péage les piétons, chargés de fardeaux, venant de la porte de la Garnache (*de porta Gasnapie*), et que cette immunité fut confirmée par son fils Raoul (1153); — que le même Raoul, seigneur de Machecoul, renonça au repas que son père avait imposé aux moines injustement, et qu'il reçut, en retour, du prieur, Guillaume de Sablé, un cheval estimé 10 livres et 4 livres d'argent, avec l'assentiment de son frère Garsire et de la vicomtesse Agnès, sa sœur; — que Bernard de Machecoul permit aux religieux de fonder sur leurs terres un nouveau bourg, aux mêmes conditions que l'ancien bourg fut établi; qu'il leur octroya le droit de tenir une foire à jour fixe, semblable à celles de Saint-Nicolas et de Saint-Lazare, et détermine leur juridiction. — Charte de Bernard, seigneur de Machecoul, énumérant les donations de ses vassaux et les confirmant. — Franchise de péage au Pas-Arnoul confirmée au prieur et à ses hommes, dans tous les cas, par Aimery de Thouars et Béatrix, seigneur et dame de Machecoul (1214). — Lettres de l'évêque de Nantes, Étienne, attestant que le clerc Olivier Ménard a cédé ses droits sur les moulins du Bois (1217). — Charte, sous le sceau de l'archidiacre de Nantes, portant qu'Hamon le Veneur, chevalier, s'est démis de tous ses droits sur la terre des religieux, sise au port Fessant (*in portu Faifant*), sauf une rente de 2 sous léguée à l'abbaye de Buzay (1243). — Vidimus, sous le sceau de la châtellenie de Tours, relatant la teneur des 4 donations précédentes (1379). — Arrentement, par le prieur Pierre de la Porte, à Perrot Escuier, du devoir de sixte à lever sur les fruits et les blés croissants dans un canton de terre de Fresnay (1424).

H 136. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1095-1775. — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Charte notice relatant qu'Hildebert Écharceau, bourgeois de Nantes, qui possédait deux moulins à Nantes, dans les eaux navigables, en a donné un aux religieux en prenant l'habit monastique, puis donna l'autre à son gendre Frioul, fils de Bougaud, qui, à son tour, le rétrocéda à un bourgeois du nom de Raimbert Rabeau, et l'apporta en don au prieuré en se faisant moine (1095). — Donation, par Lambert de Chasseil (*de Chassalliaco*), d'une terre à 4 bœufs et d'une étendue de prés suffisante pour les nourrir (1096). — Charte d'Alain Fergent relatant qu'après avoir donné la forêt de Puzarlès (*de Puteo Arlesii*), en la paroisse de Carquefou, aux religieux de Marmoûtier, étant en son château d'Auray (*apud Elradium castrum*), il en a renouvelé, à Nantes, la concession, en présence d'un grand nombre de seigneurs (v. 1100). — Ordonnance de l'évêque Robert, réglant le partage des oblations et l'exercice des fonctions curiales entre les religieux, le prêtre de Sainte-Croix et les chanoines de Saint-Pierre de Nantes (v. 1180). — Arrentements d'appentis, de terrains et de maisons situés à Nantes, autour de l'église Sainte-Croix et dans le faubourg de Richebourg, concédés, par les prieurs, à la charge de payer diverses rentes à Pierre Boüin (1395), à Jean Godin (1397), à Perrot Richer, à Macé Cadaran (1425), à Étienne Martin, à Jean Jacquet, à Grégoire Robin (1436), à Jean Hervé, à Ét. Martin, à Mahet Alof, bourgeois de Nantes, à Pierre Chocque, dit Bretagne, héraut d'armes de la Reine (1506). — Afféagement de deux journaux de lande, près la Chohonnière, en Carquefou, à Jean Retière (1765), et arrentement de la maison de la Pine, place du Bouffay, adjugé à Jean Donnet (1775). — Transaction par laquelle Mathurine du Périer, dame de la Guerche et de Porteric, a reconnu qu'elle tenait le bois du Besle sous le fief de la Madeleine-en-Bois, et assigna 4 livres de rente au prieur, sur une maison de la paroisse Saint-Saturnin de Nantes (1482).

H 137. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1364-1704. — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Rentes foncières. — Traité conclu par le prieur Jean Blondeau avec Jean Amiceau, gouverneur de l'hôpital de Toussaint, sur les ponts de Nantes, lequel s'est obligé à lui servir 30 sous de rente, pour leur tenir lieu de droits d'oblation (1364); et reconnaissances souscrites par ses successeurs Pierre Loiseau (1490) et Olivier Crispiel (1683). — Reconnaissances de 6 sous de rente

souscrites par J. Clément (1472) et P. Bodon (1490), aumôniers de l'aumônerie de Notre-Dame, en la paroisse de Saint-Clément. — Transaction par laquelle le prieur cède aux paroissiens de Sainte-Croix ses droits de propriété sur une allée, sur un espace libre près l'église, la chapelle Saint-Martin, plus un ancien cimetière, et reçoit en retour, un canton de pré dans l'île de la Madeleine, 15 livres de rente assignées sur la fabrique, et exige qu'on construise une chapelle du côté du prieuré (1656) ; et reconnaissance de 30 livres de rente souscrite par René Bruneau, à la décharge de la fabrique, à raison d'un logis qu'il occupe à la Saulzaie (1670). — Acquisition par le curé et les marguilliers de Sainte-Croix, d'une maison appelée la Jaille, chargée de 6 livres de rente envers le prieuré (1679). — Sentence condamnant René Coupprie, recteur de Sainte-Croix, à payer les arrérages d'une rente de 50 sous (1661). — Baillée à Guillaume Lemoine, par Pierre Chauvin, receveur ordinaire à Nantes, pour le duc de Bretagne, d'une maison sise rue de la Chaussée, à la charge de la réparer et de payer 11 sous au domaine ducal, 5 sous au prieur de Sainte-Croix, 15 sous à l'abbaye de Villeneuve et 4 livres à Jean Le Roux (1368). — Aveux, sentences et contrats concernant : des maisons sises places du Change et du Bouffay, rues de la Poulaillerie et de la Poissonnerie, possédées par Guillaume Richerot (1490), par Guillaume Lair, écuyer, seigneur de Lessongère (1669), Mathurine du Tertre, Guillaume Chauvel, apothicaire ; la maison de la Bastille, sise en face l'horloge du Bouffay, possédée par la veuve Bouffard, Jacques Bardis, Jacques Langlois des Roberderies, écuyer, avocat et syndic de la ville de Nantes (1670), et autres, lesquels étaient redevables de rentes foncières.

H 138. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1433-1737. — Prieuré de Sainte-Croix, — Rentes seigneuriales et foncières. — Aveux, contrats, accords, sentences de condamnation et reconnaissances concernant des maisons sises rue de la Bâclerie, près de Sainte-Croix, possédées par Médard de Viesque, seigneur de Viesque (1462), Gilles Meschinot, écuyer, seigneur des Mortiers et de l'Abbaye (1508), Roger Pitouays (1558) ; — par Macé Gloaguen (1516), la veuve Georges du Pas (1522) ; Guillaume Louaysel, seigneur de la Touraudais et du Plessis-Bouchet (1535) ; Jean Barreau, sieur des Blanchères (1553), Pierre Lebreton, notaire (1683) ; — par Yves Primaud (1594) et Louise Bossis, veuve Jean Gazet, sieur de la Grande-Noë (1669) ; — par François de Peillac et Jeanne Chaudet, seigneur et dame de la Pouëze (1514) ; Jean des Rouxières et Françoise Malaise, seigneur et dame des Rouxières (1541) ; Jean Drouillard, sieur de la Barre, Jacques Bizeul, maître chirurgien ; — par Pierre Dauvers, procureur au Présidial de Nantes, lequel fut poursuivi par le prieur J. Regnier et condamné à payer une rente de 54 sous ; — et procédures en règlement de servitudes entre la veuve Terrien et le prieur dom Plancher (1737).

H 139. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1441-1686. — Prieuré de Sainte-Croix. — Rentes foncières. — Aveux, contrats et sentences de condamnation, reconnaissances concernant des rentes assises sur des maisons situées à Nantes, rue Saint-Léonard, rue Sauvetout, rue des Jacobins, rue de Biesse, possédées par Pierre Buon, J. Giraudin, Mathieu Amperoux, Guillaume Moreau, Jean Champeroux (1500); — par Pierre Choque, dit Bretagne, premier héraut d'armes de la reine Anne (1508), Jacques Pares et Mathurin Boutard, sieurs de Bellevue, propriétaires de deux pièces de terre à Richebourg, qui furent acquises par les Ursulines, en 1627, à la charge de payer 28 livres de rente au prieuré ; — par Gilles Coësplan (1489), P. Biraud, M. Vernon, propriétaires d'un petit logis voisin de la barrière de Richebourg, dont la mouvance fut adjugée au prieur ; — par Jean du Breil, sieur de Champcartier (1668) ; — par Damien de la Grue, écuyer, sieur du Ruau (1675) et autres.

H 140. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1445-1683. — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Rentes foncières et seigneuriales à prendre en la paroisse de Carquefou. — Aveux et contrats : de la terre de la Haute-Forêt, chargée de 3 livres 8 sous de rente, produits par Gabriel de Bruzay (1500) ; Mathurin Rouaud, notaire, Hervé Delaître, sieur de la Guilboterie (1670) ; — de la terre du Puy-André, appartenante à Ch. Decarsy, Ét. Fricault (1446), Jean Spadine, Jean de Champagne, écuyer, seigneur de la Bretonnière (1512) ; — de la terre du Housseau, appartenante à Jean Spadine (1470). à P. Ménardeau (1554) ; — de la terre de la Cadarannière, appartenante à Georges de Cadaran, seigneur de la Cadarannière, *alias* de Maupas (1540) ; — de la métairie de la Poterie, appartenante à François Coupegorge, seigneur de Maubreuil (1540), à Julien de Ros, licencié en droit, seigneur de la Haie de Ros, époux de Jeanne Coupegorge, dame de Maubreuil (1558), à Arthur Ménardeau (1591) ; — de la métairie de la Peccaudière, appartenante à Hilaire de Benay (1523) ; à Claude Bernard (1659). — Aveu de 4 sous 10 deniers, un chapon et

une poule de rente due sur 20 boisselées de landes, sises en la paroisse de la Haie-Fouassière, et dont jouissaient plusieurs habitants. — Aveu de la terre du Poirier, en la paroisse de Sainte-Luce, rendu par les héritiers de Catherine de Brenezay (1612).

H 141. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

1587-1744. — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Baux à ferme des boutiques et logements situés à Nantes, autour de l'église et de la place du Bouffay, dans les rues adjacentes, concédés par les prieurs à Ch. Germont, notaire, J. Baguelot, serrurier, François Lyrot des Châtelliers, avocat, Cl. Gourinal, arquebusier, L. Estourneau, cordonnier, Pierre Detry, coutellier, J. Costeys, manchonnier, P. Pouëdrain, carreleur de souliers, P. Gérard, pâtissier, G. Rohée, sieur de l'Épertière, J. Duchesne, Gautier et autres.

H 142. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1540-1790. — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Baux à ferme de cantons de prés dans la prairie de la Madeleine, à Nantes, et dans la prairie de Biesse ; — de logis avec jardin, sis à la Fosse de Nantes ; — de la métairie de la Madeleine, en la paroisse de Carquefou, concédée, en 1745, pour 520 livres par an ;— du moulin à vent de la Madeleine, concédé pour 100 livres et 4 poulets par an, en 1655 ; — des droits de coutume à percevoir le jour de la foire de la Madeleine, concédés à G. Poitou pour 10 livres par an, en 1668. — Procès-verbal de débornement du fief du prieuré, tant à Nantes que dans les paroisses rurales de Carquefou et de Sainte-Luce (1670).

H 143. (Liasse.) — 46 pièces, papier.

1602-1748. — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Baux à ferme des dîmes à prendre, par le prieur, chaque année, concédés dans la paroisse de Carquefou, pour 102 livres et deux cents gerbes de paille (1668) ; — dans la paroisse de Doulon, pour 33 livres ; — dans la paroisse de Nort, pour 29 livres ; — dans la paroisse de Vallet, pour 400 livres (1653) ; — dans la paroisse de Vigneux, pour 50 livres (1661). — Sentence du Présidial de Nantes résiliant le bail du droit de *neume* concédé à l'abbé Thinier, prêtre de chœur (1709), lequel avait manqué à ses obligations.

H 144. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1550-1785. — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Baux à ferme généraux des revenus et domaines composant le temporel du prieuré, concédés par René de Lornay, prieur, pour 400 livres tournois, en 1550 : par Pierre de Paris, écuyer, prieur commendataire, pour la somme de 1.000 livres, en 1647 ; par dom Urbain Plancher, en 1714, pour 1.000 livres ; par le même, en 1724, pour 2.500 livres ; par Louis Mergey, vicaire général du diocèse de Metz, pour 3.600 livres, en 1745, etc.

H 145. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1657-1760. — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Bois de la Madeleine, en Carquefou. — Arrêts du Parlement de Rennes désignant un commissaire pour dresser procès-verbal de l'état des bâtiments du prieuré, cassant un marché de 100 pieds d'arbres conclu par le prieur Jean Renier, et le condamnant à indemniser E. Renault, charpentier (1658) ; — permettant au même prieur de faire vendre 300 pieds d'arbres ; — lui défendant de rien prélever sur le produit de l'adjudication sans appeler les religieux de Marmoûtier ; — interdisant aux vassaux du prieuré de couper, d'émonder ou d'ébrancher aucuns arbres dans les communs de la Madeleine (1669). — Requête des religieux au Parlement, pour obtenir qu'ils soient autorisés à mettre en vente deux cantons de bois, suivant les lettres patentes à eux accordées ; procès-verbal de visite dressé par Jean Cherouvrier, sieur des Grassières, conseiller du Roi, inspecteur général de la marine en Bretagne, et procédures des oppositions formées par J. Léonard, écuyer, sieur du Housseau, et Jean de Lestre, sieur de la Haute-Forest, propriétaires voisins, qui se prétendaient intéressés à la conservation desdits bois (1706) ; et arrêt du Conseil qui renvoie les parties devant l'Intendant de Bretagne. — Mémoire contenant l'énumération des titres invoqués par les religieux pour défendre leur droit de propriété. — Assignation à la veuve M. Taverne de l'Épinay qui revendiquait certains arbres (1760). Marché de bois.

H 146. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1590-1756. — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Charges et entretien des bâtiments. — Lettres de relief publiées sous le nom de Charles de Bourbon, roi de France, adressées au Parlement de la Ligue, séant à Nantes, déchargeant le prieur Symonnet de la condamnation qu'il avait encourue par défaut, sur l'instance de Jean du Bec, abbé de Pontron, demandeur en paiement d'une rente de 2 muids de sel. (Nantes, 18 juillet 1590.) — Sentence du Présidial condamnant M. Lelièvre à remplir les conditions du marché qu'il a conclu avec le

prieur Regnier (1664). — Procès-verbal de l'état des bâtiments du prieuré. — Instances et mémoires du procès intenté par les religieux de Marmoûtier au prieur J. de Montulé, pour l'obliger à faire mettre en état la maison prieuriale et à donner congé aux cabaretiers et baleleurs qui y habitent (1683). — Arrêt du Conseil d'État autorisant l'adjudication d'une certaine quantité de bois dépendants du prieuré, pour subvenir aux réparations urgentes (1734). — Autre arrêt du Conseil déchargeant les religieux de Marmoûtier de l'obligation d'entretenir les vieux bâtiments situés près la ferme de la Madeleine, à la condition qu'ils fourniront les ornements nécessaires à la célébration de la messe dans la chapelle (1753). — Plan de la maison prieuriale et de l'église Sainte-Croix. — Correspondance émanant de dom Joseph Rodde, du procureur fiscal Bertrand, de dom Yvicquel, procureur général de l'abbaye de Marmoûtier, de dom J. Leclerc, cellerier, de MM. Benoist et Rivet, relative aux affaires temporelles. — Lettre de l'abbé Rousseau, recteur de Saint-Donatien, sur le droit d'oblation (1745.)

H 147. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1543-1746. — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Aveux généraux contenant le dénombrement des terres et revenus composant le temporel du prieuré, produits devant la Chambre des Comptes de Bretagne, par les prieurs Alain Lescaff (1543), François de Gérard (1635), Jean Régnier, auditeur à la Chambre des Comptes (1656). — Déclaration de temporel fournie à l'assemblée du clergé de France par dom Urbain Plancher (1729). — Attestation de serment de fidélité délivrée au prieur Louis Mergey (1746).

H 148. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1659-1773. — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Arrêt du Parlement ordonnant de mettre G. Chesneau, religieux de Marmoûtier, en possession du prieuré de Nantes (1659). — Publication de la prise de possession de dom J. de Montulé (1680), et résignation du même en faveur de J.-B. Linard (1691). — Arrêt du Conseil d'État renvoyant au bailliage de Rennes le procès relatif à la présentation de la cure de Sainte-Croix, pendant entre le prieur et les chanoines de Saint-Pierre (1773).

H 149. (Cahiers.) — 62 feuillets, papier.

1735-1790. — Prieuré de Sainte-Croix de Nantes. — Inventaire des titres envoyés à Nantes et remis au sieur Bertrand, en 1735. — Autre inventaire des titres du prieuré de Sainte-Croix et de son annexe, la Madeleine-en-Bois, trouvés dans les archives de l'abbaye de Marmoûtier.

H 150. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

XIe siècle-1673. — Prieuré de Saint-Georges de Nort. — Chartes notices portant : qu'à la demande de Quiriac, évêque de Nantes, et en présence de l'abbé de Marmoûtier, plusieurs hommes francs de Nort (*alodiarii apud Henor*), détenteurs d'un sanctuaire élevé en l'honneur de saint Georges, ont consenti à en faire l'abandon aux religieux de Marmoûtier, pour y établir un prieuré, et ont déclaré que ce domaine serait exempt de tout impôt ; — que, dans la crainte des anathèmes lancés par l'évêque Quiriac contre les détenteurs des dîmes et des oblations, plusieurs laïques ont renoncé aux oblations entre les mains de ce prélat qui, à Nort (*Honort*), en a fait don aux religieux ; et que le prêtre Gorhèdre a lui-même renoncé aux oblations qu'il percevait dans l'église de Saint-Christophe de Nort, en prenant l'habit monastique (s. d.). — Ordonnance par laquelle l'évêque de Nantes, Guillaume de Vern, refuse aux religieux du prieuré de Nort (*Anort*) le pouvoir de confesser les habitants du bourg de Saint-Georges et des environs, et décide qu'ils seront désormais les paroissiens de l'église bâtie près de ce bourg, sans toutefois que le curé puisse rien revendiquer sur les dîmes et les prémices des récoltes du territoire de Saint-Georges, et prélever des droits excessifs de funérailles (*mortuagium*) sur les héritiers des défunts (1277). — Donation, par Théophanie Bernard, du pré de Clot, sis près du gué de l'écluse de Nort (*Engnort*, 1280). — Accensement de 4 journaux de terre à Jean Dupré (1413). — Reconnaissance de 2 sous de rente souscrite par Guillaume de Montigné, écuyer, seigneur de Montigné et de la Martinière, tenancier de 18 sillons de terre, près de la motte de Lorgeril (1413). — Déclaration des terres et revenus que le prieur Pierre Boucaud tenait sous le ressort de la sénéchaussée de Nantes, produite devant les commissaires de la réformation des Domaines royaux (1673). — Listes informes de titres concernant la fondation et l'accroissement du prieuré.

H 151. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

XIe siècle-1683. — Prieuré de Notre-Dame du Pellerin. — Charte de Rouaud, chevalier, notifiant qu'il s'est dessaisi, au profit des moines de Marmoûtier, de

tous les droits de propriété ou de seigneurie qu'il pouvait avoir dans l'étendue de ses domaines sur les églises, les dîmes et les oblations des paroisses du Pellerin, de Saint-Père-en-Retz et de Sainte-Opportune, de Saint-Nazaire (*Sanctus-Nazarius de Sinnuario*), d'Escoublac (*de Scubblaco*), de Donges et de Varades (*de Varelhda*) (s. d.). — Notices relatant : que Normand, prévôt des cours d'eau, avec le consentement de l'intendant David, a donné une bouche d'écluse à la chute du Bois, et que tous deux ont reçu du seigneur Bourcard 30 sous et 12 deniers (s. d.) ; — que Judicaël, du Pellerin, malade, a fait remise des tailles, corvées et exactions qu'il prélevait injustement sur le prieuré (s. d.). — Chirographe passé à Marmoûtier, dans lequel l'abbé Robert règle l'étendue des droits du prévôt G. Chubart et de ses successeurs, sur les dîmes qui seront amassées dans la grange du Pellerin (1163). — Charte de Robert, évêque de Nantes, informant l'évêque du Mans que, suivant l'accord conclu entre l'abbaye et son prédécesseur, le prêtre recteur de l'église paroissiale du Pellerin, en jouira, sa vie durant, sans changement, et qu'après son décès, les religieux partageront le produit des oblations avec le recteur (s. d.). — Charte de l'évêque de Nantes, Maurice, et de l'archidiacre Arnoul, institués arbitres par le Pape, attestant que le prêtre Hémery, chapelain du Pellerin, après avoir revendiqué la moitié des dîmes et des oblations de la paroisse, s'est résigné à jouir seulement du tiers, et a reçu, en retour, de Marmoûtier, l'assurance d'une rente de 4 livres et la promesse de la première cure valant 100 sous de revenus (v. 1190). — Lettres de l'évêque de Nantes, Henri, à l'abbé de Marmoûtier, pour le prier de conférer la cure du Pellerin au clerc David, attaché à sa personne (1230). — Lettres de l'évêque Durand de Rennes et des religieux de Marmoûtier, portant qu'ils acceptent les abbés de Saint-Florent de Saumur et de Toussaint d'Angers pour arbitres dans le différend qui s'est élevé entre eux, à propos de la perception du droit de procuration ou de visite, dans les paroisses de Prinquiau, de Varades et du Pellerin (1290). — Lettres de ratification de l'abbé et des religieux de Marmoûtier visant plusieurs acquisitions de terres faites au fief de Chaffré, en la paroisse du Pellerin, par le prieur Nicolas du Clos, et des arrentements de vignes, en Bouguenais, concédés par le même, à la charge de lui payer le cinquième de la récolte (1397). — Transaction déterminant les limites dans lesquelles les religieux de Buzay pourront prélever la dîme sans contestation et mettant fin aux réclamations produites par le recteur, M. Bernard, et le prieur O. de la Ville-Éon (1447). — Aveux et dénombrement des héritages et des rentes composant le temporel du prieuré baillés, par devant la Chambre des Comptes de Bretagne, par les prieurs A. Avignon (1546), Mathurin Leroy (1586) et P. Boucaud (1671). — Baux à ferme du temporel concédés, en 1617, pour 350 livres, deux charretées de paille et une de foin ; en 1623, pour 450 livres et les mêmes redevances.

H 152. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1464-1735. — Prieuré de Saint-Martin de Pontchâteau. — Lettres, en forme de procuration générale, de Guy, abbé de Marmoûtier, conférant les pouvoirs les plus étendus à Jean Lallemend, prieur de Pontchâteau. — Sentences condamnant divers tenanciers de Crevy, du Heinguet et de Bereau à payer au fermier du prieuré la dîme du lin, du mil et du blé noir (1633) ; — Jean Gouère, écuyer, à payer la dîme des vins et des grains qu'il récolte en la frairie de Bresnel ; — Anne Binaud et J. Glottin, à payer la dîme du blé noir et du mil réclamée par le recteur P. Chomard, sur le fief de Cribeuf et sur d'autres terres (1648). — Bail du temporel du prieuré affermé, en 1724, pour 3,560 livres, à la charge de distribuer aux pauvres 45 boisseaux de seigle, de donner 40 livres au prédicateur de carême, de payer 100 livres au recteur de Pontchâteau et 60 livres au recteur de la Chapelle-Launay, en compensation de leurs dîmes novales [1].

H 153. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

XIIe siècle-1782. — Prieuré de Saint-Martin de Varades. — Charte notice rapportant que Olivier Brient, après avoir acheté la cure de Varades, de Payen Grenon, moyennant 8 livres d'argent, la donna aux moines de Marmoûtier, avec le consentement de ses fils, que ledit Payen et son épouse Angevine donnèrent aussi leur part des dîmes qu'ils percevaient sur les agneaux, les porcs, la laine, le lin et le chanvre ; et que l'évêque François, à son tour, leur concéda cette cure, dans un voyage qu'il fit à Tours (s. d.). — Autre notice portant qu'Olivier, seigneur de Varades, lorsque son cellérier, Foucher, prit l'habit religieux, concéda aux moines une ouche de terre, près le chemin de son château, pour y planter de la vigne, et un arpent de terre dans la paroisse d'Anetz (*in Arnez*)[1], don qui fut renouvelé sur l'autel de Liré, entre les mains de l'abbé Eudes (s. d.). — Franchise de coutume concédée, par Brient de Varades, pour tous les bateaux de Marmoûtier qui remonteront la Loire

1 Les titres de fondation du prieuré de Pontchâteau sont entre les mains de M. de Bréhier, qui les a publiés dans le Bulletin de la Société archéologique de Nantes, t. III, p. 17.

chargés de provisions pour les moines et passant devant Varades (s. d.). — Sentence arbitrale du scholastique et du sous-doyen de Saint-Martin de Tours, assignant une indemnité de 100 sous aux religieux pour les dommages à eux causés par Geoffroy d'Ancenis, qui avait retenu la dîme des poulets et des juments (1227). — Remise de tout droit seigneurial octroyée, par Briend de Varades, à l'occasion du bail à ferme d'une maison, conclu entre les moines et le clerc Geoffroy de la Prisse (1244). — Déclaration de temporel faite par le prieur Robert de Châteaudun, devant l'abbé de Marmoûtier, commissaire délégué par le pape Benoît XI pour dresser l'état de situation des églises cathédrales et des lieux conventuels: les revenus sont évalués à 39 livres 9 sous (1338). — Arrentement d'une ouche de 8 boisselées de terre, nommée le Clos de la Forge, concédé à Jean Querlis, et deux cantons dans la prairie de Vair, à J. Hardi, par le prieur Charles de la Garende (1455). — Déclaration avec aveu produite devant Armand de Béthume, baron d'Ancenis, par le prieur dom David (1671). — Arrêt du Grand Conseil réglant la visite des prieurés de Marmoûtier, le rétablissement du service divin, et ordonnant de saisir au besoin les fermiers infidèles (1680). — Procès-verbal de l'état de la chapelle du prieuré concluant à sa démolition (1743). — Bail à ferme du temporel du prieuré, concédé pour 650 livres par an (1782). — Liste des titres du prieuré de Varades conservés au chartrier de Marmoûtier, délivré par dom Le Gouz, garde-chartes (1749).

ABBAYE DE SAINTE-CROIX DE QUIMPERLÉ.

H 154. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1074-1161. — Prieuré de Notre-Dame de Nantes. — Copies extraites du cartulaire [1]. — Charte du comte de Nantes, Hoël, concédant aux religieux la maison, la vigne et tous les biens dont jouissait le prêtre Poitevin, à côté de l'église de Notre-Dame (1074). — Charte de Berthe, épouse d'Alain, comte de Rennes, et belle-mère d'Hoël, duc de Bretagne (*sic*), transportant aux mêmes tous les droits de propriété qui lui avaient été conférés par le duc Hoël, sur l'église de Notre-Dame, et par ses fils (1075). — Donation, par Quiriac, évêque de Nantes, frère du duc Hoël, d'une étendue de terre suffisante pour construire deux métairies sur la rivière du Cens (*Osanz*), au delà de Loquidy, et de l'une de ses métairies de Chasseil (*Chesal*, 1076). — Donation, par Mathias, comte de Nantes, de l'île Corbière (*Corber*), sise en Loire (1091). — Donation d'un droit de complant sur une vigne de Loquidy, par Raoul, archidiacre de Nantes (1092). — Charte du prévôt Guillaume, par laquelle il abandonne au monastère de Quimperlé le tiers de ses biens, en se réservant le droit de se retirer chez les moines, et en demandant, dans tous les cas, le bénéfice de leur communauté de prières, et concède de suite la propriété d'un arpent de vigne à Loquidy, au fief de Tousart, qui a bien voulu ratifier ladite donation (1093). — Donation par Alain Tiger, de tous ses biens, suivant la promesse faite au monastère le jour où il a pris l'habit religieux (v. 1130). — Accord où il est convenu, avec l'intervention de 6 arbitres, que les religieux de Sainte-Croix de Quimperlé conserveront l'église de Notre-Dame de Nantes, à la condition de payer une rente de 12 sous aux chanoines de Saint-Pierre (1161).

[1] Archives du Finistère, série H.

ABBAYE DE REDON.

H 155. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1476-1527. — Prieuré de Saint-Étienne du Clion, annexe du prieuré de Saint-Pierre des Moûtiers. — Donation, par Marguerite Grasset, veuve André, d'une boisselée de terre que reçut le prieur Charles de Keriguel. — Protestations de Bertrand de Quilfistre, chanoine de Nantes, prieur du Clion, contre les usurpations de divers particuliers qui se permettaient de passer par dessus ses domaines et osaient y faire pâturer leurs bestiaux (1527).

H 156. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier

1300-1762. — Prieuré de Juigné. — Accord portant que, pour terminer tout débat relatif au droit de visite de l'évêque et à l'investiture de la cure, le prieur devra servir chaque année au prélat, lors de sa visite, pour 10 sous de vivres, qu'il recevra de l'évêque le saint-chrême et les sacramentaux de l'Église, dès que les fonts baptismaux seront établis, et qu'à la première vacance de la charge, le titulaire présenté par l'abbaye sera institué par l'évêque, et qu'il sera dispensé, vu la modicité des revenus du prieuré, de se rendre aux synodes diocésains, comme les autres recteurs, mais qu'il s'informera près de ses voisins des ordonnances épiscopales à publier du haut de la chaire (1300). — Aveux rendus aux prieurs Jean Bodin (1659), P. Navinel (1680) et Pierre Jounaulx, par divers tenanciers, pour divers héritages sis au bourg de Juigné.

H 157. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1668. — Prieuré de Saint-Martin de Marsac. — Aveu rendu à François de Beauvais, prieur commendataire

de Marsac, par Jeanne Rigaud, à raison d'un logis et de plusieurs pièces de terre au village de la Colle.

H 158. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

888-1775. — Prieuré de Saint-Benoît de Massérac. — Notice extraite du cartulaire de Redon, relatant qu'Alain Fergent voyant son fils Quérac gravement malade, offrit aux religieux de Redon, pour obtenir sa guérison, les métairies nommées Marsac et Massérac avec tous leurs colons, leurs champs, leurs prés, leurs forêts et leurs cours d'eau (888). — Lettres de Charles VIII confirmant les exemptions, privilèges et immunités octroyés aux religieux de Redon (1491). — Extraits des aveux rendus au Roi par Paul-Hector Scoty, abbé commendataire de Redon, constatant qu'il exerce les droits de forestage, le droit de pêche et de police des eaux, et qu'il possède diverses écluses dans les paroisses de Brains et de Langon (1580). — Aveu rendu à César de Choiseul, abbé de Redon, par P. Thébault, lequel confesse que tous les marais entre Brains et Massérac sont de la mouvance de Redon (1644). — Reconnaissance du prieur de Massérac, portant que les habitants de Brains ont bien voulu lui abandonner, sa vie durant, la jouissance de l'île de Conq (1650). — Extrait de l'aveu rendu par les habitants de Brains à Auguste de Choiseul du Plessis-Praslin, abbé commendataire de Redon (1664). — Aveux rendus par les habitants de Massérac à leurs prieurs, Guillaume Lebrun (1544), à Christophe Symonnot de Choiseau (1605) et à François Mallec de Graville-Drubec (1674), indiquant tous les droits et les domaines qu'ils tenaient d'eux. — Procédures criminelles poursuivies devant les juridictions de Massérac, du Pordo et jusqu'au Parlement, contre divers habitants de Massérac, coupables de violences envers des voisins de la paroisse de Brains, qui leur refusaient la jouissance de certaines îles (1625). — Appel sur une instance en paiement de 80 livres de rente dues au prieur de Massérac par les paroissiens, à raison de la jouissance de l'Ile-Neuve (1664). — Rôles rentiers. — Aveux rendus devant la Chambre des Comptes de Bretagne par les prieurs Christophe Symonnot de Choiseau (1628) et Claude de Marbeuf, seigneur de Laillé (1679).

H 159. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1784-1786. — Prieuré de Mouais. — Bail à ferme de la châtellenie de Mouais, concédé par les Bénédictins de Redon à Cl. Chrétien, moyennant le prix annuel de 300 livres et l'acquit de diverses charges. — Procès-verbal des réparations à faire aux maisons, au pont, au moulin et à la chaussée de Mouais.

H 160. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1767-1777. — Prieuré de Notre-Dame de Penbé, en Assérac. — Provisions accordées par Ant. de Malvin de Montazet, archevêque de Lyon, à dom Bède Barton ; lettres d'attache du Roi, arrêt d'enregistrement ; procuration du titulaire et prise de possession. — Bail à ferme du temporel concédé, pour 200 livres, par dom Cuthbect.

H 161. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1424-1767. — Prieuré de Saint-Nicolas-de-Redon, en la paroisse d'Avessac. — Cahier relatant en abrégé divers aveux du XVe siècle. — Aveu rendu à l'abbé de Redon, par N. Cécillon, pour l'hébergement nommé la Cour de Penfaut (1477). — Aveux rendus au prieur François de la Chapelle, écuyer, par J. Riaud, J. Fretillet, J. de Rennes, P. Joubier, prêtre (1540), par J. Bricet, par Henri de Gouvello et Charlotte de la Guidelaie, son épouse (1553), G. Lezot et autres, détenteurs d'héritages situés dans la frairie de la Prévostaie, au bourg et aux environs. — Assignation du sénéchal de Nantes, pour procéder aux enchères de la juridiction prieurale (1563). — Aveu au Roi produit par le prieur Jean Regnaud (1581). — Productions du prieur Ernault, contre les prétentions de François Butault, écuyer, seigneur de la Châtaigneraie (1625). — Arrêt condamnant J. Boué des Aulnais à payer la dîme de ses 20 pipes de vin, à raison de 40 sous la pipe (1675). — Aveux rendus à l'abbaye par divers tenanciers de Guérande et de Piriac. — Notes sur les prieurés possédés par les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et les mutations de personnel au XVIIe et au XVIIIe siècles. — Procédures d'une instance en paiement poursuivie par les religieux contre les propriétaires de l'île aux Bois, en la paroisse du Pellerin, débiteur d'une rente de 84 livres (1767).

ABBAYE DE SAINT-GILDAS DE RHUYS.

H 162. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1571-1773. — Prieuré de Notre-Dame de Merquel ou de Marel, en Mesquer. — Arrentements et baux à complant de divers cantons de terre concédés par les prieurs O. Guillemot, chanoine de Guérande (1573), François Cochard, prêtre (1584), François de Sesmaisons (1592) et Jean de Mavent (1636). — Aveux et contrats produits à la juridiction du prieuré par N. Cocard, Jean de Quilfistre, sieur de Tremouharn (1572), Fr. Oyseau,

sieur de Trevigar, J. Guimar et autres, tenanciers d'héritages, redevables de diverses rentes féodales. — Assignation, sentence de répit et saisie opérée sur le temporel du prieuré, contre le prieur Jacques de Cordes, chanoine de Limoges, qui avait négligé de prêter le serment de fidélité requis, devant la Chambre des Comptes (1618). — Aveu rendu au seigneur de Beaulieu, Guillaume Spadine, écuyer, pour une maison au village de Quiniac (1620). — Vente de la terre de Beaulieu, en Mesquer, par l'abbé Gibon du Pargo, à Dominique de Larrey (1773). — Distribution de deniers entre les créanciers du prieur Robert Destoupe (1695).

Abbaye de Saint-Aubin d'Angers.

H 163. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1778. — Prieuré d'Oudon. — Lettres de collation délivrées par l'évêque d'Angers, abbé commendataire, à l'abbé François Macé, prêtre du diocèse d'Angers, signature de la Cour de Rome, et prise de possession de la chapelle par le titulaire.

H 164. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

1660-1730. — Prieuré de Saint-Clair de Saillé, en la paroisse de Guérande, avec son annexe Saint-Clair de Plessé. — Arrentements du jardin du prieuré et d'un canton de pré, souscrits par les prieurs J. Saymond, prêtre, et Ant. Lesrat, chanoine de Saint-Martin d'Angers (1699). — Baux à ferme du temporel situé au territoire de Guérande concédés, en 1680, pour 350 livres; en 1728, pour le prix de 800 livres. — Déclarations des héritages tenus par les prieurs dans la mouvance du Roi (1677). — Acquit du droit de soule, montant à 20 livres par an, payé au seigneur de Lessac. — Procès-verbal des remontrances faites à l'Évêché par les directeurs du séminaire de Nantes, pour obtenir l'extinction du titre de prieuré simple de Saint-Clair de Saillé, des répliques des religieux de Saint-Aubin d'Angers; ordonnance de renvoi devant l'official, et conclusions présentées de nouveau par les directeurs du séminaire (1730).

H 165. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1727-1729. — Prieuré de Saint-Nazaire-sur-Loire. — Bail à ferme des revenus du prieuré, concédé, par l'abbé Bertrand de l'Angle, bachelier en théologie, pour la somme de 1.000 livres, et procuration du même titulaire.

H 166. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1568-1573. — Prieuré de Sainte-Opportune en Retz. — Extraits des registres des insinuations ecclésiastiques de l'Évêché de Nantes, contenant le visa des provisions décernées à René et à Étienne Ligier, clercs du diocèse d'Angers.

Abbaye de Saint-Florent.

H 167. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1583-1788. — Prieuré de Saint-Martin de Bonneuvre. — Don d'une maison avec jardin au plus ancien chapelain, par Jacques Blanchet (1599). — Bail à ferme du temporel du prieuré concédé, pour 40 livres par an, à Alain Martin, par le prieur Pierre Lepage (1618). — Afféagements de cantons de terre dans les landes de Bonneuvre, de Guimard, du Goutet, du Doucet et de la Bertaudrie, concédés par René Bodiguet, prieur commendataire et seigneur de la paroisse (1775). — Aveux et contrats produits devant la juridiction du prieuré par P. Aubry, Jeanne de Poupaille, O. Guimard, les héritiers Thiévin, Alexandre Nenable, René Gaignard et autres, vassaux et tenanciers d'héritages situés dans la paroisse de Bonneuvre.

H 168. (Cahiers.) — 43 feuillets, papier.

1567-1607. — Prieuré de Bonneuvre. — Livre d'audience des plaids féodaux relatant les bannies d'héritage, les prestations d'aveux et de serments, les productions de contrats, les condamnations portées contre les vassaux, débiteurs de droits de lods et ventes et de rentes féodales, des expéditions de causes sommaires, une ordonnance de police défendant aux marchands forains de vendre dans le cimetière ou sur les murs de clôture, etc.

H 169. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 42 pièces, papier.

1660-1748. — Prieuré de Bonneuvre. — Arrêt cassant l'assignation signifiée à Jacques Meslet, prieur commendataire, par son compétiteur Joseph de Montulé, religieux bénédictin (1660). — Induction et requête de la procédure suivie au Parlement par le prieur Ch. Poulain de Tramain, contre Marie-François, veuve Jacques de Constantin, seigneur de Mourion, dame de la Jaille, qui lui contestait le droit de moyenne et basse justice, à propos d'une levée de scellés (1696). — Sentence du Présidial condamnant les tenanciers de la Bertaudière

à faner les prés du prieur. — Abandon de la cote morte de la succession du prieur François de Baussen, souscrit par l'abbé de Saint-Florent, Forbin d'Oppède ; et procédures du combat de mouvance soulevé par le procureur du Roi près le Présidial de Nantes, à propos de l'apposition des scellés au presbytère, et réponses des marguilliers à sa demande en paiement de vacations (1746). — Arrêt du Conseil autorisant plusieurs coupes de bois sur les domaines du Breil-aux-Moines, pour subvenir aux frais de réparation du prieuré et du pont établi sur l'Erdre ; — plainte des paroissiens contre les corvées qu'on leur imposait pour un pont de pierre ; — défenses du prieur-recteur Brossais portées devant l'Intendant de la province et devant le Conseil du Roi (1748). — Demande en réduction de l'impôt des décimes présentée par le même prieur, et motivée sur ce que son revenu n'a jamais atteint 600 livres.

H 170. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1724-1737. — Prieuré d'Escoublac. — Bail à ferme de la grande dîme et des anciennes novales dépendantes du prieuré, concédé à divers laboureurs par René Piédargent, fermier général du temporel. — Lettres de l'abbé Couronné, recteur de la paroisse, réclamant des honoraires de messes du fermier des religieux, et demandant, en faveur du clocher et de la couverture du chœur, la contribution du prieur.

H 171. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1779-1788. — Prieuré de Saint-Jouin de Moisdon. — Lettres de collation du bénéfice décerné par Ang. de Beliardy, abbé commendataire de Saint-Florent, à dom Le Frotter ; — lettres royales de ratification, arrêt d'enregistrement au Parlement, visa de l'Évêché et prise de possession ; — procuration du titulaire ; — et bail à ferme du bénéfice concédé à Adrien Praud, moyennant le prix annuel de 3.198 livres, en comptant le pot de vin et le denier à Dieu.

H 172. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 48 pièces, papier; 1 sceau.

1735-1785. — Prieuré de Saint-Saturnin de Nozay. — Procuration et prise de possession de Henri de la Tullaie, clerc tonsuré du diocèse de Nantes. — Provisions du même bénéfice décernées par le prince de Condé à Marie-Jean de la Tullaie, clerc tonsuré (1738). — Baux à ferme du temporel concédés pour 220 livres, en 1746 ; pour 230 livres, en 1772. — Quittances de sommes payées aux chapelains chargés de la célébration des messes, et au receveur des Décimes. — Attestation relative aux dîmes.

H 173. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1782. — Prieuré de Saint-Herblon de la Rouxière. — Concordat conclu par Marie-Angélique-Sainte de Cornulier, marquise de Château-Fromont, avec dom Boret, prieur de Saint-Herblon, et les recteurs de la Rouxière et de Saint-Herblon, réglant que l'ancienne rente de 196 livres servie aux susdits bénéficiers, pour leur tenir lieu de la jouissance de leurs dîmes, sera portée au chiffre de 900 livres en argent.

H 174. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Prieuré de Saint-Julien-de-Concelles. — Bail à ferme du temporel du prieuré composé d'un grand corps de logis avec jardin et du droit de quart sur les vignes de la Haie-Berrie, concédé, pour le prix annuel de 280 livres, par le prieur Antoine Bragouze, de Saint-Sauveur, prêtre du diocèse d'Alais, à Guillaume Babin, tonnelier à la Chapelle-Bassemer.

Abbaye de Saint-Jouin de Marnes.

H 175. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 12 pièces, papier.

1720-1788. — Prieuré de Saint-Thomas de Château-Thébaud. — Bail à ferme de la dîme des vins de la paroisse, concédé pour 1.600 livres, en 1720. — Transactions par lesquelles le prieur Claude du Châtaigner, recteur de Saint-Jean de Montaigu, consent à céder : 1° à Charles Chauvelin, recteur de Château-Thébaud, la jouissance des dîmes dépendantes de son bénéfice, excepté les droits de complant et de terrage, moyennant la somme annuelle de 300 livres (1760) ; — 2° à l'abbé Coudrin, recteur de Saint-Aignan, le trait de dîme qu'il levait en sa paroisse, pour la rente de 180 livres. — Accords semblables souscrits par le prieur Couilland de la Rive, chanoine de la collégiale de Notre-Dame de Nantes. — Baux à ferme de la moitié des dîmes à lever sur la terre de la Chaussée, en Aigrefeuille, et d'une petite borderie, en la paroisse de Château-Thébaud. — Procès-verbal des réparations à faire aux bâtiments, en 1737.

H 176. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1596-1692. — Prieurés de Saint-Jacques et de la Trinité de Clisson. — Élection d'arbitre pour statuer sur

une réclamation de 25 boisseaux de froment de rente produite par le fermier de Saint-Jacques, contre les tenanciers de la Chaillouère (1692). — Baux à ferme du temporel du prieuré de la Trinité, concédés par les prieurs Mathurin Maulnoir, prêtre (1596), pour le prix de 1000 livres tournois, à la charge d'entretenir 4 prêtres et de faire l'aumône aux pauvres, deux fois la semaine; — par dom Jean Vivien (1621). — Instance des gouverneurs de l'hôpital de Clisson contre le fermier du prieuré, pour obtenir de lui un secours; et sentence le condamnant à verser provisoirement 300 livres (1684). État des revenus du prieuré consistant en dîmes à percevoir dans 8 paroisses et évaluées à 2.885 livres (1718).

H 177. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1787. — Prieuré de Saint-Laurent du Loroux-Bottereau. — Bail à ferme des revenus de ce bénéfice et de Notre-Dame de Recouvrance, son annexe, à prendre dans les paroisses du Loroux et de Saint-Julien-de-Concelles, concédé par le prieur Ch. Botterel de la Bretonnière, chanoine de Saint-Pierre de Vannes, moyennant la somme annuelle de 5.000 livres.

H 178. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1599-1788. — Prieuré de Saint-Jacques de Pirmil. — Afféagements et arrentements de cantons de terre situés au Grand-Clos, au Clos Nozille, au bois de la Maladrie, à la Grenerais, en l'enclos de Pellouaille, au village de Sèvres, au clos de la Persagotière, au pré Priou, aux Saulzaies, au clos des Ouchettes, en la pièce des Petits-Bois, à la Croix des Herses, au village du Douet, dans les paroisses de Saint-Sébastien, de Rezé et de Vertou, consentis par les prieurs, par les fermiers généraux et la communauté des religieux affiliés à la congrégation de Saint-Maur, à J. Roulleau, à J. Maugis (1609), à Jean Coquin, maître monnoyeur, à la Monnaie de Nantes, à Simon Peneau, à Mathurin Dugast de la Piaudière (1659), à Jean de Hucqueville, prêtre, sacriste de la paroisse Sainte-Croix de Nantes (1685), à Mathurin Padiolleau, farinier, à Jean Bruneau de la Mortellière, marchand (1712), à Gaspard Van den Bosche, à Ch. Fauvel, huissier à l'Amirauté (1743), à Louis Houet de Kerchu, chevalier (1757), à la veuve André, à Louis Gaultier d'Aigremont, juge garde-marteau du siège des Eaux et Forêts de Nantes (1788), et autres. — Permissions d'édifier un moulin à vent à la Tasche, un moulin et un four à pain au clos de la Grenerais, concédées par les religieux.

H 179. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1642-1787. — Prieuré de Pirmil. — Transaction par laquelle le prieur François de Malesset renonce à toute mouvance féodale sur les héritages des Pâtis, de la Barre et de la Boirie, à la Gilarderie, lesquels dépendaient de la seigneurie de la Civelière (1642). — Traité par lequel le prieur Sauval cède à la ville de Nantes certains droits de péage et de pêche, pour être déchargé des frais de réparation du pont de Pont-Rousseau (1643). — Accord évaluant à 1.032 livres l'indemnité due au prieur Louis de Bazin, par le titulaire du bénéfice fondé par Guillaume Couillaud et Marie Cocaud (1659). — Donation par René Gourdineau, sieur des Bonnellières, avocat, et Suzanne Bureau, son épouse, de 4 journaux de pré voisins de la Sèvre, afin de participer aux prières de la communauté des religieux (1711). — Traité par lequel les religieux renoncent au droit de quart appartenant à leur seigneurie, sur 9 hommées de vigne, 9 cordées de terre, et obtiennent en échange, de Sébastien Viau, écuyer, sieur de la Civelière, la cession de 8 cantons de vigne au grand clos de Pirmil, et tout ce qui est affecté au service de la chapellenie de la Civelière (1710). — Actes de reconnaissance, accords et condamnations concernant des rentes foncières dues : par Simon Menant et consorts, afféagistes des prés de la Babelonnière; — par Louis Moreau, détenteur de la pièce des Bonnets Rouges, au domaine de la Maladerie; — par François Boux, chevalier, seigneur de la Bouchetière, et les héritiers de Marguerite Le Meneust, possesseurs des prés Priou (1710). — Consultation sur le règlement de l'indemnité due par les gens de mainmorte à leur seigneur (1775). — Actes de conversion du droit de quart dont les religieux jouissaient sur certaines vignes, en rentes foncières, payables en nature, acceptés par P. Rousseau et Robert Seheult, architecte (1785).

H 180. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1717-1769. — Prieuré de Pirmil. — Baux à ferme du four à ban, du pré Priou, des métairies du Pré Sauvin, de la Boirie, du Fouy, des prés de l'Arche, de la Pièce Neuve, du Petit-Clos, des dîmes de la paroisse Saint-Sébastien, concédés au recteur P. de Vizé, pour le prix annuel de 370 livres (1749); — du greffe de la juridiction du prieuré, concédé à J.-B. Briand, notaire royal, pour 80 livres par an (1761); — de la cinquième partie des dîmes levées dans la paroisse de Rezé, sur le vin, le lin et les grains, concédée moyennant la somme de 320 livres tournois (1762).

H 181. (Liasse.) — 70 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1599-1726. — Prieuré de Pirmil. — Obéissances féodales. — Aveux rendus par Sébastien Guillon, Jean Bussaud, J. Coquin, Cl. Landays, Th. Coignel. J. Giraudin. J. Porcher, M. Pergeline (1623), M. Lévesque, J. Ripoche, L. Baron, R. Carsil, Renée Caddi, veuve Douillard, P. Guilbaud, M. Marion, B. Maugis (1643), Marie Menant, veuve de Marc Bidé, écuyer, seigneur de la Rairie 1674), Cl. Foucaud, prêtre, chapelain du bénéfice de Catherine Trochu (1686), G. Van den Bosche, Fr. Locquet, veuve Gourdet et autres, vassaux de la juridiction du prieuré, possesseurs d'héritages sis dans les paroisses de Saint-Sébastien et de Vertou.

H 182. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1580-1699. — Prieuré de Pirmil. — Obéissances féodales. — Contrats de vente et d'échange d'immeubles produits devant la juridiction du prieuré, par S. Viau, B. Delaunay, la veuve Bureau, E. Douaud, Jacob Vanhoude, J. Labbé, J. Coignet, Jean de Joullain, écuyer, sieur de Varande (1667), J. Baco (1682), A. Visonneau et autres vassaux, acquéreurs de terres et de maisons situées dans les paroisses de Saint-Sébastien et de Vertou. — Accord entre les héritiers de René Masset, lequel possédait le domaine de la Grenerais.

H 183. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1702-1749. — Prieuré de Pirmil. — Obéissances féodales. — Contrats de vente, d'échange et de partage d'immeubles produits devant la juridiction du prieuré par N. Douillard, les héritiers Foucher (1711), J. de Waële, J. Retière, R. Piveteau, Fr. Pelu de la Guyoterie, Catherine Le Prieur, veuve Hanapied, Fl. Couillaud de la Rive, Fr. Chabot, Godefroy Gellée, écuyer (1738), la veuve de Pierre Gautier, chirurgien, P. Jannet, meunier, Hercule Fauvel, huissier visiteur et délesteur de l'Amirauté (1741), J. Chaussepied et autres vassaux, acquéreurs de terres et de maisons sises dans les paroisses de Saint-Sébastien et de Vertou.

H 184. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1750-1774. — Prieuré de Pirmil. — Obéissances féodales. — Contrats de vente, d'échange et de partage de meubles produits devant la juridiction du prieuré par L. Fruneau, M. Fromenteau, Louis Houet, chevalier, seigneur de Kerchu (1750), J. Belteau, P. Guichet, Nicolas Mary, négociant, Joseph Arnou, marchand de bois, Louis Richeux, procureur au Présidial de Nantes, J. Audat, lieutenant de milice bourgeoise (1760), les héritiers de Gabriel Brelet, J. Augereau, prêtre, L. Viaud, N. Pellerin, marchand tisserand à Pirmil ; Marie Busson, veuve de Laurent-Yves de Monty, seigneur de Beaubois, agissant pour son fils aîné (1771), et autres vassaux, acquéreurs de terres et de maisons sises dans les paroisses de Saint-Sébastien et de Vertou.

H 185. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

1775-1790. — Prieuré de Pirmil. — Obéissances féodales. — Contrats de vente, d'échange, d'adjudication et de partage produits devant la juridiction du prieuré, par Claude Lapointe, marchand cafetier, demeurant à la Glacière, paroisse de Saint-Nicolas de Nantes (1775) ; Louis Maillet de la Coste, négociant, Fr. Gros, chirurgien, N. Moricet, notaire royal, N. Viau, Michel de Mory, négociant (1779) ; P. Bussaud, jardinier, acquéreur de la tenue de Cour-le-Jarret, appartenant à Louis-Anne du Tressay, chevalier, seigneur de la Sicaudais, époux de Sainte de Cornulier (1779) ; Simon de Bussy de Chameaux (1779) ; François Lyrot, chevalier, seigneur de Montigné, Bertrand Audat, capitaine de dragons à Saint-Domingue (1783) ; Marie-Josèphe Litoust, veuve Asselin, et autres vassaux, acquéreurs de maisons et de terres sises dans les paroisses de Vertou et de Saint-Sébastien.

H 186. (Cahiers.) — 69 feuillets, papier.

1565. — Prieuré de Pirmil. — Rôle rentier dressé par Jean Spadine, alloué de la juridiction, assisté de son substitut, du procureur et des anciens receveurs, avec toutes les formalités requises par les édits royaux, indiquant tous les héritages situés dans la mouvance du prieuré, les noms des vassaux et les rentes foncières auxquelles ils étaient assujettis.

H 187. (Cahiers.) — 83 feuillets, parchemin.

1606. — Prieuré de Pirmil. — Rôle rentier rédigé en l'auditoire de la juridiction, en présence de François Lachever, évêque de Rennes, prieur commendataire de Pirmil et de Marsac, par Tite Boudet de la Gavelaie, sénéchal de la juridiction, contenant le dénombrement de tous les héritages situés dans la mouvance du prieuré et les rentes foncières dont ils étaient chargés.

H 188. (Registre.) — 147 feuillets, papier.

1709. — Prieuré de Pirmil. — Rôle rentier rapportant les noms des vassaux du prieuré, le dénombrement

de leurs immeubles, la quotité des rentes et droits féodaux auxquels ils sont assujettis, les productions de contrats, les paiements de lods et ventes, la comparution des propriétaires et leur défaut.

H 189. (Registre.) — 171 feuillets, papier.

1760. — Prieuré de Pirmil. — Rôle rentier dressé à la requête du procureur fiscal, Al. Bertrand, contenant le dénombrement des immeubles compris dans la mouvance du prieuré et la quotité des rentes supportées par chaque vassal.

H 190. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1771. — Prieuré de Pirmil. — Rôle rentier dressé en présence de Fr. Freulet de Loutinais, lieutenant de la juridiction de Pirmil, avec le concours de J. Laigneau, greffier, comprenant le dénombrement des immeubles formant la mouvance du prieuré et l'indication des propriétaires débiteurs de rentes foncières et féodales.

H 191. (Cahiers.) — 77 feuillets, parchemin; 79 feuillets, papier.

1623-1695. — Prieuré de Pirmil. — Aveux généraux produits devant la Chambre des Comptes de Bretagne par les prieurs commendataires, François Lachiver (1623), Louis Sauvat, chanoine de la chapelle royale de Viviers, aumônier du Roi et du duc d'Orléans (1643), Louis de Bassin (1655), Claude Bazin de Bezons, sous-diacre du diocèse de Paris (1681), et dom Pierre Guyon, religieux de la congrégation de Saint-Maur (1695). — Arpentage des terres du prieuré (fragment de 1685).

H 192. (Registre.) — 74 feuillets, papier.

1732-1789. — Prieuré de Pirmil. — Sommier des revenus fonciers indiquant les versements faits par les fermiers à chaque échéance.

H 193. (Registre.) — 99 feuillets, papier.

1771-1789. — Prieuré de Pirmil. — Sommier des rentes en nature à percevoir sur les divers vassaux du prieuré, avec une table de ceux qui s'acquittaient en froment, en avoine et en seigle.

H 194. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1730-1761. — Prieuré de Pirmil. — Contrats de constitution de rentes souscrits par les religieux envers Claude de Monty de Rezé, Anne Bertin, avocat au Parlement de Bretagne, Georges Bouros, recteur de Saint-Jean de Rennes, Charles-Marie du Plessis de Grenedan. — Actes de subrogation, d'accord et de reconnaissance.

H 195. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1702-1787. — Prieuré de Pirmil. — États des revenus de la communauté envoyés aux diètes provinciales, évaluant, en 1702, la recette à 2.833 livres, les charges perpétuelles à 876 livres, les charges viagères à 775 livres, les dettes à 1.236 livres; — en 1748, les recettes ordinaires à 6.968 livres, les charges perpétuelles à 2.083 livres, les dettes à 8.991 livres. — Déclaration fournie au bureau ecclésiastique des impositions par les religieux, évaluant les revenus des deux menses à 11.391 livres, et les charges à 6.797 livres (1787). — Demande en réduction de taxes présentée par le prieur J.-B. Giron.

H 196. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1651-1695. — Prieuré de Pirmil. — Relation de la compétition de dom Guyon et de l'abbé de Besons, évêque d'Aire, main levée dudit prélat, procuration de dom Morel, traité de permutation entre les susdits, collation pour dom Guyon, provisions de sénéchal du prieuré conférées à L. Benoist. — Délibération et conclusions des échevins et députés de la ville de Nantes, portant qu'ils consentent à l'établissement des Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur dans la maison de Pirmil, pourvu qu'ils s'engagent à ne pas étendre leur ordre dans l'enceinte de la ville et renoncent à tout enseignement à Nantes (1693). — Concordat entre le recteur de Saint-Sébastien et les religieux de Pirmil, portant règlement pour l'exercice des droits curiaux et le partage des revenus (1696). — Inventaire des meubles et ornements de la confrérie de l'Assomption de la Vierge, desservie en l'église prieurale (1651).

H 197. (Cahiers.) — 1 pièce, papier.

1694. — Prieuré de Pirmil. — Inventaire des archives. — Procès-verbal de transport chez le procureur fiscal, Dupas, défunt, et description des titres du prieuré qui furent trouvés chez lui et réintégrés dans les archives du prieuré.

H 198. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1565-1784. — Prieuré de Saint-Pierre de Vertou. — Déclaration de temporel produite devant la Chambre des Comptes de Bretagne, par J. Tasson, religieux

bénédictin, à raison du prieuré de Saint-Pierre-sur-Sèvre, situé près le bourg de Vertou, contenant le dénombrement des terres et des rentes composant le revenu du bénéfice (1565). — Sentence du Présidial de Nantes arrentant à perpétuité à P. Besson, notaire, les logements, jardins, prés, terres, vignes et rentes dépendants du prieuré de Saint-Pierre, situés tant au village du Mortier qu'auprès de la chaussée de Vertou, moyennant 5 tonneaux 2 setiers de blé (1784); et lettres patentes d'homologation ; le tout à la requête de G. Boulnoy, prêtre, chanoine de l'église d'Angers, prieur commendataire. — Reconnaissance de 6 livres de rente souscrite par L. Delaunay, pour 14 hommées de vigne, sises aux Viviers (1781).

H 199. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1727-1764. — Prévôté de Saint-Martin de Vertou. — Afféagement de plusieurs cantons de terre au Planty, concédé par la communauté des religieux et le prévôt Libéral de Maranzac, à Simon Boutand (1764). — Baux à ferme : du temporel de la prévôté concédés pour le prix de 17.400 livres, à la charge de payer 5.800 livres pour l'entretien des religieux, et de distribuer aux pauvres 18 boisseaux de blé par semaine, plus 32 setiers de blé et 2 pipes de vin au vicaire perpétuel (1727) ; — de la maison et du domaine de la Courant, moyennant 400 livres ; — d'une borderie aux Trois-Métairies ; — et des droits de dîme, de terrage et de tiers que levait le prévôt dans le canton des Binets à Beautour, de 4 journaux au pré Foulinard, avec les pressoirs des Trois-Métairies.

H 200. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

1513-1776. — Prévôté de Vertou. — Obéissances féodales. — Aveux relatifs à la terre seigneuriale de la Ramée, produits par Pierre Preseau, écuyer, sieur de l'Oiselinière (1513) ; Jean Preseau, Mathurin Bernard (1590) ; Anne Bernard, veuve Bouchaud, dame de la Rivière (1644) ; Claude-Jean de Mayvière, seigneur d'Artois (1669) ; et aveux rendus par plusieurs arrière-vassaux à la veuve Guesselin (1745) et à Sébastien de Kergus (1769). — Aveux rendus : par Florimond Bernard, sieur des Thébaudières (1628) ; — par Marguerite Forget à Claude Durandeau, ex-commandant au régiment d'Enghein, pour divers héritages sis dans la mouvance de la seigneurie de la Laudière (1751).

H 201. (Liasse.) — 28 pièces et 59 feuillets, papier.

1755-1790. — Prévôté de Vertou. — Reconnaissances et quittances concernant les contrats de constitution souscrits par les religieux. Livre d'ordre des paiements effectués aux créanciers. — État d'après lequel les emprunts contractés envers le chapitre de Saint-Pierre de Nantes s'élevaient au total de 20.400 livres, en 1755. — Comptes des dépenses domestiques. — États de situation de la communauté comprenant ses provisions, l'emploi des fonds reçus, le dénombrement des dettes passives, et ses recettes. — Comptes généraux de régie rendus à l'abbé de la Besnardais, prévôt de Vertou, et aux commissaires de la municipalité de Nantes, par dom Soulastre. — Mémoires envoyés à l'Intendant de la province par les religieux, pour lui remontrer les avantages que présenterait l'établissement d'une écluse sur la chaussée de Vertou, à la place du moulin ; et listes des ouvriers qui ont travaillé à cette écluse (1787). — Requête au siège des Eaux et Forêts du comté de Nantes, relatant que les religieux ont été autorisés, par arrêt du Conseil du 2 juin 1750, à percevoir certains droits de navigation sur les bateaux passant sur la Sèvre et à construire une écluse. — Demande en réduction de taxe présentée au syndic du diocèse (s. d.). — Déclaration de temporel rédigée, en 1729, pour l'assemblée du Clergé, et de laquelle il résulte que les revenus s'élèvent à 17.400 livres et les charges à 13.079 livres. — Plans et devis de travaux à faire à la chaussée, aux pressoirs et aux celliers.

H 202. (Liasse.) 63 pièces, papier.

1726-1790. — Prévôté de Vertou. — Extraits de baptême, attestations de profession religieuse et de promotion aux ordres ecclésiastiques délivrés à Adrien Château-Renault, Simon Boutaud, P. Soulastre, Alph. Deze, et à Ét. Doly, religieux. — Provisions de dom Coullon promu au titre de prévôt (1769). — Correspondance émanant des religieux Radiguel, Le Chapelier, Vernet, Guillon, de Clinchamp, de la Bezardais, Joubert, Heully, Quinquet et Soulastre ; — et de l'abbé de Poly, vicaire-général du diocèse de Nantes.

Abbaye de Saint-Philbert de Tournus.

H 203. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1704-1737. — Prieuré de Saint-Philbert-du-Cellier. — Notes du prieur Chotard indiquant les revenus du prieuré en nature, et le profit qu'il en a tiré (1704). — Bail à ferme du temporel consenti par le même prieur, chanoine de Saint-Pierre de Nantes, à la veuve

Macé et à son fils, pour la somme de 1.000 livres, et à la charge d'acquitter diverses obligations.

H 204. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1769-1788. — Prieurés de Saint-Blaise de Machecoul et de Montrelais. — Résignation du prieuré de Saint-Blaise, par Charles Lelièvre, moine bénédictin, en faveur de dom Xavier Eslin; provisions de la cour de Rome, lettres d'attache du roi Louis XV, arrêt d'enregistrement et prise de possession. — Bail du temporel du prieuré de Montrelais, consenti par Marc Tavernier, chapelain honoraire de la comtesse d'Artois, à Jacques de Mauran, recteur de la paroisse de Montrelais, pour la somme de 2.400 livres.

H 205. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

819-1781. — Prieuré de Saint-Philbert de Grand-Lieu. — Diplôme de Louis le Débonnaire (copie), relatant qu'Arnoulf, abbé du monastère de Saint-Philbert établi dans l'île d'Er (Donges), a quitté son abbaye trop exposée aux ravages des Barbares et s'est réfugié dans le pays d'Herbauge, au lieu nommé *Deas*, où il a construit un nouveau monastère avec son consentement; et lui concédant la faculté d'amener l'eau de la Boulogne jusqu'à l'abbaye, en construisant un canal et un pont sur le grand chemin [1]. — Accords conclus par François Jobreteau, licencié ès lois, maître ès arts, prieur de Saint-Philbert, avec P. Le Blay, recteur de la Limousinière (1457), et avec Guillaume Deniaux, recteur de Saint-Colombin (1472), portant règlement pour le partage des dîmes grosses et menues. Afféagement de trois cantons de jardins, situés à Saint-Philbert, consentis par Antoine de Saint-Marsal, procureur du prieur de Saint-Philbert, à Guillaume Charrier, maréchal (1577).—Aveu et déclaration des terres, maisons, rentes, fiefs et devoirs dépendants du prieuré produits devant la Chambre des Comptes de Bretagne par Charles Aubery, bachelier en théologie, prieur commendataire (1628), énumérant des possessions situées dans les paroisses du Bignon et de Saint-Lumine-de-Coutais, et indiquant aussi ce qui a été aliéné en vertu de l'édit de 1563. — Reconnaissance souscrite par Honoré et Julien Charrier, viagers du tènement de la Gallonière, pour lequel ils payaient une rente de 25 sous (1641). — Comptes en charge et décharge pour les années 1760, 1761 et 1762. Bail à ferme des revenus à prendre dans les paroisses de la Marne et de Saint-Lumine, consenti moyennant 1800 livres par le prieur dom Alexis Loison (1781). — Actes de présentation, de provision, de prise de possession et de résignation, lettres d'attache, visa et serment (1775).

[1] L'original est aux archives de Saône-et-Loire, H.

ABBAYE DE SAINT-SERGE D'ANGERS.

H 206. (Registre.) — 54 feuillets, parch.; 4 sceaux, 9 feuillets, papier.

1083-1651. — Prieuré de Chemeré. — Charte de l'évêque de Nantes, Bernard, relatant que les frères Raoul et Gaudin de Chemeré, après avoir retenu deux pièces de terre sises au bourg des Moines et la terre de la Chaise (*Chesia*), entre le bourg et la Jaheterie, ont consenti à s'en dessaisir entre les mains de l'abbé Guillaume, et ont promis de s'abstenir désormais de toute violence (1160). — Charte de l'évêque Robert rapportant, à la prière du prieur Geoffroy et d'Harcouet, seigneur du pays de Retz, les donations faites par Glain Le Riche, seigneur de Messant (*Mesceng*); — par le chevalier Jean; — par Harcouet l'aîné et Harcouet le jeune, seigneurs de Retz; — par Perenesius d'Arthon; — et par Foulques de Coche (1172). — Sentence de l'évêque de Nantes, Bernard, portant que les religieux de Saint-Serge, pour établir leurs droits sur des landes de la terre de Chemeré, à l'encontre de Maurice de Saint-Hilaire, de Maurice de Liré, d'Hugues Tirel et divers autres de la même famille, produiront deux témoins capables d'affirmer qu'ils en ont joui pendant 43 années consécutives (s. d.). — Donation de la lande de Villeneuve par Harcouet, seigneur de Retz, à la condition que le prieuré contiendra trois moines, et désistement de Pierre d'Arthon, chevalier, d'abord opposant à ladite cession, sous prétexte qu'elle était de la dot de sa mère, et confirmation de la jouissance du pressoir banal de Prigny (1172). — Lettres d'Harcouet de Retz, concédant aux mêmes le droit de prendre du bois dans la forêt voisine du prieuré, pour tous leurs besoins; plus l'enregistrement (*scriptum*) des navires sur lesquels il perçoit un droit de coutume en faveur de leur église de Pornic; et relevant les étagers du prieuré de tout devoir d'hommage envers lui (s. d.). — Sentence arbitrale décidant que Simon de la Guerche, chevalier, ne prélèvera aucune redevance sur la terre du Demi-Quartier, au-delà de l'étang, mais qu'il jouira durant sa vie de la terre de la Chaise et de la moitié de la terre du Carrois, à Pornic (1215). — Appointements de l'évêque de Nantes, Gaterand, sur une plainte portée par les religieux contre Girard Chabot, sire de Retz, et ses officiers, pour trouble dans l'exercice des droits de pacage et d'usage dans la forêt de Princé, suivis d'un accord entre les parties (1259). — Plége-

ments du prieur devant la cour de Nantes, dans lesquels il déclare ses terres exemptes de la juridiction du sire de Retz (1332). — Bulle du pape Clément VI annexant le prieuré de Chemeré à la mense abbatiale de Saint-Serge (1346). — Lettres du duc Jean IV confirmant les religieux en possession de leurs droits d'usage et de pacage dans la forêt de Princé (1395). — Mandement du duc Jean V au sénéchal et aux officiers de Nantes, de donner au prieur de Rouans main-levée de la saisie mise sur son temporel, à l'occasion du rachat de la baronnie de Retz, attendu qu'il en a toujours été affranchi sous les anciens ducs, sans s'arrêter au défaut de titres qui ont été détruits par les guerres, comme la ville de Machecoul qui fut brûlée deux fois en 40 ans (1407). — Aveux rendus au duc de Bretagne, pour les possessions de la forêt de Princé (1409) ; — au seigneur de Retz, pour les possessions des paroisses de Chemeré, d'Arthon, du Clion, de Prigny et des Moûtiers (1409 et 1601) ; — à Alain de Saffré, seigneur de Rouans, pour les possessions provenant du don de son père (1409). — Collationné de 1427 contenant les chartes suivantes : donation par Gestin du Bois-au-Luc, de la dîme de ses revenus de la forêt de Chemeré en panage, herbage et miel, des droits de péage et de tonlieu à prendre sur les objets que vendront ou achèteront leurs vassaux étagers de Chemeré et du bourg du cimetière de Chemeré, dans toute l'étendue de la terre de Retz, sauf dans l'enceinte de Machecoul, remise du droit de *manger*, pour lui et ses chiens, et restitution de la moitié de la dîme des droits de navigation appartenants à la châtellenie de Pornic, qu'ils avaient reçue de Simon, fils de Judicaël (1083) ;— donation, par Garsire de Retz, de la moitié de la dîme de 3 fours sis à Pornic (*Pornit*) ; — la donation de Glain le Riche de Messant, déjà citée ; — la confirmation de Foulques Le Borgne ; — l'accord de 1259, relatif aux droits d'usage de la forêt de Princé ; — et lettres de non-préjudice décernées aux moines par Girard Chabot, varlet, seigneur de Retz, lorsque le prieur de Chemeré lui permit de requérir ses vassaux pour garder son hébergement, sa forêt et ses garennes de Princé (1266). — Allégations et défenses produites par le procureur des religieux devant les plaids généraux de la cour de Nantes, contre le procureur de la cour de Retz qui leur contestait leurs droits d'usage et de pacage dans la forêt de Princé et voulait même les astreindre à la garde du château et aux semonces de la chasse ; et productions de pièces vidimées par le maréchal Gilles de Retz (vers 1430). — Procédures sur l'exécution d'un marché conclu entre l'abbé Jean Grimaud, prêtre, fermier du prieuré-cure de Chemeré, et Yvonnet Brocher, chargé de la coupe des foins dans les prés de Refou, des Marchais et de Mirebeau (1512). — Autres procédures avec enquête suivies devant la cour de Nantes par le procureur de dom Jean de Chabannay, abbé de Saint-Serge, contre les officiers de Tanneguy Sauvage, chevalier, baron de Retz (1513). — Compromis entre le prieur Soret et le recteur de Rouans, Michel Bonnet, relatif au partage des dîmes et des novales du fief de Chaléon, portant élection d'arbitres pour terminer leurs différends (1528). — Main-levée des scellés apposés sur les maisons, chambres et coffres du prieuré, prononcée par le Parlement séant à Nantes, à la requête d'Arthur Le Meignan, adjudicataire des revenus du prieuré (1592). — Sentence condamnant Gabriel de Machecoul, seigneur du Bois-Rouaud, à payer 32 boisseaux de seigle et 32 boisseaux d'avoine au prieuré.

H 207. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1521-1787. — Prieuré de Chemeré-en-Retz. — Arrentements du tènement de la Pinsonnerie, de 4 journaux, près du tènement du Moulin, d'une maison aux Grands-Marchaix, de la tenue aux Chevaliers, saisie féodalement pour cause d'abandon au village du Breil (1521) ; — d'une maison et de 24 journaux de terre et de 7 journaux de terre, nommés les Clos-Gris et les Petites-Brosses, concédés par les prieurs et par les religieux de Saint-Serge. — Permission de planter en vigne 10 journaux de terre à la charge d'en payer la dîme au dixième (1673). — Baux à ferme du temporel du prieuré concédés pour le prix de 1.000 livres en 1771, et pour le prix de 1.300 livres en 1781. — Procès-verbal de délimitation des cantons de terre respectifs sur lesquels le prieur et le recteur de la paroisse avaient le droit de lever la dîme, suivi d'échanges et d'un accord (1778) ; et arrêt d'homologation. — Bail à ferme de la portion des dîmes du recteur consenti pour 3.000 livres par an (1787). — Obligation de 70 livres de rente souscrite envers les religieux de Saint-Serge, par Henri de Gondi, duc de Retz, en échange des droits d'usage et de chasse qu'ils possédaient en la forêt de Princé et qu'ils ont consenti à lui céder (1651). — Déclaration faite par dom Perrichon, cellerier de l'abbaye, en exécution de l'édit du 5 juillet 1689, relatif aux droits d'amortissement et de nouveaux acquêts, portant que la mense conventuelle a seulement acquis une vieille grange en ruine et une maison pour servir de logement au vicaire perpétuel (1691).

H 208. (Registre.) — 37 feuillets, parchemin ; 2 sceaux.

1406-1598. — Obéissances féodales du prieuré de

Chemeré.— Aveux rendus par Gérard Chapeau, Jean Ducreux, Alain Delaporte, Michel Ory, Jean Pairon, Macé Renault et autres tenanciers, pour maisons et terres sises au bourg, aux lieux dits le Breil, les Refoux, la Chevalerie, la Chapellerie, la Putrazerie, le Vignau, la Chaussée, la Chesnaie, Villeneuve, la Gouzellerie, la Pitoiserie, les Brandais dans les paroisses de Chemeré et du Clion. Table.

H 209. (Registre.) — 229 feuillets, parchemin; 1 pièce, papier.

1602-1654. — Obéissances féodales du prieuré de Chemeré. — Aveux rendus aux prieurs par J. Jehanneau, tailleur, M. Pascaud, V. Leroux, J. Lebreton, P. Cuisson, L. Cosson, Renée Foucault, épouse de Charles Boilève, écuyer, sieur de Lesnerie, J. Baranger, P. Rondeau, et autres tenanciers, pour des maisons et des terres sises au bourg, aux lieux dits les Marchais, la tenue de Plassineau, la Rivière, la Rabeltière, la Grande Virée, l'Épinette, la tenue des Troncs, la Jausellerie, les Chaires, la Bitauderie, les Chardonneries, etc., en la paroisse de Chemeré.

H 210. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1604-1749. — Obéissances féodales du prieuré de Chemeré. — Aveux rendus aux religieux de Saint-Serge d'Angers par les tenanciers de la Pitoiserie et de la Pichauderie, par Olive Doyte, veuve de L. Simon, sénéchal des juridictions du Plessis-La-Guesne et du Gué en Corsept, G. Rabret, la veuve Marchaisse, Fx. Boutin, Seb. Guibert, N. Laizain, J.-B. Marsaud, sieur de Maumusson, et autres, pour des maisons et des terres sises au bourg et en divers villages — par Henri de Chardon, recteur de la paroisse, pour le logement du presbytère.

H 211. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1597-1768. — Prieurés de Rouans et de Saint-André de Pornic. — Aveu rendu au maréchal Albert de Gondy, duc de Retz, par l'abbé Grosseau, prieur (1597). — Arrentement, par le prieur Cherbonneau, d'un canton de 12 boisselées, sis en la paroisse de Sainte-Marie (1616). — Provisions décernées à Nic. Dupont, par l'abbé de Saint-Serge, lettres d'attache, arrêt d'enregistrement et prise de possession (1768).

H 212. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1409-1763. — Aveux généraux des prieurs de Saint-Jean de Chemeré et des abbés de Saint-Serge fournis devant Alain de Saffré, seigneur de Rouans (1409), le duc de Bretagne, les barons et ducs de Retz, pour les domaines et les rentes composant le temporel du prieuré situé dans les paroisses de Chemeré, d'Arthon, de Prigny, des Moûtiers, et du Clion.

ABBAYE DE TOUSSAINT D'ANGERS.

H 213. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1520-1784. — Prieuré de la Chapelle-Glain. Bulle de provision accordée par le pape Léon X à Jacques Cheminart, après la démission de Georges Cheminart, chanoine de Chartres. — Adjudication du fief de Ruigné, en la paroisse de Juigné, devant les commissaires délégués pour la vente des biens ecclésiastiques, siégeant au manoir épiscopal, au profit de Jean Blouin, sieur des Landes, pour la somme de 150 écus, suivant la proposition de Gabriel Ernault, prieur-recteur, lequel avait été taxé à 48 écus (1587). — Bail à ferme d'un trait de dîme à prendre en la paroisse de Saint-Sulpice, pour le prix de 220 livres par an (1784).

H 214. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1118-1785. — Prieuré de la Madeleine des ponts de Nantes. — Charte de Conan (copie) concédant aux chanoines de Toussaint d'Angers : 1° le passage des ponts de Nantes depuis le mur d'enceinte jusqu'à Pirmil, y compris tous les revenus de pêche, de moulin, de port, de voirie et de juridiction ; 2° un droit d'usage de bois de chauffage et de construction dans les forêts ducales ; 3° un droit de haute justice sur tous les criminels (1118). — Baux à ferme de la métairie de la Madeleine, voisine du pont du Cens, et de 21 journaux de pré dans la Prairie-au-Duc. — Aveux et déclarations de temporel produits par les prieurs, en 1524 et 1752, devant la Cour de Nantes ; — en 1785, devant le comte de Bruc, seigneur châtelain du Loroux, pour la métairie de la Mostière, sise en la paroisse de la Remaudière. — Sentence du Présidial de Nantes maintenant le prieur de la Madeleine en possession de percevoir des droits sur les bestiaux qu'on envoie pâturer dans la prairie de la Madeleine (1717), et poursuites contre la corporation des bouchers. — Copie de la pancarte des droits de coutume que percevait le prieur à titre de péage sur les ponts de Nantes ; — consultation sur le droit de gallois valable pour un cheval ; — et arrêt du Conseil d'État qui supprime le droit de péage perçu par le prieur sur le passage des ponts de Nantes (1757). — Procédures relatives à la propriété d'une grève voisine du prieuré

revendiquée par J. Pionneau, propriétaire de la maison du Fortuneau, à l'encontre des fermiers du prieuré et d'Armand Couturier, prieur, qui défendit ses droits en invoquant divers titres, notamment des baux ; et les lettres patentes autorisant l'Hôtel-Dieu de Nantes, à reconstruire ses bâtiments sur la prairie de la Madeleine (1643) et à acquérir les terrains nécessaires à la formation de son enclos. Autres procédures concernant une dette de 90 livres réclamée par l'abbé Rigois, desservant des messes du prieuré ; — une exemption de fouages contestée par les paroissiens de Saint-Donatien aux fermiers de la métairie du pont du Cens ; — et le nettoyage du lit du Cens.

H 215. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 112 pièces, papier.

1729-1778.—Prieuré de la Madeleine.—Quittance d'une rente foncière de 4 livres 10 sous payée à la seigneurie de la Bouvardière par le prieur Le Couturier ; et reconnaissances d'une rente de 12 lamproies, abonnées à 10 livres par an, due par le prieuré de la Madeleine aux chanoines de Toussaint. — Procès-verbaux de réparations à faire aux bâtiments, et projet d'autel signé de l'architecte Hénon (1756). — Quittances des sommes payées au receveur des décimes, au chapelain, à l'orfèvre, au recteur de Saint-Donatien, et comptes en recette et dépense présentés par le sieur Mongin, régisseur du prieuré. — Provisions décernées aux titulaires par l'évêque de Nantes, par l'abbé de Toussaint, par la cour de Rome ; — arrêt du conseil approuvant l'appel comme abus de l'abbé Couturier, et l'autorisant à se pourvoir devant l'évêque de Nantes, actes des refus opposés, provisions obtenues par le même titulaire après la démission de l'abbé François Fouquet, évêque d'Eleuthéropolis (1736) ; procuration, prise de possession, accord portant que le démissionnaire recevra une pension de 400 livres, et consentement du cardinal de Polignac qui, lui aussi, avait été pourvu du même bénéfice. — Provisions et prise de possession de l'abbé Cœur de Roy (1777). — Correspondance des procureurs de l'abbaye et des prieurs avec les régisseurs du prieuré.

H 216. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1685-1770. – Prieurés de Montonac, en la paroisse de Nivillac et du Pin. — Quittance des arrérages d'une rente ou prestation de 30 sous de pension annuelle due à l'abbaye de Toussaint, par le prieuré, versée par P. Quennetier, prieur, en 1685, et reconnue par le chanoine L. Rossignol, en 1770. — Reconnaissance de la rente de 40 sous due par le prieuré-cure du Pin.

H 217. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1245-1761. — Prieuré de Roche-Mentru. — Sentence arbitrale (copie) de deux chanoines d'Angers et d'un chanoine de Tours portant que le seigneur Chotard de Vritz (*Ch. de Veriz*), chevalier, a eu tort de revendiquer la haute et basse justice sur les terres du prieuré de la Roche-Mentru (de *Rocha Ermentrivi*), et que ce droit appartient au prieur, lequel est exempt de toute redevance envers lui (1245). — Déclaration (copie) du même seigneur dans laquelle il reconnaît qu'il a commis une usurpation en saisissant des meubles et des valeurs dans la mouvance du prieuré, et se désiste de toute prétention (1245). — Fondations de messes par J. Desmas et P. Pipart, ancien prieur de Roche-Mentru (1636). — Acquisitions de divers héritages situés dans les paroisses de Roche-Mentru, de Freigné et de Vritz, rétrocédés au prieur Pipart par J. Dauphin, et vendus au prieur G. Bonin par J. Chevalier (1645). — Déclaration négative produite devant le commissaire chargé de la recherche des biens ecclésiastiques aliénés (1679). — Accord dans lequel G. Ravain s'engage envers le prieur Lecomte à supprimer tout ce qui empêche l'écoulement des eaux sur le pré et le jardin d'Anjou (1680). — Baux d'un droit de chasse affermé 6 livres, et 2 lapereaux au sieur P. Hiret ; — des dîmes du prieuré, affermées 125 livres (1666) ; — et de la métairie noble de Roche-Mentru. — Déclaration de consistance du temporel du prieuré et des fondations reçues depuis l'an 1600, produite par le syndic de la paroisse, en conséquence d'une déclaration royale (1690). — Baux à ferme, marchés et arrentement conclus par J. et L. Ménard, engagistes du moulin à vent seigneurial du prieuré ; quittances des termes payés et procès-verbaux d'état de lieux. — Procédures d'une instance en réintégrande poursuivie par le procureur fiscal contre les détenteurs du moulin, et accord dans lequel le prieur s'engage à payer une indemnité de 150 livres (1661) ; et autre instance en paiement de 21 boisseaux de rente, réclamée par le prieur Lecomte (1683).

H 218. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1604-1788. — Prieuré de Roche-Mentru. — Aveux produits devant la seigneurie du Breuil, en Freigné, et la seigneurie de la Motte-Glain, par divers prieurs. — Fragment de rôle rentier. — Instance en paiement d'une rente de 8 setiers de seigle due à l'abbaye de Toussaint sur le prieuré, et titres à l'appui comprenant des baux, une quittance et une reconnaissance. — Enquête sur

des dévastations commises dans les bois et les landes par les paroissiens (1678). — Demandes en paiement de fermages et d'honoraires de messes. — Défenses du prieur Chartier produite contre son procureur fiscal, Fr. Bidon, qui en appelait au Présidial de sa révocation ; — et provisions de notaire et procureur de la juridiction de Roche-Mentru, obtenues par J. Rigault. — Prise de possession du prieur Ricordel, et arrêts de maintenue obtenus par le même, à l'encontre de son compétiteur, l'abbé Berthelmy, prêtre de Paris (1660).

H 219. (Liasse.) — 50 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1560-1787. — Prieuré de Roche-Mentru. — Obéissances féodales. — Aveux et contrats produits devant la juridiction du prieuré, par J. Bécasse, René Davy, G. Martin, J. Hamon, notaire, P. Menet, René Bouet, P. Taillandier, J. Pinson, serger, Fr. Besson, L. Bouet, P. Buffé, Hardi Pantin de Landemont (1726) ; P. Gérard et autres, détenteurs d'héritages situés au bourg et aux villages de la Courtillais, de la Bouriquaie, de la Margattière, dans les prés de Mandie et ailleurs.

H 220. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1722-1769. — Prieuré de Vritz. — Titres de reconnaissance de la prestation annuelle de 40 sous, due à l'abbaye de Toussaint par le prieuré de Vritz, souscrits par les prieurs J. Le Becq et J.-J. Chauveau.

ABBAYE DE SAINT-JACQUES DE MONFORT.

H 221. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1578-1622. — Prieuré de Saint-Michel de Château-Brient. — Arrêt de la Chambre des Comptes ordonnant que Antoine Millet, abbé commendataire de l'abbaye des Noyers, prieur de Saint-Michel, prêtera le serment de fidélité qu'il doit au Roi, mais sera déchargé de la présentation de son aveu (1578). Procuration de Jean de Pampelune, chanoine de Laon, pour prendre possession du bénéfice (1620). — Aveu rendu au même prieur par Aubin Fesant, tenancier de divers héritages, sis en la masure de la Joussaie, paroisse d'Erbray (1622).

ABBAYE DE TYRON.

H 222. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1692-1789. — Prieuré de Septfaux, en la paroisse d'Arthon. — Procès-verbal de l'état de la chapelle et des bâtiments du prieuré, dressé à la requête de l'abbé Gobert, après le décès d'Henri de Bruc, dernier titulaire (1692). — Bail à ferme du temporel du prieuré concédé par François Jourdain, prêtre du diocèse de Bayeux, à V. Aubinais, pour le prix de 600 livres (1789).

ORDRES RELIGIEUX MENDIANTS.

H 223. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin.

1423-1522. — Carmes de Nantes. — Testaments, actes de donation et de reconnaissance, accords établissant l'origine et les revenus des fondations pieuses souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Jean de la Noë, chevalier, une rente de 6 livres (1423) ; — J. Lecomte, charpentier au Bignon-Létard, 4 sous de rente foncière et héritages en la paroisse de Frossay (1426) ; — Guillaume de la Manche, une rente de 10 livres, laquelle fut assignée, en 1439, sur deux maisons de Nantes, en vertu d'une donation de 1412 ; — Jean Blanchet, une rente foncière de 31 livres (1440) dont P. Blanchet de la Durandière se libéra (1513), en cédant une maison rue du Moulin ; — Guillemine Derval, (1447) une rente de 5 sous qui était servie, en 1507, par J. Barbin, ciergier à Nantes ; — Jacques Thomecy, 5 livres de rente foncière assises sur la maison Bidon (1456), sur lesquelles G. Bernard, baguetier, fut condamné à payer 8 sous de rente (1477) ; — Guy de Carné, chevalier, seigneur du Lestier, une pipe de vin de rente annuelle (1459) hypothéquée d'abord sur la terre de la Marière, puis transférée par H. Terrien sur la terre de Bougon, appartenante à Jean de la Lande, en 1522 ; — Marie Langlais, veuve Dubois, une maison et des terres à la Renardière, en la paroisse de Chantenay (1465) ; — Marie de Rieux, vicomtesse de Thouars, une rente foncière de 12 livres que Fr. du Breil, écuyer, seigneur du Bois (Riaillé) s'est engagé à payer sur sa terre du Bois, en vertu d'un contrat d'obligation souscrit envers les exécuteurs testamentaires (1469).

H 224. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1473-1639. — Fondations des ducs et duchesses de Bretagne. — Mandement du duc François II à Guillaume Gérault, receveur ordinaire de Nantes, de payer aux Carmes de Nantes une rente de 100 livres pour assurer le service des 16 messes hebdomadaires fondées par Marguerite de Bretagne son épouse (1473). — Mandements du roi Charles VIII à François de Cardonne, général des finances de Bretagne, de faire payer aux

Carmes non seulement les 200 livres qui leur ont été constituées sur la recette de la Prévôté de Nantes, en reconnaissance d'un prêt de 4.000 livres, mais encore les 100 livres qui proviennent de la fondation de la duchesse Marguerite (1491-1492). — Ordonnance des États de Bretagne assemblés à Rennes enjoignant au receveur ordinaire de Nantes de payer la rente de 200 livres que la duchesse Anne assigna sur sa recette pour le service d'une messe quotidienne en mémoire de son père et de sa mère (1525). Mandement du général des Finances et de la Chambre des Comptes de continuer le paiement de la rente de 100 livres. — Bref de Jules II à la reine Anne de Bretagne lui permettant de faire transporter le corps de Marguerite de Foix, inhumé à la cathédrale de Nantes, dans le tombeau qu'elle a fait construire pour le duc François II, en l'église des Carmes (1506). — Mandement du roi François Ier au sénéchal de Nantes de s'informer de l'état d'avancement du grand autel construit aux Carmes, près dudit tombeau, par l'ordre de la duchesse, d'estimer avec le concours de gens experts le montant des dépenses à faire pour l'achever et d'adresser un rapport au Conseil (1534). — Procès-verbal rédigé par le sénéchal Brecel, assisté de Jean des Marais, maître tailleur d'images, Jean Morel, maître maçon du château de Nantes, Jean Tuffereau et Jean de la Noë, maîtres maçons experts en maçonnerie et imagerie, relatant que Michel Columbe a sculpté non seulement le tombeau des princes, mais encore plusieurs personnages de la table de l'autel. — Autre procès-verbal constatant que le chœur de l'église renferme seulement deux tombeaux : celui de François II et celui des seigneurs de Rieux (1630).

H 225. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 73 pièces, papier.

1479-1780. — Testaments, actes de donation, de ratification, d'acceptation, de reconnaissance et de recouvrement établissant l'origine et l'assiette des fondations d'anniversaires faites en l'église des Carmes par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Guillaume Recoursault, chanoine de Notre-Dame de Nantes et recteur de Saint-Laurent de Nantes, 3 livres de rente foncière sur une maison de la rue Saint-Léonard (1479) ; — Thomasse des Vaux, veuve Piedoye, une rente de 100 sous (1484) ; — Thébaud Lucas, héraut d'armes de la duchesse Anne, connu sous le nom de Vannes, une rente foncière de 2 livres 10 sous (1520) ; — François Lespervier, seigneur de la Bouvardière (1515), une rente foncière de 25 livres dont Fr. de la Lande, seigneur de Carcouet, se libéra en donnant une maison à la Fosse (1518) ; — la demoiselle de la Grohandaie, une rente foncière de 100 sous sur la maison des Étables, rue des Carmes (1551) ; — Guillaume Catho, marchand, une rente de 12 livres (1580) ; — Guillaume de Francheville, sieur de la Villate, 25 livres de rente foncière sur diverses maisons de Nantes (1588) ; — J. Rousseau, sieur de la Galopinière, 25 livres de rente sur la maison du Jeu-de-Paume, rue des Carmes (1589) : — Michel Loriot, 25 livres de rente (1590) : — Jean Loriot, sieur du Fief, 20 livres de rente foncière sur la maison du Pélican, rue des Carmes (1591) ; — Guillemette Mouillard, veuve J. Fauverel, 36 livres de rente foncière sur une maison du Marchix (1596).

H 226. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 123 pièces, papier.

1595-1773. — Testaments, actes de donation, d'acquisition, de partage, de reconnaissance et de recouvrement établissant l'origine et l'assiette des fondations d'anniversaires faites en l'église des Carmes par les bienfaiteurs dont les noms suivent : A. Le Fourbeur, sieur du Vignau, ci-devant procureur-syndic des États de Bretagne, une rente foncière de 15 livres sur la terre du Vignau, en Chantenay (1595), laquelle fut successivement servie par R. Main, écuyer, sieur de la Cartrie, par Hélie de Gany, écuyer, acquéreur du Vignau, en 1613, puis par Michel Moulin de Cheviré (1662) : — Pierre Fournier et G. Boux, sieur et dame du Ronceray (1604), une rente de 37 livres 10 sous sur la terre du Ronceray, en Varades, laquelle fut servie par Pierre Fournier, recteur de Saint-Erblon (1625), par R. Doudart, sieur du Prat (1651) ; Jean Pillais, écuyer, sieur de la Fromentière (1759) ; plus une autre rente de 37 livres 10 sous assise sur une maison voisine du couvent laquelle appartient à Julien Boux, seigneur des Avenaux, prévôt de Nantes (1667), puis à A. Leloup, chevalier, seigneur de la Billiais (1728) ; — Jeanne Cougland, veuve J. Denays, maître écrivain à Nantes, 56 livres de rente (1618) ; — Pierre Druais, sieur de la Mare, 3 livres de rente (1621) ; — Maurice Couperie, de Tartifume, conseiller auditeur à la Chambre des Comptes (1625), une rente foncière de 24 livres sur la maison du Mouton-Blanc, rue Saint-Nicolas, laquelle appartenait à la veuve Bontemps, en 1771 ; — Pierre Pâris, procureur au Présidial de Nantes, 25 livres de rente (1627) ; — Jeanne Guiton épousa Godart (1628), et Jean Guiton du Poyet (1631), 91 livres de rente foncière sur des héritages situés dans la paroisse de la Chapelle-Heulin.

H 227. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1630-1771. — Testaments, actes de donation, de

reconnaissance, d'acquisition, établissant l'origine et l'assiette des fondations d'anniversaires faites en l'église des Carmes de Nantes par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Isabelle Lambert, veuve J. Bondurant, une rente de 12 livres sur une maison de la Grande-Rue, voisine du Pilori (1630); — Jean de Rieux, marquis d'Assérac, une rente de 250 livres sur la terre du Bois de Roz, en Limarzel (1631), pour aider les religieux à construire un jubé dans leur église; — Gilles Pilloquet, jardinier, une rente foncière de 6 livres sur un canton du village de la Saulzaie, en la paroisse de la Chapelle-Heulin (1632) ; — G. Sotin, veuve Imbert, une somme de 300 livres (1633) ; — J. Poidras, sieur de Montrelais, et J. Loriot, une rente foncière de 20 livres sur la maison du Pélican, rue des Carmes, à Nantes (1636) ; — J. Bourget et O. Godart son épouse, une somme de 900 livres (1639).

H 228. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1623-1783. — Testaments, actes de donation, d'acquisition, de reconnaissance, d'accord et de recouvrement, établissant l'origine et l'assiette des dotations attachées aux fondations de prières et d'anniversaires faites en l'église des Carmes par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Claude Toublanc, prêtre, seigneur de la Bouvardière, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France (1642), une rente de 8 setiers de blé, seigle, sur la métairie du Bignon, en la paroisse de Sainte-Pazanne, rente qui fut réduite à 6 setiers en faveur de P. Labbé, sieur de la Persagotière (1681) ; — Jeanne du Bois (1642), une rente de 60 livres qui fut amortie par Jean Sorin, écuyer, sieur de la Ferrière, conseiller au Présidial, son exécuteur testamentaire (1655) ; — Ch. Roze, titulaire de la chapellenie de Saint-Nicolas, en Cordemais, 400 livres (1644) ; — Jean Belœil, marchand, fondateur de l'office des Quarante-Heures, célébré le jour de la fête de l'Immaculée-Conception, et de la messe du samedi (1646), une rente de 850 livres qui donna lieu à de nombreuses transactions avec ses héritiers et créanciers ; — Hurault, bénédictin de Pirmil, 400 livres.

H 229. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1642-1741. — Fondation de 4 grandes messes par an et d'une messe par semaine par François Madeleneau, sieur de Malville et du Bréron (1652), au moyen de 60 livres de rente, en partie assise sur des loges voisines du Jeu-de-Paulme de Saint-Nicolas; actes d'acquisition et de reconnaissance souscrits par Pierre Dolu et ses héritiers. Fondation d'une messe par semaine tous les samedis par P. Dargenton, veuve Hamon, moyennant un don de 480 livres (1653) ; — par Louis Boju, seigneur de la Ménolière, moyennant une rente foncière de 40 livres à prendre sur ses domaines. — Testament de Claude Le Borgne, seigneur de Vigneu, portant fondation de 2 messes de *requiem* par semaine, au moyen d'une somme de 1.200 livres (1659), et reconnaissances souscrites par J. Binet, chevalier, seigneur de la Blottière, grand bailli d'épée du comté nantais, et par Anne Le Borgne, son épouse (1699), et par Victor Binet de Jasson, aussi grand bailli d'épée, fils du précédent (1741). — Bail d'une maison sise rue Saint-Léonard, chargée de 6 livres de rente foncière, en vertu de la fondation de Claude Goutière (s. d.), reconnaissance et quittance (1716).

H 230. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1538-1773. — Testaments, actes de donation, de rente, de bail, de reconnaissance, de subrogation, de partage, établissant l'origine et l'assiette des fondations d'anniversaires et de prières faites en l'église des Carmes de Nantes par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Fr. Baud, recteur de Saint-Nicolas de la Barbâtre, 50 livres de rente foncière (1660) ; — François Ménardeau, sieur de la Hulonnière, un don de 1.200 livres (1661) ; — J. Dhuict, veuve Ph. Charette du Landreau (1661) ; — Jeanne Le Meignen, 40 livres de rente foncière sur des héritages de Couëron (1662) ; — G. Duclos, prêtre, recteur de Saint-Brevin, 520 livres (1662) ; — Fr. Lemoine, écuyer, sieur de la Tour, conseiller-maître à la Chambre des Comptes, 125 livres de rente constituée (1663) ; — Jeanne Meignen, 40 livres de rente foncière ; — Noël Martin, notaire de la vicomté de Donges, 20 livres de rente foncière (1663) ; — Marie Fauveau, veuve Lemesle, 25 livres de rente foncière sur des terres de Saint-Donatien (1663) ; — Jeanne Dargenton, veuve Grégoire, 240 livres ; — et Mathurine Jouneaux, 500 livres (1669).

H 231. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1603-1774. — Testaments, actes de donation, de ratification, d'acceptation, d'obligation, d'acquisition, de reconnaissance, de subrogation, de recouvrement, établissant l'assiette et l'origine des fondations d'anniversaires et de prières faites en l'église des Carmes par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Fr. Loriot, dame de Belébat, 20 livres de rente foncière sur la métairie de Belébat, en Orvault (1670) ; — Pierre

Sauvaget, écuyer, sieur de Talhouet, 30 livres de rente hypothécaire (1670) ; — Mad. des Alletz, épouse de Fr. Royer, 300 livres (1671) ; — Marg. Le Petit, femme Le Tourneux, 30 livres de rente constituée (1675) ; — Marg. Creté, veuve Bahuau, 500 livres (1675) ; — P. Fruneaux, 15 livres de rente foncière sur une maison de Richebourg (1676) ; — Louise Lair, veuve Bureau, une maison rue Saint-Similien, plus 6 livres 10 sous de rente foncière sur une maison de la Saulzaie, à Nantes (1677) ; — Cath. Michel, veuve Fr. Le Court, une rente de 6 livres sur une maison de la Fosse (1682) ; — J. Lorido, chanoine de la collégiate de Notre-Dame de Nantes, 31 livres de rente foncière sur une maison de la Fosse (1687) : — Guy Valeille, écuyer, maître d'hôtel de Monsieur, 100 livres (1690) ; — G. Brosset, veuve Gaborit, 6 livres de rente foncière sur une maison de la rue des Carmes (1694) ; — Marie Dumoulin, 3,000 livres (1753) ; — J.-François Lejeune de la Talvasserie, capitaine de milice au quartier de Nippes, île de Saint-Domingue, représenté par son gendre et Charles Lejeune du Perray, officier de milice bourgeoise, à Nantes (1773).

H. 232 (Liasse.) — 19 feuillets, papier.

1710. — Liste générale des fondations de messes, de prières, de processions et d'offices faites en l'église des Carmes de Nantes, depuis la fondation du couvent (3 février 1327), dressée pour envoyer au chapitre général, en vue d'obtenir une modération de taxes sur les droits d'amortissement. Il résulte de la statistique dressée à la fin, que le couvent était chargé de célébrer chaque année 7,359 messes basses et 1,142 messes chantées, et que le total de la boîte des fondations ne dépassait pas 1,953 livres, 9 sous.

H 233. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1484-1773. — Titres de propriété des immeubles voisins du couvent. — Acquisition de la maison des Ciseaux-d'Or par les religieux, en 1517, pour la somme de 1,000 livres, payée à Y. Bourdei ; arrentement à François Bodazain, pour le prix de 30 livres par an (1566) ; aliénation sous réserve de rachat (1571) ; acquisition par Ch. Moricaud du Vivier (1645) ; opposition et adjudication du retrait aux religieux (1646) ; accord avec A. Binet et Cath. Maillard, héritiers des vendeurs primitifs (1659), et instance en paiement de location contre les enfants de Ph. Charette du Landreau et Jeanne Dhuict, son épouse (1663). — Déguerpissement de la maison de Paradis, consenti par Jacques Huet, sieur de la Belière, qui la tenait à la charge de 25 livres de rente (1537) ; nouvel arrentement concédé par les religieux à Nic. Cochet (1540) ; permission à Ph. Fouillole de la Pilleterie d'élever la maison du Paradis au niveau de la maison du sieur Desmarais, moyennant une augmentation de 8 livres de rente (1646), reconnaissance et quittance de la rente de 33 livres.

H 234. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1560-1703. — Titres de propriété des immeubles voisins du couvent. — Actes d'acquisition, de déguerpissement, d'adjudication et d'échange concernant les maisons de Michel Catreux, de Renée Godier, veuve Cercler, de Macé Juguet, de Perrine Roquet, de Ph. de Casalis, avocat, d'Isaac Audrain, de Jean Moricaud, sieur de la Forgerie (1693). — Adjudication de 3 corps de logis, situés rues de la Poissonnerie et de la Salorge, à Renée Lorido, veuve G. de Lisle de la Nicolière, écuyer, laquelle subrogea les religieux dans tous ses droits (1703).

H 235. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier ; 1 sceau.

1480-1731. — Règlements de servitudes avec les propriétaires des maisons voisines du couvent. — Procès contre R. Maillard, qui voulait faire construire des galeries gênantes, dans lequel se rencontre une lettre missive de la duchesse Anne audit Maillart, pour le prier de cesser ses entreprises (1503) ; — accord avec Thibaud Le Vicomte, sieur de Calléon (1508) ; — condamnation de fermer les toucs et éviers de sa maison, prononcée contre Olivier Boistuau et consorts (1582) ; — procès-verbal d'une ouverture faite dans la maison François (1645) ; — accords avec Ch. Moricaud, à propos des vues qu'il a prises sur le couvent (1656) ; — avec les chanoines de Notre-Dame et le chapelain des Blineaux sur la mutualité d'un mur de maison sise au faubourg de Saint-Similien (1731).

H 236. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1625-1711. — Domaines situés dans les paroisses de Saint-Donatien et de Saint-Similien, banlieue de Nantes. — Acquisition, par les religieux, d'une pièce de terre voisine de la chapelle de Notre-Dame de Miséricorde (1625) ; — du logis et domaine de la Réauté, appartenant à R. Chupin, du Plessis-Renard (1628) ; du logis et domaine de la Cossardière, appartenant aux enfants mineurs de Pierre du Tressay, écuyer, sieur du Tréday, et d'Elisabeth de Rouvres, son épouse (1665) ; — du

logis et domaine du Pressoir saisis sur J. Tahet, absent, et Madeleine Le Droyt (1676) ; — et reconnaissance du droit de passage, souscrite par le sieur Gotineau, sur le terrain du Pressoir, lui appartenant (1711).

H 237. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1537-1660. — Acquisition du domaine de la Jallais, en la paroisse de Donges, appartenant à Jean de Marbré, écuyer, seigneur du Fresne, moyennant la somme de 11.550 livres (1660). — Echange d'une rente de 17 livres 4 sous, dépendante de la communauté, contre cinq quartiers de vigne, une pièce de terre et un moulin au village de Launay-Bruneau, en la paroisse de Basse-Goulaine (1546) ; demande en paiement d'indemnité produite par le meunier : notification aux plaids généraux de la cour de l'Épine-Gaudin ; instance en paiement de fermage contre R. Perrais, poursuivie devant le Présidial de Nantes.

H 238. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1476-1737. — Arrentements. — Instance en déguerpissement poursuivie contre la veuve Catuit, soi-disant locataire d'une maison sise en la paroisse Saint-Saturnin de Nantes, par A. Derien, nanti d'un contrat d'arrentement du même immeuble, à lui consenti par les religieux Carmes, en 1475. — Accensement d'une maison sise au carrefour des Changes, consenti à R. Bonin (1466) ; condamnation de payer contre O. Rouillé ; et nouvel arrentement à J. Tabiet de la Porcherie (1508). — Aliénation en faveur des frères Cassart, d'une maison sise à la Fosse de Nantes, grevée de 25 livres de rente par Perrine de Jeucourt, tutrice des filles de Fr. Lespervier de la Bouvardière (1518). — Arrentements d'emplacements et de boutiques touchant le couvent et l'église des Carmes, consentis à Bl. Charpentier, à Jean Kerneval, couturier, à Michel de Viesque, sieur de la Barre (1588) ; à J. Bellec, carreleur, à J. Tanton, à P. Desvaux, J. Pétard, J. Loirat, Robineau du Plessis, maître barbier, et autres.

H 239. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1644-1790. — Baux à ferme des chambres du logis des Ciseaux-d'Or, d'un logis situé rue Saint-Similien, du moulin Tahet, en Saint-Donatien, de la tenue de Miséricorde, en la paroisse de Saint-Similien ; de plusieurs magasins et de loges autour de l'église des Carmes. — Aveux rendus à l'évêché de Nantes pour la tenue de Miséricorde, les domaines de la Réauté et de la Cossardière (1671) ; — à la seigneurie du Port-Durand, pour la pièce du Rosty, en la paroisse de Saint-Donatien (1752) ; — à la seigneurie de Langle, possédée par Anne Robert du Moulin-Henriet, pour la rente de six setiers, assise sur la métairie du Bignon (1757).

H 240. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier ; 1 sceau.

1461-1774. — Actes d'acquisition, de subrogation de reconnaissance, de procédure, concernant des rentes foncières dues par E. Goheau, écuyer, seigneur du Bois-Benoist (1461) ; — par J. Toulaine, marchand, rue des Carmes, J. Jehan, M. Dubreil, par M. Moreau, propriétaire de la maison de Saint-Michel (1590) : Charles Petit, maître peintre, P. Sévin, orfèvre, les héritiers Coussay, Marie Ducharme, veuve Fourcade, J. Richard du Plessis, docteur régent de la faculté de médecine (1773) ; — et par les détenteurs de la maison du Vivier ou de Cornouaille, en Saint-Donatien.

H 241. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1433-1768. — Rentes foncières. — Actes de vente d'immeubles, de reconnaissance, d'obligation, de recouvrement, concernant des rentes foncières assignées sur des maisons de Nantes par la veuve Lecomte, R. Feillays, E. Davy, A. Regnard, Y. Calvet, Fr. Thomecy, marchand, Ant. de Toutevoie, docteur en médecine, Fr. Leporc, seigneur de Larchatz, connétable de la ville et du château de Nantes (1544). — Echange de cantons de prés cédés par les religieux à Guillaume de la Lande, contre une rente de 10 livres à prendre sur la terre du Buron, appartenante à Jean des Rames, seigneur de Vigneu (1475). — Arrêt de condamnation contre Cl. de Vay de la Rochefordière, débiteur de 10 livres de rente (1588). — Arrêt autorisant la revente de la terre de l'Abbaye, en Chantenay, dépendante de la succession de Jean Le Mazoyer, écuyer, sieur de la Ville-Serin (1645). — Reconnaissance d'une rente de 6 livres 13 sous assise sur la closerie de Ville-Bresme, en la paroisse de Parné (Saumurois). — Condamnation de payer une rente de 17 livres, prononcée contre Fr. Morisson, veuve de François de l'Ecorce (1698). — Sentences et actes de reconnaissance relatifs au paiement de rentes foncières et constituées, à prendre sur des héritages de la Chapelle-Heulin, de Vertou, et sur des maisons de Nantes.

H 242. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1389-1776. — Devoir de Loire. — Mandement de Jean IV, duc de Bretagne, à l'évêque de Nantes, son

conseiller, et à tous ses officiers, de publier partout qu'on a faussement accusé le prieur du couvent des Carmes de Nantes, d'avoir sollicité du duc l'octroi d'un devoir quelconque à percevoir sur chaque pipe de vin (Vannes, 14 octobre 1389). — Arrêt de la Chambre des Comptes ordonnant que les religieux Carmes de Nantes jouiront du devoir de Loire possédé d'abord par P. Landais, seigneur du Loroux-Bottereau, et légué ensuite au couvent par Fr. Lespervier (1567). — Etat constatant que le produit du devoir s'est élevé à 108 livres 15 sous, pendant le second semestre de 1605. — Baux à ferme du même devoir de Loire consistant dans les trois dixièmes d'un denier, dans les 4 deniers qui se lèvent sur chaque muid de sel arrivant au port de Nantes, concédés à M. Hémery, sieur de l'Ertaudière, en 1673; — à J. Gely de Fontenilles, visiteur des fermes générales du Roi (1776) ; etc.

H 243. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1421-1544. — Prêts. — Quittances des bijoux, joyaux, pierreries et objets précieux remis en gage aux religieux Carmes et restitués ensuite par eux à Jean Dronyon, trésorier et receveur général de Bretagne, et à Jean Mauléon, trésorier de l'épargne, garde de ses joyaux et de sa vaisselle, de 1421 à 1426. — Lettres patentes du duc François II confirmant aux religieux Carmes l'octroi des 220 livres de rente qui leur ont été assignées pour paiement des 4.000 livres à eux dues de reliquat sur les bijoux qu'ils ont remis, lettres de vérification émanant du maréchal de Rieux, tuteur de la duchesse Anne (1488) ; visa de J. François, général des finances de Bretagne, maître d'hôtel du Roi (1491) ; — et quittances des termes payés au prieur des Carmes, de 1525 à 1544, par les fermiers de la Prévôté de Nantes.

H 244. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1606-1706. — Contrats des rentes constituées au profit des Carmes par Ch. Gaurays, sieur des Douaudières (1606) ; Michel Doussin, marchand, M. Catreulx, sieur du Tertre, P. Lemarié, sieur de la Levraudière (1649) ; N. Ledoux de Beaulieu, P. Chambellé, seigneur de l'Ouche (1675) ; L. Meneust, marchand, capitaine du faubourg de Biesse, V. de Saint-Pern et Isabelle Gabory, son épouse, A. de Kerboudel, chevalier, seigneur de la Courpéan, par les paroissiens de l'Ile de Bouin (1681), Françoise de Plumaugat, veuve de R. Burot, sieur de la Bonnaudière (1695), R. de Callouel, sieur de Lanidy, etc.

H 245. (Registre.) — 210 feuillets, papier.

1752-1790. — Journal des recettes de la communauté des Carmes de Nantes, contenant le produit des fermages, des rentes foncières et constituées, des revenus de la sacristie et des aumônes.

H 246. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1404-1790. — Passif de la communauté des Carmes. — Procédures, accord, reconnaissance concernant le service d'une rente de 8 livres 10 sous due au chapelain de la chapellenie du Crucifix, fondée à la cathédrale par Daniel Le Vayer, chanoine de Nantes, assise sur une maison de la paroisse de Sainte-Croix ; remboursement de 15 livres de rente, accepté par les Carmes d'Antoine de Brenezay, qui, en retour, s'est obligé à acquitter la rente de 11 livres due au desservant de la chapellenie du Vieux-Crucifix (1539). — Obligation de 1100 livres contractée par les Carmes envers Pierre Fanuche, marchand de Lucques (1463). — Autres obligations souscrites au nom de Fr. Goulet, de Fr. de la Lande, de R. Garreau, de L. Letourneulx, veuve de Luc Guillet, seigneur de la Raudière, et de Cath. Bertet.

H 247. (Registre.) — 23 feuillets, papier.

1767-1791. — Livre des délibérations capitulaires du couvent des Carmes de Nantes, contenant l'énumération du personnel de la communauté, les élections des officiers, les résolutions prises sur les emprunts, les dons, les locations, la refonte des cloches, etc.

H 248. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1507-1552. — Privilèges et franchises des Carmes de Nantes. — Lettres des vicaires généraux du diocèse de Nantes, visant des bulles de Jules II qui relatent et confirment les faveurs accordées à l'ordre des Carmes et leur permettent de publier les indulgences qu'ils ont obtenues pour leur église (1507). — Arrêt du Parlement autorisant les Carmes de Nantes à publier par toute la province les indults obtenus par eux de la cour de Rome, à prêcher la parole de Dieu et à recueillir des aumônes des fidèles (1552). Formule d'affiliation à l'ordre du Mont-Carmel (s. d.).

H 249. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1446-1605. — Confréries desservies dans l'église des Carmes. — Contrats d'arrentement et de vente,

actes de reconnaissance, d'accord, de recouvrement concernant le paiement de diverses rentes foncières dues aux prévôts de la confrérie de Notre-Dame, par Jeannot Samson, Méry Guillet, G. Bourdin, R. Jounet, la veuve Cognart, Jean Goupil, seigneur du Pied-Argent (1524) et autres. — Compte rendu par A. Gaudin et J. Guymant, naguère prévôts de la même confrérie pendant l'année 1532, comprenant l'inventaire des ornements et des titres ; la recette des rentes dont le total s'élève à 72 livres, la liste des frères et sœurs de l'association divisée par paroisses au nombre de 435, lesquels tous ensemble payèrent 253 livres, et le détail des dépenses. — Extrait du livre des délibérations des marchands, confrères de Saint-Jacques et de Saint-Christophe, portant élection de 2 prévôts et contenant diverses prescriptions. Condamnation de payer aux Carmes une somme de 50 livres.

H 250. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 1 sceau.

1400-1737. — Chartreux de Nantes. — Ordonnance de Jeanne de Navarre, duchesse de Bretagne, portant que, dorénavant, les revenus de la dotation de 300 livres assise aux chanoines de la Collégiale, fondée par les anciens ducs en la chapelle de Saint-Donatien de Nantes, sur les devoirs de Loire, seront perçus par les officiers de la Prévôté, que la Chambre des Comptes en aura connaissance, et que, s'il y a insuffisance de produit, on prélèvera l'appoint sur les autres taxes de la Prévôté (1400) ; — mandement de la même duchesse au receveur de la Prévôté de se charger de la recette ci-dessus et de prélever sur les autres droits ce qui manquera à la dotation (1402) ; — et mandement conforme d'Arthur de Richemont, lieutenant, gouverneur et administrateur du comté de Nantes pour Jeanne de Navarre, reine d'Angleterre (1414). — Lettres patentes du duc François Ier, instituant un couvent de chartreux dans la chapelle de Saint-Donatien et de Saint-Rogatien, sise en la paroisse de Saint-Clément, et desservie auparavant par 6 chanoines séculiers, assignant une dotation de 650 livres de rente sur les deniers de la Prévôté de Nantes, et exprimant le vœu que le pape consente à ratifier la fondation (1445). — Mandement du même duc au sénéchal et aux officiers de Nantes d'assigner à la collégiale des chanoines l'église paroissiale de Saint-Donatien, pour qu'ils continuent à y célébrer leurs offices, de livrer aux Chartreux la chapelle de Saint-Donatien avec ses dépendances, plus la rente qui leur a été octroyée en dotation, et de faire édifier les maisons claustrales nécessaires à leur logement (1446). — Mandement du duc Pierre aux receveurs et fermiers du comté de Nantes, de continuer le paiement régulier des sommes assignées aux Chartreux (1453 et 1454). — Mandement d'Arthur de Richemont, connétable de France, aux fermiers de la Prévôté de Nantes, de prélever dorénavant sur les 2.000 livres à lui assignées chaque année sur la recette de la Prévôté, la somme de 400 livres en faveur des Chartreux afin de les aider à réparer leur couvent (1453). — Mandement du duc François II aux receveurs et fermiers de la Prévôté, de payer au prieur des Chartreux la rente due à son couvent (1460) ; — et lettres de confirmation du roi Charles VIII ratifiant la même fondation de 600 livres de rente (1491). — Bulle du pape Eugène IV approuvant la fondation de la Chartreuse de Nantes et prononçant l'extinction de la collégiale séculière (1446). — Lettres de l'évêque de Laodicée, Denis, muni des pouvoirs de G. de Malestroit, évêque de Nantes, relatant qu'il a béni et consacré l'église des Chartreux, y compris les chapelles attenantes dédiées à saint Michel, à sainte Catherine, à sainte Anne, à saint Blaise et à sainte Marguerite, et qu'il a concédé un an d'indulgence aux fidèles qui visiteront désormais la susdite église (1459). — Bulle du pape Paul II concédant 7 ans d'indulgence et autant de quarantaines aux fidèles qui visiteront dévotement la chapelle Sainte-Anne, attenante à la Chartreuse, et contribueront aux frais de son entretien (1466). — Acceptation, par le Chapitre de Saint-Pierre de Nantes, de la fondation de deux processions annuelles, demandées par Catherine de Luxembourg, sur la tombe d'Arthur III, son époux, enterré aux Chartreux, pour le lundi de Pâques et le lundi des Rogations, moyennant la somme de 122 écus de vieil or et la livraison de 3 chapes de deuil (1463). — Donation, par la même dame, aux Chartreux, d'un tableau d'or garni de plusieurs reliques de la Passion, de pierres précieuses et d'autres reliques de divers saints (1484) ; et lettre du procureur général de la Bedoyère, au procureur du Roi, à Nantes, annonçant qu'il y a lieu de rappeler aux chanoines de Saint-Pierre les termes de la fondation de C. de Luxembourg (1737).

H 251. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin.

1457-1610. — Titres des domaines formant l'enclos du couvent des Chartreux. — Acquisitions de maisons et de pièces de terre appartenantes à J. Champain, à Perrot Leclerc et Jean du Cellier, seigneur du Bois (1468). — Acte de l'évêque Guillaume de Malestroit relatant qu'il renonce à tous les droits de lods et ventes à lui dus pour les contrats ci-dessus, à la condition que les Chartreux lui serviront 12 deniers de rente et un plat de fruits de leurs jardins (1461) ; et décharge des mêmes droits octroyée par le duc François II pendant

l'année du rachat (1472). — Acquisition d'un jardin appartenant à H. Garnier. — Accord dans lequel les religieux consentent que les chanoines de Saint-Pierre exercent le retrait féodal des héritages qu'ils ont acquis dans leur fief, à la condition qu'il ne sera bâti aucun édifice à moins de 30 pieds de distance de leurs murs, qu'aucun arbre ne sera planté, et que les propriétaires n'ouvriront aucunes vues sur le couvent ; ratifications des parties et de Jean de la Ramée, vendeur (1491). — Accord dans lequel Ph. Jourdanot consent à rétrocéder au couvent une maison et un jardin voisins de l'enclos (1616) ; et consentement obtenu du chapitre de Saint-Pierre, moyennant une rente de 54 sous (1610).

H 252. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1445-1766. — Fondations ducales. — Copies des lettres de François Ier, des mandements d'Arthur de Richemont et du duc François II, assignant 650 livres de rente aux Chartreux sur la recette de la Prévôté de Nantes. — Requête du duc de Mercœur accompagnée d'un ordre de continuer le paiement (1590) ; requêtes au Roi, au Général des Finances, extraits des états de recette et de dépense, arrêts favorables de la Chambre des Comptes, du Conseil du Roi, et ordonnances des Trésoriers de France, Généraux des Finances. — Lettres de la duchesse Anne, reine de France (imprimé), concédant pour une durée de 10 ans aux Chartreux de Nantes le droit de pêche et l'usage du roseau d'un étang situé dans l'Erdre, entre les moulins de Barbin et les moulins des Halles (1498). Traité conclu avec la ville de Nantes, à laquelle les religieux ont cédé leur marais de Barbin, en échange d'une rente de 600 livres (1752), et homologation de 1754. — Reconnaissances d'une rente foncière de 24 sous assise sur une maison du faubourg Saint-Clément, léguée par E. Thomas, épouse de Guillaume Davy, contrats de vente et d'arrentement de l'immeuble, et condamnations de payer prononcées contre G. Gillot, P. Toussect et autres.

H 253. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1515-1781. — Dons et legs aux Chartreux de Nantes. — Testaments, actes de donation et d'acceptation concernant les fondations pieuses faites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Guillaume de Montigné, écuyer, seigneur de la Haie, 10 livres de rente ; — Pierre Quentin, recteur de la paroisse Saint-Léonard, 163 livres tournois de rente, pour l'augmentation du couvent et l'entretien de deux religieux de plus (1536) ; — Nic. Antoine de Perouze, marchand florentin, 200 livres ; — G. Drouet et M. Pineau, sieur et dame de l'Angle, 50 livres de rente (1556) ; — Guill. de Lignières, abbé de Saint-Aubin, archidiacre de la Mée, 1,200 livres (1562) ; — François Guycaznou, novice, tous les héritages provenant de la succession de Marguerite Tournemine, sa mère : — M. Vivien, garde de la monnaie de Nantes, 360 livres ; — A. Thébaud, prêtre, une maison à Ancenis, la métairie du Mortier en la paroisse de Saint-Géréon (1564), lesquels furent aliénés la même année ; — Laurent Goussault, prêtre et novice, 300 livres et divers objets mobiliers (1569) ; — Etienne Le Courvaisier, prêtre, 300 livres (1574) ; — René Martin, sieur de la Thomasière, de 10 boisselées un tiers de terre sises en un clos voisin du bas chemin de Saint-Donatien (1579), appartenantes auparavant à J. Lamoureux, écuyer, sieur de la Poupelinière ; — Jean Hazon, novice, 400 écus sol (1586) ; — Renée Burot, veuve Perrin, 2,000 livres tournois, pour l'entretien d'un religieux qui priera spécialement pour elle et sa famille (1586) ; — J. Danuncibay, marchand à la Fosse, 100 écus ; — René Laurent, sieur de la Noë, 15 livres tournois de rente sur la Noë de Passay (1601), pour laquelle il y eut reconnaissance de L. de la Grue (1698), chevalier, et de J. Pépin de Belisle, chef d'escadre des armées navales, seigneur de la Frudière et de la Noë (1781) ; — Jean de Bégasson, écuyer, et Jeanne de Guillon, 80 livres de rente foncière sur la Lardais, en Maure, à l'occasion de la profession de J. de Guillon (1615) ; — J. Foucault de la Guérinière et du Tertre, conseiller en Parlement, et J. André, son épouse, 1,200 livres (1625) ; — P. Bedeau de Saint-Lô, conseiller et médecin ordinaire du Roi, et M. Blanchard, son épouse, 400 livres (1628) ; — P. de la Forest d'Armaillé, novice, 2,500 livres (1632) ; — J. de Harrouys et Ch. Goddes, sieur et dame de l'Espinay, 3,200 livres tournois (1635) ; — G. Bidé, chevalier, seigneur de la Bidière, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, 4,000 livres tournois (1649) ; — et Fr. Marin de Beauregard, conseiller du Roi en ses Conseils, 12,000 livres, à la charge d'une rente viagère de 666 livres (1652).

H 254. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1440-1657. — Dons et legs aux Chartreux de Nantes. — Donation par P. Bintin, recteur de Saint-Clément et principal régent du collège de Nantes, d'une maison avec jardin, sise près de l'enclos du couvent, qu'il avait acquise d'Y. Garnier (1572), et anciens contrats d'acquisition ; — donation, par Marabotin Corbinelli d'une maison avec jardin située en face du couvent (1574) et grevée d'une dette de 500 livres envers les

pauvres de l'aumônerie, qui fut amortie par les Chartreux ; sont joints les titres suivants : exemption de dîme accordée par l'évêque Philippe du Bec (1578) ; — sentence du Présidial maintenant les religieux en possession de la franchise des dîmes malgré les réclamations des chanoines de Saint-Pierre (1589), et les anciens titres de propriété de cette tenue qui fut arrentée par les enfants de Jean de Montigné, écuyer (1487), et acquise par Fr. Lapothaire, en 1524. — Accords conclus avec le titulaire de la chapellenie de Saint-Michel, sur la mitoyenneté d'un mur. — Donation, par Jacquette Dupont, d'un journal de terre en la tenue de Godivelle, de 3 quartiers de vigne au clos de Montfoulon et d'une rente foncière assise sur une maison du faubourg Saint-Clément (1582) : sont joints des actes de baux à rente, de vente, et une transaction avec son neveu Laurent Amyon, notaire royal, demandeur en cassation du testament de sa tante.

H 255. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 2 sceaux.

1455-1599. — Titres des domaines de la paroisse Saint-Donatien. — Acquisitions : à Montfoulon, près Barbin, de 3 quartiers de vigne et d'une perrière dépendants du temporel de la chapellenie Louessart, dont le chapelain reçut 30 écus, suivant l'appréciation des recteurs de Saint-Laurent et de Saint-Clément, experts désignés par l'évêque (1455). — Transaction avec G. Morin, conseiller au Présidial de Nantes, seigneur de la Marchanderie et de la Sorinière, lequel concéda aux religieux le droit de tirer de la pierre (1559), et rétrocession du même droit, moyennant 150 livres, en 1599. — Acquisition de la tenue du Bas-Chemin (1529), à laquelle sont joints les anciens contrats conclus par P. Restière, G. Chauvin, écuyer, seigneur de l'Esperonnière et de Saint-Thomas (1505), J. Trillon, etc. — Engagement pris par les religieux envers les paroissiens de Saint-Donatien de payer 30 sous de rente, à la condition que leurs domaines seront exempts des fouages (1536), et amortissement d'une rente de 3 livres 10 sous due aux héritiers de Pierre de la Jou, seigneur de la Rouillonnaie. — Acquisition d'un canton de terre appartenant à J. Guillet, sur lequel on fit construire un mur avec le consentement des chanoines de Saint-Pierre (1564).

H 256. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 19 pièces, papier; 1 sceau.

1326-1754. — Titres des domaines de la paroisse Saint-Donatien. — Échange de deux pièces de terre sises près de Saint-Georges (Nantes), lesquelles furent cédées au titulaire de la chapellenie de Champfleury contre une maison avec jardin, voisine de la Chartreuse (1632), contrat auquel se trouvent joints : un arrentement, des procès-verbaux de prisage et d'état de lieux, des requêtes à l'évêque et au Présidial, une enquête sur le bruit qui se faisait dans cette maison, et une ordonnance de permutation, un arrêt confirmatif et l'approbation épiscopale. — Acquisition de la maison noble de la Bouteillerie et de son enclos, moyennant la somme de 8,000 livres qui fut payée à Hardouin de Coutances, seigneur de Launay, vendeur (1651), contrat auquel sont joints les actes suivants : arrentement de la tenue de la maison et du pressoir de la Bouteillerie, consenti par l'évêque Daniel Vigier à Guillaume de Vioreau et à son fils Amaury (1326) ; — vente du même lieu par Christophe de Sévigné, seigneur des Rochers, à François Ernaud, seigneur de la Hirtais, conseiller en la chancellerie de Bretagne, juge ordinaire de Nantes (1523) ; — par G. Le Vavasseur, écuyer, sieur de la Gendronnière, à Valentin de Coutances, écuyer, seigneur de la Selle, lieutenant du duc de Monbazon au château de Nantes (1615). — Aveux rendus à l'évêque et accords réglant les droits d'indemnité et de lods et ventes à payer à la juridiction des Régaires (1644-1754).

H 257. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1626-1688. — Titres des domaines situés dans les paroisses de Saint-Viaud et de Frossay. — Acquisition des métairies nobles du Pé-Gilbert et de l'Aubaudière et de plusieurs cantons de pré en la prairie du Tenu, consentie par P. du Bois-Orhant, chevalier, seigneur du Boisjolly (1664), contrat auquel sont joints : un partage conclu entre René du Bois-Guéheneuc, seigneur de la Cour de Bouée, et Hélène de Cullant, aïeule d'Hélie du Bois-Guéheneuc (1627), et l'échange des mêmes terres contre celles de la Rigaudière, de la Ville-Havard et autres, sises en la paroisse de Chauvé ; et de la Roche-Baron, en la paroisse de Beauvoir (1663). — Acquisition des deux métairies nobles de la Haute et de la Basse-Pitardière, sises dans les paroisses de Saint-Père-en-Retz, de Saint-Viaud et de Frossay, consentie par René Reliquet, sieur de la Corbinaie, avocat (1672). contrat auquel sont joints les actes suivants : vente des mêmes terres par Samuel de la Forest, écuyer, seigneur de la Groisardière, à P. Hervé (1626) ; — par Daniel Hervé, oratorien, chanoine de Boulogne, à J. Hervé, sa sœur (1659) ; — adjudication au profit de G. Lebreton (1668) ; — prise de possession, acte d'opposition de divers

créanciers, accord réglant les indemnités à payer aux seigneurs par les vendeurs, distribution de deniers et quittances.

H 258. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1571-1790. — Déclarations féodales produites pour les susdites métairies nobles devant : Antoine Grimaud, seigneur de la Barboire, des Bretesches, et du Plessis-Marie (1571) ; Catherine Giffard, épouse de Louis de Conigan, dame de la Clartière, de la Rousselière, etc. (1629) ; Anne de Champeaux, chevalier, seigneur de l'Hopitau (1701) ; François du Bot, chevalier, seigneur de Talhouet (1725) ; tous seigneurs et dames du Plessis-Grimaud ; — devant le domaine du Roi pour les Pilardières ; — devant le marquisat de la Guerche possédé par Fr. de Bruc, chevalier, marquis de Monplaisir (1697), et ses descendants, pour des cantons de pré en la prairie de Corsept ; — devant les juridictions de la Hunaudais et de Saffré, en Frossay, possédées par Charles de Conigan, chevalier, seigneur de Cangé, de la Roussellière et de la Cruaudais (1669) ; par Armand d'Espinose, chevalier (1680), et Thérèse Damours, veuve Jean Pion, seigneur de Saint-Gilles et de Frossay (1769), pour des cantons de pré dans la prairie du Tenu. — Aveu rendu à Cl. Symon, seigneur de la Cartrie et du Boisjolly, pour différentes pièces de terre relevant de la Rouaudière, dans les paroisses de Saint-Père et de Sainte-Opportune-en-Retz (1752).

H 259. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1575-1751. — Titre d'une maison sise à Nantes, place du Pilori, vendue aux Chartreux par Jean Garnier, sieur de la Genaudière, notaire, en 1672. — Remboursement au Roi d'une rente de 3 livres 10 sous, par R. Pineau (1575), contrat d'acquêt, prise de possession, actes de désistement d'opposition, quittances des constituts amortis à divers particuliers, à la décharge du vendeur, requête à l'Intendant de la province pour obtenir la permission de reconstruire la maison (1750), alignement donné par le lieutenant général de police de Nantes ; — procès-verbal de l'état de la maison avant sa démolition, plans et devis de la reconstruction.

H 260. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1583-1700. — Titres des domaines situés dans la paroisse de Saint-Donatien. — Acquisition de la maison du Pavillon, des tenues de Godivelle et de Ferrière, et d'une rente de 12 livres consentie par Jeanne Proust, veuve de Jean Sorin, sieur de la Ferrière, conseiller au Présidial de Nantes, tant pour elle qu'au nom de Louis Guéry, chevalier, seigneur du Bois-Hamon, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Marie Sorin, son épouse (1699) ; contrat auquel sont joints les actes suivants : bannies, prise de possession, opposition, distribution de deniers, acte de consignation, main-levée, consentement de Madame Guéry. — Indemnité de 121 livres de rente foncière souscrite par les Chartreux envers les chanoines de Saint-Pierre (1699). — Anciens titres de propriété des mêmes immeubles acquis de la veuve Gazet par Jean Sorin, en 1583, puis en diverses parties par G. Sorin, lequel amortit plusieurs rentes foncières et arrenta un petit logis, en 1614.

H 261. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier.

1671-1745. — Titres d'une maison sise Basse-Grande-Rue, à Nantes, paroisse de Sainte-Croix. — Acquisition consentie aux Chartreux par Joseph Fleury, procureur au Présidial (1700), prise de possession, quittances et aveux rendus au siège de la Prévôté. — Anciens titres de propriété comprenant l'échange d'une rente de 38 livres cédée à l'Hôtel-Dieu de Nantes par P. Despinose de la Rochelannerie, contre une rente de 30 livres possédée par les pauvres sur ladite maison (1671), acquisition contractée par J. Vanarmeyden (1671), donation à R. Fleury, maître tailleur (1672), suivie de vente en 1678.

H 262. (Cahier.) — 23 feuillets, parchemin ; 66 feuillets et 4 pièces, papier.

1743-1787. — Domaines situés en Anjou. — Acquisition, par les Chartreux de Nantes, d'une maison sise au bourg de Savonnières, d'un pressoir et de plusieurs cantons de vigne, le tout appartenant à Georges Lusson, bourgeois d'Angers (1743) ; contrat auquel sont joints les actes suivants : concordat entre César Fagotin, sieur du Verger, expert juré, et ses créanciers (1697), quittances des sommes payées par le sieur Lusson, acquisition de deux quartiers de vigne par Cath. Follenfant, épouse du vigneron Rabineau, correspondance et quittance d'une rente de 132 pintes de vinage due à la seigneurie de Coulaine, amortie moyennant 300 livres, et du paiement de 50 livres pour droit d'indemnité. Bail à moitié.

H 263. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1611-1787. — Devoir de Loire dit de Penhouet,

concédé par un legs du sieur Geoffroy Drouet, sieur de Portric (s. d.). — Baux à ferme de ce droit concédé à M. Ragault de la Haultière, contrôleur général à la Prévôté de Nantes, pour 150 livres, en 1611 ; — à la veuve Gely, pour 90 livres, en 1787.

H 264. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1581-1785. — Baux à ferme de boutiques, de maisons sises autour du couvent, au bas du cours Saint-André, place du Pilori, dans la Basse-Grande-Rue, concédés à Fr. Briant, G. Clouet, cordonnier, J. Teillé tapissier, M. Vanier, tailleur, Et. Guesbin, marchand de draps de soie, V. Menoret, jardinier, Cl. Provost, tanneur, la veuve Legris, Dupré de la Boulais, apothicaire, etc.

H 265. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1581-1789. — Immeubles de la paroisse Saint-Donatien. — Baux à ferme : de la maison du Perron, concédés à Cl. de la Touche, seigneur du Plessis-Marie (1671), à J. Barrin, chevalier, marquis de la Galissonnière (1676), à Fr. Micheleau, veuve Leloup de Beaulieu, à Ch. Lefèvre de la Brulaire, écuyer (1686), à Ch. Lamoureulx, écuyer, sieur de la Javelière, ancien conseiller à la Chambre des Comptes (1692), à Joseph de Ronceray et à Anne Le Coq, son épouse (1705), à J. Poitou, maître de pension (1753) ; — de la tenue du Bas-Chemin, concédés à G. Deshaies, boulanger, à Nic. Voyer, tisseur de toile, à M. Collet, hôtellier, à G. Dorin, tanneur, et autres ; — des tenues du Pinier, de Godivelle, de la Croix, du Pavillon, de Marabotin et de la Ferrière, concédés à divers jardiniers. — Cession de 3.746 pieds de terrain dans la tenue Godivelle à la municipalité, pour y établir une poudrière, moyennant une rente de 40 livres (1786).

H 266. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1646-1787. — Tenue et maison de la Bouteillerie, en la paroisse de Saint-Donatien. — Baux à ferme concédés à G. Boileau, jardinier, à Cosme de Beauvau, seigneur de Basse (1663) ; à P. Viau, écuyer, seigneur du Clairay (1682) ; à P. Lucas, jardinier, à G. Audrain, et autres. — Procès-verbal d'estimation de deux journaux de terre à prendre dans la tenue de la Bouteillerie pour y former un cimetière commun à toutes les paroisses de Nantes, et arrentement consenti par les religieux moyennant une rente de 200 livres et diverses conditions arrêtées dans un traité (1776).

H 267. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1594-1739. — Marais de Barbin, de Godivelle et de la Janvière, en la paroisse de Saint-Donatien, appartenants en usufruit aux Chartreux. — Baux à ferme du droit de pêche et des roseaux à couper, concédés à P. Garnier, pour 18 écus par an (1599) ; à P. Charoulet, pour 60 livres (1630) ; à Yves Legal, pour 450 livres (1721). — Bail à ferme du droit de passage entre le Port-Communeau et le Bourgneuf, près la grosse tour, concédé pour 46 livres par an, à Jean Dupin (1644).

H 268. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

1669-1783. — Domaines du pays de Retz. — Baux à ferme de la métairie de Pé-Gilbert, concédés en 1733, pour 120 livres ; en 1765, pour 180 livres ; — de la métairie de l'Aubaudière, concédée en 1728, pour 80 livres par an et 2 tonneaux de blé ; en 1756, pour 300 livres ; — des métairies des Pitardières, concédées pour 167 livres, en 1704 ; pour 620 livres, en 1776.

H 269. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin ; 42 pièces, papier ; 5 sceaux.

1471-1765. — Rentes foncières et hypothécaires, constituées successivement aux Chartreux jusqu'à la somme de 10 livres par Jeanne Le Parcheminier (1484), veuve Robin Delaunay, et auparavant de G. Ramette, barbier, sur la tenue de Cornouaille, en Saint-Donatien, vendue par l'évêque P. du Chaffault à R. Delaunay (1478), et sur une maison de Nantes sise rue de la Chaussée, en la paroisse de Saint-Denis, dont la moitié appartenait à ladite veuve ; — cessions de droits de copropriété consenties par J. Boidron, P. Paisnot, moyennant divers constituts qui furent amortis successivement par les religieux ; — transport de la moitié de l'immeuble par la même veuve au profit de Jean le Parcheminier, seigneur de Robaloire, chanoine de Nantes (1489) ; — transaction dans laquelle ce dernier reste détenteur de la ferme de Cornouaille, avec l'agrément des Chartreux auxquels il devait payer une rente de 11 livres 5 sous (1496) ; autres transactions desquelles il résulte que le chanoine Le Parcheminier, J. Paisnot et J. Boisdron, ont abandonné leurs droits sur la maison de la rue de la Chaussée et sur la tenue de Cornouaille, pour demeurer quittes de toutes les rentes dont ils étaient chargés (1498). — Arrentement par les religieux des maisons et

des terres de la tenue de Cornouaille, à Aubin Le Bloays (1510) ; bail à ferme d'un bordage au même lieu (1561) ; reconnaissances diverses ; arrentement d'emplacement de maison et de cantons de terre après procès-verbal, poursuites contre les débiteurs et quittances. — Acquisition d'une rente foncière de 35 sous tournois assise sur une maison de Nantes, voisine de la porte du Port-Maillard (1507), dont jouissaient auparavant Jean du Bosc, écuyer, seigneur du Houssay (1504), et R. Réaux ; condamnations de payer prononcées contre divers possesseurs, et reconnaissance souscrite par Louis Bonnin, évêque de Toulon (1699).

H 270. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1426-1784. — Titres d'une rente foncière de 21 livres 9 sous, assise sur une maison de la rue des Halles à Nantes, vendue aux Chartreux par G. Pouponneau ; — reconnaissance de M. Balavoine et de ses héritiers, sommations et sentences de condamnation. — Autres titres de deux rentes foncières nobles, l'une consistant en 20 boisseaux de blé et 8 boisseaux d'avoine à prendre sur le tènement de la Réaulté, en la paroisse du Clion, plus la jouissance des garennes du même lieu ; et en 21 boisseaux de froment, 15 sous, 4 chapons, à prendre sur la Basse-Belinière, même paroisse, acquises, en 1664, par les Chartreux, de René du Bois-Orhant, chevalier, seigneur du Bois-Macé, et de Fr. Bourgogne, son épouse : les actes joints au contrat sont : la vente de la Réaulté, consentie par B. Degeul, seigneur du Marais (1426) ; — la vente de la rente assise sur la Réaulté consentie à Et. Dudoyer par P. Degeul et la veuve d'Olivier Degeul du Bois-Macé (1600) ; — l'acquisition d'André Dudoyer des quittances et des procédures ; — plus l'accensement de la Belinière, consenti par Thibaud Degeul, écuyer, seigneur du Marais-Mainguy (1573), l'acquisition d'Et. Dudoyer (1597), l'arrentement de la Belinière, des procédures, un échange conclu avec R. du Bois-Orhant en 1658 ; actes de ratification, de paiement et de reconnaissance. — Autres titres d'acquisition d'une rente foncière de 4 livres et d'une autre rente de 3 boisseaux de blé, toutes deux assises sur des maisons du village de la Melleraie, en la paroisse de Saint-Viaud.

H 271. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1601-1720. — Titres des rentes constituées au profit des Chartreux de Nantes, par J. de la Tullais, sieur de la Jarossaie, conseiller maître à la Chambre des Comptes (1601), P. Hervé, Fr. Cantiteau, Ch. Bonfils, écuyer, sieur de la Pommerais (1643) ; — G. Pantin, chevalier, seigneur de la Guère (1647) ; Al. Rogon, chevalier, seigneur du Cosquet (1652) ; A. Charier, notaire ; Ch. Barillon, chevalier, seigneur de Somloir (1661) ; — Prigent Haugoumard, écuyer, seigneur de la Serais (1672), les héritiers Charuau (1720), etc.

H 272. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1500-1580. — Charges de la communauté des Chartreux. — Contrats d'amortissement : d'une rente de 10 sous due à B. Daudin, seigneur du Boisbrient, à cause d'une messe d'anniversaire (1500) ; — d'une rente de 48 sous due à V. Le Clanche, desservant de la chapellenie Saint-Louis, en l'église collégiale de Notre-Dame (1542) ; — d'une rente de 8 sous 4 deniers due aux chanoines de Saint-Pierre ; — d'une rente de 29 sous due à l'aumônerie de Saint-Clément (1561). — Quittance d'une somme de 500 écus, versée aux Chartreux d'Auray à la suite d'une sentence prononcée par les prieurs des Chartreuses de Bourg-Fontaine et de Paris, visiteurs de la province de France (1580).

H 273. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1561-1729. — Pièces diverses. — Quittance d'une somme de 300 livres, versée au prieur de Nantes, par le visiteur de la province de France (1561). — Déclaration de temporel, produite devant la Chambre établie pour la recherche du droit d'amortissement (1640). — Extraits de baux et de contrats (1689). — Déclaration comprenant les acquisitions faites depuis 1641 (1689). — Déclaration générale de temporel produite devant l'assemblée générale du clergé de France (1729). — Authentique d'une relique de saint Médard qui fut remise par la collégiale de Saint-Etienne de Dijon à la cathédrale de Noyon (1650). — Testament de R. Babonneau, prêtre, fondant une chapellenie en l'église de la Renaudière, dont il réserve la présentation du titulaire aux Chartreux (1650), et actes de présentation de divers chapelains. — Procédures sur une sommation envoyée aux habitants de la feillette de la Boissière, d'avoir à payer ses cotisations aux fouages sur le rôle de la Remaudière ; protestations des Chartreux se défendant de toute participation au procès (1698).

H 274. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1519-1787. — Prieuré d'Izeron, paroisse de Vallet, réuni à la Chartreuse de Nantes. — Requête des

Chartreux à l'évêque de Nantes, afin d'obtenir la réunion du prieuré d'Iseron, dépendant de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm, à la mense de leur couvent; enquête de *commodo* et *incommodo* relatant le témoignage de plusieurs notables sur la détresse du couvent (1603); ordonnance épiscopale prononçant l'union demandée; consentement de l'abbé et des religieux de Saint-Michel-en-l'Herm, à la charge de payer à leur couvent la rente de 20 livres tournois; et actes de ratification. — Actes des diverses aliénations de temporel, faites en vertu de l'édit de janvier 1563, comprenant les bordages de la Robinière, de la Sarazinière, 60 boisselées de terre près des Courères, en la paroisse de Vallet; de 2 journaux de lande et de 3 journaux de pré champeau dépendant de la métairie de Chesne-Moreau, paroisse de la Remaudière. — Instance en revendication de 2 quartiers de vigne, au clos des Dorices, contre Hardi Lepeigné, écuyer, sieur de Lormois, défendeur, terminée par une sentence de condamnation au profit des Chartreux (1631); contrat d'échange, par lequel L. Lepeigné de la Charoulière a cédé au couvent deux portions de pré à Bretais (1632); — autre échange de deux pièces de terre conclu avec M. Oger (1652). — Aveu rendu aux religieux par les détenteurs des Courères (1654). — Aveux rendus par les religieux pour les métairies de la Chapelle-aux-Moines et du Chesne-Moreau, en la paroisse de la Remaudière, relevant du fief de l'Épine-Gaudin; — afféagement de 20 septerées de terre en lande, à annexer aux métairies susdites, concédé par Chr. de Goulaine, seigneur du Pallet (1633), moyennant la somme de 400 livres, dont quittance est jointe. — Quittance d'une rente de 5 livres 14 sous assise sur la terre de la Basse-Ville-Arnoul.

H 275. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1611-1790. — Baux à ferme du temporel du prieuré d'Izeron, annexé à la Chartreuse. — Baux de la métairie du Coudray, affermée 40 livres tournois, en 1611; 160 livres, en 1749; — du bordage de la Robinière, affermée 30 livres, en 1611; 60 livres, en 1781; — de la métairie de la Chapelle-aux-Moines, 330 livres, en 1662; 200 livres, en 1781.

H 276. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 63 pièces, papier.

1744-1787. — Landes d'Izeron et des Chabossières. — Instance contre N. Le Bouvier des Mortiers, auditeur à la Chambre des Comptes, J. Charette de Briord et autres détenteurs du village des Chabossières, suivie d'une sentence de condamnation du Présidial, qui leur défend d'envoyer leurs bestiaux paître dans les landes d'Izeron ou des Féraudières (1745). — Procès-verbal de partage de la lande d'Izeron et des landes des Chabossières, signé entre les Chartreux et Marc Barrin, marquis de la Galissonnière (1777). — Procès en complainte contre divers particuliers coupables d'avoir renversé les bornes séparatives desdites landes, comprenant des plans, des extraits d'anciens aveux, des consultations, des défenses, des répliques et des productions (1787).

H 277. (Liasse.) — 214 feuillets, papier.

1763. — Répertoire des titres et papiers de la Chartreuse de Nantes par dom Laurent Gaillard, profès et coadjuteur du couvent, comprenant l'analyse détaillée de toutes les pièces qui se conservaient dans les archives.

H 278. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 77 pièces, papier.

1550-1776. — Cordeliers d'Ancenis fondés en 1431. — Dons et legs. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, ventes, accords, sentences et quittances établissant l'origine, l'assiette et la valeur des revenus attachés à chaque fondation pieuse par les bienfaiteurs dont les noms suivent: Jeanne Huguet, veuve J. Ganduart, une rente de 5 livres sur un jardin et une maison à Ancenis (1578); — G. Houys, veuve A. Brenezay, une rente foncière de 5 livres 10 sous (1584); — P. Dupas, une rente d'un écu un tiers (1586); — B. Poupart, veuve M. Petiteau, une rente de 3 livres (1586); — U. Gasnier et P. Mahé, une rente de 38 livres (1588); Perrine Chesneau, veuve Paultard, 10 livres de rente (1592); — Fr. Dufresne, 12 livres de rente; — Louise Bertin, veuve Rondet; — Marie Meslaie, épouse Cl. Chogué, marchand, 12 livres de rente (1594); — Fr. Oger et M. Gasnier, une rente foncière de 33 livres sur le lieu de la Rue en Liré; — Marie Chasles, femme Delafuie, une rente de 30 sous sur la métairie de Bout-de-Bois, en la paroisse de la Rouxière (1597) reconnue, en 1767, par M. de la Pommeraie de Kerambar; — et Isabeau Chesneau, une rente de 20 sous.

H 279. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 130 pièces, papier.

1554-1779. — Dons et legs aux Cordeliers d'Ancenis. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, contrats, accords, sentences et quittances établissant l'origine, l'assiette et la valeur des fondations pieuses établies par Jeanne Taillandier (1606), Perrine Suzain et Jean Guichard de la Coicaudrie (1619);

J. Suzineau-Billière, Et. Foyneau de la Davraie et des Fiefs-Bureau ; — Claude de Saint-Amatour, dame de Pannecé, 30 livres de rente constituée en 1626 ; — Fr. Urvoy, dame de la Touche, veuve Math. Mezange, sieur de Beauvais (1629) ; — Jean Deshaies ; — René Fleuriot d'Omblepied, 12 livres de rente foncière (1632) ; — Jeanne Mabit, Anne Eturmy, Anne Guesdon, R. Chesneau, Cath. Lefèvre, veuve J. Michel, écuyer, sieur de la Galerie (1660) ; — Gabrielle Fournier, 16 livres de rente sur le lieu de la Fournerie, en Teillé ; — Marie Petit, femme de Brevet, deux rentes de 10 livres, l'une pour la fabrique de Saint-Pierre, l'autre pour les Cordeliers (1657), et Françoise Sarrazin.

H 280. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 18 pièces, et 26 feuillets, papier.

1485-1776. — Dons et legs aux Cordeliers d'Ancenis. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, contrats de mutation, accords, sentences et quittances établissant l'origine, l'assiette et la valeur des fondations pieuses établies par J. Bretet, veuve de Christophe Guilbaud, René Héard, Anne Suzineau, veuve P. Cathelinais (1686) ; — Françoise Ménard, veuve Brice Macé, Michel Terrien et Françoise Rideau, le sieur Lelarge ; — Jeanne Saucier, veuve Lebeau, 300 livres (1704) : — Françoise Juston, une rente constituée de 55 livres, et Marguerite Perrineau, 30 livres de rente foncière (1718) . — Relevés des fondations du couvent dressés en 1675 et en 1697. — Indemnités octroyées par les barons d'Ancenis, en 1485 et en 1580, au recteur d'Ancenis pour la fondation du couvent et pour l'amortissement d'une pièce de terre.— Partage, entre J. Aubert et L. Bellanger, d'héritages sujets à 40 sous de rente (1635). Lettres de M. et de Mme de la Ferronnays, constatant que les Cordeliers possédaient sur eux deux constituts, l'un de 230 livres, l'autre de 150 livres.— Reconnaissance pour 3 rentes foncières montant ensemble à 10 livres 15 sous.

H 281. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1332-1780. — Cordeliers de Bourgneuf. — Bulle (copie) du pape Jean XXII autorisant Gérard de Machecoul à construire un couvent capable de contenir 12 religieux et permettant aux Cordeliers de posséder des immeubles et revenus fonciers pour assurer leur subsistance, en raison de la situation isolée du couvent (1332). — Baux à ferme de plusieurs aires de marais salants, situés dans les paroisses de Saint-Cyr et des Moûtiers, et de pièces de terre (1625-1633). — Procurations des religieux pour toucher les intérêts d'un constitut de 1.400 livres sur les États de Bretagne.

H 282. (Registre.) — 160 feuillets, papier.

1768-1790. — Cordeliers de Clisson. — Journal des recettes et des dépenses contenant le détail de toutes les sommes reçues et payées chaque jour. Les comptes sont fréquemment vérifiés en chapitre et arrêtés.

H 283. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 37 pièces, papier ; 1 sceau.

1483-1774. — Cordeliers de Nantes. — Fondations pieuses. — Testament de Jeanne de Rohan, veuve de Jean des Rames, dame de Vigneu, fondant une messe chantée par semaine et un anniversaire solennel de sa mort, et portant donation d'une rente de 24 livres (1499) ; mandement du roi Louis XII, évoquant au Conseil de la chancellerie de Bretagne toutes les oppositions formées par les héritiers de la défunte à l'exécution du testament (1506) ; — instances en paiement d'arrérages des religieux contre Olivier de Corval, écuyer, seigneur de la Pasquelais (1531) ; contre les enfants mineurs de P. de Sévigné, seigneur du Buron (1576) ; Joachim de Sévigné, seigneur d'Olivet (1603) ; Jean-Baptiste du Breil, sieur du Champcartier, acquéreur de la terre du Buron (1705) ; baux à ferme et contrat d'acquisition dudit domaine, et reconnaissance souscrite par Louis du Breil (1743), sentences et arrêts de condamnation ; et donation, par Jeanne de Rohan, à Guillemette du Vau-Richart, de la maison de la Greneraie, en la paroisse de Couëron (1489). — Contrats des deux messes hebdomadaires et d'un anniversaire fondés (1501) par Guillemette du Vau-Richart, et de la maison qu'elle donna aux religieux, rue des Caves, en la paroisse Saint-Léonard, pour en assurer le service ; consentement souscrit par Olivier Delcix et Jeanne du Vau-Richart (1506), et titres de propriété annexés. — Assignation de 10 livres de rente sur la terre de la Foubretière, en la paroisse de la Haie, consentie par les fils de Jean de la Follie (1514), en exécution d'une fondation de Pierre Chesnel, seigneur de Maillechat ; instances en paiement d'arrérages contre J. de Malnoue, J. de la Follie (1556), et Julien Clergeau (1585). — Aliénation des héritages légués en la trêve du Gâvre, par l'abbé Guy Malo, pour une somme de 200 livres, et constitution entre les mains de M. Bernard et de Th. Lemoine, marchands, à la charge de servir 10 livres de rente (1509), et reconnaissance de divers propriétaires d'une maison sise rue Germonde. — Donation d'une somme de 800 livres aux chanoines de N.-D. de Nantes, par Martin Darrande, seigneur du Bouffay, et J.

Caradreu, à la charge de payer aux Cordeliers 20 livres de rente pour le service de deux messes par semaine. (1510).

H 284. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1525-1746. — Dons et legs aux Cordeliers de Nantes. — Testaments, actes de donation, de reconnaissance et d'acceptation, accords établissant l'origine et l'assiette des fondations pieuses souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Roberde Reverdy et Françoise de Seillons, sœurs du tiers ordre de Saint-François, 5 livres de rente foncière sur une maison de la rue Saint-Léonard (1514) ; — C. Le Gouz, veuve Gonzalve de Compludo, 20 livres de rente constituée entre les mains des chanoines de N.-D. de Nantes (1525) ; — Jeanne de Bouteville, dame de la Marière, veuve d'Henri Derrien, secrétaire du roi, en la chancellerie de Bretagne (1526), un constitut de 25 livres sur Pierre Alix, plus une rente foncière de 6 livres sur le domaine de la Bréhaudière, en Saint-Donatien (1529), fondation à laquelle est annexé le contrat de vente des terres de la Bouchetière, de la Haie-Lévêque, de la Barre et du moulin des Landes, le tout acquis par la veuve Cosnier de la Botinière (1732) ; — Ferrand d'Astondille et Jeanne Robert son épouse, 75 livres de rente constituée sur la fabrique de la paroisse Saint-Nicolas de Nantes (1534) ; — Bernardin d'Espinose, seigneur de Bouvet, de Gesvres et de la Rivière, 50 livres de rente payable par la Collégiale de N.-D. de Nantes (1542), avec la ratification de P. d'Espinose son fils (1547) ; — René Macé, écuyer, seigneur de Joyon, 12 livres tournois de rente foncière sur le domaine de Joyon, en la Chapelle-Heulin (1545), pour laquelle il y a reconnaissance de Françoise Leloup, veuve Descartes (1702), et de M. de Bruc de Monplaisir (1725) ; — Jeanne de Mirande, veuve de Jean de la Presse, 18 livres de rente assignées sur les fabriques de Saint-Saturnin et de Saint-Nicolas (1546), et 600 livres, pour avoir la faveur de construire une chapelle privée dans le cimetière du couvent (1549) ; — Jean de la Presse, une rente annuelle de 30 livres hypothéquée par A. Rhuys, son exécuteur testamentaire, sur une maison de la Fosse, possédée par A. d'Astondille et Fr. de Compludo, sieur et dame de la Cognardière (1568) ; puis par P. Charron, négociant, qui fut poursuivi pour le paiement des arrérages (1731) ; — Pierre de Plouer, seigneur du Bois-Rouaud, 50 livres de rente hypothéquée sur le domaine de la Cruaudais, en la paroisse de Frossay (1553), qui fut reconnue par Ch. de Plouer, seigneur du Bois-Rouaud, la Bastardière, Entre-les-Deux-Châteaux, Taron, Limur et Bougon, chambellan de la chambre du Roi (1599), puis transférée plus tard sur une maison de la rue Garde-Dieu possédée, en 1713, par P. Le Meneust des Treilles, président à la Chambre des Comptes de Bretagne ; Guillaume Marcel, écuyer, sieur de Maupas, procureur de Marg. de Conan, veuve de René de Rieux, seigneur de la Feuillée, d'Assérac et de Belle-Isle, une somme de 500 livres (1577) ; André Ruys et Is. de Santo-Domingo (1578), une rente de 150 livres hypothéquée d'abord sur une maison de la Grande-Rue, puis sur une autre de la rue de Briord, et enfin convertie en un constitut sur les États de Bretagne, le tout pour avoir une chapelle privative, un droit d'enfeu et des messes de *Requiem*.

H 285. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 87 pièces, papier.

1582-1770. — Dons et legs aux Cordeliers de Nantes. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, accords établissant l'origine et l'assiette des fondations pieuses souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Julienne Peceu, veuve de G. Gougeon, auditeur des Comptes en Bretagne, sieur et dame du Plessis-Regnard (1582), une rente de 36 livres hypothéquée sur la terre du Plessis-Regnard, en la paroisse de Haute-Goulaine, servie par M. Gougeon, puis par la veuve Lohier, après instances judiciaires ; — Jean Bernard, sieur de Bellanton, et Fr. des Melliers, son épouse, une rente de 30 livres sur une maison de la rue des Jacobins (1588) ; — Julien Poher, sieur de la Chevallerais, 30 livres de rente sur le domaine de la Chevallerais, en Cordemais (1589), servie par Louis de Montmorency, chevalier, seigneur de la Rivière (1691), et par le sieur Branjon, en 1703 ; — Jul. Charette, écuyer, seigneur de Couëron et de Kerogat, sénéchal de Nantes, et Perrine Giraud, son épouse (1589), une rente de 120 livres sur le domaine de Kerogat, en Assérac, transférée ensuite sur la Perraudière en Saint-Similien, et sur des celliers de la rue des Trois-Trompettes *antea*, rue Garenton, à Nantes (1614), fondation augmentée par Jean Charette de Lormière de 100 livres de rente (1617) et ratifiée par Jean Charette de la Noë au moyen d'un constitut de 100 livres sur Anselme de Gastinaire, sieur de la Preuille (1637) ; — François Padioleau, sieur de l'Essart et de la Caratrie, une rente de 15 livres sur l'Essart qui fut transférée sur la terre de la Moricière et de la Caratrie (1590), reconnue et servie par Chr. Juchault de l'Orme (1721), et par Ch. Cornulier, chevalier, seigneur de la Caratrie et de la Moricière (1760) ; — Et. Ellebroc, boulanger du duc de Mercœur, 50 livres de rente sur une maison de la rue

du Port-Maillard (1592), qui lui fut donnée par le Roi et qu'il vendit, en 1601, à L. Daniel. — Ordonnance de la Chambre des Comptes allouant aux religieux, sur leur requête, une somme de 16 écus deux tiers, pour la rétribution de divers services religieux en sus de 10 écus qui leur étaient accordés ordinairement (1599); et quittance de 101 livres payées au procureur des religieux pour la rétribution du premier semestre de 1697.

H 286. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1607-1782. — Dons et legs aux Cordeliers de Nantes. — Testaments, actes de donation, de reconnaissance, accords, sentences établissant l'origine, l'assiette et la valeur des revenus attachés aux fondations pieuses dues aux bienfaiteurs dont les noms suivent : Et. Lefranc, maître des comptes de Bretagne, 200 livres de rente (1607) ; — Isabelle Poulain de la Rivaudière, veuve de Bonaventure d'Hérédie, une rente de 18 livres 15 sous, sur la maison de la Fontaine, à la Fosse de Nantes (1611) ; — René de Rieux, seigneur de Sourdéac, marquis d'Ouessant, et Suzanne de Saint-Melaine son épouse, une somme de 4,800 livres, en échange de laquelle les religieux leur concédèrent un enfeu privé près du grand autel et une messe de Requiem chaque jour de l'année (1613) ; — Guy de Rieux, seigneur de Sourdéac, 150 livres de rente sur la terre de Sourdéac (1630), dont le paiement fut garanti par arrêt du Conseil du 25 août 1635 ; — Pierre Perrigault, prêtre, tous ses biens meubles, lesquels comprenaient deux constituts de 25 livres chacun (1621) ; — M. André de Champeaux, un constitut de 18 livres sur la ville de Nantes (1627) ; — Marie Juchault, veuve Pierre Davy, écuyer, sieur de la Botardière et du Chesne-Moreau, 25 livres de rente foncière sur une maison du carrefour Saint-Vincent à Nantes, possédée en 1713 par M. de Boisdavy, écuyer ; — Marguerite de Marques, veuve Ménardeau de la Bouchetière, une somme de 45 livres et une rente de 25 livres sur le domaine de la Bouchetière (1627), dont il y a contrat de vente par G. de Bruc à François Boux, en 1705 ; — Pierre Fyot des Rivières (1607), Y. Fyot des Reimbergères et Marie Fyot, veuve de Monty, 600 livres pour la construction d'un enfeu et 50 livres de rente sur une maison de la Fosse et sur la tenue de Gaste-Deniers, le tout en la paroisse Saint-Nicolas de Nantes (1630) ; — Cath. Dugué, veuve de Julien Bidé, sieur de Ranzay, Séb. Bidé de Ranzay, Cl. Bidé du Bois-Laurent, une rente de 100 livres sur la terre de Ranzay (1646), don qui fut déclaré exécutoire contre les enfants de Cl. Bidé de la Botinière (1702) ; — Jean Charette, sieur de la Noé, de la Colinière et de Boisbrient, 15 livres de rente (1650).

H 287. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 95 pièces, papier.

1643-1783. — Dons et legs aux Cordeliers de Nantes. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, accords, quittances et sentences établissant l'origine, la valeur et l'assiette des revenus attachés aux fondations pieuses dues aux bienfaiteurs dont les noms suivent : César Renouard de Drouges, seigneur de Gesvres, et Isabelle Poulain, son épouse, 1000 livres pour l'emplacement d'un enfeu et une rente de 104 livres sur la terre de Gesvres (1663), laquelle fut reconnue par Marthe Renouard, veuve Bonnin de Mésignac, chevalier, comte de Morvaux (1707) : — J. Bazille, sieur de la Gauvellière, une rente hypothécaire de 150 livres (1664) ; — Ch. Lamoureux de la Javelière et Séb. Lemercier, son épouse, 60 livres de rente (1664) ; — J. Palierne de la Pinaie, une rente foncière de 100 livres, hypothéquée sur une maison de la rue des Carmes (1664) ; — Louise Goullet, veuve P. du Bot. de la Barillière et de Launay, à l'intention de laquelle Louis de la Bourdonnais, chevalier, vicomte de Coëtion, veuf d'Anne du Bot, donna 30 livres de rente sur la terre de l'Oiselinière, en Mouzillon (1666) ; — Jos. Charette du Plessis, 60 livres de rente (1666) ; — J. Mosnier, veuve de Victor Leloup de Beaulieu, 800 livres (1668) ; — Georges Moreau, recteur de la paroisse de Ligné, 200 livres (1677) ; — Fr. Macé, seigneur de la Roche, P. Macé, seigneur de la Paillardière, J. Mosnier de la Valletière, P. François Mosnier de la Valletière, écuyer, seigneur du Rocher, 48 livres de rente à ajouter à l'ancienne fondation de leurs ancêtres de 18 livres (1688) ; — Simonne Rondeau, 104 livres de rente sur le domaine du Plessis-Bruslé, en Frossay (1688) ; — Renée Charette, épouse de J. de la Bourdonnaie, seigneur de Boisry, rente de 29 livres sur la métairie de Couëdro, en Pont-château (1689) ; — Fr. Bidé du Plessis, écuyer, 2,000 livres de capital (1690) ; — Marguerite Dumanoir, veuve G. Jouan, menuisier, 6 livres de rente ; — Françoise de Moyre, veuve de J. Salomon, seigneur de Bréafort, 100 livres de rente hypothécaire (1701) ; — Françoise Amproux, 1.400 livres de capital (1711) ; — Jean du Hairon, sieur de l'Œuvre-Neuve, 60 livres de rente (1715) sur une maison du Pellerin transférée sur une maison du Port-au-Vin à Nantes, possédée par A. Allotte de la Fuie, négociant, en 1782 ; — Pierre Viau, 60 livres de rente sur une maison du marché au blé ; — René de Kermoisan, seigneur de Trésiguidy, et Renée de la Grue, dame de la Guerche, son épouse, une rente fon-

cière de 15 livres sur la maison de Gouesmap, paroisse de Saint-Gilles (1734) ; — Cath. Frapet, veuve Fleury, 50 livres de rente hypothécaire (1741). — Relevé sommaire des fondations, dressé au XVII[e] siècle.

H 288. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1659-1765. — Cordeliers de Nantes. — Contrats de constitution, de subrogation, de reconnaissance concernant la propriété d'une rente foncière de 10 livres hypothéquée sur une maison de la rue des Caves, à Nantes, acquise par Fr. Bidon (1729) ; — d'une rente de 37 livres sur la ville de Nantes léguée par Marie Bricaud, sœur du tiers ordre de Saint-François, à la charge de lui payer une rente viagère de 37 livres (1749) ; — la propriété de diverses rentes constituées sur Jean Laubier, écuyer, sieur de la Chaussée (1659), René Dupas, Nic. Lemerle, Marc Pascaud, Guy des Melletières, écuyer (1694) ; sur les Cordeliers de Bourgneuf, sur l'Hôtel-de-Ville de Nantes, sur la ville de Paris, sur les Etats de Bretagne et Fr. de Bruc de Monplaisir (1729).

H 289. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1593-1789. — Cordeliers de Nantes. — Actes d'aliénation et d'échange relatifs à une portion de jardin du couvent qui fut cédée aux dames de Sainte-Elisabeth (1593), à la charge de payer une rente de 24 livres qui fut reconnue par Julien Macé de la Bossière, acquéreur de l'emplacement de leur couvent (1636) ; — à un canton de terre qui fut vendu à Isaac de Lescouet, vicomte du Bochet, moyennant une rente de 109 livres 15 sous (1622). — Lettres patentes confirmant le traité passé par les religieux avec les officiers municipaux de Nantes pour la cession du terrain nécessaire à la création de la rue Royale et de la place de la Chambre des Comptes (1787), et aliénation de diverses parcelles de terre, consentie aux sieurs Le Lubois, Desprez et Bouyer (1789). — Arrêté du subdélégué Védier fixant à 1.200 livres l'indemnité de loyer annuelle due aux Cordeliers pour l'occupation de diverses salles de leur couvent par les officiers de la Chambre des Comptes (1767).

H 290. (Registre.) — 196 feuillets, papier.

1745-1756. — Journal de la sacristie du couvent des Cordeliers de Nantes servant à inscrire les messes de casuel et de fondation acquittées chaque jour.

H 291. (Registre.) — 21 feuillets, papier.

1748-1750. — Livre des délibérations de la confrérie de Saint-Crespin et Saint-Crespinien contenant les statuts de l'association, les versements des cotisations, la vérification des comptes, la nomination des syndics et du trésorier.

H 292. (Registre.) — 115 feuillets, papier.

1768-1791. — Journal des recettes du couvent des Cordeliers de Nantes.

H 293. (Registre.) — 114 feuillets, papier.

1743-1777. — Inventaire des titres du couvent des Cordeliers de Nantes relatant les chartes de leurs privilèges, les bulles de faveur concédées par les papes, les preuves des fondations pieuses et les conventions passées avec quelques confréries. — A la fin sont transcrits quelques actes d'obligation. Table.

H 294. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

XV[e] siècle-1785. — Cordeliers de Savenay. — Lettres de confirmation du chapitre de Saint-Pierre de Nantes relatant que le couvent fut fondé par Jean V, duc de Bretagne, avec l'approbation de Martin V, et que le recteur de la paroisse reçut 300 livres d'indemnité. — Déclaration des religieux portant qu'ils n'ont pu obéir à l'ordonnance royale de 1736 sur le dépôt des registres de vêture, noviciat et profession au greffe du Présidial, parce qu'aucune réception n'a eu lieu dans leur couvent (1773). — Extrait mortuaire du père Orain (1783). — Procuration donnée au père Fleury, gardien, pour toucher les rentes du couvent (1785).

H 295. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1779. — Cordeliers de Saint-Martin de Teillé, en la paroisse de Ruffigné, fondés en 1221. — Constitut de 100 livres de rente sur les États de Bretagne passé au nom du père Orain, gardien du couvent de Teillé.

H 296. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1442-1760. — Dons et legs aux Dominicains de Guérande fondés, en 1408, par le duc Jean V. — Lettres patentes du duc Jean V, concédant aux Dominicains, pour une durée de 12 ans, la jouissance de 55 œillets de marais sis en la paroisse de Guérande, afin de les aider

à vivre (1442) ; — lettres de la duchesse Anne, en forme de mandement, au trésorier de l'Espinay, prorogeant pour 15 ans la même concession, parce que les religieux célèbrent chaque semaine une messe à la mémoire des ducs de Bretagne (1498) ; — et prorogation de 10 ans octroyée par le roi François 1er et datée de Blain (1518). — Testaments, actes de donation, d'acceptation, d'accord et instances établissant l'assiette et la nature des revenus affectés aux fondations suivantes : Marie de Marzan, veuve de Charles de Lindré (1492), 2 œillets de marais ; — Jean du Verger, seigneur de Saint-Denac, une rente de 10 livres et une pièce de terre voisine du couvent (1513) ; — Olivier d'Ust, seigneur d'Ust, du Mollant et de Talhouet, 16 œillets de marais et 100 livres pour la construction de la chapelle Notre-Dame (1530) ; — Anne de Broel, épouse de Julien de Kerveno, sieur de Brehet, 20 livres (1547) ; — Yvonne Sorel, veuve de Jean de Fontenio, seigneur de Fontenio, 15 œillets de marais pour l'entretien d'une chapellenie sous l'invocation de saint Avertin (1581) ; — Jeanne Cramezel, veuve Leroy, 15 œillets de marais (1587) ; — Guillemette de Kerveno, 120 écus (1594) ; — Rialland Martineau, 4 œillets de marais (1670) ; — Guillaume Terrien et Guyonne Legal, un logis au faubourg de Bizienne, en Guérande (1701).

H 297. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1597-1785. — Acquisitions et échanges des Dominicains de Guérande. — Contrats relatifs à une pièce de terre de 17 sillons, sise en face du couvent ; à des salines de Guérande et d'Assérac, et débornement d'héritages entre les religieux et le sieur Pesdron, sis à Herbignac (1773). — Baux à ferme de maisons et de terres sises au faubourg de Bizienne, au village de Queniquen, en Guérande ; au village de Saint-Sébastien, en Piriac, à Linarzel, en Assérac ; au village du Greno, en Saint-Molf ; — et de la métairie de la Salle-Branguen, même paroisse.

H 298. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1568-1784. — Rentes et créances des Dominicains de Guérande. — Contrat relatif à une maison du faubourg de Bizienne grevée d'une rente de 24 sous au profit du couvent (1568). — Procédures relatives au recouvrement d'une rente de 4 livres sur le clos de Kerizé, provenant d'un legs de Jeanne Jego ; et d'une créance de 1.933 livres sur un marchand de sel du Croisic (1777) ; et aux obligations imposées au fermier du Greno. — Remboursement d'un constitut de 1.100 livres contracté envers Mlle Coquard de Coespéan (1750). — Instance en prestation d'aveu poursuivie par G. Spadine, sieur de Beaulieu (1619). — Aveux rendus à R. de Tournemine, baron de Campzillon (1620), et aux enfants de G. Martin, sieur de Beaulieu (1670). — Déclaration générale de temporel produite par les religieux devant la Chambre des Comptes, avec induction de titres à l'appui de chaque article (1682), — et déclarations particulières faites au bureau des droits de rachat, et quittances de droits d'amortissement.

H 299. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1357-1626. — Dominicains de Nantes. — Dons et legs. — Lettres d'amortissement concédées par Charles de Blois, duc de Bretagne, permettant aux religieux de jouir en franchise d'une maison et un érail voisins de leur couvent (1357). — Lettres patentes du duc Jean IV concédant aux mêmes l'emplacement de l'ancienne monnaie de Nantes, pour agrandir leur enclos, et le bénéfice de l'amortissement du fonds (1365). — Procès-verbaux de mesurage et d'estimation des terrains que le duc François II prit sur l'enclos du couvent pour élargir les douves du château (1485). — Mandement du roi Charles VIII de procéder à la répartition des indemnités dues aux propriétaires des maisons démolies par suite de l'agrandissement du château (1491), concession d'une ruelle en échange du cimetière (1493). — Lettres de la duchesse Anne concédant aux religieux l'hôpital que les bourgeois de Nantes lui ont cédé ; confirmation du roi Louis XII (1499) et acte de prise de possession. — Lettres du roi François 1er maintenant les religieux en possession du cimetière dépendant de leur couvent (1525) ; requête au Roi pour obtenir un droit d'usage dans les forêts de Toufou et du Gâvre, en échange des terrains pris sur le couvent, et arrêt de renvoi au siège des Eaux et Forêts (1626).

H 300. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1402-1776. — Dons et legs aux Dominicains de Nantes. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, d'accord, contrats et instances établissant l'origine, la nature et l'assiette des revenus des fondations souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : P. Gast et Jeanne Homet, sa petite-fille, 100 sous de rente sur une maison voisine de la ruelle Gaudine, à Nantes, et 7 livres 15 sous de rente sur la recette de deux passages de la Loire (v. 1402) ; — Olivier de Lespinace (1426), une maison rue du Port-Maillard, qui fut arrentée à J. Caillabon, pour 36 sous par an

(1448); — Jeanne de Bazouges, veuve de Jean de Machecoul, chevalier, seigneur de Vieillevigne, 20 livres de rente assises sur deux maisons de Nantes (1452); — Briend Lebel et Jeanne Nizien son épouse, 100 sous de rente sur une maison de Nantes, sise près Saint-Yves, et 100 sous sur divers particuliers (1457).

H 301. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier ; 3 sceaux.

1512-1746. — Dons et legs aux Dominicains de Nantes. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, d'accord et d'arrentement, instances établissant l'origine, la nature et l'assiette, des revenus des fondations souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Pierre Nicole, 15 livres de rente sur deux maisons de la paroisse Saint-Denis de Nantes (1482); — Odet d'Aydie, comte de Comminges, une rente de 10 livres 10 sous, qui fut prise à constitut par J. du Boullay, écuyer, seigneur de Louzardière (1488); — Maurice de la Porte, marchand (1498), 15 livres de rente sur la maison des Petits-Sacs, paroisse Sainte-Croix de Nantes, rente qui fut aliénée par Pierre Géraud, écuyer, seigneur de Malville, en 1487, à Colinet de Marchy; — Françoise de Dinan, dame de Laval et de Châteaubriant, une rente de 240 livres tournois sur la terre des Huguetières, qui fut reconnue après condamnation par Cl. d'Annebault, amiral de France (1550), et par Albert de Gondy (1567); — Etiennette Persenault, veuve Courault, 25 sous de rente sur une maison d'Auray (1502); — les époux J. Chevalier, notaire, et G. Barquin, un canton de terre voisin du couvent (1503), plus une rente de 15 sous tournois sur une maison du Marchix, reconnue par A. Ernaud, sieur de la Mitrie (1514).

H 302. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 41 pièces, papier; 3 sceaux.

1426-1713. — Dons et legs aux Dominicains de Nantes. — Actes de donation par lequel François Lespervier, seigneur de la Bouvardière, de la Gascherie, de l'Epine-Gaudin, du Loroux-Bottereau et de Briord, abandonne aux religieux la propriété de l'île de Groye, sise en Loire, entre Pierre Auge et Rohart, à la charge de célébrer 4 anniversaires solennels et une messe basse chaque jour de l'année (1516). Les titres à l'appui sont les suivants : donation de l'île de Groye par le duc Jean V à Jean Babouin l'aîné, son valet de chambre et de garde-robe, pour le récompenser des services qu'il avait rendus à son père (1426); — lettres de confirmation après enquête octroyées par le duc François Ier à son fils, Jean Babouin de la Hemeriais (1446); — Mainlevée accordée par le duc Pierre, d'une confiscation prononcée contre le même qui s'était permis d'abattre à main armée un colombier appartenant au commandeur de Sainte-Catherine (1452), méfait pour lequel il paya une amende de 600 écus d'or ; — procurations de Mauricette Gombert, veuve J. Babouin, et de Sébille Comenen, épouse de J. Babouin, écuyer, sieur de la Hemeriais, pour vendre l'île de Groye (1740); — contrat de la vente consentie à Pierre Landais pour le prix de 2,291 livres ; lettres de sauvegarde et de maintenue du roi Henri II (1556), sentence contre le fermier de l'île, sur lequel Jacques de Chivré, seigneur d'Igné, avait fait arrêt de deniers (1557) ; sentence du Présidial de Nantes condamnant le fermier de la juridiction de Loyaux pour avoir indûment compris l'île de Groye dans les contributions de l'île de Belle-Isle ; — aveux rendus au roi, en 1645, devant la Chambre des Comptes de Nantes ; induction de titres ; — arrêt du Conseil d'État enjoignant à tous les détenteurs d'îles en Loire de produire leurs titres de propriété (1665) ; procès-verbal de compulsoire, autre déclaration au Domaine pour la réformation du papier terrier (1673), poursuite contre le fermier Le Houx qui avait négligé certaines réparations, et sentence du commissaire général de la Réformation des Domaines, portant maintenue en possession, et arrêt de la Chambre des Comptes condamnant les religieux à se pourvoir de lettres d'amortissement ou à fournir un homme vivant et mourant, s'ils veulent que leur aveu soit reçu à la Chambre (1712).

H 303. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1506-1774. — Dons et legs aux Dominicains de Nantes. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, d'accord, contrats et sentences établissant l'origine, la nature, l'assiette des revenus des fondations souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Agnès Ricart, veuve Ayllion, et sa fille, deux maisons avec jardin au Bignon-Létard, en la paroisse Saint-Nicolas de Nantes (1520) ; maisons qui furent aliénées pour 7 livres 10 sous de rente ; — Gillette Prieure, concierge du château de Nantes, 6 livres de rente sur la terre des Noës, en la Chapelle-sur-Erdre (1524) ; — G. Charron et Georgette Chevalier, une maison près du portail du couvent (1524) ; — Marie Gombert, une maison à l'île de la Saulzaie, qui fut arrentée par les religieux pour 5 livres 14 sous tournois par an (1528) : — Julienne Griffon, veuve Budor, une rente de 4 livres 10 sous sur une maison de la paroisse Sainte-Radegonde (1535) ; rente qui fut reconnue par Fr. Dalbesne ; — Guillaume Savaton, sur un pré voisin de Pont-Rousseau (1547), une rente de 6 livres qui fut reconnue par

Guy de la Tribouille, chevalier, seigneur de Preau (1675) ; — Jean de Montanzier, sieur de la Charoulière, 10 livres de rente (1575) ; — Jean Le Barbier, écuyer, sieur de la Guinardière, 12 livres de rente en la métairie de la Grande-Cheminée, en la paroisse de Saint-Jean-de-Mont (1581) ; — Jeanne Leclerc, 2 livres 10 sous de rente sur le pâtis d'Abas, en la paroisse de Saint-Julien-de-Concelles (1587) ; — Jean Boutin, seigneur de la Cour et de Chamballan, 33 livres de rente sur une maison de la rue des Jacobins (1589), Jean Boutin, sieur de Chamballan et des Perrines, son fils, 60 livres de rente sur la même maison (1628), laquelle fut acquise par P. Joyau des Rochers (1667) ; Ph.-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, 2,000 livres qui furent placées à constitut sur G. Raoul de la Ragottière (1590) : — les sires de Laval (s. n.) sur la baronnie de la Roche-Bernard, une rente de 60 livres pour laquelle il y a reconnaissance et mandement de payer les arrérages d'Anne d'Alègre, comtesse de Laval (1599), et acquisition de ladite terre par G. de Boisgelin, marquis de Cucé (1744).

H 304. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 54 pièces, papier.

1603-1788. — Dons et legs aux Dominicains de Nantes. — Testaments, actes de donation, d'acceptation, de reconnaissance, d'accord, contrats et sentences établissant l'origine, la nature et l'assiette des revenus des fondations souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : René Laurent, écuyer, sieur de la Noë, 35 livres de rente sur la terre de la Noë, en la Chevrollière 1603) ; — Marguerite Leroux, 4 livres de rente sur une maison rue du Château (1607) ; — René Charette, écuyer, et Renée de la Bouexière, sieur et dame de la Bretonnière (1613), une rente de 50 livres sur une maison sise derrière les Carmes et une autre rente de 70 livres sur la métairie de la Barbière, en Vigneu (1619) ; pour lesquelles il y a reconnaissance de Mad. Charette, épouse de Léon de Montmorency (1754), et du marquis de Serrant (1788), qui acquittaient les 120 livres de rente sur la terre de Rozalanic, en Theix ; — G. Preseau, écuyer, sieur de l'Oiselinière, 15 livres de rente sur une maison rue du Château (1613) ; — B. Paignon, sieur de la Tailleterie, auditeur à la Chambre des Comptes, 15 livres de rente qui furent assignées sur le lieu de l'Épau par Alexandre Charette de Pellan, prévôt de Nantes, et Seb. Paignon, son épouse (1613) ; — Françoise de Lesrat, dame de la Seilleraie, veuve de Ch. de Harouys, 15 livres de rente sur une maison de la rue du Château (1615) ; — François Rapion, notaire royal, 6 livres de rente sur une maison du Port-au-Blé, en Rezé (1619) ; — Ch. Tetou, écuyer, sieur du Margat, 18 livres de rente sur la Caillonnière, en Corsept (1620) ; — Renée Lemaire, dame du Plessis-Guérif, mère de Ph. Bitaud du Plessis, écuyer, 300 livres (1621) ; — Fr. du Plessis, veuve de Charles d'Esperbes, seigneur de Lussan, 400 livres (1622) ; — Pasquier Nicollon, sieur de la Chasseloire, conseiller au Présidial de Nantes (1625), 36 livres de rente foncière sur des maisons de Nantes : — Pierre Bernard, sieur de la Turmelière, président à la Chambre des Comptes, 90 livres de rente sur hypothèque de tous ses biens (1626) ; — Isabelle Ernaudeau, veuve J. Fremont, une somme de 500 livres ; — Françoise Cassard, veuve Farcy de Bossiron, 20 livres de rente pendant la vie de son frère J. Cassard, religieux (1628) ; — G. Belon, 15 livres de rente sur la recette domaniale de Nantes ; — Jean Garreau, sieur du Bois-Toreau, chanoine de Nantes, 45 livres de rente sur la maison du Bois-Toreau, en Sautron (1648) ; — Roberde Marteau, 500 livres : — et Perrine Dumollay, dame de Grilleau, veuve de Claude Geneste, écuyer, 3 livres 12 sous de rente foncière (1657) ; — N. Francheville de Kergo, 33 livres de rente sur la terre du Pé (s. d.)

H 305. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier.

1658-1776. — Dons et legs aux Dominicains de Nantes. — Titres divers relatifs aux fondations pieuses souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Ch. de Curru, seigneur de la Roche, et R. Le Maczon son épouse, 1,000 livres (1658) ; — Florence Ogier, 80 livres de rente qui furent assignées par sa sœur sur la terre de la Mellerie, en Saint-Julien-de-Concelles (1659) ; pour laquelle il y a reconnaissance de Damien de Chandenier, seigneur de Saint-Julien (1776) ; — Marguerite Butet, 20 livres de rente sur une maison de la rue des Halles ; — J. Arnoul, 55 livres de rente constituée ; — Jul. Mosnier, veuve de Victor Lelou, écuyer, seigneur de Beaulieu, 1,000 livres (1668) ; — J. Guillemin, veuv Barbot, 1,450 livres ; — Jeanne Garreau, veuve de Claude de Mesvière, écuyer, sieur du Port-Thoreau, 60 livres de rente sur la Brouchollière en Gorges (1669) ; — Françoise Berthelmy, épouse du sieur Gariou des Poteries, 27 livres de rente sur une maison de la petite rue du Port-Maillard (1674) ; — Julienne Minguet, veuve de Loyrat, 12 livres 5 sous de rente ; — Jean Couëffé, sieur de l'Angle, 40 livres de rente (1697) ; — et Jeanne de Montulé, veuve J. Charette de Montbert, un constitut de 83 livres de rente (1710).

H 306. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1479-1771. — Acquisitions des Dominicains de Nantes, dans la ville et la banlieue. — Déclarations de temporel produites devant les commissaires députés pour l'imposition des Francs-Fiefs (1573) et devant les commissaires de la Réformation du papier terrier (1682). Acquisitions : d'une maison sise près le Port-Maillard appartenante à Jean Jusseaume (1506); d'un emplacement devant l'église appartenant à J. Fournier, écuyer, sieur de la Pinsonnière (1658) ; d'une autre maison voisine du couvent, appartenante à P. Jusseaume (1688) ; accords, règlements de servitude et de mitoyenneté, quittances. — Déclaration des religieux, sentence, consentement du maire de Nantes réglant l'ouverture et la clôture d'une ruelle (1668), et sentence du siège de police autorisant la construction de plusieurs petites maisons contre l'église (1733). — Traité avec la Ville portant échange d'un terrain sis au chevet de l'église conventuelle contre un autre sis au Port-Maillard ; et arrêts d'homologation (1761). — Contrat d'échange par lequel les Dominicains cèdent à R. Baye, écuyer, sieur de Saint-Jean d'Aubance, la métairie de la Filonnière, paroisse de Carquefou, pour avoir la terre de la Mitrie, en Saint-Donatien (1677) ; les titres annexés sont : la cession de la Grande-Mitrie par la duchesse de Mercœur à l'architecte J. Briquet, en paiement de ce qu'elle lui devait pour la construction du couvent des Capucins (1598) ; un bail à tiers d'un terrain à planter en vigne (1628) ; la vente d'un canton de pré en la Hanne ; opposition des créanciers de R. Baye et sentence d'ordre, procès-verbal d'état de lieux et aveux rendus aux évêques de Nantes par les propriétaires successifs de la Mitrie, de 1479 à 1770, et à la commanderie de Saint-Jean de Nantes.

H 307. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1413-1774. — Acquisitions des Dominicains de Nantes en Doulon et en Mesquer. — Titres de propriété de la maison appelée le Château-des-Caves, en Doulon, acquise de la veuve Lebascle et de Ch. Defaix, en 1653, laquelle terre avait été arrentée, en 1552, par Marguerite du Cellier, dame du Blottereau. — Aveux rendus à la seigneurie du Gué-Robert et sentence de décharge de fouages au profit des religieux. — Échange conclu par les religieux avec J. du Boullay, écuyer, sieur de l'Ouzardière, auquel ils cédèrent 27 œillets de marais en la paroisse de Mesquer, contre une rente de 10 livres 6 sous hypothéquée sur une maison de la rue Saint-Léonard (1506) ; bail des mêmes marais conclu par les religieux de Guérande, en 1532; nouvelle aliénation au sieur Guillosé en 1560, lettres d'Henri III annulant la vente (1577); autre abandon de 16 ans pour remettre les marais en état, reprise de possession, en 1650, bail, déclaration au Domaine, et serment de fidélité prêté devant la Chambre des Comptes (1725). — Arrentement d'un emplacement sis près de la ruelle du Port-Maillard consenti à J. Boury, sieur de Gaubert, à la condition d'y bâtir (1587).

H 308. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 99 pièces, papier.

1513-1790. — Dominicains de Nantes. — Baux de l'île de Groye, sise en Loire, affermée, en 1513, pour 45 écus d'or, en 1657, 1600 livres, en 1730, 1400 livres ; — de 15 œillets de marais salants sis en Mesquer, du Château-des-Caves, de plusieurs appartements sis dans la ville de Nantes, affermés à P. de Chevigné, chevalier (1706), à la Faculté de médecine représentée par J. Hubin de la Joffrairie, à Louis Montaudouin de la Roberdière : — du domaine de la Mitrie, à J. Bernard, jardinier, pour 500 livres par an (1732) ; — d'un magasin sur le port à la Société des mines de Montrelais (1787). — Bail à ferme des bancs et chaises de l'église pour la somme annuelle de 100 livres.

H 309. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 37 pièces, papier.

1509-1788. — Dominicains de Nantes. — Titres de rentes. Actes de reconnaissance, de transport, de vente, procédures, sentences, quittances concernant des rentes foncières assises sur des terres et maisons sises au Pilory, rue Dosdane, à la Saulzaie, place du Bouffay, à la Fosse, rues de la Boucherie et du Château, carrefour Saint-Nicolas, sur la terre de l'Épau (Vertou), sur la terre de Beauvais, en Saint-Julien-de-Concelles, sur une maison de la rue des Carmélites vendue par Amaury Perrin de la Courbejollière à Em. Boissenot (1785). — Contrat des rentes constituées sur L. Joulin, E. de Bourgues, G. de Lesrat, écuyer, sieur des Perrières, Fr. Meneust des Terseries, avocat, G. Olivier, E. Grillou, écuyer, sieur de la Vinaudière, et P. Mignault, chirurgien.

H 310. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1634-1781. — Créances actives des Dominicains de Nantes. — Obligations, traités, sentences d'ordre concernant diverses sommes à recouvrer sur les Cordeliers de Rennes, sur l'abbaye de Buzay, sur M. Gautreau, sur la veuve Lebreton, mère d'un religieux profès, sur

les époux Alexandre, sur le sieur Grillau (1757), sur la succession Retau de la Budorière (1781).

H 311. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1637-1790. — Dominicains de Nantes. Charges du couvent. — Contrats des obligations contractées envers M. Blanchard, chirurgien, les chanoines du Verger en Anjou, les Ursulines de Nantes, M. Bigottière, prêtre, les dames de Sainte-Élisabeth, les demoiselles Bertet et Gousseau ; — sommaire du produit des immeubles et des rentes avec l'état des charges du couvent duquel il résulte qu'en 1790, les revenus s'élevaient à 17,110 livres et les dépenses à 2,073 livres.

H 312. (Registre.) — 105 feuillets, papier.

1657-1790. — Livre du chapitre des Dominicains de Nantes contenant les professions des novices, des acceptations de donations et de fondations pieuses, des transactions conclues avec des débiteurs du couvent, les convocations aux chapitres provinciaux, les élections de dignitaires, les démissions, les emprunts, les remboursements, les prêts et les visites des commissaires généraux. — A la fin du volume on lit : « L'an 1783, « les eaux devinrent si grandes que la Loire passait par-« dessus les ponts ; elles causèrent de grandes pertes, « presque toute l'église et une partie du cloître des Jacobins enfoncèrent et furent dépavées. »

H 313. (Registre.) — 82 feuillets, papier.

1734-1790. — Livre des délibérations des Dominicains de Nantes relatives à l'embellissement de l'église, aux achats de provisions, à l'administration du temporel, aux élections des dignitaires et régents, à la location de plusieurs salles du couvent aux officiers du Présidial, à l'envoi de l'argenterie à la Monnaie, aux réceptions de novices, aux prêts et aux emprunts, etc.

H 314. (Registre.) — 155 feuillets, papier.

1695-1743. — Livre de dépôt des Dominicains contenant l'inscription journalière des sommes reçues à titres divers par les religieux et les sommes retirées pour payer les dépenses. Les arrêtés de comptes sont fréquents et sont signés par le commissaire général ou le prieur provincial.

H 315. (Registre.) — 57 feuillets, papier.

1743-1790. — Livre de dépôt des Dominicains contenant l'inscription journalière des sommes reçues par les religieux à titres divers et des sommes retirées par le procureur pour acquitter les dépenses de la maison.

H 316. (Registre.) — 386 euillets, papier.

1767-1790. — Livre de comptabilité des Dominicains de Nantes contenant les comptes rendus tous les trois mois par le frère procureur devant les pères du Conseil. A l'année 1790, il est fait mention d'un versement de 627 livres, par l'agent de Saint-Domingue, pour la pension des missionnaires de cette colonie.

H 317. (Registre.) — 124 feuillets, papier.

1738. — Dominicains de Nantes. — Inventaire de tous les titres de fondation, de dotation, de privilège, d'exemption et de propriété conservés dans le dépôt du couvent. Table alphabétique.

H 318. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1460-1713. — Dominicains de Vannes. — Accord dans lequel A. Labbé, écuyer, se désiste de tout droit de propriété sur une maison sise à Vannes sur les Lices, attendu qu'elle appartient aux Dominicains de Nantes et consent à lui payer une indemnité de 125 livres pour la jouissance antérieure qu'il s'est attribuée (1460). — Acquisition, en 1633, de deux maisons au faubourg Saint-Patern, d'un emplacement, d'un jardin, d'un pré, le tout pour fonder un couvent à Vannes. — Convention arrêtée au chapitre provincial tenu à Tours, portant que les Dominicains de Guérande ont donné aux religieux de Vannes deux termes pour les quêtes, savoir : le terme des Bretons et le terme de Carentoir, et ont reçu des religieux de Nantes la cession de 25 paroisses dans le terme de Retz (1635). Aveu et hommage de la maison noble de Quenpetu, en la paroisse de Sené, et désignation d'un homme vivant et mourant par les religieux de Vannes (1713).

H 319. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1411-1671. — Minimes de Nantes. — Lettres patentes du duc François II instituant une chapellenie perpétuelle pour être desservie dans la chapelle qu'il a fait construire dans le faubourg de Richebourg de Nantes, en l'honneur de saint Antoine de Padoue, avec une dotation de 80 livres sur la recette ordinaire de Nantes, et nomination du chapelain Tual (1481). —

Lettres d'amortissement et de confirmation octroyées par le roi Charles VIII (1491) ; — requête des Minimes demandant le renouvellement du don primitif, avis des trésoriers de France, généraux de France concluant, après examen des lieux, à la délivrance de la chapelle et de la maison de la Fosse aux religieux Minimes qui n'avaient pas pu en prendre possession (1587) ; — avis conforme de l'évêque Ph. du Bec approuvant l'érection du couvent des Minimes (1588) ; — lettres patentes de confirmation et d'envoi en possession, octroyées par le roi Henri III (1589) ; — procès-verbal de prise de possession par les religieux (juin 1590) ; — mandement du duc de Mercœur aux membres de son Conseil de laisser jouir les religieux en paix, sans attendre la réunion canonique (1591), et visa du conseil ; — présentation par le duc de Mercœur des mêmes religieux pour l'obtention de la chapellenie Saint-Gilles (1594) ; visa du vicaire général Cormerais ; — arrêts du Parlement séant à Nantes, déboutant les chapelains rivaux qui prétendaient jouir des bénéfices desservis à Saint-Antoine de Padoue (1595) ; — lettres de confirmation au roi Henri IV ; — et sentence de l'officialité de Nantes prononçant la réunion des chapellenies de Saint-Antoine et de Saint-Gilles au couvent des Minimes, malgré l'opposition des titulaires (1604). — États de lieux et marchés pour les réparations de la chapelle et la fonte des cloches. — Ordonnances de la Chambre des Comptes pour le paiement de la rente de 96 livres ; mandement de la reine mère octroyant 40 livres par an pour l'entretien des bâtiments (1626), et arrêt conforme du Conseil d'État (1636). Sont annexées les pièces suivantes : lettres de Jeanne de France, duchesse de Bretagne, fondant une chapellenie en l'honneur de saint Gilles, en la paroisse de Saint-Gilles (diocèse de Coutances), avec assignation de 100 livres de rente sur les salines du pays Guérandais (1411) ; — quittance de 2,400 livres délivrées aux chapelains de Saint-Gilles et de Saint-Renan du Bois par l'argentier de la duchesse, et collocation entre les mains du comte d'Alençon pour 200 livres de rente ; — présentations et collations des titulaires au XVIe siècle.

H 320. (Registre.) — Petit in-f° ; 42 feuillets, parchemin.

1491-1603. — Cartulaire des Minimes contenant la transcription des lettres patentes et arrêts cités dans l'article précédent, et de plus les pièces suivantes : lettres de Charles VIII concédant aux Minimes une exemption générale de toute imposition, valable pour le transport de leurs provisions dans tout le royaume (1494) ; lettres de confirmations de la même franchise octroyées par les rois Louis XII (1498), François Ier (1514), Henri IV (1594) ; visa des généraux des Finances, de la Chambre des Comptes et du Parlement ordonnant l'enregistrement de toutes les concessions accordées aux religieux.

H 321. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 62 pièces, papier.

1499-1788. — Fondations des Minimes de Nantes. — Lettres de la duchesse Anne concédant à François de Paule, supérieur des Minimes, et à son ordre, une maison qu'elle a acquise, à la Fosse, de Conrad Spinole, Gênois, sise entre les terres de Bouvet et de la Petite-Héronnière, avec amortissement du fonds (1499). — Testaments, actes de donation, de vente, de reconnaissance, accords et sentences établissant l'origine, la nature et la valeur des fondations pieuses souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Macé Bouvier, 2 livres de rente (1601) ; — Florimond Hus, une rente de 9 livres 12 sous sur le Domaine (1613), acquise de Claude de Montjean, dame de Goulaine, par J. Baugé, en 1543 ; — J. Merceron, 13 livres 10 sous (1619) ; — André de Monty, écuyer, sieur de la Grande-Voirie, 30 livres de rente sur le pré de la Canche, en Doulon (1633) ; — A. Garnier, prêtre, curé de N.-D. de Bouin, 40 livres (1633) ; — E. Burot, sieur du Clos, 25 livres de rente sur le lieu de Beau-Soleil, en Saint-Donatien ; — Jeanne Nicolas, veuve Jourdanot, 300 livres ; — Isabelle Lemoyne, 70 livres de rente ; — J. Guillot, 25 livres de rente ; — les confrères de Jésus-Marie-Joseph, 20 livres de rente (1649) ; — Jacquette Bitard, veuve Merceron, 26 livres de rente ; — Perrine Leroy, une rente de 20 sous.

H 322. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1648-1789. — Minimes de Nantes. — Titres des fondations pieuses souscrites par les bienfaiteurs dont les noms suivent : M. Sublard, 30 livres de rente foncière sur une maison de la rue de la Casserie (1658) ; — Michelle Burot, veuve Dugast, 33 livres 10 sous de rente foncière (1659) ; — Marguerite Couperie, veuve Y. de Bourgogne, écuyer, 30 livres de rente foncière sur une maison de la rue Contrescarpe, paroisse de Saint-Nicolas (1661) ; — G. de Jarnigan, sieur de la Haultière, 25 livres de rente hypothéquée sur des arrentements de Languin (Nort) ; — Jean Charier et Marie Lelou, 50 livres de rente sur une maison de la Grande Rue (1671) ; — Renée Garnier, femme Thomas, 26 livres de rente ; — Madeleine Christophe, veuve Riou, 22 livres de rente sur des héritages de Saint-Julien-de-Concelles ; — Antoinette Binet, veuve de Carné, 1,000 livres (1734) ; — et Elisabeth Lescoffié, veuve Le Tellier, 6,000 livres (1743).

H 323. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1625-1766. — Acquisitions des Minimes de Nantes. — Arrêt du Parlement ordonnant que les religieux demeureront en possession d'un canton de terre au jardin de la Bigrollière, en Saint-Clément (1625), pourvu qu'ils en paient le prix, à dire d'experts, aux héritiers Maillard, demandeurs en retrait lignager avec lesquels ils ont transigé ; — aveux rendus aux chanoines de Saint-Pierre ; accord avec les Ursulines ; — et procès-verbal du déplacement du chemin qui passait devant l'église. — Adjudication judiciaire d'une maison sise à Nantes, rue de la Laiterie (1687), au profit des Minimes qui l'arrentèrent à Louise Bouilleret Demarsaine, marchande (1741).

H 324. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1566-1771. — Minimes de Nantes. — Titres des marais salants sis en Mesquer et Saint-Molf. — Baux à ferme consentis pour la somme de 1,050 livres, en 1633, pour 1,180 livres, en 1653. — Procès-verbaux de consistance et d'état de lieux, marchés pour l'entretien des salines, plan et aveux devant la sénéchaussée de Guérande. — Accord sur un droit de passage entre le chapelain Beziel et J. Le Bègue (1471) ; — procédures contre G. du Bersic, sieur de Bray, qui lui contestait le passage de la saline Boullet, et accord (1702). — Autres procédures contre René de Kercabus, à cause du même passage, et transaction (1771).

H 325. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier.

1618-1774. — Acquisitions des Minimes de Nantes en Doulon. — Vente du domaine de la Petite-Roche, par G. Bizeul, auxdits religieux, pour 5,850 livres (1685), et quittance. — Autre vente, aux mêmes, par Cl. Belot de la Rivière, d'une demi-boisselée de vigne et d'une boisselée de terre tabourable (1686), quittance de l'indemnité de 1,200 livres payée à Chr. Juchault des Blottereaux (1686) ; et aveu rendu à la seigneurie du Gué-Robert, possédée par G. de Seigne, seigneur des Perrines et du Blottereau (1774) : sont joints aux titres susdits deux adjudications antérieures et un arrentement.

H 326. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 38 pièces, papier.

1603-1780. — Minimes de Nantes. — Baux à ferme de plusieurs appartements situés en ville, près de leur couvent et rue Casserie, loués à Michelle de la Lande, veuve de Bruc, à J. Luzeau de la Morinière, à Laurent de Guihencuc, à M. Charbonneau de Létang et autres ; — et du lieu de la Roche, loué, en 1762, à G. Couroussé, laboureur, moyennant 300 livres par an. — Aveux et serments de fidélité produits devant la Chambre des Comptes avec actes de publication et de réception, concernant l'enclos du couvent et le lieu de la Baronnie, en Chantenay. — Actes d'aliénation. — Arrentements du lieu de la Baronnie en Chantenay, pour 1,000 livres de rente (1778), de la maison de la rue de la Casserie, pour 800 livres de rente, et d'une portion de leur jardin, pour 900 livres de rente. — Procès-verbal de mesurage du terrain de Gâte-Deniers, en Chantenay, avec plan.

H 327. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1640-1767. — Minimes de Nantes. — Titres des rentes constituées au profit des religieux sur la veuve Quelo de Cadousan (1636) ; — sur Pierre de Cornilleau, écuyer, sieur de la Coudrais (1640) ; — sur Ph. de Morays, chevalier, marquis de la Flocellière, et Alexis Masson de la Guyonnière (1660) ; — sur Fr. Lemoine de la Tour, écuyer (1663) ; — Cl. Amiaud de Beau-Soleil, écuyer (1688) ; — sur Laurent Forget, et sur les religieuses de Sainte-Madeleine de Nantes (1767). — Instances en recouvrement d'arrérages contre Fr. Macé, veuve Mosnier de la Valtière, et les héritiers de J. Ogereau.

H 328. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1698-1701. — Minimes de Nantes. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que les religieux et religieuses de l'Ordre des Minimes jouiront du droit de *Committimus*, comme avant l'ordonnance de 1669 (1698). — Mandement d'ajourner les débiteurs des religieux Minimes de Nantes devant la Chambre des requêtes du Palais, à Rennes (1701).

H 329. (Registre.) — Grand in-f° ; 34 feuillets, papier.

1774-1790. — Minimes de Nantes. — Journal des recettes du couvent arrêtées à chaque trimestre en présence du correcteur et de plusieurs religieux.

H 330. (Registre.) — Grand in-f° ; 51 feuillets, papier.

1774-1790. — Minimes de Nantes. — Journal des dépenses du couvent arrêtées chaque trimestre.

H 331. (Registre.) — Grand in-f° ; 72 feuillets, papier.

1740. — Inventaire des titres de la maison des Minimes de Nantes rédigé par le R. P. Bouvier sous le correctoriat du P. Melchior Vallée, définiteur. A la fin se trouvent les attestations de recolement jusqu'en 1790.

H 332. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1529-1771. — Capucins de Nantes. — Autorisation de P. Lespervier, seigneur de la Hautière, au frère G. Bellyan, ermite capucin, de s'établir sur les coteaux de Miséri, près Nantes (1529) ; — de Michel Ragault, seigneur de la Hautière, concédant aux ermites de Miséry l'usufruit des jardin, fontaine, emplacement et canton de terre situés entre la chapelle et la fontaine, à l'extrémité du coteau (1609) ; — attestation relative aux reliques extraites du reliquaire de Saint-Pierre de Nantes, pour être remises à l'Hermitage (1614) ; — donation, par M. Ragault et Françoise d'Achon, son épouse, de la chapelle de Miséry et de ses dépendances aux Capucins établis au Marchix de Nantes (1622) ; — et autre donation des mêmes ajoutant 160 pieds de terrain au premier enclos (1636). — Arrêt du Parlement autorisant les Capucins à continuer les reconstructions commencées, sans s'arrêter à l'opposition du procureur du Roi près le Présidial, attendu qu'ils ont produit des lettres patentes de confirmation de 1663, et que la communauté de Miséry et celle de Nantes ne forment qu'un seul couvent (1683). — Procès-verbal rapporté au couvent de l'Hermitage par les commissaires du Roi, contenant le commandement fait aux religieux de quitter le couvent (1688) ; — remontrances au premier président du Parlement pour obtenir son appui contre la suppression ordonnée ; — lettres d'amortissement et de confirmation octroyées en mai 1688 ; procès-verbal de consistance du couvent et de ses dépendances, et ordre de réintégration (mai 1688). — Attestation du recteur de Chantenay et de l'évêque, portant que les Capucins sont très utiles à la paroisse de Chantenay (1771). — Accord relatif à l'usage de l'avenue de la Hautière dont le bois mort a été concédé aux religieux par M. Carré de Luzançay (1713.) — Marchés conclus avec des maçons et quittances des sommes payées au sculpteur Jean Cuchet qui a fait deux reliquaires (1719), et au fondeur de cloches. — Testament de P. Barbier, sieur de la Bretonnière, avocat à la Cour, instituant une mission à Montoir, qui aura lieu tous les 7 ans, et pour laquelle les Capucins recevront 20 livres (1678). — Compte des sommes reçues et dépensées par J. Duppé, au nom des Capucins (1686). — Obligations de 6,000 livres souscrites envers les Ursulines, avec l'autorisation du provincial (1754).

H 333. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 116 pièces, papier.

1472-1776. — Capucins de Nantes. — Procédures diverses relatives à la conservation d'un chemin public passant par la Bihinière, que Jean Ragault, sieur des Perrières, voulait interdire au préjudice de Julien des Rues, Jean-B. du Mont et des Capucins, et aussi à la propriété d'un terrain vague voisin du couvent, comprenant plusieurs contrats de vente des terres voisines, des aveux de la Hautière et enfin un arrêt qui condamne le sieur Ragault à rétablir les chemins qu'il a rompus et à faire mesurer les terrains en litige (1659). — Suite de la même procédure reprise contre Julien de Nort, écuyer, sieur du Perray, auditeur en la Chambre des Comptes, et Prudence Ragault ; et transaction dans laquelle Eugène de Nort, seigneur du Perray et de la Hautière, gouverneur de Blain, abandonne un canton de terre à Chantenay, voisin de leur enclos (1698). — Autres procédures concernant la propriété d'une perrière sise à Misery, et convention avec M. Carré de Luzançay, portant que les religieux pourront faire tirer de la pierre dans l'espace de 60 pieds (1754). — Aliénation d'un canton de terrain, situé sur le coteau de Misery, au profit du sieur Grihaut (1776).

H 334. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1613-1763. — Récollets de Nantes. — Titres des dons et legs souscrits par les bienfaiteurs dont les noms suivent : René Rouxeau du Coustau, Sébastienne Rouxeau, veuve Cobineau, 4 journaux de pré dans la prairie de Bois-Jolly (1618) ; — les héritiers de R. Lebreton, un journal et un quart de pré au même lieu ; — Guillaume de Harouys, seigneur de la Seillerais, tous ses droits sur la même prairie (1677) ; Louis Meneust de la Cormerais, marchand, un canton de pré de 7 cordes. — Testament de J. Jouade, prêtre du diocèse de Rennes, portant donation de sa bibliothèque (1733). — Contrats d'acquêt et d'échange de terrains situés dans la prairie de Boisjolly et dans l'île de Biesse conclus avec R. Richard, M. Besnier, la veuve Lebreton, la veuve Baudry, J. Patron, J. Lebreton, la veuve Chiron, P. Lebreton, P. Bérard, chanoine et autres, de 1618 à 1681. — Concession d'un attérissement, consentie par la ville de Nantes, à côté du couvent (1763). — Consultation des membres de la faculté de Droit canon des Universités d'Angers et de Paris sur certaines censures portées par un provincial contre les religieux réformés (1661).

H 335. (Registre.) — 131 feuillets, papier.

1779-1791. — Récollets de Nantes. — Livre journal des recettes et dépenses du couvent.

H 336. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1665-1777. — Jésuites de Nantes. — Contrats de rentes constituées, valant ensemble 374 livres, sur M. Moulin de Cheviré 1665). — Délibération du Conseil de ville réglant les conditions auxquelles la ville a consenti (1671 à l'établissement des Jésuites dans leur hôtel de la rue de Briord, et rappelant que leur résidence de Nantes a été autorisée par lettres patentes de décembre 1667. — Factum des Pères contre Louise Lefèvre, veuve Charette de Boisbrient, demanderesse en lettres de restitution et en cassation de la vente de la maison du Plaisir, faite par Cl. Lefèvre du Boullay au supérieur des Jésuites (1695 . — Procurations des Pères de la résidence de Nantes baillées aux R.R.P.P. A. Leblanc, X. Aumaistre et Ch. de Catuelan pour toucher les rentes constituées sur les Etats de Bretagne. — Lettres de cléricature et de prêtrise de René Chereil de Kergaté (1758 .

H 337. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1610-1792. — Oratoriens de Nantes. — Donation par Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, baronne des Essarts, d'une somme de 8,000 livres (1621), à la charge de faire tous les ans trois missions en la ville des Essarts, d'y célébrer chaque jour une messe basse ; — et délibération des prêtres de l'Oratoire de Nantes contenant les dispositions prises pour l'exécution de cette fondation, en 1764. — Legs de 187 livres de rente par Séb. Rouxeau, veuve Letourneux, pour la célébration de plusieurs messes par an (1651). — Donation du tiers de la maison du Brèron, en Château-Thébaud, par Fr. Madeleneau, écuyer, sieur de Malville, à la charge de prêcher une fois l'année dans les paroisses de Montbert, du Bignon et de Château-Thébaud (1652), et accord avec J. Bernard, veuve du fondateur, portant que ce tiers vaudra 2,400 livres après sa mort (1665). — Arrentement des logis du Chapeau-Rouge, en la paroisse de Saint-Nicolas de Nantes, consenti aux Pères de l'Oratoire par François de la Garde, contrôleur du domaine et des fortifications du comté de Nantes, moyennant 400 livres par an (1617) ; — prise de possession de l'hôtel de Briord, vendu par la duchesse de Mercœur à la même congrégation (1618) ; — échange conclu avec G. Belon auquel les Pères ont cédé des loges et deux jardins dans le faubourg Saint-Clément avec 4,200 livres, pour avoir, en retour, le domaine des Haies situé sur la Motte Saint-Pierre (1619). — Adjudication judiciaire du lieu de la Dourie, en Gorges, dépendant de la succession de René Langlois, écuyer, sieur de la Verrie, au profit des Oratoriens (1687). — Baux à ferme de la maison de la Belonnerie joignant l'église de l'Oratoire et d'une maison voisine du collège. — Arrentements de la maison de la Belonnerie au profit du sieur Leray, négociant, et d'un canton de pré en la prairie de la Madeleine, à Nantes.

H 338. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1459-1786. — Oratoire de Nantes. — Lettres patentes de Louis XIII copie) ratifiant l'union du prieuré de Notre-Dame-de-Toutes-Joies de Nantes et de ses dépendances à la maison de l'Oratoire (1628). — Lettres patentes du duc François II concédant au prieur de Toutes-Joies la faveur de l'amortissement pour les 20 livres de rente foncière qui lui furent baillées par les chanoines de la collégiale en échange d'une maison avec jardin (1459). — Arrêt du Parlement autorisant le prieur à jouir de ses droits de juridiction temporelle suivant la concession faite par les ducs de Bretagne (1594). — Accords entre le prieur et les officiers de la mairie portant cession d'une parcelle de terrain pour la construction d'un nouvel escalier dans la maison de ville (1607) ; — entre le prieur et les chanoines de Notre-Dame portant transport d'une rente de 6 livres 12 sous sur une maison de la rue Saint-Léonard, en échange d'une autre de 3 livres 19 sous assise sur une maison démolie pour l'augmentation de leur église (1687). — Déclaration de la partie du temporel du prieuré qui pouvait être aliénée sans préjudice, pour payer la taxe de 63 livres 12 sous imposée au prieur (1569). — Bail à ferme du domaine du Petit-Port, en Saint-Donatien, et d'un canton de pré en la prairie de la Madeleine, pour 230 livres par an (1678) ; — et autre bail d'une maison sise rue de Verdun, pour 500 livres par an (1786).

H 339. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1370-1690. — Oratoire de Nantes. — Contrats de vente d'immeubles, actes de reconnaissance et instances en recouvrement d'arrérages produits pour justifier la mouvance féodale du prieuré de Notre-Dame-de-Toutes-Joies sur diverses maisons sises rue de Verdun, rue Saint-Denis et rue Notre-Dame, et la propriété de plusieurs rentes foncières : est annexé le testament de Guillaume Lesné, clerc de l'église de Nantes (1464).

H 340. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1372-1743. — Oratoire de Nantes. — Contrats de vente d'immeubles, actes de reconnaissance et instances

en recouvrement d'arrérages produits pour justifier la mouvance féodale du prieuré de N.-D.-de-Toutes-Joies sur une maison de la rue Saint-Léonard arrentée, en 1372, par les religieux de Redon, à G. Lebreton ; — sur une maison de la rue des Cordeliers, appartenant à Jacques Huteau des Burons, dont les héritiers refusaient de payer les droits de lods et ventes (1692), procès dans lequel les Pères produisirent un long mémoire rempli de détails topographiques sur le quartier des Cordeliers ; — et pour justifier la propriété d'une rente de 10 livres assise sur une maison de la rue de la Chaussée.

H 341. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1703-1783. — Oratoire de Nantes. — Contrats de constitution de rentes souscrits par les Pères oratoriens au profit de J. Ogereau, prêtre, des chanoines de Saint-Pierre, des religieuses Madelonnettes, des Cordelières de Savenay, de la veuve Burot ; autorisations d'emprunts et quittances. — Reconnaissance des rentes en argent et en nature qui étaient assises sur le lieu de la Dourie, en Gorges, au profit du recteur de Boussay, du chapelain de Saint-Jean, et de divers particuliers (1749). — Défense des Oratoriens contre le sieur Luc, peintre, qui réclamait le prix de la réparation d'un tableau (1781) ; — contre le maçon Robin, et contre les héritiers de Fr. Galpin, leur apothicaire.

H 342. (Liasse.) — 62 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1402-1749. — Oratoire de Nantes. — Obéissances féodales. Aveux rendus à la juridiction du prieuré de Notre-Dame-de-Toutes-Joies par G. Boucher, prêtre (1402) ; les chapelains des bénéfices de Saint-Michel, de Saint-Gatien, de Saint-Hervé, R. de la Motte (1511), Jean Caron, par les chefciers de la collégiale de Notre-Dame de Nantes, par les doyens de la société de Saint-Thomas, Laurent Lamoureux, écuyer (1685), G. Bedeau des Renardières (1686), Jean le Haste, écuyer, sieur de la Combaudière (1686), par la veuve Dorsemaine, Pierre Le Meneust, chevalier, sieur des Treilles et du Boisbrient, président en la Chambre des Comptes (1722), par le procureur d'Eugène de Lescouet, chevalier, comte du Bochet (1723), et autres vassaux, pour des maisons sises à Nantes, dans les paroisses de Notre-Dame, de Saint-Denis et de Saint-Léonard.

H 343. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 14 pièces, papier.

1637-1744. — Oratoire de Nantes. — Titres du prieuré de Saint-Michel des Montagnes, en l'île de Groix, annexé en 1615. — Procédures relatives au paiement d'une rente de 20 minots de froment rouge à percevoir sur le village de Quelisoy, en la paroisse de Plemeur (1637) ; — à une demande de portion congrue présentée par Jean Loget, recteur de l'île de Groix (1689), contre les Oratoriens qui percevaient dans sa paroisse 400 livres de rente ; — et à une contestation de limites pendante entre les Pères et Fr. le Quentric (1744).

H 344. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1620-1730. — Oratoire de Nantes. — Déclaration du père Lefebvre, supérieur, relatant que la maison n'a rien acquis ni reçu en don depuis le 4 octobre 1704 (1709). — Déclaration des rentes et domaines formant le temporel du prieuré de Notre-Dame-de-Toutes-Joies (1718), et déclaration générale de temporel rédigée pour l'assemblée du Clergé de 1730, évaluant les revenus de la maison à 5,464 livres et les charges à 10,625 livres. Mémoire historique contenant le récit des accroissements successifs de la maison, le dénombrement des domaines, des rentes, des vassaux, des donations et des titres (s. d.). — Sentence du Présidial de Nantes confirmant une exemption de droits de prévôté valable pour 20 pipes de vin d'Anjou (1628). — Déclaration des Oratoriens portant qu'ils n'entendent pas se servir des lettres d'évocation au Grand Conseil à eux octroyées contre la juridiction épiscopale (1632), et confirmation de ce droit d'évocation par Louis XIV (1673).

H 345. (Liasse.) — 18 pièces, papier.

1613-1766. — Collège de Saint-Clément de Nantes annexé à l'Oratoire en 1672. — Fondation d'une chapellenie à desservir dans la chapelle Saint-Marc du collège consentie par S. Cohon, prêtre principal du collège, puis révoquée (1613.) — Adjudication du collège Saint-Jean, sis en la rue Saint-Léonard, réuni à celui de Saint-Clément, à la condition de donner son nom à la classe de sixième (1656). — Traité conclu avec la Ville, contenant les conditions auxquelles les Oratoriens furent mis en possession définitive et irrévocable du collège municipal de Saint-Clément (1672). — Plaintes contre l'insubordination des écoliers et défenses du juge conservateur des privilèges de l'Université à deux écoliers de logique de rentrer en classe sans avoir fait des excuses au professeur (1700). — Demandes de secours et de supplément de traitement présentées à l'intendant de la province par les Pères (1756). — Marché avec un bedeau. — Mémoire des Facultés de théologie et de médecine, et de plusieurs maîtres ès arts, contre la Faculté des arts

représentée par les Oratoriens qui prétendaient exclure tous les maîtres ès arts de la ville de la Faculté des arts (1766). — Sommaires des thèses soutenues par divers étudiants.

H 346. (Registre.) — 85 feuillets, papier.

1765-1790. — Oratoire de Nantes. — Livre des comptes généraux produits à chaque visite présentant la situation générale du personnel, des meubles, des revenus et des charges de la maison, et les observations du père visiteur.

H 347. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

1781-1786. — Oratoire de Nantes. — Sommier de recettes et dépenses de la maison divisé par chapitres.

H 348. (Registre.) — 141 feuillets, papier.

1783-1790. — Oratoire de Nantes. — Journal des dépenses de la maison comprenant toutes les matières.

ABBAYE DE FONTEVRAULT

H 349. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1721-1755. — Prieuré de la Regrippière, en la paroisse de Vallet. — Déclaration des revenus et des charges du prieuré, fournie par les religieuses, comprenant le dénombrement de leurs domaines situés dans les paroisses de Gesté, de Villeneuve, du Fief-Sauvin, de la Blouère, de la Chaussaire, de Tilliers, du Puiset-Doré, de la Couperie et de Vallet ; — des prieurés annexés de Blanche-Courbe, en Montbert, et de Frontallier, en Vallet. Le total des recettes s'élève à 7,665 livres (1751). — Attestations en faveur des prieures et dépositaires chargées de toucher les revenus de la communauté.

H. 350. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1725-1787. — Prieuré du Val-de-Morière en la paroisse de Touvois. — Mémoires des religieuses contre les habitants de la paroisse qui prétendaient imposer leurs métayers au rôle des fouages et les assujettir au logement des gens de guerre. — Arrentement d'une maison sise à Machecoul, en la paroisse de la Trinité, moyennant la somme annuelle de 80 livres à laquelle s'est obligé J. Guilloteau (1787).

ABBAYE DU RONCERAY D'ANGERS

H 351. (Registre.) — In-folio; 25 feuillets, parchemin; 140 feuillets, papier.

1128-1683. — Prieuré de Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Nantes, et ses annexes du Bois-Garant et des Moûtiers. — Charte de Conan, comte de Bretagne, relatant qu'il a restitué à l'abbesse Ildeburge la cure de l'église de Saint-Cyr et de Sainte-Julitte (église que le comte Budic et son épouse Haduise avaient bâtie à leurs frais, sur leur terre, qu'ils avaient dotée de biens et qui leur avait été donnée par le comte Mathias), et qu'il a maintenu les religieuses dans le droit de choisir le prêtre desservant et de le présenter à l'évêque, en présence de l'archevêque de Tours et de plusieurs prélats (1128) : est annexée en copie la donation du comte Mathias. — Lettres de l'abbé de Redon, Daniel, attestant qu'il a cédé au duc Pierre un cellier, sis à Nantes, rue de la Challerie, parce qu'il a reçu de lui une compensation (1234). — Lettres du duc Jean I[er] ratifiant la concession du lieu du Chatelier, sis à Nantes, près la nouvelle église Saint-Cyr, et du cellier des moines de Redon, consentie par le duc Pierre aux religieuses du Ronceray, pour les indemniser de la perte des édifices qu'il détruisit hors des murs de Nantes (1246). — Mandements du duc Jean IV à son receveur de la prévôté de Nantes, de payer à la prieure du bourg des Moûtiers la rente de 6 livres dont son couvent est en possession de temps immémorial (1366) ; — quittances des fermiers du prieuré, arrêt confirmatif de la Chambre des Comptes et requêtes. — Reconnaissances et sentences relatives à diverses rentes assises sur la cure Saint-Vincent de Nantes et sur des maisons de la rue Saint-Léonard. — Comptes des deniers dus à la prieure par Jean Coupegorge, prévôt de Nantes, à raison du droit de 2 deniers qui lui appartenait sur chaque chaland ou sentine chargée de sel entrant en Loire (1414). — Arrentement d'une maison sise hors des murs, en la paroisse Saint-Léonard de Nantes (1439) ; et de divers emplacements rue Garde-Dieu.

H 352. (Registre.) — In-folio; 87 feuillets, parchemin; 81 feuillets, papier.

1382-1725. — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et des Moûtiers. — Lettres de sauvegarde octroyées aux religieuses par les ducs Jean IV, Jean V, Pierre II et François II, et par le roi Louis XII, en 1512. — Mandement du duc Jean IV au sénéchal de Nantes de s'enquérir des pertes subies par le bourg des Moûtiers, pendant les dernières guerres, et des franchises que peut revendiquer la prieure, afin qu'il soit fait droit à ses plaintes (1382). — Mandement du duc Jean V au sénéchal de Nantes de donner à la prieure des Moûtiers mainlevée de la saisie mise sur les fiefs de son prieuré, à raison du rachat de la baronnie de Retz, exercé après la mort de Jeanne de Retz, attendu qu'elle n'est pas

sujette à ce droit féodal (1407) ; et exécutoire conforme de Tristan de la Lande, gouverneur du comte de Nantes. — Déclarations de temporel produites devant la cour de Nantes par les prieures Agnès Baste (1420) ; Renée Sarrazin (1477) ; — Renée de la Porte (1497) ; Renée de Villiers (1523) ; Madeleine de Villiers (1556) ; et Marie de la Barre (1678), contenant le dénombrement des fiefs et domaines des Moûtiers, de Bois-Garant et de Saint-Cyr de Nantes. — Actes de foi et hommage et serments de fidélité prêtés devant la Chambre des Comptes par les mêmes religieuses.

H 353. (Registre.) — In-folio ; 18 feuillets, parchemin ; 152 feuillets, papier.

1501-1598. — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et de Moûtiers. — Acquisition par Ch. Lespervier, sieur de la Verrière, écuyer tranchant de la Reine, d'une rente foncière de 20 livres assise sur une maison de la rue Saint-Léonard, qui était chargée de 20 sous de rente envers la prieure des Moûtiers (1501) ; — échange de 5 livres 6 sous de rente sur la Rablaie, de la Chapelle-sur-Erdre, consenti par le même aux religieuses (1510) ; reconnaissance des tenanciers et ratification de l'abbesse du Ronceray. — Aveux d'une maison possédée rue Garde-Dieu par les chapelains de Saint-Raphaël. — Procédures suivies d'une sentence du sénéchal de Nantes, condamnant le fermier des moulins Coustant, à Nantes, à payer 4 setiers de blé et 36 sous de rente annuelle à la prieure (1533) ; et bail à ferme des mêmes moulins consenti par René de la Boucherie, écuyer, seigneur de Fromenteau (1546). — Aveux des maisons possédées par les titulaires des bénéfices de Saint-Michel, de Saint-Martin, de Saint-Raphaël, par les dames de Sainte-Elisabeth, par Michel de Mauhugeon, seigneur de la Perrine (1523), et autres, dans les rues de la paroisse Saint-Léonard de Nantes. — Requête du recteur de Saint-Léonard et des principaux paroissiens aux commissaires chargés de l'exécution de l'édit de pacification pour obtenir que le vieux cimetière, voisin de l'éperon élevé dernièrement sur le fief de Saint-Cyr et Sainte-Julitte, ne soit pas livré aux protestants (s. d.).

H 354. (Registre.) — In-folio ; 49 feuillets, parchemin ; 262 feuillets, papier.

1594-1770. — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et des Moûtiers. — Arrêts du Parlement séant à Nantes, permettant à la prieure, en raison du trouble des guerres, à tenir sa juridiction du Bois-Garant à Nantes (1594). — Accord de la prieure avec Math. Girouard, recteur de Saint-Léonard, portant qu'elle participera aux frais de construction d'un auditoire dans le presbytère pour obéir aux ordonnances épiscopales qui interdisent de tenir les juridictions sous les chapitreaux des églises (1677) ; et avec M. de Monti qui prétendait mettre ses armes sur le nouveau bâtiment. — Correspondance du recteur de Saint-Léonard et des marguilliers, relative à la vacance de la cure et à l'agrandissement de l'église. — Lettres patentes autorisant les religieuses de Sainte-Madeleine ou des Pénitentes à acquérir de nouveaux édifices à Nantes (1767) ; visa de la Chambre des Comptes ordonnant le renvoi du projet à la Mairie de Nantes et à l'abbesse du Ronceray ; lettres diverses et contrat de 150 livres de rente souscrit en faveur du prieuré, pour droit d'indemnité, par les Madelonnettes (1768). — Mémoire et aveux concernant la mouvance d'une maison sise rue des Caves, dans laquelle décéda M. Maillard de la Gournerie, maître des requêtes à la Chambre des Comptes (1770), et possédée antérieurement par M. Legrand de la Griollais (1724). — Autres aveux de maisons possédées à Nantes par le chapelain du bénéfice de la Jallière, les enfants de Pierre Desageneaux, Math. Simon, écuyer, sieur des Censives (1721), la veuve Ménardeau, Claude de Monti de Rezé, capitaine au régiment du Roi, infanterie (1721), Julien Charette de la Colinière, P. Le Meneust des Treilles, François Jamoys, seigneur du Hil, Joseph du Maz de la Barillais (1722), dans le fief de Saint-Cyr. — Procès-verbal de reconnaissance des intersignes de seigneurie constatés dans l'église Saint-Léonard (1769). Déclaration des héritages que possédait Maurice David dans la paroisse de Sautron, au fief de Bois-Garant (1759). — Instances contre divers vassaux débiteurs de droits de lods et ventes.

H 355. (Registre.) — In-folio ; 77 feuillets, parchemin ; 400 feuillets, papier.

1507-1724. — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et ses annexes. — Fondation par Jean Caron, prêtre, d'une chapellenie de deux messes par semaine, en l'église collégiale de Notre-Dame, pour la dotation de laquelle il donna une maison et ses dépendances près de la Motte Saint-André (1540) ; aveu par Jacques et Jean Caron, prêtres, de ce qu'ils possédaient en 1535 et en 1555 autour de la Motte. — Sentence d'ordre contre les héritiers de Charles de Plouer, chevalier, seigneur de Bois-Rouault, lequel était redevable de 4 livres 7 sous de rente sur des maisons de la rue Saint-Léonard (1605), et accords relatifs à l'hôtel de Bois-Rouault conclus entre les enfants de Charles d'Avaugour et P. Lambert de la Brunetière, écuyer, Louis d'Avaugour et la tutrice des enfants dudit Charles, cohéritiers (1615). — Contrats

de vente, d'arrentements et aveux concernant des maisons du fief de Saint-Cyr possédées par Et. Fouyneau, sieur des Fiefs-Bureau. Guillaume Macé de la Roche, Michel Biré, écuyer, sieur des Brosses (1624), G. Mocquet, recteur de Saint-Léonard (1628), par les chapelains de Saint-Michel, par des chanoines de la collégiale, par les chapelains de Saint-Raphaël et de Saint-Joseph, par Jean le Haste, Jacques de Saint-Gilles, par la veuve Fourché de Quéhillac (1650) ; François Lebreton, écuyer, sieur du Blottereau (1653) ; Jacques Huteau, chevalier, seigneur des Burons (1668), et autres. — Arrêts du Parlement déterminant les limites du fief du prieuré de Saint-Cyr, énumérant les maisons de sa mouvance, attribuant au prieuré de Toutes-Joies le ressort de la maison du Boisjouan, et ordonnant de poser des bornes (1671-1675).

H 356. (Registre.) — In-folio ; 54 feuillets, parchemin ; 392 feuillets, papier.

1537-1723. — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et ses annexes. — Extraits des livres de la réformation du domaine de Nantes de 1537 et de 1630, délivrés par les maîtres des Comptes. — Rôles rentiers des fiefs de Saint-Cyr et de Bois-Garant ; et procès-verbaux de réformation de ces rôles rédigés au XVIIe siècle. — Arrêt du Parlement ordonnant qu'il sera procédé au débornement du fief de Saint-Cyr (1669), et procès-verbal descriptif dressé par M. Pierre de Thierry, seigneur de la Prévalais, conseiller au Parlement de Bretagne, à la requête de la prieure Marie de Saunay, contre les prétentions des officiers de la Prévôté de Nantes (1669) ; et arrêt portant fixation des limites du fief de Saint-Cyr. — Autre réformation du rôle rentier des domaines du prieuré (1723).

H 357. (Registre.) — In-folio; 26 feuillets, parchemin ; 17 feuillets, papier.

1383-1489. — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes. — Fief et domaine du Bois-Garant en Sautron. — Arrêt du conseil ducal remettant en vigueur les ordonnances relatives à la répartition des fouages, à la requête des vassaux du duc habitant la frairie de Bois-Garant, en Sautron, demandeurs à l'encontre des vassaux de l'Evêché, qui prétendaient s'imposer isolément en dehors du rôle paroissial (1467). — Reconnaissances de rentes et de devoirs féodaux produites par Guillaume de la Noë (1383) ; Jean Charette, recteur de Sautron (1471) ; Perrot Bodin, Guillaume Doyri, les héritiers de Jean Charette, Jeanne Geffrion et autres, pour des héritages situés aux villages de la Collerais, de la Brientière, de la Bigeotière, de la Macicotière, du Bois-Thoreau, et autour de la chapelle du Bois-Garant. — Censifs des XIVe et XVe siècles.

H 358. (Registre.) — In-folio ; 56 feuillets, parchemin ; 17 feuillets, papier.

1505-1588. — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et ses annexes. — Fief du Bois-Garant en Sautron. — Aveux et dénombrements d'héritages produits par Berthelot Pasquier, Guillaume Jubineau, P. Dorvault, G. Ricordeau, J. Guichard, J. Chatellier, M. Rivière, J. Menant, et autres. — Condamnations contre divers tenanciers débiteurs de rentes.

H 359. (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, parchemin ; 145 feuillets, papier.

1601-1765. — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et ses annexes. — Fief du Bois-Garant en Sautron. — Aveux et contrats produits par René du Faguet, G. Primaud, Fr. Rouziou, P. Pageot, J. Garreau, la veuve Perrier, P. Redor, Ch. Brochard de la Souchais, R. de la Grée, J. Paillusseau, Anne de Barberé veuve Loriot, Martin de Lisle du Fief, écuyer, Cath. Pageot, veuve Ant. Charette, écuyer (1696), et autres tenanciers et possesseurs de terres sises aux villages de la Trourie, de la Trimossière, de la Haute-Forest, de la Rivière, de la Collerais, de la Bigeottière et au bourg de Bois-Garant. — Arrentement et accensements de cantons de terre au Champ-Meignan, au Champ-Regnier, consentis à J. Tronson par la prieure. — Sentence, arrêt et transaction réglant le taux des droits de terrage que la prieure pourra lever sur les récoltes de son fief (1646). Instances en reddition d'aveu et en paiement de redevances. — Correspondance.

H 360. (Registre.) — In-folio; 102 feuillets, parchemin; 348 feuillets, papier.

1700-1766. — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes. Fief de Bois-Garant en Sautron. — Aveux rendus aux prieures par J. Guillard, G. Bernier, J. Mabit, E. Gouesbon, R. Boilève, Jean Vallée, J. de Lisle, écuyer, sieur du Fief, J. de la Roche-Saint-André, chevalier, sieur de la Masûre et de la Trourie (1722), M. Pageot, veuve de Damien Avril du Bois-Thoreau, Fr. Richard du Pontreau, conseiller maître à la Chambre des Comptes, et autres vassaux. Sentences de réceptions desdits aveux.

H 361. (Registre.) — In-folio ; 78 feuillets, parchemin.

1180-1498. — Prieuré des Moûtiers. — Accord réglé par l'évêque de Nantes Robert, portant que, pour mettre fin à tout débat, le recteur de la paroisse de Saint-Hilaire de Chaléons, Emery, jouira des deux tiers

de la dîme du village des Landes, durant sa vie, et il y aura un collecteur pour toute la paroisse qui jurera de garder honnêtement la part de chacun, et la prieure touchera un cens annuel de 10 sous sur le recteur (XIIe s.). — Obligation dans laquelle l'abbé de Pornic, pour conserver la vigne léguée à son abbaye par P. de la Porte au Puy-Morin, promet de payer à la prieure 18 deniers de cens, le quart et la dîme des fruits (1266). — Reconnaissances et obligations de diverses redevances en argent et en nature souscrites par les tenanciers du moulin de la Prieuré, du pré Lambert et autres lieux. — Acquisition par la prieure d'une rente de 3 livres 4 chapons, et arrentement de deux boisselées de terre sises au bord de la mer, paroisse des Moûtiers. — Accord du recteur Alain avec la prieure, à laquelle il a cédé tous ses droits sur une pièce de terre et deux hommées de vignes sises au Vivier, et a reçu en échange une pièce de terre nommée l'Ouche-du-Murier, et remise de 5 sous de rente (1389). — Abandon et remise du marais Nouerie, sis en la paroisse de Saint-Cyr en Retz, par les frères Rouxeau de Nantes. — Aveux et déclarations d'héritages situés dans les paroisses du Clion et des Moûtiers, possédés par E. Chaussée, P. Couturet, Jean Millet, Th. Leroy, E. Jamet, P. Grimaud, chevalier, seigneur du Plessis-Grimaud (1460), Et. Bourgault et autres. — Reconnaissances de quelques rentes foncières. — Condamnation contre un débitant de vin qui avait négligé de payer au prieuré le droit habituel d'un denier par pipe et de faire étalonner ses mesures (1470).

H 362. (Registre.) — In-folio ; 99 feuillets, parchemin ; 105 feuillets papier.

1363-1705. — Prieuré des Moûtiers. — Lettres d'appel, de procuration et de protestation de Marguerite Robinarde, religieuse du Ronceray, et de Philippe de la Courre, religieuse de Sainte-Croix de Poitiers, qui toutes deux prétendaient au titre de prieure des Moûtiers et en réclamaient la jouissance ; lettres de provision (1392) et d'institution de l'abbesse de Ronceray, articles des défenses de M. Robinarde. — Procurations d'Aliénor de Champagne, pour prendre possession du prieuré (1445) ; — de Marguerite Robinarde, pourvue du prieuré par lettres du cardinal d'Avignon, de Renée Sarrazine, pourvue par lettres de l'abbesse du Ronceray, lesquelles portèrent leur instance en compétition devant le Conseil ducal (1456) ; sequestre du temporel du prieuré, ajournements, appointements, procuration pour plaider, protester et résigner, commissions pour enquérir. — Autre appel interjeté par la prieure d'une imposition exagérée dont elle avait été frappée par les commissaires du chapitre Saint-Pierre de Nantes (1488). — Signatures et bulles de la Cour de Rome, autorisations royales, au nom des prieures Renée de Villiers, Françoise de Savonnières (1503), Françoise du Bois, Madeleine de Villiers (1536), Renée de Cherité (1594), Madeleine de Maillé (1636) et Marie de la Barre (1667). — Actes de procuration, de dispense, de publication et de prise de possession.

H 363. (Registre.) — In-folio ; 81 feuillets, parchemin ; 312 feuillets, papier.

1383-1669. — Prieuré des Moûtiers. — Aveux rendus aux sires de Retz, seigneurs châtelains de Prigny, par les prieures Renée Sarrazine (1460), Renée de Villiers (1515), Madeleine de Villiers (1543), Gabrielle de Cherité, (1598), Madeleine de Maillé (1648) et Marie de la Barre (1669). — Arrêts du Parlement maintenant la prieure en possession de percevoir les droits de lods et ventes dans son fief, à l'exclusion des officiers de la cour de Retz (1584) ; et attribuant au seigneur châtelain de Prigny le droit de haute justice sur les terres du prieuré (1647). — Lettres d'Henri de Gondi, duc de Retz, permettant à la prieure G. de Cherité de placer un banc avec accoudoir dans le chœur de l'église paroissiale des Moûtiers (1632). — Aveu des fiefs et domaines composant le temporel du prieuré de Saint-Cyr de Nantes et de ses annexes produit, en 1557, devant la juridiction du comté de Nantes.

H 364. (Registre.) — In-folio ; 77 feuillets, parchemin ; 35 feuillets, papier.

1505-1578. — Prieuré des Moûtiers. — Afféagements, arrentements de maisons et de jardins au bourg des Moûtiers, de terres sises à la Garenne et aux Longues Versaines. — Aveux rendus par le vicaire de la cure, chapelain du bénéfice Saint-Martin (1506), Th. Perron, le chapelain du bénéfice du Saint-Esprit (1529), G. Paynot, J. Lespine, O. Echappé, J. Borgnet, écuyer, seigneur de la Gressière (1560), G. Marchesse, et autres vassaux. — Sentence du Présidial condamnant deux tenanciers à conduire à la grange du prieuré le devoir de sixte auquel ils étaient tenus (1567) ; — et transaction sur la redevance d'une charretée de foin que possédait la prieure sur le pré Bruneteau, en la paroisse de Saint-Cyr-en-Retz (1573).

H 365. (Registre.) — In-folio ; 144 feuillets, parchemin ; 21 feuillets papier.

1581-1599. — Prieuré des Moûtiers. — Obéissances féodales. — Aveux rendus à la prieure Madeleine de Villiers par G. Grossin, J. Leray, J. Hubert, J. Michau, J. Cosson, P. Caillaud, Cl. Briand, recteur de Prigny,

chapelain de Notre Dame-de-Pitié, J. Joye, M. Ernaud, recteur des Moûtiers, et autres vassaux, possesseurs d'héritages dans la paroisse des Moûtiers. — Cordelage du fresche de la Jauselière, en la paroisse du Clion, assujetti à une rente de 5 sous, 40 boisseaux de froment et 20 boisseaux d'avoine, dressé à la requête des détenteurs (1697). — Aveu unique d'héritages sis à la Trourie, en la paroisse de Sautron (1586).

H 366. (Registre.) — In-folio ; 153 feuillets, parchemin ; 35 feuillets, papier.

1439-1638. — Prieuré des Moûtiers. — Obéissances féodales. Aveux rendus par P. Gallot, les marguilliers de la paroisse des Moûtiers, M. Luzeteau, M. Caron, Jean Joys, G. Bienvenu, chapelain de Saint-Hervé, P. Rivallan, Fr. de Saffré, écuyer, seigneur de la Gressière (1616), Jean du Boisorhant, seigneur de la Rigaudière et du Boisjolly (1618), Isaac Charon, et autres vassaux détenteurs d'héritages dans les paroisses des Moûtiers et du Clion. — Arrentements de terres sises aux lieux dits le Cartron-des-Prés-aux-Favres, les Favées, la Marguelerie, Villeneuve, les Joys, la Garenne, et d'un devoir de sixte dû sur un canton de terre du bourg. — Sentence du Présidial de Nantes condamnant divers tenanciers à renoncer à la propriété de 40 aires de marais salants en la paroisse de Saint-Cyr en Retz. — Aveux rendus par les prieures à la seigneurie du Boisjolly au Clion. — Quittance des rentes payées au fermier du prieuré par les fabriqueurs de la paroisse, à raison de la maison de la confrérie de Toussaint, et d'une autre maison avec jardin sise au bourg ; devoirs qui consistaient en une rente de 5 sous et en une longe de quartier de bœuf (1607).

H 367. (Registre.) — In-folio ; 232 feuillets, parchemin ; 47 feuillets, papier.

1642-1692. — Prieuré des Moûtiers. — Obéissances féodales. — Aveux et dénombrements d'héritages produits par A. Joys, J. Allays, N. Leray, Fr. de Saffré, écuyer, seigneur de la Gressière (1642), les tenanciers du village de la Jauselière, P. Perrin, Yves Goheau, écuyer, J. Ernaud, G. Pouvreau, J. Pellerin, G. Nau, P. Couronné, G. Rivallain, H. Dosset, Ch. Fléchoux, recteur des Moûtiers (1673), et autres vassaux détenteurs d'héritages dans les paroisses des Moûtiers et du Clion. — Prisage des biens provenant de la démission de Jean Olivier situés au village du Pré Tarin et de la Virardière, sous la seigneurie du Bois des Tréhans et sous celle du prieuré des Moûtiers (1683).

H 368. (Registre.) — In-folio ; 54 feuillets, parchemin ; 73 feuillets, papier.

1670-1774. — Prieuré des Moûtiers. — Obéissances féodales. Aveux et dénombrements d'héritages produits par J. Clergeau, François Ernaud, Julien Dudoit, P. Poitard, Pierre Aubin, recteur de la paroisse des Moûtiers, Cyr Renaud, René Megessier, chapelain de Saint-Hervé, O. Aubreau, Louis-Anne du Tressay, écuyer, tuteur des enfants de Pierre de Saffré, sieur de la Gressière (1743), et autres vassaux détenteurs d'héritages dans les paroisses du Clion et des Moûtiers. — Arrentement et afféagement de terres sises près le four à ban des Moûtiers et au bord de la mer. — Sentence condamnant les tenanciers de la Jauzelière à payer diverses rentes féodales. Arrêt du Parlement ordonnant que le recteur du Clion percevra la dîme au XIIIe dans le fief de Boisjolly, sur les terres sujettes au terrage et sur les terres franches (1682) ; transaction entre le recteur du Clion et la prieure réglant le partage des dîmes à prendre sur le lieu des Loquinières (1710) ; et extraits d'aveux rendus à la prieure, par les tenanciers des Loquinières, au XVIIe siècle. — Affranchissement de terrage et réduction du terrage ordinaire au sixte au profit d'Honoré André (1771) ; — et transaction avec le recteur, réglant les limites du pourpris de la cure (1774).

H 369. (Cahiers.) — 28 feuillets, parchemin.

1458-1464. — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et des Moûtiers. — Rôles des rentes foncières dues par les vassaux de la prieure à raison de leurs héritages situés dans les paroisses de Sautron, de Carquefou, de Nantes et des Moûtiers, et perçues par la main de R. Veillet, prêtre, fermier de la paroisse.

H 370. (Registre.) — In-folio ; 39 feuillets, parchemin.

1470-1485. — Prieuré de Saint Cyr de Nantes et de ses annexes. — Rôles des rentes foncières dues par les vassaux et perçues par J. Carte, prêtre, receveur de la prieure.

H 371. (Registre.) — In-folio ; 49 feuillets, papier.

1485-1492. — Prieuré de Saint-Cyr de Nantes et de ses annexes. — Rôles des rentes, cens et devoirs dus par les vassaux et perçus par Jean Rocher, prêtre, vicaire et receveur de la prieure.

H 372. (Registre.) — In-folio ; 138 feuillets, papier.

1608. — Prieuré des Moûtiers. — Procès-verbal

de la réformation du rôle des rentes dues à la prieure dans la paroisse des Moûtiers et dans les paroisses circonvoisines, rédigé par H. Foucault de la Bidorière, écuyer, juge de la juridiction de la prieure.

H 373. (Registre.) — In-folio ; 63 feuillets, parchemin.

1623. Prieuré des Moûtiers. — Procès-verbal de la réformation du rôle rentier du prieuré rédigé à la requête de Gabrielle de Cherité, prieure, par Jacques Guibert, sénéchal de la juridiction.

H 374. (Cahiers.) — 69 feuillets, parchemin.

1635-1654. — Prieuré des Moûtiers. — Procès-verbaux de réformation du rôle rentier du prieuré rédigé par Fabien Barbot, sénéchal de la juridiction.

H 375. (Cahiers.) — 20 feuillets, papier.

1516-1522. — Prieuré des Moûtiers. — Livre de tenue des plaids féodaux indiquant les comparutions, les défauts, les productions de contrats, les amendes prononcées et les ajournements.

H 376. (Registre.) — In-folio ; 132 feuillets, papier.

1605-1615. — Prieuré des Moûtiers. — Livre de tenue des plaids féodaux, contenant les évocations et les instances signifiées aux vassaux, les productions et les défauts.

H 377. (Cahiers.) — 184 feuillets, papier.

1484-1598. — Prieuré des Moûtiers. — Comptes en recettes et en dépenses rendus par Jean Carte, prêtre et receveur du prieuré (1484) ; — par Jean Le Potier (1524) ; — par Jacques Cosson, prêtre (1528) ; — par Macé Nau, prêtre (1538) ; — et par Jean Lejan, notaire du duché de Retz (1598). La recette de l'année 1527 comprend 380 livres 8 sous ; 196 boisseaux 3 quartaux de froment ; 17 boisseaux 1 quartau de seigle, 18 boisseaux d'orge, 23 boisseaux d'avoine, 3 pipes de vin et 21 chapons.

H 378. (Cahiers.) — 101 feuillets, papier.

1486-1686. — Prieuré des Moûtiers et de Saint-Cyr de Nantes. — Inventaires des reliques, objets mobiliers, ornements et vêtements qui se trouvaient au prieuré de 1486 à 1546, dressés par les procureurs et fermiers des prieurés. — Inventaires de titres produits en diverses circonstances à l'appui des droits réels et honorifiques du prieuré.

Abbaye de Saint-Sulpice de Rennes

(Bénédictines, puis Carmélites.)

H 379. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier, 2 sceaux.

1386-1477. — Prieuré des Couëts, paroisse de Bouguenais. — Lettres du duc Jean V (*vidimus*) octroyant aux religieuses l'exemption des fouages, des devoirs de guet et de garde au château de Toufou, en faveur de leurs métayers de la Vincée, paroisse de Pont-Saint-Martin, et leur concédant en outre deux foires à tenir au bourg des Couëts, le jour de la Saint-Marc et de la Nativité (1436) ; visa de la Chambre des Comptes, et appointement conclu avec les paroissiens qui prétendaient taxer le domaine de la Vincée comme deux feux (1447). — Reconnaissances et condamnations relatives à des rentes foncières dues à raison des terres de la Guidoire, de la Turmelière, et autres sises dans les paroisses de Bouguenais, de Saint-Herblain et de Monnières, par Jean Jourdan de la Juynière, Jean de Cheverue, Olivier de Champballon (1410) et autres. — Baux à viage et arrentements de la terre de la Vincée, de prés en l'île Botie, des terres et hébergements de la Giraudière, de Lempererie, de la Menantie, de la Milcendière, de la Relipière, du Gast, des îles de Chantelou et de Rozereule en Loire, situés dans les paroisses d'Aigrefeuille, du Pont-Saint-Martin, du Pellerin, de Bouguenais et de Saint-Laurent-des-Autels, concédés par les prieures Juliette du Guesclin (1386) ; Perronnelle Dorange (1387) ; Ph. Legat (1407) ; Gervaise de la Chapelle (1433) et autres. — Accord entre la prieure J. du Guesclin et le recteur de Saint-Aignan portant désignation des terres sur lesquelles ils avaient le droit de dîme, en la paroisse Saint-Aignan, et bail des dîmes du Pont-Saint-Martin concédé par la même prieure (1391). — Obéissances féodales produites par quelques vassaux de Château-Thébaud et du Pont-Saint-Martin.

H 380. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1447-1483. — Carmélites des Couëts en la paroisse de Bouguenais. — Bulle du pape Sixte IV, ordonnan que le prieuré des Couëts sera distrait de l'obédience de l'abbaye de Saint-Sulpice de Rennes et sera réuni à la maison des Carmélites du Bondon fondée par la duchesse Françoise d'Amboise, près de Vannes, attendu que les Bénédictines ont cessé d'observer leur règle (1476). — Procès-verbal des vacations de G. du Bochet, trésorier de la Madeleine de Vitré, de G. Garengière et

de Pierre du Chaffaut, chanoines de Nantes, commissaires chargés de l'exécution de la bulle, relatant les ajournements, les citations, les comparutions des parties, les sommations et la décision qui fixe à 150 livres la pension des Bénédictines expulsées (1477). — Autre bulle de Sixte IV rapportant que les religieuses expulsées ont interjeté appel de la confiscation de leur couvent et déléguant à Alain Le Moult, licencié ès lois, chanoine de Quimper, établi à Nantes, et à Robert Ruallan, chanoine et official de l'évêché de Nantes, les pouvoirs nécessaires pour juger la cause et procéder à l'exécution de la bulle en employant au besoin le bras séculier (1477) : et sentence confirmative de la première (1478) ; — autre bulle du pape Sixte IV instituant de nouveaux commissaires pour continuer les poursuites contre les religieuses rebelles, et requisition de l'official de Nantes, adressée à tous les officiers du duché pour obtenir mainforte contre elles (1479). — Autres bulles de Sixte IV décrétant la réunion du prieuré du Bondon, près de Vannes, à celui des Couëts, au profit de Françoise d'Amboise et de ses compagnes (1479) ; — et permettant aux mêmes de se choisir des confesseurs parmi les religieux de l'ordre des Carmes (1483). — Titres annexés : bulle de Sixte IV accordant à la duchesse Françoise d'Amboise la permission de construire un couvent, au lieu dit le *Bondon* près Vannes, et d'y vivre avec 17 religieuses, 4 novices et 3 servantes (1464). Acte de dotation comprenant le dénombrement des rentes et dîmes transportées en don au couvent du Bondon, par ladite princesse, pour une valeur de 534 livres, et l'énumération des contrats qui en justifient la propriété (1467). — Contrat de donation mutuelle conclu entre le duc Pierre II et son épouse Françoise d'Amboise (1447) ; — accord du duc Arthur III avec la même princesse contenant le dénombrement de la vaisselle d'or et d'argent, des bijoux et objets précieux qu'elle tenait en garde de son époux et dont il consent à lui donner quittance (1457) ; — et obligation de 2,500 écus d'or souscrite envers la même princesse par Charles de France, duc de Normandie (1467).

H 381. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1460-1555. — Carmélites des Couëts. — Concessions ducales et royales. — Mandement du duc François II à Pierre Landais, trésorier général, et au receveur de Nantes de renoncer à l'exercice du droit de rachat sur les châtellenies de Nozay et de Fougeray, attendu que Françoise d'Amboise a assigné 300 livres de rente sur ces terres, au profit du couvent de Bondon, et même de ne rien prélever sur les 100 livres de rente qu'elle s'est réservée pour elle et sa nièce Jeanne de la Trémoïlle, religieuse de sa communauté, et rappel de l'amortissement qu'il a octroyé au couvent jusqu'à la valeur de 600 livres (1469). — Lettres de sauvegarde, de protection et de confirmation octroyées par le même duc à Françoise d'Amboise, après la translation de la communauté du Bondon au lieu des Couëts (1480). Visa de la Chambre des Comptes de Bretagne relatant les quatre lettres suivantes : commission de la reine Anne autorisant le déplacement du couvent des Trois-Maries du Bondon, qui est étroit et malsain, et déléguant Ph. de Montauban, chancelier de Bretagne, J. Berthelot, docteur ès droits, vice-chancelier, G. du Quirisec, archidiacre de Vannes, Louis des Déserts, sénéchal de Vannes, O. de Loyon, son premier écuyer tranchant, capitaine de Vannes, la mission d'examiner les imperfections du couvent et de choisir, s'il y a lieu, un autre emplacement d'une étendue de 8 journaux, et décrétant que le nouveau couvent sera édifié sous l'invocation de la Conception de Notre-Dame (1513) ; — lettres d'amortissement octroyées par le roi Louis XII au couvent des Couëts (1513) ; — concession de Louis XII portant que les 5.000 saluts d'or assignés au couvent de Nazareth par Fr. d'Amboise, seront entièrement versés et qu'en plus, le couvent recevra 1.200 livres par an, jusqu'à son achèvement (1513) ; et lettres de François Ier, roi de France, confirmant les dons faits ci-dessus, et permettant aux religieuses d'employer les matériaux de l'ancien couvent du Bondon et tout ce qui peut être utilisé dans les nouveaux bâtiments (1515). — Lettres de sauvegarde et de protection octroyées par le roi Henri II à l'occasion des usurpations commises sur le pré aux Nonnains, sis en Bouguenais (1555). — Aveu du temporel du couvent de Nazareth (1543).

H 382. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier ; 1 sceau.

1460-1721. — Carmélites des Couëts. Donations. — Titres de la rente de 300 livres constituée par la duchesse Fr. d'Amboise. — Assignation de 300 livres de rente perpétuelle hypothécaire consentie sur ses domaines par Louis de la Trémoïlle, seigneur de Luçon, Sully et autres lieux, au profit de Marguerite d'Orléans, comtesse d'Étampes, pour le prix de 6,000 écus d'or (1460) ; — testament de Marie de Rieux, comtesse de Thouars (1463) ; — appointement portant règlement de compte entre Jean de Rieux, seigneur de Rochefort, et Françoise d'Amboise qui lui réclamait 2.292 livres (1467) ; — transport de ladite rente de 300 livres, assignée sur les domaines du Fougeray et de Nozay, au nom de Fr. d'Amboise, par Marguerite d'Amboise, épouse de

Louis de la Trémoïlle, dont la procuration est annexée au contrat avec la quittance des 6.000 écus d'or (1467) ; — poursuites devant la cour de Nantes, et appointement conclu entre Jean de Laval, seigneur de Châteaubrient, fils de Françoise de Rieux, qui demandait l'exécution du contrat de mariage de sa mère, et Jean de Rieux qui consentit à lui céder les châtellenies de Nozay, de Ville-Aucher, de Rieux en Nort, et d'Issé, en prenant à sa charge le service de la rente de 300 livres (1510) ; — mainlevée de la saisie mise sur la terre de Fougeré, au profit d'Anne de Montjean, reconnue héritière de Jean de Laval (1542) ; — quittance de 450 livres versées par Anne de Montjean, baronne de Combourseille-le-Guillaume, dame d'Acigné et de Fougeré (1549) ; — condamnations de payer ladite rente et ses arrérages par moitié aux religieuses de Nazareth et des Couëts contre la même dame (1559) et contre René de la Chapelle, sieur de la Roche-Giffart et de Fougeré (1568) ; — vente de la terre de Rieux par le duc d'Elbeuf, à H. de Guénégault, marquis de Plancy (1662) ; — opposition des religieuses lors de l'adjudication de la même terre à N. Danican, sieur de l'Épine (1699) ; — réponses des créanciers, sentence des Maîtres des Requêtes et arrêt du Parlement condamnant ce dernier acquéreur à payer 18 années d'arrérages (1715).

H 383. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1485-1766. — Carmélites des Couëts. — Acte de fondation de Louise, fille de P. Chaperon et de M. de Montfaucon, seigneur et dame de Vignau (Anjou), concédant au prieuré dont elle est religieuse l'usufruit de ses biens héréditaires, plus 10 livres de rente pour le service d'une messe par semaine (1485) ; accord avec Gilles Clerembault, seigneur de Montrevault, époux de J. Chaperon, nièce de ladite Louise qui transigea pour 40 livres tournois de pension et une somme de 120 écus d'or, et ordonnant au juge d'Anjou de la mettre à exécution (1491) ; et mandement du roi Louis XII au juge d'Anjou de le faire exécuter (1507) ; obligation de 11 livres de rente et d'une somme de 240 livres pour les arrérages, souscrite par Jeanne Chaperon (1508) ; — instances et condamnations contre Jacques Clerambault, seigneur du Plessis (1548) ; René de Gillier, chevalier, seigneur de Lizé (1680) ; Marie-Anne de Gillier, épouse de Louis Leroux des Aubiers (1698) ; — reconnaissance de 4 années d'arrérages inscrite au contrat d'acquet de la terre du Plessis par le comte Guy-André de Laval (1717) ; et correspondance de plusieurs prieures. — Démissions de biens situés dans la paroisse de Pont-Saint-Martin par C. Aubin et M. Denou (1497). — Lettres de François Lespervier, seigneur de la Bouvardière, de la Chapelle-sur-Erdre et de l'Épine-Gaudin, transportant en don, aux religieuses, une sauzaie en l'île de Tomaille avec 18 deniers de rente (1515) ; — donation par A. de Villeneuve, veuve Bussonneau, d'une rente de 6 lamproies et de 40 sous, assise sur l'écluse de Tomaille en Loire, près du couvent, à l'occasion de l'entrée en religion de sa fille (1516) ; — fondation d'une messe par semaine par E. Raoul du Clos et Hélène de la Tour, au moyen d'une somme de 400 livres (1635). — Reconnaissance d'une rente de 3 livres léguée pour l'entretien d'une lampe par les auteurs de J. Renaudin, sieur de la Houdinière (1700), et instances contre ses héritiers.

H 384. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1462-1551. — Carmélites des Couëts. — Pièces d'une procédure introduite au Conseil de la chancellerie de Bretagne par les religieuses du couvent de Nazareth, près Vannes, demanderesses en partage des rentes attribuées aux Carmélites par Françoise d'Amboise : procès-verbal relatant la comparution des procureurs des religieuses des deux couvents, les réquisitions du procureur de Nazareth, la description du tombeau de Françoise d'Amboise élevé dans l'église des Couëts, les transcriptions de titres tirés des archives, notamment des lettres d'amortissement du duc François II (1462), des extraits de livres de recettes (1544) ; — appointement de 1545 ; requête et défenses des dames des Couëts (1546) ; et transaction de laquelle il résulte que les religieuses de Nazareth ont renoncé à toute revendication moyennant le paiement de 50 écus et le partage par moitié de la rente de 300 livres assise sur la terre de Fougeray (1551).

H 385. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1481-1768. — Carmélites des Couëts. — Domaines de la paroisse d'Aigrefeuille. — Adjudication, par les commissaires du Roi, d'un canton de lande de 56 journaux près du grand chemin de Nantes à la Rochelle, deux plans (1760), et procès-verbal d'arpentage. — Baux à viage, arrentements et actes de prise de possession concernant des terres sises à Lemperière, à la Chaussée, à la Huperie, à la Guibloterie, à la Rivière, à la Branchetière, à la Guilletière, à la Relipière et à la Tuaudière. — Baux de diverses pièces de vigne et du moulin turquois du Châtaigner. — Appointement conclu avec Renaud de Goulaine, écuyer, à propos du tènement de Lemperière sur lequel il avait des droits qu'il aban-

donna aux religieuses moyennant la somme de 25 écus d'or (1481). — Cession, par Renée des Rames, épouse de Chr. Bégaud, écuyer, sieur de la Bégaudière, d'une rente de 3 setiers de blé sur le moulin de la Vieille-Ecluse (1517), en échange de laquelle les religieuses ont fait abandon d'une rente de 15 livres promise pour la pension de Françoise Begaud.

H 386. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1459-1761. — Carmélites des Couëts. — Domaines et rentes de la paroisse de Bouguenais. — Contrats d'échange et d'acquisition relatifs à des terres sises au village de la Bretonnière ; — à une rente foncière de 19 livres 10 sous 8 setiers de seigle appartenante à G. Cécillon, écuyer, seigneur de Kerfur, sur le village du Bois-Chabot (1505), et pour laquelle les tenanciers passèrent une reconnaissance et subirent plusieurs condamnations. — Extraits d'aveux remontant à 1459.

H 387. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1481-1766. — Carmélites des Couëts. — Domaines et rentes de la paroisse de Bouguenais. — Actes d'acquisition et d'échange concernant des pièces de terre et des maisons sises au bourg des Couëts, au clos Géraudin, à la Babine, en la vallée du Port-Lavigne, au clos du Pressoir, au pré des Nonnains, à la Cadouère, à la Régallerie, aux Roussellières, au clos de la Treille et au Landas. — Procès-verbal d'arpentage, plan et afféagement de la lande de la Sénardière au profit du couvent (1766). — Acquisitions de diverses rentes foncières cédées aux religieuses par G. Robert et Julien Delaporte. — Sentence annulant l'arrentement du clos Rondin, condamnant plusieurs vassaux à fournir 30 fourches de corvée pour faner les prés du couvent. — Reconnaissances des tenanciers du clos du Port-Giraud et d'une maison à Roche-Ballue.

H 388. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1482-1789. — Carmélites des Couëts. — Domaines de la paroisse de Bouguenais. Actes d'arrentement et de déguerpissement relatifs à des terres concédées par les religieuses aux lieux dits la Bretonnière, la Rouxellière, Roche-Ballue, les Charbonneries, les Grands-Courtils, à la Saulzaie, etc... Baux à ferme du grand et du petit moulin de la métairie de la Bretonnière, de vignes à tiers et à quart et de cantons de prés.

H 389. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1478-1677. — Carmélites des Couëts. — Domaines de la paroisse de Château-Thébaud. — Acquisition par les religieuses de droits de quart sur des vignes sises au clos de la Vieille-Chaussée. — Amortissement de 3 livres de rente qui grevaient la propriété de plusieurs prés sis à la Branchetière (1524). — Instances en paiement d'arrérages contre les tenanciers et fermiers de la Fouquetière, du moulin de la Vieille-Chaussée et de diverses autres terres baillées à viage. — Arrentements et baux à viage des terres de la Milsendière, du Cernis, de la Branchetière, de la Perraudière et de la Vieille-Chaussée. — Condamnation contre le possesseur de la Turmellière qui devait une rente de 9 boisseaux de blé (1571).

H 390. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1486-1698. — Carmélites des Couëts. — Domaines et rentes des paroisses de Cheix, de Basse-Goulaine et de Moisdon. — Arrentement d'une écluse et de deux cantons de marais au village de Pilon, en Cheix. — Sentence du Présidial condamnant le recteur de Basse-Goulaine à payer sur son presbytère une rente foncière de 22 sous (1672). — Procédures suivies d'appointements dans lesquels les viagers tenanciers du lieu des Landes, en Maisdon, reconnaissent les droits de propriété du couvent. — Vente par Fr. Cheminée, écuyer, seigneur de Beauboirs, aux religieuses, d'une rente de 20 boisseaux de seigle, à prendre sur le même tènement (1516) ; et bail à ferme de la métairie des Landes, concédé pour 360 livres (1690).

H 391. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 1 plan.

1498-1733. — Carmélites des Couëts. — Domaines et rentes des paroisses de Monnières et de Montbert, de Nantes et du Pellerin. — Reconnaissance d'une rente de 6 sous 8 deniers souscrite par un tenancier de Tanneguy Sauvage, chevalier, seigneur du Plessis-Guérif (1500), pour une pièce de terre sur laquelle fut construite un moulin à vent, en la paroisse de Monnières. Plan du fief des religieuses en Monnières dressé en 1733. — Acquisition d'une rente de 11 livres sur le lieu dit Marbeuf, en la paroisse de Montbert (1536). Vente par Jacques Chataigner, écuyer, seigneur de Bougon, à J. Lasne, de 100 sous de rente assis sur une maison de Nantes, située rue de la Barillerie (1498) ; quittance d'une rente de 20 sous assise sur une maison de la rue de la Poissonnerie. — Arrentement de 6 journaux de

terre à la Bréhannerie (1578) et lettres de rescision obtenues en 1629.

H 392. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1478-1785. — Carmélites des Couëts. — Domaines et rentes de la paroisse du Pont-Saint-Martin. — Accords, contrats d'acquisition et d'échange relatifs aux vignes de la Vincée, à la bauche de l'Epau et au village de la Menantie. — Arrêt du Conseil autorisant les religieuses à disposer de 11 arpents 80 perches de bois taillis sur le domaine de la Vincée, et plan du taillis (1755). — Baillées à viage, procès-verbaux de prise de possession et baux à ferme se rapportant aux métairies de la Menantie, des Fretis, de la Gérauderie et de la Vincée.

H 393. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1486-1712. — Carmélites des Couëts. — Domaines et rentes des paroisses de Saint-Aignan et de Saint-Herblain. — Acquisition de 50 livres de rente appartenantes à P. Ferron, écuyer, seigneur de Souché, de la Maillardière et des Jamonnières, sur un devoir de Loire dont le tarif est indiqué (1520). — Accord rappelant que Guillaume Ferron et Jeanne Chauvin léguèrent 30 livres de rente au couvent, et contenant une obligation souscrite par J. de Montbron, chevalier, seigneur de Miré, et Louise Goheau, son épouse, dame de Souché, pour le règlement des arrérages (1533). — Bannies faites, à la suite d'une saisie, aux plaids généraux de Nantes, à la requête des religieuses (1541). — Bail à devoir de quart de plusieurs cantons de vigne (1542). — Appointement conclu par Hélie le Bouëxellier et Louise Goheau, sieur et dame de Souché, avec les religieuses auxquelles ils ont assigné 150 livres de rente sur un devoir de Loire qui se lève à la Prévôté de Nantes, pour demeurer quittes des 80 livres de rente ci-dessus, des 25 livres constituées sur la tête d'Anne Goheau, religieuse, à titre de pension viagère, et des arrérages (1549) ; — et attournance par les enfants mineurs de Fr. Gabard, sieur de la Maillardière (1553). — Acquisition d'un corps de logis à la Rebraudière et d'un canton de terre voisin (1712). — Condamnation contre Jeanne du Perray, dame du Plessis-Bochet, qui depuis cinq ans devait une rente de 3 setiers de seigle estimés 25 sous le setier (1486).

H 394. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1470-1694. — Carmélites des Couëts. — Iles de Cunaut et de Chanteloup, sises en Loire, paroisse de Couëron. — Renouvellement de bail à rente de l'île de Cunaut au profit des héritiers de Guillaume Jouan, premier preneur, moyennant une rente de 120 livres (1470). — Accensement d'un quart du pâtureau de Cunaut et du quart de l'hébergement, du bois et des sauzaies de Cunaut par J. Morel, sieur de la Gazouère (1516) ; mandement au sénéchal de Rennes d'inviter l'abbesse de Saint-Sulpice de Rennes à communiquer les titres qu'elle peut avoir sur l'origine de ces îles (1519), pour terminer un procès en revendication poursuivi par les dames des Couëts ; — procès-verbal d'enquête et de recherche de titres relatant plusieurs dépositions de témoins, produit par les défendeurs, l'une desquels rapporte que le duc François II est mort chez Robert Drouet, au bourg de Couëron, et arpentage des îles en litige (1527) ; mandements d'ajournement, d'évocation et de contrainte suivis d'un accord favorable aux religieuses (1534) ; — reconnaissance de 150 livres de rente, 40 oies, 3 dîners et 12 chapons souscrite par P. Gaurays, écuyer, seigneur du Plessis-Gauray, J. Drouet, sieur du Bois-Esloux, Fr. J. et G. Drouet et J. Lesourt, tenanciers desdites îles (1543) ; — lettres de rescision annulant la transaction de 1534, concédées par Henri III, en 1575 et en 1584, et les rétablissant en possession de ces domaines à la suite d'une instance poursuivie pendant 10 ans devant le Parlement de Paris ; — sentence du Présidial de Nantes condamnant les nouveaux tenanciers à payer 192 livres de rente, 40 oies et 12 chapons (1591) ; — procès-verbal de transport sur les lieux, effectué par un conseiller au Parlement de Paris (1610) ; et injonction de vider les lieux. — Plan figuratif des îles de Cunaut et Chanteloup dressé en 1694. — Acquêt par J. Rousselot du pâtureau de la Haute-Saulzaie, près Cunaut (1596).

H 395. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1515-1640. — Carmélites des Couëts. — Iles de la Loire sises dans les paroisses de Bouguenais et du Pellerin. — Mandement de François de Valois, duc de Bretagne, à ses officiers, d'ajourner aux prochaines sessions du conseil de Bretagne les particuliers qui ont tenté d'interrompre la navigation dans la Loire qui va de Nantes aux Couëts (Nantes, 1515). — Mandement de Charles IX au sénéchal de Nantes, de remettre les religieuses en possession des héritages qu'elles ont aliénés depuis 30 ans en vertu des ordonnances d'aliénation, pourvu qu'elles remboursent les acquéreurs (1573). — Sentence de la juridiction des Couëts restituant au couvent la propriété du pré Alix sis en face du couvent

(1613). et accord avec les défendeurs (1615). — Acquisitions. par A. Marcrays, de 16 bauches de pré ; par J. Bonfils, de 10 bauches en l'île Rosereule, paroisse du Pellerin, et retraits opérés par les religieuses en 1556 et en 1640.

H 396. (Liasse.) — 54 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier; 4 sceaux.

1433-1785. — Carmélites des Couëts. — Pêcheries de la Loire établies dans les rangs exploités par les paroissiens de Sainte-Croix de Nantes et de Saint-Pierre de Bouguenais. — Contrats d'échange et d'acquisition de 4 échelles de pêcheries nommées *runes ;* aveux devant la Prévôté et sentence arbitrale relative à la contribution que devait payer le prieuré au Domaine, et bail à ferme des 4 échelles d'eau conclu pour 450 livres, en 1785.

H 397. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1478-1715. — Carmélites des Couëts. — Domaines et rentes des paroisses de Saint-Laurent-des-Autels, de Saint-Sauveur-de-Landemont en Anjou. — Baux à rente et à viage des tènements et métairies du Gast, de la Patillère, de la Haie-Sèche, de Boyneau et de la Poignardière concédés par les religieuses. — Acquisitions de la pièce de terre nommée la Girauderie, du pré de la Fontaine, de l'ouche de l'Abreuvoir, appartenants à Pierre Cheverue (1532) ; — du moulin et des terres du Perray appartenants à L. Sebilleau (1663). — Instances en paiement d'une rente de 6 setiers et demi de seigle hypothéquée sur la terre de la Poignardière, et procédures suivies de sentences de la sénéchaussée d'Angers et du Parlement de Paris (1615). — Aveux et dénombrements fournis à la baronnie de Chantoceaux possédée, en 1480, par Nicole de Bretagne ; en 1505, par René de Bretagne ; en 1542, par Jean de Bretagne ; en 1562, par le connétable Anne de Montmorency ; en 1623, par Henri de Montmorency ; en 1633, par Henri de Bourbon, prince de Condé, etc.

H 398. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1505-1703. — Carmélites des Couëts. — Droits de juridiction et d'usage. Sentence d'ajournement prononcée aux plaids généraux de Nantes sur une instance en interdiction de juridiction du lieu du Bois Corbeau, poursuivie par René de Bouteiller, écuyer, seigneur de la Chauvelaie, procureur du Roi en la cour du Pellerin, contre les religieuses et Jean du Tertre, leur sénéchal (1515). — Inventaire de titres produits au soutien du droit de justice devant le procureur général de la Chambre Royale établie à Rennes (1673). Arrêts du Parlement déboutant le sieur de la Poeze de la féodalité prétendue par lui sur la pièce de la Dorgerie, en Maisdon, et en attribuant les lods et ventes aux religieuses (1619) ; — et ordonnant que les officiers de la juridiction des Couëts pourvoiront les mineurs Bureau d'un tuteur à l'exclusion des officiers de la Galissonnière. — Sentence des commissaires chargés de la réformation générale des forêts de Bretagne, rappelant les concessions faites aux religieuses par les ducs de Bretagne et les rois de France, adjugeant le canton du Houx, paroisse de Rezé, aux religieuses, afin qu'elles y exercent leurs droits d'usage et de pacage (1640) ; procès-verbal d'arpentage et ordonnance du grand maître réformateur enjoignant de clore ce canton dans le délai de trois mois (1648).

H 399. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1472-1716. — Carmélites des Couëts. — Obéissances féodales de la paroisse d'Aigrefeuille. — Contrats d'acquisition et d'échange conclus par M. Pouvreau, L. des Mortiers, G. Hervouet, l'abbé Corbet, J. Vallée, etc ; — et aveux des tenanciers du village de la Chaussée ou de Lempererie.

H 400. (Liasse.) — 97 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1372-1775. — Carmélites des Couëts. — Obéissances féodales de la paroisse de Saint-Pierre de Bouguenais. — Aveux et contrats produits par Ph. Mallart (1372), O. Couillaud, J. Labbé (1482), M. Legoff, L. Girard, M. Binet, Jean Debec, prêtre desservant du bénéfice de Nicolas Debec (1573) ; J. Chevalier, P. Ordreneau, J. Turpin, négociant, et autres, tous détenteurs d'héritages dans la mouvance du fief des religieuses, et débiteurs de rentes féodales.

H 401. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1485-1722. — Carmélites des Couëts. — Obéissances féodales des paroisses de Château-Thébaud et de Maisdon. — Aveux et contrats produits par V. Grasset, par les tenanciers des Poteries et de Lardrois ; — et par Jean des Rouxières, pour une pièce de terre en Maisdon.

H 402. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1509-1715. — Carmélites des Couëts. — Obéissances féodales de la paroisse de Monnières. — Aveux et contrats produits par des détenteurs d'héritages situés aux lieux dits la Censive de l'Hermitage, la Rochelle et le Pé de Vignard.

H 403. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1536-1773. — Carmélites des Couëts. — Obéissances féodales des paroisses du Pallet et du Pellerin. — Aveux et contrats produits par des détenteurs d'héritages situés au fief des Colles, aux lieux dits la Bréhannière, l'île de Rozereule, le pré Thobelet, et le pré Quitte.

H 404. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1456-1769. — Carmélites des Couëts. — Obéissances féodales des paroisses du Pont-Saint-Martin et de Saint-Aignan. — Aveux et contrats produits par des détenteurs d'héritages situés à la Vincée, à la Menantie, à la Rairie, à la Bauche de l'Épau, à la Bauche-Benoist et à la Lébraudière.

H 405. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 153 feuillets, papier.

1480-1744. — Carmélites des Couëts. — Rôles rentiers contenant le dénombrement de tous les vassaux et tenanciers roturiers des fiefs du couvent, qui étaient redevables de rentes foncières et féodales, à raison de leurs héritages et des domaines qu'ils exploitaient.

H 406. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1630-1749. — Carmélites des Couëts. — Contrats de rentes constituées au profit du couvent par R. Picher, veuve de G. de l'Espinay, écuyer, sieur du Pasty (1630) ; J. et R. Laurent, écuyers, sieur de la Noë et de Passay (1634) ; Em. de Rieux, marquis d'Assérac (1638) ; Elisabeth de Kerpoisson (1676) ; Michel Ménardeau, écuyer, sieur de Maubreil (1679); Cl. Huteau de la Gobinière, P. Betuel, acquéreur des Ridellières (1683) ; Louis Chevigné de la Sicaudais, écuyer (1700) ; actes de subrogation, quittances de remboursement, procurations pour toucher et poursuites contre les débiteurs.

H 407. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

1582-1716. — Carmélites des Couëts. — Contrats e pension viagère et d'obligation et traités souscrits au nom de diverses religieuses par P. Bouard, sieur de Beaulieu, Yves de Monty, seigneur des Pallets, en Rezé (1643) ; P. Brossard, écuyer, sieur de la Trocardière (1650) ; et la veuve Cadoret. Extraits des actes de démission de biens et de partage de la famille de Monty. — Quittances de diverses rentes payées au couvent.

H 408. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1649-1788. — Carmélites des Couëts. — Emprunts. — Contrats de rentes constituées par les religieuses au profit d'Anne de Briollay, veuve Séb. Viau de la Civelière, de Cl. Mercier, de J. le Grantel, de J. Meneust, des Visitandines de Nantes, des Madelonnettes, des demoiselles Leloup et des Ursulines. — Marché avec l'architecte Caris, pour la reconstruction des bâtiments (1658).

H 409. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1510-1768. — Carmélites des Couëts. — Aveux rendus par les religieuses, devant R. Tournemine, seigneur de Jasson (1510) ; — devant Jean de la Lande, seigneur de Bougon (1561), pour divers journaux de prés sis en la vallée de la Loire ; — devant G. de Chevrue, écuyer (1516), René Charette, écuyer (1613), J. Charette, chevalier (1688), Thérèse Descamps, veuve de Tollenare (1767), seigneur et dame de la Guidoire, à raison du moulin de la Vieille-Ecluse ; — devant la seigneurie de la Musse, pour le pré du Quartier-Mortret, en Couëron.

H 410. (Cahiers.) 49 feuillets et 1 pièce, parchemin.

1493-1558. — Carmélites des Couëts. — Aveux produits par les religieuses devant la juridiction du comté de Nantes, en 1493, et devant la Chambre des Comptes, en 1541 et en 1558, contenant le dénombrement de toutes les possessions, des rentes foncières et féodales et des prérogatives du couvent.

H 411. (Cahiers.) — 28 feuillets, parchemin ; 37 feuillets, papier.

1564-1578. — Carmélites des Couëts. — Aveux produits par les religieuses devant la Chambre des Comptes, contenant le dénombrement des possessions et des rentes formant le temporel du couvent.

H 412. (Cahiers.) — 111 feuillets, parchemin ; 27 feuillets, papier.

1605-1688. — Carmélites des Couëts. — Aveux produits par les religieuses devant la Chambre des Comptes en 1605 et devant les Commissaires de la réformation du papier terrier en 1673 ; — visa de la Chambre et sentence maintenant les religieuses en possession d'une partie de l'île Bolie et de 4 échelles d'eau.

H 413. (Cahiers.) — 54 feuillets, parchemin.

1719. — Carmélites des Couëts. — Aveu et dénom-

brement de temporel produit par les religieuses devant les officiers de la Chambre des Comptes de Bretagne.

H 414. (Cahiers.) — 47 feuillets, papier.

1556-1668. — Carmélites des Couëts. — Déclaration de temporel comprenant le dénombrement des possessions des religieuses tant en Anjou qu'en Bretagne ; — et procès-verbal de la quantité de revenus dépendant du couvent, rédigé par l'alloué de Nantes, suivant commission du Parlement (1668).

H 415. (Registre.) — Gr. in-folio ; 155 feuillets, papier.

1767-1791. — Carmélites des Couëts. — Livre-journal des sommes remises à la sœur chargée de la procure du couvent, arrêté tous les six mois.

H 416. (Registre.) — Gr. in-folio ; 68 feuillets, papier.

1752-1767. — Carmélites des Couëts. — Livre-journal des recettes et dépenses du couvent contenant le menu détail de toutes les sommes, et arrêté tous les six mois par la prieure.

H 417. (Registre.) — Gr. in-folio ; 143 feuillets, papier.

1767-1779. — Carmélites des Couëts. — Livre-journal des recettes et dépenses du couvent contenant le menu détail de toutes les sommes et arrêté tous les six mois par la prieure.

H 418. (Registre.) — Gr. in-folio ; 118 feuillets, papier.

1779-1790. — Carmélites des Couëts. — Livre-journal des recettes et dépenses du couvent contenant le menu détail de toutes les sommes, et arrêté tous les six mois par la prieure.

H 419. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1724-1753. — Carmélites des Couëts. — Provisions de notaire, de procureur, de sergent, de procureur fiscal, décernées par les religieuses à J. Garnier, à René Lenormand, M. Durand et à P. Huteau.

H 420. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1645. — Carmélites des Couëts. — Suppliques adressées au pape Innocent X et à la reine mère par sœur Louise-Marie de Rieux, au nom de toutes les religieuses du couvent, pour demander qu'elles soient maintenues dans l'obédience directe du prieur général des Carmes et affranchies de la juridiction épiscopale, suivant la teneur de leurs privilèges.

H 421. (Cahier.) — 11 feuillets, papier.

1624. — Inventaire des actes, des titres et documents de la maison des Carmélites des Couëts, rédigé par M. du Fouay, sieur de la Ferronnière, sénéchal de la juridiction des Couëts, en présence des visiteurs du couvent et de la prieure Françoise de Compludo.

H 422. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier.

1619-1790. — Carmélites de Nantes. — Fondations de messes souscrites par Renée Feubert, veuve Noblet de l'Espau, receveur général du Taillon et des Décimes de Bretagne (1633) ; — par Jean Guérin, chanoine de Notre-Dame (1668) ; — par M. Texier, official du diocèse de Nantes, lequel fonda le bénéfice de la Macrière à Oudon, à la charge de donner une pipe de vin aux Carmélites tous les ans (1684). — Acquisitions de maisons sises à Nantes, rue Saint-Gildas, rue du Château et de plusieurs héritages sis dans l'île de Bouin. — Traité portant une obligation de 16 livres de rente envers le recteur de la paroisse de Sainte-Radegonde de Nantes, demandeur en indemnité pour les acquêts du couvent (1773). — Arrentement des tenues de Saint-Gilles, sises en la paroisse de Saint-Nicolas de Nantes, consenti par les religieuses moyennant 22 tonneaux de blé de rente (1788). — Baux à ferme des appartements situés dans les maisons ci-dessus et des biens ruraux. Etat de lieux des tenues Saint-Gilles, en 1643. — Reconnaissances de rentes foncières et traités des rentes viagères assurées aux sœurs novices. — Actes de constitution et de remboursement de rentes, et procurations pour toucher les termes.

H 423. (Registre.) — Grand in-folio, 153 feuillets, papier.

1785-1790. — Carmélites de Nantes. — Journal des dépenses de bouche et de matériel tenu par la sœur chargée de la procure.

H 424. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1680. — Dominicaines de Nantes. — Arrentement du domaine du Bois de la Touche, en la paroisse de Saint-Nicolas, consenti aux religieuses dominicaines de Rennes par Gilles de Beauvau, évêque de Nantes, moyennant la somme annuelle de 300 livres, et prise de possession.

H 425. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1455-1761. — Franciscaines de Nantes ou sœurs Clarisses. — Bulle du pape Calixte III permettant au duc Pierre II et à la duchesse de fonder un couvent de Clarisses et énumérant les conditions auxquelles il accorde son assentiment (1455) ; — vente par François de Rieux, seigneur de Rochefort, à Pierre de Bretagne et à la duchesse Fr. d'Amboise, de l'hôtel de Rochefort, sis en la paroisse de Saint-Vincent de Nantes, à la condition qu'ils acquitteront en son nom une rente de 100 livres envers sa sœur Marie de Rieux, vicomtesse de Thouars (1456) ; — acte de l'introduction de 17 religieuses dans la clôture des bâtiments, le 30 août 1457 ; — répit accordé à un débiteur ; — et quittance de 300 livres de gratification votées par l'assemblée des États de Bretagne (1761).

H 426. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1630-1790. — Religieuses de Sainte-Elisabeth ou tertiaires de l'ordre de Saint-François. — Acquisition du couvent des Capucins situé au Marchix de Nantes (1630), et d'une maison voisine, nommée la Croix-de-Lorraine (1670). — Procès-verbal de consistance de l'ancien couvent sis rue des Caves (1634) ; — contrats de rentes constituées sur Henriette de la Muce, comtesse de Marcé (1708) ; sur François Marchais, sur la ville de Paris, sur les tailles de l'élection de Paris, sur l'hôtel de ville de Nantes ; — constitutions de dot pour les novices ; et procurations pour recevoir des termes de rentes. — Etat de situation de la communauté (1790). — Titres de présentation, de collation et de prise de possession d'une chapellenie fondée dans la chapelle des dames de Sainte-Elisabeth, et bail à ferme du Bois-Jeannot, en Saint-Herblain, qui en dépendait.

H 427. (Cahiers.) — 6 feuillets et 1 pièce papier.

1767-1786. — Cordelières de Savenay. — Livre rapportant les actes de profession et les prises d'habit des religieuses. — Acquisition d'un constitut de 100 livres de rente sur les Etats de Bretagne (1786).

H 428. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 85 pièces, papier.

1660-1783. — Ursulines d'Ancenis. — Contrats de rentes constituées au profit du couvent par Jul. Macé, prêtre (1667), René Yves, Jean Rouez, L. Benoît de la Durasserie (1697), J. Cadiou, G. Rupault, R. Chrétien du Vivier, P. Lebreton, Fr. M. de la Bourdonnaie, seigneur de Liré (1728), J. Gigault, veuve Guibourg, Chr. Gagneux, Fr. Gault, Guy Roullier (1783) ; actes de subrogation, de reconnaissance et quittances.

H 429. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier.

1759-1791. — Ursulines de Château-Brient établies à Saint-Sauveur de Béré. — Contrats de rentes constituées au profit de la communauté sur le clergé de France, montant au total de 206 livres de revenu. — Procuration à Agnès Normand de la Baguais, supérieure, et à P. Boilève, procureuse, pour toucher les rentes constituées sur les Etats de Bretagne. — Attestation relative au constitut de 400 livres de rente pris par les chanoines de Notre-Dame de Nantes (1766). — Invitation de l'évêque de Nantes aux deux sœurs composant la communauté, de quitter leur couvent et de se rendre dans celui de Nantes (1781). — Procès-verbaux de la vente des meubles et effets du couvent (1786).

H 430. (Registre.) — 197 feuillets, papier.

1742-1786. — Ursulines de Château-Brient. — Journal des recettes et dépenses effectuées par la sœur chargée de la procure du couvent.

H 431. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1515-1792. — Ursulines de Guérande. — Acquisition de 24 œillets de marais salants, en la frairie de Clis, appartenants à Jean Madec, sieur de Beauvais (1685). — Contrats de constitution de rente s'élevant à 275 livres, à prendre sur Cl. Le Meneust, écuyer, sieur de la Classerie, François de la Pommeraie, écuyer, sieur de Kerembar (1657), et sur R. Barniquel, notaire du comté de Rieux (1700). — Baux à ferme d'une maison et d'un pré au faubourg Saint-Michel de Guérande. — Fondation, par Ol. Calon et Renée Blanchet, en l'église collégiale de Saint-Aubin, d'une chapellenie sous l'invocation de saint Michel et de saint René, pour la dotation de laquelle ils donnèrent 40 sous de rente sur la Porte-Calon et 25 œillets de marais (1515) ; — accord avec J. de Sécillon, écuyer, sieur du Blanc et de Villeneuve, contenant transfert d'hypothèque et obligation perpétuelle pour les Ursulines de faire célébrer deux messes par semaine dans leur chapelle (1650) ; — aveu et acte de foi et hommage produit devant la Chambre des comptes.

H 432. (Cahiers.) — 63 feuillets, papier.

1743-1790. — Ursulines de Guérande. — Livres des vêtures, des professions et des décès des religieuses.

H 433. (Registre.) — In-folio. 98 feuillets, papier.

1774-1790. — Ursulines de Guérande. — Livre journal des recettes et dépenses du couvent.

H 434. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1619-1696. — Ursulines de Nantes, couvent fondé en 1626. — Testament de M. Marie, veuve Seboy, portant donation aux religieuses de 50 livres de rente foncière (1646) ; legs de 8.000 livres fait par Renée de la Marche, veuve Aufray du Châtel, chevalier, marquis de Mesle, ratification par Cl. Aufray du Châtel, son fils, (1657), acte d'acceptation, et obligation de célébrer un anniversaire à sa mémoire souscrite par la communauté (1696). — Extrait du procès-verbal de distribution de la somme de 34.090 livres faisant partie du prix du contrat d'acquêt de la terre de Saint-Nazaire vendue par Cl. du Châtel et Yolande de Goulaine, sur lesquels les religieuses avaient une créance de 800 livres (1671).

H 435. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1643-1787. — Ursulines de Nantes. — Baux à ferme des tenues de Belestre, de la Tour-Carrée et de Bellevue et d'une maison neuve voisine de la chapelle Saint-René, en la paroisse de Saint-Donatien, concédés par les religieuses à V. Brunetière, bourrelier, Fr. Cormerais, Jean Angevin, écuyer, sieur de la Maillardière (1742) ; à Séb. Royer de Montigny, à Françoise Brochard de la Souchais, à Jean Florenceau, à R. Delquer, menuisier, à Victor Leloup, écuyer, seigneur de Bois-Chalant, à J.-B. Verger du Fief, négociant, et à Marguerite d'Achon, son épouse, etc.

H 436. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1665-1789. — Ursulines de Nantes. — Contrats de constitution et de subrogation de rentes au profit des religieuses par Et. de Frondat, P. Burot, écuyer, sieur de l'Isle-Chalant (1665), V. Jan, épouse de Laurent de Carné, chevalier, seigneur de Cathelan, R. Langlois, écuyer, sieur de la Verrie (1672), A. Couperie de la Carisière, écuyer, G. Desprez, chevalier, seigneur de Villereix, et Françoise de Chambellé, son épouse (1687), Cl. Amiaud, écuyer, sieur de Beau-Soleil, la marquise de Goulaine, l'Hôtel de ville de Nantes, Esther de Vay, veuve Edevin, dame du Plessis-Bouchet (1717), par J. de Stapleton, chevalier, comte de Trèves, seigneur des Dervallières, G. Grou, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, les religieuses du Val-de-Morière, les Oratoriens de Nantes, etc ; — attestations d'élection et procurations pour toucher les termes des rentes constituées sur les Etats de Bretagne.

H 437. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier.

1634-1789. — Ursulines de Nantes. — Constitutions de dots. Traités de pensions viagères conclus avec les parents des novices et religieuses dont les noms suivent : Jeanne et Esther du Chaffault, Charlotte de Goulaine, Marguerite Raymond, Marie de Biré, Françoise Bourdin, Prudence Edelin, Elisabeth Guerry, Vict. de Ravenel et autres. — Réponse des Ursulines à un factum de l'évêque de Nantes qui, au mépris de leur règle, voulait leur imposer Jeanne de la Barre pour sa supérieure, à l'exclusion de la mère Lasnier, l'une des religieuses d'Angers, qui vint fonder le couvent de Nantes (1658).

H 438. (Registre.) — 39 feuillets, papier.

1788-1792. — Ursulines de Nantes. — Journal des recettes et dépenses du couvent.

H 439. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1718-1766. — Calvairiennes de Clisson. — Contrats de subrogation de rentes constituées sur les États de Bretagne, souscrits par M. Guitton et G. Grou, au profit des religieuses pour la valeur de 680 livres de rente ; certificats d'élection et procurations pour toucher les termes.

H 440. (Liasse.) 4 pièces, papier.

1711-1786. — Calvairiennes de Machecoul. — Certificats d'élection pour la prieure et la procureuse, chargées de toucher les termes des rentes. — Instances en paiement d'une rente de 323 livres due aux orphelines du Petit-Calvaire, par les fermiers du duché de Retz (1786).

H 441. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1589-1771. — Calvairiennes de Nantes, couvent fondé en 1626. — Vente du domaine de la Motte de Bal-

lue, sis en la paroisse Saint-Nicolas, consentie aux religieuses par Georges de Johannes, écuyer, sieur de la Perrine, et Judith de Téhillac son épouse, pour l'établissement du couvent (1625) ; — engagement de payer le prix d'acquisition, 6,500 livres, pris par Marie Miron, veuve de Claude Gouffier de Boisy, baron de Pouzauges, à la condition qu'elle jouira des privilèges de dame fondatrice et qu'un anniversaire sera célébré chaque année après sa mort (1625) ; — acte d'acceptation des religieuses (1625) ; — obligation souscrite par la fondatrice, bannies, prise de possession, consentement et approbation de l'évêque Ph. de Coëspan (1626) ; — ordonnance d'arpentage rendue par la Chambre des Comptes après l'obtention des lettres patentes d'amortissement (1626), et procès-verbal de consistance de la tenue des Baltues (1629) ; sont annexés les actes suivants : main-levée de saisie prononcée par le Présidial de Nantes au profit de Catherine Ballue, après qu'elle eut prouvé qu'elle était restée fidèle à la religion catholique (1589) ; — sentence condamnant Imbert Dorléans et la veuve de François Caris, sa caution, à rembourser à ladite C. Ballue la somme de 2.083 écus, qu'ils lui avaient empruntée de la part du duc de Mercœur (1599) ; — procédures d'une opposition formée par le maire et les échevins de la ville de Nantes lorsque ladite demoiselle voulut faire relever les murs de la Motte-Ballue après les troubles (1604) ; — procès-verbal de transport sur les lieux ; — enquête où il est relaté que ce domaine fut occupé par les fortifications dès l'année 1568 ; — autres dépenses de G. de Johannes, héritier de Cath. Ballue, relatant les persécutions auxquelles elle fut en butte de la part du duc de Mercœur, à l'encontre de Louise de Tallensac, veuve de René de Machecoul, sieur de Vieillevigne, qui revendiquait une part dans le prix de vente de la Mitrie (1611). — Délibération de la communauté relatant une fondation de 3 messes annuelles par Th. Spoullet, épouse de Marie Lorteau (1771).

H 442. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1467-1789. — Calvairiennes de Nantes. — Acquisition par voie d'arrentement d'un canton de terre voisin de l'enclos du couvent dépendant de la chapellenie de Sainte-Catherine fondée, en 1467, par Jean Saulnier, consentements du titulaire, du recteur de Saint-Similien, de l'évêque, et homologation au Présidial de Nantes (1662) ; instance en prestation de reconnaissance par le chapelain Et. Orze (1707). — Demande en paiement de lods et ventes, produite par M. Gilles de Beauvau, évêque de Nantes, rappelant diverses acquisitions contractées avant 1686. Procès-verbal de consistance de deux bâtiments neufs construits en face de la Motte de Saint-Nicolas, et sommation de payer 12.000 livres pour droits d'Amortissement (1713). — Autre acquisition d'une maison sise à Nantes, Grande-Rue, appartenante à René de Martel, écuyer, seigneur de la Ville et du Pé (1718) ; — et accord avec la veuve Leduc, pour la clôture de la rue du Chapeau-Rouge (1758). — Arrentements : de deux cantons de terre situés près du couvent, à L. Renaudin, architecte (1636) ; — d'un canton de terre au même lieu, à Yves Bourgogne, écuyer, sieur de la Renardière (1639), moyennant 515 livres payables aux religieuses ; — délibération de la communauté du Calvaire relatant la résolution prise d'aliéner l'allée qui conduit de la Motte-Saint-Nicolas à leur maison conventuelle, promesse de vente faite aux sieurs Beconnais et Delorme, procès-verbal de *commodo* et *incommodo*, lettres patentes d'autorisation, plan, arrêt d'enregistrement du Parlement (1788) ; — et acte de vente définitif consenti par les religieuses, le 11 mars 1789.

H 443. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier.

1657-1786. — Calvairiennes de Nantes. — Baux à ferme de maisons et de jardins situés autour du couvent, d'une corderie sur la Motte-Saint-Nicolas, d'une maison sise Grande-Rue et ruelle Gaudine, concédés par les religieuses à J. Couplier, à J.-B. Le Masne de Clermont, à Françoise Jouneaulx, à J. de Millière, tourneur, à N. Joullin du Coudray, à Paul de Bellouan, chevalier, seigneur du Vaniel, à Cl. Picard de Martel, négociant, à Et. Cassard et à divers autres.

H 444. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 82 pièces, papier.

1632-1698. — Calvairiennes de Nantes. — Contrats de rentes constituées au profit des religieuses par B. de Compludo, écuyer, et Marie Charette, sieur et dame de Livernière (1644) ; G. Boquier, écuyer, sieur de la Bourgonnière (1653) ; M. Charolet, Imbert Bernard, écuyer, sieur de Procé, conseiller au Présidial de Rennes (1663) ; Jean Pigeon, sieur des Cléons ; Anne Rabut, Guy de Lesrat, chevalier, seigneur de Montrelais (1672), Math. Giraud de la Jaillère, écuyer ; M. Gouin de la Brosse (1685), alloué au duché de Retz, Jean Belon du Vivier ; J.-B. de Cornulier de Lorière, Anne de la Ferrière et Marie Guillaudeu, veuve L. de Montmorency, dame de la Rivière (1698). Instances en paiement d'arrérages poursuivies par les religieuses contre les débiteurs susdits, — contre François de la Garde, écuyer, sieur de la Rive, Louis du Pas, sieur de Crévy, et

autres ; — instances en règlement d'ordre dans diverses distributions de deniers provenant d'héritages saisis sur Claude Gabard, acquéreur des Jamonnières, en 1667, Nicolas Samson, acquéreur de la Briendière, sur Raoul du Bois-Hamon, sur Jean Pigeon, sieur des Cléons, et sur René de Madaillan, sieur de la Fruzière, sur B. Rouillé de la Rivière et autres. Déclaration de versement, reconnaissances et quittances.

H 445. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1628-1784. — Calvairiennes de Nantes. — Contrats de rentes constituées au profit des religieuses par Fr. Morillon de la Bretellière, Math. Gouin, sieur de la Brosse, P. Brelet (1701), par les États de Bretagne, B. Chotard, prêtre et prieur du Cellier, et Anne de Champeaux, seigneur de l'Hopitau, emprunteur en 1713. — Instances en paiement d'arrérages contre les susdits débiteurs et leurs héritiers. — Procurations des religieuses à leurs prieures pour toucher les termes de leurs rentes. — Contrats de rentes viagères souscrits pour des pensionnaires.

H 446. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 12 pièces, papier.

1658-1777. — Calvairiennes de Nantes. — États de situation, présentant les revenus et les charges de la maison, produits devant la Chambre ecclésiastique et les visiteurs de la maison. — Obligations souscrites par la communauté envers la veuve de Jean Travers, Fr. Guyhard de Laubriais et M. et Mme Danilau.

H 447. (Registre.) — In-folio, 363 feuillets, papier.

1684-1789. — Calvairiennes de Nantes. — Livre des délibérations capitulaires de la communauté relatant les élections des dignitaires, les actes de réception, les ordres des supérieurs, les comptes sommaires, les professions, les protestations des novices, les procurations, les consentements, les procès-verbaux de visites, les résolutions diverses, enfin tous les actes importants de la maison.

H 448. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, papier.

1777-1790. — Calvairiennes de Nantes. — Livre des comptes de recettes et de dépenses présentés aux visiteurs de la communauté.

H 449. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 8 pièces, papier.

1633-1775. — Visitandines de Nantes, couvent fondé en 1629. — Arrentement de deux logis sis en la paroisse de Saint-Clément, près la Mironnerie, consenti par S. Hardouin, aux religieuses, moyennant 200 livres de rente viagère (1633) ; — procès-verbal descriptif de la maison et du domaine de la Mironnerie rédigé par Jean Fourché du Bezau, écuyer, conseiller-maître à la Chambre des Comptes, après la délivrance des lettres d'Amortissement obtenues par le couvent (1633) ; — réception de Nicole Hémery ; — traité de pension de Jeanne Cruau ; — interrogatoire de Jeanne Joullain avant sa profession ; — accord des religieuses avec les prêtres de la communauté de Saint-Clément relativement aux jours de leurs constructions (1676) ; — attestation de pouvoirs pour la supérieure Constance d'Espinose (1734) ; — et réclamations contre l'abaissement du niveau de la rue conduisant à la porte du couvent (1775).

H 450. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1635-1672. — Visitandines du Croisic. — Concordat entre les religieuses et Charles le Guennec, écuyer, sieur de Bogat, lequel s'est engagé à servir pour sa sœur, la dame de Trevray, la rente de 100 livres (1635) ; — et quittance de la somme de 448 livres versée par Ch. Danisy, sieur de Lessart.

H 451. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1721-1790. — Pénitentes de Sainte-Madeleine, couvent fondé en 1672. — Contrats de rentes constituées au profit de la maison sur la caisse des États de Bretagne, sur les Bénédictins de Vertou et sur le Clergé de France. — Subrogation d'un contrat de rente de 285 livres hypothéquée sur des pêcheries établies sous les Ponts de Nantes, à laquelle est annexée une induction de titres produite par Fr. de Bruc de Monplaisir et Marguerite Descartes, son épouse (1714). — Reconnaissances de rentes foncières assises sur diverses maisons de Nantes.

H 452. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1780-1792. — Pénitentes de Sainte-Madeleine. — Livre journal des recettes du couvent comprenant les termes des constituts, les pensions des religieuses et des pensionnaires.

H 453. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

1780-1791. — Pénitentes de Sainte-Madeleine. — Journal des dépenses de toute nature de la communauté.

H 454. (Cahier.) — 44 feuillets, papier.

1787-1792. — Pénitentes de Sainte-Madeleine. — Livre d'économat, contenant les dépenses de bouche journalières.

H 455. (Cahier.) — 68 feuillets, papier.

1713-1786. — Dames de Saint-Charles, couvent fondé à Nantes vers 1685, par Mademoiselle de la Bourdonnaie de Bratz. — Livres relatant les élections des dignitaires, les admissions des novices, les professions, les prises d'habit et les décès des membres de la communauté ; plus un inventaire de titres et de mobilier de 1726.

H 456. (Cahier.) — 17 feuillets, papier.

1782-1790. — Dames de Saint-Charles. — Livre des délibérations de la communauté rapportant les résolutions relatives à l'administration temporelle et spituelle.

H 457. (Cahiers.) — 106 feuillets, papier.

1730-1790. — Couvent des filles du Bon-Pasteur fondé le 12 juillet 1703, confirmé par lettres patentes de janvier 1771. — Livre d'entrée, de sortie et de décès des pensionnaires, et journal de recettes et de dépenses.

H 458. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1776. — Couvent des filles de la Sagesse, établi en la paroisse de Saint-Jacques de Pirmil, le 20 novembre 1773. Quittance de 74 livres payées par Agnès Charrier, supérieure du couvent, au prieur de Pirmil, pour l'acquêt de deux années de rente féodale due à raison des héritages acquis dans son fief.

Ordres militaires religieux

H 459. (Registre.) — Petit in-folio ; 38 feuillets, parchemin.

1182-1465. — Recueil des privilèges concédés aux chevaliers de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, composé par un notaire apostolique du diocèse de Léon et produit devant l'officialité de Tréguier, par Alain de Bois-Yvon, commandeur de Pont-Melvez et de la Feuillée, lequel était allé en Italie chercher des copies aux archives de la commanderie de Pise et de la Chambre apostolique, pour se défendre contre les prétentions de l'évêque de Tréguier. — Lettres de compulsoire de Lazare de Nardi d'Arrezo, vicaire général et official de Florence, ordonnant au prieur de Pise de produire le cartulaire des immunités en sa possession, et au notaire, M. Girardini, de procéder à la transcription (1448). — Bulles : 1° du pape Lucius III, visant et confirmant les concessions de ses prédécesseurs, en faveur des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, leur permettant de construire des églises avec cimetières et des villas dans les déserts, pour les besoins des pèlerins, prenant leurs quêteurs sous sa sauvegarde, permettant de célébrer la messe, une fois l'an, dans les lieux interdits, défendant d'exiger d'eux la dîme, les maintenant en possession de leurs biens en Europe comme en Asie, et exprimant le vœu que les élections du grand maître se fassent sans brigue (vers 1182) ; — 2° du pape Clément IV, décrétant que les Hospitaliers de Saint-Jean ne pourront être traduits en justice qu'en vertu de lettres apostoliques expresses (1265) ; — 3° du pape Clément VI, décrétant que les Hospitaliers seront, eux et leurs biens, exempts de la juridiction des patriarches, archevêques et évêques, et qu'ils relèveront immédiatement du Saint-Siège, à la charge de payer seulement un marc d'or au Pape. (1346) ; — 3° du pape Grégoire XI, annulant toutes les aliénations de temporel faites par les maîtres et les prieurs de l'Ordre en dehors de l'approbation de ses prédécesseurs; décrétant que les actes conclus sont non valables et que l'Ordre rentrera dans ses biens : — 4° du pape Boniface IX, ordonnant à tous les archevêques, évêques et abbés, d'excommunier ceux qui oseront violenter ou emprisonner quelqu'un des frères de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de prononcer l'anathème contre quiconque les insultera (1396) ; — 5° du pape Boniface IX, mandant aux archevêques et évêques de publier les lettres de privilège obtenues par les Hospitaliers, de faire respecter leurs frères, serviteurs et quêteurs, de leur rendre justice contre tout agresseur et menaçant de sa sévérité ceux qui ne tiendront pas compte de ses injonctions (1396) : — 6° du même pape ordonnant à tous les archevêques et évêques de faire respecter les droits de présentation de titulaires qui appartiennent aux Hospitaliers sur certaines cures et certains prieurés, d'écarter les prétendants illégitimes, de mettre en possession les prêtres recom-

mandés par eux, autrement les Conservateurs délégués par le Saint-Siège agiront ; — 7° du même pape, concédant aux archevêques et aux évêques le pouvoir d'examiner les lettres de privilège des chevaliers de Saint-Jean, et de leur en délivrer des expéditions pour les besoins de leur défense 1396 ; — 8° du même pape, invitant les archevêques et les évêques à admettre dans leurs églises, une fois l'an, selon l'usage, les frères quêteurs de l'ordre de Saint-Jean, à ne pas interdire les églises de l'Hôpital sans un ordre spécial de la Cour de Rome, à les protéger contre toute violence, à les laisser recevoir en liberté les hôtes qu'ils voudront, à inhumer gratuitement les Hospitaliers, à les affranchir de la dîme, à bénir leurs églises et leurs cimetières, à faire rentrer dans le devoir ceux qui s'en écartent, à lever l'interdit des églises au passage de leurs quêteurs, à permettre aux clercs des églises de les assister, etc. (1396) ; — 9° du même pape, frappant d'excommunication quiconque osera en appeler des sentences rendues par les juges conservateurs des privilèges des Hospitaliers aux barres des officialités diocésaines, quelle que soit la dignité de l'appelant, à l'occasion d'injures, de violences et de dommages causés à l'Ordre, et ailleurs qu'au tribunal du Saint-Siège, si ce n'est en cas de contestation féodale (1396) ; — 10° du même pape, enjoignant aux archevêques, évêques et abbés, d'excommunier, de suspendre et d'interdire ceux qui molesteront les Hospitaliers, les violenteront ou s'empareront de leurs biens (1398) ; — 11° du même pape, décrétant que le Maître de l'Hôpital et les frères pourront, pour justifier leurs droits de présentation aux bénéfices ecclésiastiques, invoquer la prescription, sans être tenus de faire une autre preuve (1398) ; — 12° du pape Grégoire XII, visant une bulle du pape Innocent, adressée au prieur de l'Hôpital de Venise, l'exemptant à perpétuité, lui et ses successeurs, de toute prestation de deniers aux collecteurs du Saint-Siège, et octroyant la même faveur à tous les commandeurs des maisons de l'Ordre (1408) ; — 13° du pape Martin V, instituant l'évêque de Conserans et le doyen de Saint-Agricola d'Avignon, commissaires pour juger et frapper des censures ceux qui ont violé les privilèges des Hospitaliers, malgré tous les avertissements (1417) ; — 14° du pape Nicolas V, rapportant une bulle de son prédécesseur Grégoire VIII et la confirmant ; décrétant que les Hospitaliers sont exempts de tout impôt et de toute charge publique, blâmant les ecclésiastiques qui s'obstinent à les taxer, concédant des indulgences à ceux qui visitent leurs églises, maudissant leurs ennemis, exhortant les prêtres à défendre leurs intérêts et à les protéger en tout et partout (1447) ; — 15° du même pape, relatant et ratifiant une bulle d'Eugène IV, invitant tous les prélats à poursuivre les malfaiteurs qui persécutent et dépouillent les Hospitaliers, à les excommunier au besoin, et à publier partout la bulle pour que l'ordre de l'Hôpital soit respecté (1447).

H 460. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1141-1717. — Chartes de concession et de confirmation de privilèges. — Lettres patentes du duc François II en forme de charte pancarte rapportant (1473) et confirmant des lettres patentes du duc Pierre II relatant et confirmant (1451) les actes suivants : 1° Charte de Conan portant donation aux Templiers de l'île de la Hanne, en Doulon (*Hamna*), d'une rente de 100 sous et d'un emplacement au pré Nian (1141) ; — 2° charte du duc Conan confirmant l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean en possession de toutes les donations qu'il a reçues dans l'étendue du duché et comprenant la liste de toutes les aumôneries de Bretagne (1160) ; — 3° charte de Conan énumérant les biens de l'ordre des Templiers en Bretagne et leur en concédant l'amortissement (1182) ; — 4° lettres de la duchesse Constance confirmant la teneur de la charte octroyée, en 1141, aux chevaliers du Temple (1201) ; — 5° charte de Pierre de Dreux, duc de Bretagne, portant que les frères de l'ordre du Temple jouissent, de toute antiquité, du droit de vaine pâture partout où ils ont des bestiaux, et ordonnant aux sénéchaux de les rétablir dans ce droit quand ils seront molestés (1217) ; — 6° charte de Pierre de Dreux et d'Alix de Bretagne ratifiant les donations de Conan, d'Hoël, de Geoffroy et de Constance en faveur des Templiers, et y ajoutant la cession d'une villa dans la Mée, ainsi que plusieurs étagers (1217) ; — 7° charte du duc Jean Ier confirmant les Templiers en possession du four qui leur fut donné à Couëron par A. de la Roche (1246) ; — 8° Lettres patentes de Louis XIV (copie) octroyant aux chevaliers de Malte l'exemption du logement des gens de guerre (1703) ; — Lettres de confirmation de Louis XV (copie) rappelant les anciennes immunités et les privilèges des chevaliers du Temple et de Saint-Jean, depuis le XIIe siècle, et les ratifiant à la demande de Jacques de Mesme, ambassadeur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1716) ; — arrêts d'enregistrement au Parlement et à la Cour des Aides de Paris (1716).

H 461. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1406-1791. — Commanderie de Saint-Nicolas des Biais. — Ordonnance du duc Jean V (copie) transférant

au cinquième jeudi après Pâques une foire qui se tenait, le dimanche avant l'Ascension, au village des Biais (1406). — Bail en sous-ferme de la métairie des Biais avec ses dépendances, concédé par René Cormier, fermier de la commanderie de Coudrie, à Constant Lecomte, pour 2,250 livres (1791).

H 462. (Liasse.) — 4 pièces et 93 feuillets, papier.

1562-1750. — Commanderie de la Madeleine du Temple de Clisson. — Baux à ferme du lieu du Temple et de ses dépendances pour 1,133 livres (1639) ; — du four à ban et du jardin de la commanderie (1658) ; — de la terre de la Basse-Sauvagère, en Vieillevigne, pour laquelle il y a aveu et dénombrement de 1641. — Comptes en charge et décharge rendus au commandeur Gibot de la Perrinière par le procureur fiscal chargé de la recette des rentes, de 1716 à 1720. — Aveux généraux rendus par les commandeurs Gilles de Gazilly (1568) et Jacques du Liège (1639). — Réformation du rôle rentier de la commanderie, comprenant le dénombrement de tous les héritages compris dans sa mouvance et l'énumération des vassaux.

H 463. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces et 47 feuillets, papier.

1663-1776. — Commanderie de Faugaret, en Assérac. — Fragment d'une procédure poursuivie devant le Présidial de Nantes, par les fermiers généraux de la commanderie, contre l'abbé Bureau, recteur de Saint-Nazaire, qui prétendait avoir droit de dîme sur l'île de Coulabé, en la frairie de Pornichet (1776) ; extraits d'un bail de 1768, d'un aveu rendu au Roi, en 1580, par Robert de Chazé, commandeur, et par divers vassaux de la paroisse de Saint-Nazaire (1745). — Papier de la réformation du rôle rentier de la seigneurie qui s'étendait dans les paroisses de Mesquer, d'Assérac, de Piriac, de Missillac, de Guérande et circonvoisines (1747). — Contrats et aveux produits par divers vassaux de la paroisse d'Herbignac.

H 464. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1440-1787. — Templerie de Grée, en la paroisse de Saint-Herblon. — Acte de comparution du commandeur Jean Babinot, affirmant que le domaine de la Roche-Pallière relevait de tout temps de la Grée (1440). — Aveux rendus, à cause de la terre de la Roche-Pallière, par H. Goullard, écuyer, sieur de la Vergne, et Charlotte de Messac (1627), par J. Guérin (1667) et Toussaint de Cornulier, marquis de Château-Fromont (1761) ; — pour la terre de l'Hôpitau, en Saint-Herblon, par Guillaume Lair, écuyer, seigneur de l'Essongère. — Aveux et contrats produits par divers tenanciers de la même paroisse ; sentences de réception et de blâme prononcées par le sénéchal de la juridiction. — Extrait de l'aveu général rendu en 1698. — Procès-verbal de la réformation du rôle rentier (1746).

H 465. (Cahier.) — 40 feuillets, papier.

1580. — Commanderies de Saint-Jean de l'Hôpital de Nantes et du Temple de Sainte-Catherine réunies. — Déclaration des rentes foncières dues par les vassaux dans chacune des paroisses du diocèse de Nantes et dans la ville.

H 466. (Registre.) — 182 feuillets, papier.

1627. — Papier terrier contenant les déclarations des vassaux assujettis au paiement des cens, rentes et devoirs féodaux, et la description des héritages qu'ils possédaient dans la mouvance de la commanderie de Nantes.

H 467. (Registre.) — 194 feuillets, papier.

1702-1722. — Remembrance des aveux rendus à Louis de Brilhac, commandeur, par R. Edelin, Br. Bachelot des Ragottières, Marie Boussineau, J. Boutin, chirurgien, J. Soreau, notaire royal, J. Crafferl, P. Dugast, recteur de Saint-Clément, Marie Leloup, veuve Jean Macé, écuyer, les Jacobins de Nantes, Cl. Letourneux, L. Belot, correcteur à la Chambre des Comptes, G. Gédouin, A. Denis de la Guéranderie, P. Lebreton, notaire, J. B. de Barberé, J. Legoust, Ch. Leflô, écuyer, seigneur de la Haie, Fr. Lemercier de la Tour, la veuve Julien du Fouay, et autres pour des héritages situés dans les paroisses de Nantes, de Rezé et du Temple.

H 468. (Registre.) — 23 feuillets, papier.

XVIII[e] siècle. — Relevé des vassaux débiteurs de rentes à raison de portions de pré sises dans les prairies de Mauves et de la Grande-Hanne.

H 469. (Registre.) — 34 feuillets, papier.

XVIII[e] siècle. — Relevé des vassaux établis dans les paroisses de Nantes et assujettis à des rentes foncières et féodales, à raison de leurs logis.

H 470. (Liasse.) — 80 feuillets, papier.

1678-1679. — Extraits de la déclaration générale du temporel de la commanderie, produite par le chevalier de Verdelles devant les commissaires royaux chargés de la réformation du papier terrier des Domaines.

H 471. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1555-1765. — Baux à ferme d'un pré sis au Temple et des droits de coutume à prendre au même lieu ; — de la prairie de la Grande-Hanne concédée pour 1,750 livres ; — des principaux membres de la commanderie concédée à P. Chesnard, pour 4,400 livres par an (1724), par le commandeur Ant. Martel ; — concédé, en 1749, à Madeleine Arnoult, pour 4,880 livres, par le commandeur Gab. Bailly de Froullay. — Echange de la métairie de l'Aubinière, en Doulon, contre une rente de 9 livres 14 sous (1555) ; — et aveu d'une portion de pré en la prairie de Mauves fourni par l'abbé Pichereau, recteur de Sainte-Radegonde (1722). Déclaration du Roi qui décharge des droits de visite les édifices construits sur les places aliénées par le Domaine, qui explique que les Droits Domaniaux sont sujets à l'enregistrement des titres, et qui fixe les Droits d'enregistrement dus par chaque possesseur (1709.) — Confirmation des lettres d'évocation octroyées à l'ordre de Malte (1718).

H 472. (Cahier.) — 35 feuillets, papier.

1541-1545.— Confrérie de Saint-Jean-de-l'Hôpital. Comptes rendus par R. Ameline et G. Paveret, prévôts de la confrérie de Saint-Jean, à leurs successeurs, comprenant l'inventaire des ornements et des titres, la liste des confrères, s'élevant à 400 membres, les droits d'entrée et de sépulture et les dépenses.

H 473. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1689. — Commanderie de Villedieu. — Acquisition, par P. Neau, d'un canton de vigne au clos des Hospitaliers, en la Chapelle-Bassemer. —

Religieux Trinitaires

H 474. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1430-1792. — Ministrerie de Château-Brient. — Procédures d'une demande en exemption de l'imposition des fouages pour le métayer de Choisel, poursuivie aux plaids généraux de Château-Brient par le ministre Olivier Bouillier, contre les paroissiens de Saint-Jean de Béré et les collecteurs des fouages qui prétendaient le porter au rôle, malgré les franchises octroyées aux Trinitaires pour eux et leurs hommes (1433). — Baux à ferme des métairies de Choisel (1672), de la Borderie, du Moulin-Neuf, de la Piellerie (1784), d'Arche, de la Ministrerie, et d'une maison sise sur la place Saint-Nicolas, à Château-Brient. — Procédures diverses relatives au rétablissement du chemin du Pontpied exigé des riverains par le procureur fiscal de la baronnie ; — à une instance en exécution d'une transaction de 1636 conclue entre le prince de Condé et frère Charles de la Sainte-Trinité, aux termes de laquelle le couvent est tenu de payer une rente féodale d'un demi-boisseau d'avoine et à entretenir un hôpital pour les pauvres mendiants (1754) ; — à une rectification d'aveu qui devait faire mention de diverses fondations pieuses remontant à 1399 et à 1411 (1767) ; — à la clôture d'un terrain vague sis entre Chanteloup et le Moulin-Neuf, contre laquelle le ministre François Dorvaux et consorts ont formé opposition (1773) ; — à des plaintes causées par la hauteur des eaux du moulin de Choisel (1786).

H 475. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1725-1789. — Reconnaissance de 2,400 livres souscrite par M. Pichault, général de l'ordre de la Trinité, par A. Paulmier, vicaire de la maison des Mathurins de Paris, au nom de M. Madeleine Durand, qui avait avancé cette somme au frère Anger de Saint-Germain, ministre de Château-Brient (1775). — Attestation du ministre Dorvaux et du chanoine Balé portant que le F. Joseph Maréchal, de la même communauté, s'est procuré plusieurs instruments de physique sur ses propres économies, notamment une machine électrique et une machine pneumatique, plus divers autres objets qui lui appartiennent en propre (1789). — Quittances des sommes payées à la recette des Décimes du diocèse de Nantes, de 1739 à 1779. — Correspondance adressée au ministre Dorvaux par le sieur Blouet, libraire à Rennes, et par le sieur Audibert, correspondant du couvent à Paris, chargé de toutes les commissions (1784-1788). — Concordat entre le chapitre des chanoines de la Trinité et le doyen de Béré, Maugars, portant que ce dernier a consenti à célébrer au couvent la grand'messe, le jour de la Trinité, sans prendre d'engagement pour l'avenir (1725). — Lettres de prêtrise de Louis Crévier, frère Trinitaire. Lettres patentes du roi Louis XVI en faveur de la rédemption des captifs (1774) ; — lettre-circulaire, en

latin, du général de l'ordre, M. Pichault (1767); congé de quêteur en blanc, et discours prononcé en latin par le ministre G. Dorvaux, dans l'assemblée générale des chanoines Trinitaires (1781).

H 476. (Registre.) — 54 feuillets, papier.

1783-1790. — Journal des dépenses de la communauté des Trinitaires.

Aumôneries et maladreries

H 477. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1297-1541. — Aumônerie d'Ancenis. — Charte (copie) de Geoffroy, baron d'Ancenis, relatant le testament de son père, fondateur de l'aumônerie (1297), et ordonnant de mettre les pauvres en possession des biens qui leur ont été donnés, c'est-à-dire de 100 livres de rente sur le devoir de Loire, du bois des Roncerais, en Varades, et d'une franchise de mouture (1315). — Compte en recettes et dépenses présenté à Suzanne de Bourbon, dame de Rieux et d'Ancenis, en présence de cinq bourgeois et du vicaire du recteur, par Jeanne Delhommeau, veuve Ribot, et M. Troisbault, procureurs et administrateurs de l'aumônerie, pour l'année 1540. La recette s'élève à 228 livres.

H 478. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1427-1556. — Aumônerie de Bourgneuf en Retz, fondée, en 1306, par Gérard de Machecoul, sire de la Benâte et de Bourgneuf, et Aliénor de Thouars. — Concordat (copie), conclu entre Jean de Craon sire de la Suze, et les Cordeliers de Bourgneuf, rappelant que Gérard de Machecoul avait donné 900 aires de marais salants, en l'île de Bouin, et 50 hommées de pré, à la condition d'édifier une aumônerie et d'y héberger les pauvres, et stipulant que, pour l'exécution des volontés des fondateurs, la gestion desdits revenus sera désormais remise aux mains d'un gouverneur spécial, et nomination de Guillaume Deniau en qualité d'aumônier-dispensateur (1427). — Quittance de 100 sous payés au sergent royal chargé d'ajourner les administrateurs des hôpitaux à comparaître à Nantes (1556).

H 479. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1433. — Aumônerie de Saint-Antoine de Clisson. — Lettres de Richard de Bretagne, comte d'Étampes et seigneur de Clisson (copie), portant donation, aux religieux de Saint-Antoine, d'un pré voisin de la Maine, pour y édifier un hôpital et une chapelle.

H 480. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1638-1782. — Aumônerie et Hôtel-Dieu de Guérande. — Donation, par Claude de Roussillon, sieur de la Bolière, sénéchal de la cour de Guérande, de 3 œillets de marais salants, en la saline de Lenic-André, à la charge d'en distribuer le produit en blé aux pauvres, chaque vendredi de Carême (1638). — Contrats de rentes constituées sur J. Guilloré, chanoine de Guérande, et sur M. André de Kerlesté, recteur de Blain (1717), sur Jeanne Belliotte, sur Marie Keravé, veuve Ch. Plessix (1747), sur J. Anger, sur les États de Bretagne, sur Yves Coëdello et sur le clergé de France. — Lettres patentes confirmant l'établissement de l'Hôtel-Dieu (1752). — Comptes en charge et décharge rendus par les administrateurs, depuis 1719 jusqu'en 1773.

H 481. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1432. — Aumônerie de Saint-Lazare du Loroux-Bottereau. — Lettres de Gilles de Retz, comte de Bouaine, seigneur de la Suze et de Pouzauges, maréchal de France, rappelant et confirmant les lettres dans lesquelles Catherine de Machecoul, dame de la Bénâte et du Loroux, fonda une aumônerie avec hôpital, pour recevoir les pauvres et les femmes en couche, lui attribuant pour dotation les dîmes de la châtellenie du Loroux, érigeant cette aumônerie en bénéfice perpétuel, l'annexant au premier vicariat de la chapelle, et instituant pour titulaire Olivier des Seruères. — Collationné du même acte délivré d'après le papier d'office du greffe de Nantes de 1570.

H 482. (Cahier.) — 2 pièces, papier.

1437-1697. — Léproserie de Saint-Lazare de Nantes. — Collationné de 4 actes contenant : 1° transaction entre Jean Bernard, recteur d'Orvault, titulaire d'une chapellenie fondée en l'église de Saint-Lazare et le procureur des lépreux, réglant le partage des droits que prélevait l'hôpital sur les voitures de bois, sur les bateaux de sèches et de morgadons et sur le *numblage* (1437); — acquisition de 10 livres de rente foncière par Jean Le Coge, procureur général des pauvres malades, au moyen d'un legs de Julien Bioret, prêtre, décédé à l'hôpital (1488); — reconnaissance d'une rente de 15 sous passée par J. Godin (1493); — accensement d'une maison avec jardin, en la paroisse Saint-Similien,

consenti par l'exécuteur testamentaire de Jean Charrier, prêtre (1502) ; — arrêt de la Cour du Parlement ordonnant l'enregistrement de lettres patentes de 1696 qui réunissent la léproserie à l'Hôtel-Dieu.

H 483. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 2 sceaux.

1390-1512. — Aumônerie de Notre-Dame hors les murs, en la paroisse de Saint-Clément de Nantes. — Testament de Pierre Dorenge, chanoine de la cathédrale, portant divers legs au profit des aumôneries de Nantes 1396).— Donation, par G. Gicqueau, d'une rente de 2 sous 6 deniers sur la Gicquelière, en Saint-Mars-du-Désert (1416) ; — par Hervé du Sauzay de tous ses droits héréditaires sur l'hébergement du Sauzay, en Doulon ; — par Guillaume Terrien de plusieurs pièces de terre et de vigne dans les paroisses de la Chapelle-Bassemer et de Saint-Julien-de-Concelles (1482). — Acquisition et amortissement de rentes foncières et hypothécaires. — Echanges et acquisitions d'une partie de maison et de deux hommées de terre, en la paroisse de Saint-Donatien ; — de rentes foncières à prendre à Nantes et de terres sises en la paroisse de Doulon. — Actes d'accensement, d'arrentement et d'afféagement, pour des maisons sises dans les paroisses de Saint-Donatien, de Saint-Clément, de Saint-Nicolas de Nantes, de Saint-Julien de Concelles, de la Chapelle-Bassemer et de Cordemais. — Baux à devoir de quart de terres en landes pour être plantées en vigne, en la paroisse de Doulon (1463).

H 484. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier ; 2 sceaux.

1400-1558. — Obéissances féodales. — Reconnaissances de rentes foncières produites devant les aumôniers par des paroissiens de Saint-Clément, de Saint-Donatien, du Loroux-Bottereau, de Doulon, de Saint-Mars du-Désert, d'Orvault et de Mauves. — Poursuites et condamnations contre des débiteurs d'arrérages.

H 485. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 1 sceau.

1432-1572.— Provisions d'administrateur de l'aumônerie de Notre-Dame hors-les-Murs de Nantes, conférées par le chapitre de Saint-Pierre à Jean Hauvespre, prêtre (1432). — Concordat entre les chanoines de Saint-Pierre et les bourgeois de Nantes, dans lequel il est convenu que l'administrateur aumônier sera désormais élu dans une assemblée composée de 6 bourgeois et de 6 chanoines, et qu'on lui adjoindra un économe laïque (1447). — Lettres de recommandation pour les quêteurs chargés de recueillir les aumônes dans tout le diocèse, afin de pourvoir aux frais de reconstruction de l'aumônerie (1495) ;— et lettres d'indulgences accordées à tous les bienfaiteurs, par les vicaires généraux du diocèse (1518). — Plaintes portées au gouverneur par les habitants contre la mauvaise administration de la maison (1532). — Délibération relative à l'union de l'hôpital Saint-Clément à celui de Toussaint (1570) ; — et concordat réglant les conditions de cette réunion (1572).

H 486. (Cahier.) — 62 feuillets, papier.

1461-1466. — Comptes en recettes et en dépenses des revenus de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs présentés devant les chanoines de Saint-Pierre de Nantes, par Guillaume Frébert, prêtre, gouverneur de l'aumônerie.

H 487. (Cahier.) — 182 feuillets, papier.

1469-1479.— Comptes en recettes et en dépenses des revenus de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs présentés devant les chanoines de Saint-Pierre de Nantes, par Jean Clénaut, gouverneur et administrateur de l'aumônerie.

H 488. (Cahier.) — 94 feuillets, papier.

1491-1499. — Comptes en recettes et en dépenses des revenus de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs, présentés devant les chanoines de Saint-Pierre, par Pierre Le Bodon, prêtre, aumônier et administrateur de l'aumônerie.

H 489. (Cahier.) — 67 feuillets, papier.

1501-1502. — Comptes en recettes et en dépenses des revenus de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs, présentés devant les chanoines de Saint-Pierre, par Jean Macé, prêtre, aumônier et administrateur de l'aumônerie.

H 490. (Cahier.) — 74 feuillets, papier.

1525-1526. — Comptes en recettes et en dépenses des revenus de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs, présentés devant les chanoines de Saint-Pierre, par Jean Prime, prêtre, aumônier et administrateur de l'aumônerie.

H 491. (Cahier.) — 22 feuillets, papier.

1527. — Compte en recettes et en dépenses des revenus de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs, présenté devant les chanoines de Saint-Pierre, par le chanoine François Richard, aumônier et administrateur.

H 492. (Cahier.) — 85 feuillets, papier.

1531-1532. — Compte en recettes et en dépenses des revenus de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs, présenté devant les chanoines de Saint-Pierre, par Henri Le Berre, prêtre, aumônier et administrateur.

H 493. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1362-1648. — Aumônerie de Toussaint sur les ponts de Nantes. — Contrat portant que Jeannot Garnier, taillandier, a cédé au duc de Bretagne, Charles de Blois, un emplacement situé au faubourg de Biesse, entre les pontereaux du duc et le terrain de L. Rouaut, parce que, en retour, il a affranchi à son profit un logis de la rue de la Chaussée, chargé d'une rente de 40 sous; — cession de droits sur ledit emplacement consentie par le tenancier Denis Cornuau, moyennant une indemnité de 6 réaux d'or (1362). — Lettres de Charles de Blois, duc de Bretagne et vicomte de Limoges, et de J. de Bretagne (copie), relatant qu'ils ont donné l'emplacement ci-dessus au chapelain Pierre Eon, sur le bord du grand chemin de Pirmil, pour y édifier une chapelle et un hôpital destiné aux pauvres pèlerins (Nantes, 27 avril 1362). — Donation à la confrérie de Toussaint, par le duc de Bretagne, Jean V, d'une voie d'eau sur l'un des bras de la Loire, avec autorisation d'édifier un moulin afin d'augmenter les ressources des pauvres (1422); et procès-verbal de la publication du don de Jean V faite aux plaids généraux de Nantes, relatant l'opposition du procureur de la Cour, l'avis favorable des avocats et gens du Conseil, et le mesurage de la voie d'eau concédée (1423). — Testament de Pierre Preseau, bourgeois de Nantes, demeurant à la Maillardière du Loroux, portant une donation de 6 livres, 5 sous de rente. — Prise à rente d'un terrain qui fut baillé, en l'île de Biesse, à l'aumônier, par l'abbé de Villeneuve, pour 4 sous de cens annuel (1365); — acquisition par R. Lemaître, aumônier, d'une moitié de maison et d'un courtil près de l'église de Toussaint; — bail à ferme du moulin concédé par les prévôts de la confrérie, d'accord avec l'aumônier (1460). — Arrentements de maisons et de terres sises dans les paroisses de Saint-Sébastien, de Vertou et de Sainte-Croix. — Aveux devant la prévôté de Nantes et devant la Chambre des Comptes comprenant le temporel de l'aumônerie.

H 494. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1479-1775. — Aumônerie de Toussaint. — Actes de reconnaissance de rentes et contrats de mutation de propriété, portant obligation de rentes au profit de l'aumônerie et de la confrérie produits par Jean Moreau, G. Haren, J. Lombart, Et. Caignart, M. Lejay, M. Mellereau, Nic. Coupegorge, seigneur du Bernier (1509); François Bonnet, seigneur de la Provostaie (1520); G. Decarsy de Vertou, Rose Alteaume, veuve Valleton et autres. — Instances et condamnations contre divers débiteurs d'arrérages.

H 495. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1462-1791. — Titres des chapellenies desservies dans l'église de l'aumônerie de Toussaint. — Testaments et actes de donation portant des fondations de messes et d'offices par Olive Priou (1549), Jeanne Richard (1628), Jeanne Bauquin, Jeanne Jubié (1633), et Marguerite Soyer (1736), dont la dotation consistait en rentes foncières. — Baux à ferme de la Bouhardière en Saint-Similien, de quatre cantons de pré en Saint-Herblain et en Sainte-Croix de Nantes, et accord conclu avec Chr. Bretagne écuyer, sieur de la Houssinière, par l'aumônier O. Crispiel (1674). — Provisions des titulaires présentés à l'évêque par les membres de la confrérie de Toussaint, élections et oppositions. — Compte rendu par les prévôts aux membres de la confrérie, en 1506; — inventaire de meubles et joyaux, et rôle rentier de 1631. — Accord conclu par les principaux membres de la confrérie avec Ol. Hervé, héritier de G. Hervé, prêtre, chapelain de Toussaint (1588); — transaction dans laquelle l'aumônier Bodin accepte la charge de certaines réparations, renonce à tous droits de propriété sur l'église et le logis de Toussaint, s'engage à acquitter tous les anniversaires dont il est chargé, déclare que le produit de ses pêcheries ne dépasse pas 22 livres par an et reçoit, en retour, de la confrérie, la remise d'une somme de 133 livres, la jouissance des offrandes (1749): sont annexées en copie les lettres de Henri IV qui confirment les statuts et règlements de la confrérie de Toussaint (1598). — Arrêt du Parlement portant homologation pour le règlement de la confrérie approuvé dans la délibération du 6 décembre 1772 et ordonnant au sieur Cirode de servir la confrérie.

H 496. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1551-1768.— Hôtel-Dieu des bourgeois de Nantes, fondé au Port-Maillard, au XIVe siècle, puis transféré au bord de l'Erdre en 1499, puis reconstruit sur la prairie de la Madeleine en 1648. — Procès-verbal de l'état d'avancement des bâtiments dressé en 1662. — Cahier des charges pour le marché de l'aile à construire à l'ouest (1672). — Projet d'échange de prés, situés dans la prairie de la Madeleine, négocié avec les chanoines de la cathédrale (1765). — Sentence et contrat concernant deux rentes, l'une de 50 livres due par René de Machecoul et l'autre constituée par Math. Gesbaud. — Sentence du sénéchal de Nantes sur une instance en versement de reliquat poursuivie contre Jean du Ponceau, collecteur des aumônes de la paroisse Saint-Vincent de Nantes (1551). — Déclaration des revenus de l'Hôtel-Dieu, montant à 568 livres, produite par les directeurs devant les commissaires de la taxe des Francs-Fiefs (1554). — États de recettes et de dépenses des années 1611 et 1662. — Concession d'un octroi de 5 sous par pipe de vin étranger faite par Louis XIV, pour aider à la construction de l'Hôtel-Dieu (1663), et avis du chapitre de Saint-Pierre sur le projet de relever les vieux bâtiments de l'Erdre. — Concordat de la communauté de Ville avec les chanoines de Saint-Pierre, dans lequel il est stipulé que ces derniers auront dans le nouvel Hôtel-Dieu les mêmes droits qu'ils possédaient dans celui qui va disparaître (1655).— Arrêt du Conseil d'État du Roi portant augmentation du nombre des assesseurs du bureau d'administration (1726). — Mémoire des officiers du Présidial contre l'introduction de sœurs hospitalières dans la maison (1710). — Règlement de l'Hôtel-Dieu imprimé en 1760.

H 497. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1554-1790. — Aumônerie de Nozay. — Déclaration de terres, rentes et héritages, produite par J. Simon, administrateur (1554). — Donation, par M. Juchault de Lorme, du pré de la Villate valant 10 livres de rente et d'une rente de 3 livres 10 sous, sur des héritages sis au village de la Porte-Bouëssay dont jouissait Math. Simon, sieur de Créviac, en 1643. — Contrats de rentes constituées, souscrits au profit des pauvres par L. Thébaud, J. Guérif, P. Cahorel, J. Guinel, J. Lizé, J. Dinaud et autres ; actes de reconnaissance et sentences de condamnation contre les débiteurs.— Liste de 34 constituts remis à Jean Couroussé, père des pauvres, en 1790. — Compte en charge et décharge rendu au général de la paroisse par J. Dubourg, administrateur des biens de l'aumônerie pour les années 1782-1790.

H 498. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1554-1784. — Aumônerie de Sainte-Emerance d'Oudon. — Déclaration de temporel produite par le chapelain J. Manceau (1554). — Devis des travaux à faire aux bâtiments (1768). — Procès-verbal des réparations urgentes dressé par Jean Douillard, architecte à Nantes, G. Gergaud, notaire, et J. Jutteau, négociant (1774). — Requêtes du titulaire S. Bruneau à l'Évêché et au Présidial, afin d'être autorisé à arrenter les ruines de l'aumônerie ; — aveu avec déclaration de temporel produit devant la châtellenie d'Oudon ; — baux à ferme des terres ; — et arrentement de la chapelle et de ses dépendances, moyennant une rente de 2 setiers, 8 boisseaux de blé (1784).— Quittance des décimes payés par le titulaire.

H 499. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1216-1768. — Aumônerie de Sainte-Catherine de Pontchâteau. — Charte d'Étienne de la Bruère, évêque de Nantes (copie), relatant qu'Eudes de Pontchâteau a fondé une aumônerie près de son château et lui a donné pour dotation le moulin et le four de Pontchâteau avec leur banalité, le tiers du droit de pêche, une portion du pré Hélias, la dîme seigneuriale sur les vignes de Cordemais et de Pontchâteau, le moulin de Venez, en Cordemais, plus des droits d'usage et des franchises pour les tenanciers de l'aumônerie (1216). — Arrentement d'un emplacement voisin de la chapelle concédé par l'aumônier P. Breignac à J. Lamy, maréchal (1429). Contrats de vente et d'échange de terres et de maisons sises à Pontchâteau, portant obligation de rentes foncières au profit des pauvres de l'aumônerie. — Reconnaissances de rentes souscrites par Jeanne Le Meignen, veuve du Fresche (1516), Michel Jarnier, Jean de Peillac et Hélène du Fresche (1538). — Conclusions de R. Duhay demandant que l'hôpital de Pontchâteau soit gouverné par deux laïques, suivant les ordonnances royales (1548). — Reconnaissances fournies, en 1766, par les villages de la Cathelinais et de Bresnel, par J. de Moire, par M. de la Carrière, la veuve Glémaud et autres ; — et relevé général de la recette des rentes montant à 28 livres 3 sous.

H 500. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 1 sceau.

1443-1699. — Aumônerie de Saint-Armel de Save-

nay. — Donation d'une maison sise rue de la Texerie, par la veuve de Jean Leprince, en faveur de la chapelle et de la confrérie de Saint-Armel (1443). — Testament de Jean de Château-Giron, chanoine de la cathédrale de Nantes et recteur de l'église de Savenay, portant diverses donations pour l'entretien de l'aumônerie qu'il a fondée, réglant les attributions et les devoirs de l'administrateur et l'emploi des revenus (1450); — et ratification de l'évêque de Nantes. — Accensement de la maison sise rue de la Texerie, par le chapelain Guillaume Morin, à Guillaume de Loveday, seigneur du Châtellier, écuyer (1453). — Transport du même seigneur à Guillaume Guiheneuc, prêtre, administrateur de l'aumônerie, d'une rente de 20 sous, à lui due par J. Pouibeaud, pour se décharger de pareille rente qu'il devait sur une maison de la rue Saint-Armel (1467). — Inventaires des biens meubles de l'aumônerie dressés en 1467, 1496 et 1540 ; — comptes de recettes et de dépenses des mêmes époques. — Donation, par René de Lopriac, chevalier, seigneur de Coëtmadeuc, marquis d'Assérac, d'une rente de 150 livres sur la terre du Matz, pour l'entretien d'une personne pieuse qui instruira les jeunes filles et soignera les malades (1699).

HÔPITAUX GÉNÉRAUX.

H 501. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1680-1780. — Hôpital général d'Ancenis. — Lettres patentes de Louis XIV confirmant l'établissement d'un hôpital général dans les locaux mêmes de l'ancien Hôtel-Dieu, tel qu'il a été ouvert avec le consentement du duc de Charost, baron d'Ancenis, et autorisant la communauté des Hospitalières qui s'est formée en vue de soulager les malades et les vieillards (1687) ; — arrêts d'enregistrement du Parlement et de la Chambre des Comptes. Sont annexés les actes suivants : extrait du livre des délibérations du bureau d'administration relatant les propositions de la société des filles charitables qui se sont réunies en congrégation pour le service des pauvres et les conditions auxquelles on a accepté leur concours dans l'hôpital (1680) ; — délibération du corps des bourgeois conforme à la précédente ; — contrat de société conclu entre Julienne Martineau, Anne Guibourd, Françoise Lemercier, Charlotte Brunetière et Jeanne Lemée, pour la création d'une communauté d'Hospitalières qui sera une maison de retraite et de secours (1683) ; — et donation de la maison des Trois-Rois à ladite communauté, par la supérieure Julienne Martineau, veuve de Michel-François de Belle-Noë (1685). — Procurations au receveur pour toucher les termes des constituts sur les Etats.

H 502. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1696-1791. — Hôpital général de Blain. — Lettres patentes de Louis XIV concédant, à titre de don à l'hôpital de Blain, les logements et les terres du Bottier, avec un petit cimetière près Blain, le tout dépendant d'un consistoire protestant (1696). — Autorisation de l'évêque de Nantes au recteur de Blain, pour recevoir une gratification de 75 livres, sur la caisse des Etats de Bretagne au nom de l'hôpital (1763). — Extrait du livre des délibérations relatant un don de 1.500 livres, par Jeanne Cocaud, afin de subvenir aux frais d'union des bénéfices réclamés pour l'hôpital de Blain et entretenir un maître d'école (1765). — Traité conclu avec les sœurs de Plérin (1778). — Mandement d'administrateur délivré à D. Fremont des Monceaux, procureur fiscal au siège de Blain, par le duc de Rohan ; extrait du livre des délibérations (1781). — Lettres patentes de Louis XVI, visant le testament de Marguerite de Rohan, laquelle dame avait fondé un asile pour les pauvres en 1672, la donation du duc de Rohan de 1726, et confirmant la transformation en maison de charité établie avec les sœurs de Plérin en 1778, lesquelles distribuaient tous les revenus à domicile (1787). — Résumé historique des principaux faits relatifs au développement de la maison, rédigé par J. Soreau.

H 503. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1712-1786. — Hôpital général de Bourgneuf. — Lettres patentes de Louis XIV érigeant un hôpital dans la maison acquise par les habitants dans la rue du Pont-Edelin, contenant divers articles de règlement, et conférant divers privilèges au nouvel établissement (1712). — Arrêt du conseil d'Etat concédant au même hôpital un octroi de 6 deniers par pot de vin vendu à Bourgneuf, à la Frazillière, à Sainte-Pazanne, au Port Saint-Père, à la Bernerie, aux Moûtiers, à Fresnay, au port de la Roche, à Saint-Cyr et à Saint-Mars-de-Coutais pendant 9 ans (1753). — Arrêt de la Cour qui autorise les généraux des paroisses à prendre dans leurs coffres les sommes nécessaires au soulagement des pauvres (1786). — Décrets de P. Mauclerc de la Muzanchère, évêque de Nantes, et lettres patentes d'autorisation concernant la réunion de plusieurs bénéfices ecclésiastiques au temporel de l'hôpital (1760). — Mémoires et observations présentés au Parlement par les Pères des pauvres, à l'appui d'une instance en réintégrande poursuivie contre les Pères Cordeliers de Bourgneuf qui avaient annexé

à leur couvent l'aumônerie fondée par Gérard de Machecoul et Aliénor de Thouars (1759).

H 504. (Liasse). — 7 pièces, papier.

1680-1780. — Hôpital général de Château-Brient. — Extrait du livre des délibérations relatant les premières résolutions sur l'organisation du service intérieur (1680). — Convention entre les Pères des pauvres et les religieuses de Saint-Thomas de Villeneuve (1690). — Lettres patentes confirmant l'établissement d'un hôpital général dans l'ancien Hôtel-Dieu (1759). — Nominations de deux trésoriers.

H 505. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1687-1766. — Hôpital général de Clisson. — Lettres patentes du roi Louis XIV érigeant un hôpital dans la maison de l'Espinose acquise, en la paroisse de Saint Jacques de Clisson, par Jean Hallouin de la Pénissière et Cath. Raimbaud, et contenant divers articles de règlement (1687). — Décret épiscopal statuant qu'il y aura toujours un lit réservé pour un pauvre de la paroisse de Gétigné, aussi longtemps que durera la jouissance de l'hôpital Saint-Antoine (1697). — Arrentement viager d'une maison voisine de l'église Notre-Dame, par le directeur des pauvres, à Joseph Reignon de la Gautronnière, chevalier, seigneur de la Noë-Roquet (1740). Procuration à MM. Hallouin et Bureau, pour toucher les arrérages de deux rentes, l'une de 29 livres 14 sous, l'autre de 72 livres, et une aumône de 200 livres accordée par les Etats. — Requête des directeurs à l'intendant de la province, en faveur du chirurgien des pauvres qui demandait une exemption de corvée sur les grands chemins et ordonnance conforme (1756).

H 506. (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier

1622-1768. — Hôpital général du Croisic. — Note sur la rédaction d'un projet de lettres patentes, où il est dit que le plus ancien registre de la maison remontait à 1622, que ses archives renfermaient des mandements épiscopaux de 1622 et de 1626, portant permission de quêtes et une bulle d'indulgences de Clément XI. — Arrêt prononçant une amende de 20 livres au profit des pauvres. — Compte en charge et décharge rendu par R. David de Drésigné, directeur et administrateur de l'Hôpital, pour les années 1765 et 1766. — Lettres patentes (copie) confirmant l'établissement d'un Hôpital Général au Croisic (1768).

H 507. (Liasse.)— 2 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1496-1784. — Hôpital général de Guérande. — Accord des directeurs des pauvres renfermés avec Jacquette de la Bouëxière, dame de Corollec, laquelle a consenti à modifier les conditions d'un legs pieux de 1,000 livres (1688). — Fondation, par le chanoine André de la Fargue, d'une messe par semaine en la chapelle de l'Hôpital, pour le service de laquelle il a donné 600 livres (1689).— Testament de Philippe de la Louayrie, chanoine de Guérande, portant fondation d'une messe à célébrer tous les dimanches, et donation de 1,000 livres (1692). — Constitut sur les Etats de Bretagne de 80 livres de rente au profit de François de Kermeno (1721), lequel fut donné à l'Hôpital en 1782, par Jeanne de Kermeno. — Subrogation de la jouissance d'un jardin dépendant du bénéfice de Saint-Just, en paiement d'une horloge fournie par le sieur Borleteau (1756.) — Quittance de 450 livres d'aumônes accordées par les Etats. — Titres de la chapellenie de Saint-Jean de Larloc, fondée par l'abbé Guillaume Gouray, au XV[e] siècle, lequel acheta une pièce de terre à Quenicuen, en 1496, dont le contrat est présent au dossier, plus une présentation du bénéfice, au nom de Louis de la Bourdonnaie (1698), lequel bénéfice, fut réuni à l'Hôpital pour servir au logement des pauvres.— Lettres patentes confirmant l'établissement de l'Hôpital général tel qu'il est régi (1736). Règlement intérieur de la maison (s. d.). — Mémoires et correspondance sur un projet qui consistait à réunir l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général dans une seule maison, sous une même administration (1757).— Compte en charge et décharge des années 1716-1717, présenté par G. Calvé de Touloc, directeur de l'Hôpital de Guérande.

H 508. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1734-1780. — Hôpital général du Loroux-Bottereau. — Correspondance de l'intendant de Bretagne et du subdélégué de Nantes, sur un projet d'érection d'hôpital, dans laquelle il est dit qu'on ne dispose que de 600 livres de revenu (1734). — Lettres patentes ordonnant l'établissement d'un hôpital général et en fixant les conditions d'existence (1741). — Extrait du livre des délibérations, relatif à l'examen des comptes, duquel il résulte que, de 1776 à 1780, les recettes ont monté à 2,640 livres.

H. 509. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1777-1787. — Hôpital général de Machecoul. —

Lettres patentes de Louis XVI érigeant en hôpital la maison dite le *Refuge*, et portant règlement d'administration pour la conduite des directeurs (1777). — Arrêt du Conseil concédant un octroi de 6 deniers par pot de vin vendu à Machecoul, à Quibrelon, à Chelevé, au port de la Roche et à Saint-Mesme (1787).— Procédure d'une instance en réintégrande suivie en Parlement contre l'hôpital de Paimbœuf auquel on demandait la restitution de l'aumônerie de Saint-Nicolas de Machecoul, à lui concédée par le Roi en 1696; et transaction en vertu de laquelle les directeurs de l'hôpital de Machecoul ont consenti à payer une rente de 380 livres à ceux de Paimbœuf pour être envoyés en possession de la dite aumônerie (1781).

H 510. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 36 pièces, papier.

1686-1775.— Hôpital général du Sanital de Nantes. — Contrats de rentes constituées sur les États de Bretagne et sur Jean Yvon. — Donation par G. Giroust, écuyer, seigneur du Bois-Hyrvoix, par Jean Luzeau, écuyer, sieur de la Grande-Noë, et Pierre Galbaud du Fort, auditeurs en la Chambre des Comptes, héritiers à G. Giroust leur père et beau-père, d'une rente de 22 livres 4 sous (1714); procurations et quittances. — Arrêt du Conseil d'État portant établissement d'un nouveau bureau (1725). — Déclaration du Roi contre les vagabonds et les mendiants, et instruction sur son exécution (1724).— Arrêts du Conseil d'État concédant, au profit des hôpitaux, un octroi de 6 deniers par pot de vin vendu en détail dans la ville et les faubourgs de Nantes.— Lettres patentes du Roi Louis XV, confirmant l'existence de l'Hôpital général tel qu'il a été établi au Sanitat (1768). — Règlements à observer pour la collecte des aumônes, qui se fait chaque mois, au moyen de boîtes. — Correspondance, délibérations. mémoires et avis des officiers du Présidial, des administrateurs et des chanoines de Saint-Pierre, sur certains projets de construction et sur les moyens d'augmenter les revenus et de modérer les dépenses (1765).— Accord avec le recteur, pour l'exercice de ses fonctions curiales à l'Hôpital (1714).— Liste des membres de la confrérie de la charité (1775).

H 511. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1696-1783. — Hôpital général de Paimbœuf. — Lettres patentes d'établissement dans lesquelles le Roi réunit à l'Hôpital les aumôneries de Saint-Nicolas de Machecoul, de Rozet, de Piriac, de Montfaucon et de Fougeray, à la charge de recevoir les pauvres des paroisses où sont situés les biens (1696); — arrêt d'enregistrement; — donation, par la duchesse de Lesdiguières, de 3 boisselées de terre au Bois-Gautier (1704); — lettres patentes de Louis XV confirmant celles de son prédécesseur, formulant divers articles de règlement et concédant plusieurs privilèges (1716); — statuts et règlements adoptés par l'évêque Turpin Crissé de Sanzay (1738). — Bail à ferme des biens de l'aumônerie de S.-N. de Machecoul (1706); — requête à l'Intendant de la province pour obtenir que l'Hôpital soit maintenu en possession de ladite aumônerie. Arrêt du Parlement confirmant le monopole de la boucherie de Carême attribué aux pauvres de l'Hôpital (1783). Inventaire des archives dressé vers 1772.

H 512. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1713-1785. — Hôpital général de Pornic. — Copie du testament de G. Paisnot (1713). — Lettres patentes ordonnant que le legs du sieur G. Paisnot des Marais soit appliqué à la création d'un hôpital général et portant règlement d'administration (1721). — Procuration pour toucher les termes d'un constitut de 203 livres de rente sur les États de Bretagne et en délivrer quittance. — Copie du règlement adopté en 1781.

BUREAUX DE CHARITÉ.

H 513. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 16 pièces et 103 feuillets, papier.

1748-1792. — Contrats de rentes constituées au profit des pauvres d'Assérac et de la Chapelle-des-Marais sur G. Vannier et J. Tual des Brières.— Journal des distributions faites aux pauvres honteux de Guérande par les dames du bureau de charité; — procurations pour toucher les termes et les arrérages d'un constitut de 80 livres de rente sur la caisse des Etats de Bretagne; — inventaires de meubles et de titres. — Compte en charge et décharge de J. Guenel, père des pauvres de la paroisse d'Herbignac (1788).

H 514. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1723-1785. — Contrats de rentes constituées au profit des pauvres de Montbert, de Saint-Similien de Nantes et de Saint-Mars-du-Désert. -- Délibérations, quittances et procurations pour toucher, concernant les rentes dues aux pauvres de Nort, de Saint-Herblon, de Vallet et de Vertou.

SUPPLÉMENT A LA SÉRIE G.

G 618. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1330-1789. — Evêché et chapitres. — Compromis dans lequel Thibaud de Rochefort, vicomte de Donges, renonce à toute prétention sur les dîmes que l'évêque Daniel Vigier tenait de Guillaume de Ranlouet et de Bonabes de Rochefort dans les paroisses de Saint-Nazaire et de Saint-André et s'engage à payer une indemnité à l'évêque, au Chapitre de la cathédrale et au recteur de Saint-Vincent, pour les dédommager de la fondation du couvent des Carmes (1330). — Procuration des chanoines de Saint-Pierre au doyen et au trésorier du chapitre, pour vendre au sire de Clisson la métairie de la Divete et 7 hommées de pré qui lui avaient été baillées autrefois par Guillemet Le Vicomte de Barbechat, en la Chapelle-Bassemer (1390) ; — obligation de 5 sous de rente souscrite par les maires chapelains de la cathédrale envers la veuve Colin ; — condamnation contre G. Nicollon, débiteur d'une rente de 4 livres 16 sous envers le chapelain de la Madeleine (1572). — Arrentement par la collégiale de Notre-Dame à Gabriel Le Flasne, écuyer, seigneur de la Bourdinière, d'une maison sise à Nantes, rue de Verdun (1482) ; — quittance des arrérages d'une rente de 7 livres dus par M. Macé, seigneur de la Bourdinière, aux mêmes chanoines (1537) ; — et bail à ferme d'une maison au cloître Notre-Dame, consenti par le chanoine J.-B. Le Faou de la Trémissinière à François de la Gourtière, conseiller à la Chambre des Comptes (1789). — Titres d'une rente de 100 sous constituée par Henri de la Touche de Kerrolland, au nom du chapelain du bénéfice de Saint-Jean, desservi en l'église de Guérande.

G 619. (Cahier.) — 60 feuillets, papier.

1753-1762. — Livre d'audience de l'officialité de Nantes contenant des résiliations de fiançailles, des provisions de charges, des réceptions d'officiers, des mentions de fondations pieuses, des extinctions de bénéfices, des sentences rendues sur des procès civils et criminels intentés à des ecclésiastiques ; — l'adhésion des Jésuites de la résidence de Nantes aux lois et maximes du Royaume de France et aux quatre propositions de l'Assemblée du clergé de 1682, etc.

G 620. (Cahier.) — 60 feuillets, papier.

1762-1771. — Livre d'audience de l'officialité de Nantes contenant des déclarations de résidence de divers prieurs, des provisions de notaires apostoliques ; — des sentences de condamnation rendues sur des procès intentés à des ecclésiastiques par des marchands de vin, des maçons, des charpentiers, sur des demandes d'honoraires présentées par des prêtres de chœur et des desservants ; — les déclarations de temporel du prieur de Saint-Blaise de Machecoul et du prévôt de Vertou ; — les lettres patentes qui suppriment l'officialité spéciale, établie en 1695 pour les 23 paroisses de l'Anjou et du Poitou qui relevaient du parlement de Paris (1771) ; etc.

G 621. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1774-1780. — Livre d'audience de l'officialité de Nantes contenant les déclarations de résidence et de temporel des prieurs de Rouans, de Saint-Herblon, de Moisdon, de Saint-Philbert-de-Grandlieu ; — des commissions et mandements pour les divers offices du siège de l'officialité ; — des sentences relatives à des recouvrements de créances, à des résiliations de fiançailles, etc.

G 622. (Cahiers.) — 67 feuillets, papier.

1780-1790. — Livre des audiences de l'officialité de Nantes contenant des provisions de charges, des installations d'officiers, des sentences relatives à un marché conclu par le recteur de Saint-Donatien avec le sculpteur Louis Petouin, pour la reconstruction du grand autel de son église (1782) : — à la suppression de l'aumônerie de Toussaint et à l'érection d'une paroisse sur son emplacement ; — au salaire demandé par Sébastien Souffrant, tailleur de pierres, chargé de l'exécution du calvaire de Miséricorde à Nantes ; etc.

G 623. (Liasse.) — 11 pièces ; et 30 feuillets, papier.

1547-1780. — Titres des paroisses. — Décret épiscopal de Charles de Bourgneuf, évêque de Nantes (copie), érigeant une chapelle tréviale au lieu de Saint-Sulpice où le recteur d'Auverné entretiendra un prêtre pour l'administration des sacrements (1607) ; — et fragments des cahiers de délibérations du général de la trêve de Saint-Sulpice (1742-1764). — Prise de possession de la chapellenie des Durands, desservie dans l'église de Blain (1692) ; — compte des marguilliers de la paroisse de Blain pour 1693, et rôle de la recette des fouages pour 1695. — Décret épiscopal (copie) de M. Frétat de Sarra prononçant l'extinction du bénéfice

de Quéhillac, fondé en 1670 par Jean Fourché, et sa réunion au bénéfice de Maure (1780). — Obligation de 239 livres souscrite par les paroissiens de la Chapelle-Glain, envers J.-B. Couprie, chanoine de la cathédrale, qui leur avait avancé pareille somme pour la confection d'un tabernacle (1677) ; et convocation pour délibérer. — Provisions de chapelain de Saint-Nicolas à Châteaubrient (1547).

G 624. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1606-1787. — Titres des paroisses de Saint-Clément et de Sainte-Croix de Nantes. — Bail d'une maison, sise rue Saint-André, dépendante du bénéfice des Quatre-Evangélistes, consenti par le titulaire Louis Bellanger (1787). — Acquisition, au Bignon-Létard, par J. Denays, d'un logis grevé d'une rente de 30 sous au profit de la fabrique de la paroisse Sainte-Croix ; — et rôle des rentes et revenus de la même fabrique, dressé, en 1636, par Et. Touraine, l'un des procureurs de la paroisse.

G 625. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 72 pièces, papier.

1466-1769. — Paroisse Saint-Léonard de Nantes. — Actes de transport, d'accord, de reconnaissance, procédures et sentences concernant l'assiette et le recouvrement de diverses rentes appartenantes à la chapellenie de Saint-Cyr et Sainte-Julitte, desservie à l'autel de Notre-Dame, sur des maisons situées rue Saint-Léonard, rue du Château, rue de la Clavurerie, et dues par J. Le Haste, M. Hurpin, Eonnet Bernardeau (1466), Laurent Le Simple, Jean Rouxelet et autres.

G 626. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièces, papier.

1543-1771. — Paroisses de Saint-Saturnin et de Saint-Similien de Nantes. — Bail à ferme d'une boutique adossée au mur de la sacristie de Saint-Saturnin consenti par les marguilliers à P. Lafond (1771). — Sentences relatives au recouvrement des arrérages d'une rente de 100 sous appartenante au titulaire du bénéfice de Saint-Julien et de Sainte-Catherine (1545).

H 627. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1594-1791. — Paroisses de Nort et du Pellerin. — Bail à ferme des terres du bénéfice de la Haugue-masserie en Nort, concédé pendant la vacance, par le procureur fiscal des juridictions de Nort (1775). — Comptes des fabriqueurs de la paroisse pour les années 1790 et 1791. — Visa des provisions décernées au titulaire de la chapellenie des du Becs, desservie au Pellerin (1594) ; et attestation de prise de possession.

Supplément a la série H.

H 515. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier; 2 sceaux.

1426-1779. — Abbayes Bénédictines. — Accords entre les héritiers de Ph. Bitault, écuyer, sieur du Plessis, et de Françoise de Brenezay, dame du Tertre, portant que la terre du Tertre, en Saint-Donatien, sera chargée d'une rente de 100 livres envers les religieux de Blanche-Couronne, suivant les termes d'un arrentement pris par ladite dame de Brenezay (1665). — Aveux de l'abbé de Geneston devant la cour de Nantes, comprenant la déclaration des domaines de l'abbaye dans les paroisses de Montbert, de Saint-Colombin, de Mormeson, de Legé, de Saint-Lumine de Clisson et de Rezé (1500) ; — devant la seigneurie de la Courbejollière, pour un devoir de Thouarsais perçu sur le village de la Fruchambaudière, en Saint-Lumine de Clisson. — Instance en prestation d'aveu poursuivie contre les religieux par le procureur fiscal de la Bourdinière (1779). — Arrentement de 232 cordes de terre au-dessous de la bauche du Bressilay, en la lande du Tremblay, concédé par les religieux de l'abbaye de Geneston à G. Chauvet (1642). — Echange d'héritages situés en la paroisse du Bignon, conclu entre les religieux de Villeneuve et Guillaume de Champcartier (1426) ; — et transaction des mêmes avec Olivier des Ridellières sur une rente de 13 sous et un devoir d'hommage pour le lieu de la Rivière, même paroisse (1440).

H 516. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1604-1729. — Déclaration de temporel, et catalogue des fondations du couvent rédigés par les religieux Carmes de Nantes en exécution des résolutions de l'assemblée générale du Clergé de 1726 : les revenus sont évalués à 6,268 livres et les charges à 1,755 livres.

ERRATA

G 87. Lisez : Louis XIII au lieu de Louis XII.
G 97. — 14 pièces au lieu de 13.
G 116. — Pohotonnerie — Pohatonnerie.
G 118. — 16 pièces, parch., 54 pièces, papier.
G 121. — 19 pièces, papier.
G 127. — 20 pièces, papier.
G 156. — 10 pièces, papier.
G 249. — 38 pièces, papier.
G 250. — 55 pièces, papier.
G 273. Lisez : 59 pièces, papier.
G 281. — 66 pièces, papier. — 1643-1777.
G 293. — Frameries au lieu de Francery.
G 350. — 19 pièces, papier.
G 351. — 52 pièces, papier.
G 482. — 5 pièces, parch.; 57 pièces, papier.
H 31. — Le marais du Tenu au lieu de Fenu.
H 324. — dates 1471-1771 au lieu de 1566-1771.

Série G. — Clergé séculier

TABLE MÉTHODIQUE DES FONDS

Églises paroissiales

(1) Les numéros indiquent les articles et non les pages du volume.

Série H. — Clergé régulier

TABLE MÉTHODIQUE DES FONDS

Ordres mendiants

Ordres de femmes

Ordres militaires religieux

TABLE DES NOMS DE LIEU

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4

Département de la Loire-Inférieure

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE H. SUPPLÉMENT

Aumôneries, Léproseries et Hôpitaux généraux

Aumônerie d'Ancenis

H 517. — A 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1315-1688. — Tilres de fondation, de création et de confirmation. — Extrait du testament de Geoffroy, baron d'Ancenis, portant établissement d'une aumônerie à Ancenis, au moyen d'une rente de 100 livres, assise sur le devoir de Loire, avec un droit d'usage dans les bois des Roncerais, en Varades (1297), inséré dans l'acte de ratification de son fils de 1315. — Lettres patentes du roi Louis XIV, érigeant l'aumônerie en hôpital général (1687) ; — arrêts du Parlement de Bretagne et de la Chambre des Comptes ordonnant l'enregistrement.

H 518. — B 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1667-1775. — Dons et legs, contrats d'acquisition et de vente. — Actes de donation se rapportant à un clos de vigne aux Aveneaux et à diverses maisons à Ancenis, souscrits par P. Poullet de la Grée (1687), Renée Mesnard (1682), veuve Rousseau, Jean Baudouin, marchand à Ancenis (1696) ; — autres actes de donation concernant une rente de 240 livres constituée sur le Clergé de France par la veuve Gérard de Sarcey (17 0) ; — d'une rente de 100 livres par Françoise de Boislève, dame de Landemont, veuve de François de la Bourdonnaie, seigneur de Liré et de la Turmelière, puis épouse de Toussaint de Cornulier, marquis de Château-Fromont, pour deux pauvres, l'un de Drain, l'autre de Landemont, qui auront chacun un lit (1727) ; — une rente de 150 livres constituée par Toussaint de Cornulier, marquis de Château-Fromont, et Sainte de Cornulier, son épouse, pour la fondation d'un lit en faveur de l'une des cinq paroisses d'Anelz, de la Rouxière, de Saint-Herblon, de Montrelais et de Saint-Sauveur (1775).

H 519. — B 2. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1692-1789. — Titres de propriété. — Déclaration du temporel de l'hôpital d'Ancenis (1692) ; — contrats d'acquisition de cinq petits logis voisins de l'hôpital ; de trois autres maisons appartenantes à Yves Esnou et à Michel Chauveau ; — rétrocession aux Hospitalières de cinq petits logis pour édifier leur communauté (1697) ; — arrentement des bâtiments des Hospitalières après leur dissolution, consenti au sieur Thoinnet par le bu-

reau des Directeurs (1780) ; — baux à ferme de diverses maisons sises à Ancenis et d'un pré sis en Saint-Géréon.

H 520. — B 3. (Cahiers.) — 30 feuillets papier.

1550-1561. — Arrentements. — Cahiers des baillées à rente des terrains voisins de l'enclos de l'aumônerie à M. Chesné, J. Mezangé, Jean Crybleau, V. Esnault, M. Menuau, G. Perrouin, R. Hachon, Ph. Rouxeau, et Fr. Chesnu.

H 521. — B 4. (Cahiers.) — 62 feuillets papier.

1315-1581. — Cartulaire ou livre de remembrance contenant transcription de l'acte de ratification de l'aumônerie de 1315, des reconnaissances et des constitutions de rentes sur des maisons d'Ancenis, sur les Roncerais de Varades. — Arrentements à R. Hachon (1561), et autres de trois terrains vagues voisins de l'hôpital.

H 522. — B 5. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 33 pièces, papier.

1507-1762. — Rentes. — Titres des rentes foncières et hypothécaires assises sur la tenue des Roncerais en Varades, sur le domaine de Saint-Philbert en Ligné, sur Elie Jacquemin, Michel Joubert, Jean Testard, M. Paullart, Jul. Godard, Et. Bourgeaud et autres; — contrats, aveux, reconnaissances, procédures contre François Rozier, seigneur de Saint-Philbert, en Ligné (1507), débiteur d'une rente de 30 sous.

H 523. — B 6. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1621-1783. — Titres des rentes constituées au profit de l'hôpital d'Ancenis sur Jean Marchant (1621) ; François Martineau de Grée (1719), Pierre Duvau de Lisle (1719) ; la veuve Perrineau (1747), le baron d'Ancenis, les États de Bretagne, la ville d'Ancenis, la fabrique de Saint-Pierre, Jacques Davy (1779), Eug. de Ghaisne de Bourmont (1758).

H 524. — B 7. (Cahiers.) — 24 feuillets, papier.

1675-1748. — Rentes. — Mémoire et sommier de rentes dues à l'hôpital.

H 525. — B 8. (Registre.) — Petit in-f° ; 141 feuillets, papier.

1681-1780. — Recueil contenant divers renseignements : état descriptif des domaines et rentes appartenants à l'hôpital d'Ancenis, signalant : un canton de terre près la métairie de Grandchamp, paroisse d'Ancenis ; — un canton de terre labourable près le domaine du Bois-Jauny, paroisse d'Ancenis ; — un petit pré, près Saint-Géréon ; — un canton de pré, paroisse d'Anetz, donné à l'hôpital par René Papin ; — la moitié d'une maison rue du Pontreau à Ancenis ; — un sommier des rentes foncières en indiquant les débiteurs et leur origine, et un sommier des rentes constituées.

H 526. — C 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1547-1785. — Titres ecclésiastiques. — Acte de consécration de l'autel et de la chapelle érigés par le sire de Rieux en l'honneur de Notre-Dame, par l'évêque Gilles de Gands (1551, mai). — Quittances de sommes diverses payées au chapelain de l'aumônerie pour service de messes ; — fondation de trois messes en la chapelle Gauvain, dite l'oratoire Notre-Dame (1693) ; — permissions de l'évêché de célébrer certains offices en la chapelle de l'hôpital.

H 527. — D 1. (Cahier.) — 44 feuillets, papier.

1693-1774. — Inventaires des titres déposés dans les archives.

H 528. — E 1. (Registre.) — Petit in-f° : 171 feuillets, papier.

1680-1761. — Délibérations. — Livre des délibérations du bureau des Directeurs de l'hôpital général d'Ancenis concernant les attributions des visiteurs (2) ; — les démarches à faire pour l'obtention des lettres patentes (7) ; — l'acceptation de la donation Rondet (16) ; — la part de profit attribuée aux pauvres dans leur travail (21) ; — la collocation des fonds ; — les admissions des pauvres après cinq ans de résidence à Ancenis (44) ; — arrêt sur la présidence du bureau qui est attribuée aux juges de la baronnie (1745) ; règlement d'ordre intérieur (1749) — remboursements des contrats de constitution.

H 529. — E 2. (Registre.) — Petit in-f° ; 95 feuillets, papier.

1761-1785. — Livre des délibérations du bureau des Directeurs contenant des résolutions sur un délai accordé aux sieurs J. Luneau de la Grasserie et Santo-Domingo, débiteurs envers les pauvres (1) ; — le remboursement d'une rente foncière par G. Planchenault et J. Soulfrant (1) ; — le renvoi du jardinier (2) ; — l'ac-

quisition de 40 lits (6) ; — l'acceptation du don de 2.000 livres fait par l'abbé Dupont, curé de Saint-Herblon (31) ; — l'acceptation des sommes abandonnées par Anne Papin, Marie Dupont et leurs compagnes (73-77) ; — la concession d'un terrain à M. Lexcuziat pour y bâtir un collège dont la propriété reviendra à l'hôpital (84) ; — l'admission de plusieurs pensionnaires ; etc.

H 530. — E 3. (Cahier.) — 17 feuillets, papier.

1783-1792. — Livre des délibérations contenant des décisions sur l'exclusion des malades incurables (1) ; — l'exemption de casernement prétendue par les Administrateurs (!) ; — l'acceptation d'un legs de 2.000 livres par Mlle Lecomte (2) ; — l'opposition du curé à la célébration de l'office des Jeudi et Vendredi saints (3) ; — la construction d'une nouvelle pharmacie (4) ; — le traitement des malades du régiment de Conti (9) ; — les revendications de la municipalité sur la direction de l'hôpital, en 1790 (13) ; etc.

H 531. — E 4. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 4 pièces et 36 feuil. pap.

1537-1572. — Comptabilité et administration. — Sentence du sénéchal d'Ancenis instituant deux commissaires laïques et enlevant la gestion des deniers des pauvres à l'aumônier (1537) ; — sommation à l'administrateur laïque d'avoir à rendre compte de sa gestion et à produire les titres de fondation (1548) ; — ordonnances de paiement sur requêtes d'ouvriers et de fournisseurs ; — comptes de recettes et de dépenses de 1569 à 1572.

H 532. — E 5. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1623-1681. — Comptes de recettes et de dépenses montant, pour les années 1639-1641 : recettes, 978 livres, 9 sous ; dépenses, 950 livres, 4 sous. — 1677 : recettes, 819 livres, 16 sous ; dépenses, 588 livres, 2 sous.

H 533. — E 6. (Cahiers.) — 16 pièces, papier.

1681-1694. – Comptes de recettes et de dépenses du receveur de l'hôpital montant, pour les années 1690 octobre, 1691 juillet : recettes, 1902 livres, 19 sous, 2 deniers ; dépenses, 1933 livres, 15 sous.

H 534. — E 7. (Cahiers.) — 12 pièces, papier.

1698-1750. – Comptes des recettes et dépenses du receveur de l'hôpital-montant, pour les années août 1746, août 1747 : recette, 3,609 livres ; dépense, 3,583 livres.

H 535. — E 8. (Cahiers). — 21 pièces, papier.

1750-1790. — Comptes de recettes et dépenses du receveur de l'hôpital, montant pour les années août 1760 à juillet 1762 : recette, 8,968 livres ; dépense, 7,774 livres. — Année 1789 : recette, 16,089 livres ; dépense, 19,956 livres.

H 536. — E 9. (Registre.) — 75 feuillets, papier.

1681-1698. — Livre d'acquit des rentes dues à l'hôpital d'Ancenis.

H 537. — G 1. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1722-1757. — Bureau de charité de la paroisse d'Ancenis. — Don de plusieurs rentes par Louise Oger, veuve P. Boucher, sieur du Bois-Bouteiller, avocat (1722) ; — transaction portant à 48 livres la rente à servir sur l'Ile-Cotton, conclue entre les prêtres directeurs de la bourse de la charité d'Ancenis, et Mlle Marie Dupont, directrice et économe, et ses héritiers (1728) ; — consultation favorable au paiement de la dite rente (1757).

H 538. — G 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1680-1718. — Communauté des Hospitalières attachées au service de l'hôpital. — Traité passé entre les dames Julienne Martineau, Anne Guibourg, Jeanne Lemée, Françoise Lemercier, Charlotte Brunetière et Anne Viau (1680) ; — demande à l'évêque aux fins d'être autorisées à vivre en communauté, et renvoi au Roi (1685) ; – remise du droit d'indemnité dû pour leur maison par le baron d'Ancenis, Armand de Béthune, duc de Charost (1686) ; — donation de l'hôtellerie des *Trois-Rois* par Julienne Martineau, la supérieure, pour agrandir la maison (1685) ; — reconnaissance du titre de fondatrice pour la baronne Marie Fouquet, portant que la nouvelle institution des hospitalières s'est formée sous l'inspiration de cette dame (1689) ; — fondation d'un salut et d'une grand-messe par Raoul Lemée, échevin de Rennes, et son épouse, par un don de 37 livres de rente constituée (1708) ; — acquisition de deux petits logis appartenants à Julien Brieux de la Noë (1697) ; — procès-verbal de l'état de la chapelle des Hospitalières (1718).

H 539. — G 3. (Cahier.) — 25 feuillets, papier.

1683-1734. — Recueil général contenant un état des papiers de la communauté des Hospitalières rela-

tant les actes d'association, les traités, les contrats de constitution, les fondations de messes et la cérémonie de la bénédiction de la chapelle, en 1718.

H 540. — G 4. (Cahier.) — 38 feuillets, papier.

1683-1774. — Recueil contenant les actes de réception des sœurs, la mention des sommes versées par chacune pour sa pension, les délibérations sur la dissolution de la société des Hospitalières.

H 541. — G 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1698-1786. — Contrats de constitution de plusieurs rentes souscrits en faveur des Hospitalières par la veuve J. Challet (1698) ; Joseph Pauvert, métayer à Chappe, en Mezangé (1719) ; par Jeanne Espinay, veuve Cherbonnier (1727) ; attournances, procédures.

H 542. — G 6. (Registre.) — Petit in-f° : 107 feuillets, papier.

1738-1774. — Livre de comptabilité contenant la recette des rentes payées aux Hospitalières par les débiteurs, et des pensions par les personnes logées dans l'intérieur de la maison.

H 543. — G 7. (Liasse.) — 11 pièces, papiers.

1773-1775. — Contentieux. — Mémoires, consultations sur la question de la suppression de la communauté, sur l'interprétation du contrat primitif d'association ; et accord conclu entre l'hôpital et les sœurs lors de la dissolution. Inventaire de titres.

H 544. — G 8. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1764. — Mendicité. — Réponse aux questions contenues dans la lettre écrite de la part du Roi aux évêques du Royaume à propos des dépôts de mendiants.

H 545. — G 9. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1780-1785. — Pièces diverses. — Instructions et règlements de l'hospice de la Charité de Paris. — Règlement général des hôpitaux militaires ; — règlement fixant les retenues à faire sur les appointements des individus traités dans les hôpitaux de la Marine.

Hôpital de Blain

H 546. — A 1. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1672-1787. — Actes de fondation. — Lettres patentes de confirmation des rois Louis XIV et Louis XVI portant ratification du testament de Marguerite de Rohan et de sa donation d'une maison sise au village de la Vigne, à Blain (1672) ; — du don de la maison du Bottier avec le cimetière des Protestants qui en dépendait, consenti par le Roi (1696) ; — du don de la maison du Chapeau-Rouge par le duc de Rohan (1726), le tout situé dans la banlieue de Blain ; — et ratification des traités conclus avec les congrégations de Saint-Thomas de Villeneuve (1728) et du Saint-Esprit de Plérin (1778) ; actes qui sont annexés auxdites lettres royales.

H 547. — B 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 47 pièces, papier.

1714-1776. — Dons et legs. Acquisitions et aliénations. — Actes de donation : 1° par le duc de Rohan de la maison du Chapeau-Rouge, sise sur les pavés du château de Blain (1726), qu'il avait acquise par retrait féodal sur le sieur Leroy de Préville, auquel sont annexés les titres de propriété et l'accord conclu avec les anciens propriétaires (1714-1727) ; — 2° par Gillette Brossaud, de 72 livres de capital (1729) ; — 3° par le sieur Garder de Saint-Domingue, de la somme de 300 livres ; — 4° par M. Le Sénéchal, de ses meubles (1729) ; — 5° par Jeanne Cocaud de la Poupais, de 800 livres et de ses meubles (1768) ; — 6° par l'évêque de Nantes, du produit des dispenses de consanguinité accordées à Blain (1776).

H 548. — B 2. (Liasse.) — 1 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier.

1733-1788. — Titres de rentes à recevoir. — Contrats de constitution et de reconnaissance relatifs à des rentes dues par la veuve Blandin, soit 10 livres ; — par Th. Chevy, 5 livres ; — par le duc de Saint-Simon, 200 livres ; par la veuve Brard, 15 livres ; — par Pierre Miette, 14 livres, 15 sous. — Correspondance des débiteurs.

H 549. — B 3. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1748-1786. — Immeubles. — Baux à ferme de maisons, de prés et de divers héritages situés en ville et dans les villages du Bottier, du Pavé et de l'Emion, loués par les sieurs Mercier, Guérin, Meunier et Mahé.

H 550. — C 1. (Liasse.) — 45 pièces, papier.

1753-1790. — Titres ecclésiastiques. — Réunion de bénéfices ecclésiastiques. Mémoires, requêtes, délibérations et instances adressés par le bureau de

l'hôpital à l'Évêque de Nantes, rappelant la fondation de Mlle Cocaud, la nécessité d'instruire la jeunesse et l'absence de toute école, sollicitant la réunion des 4 bénéfices ecclésiastiques nommés la Trinité, les Petits Gués, Notre-Dame-des-Vertus et Notre-Dame-de-la-Fontaine ; enquête *de commodo et incommodo*, conclusions du promoteur de l'Évêché, décret épiscopal de réunion (1772) ; enregistrement au Parlement de Rennes ; — quittances des décimes payés à la caisse diocésaine et comptes de gestion du temporel.

H 551. — E 1. (Registre.) — 78 feuillets, papier.

1696-1791. — Livre des délibérations du bureau de l'hôpital de Blain contenant dans les premiers feuillets, en copie, la donation du Bottier (1696) ; — le mandement du Roi à la Chambre des Comptes d'enregistrer (1698) ; — l'acquêt de l'immeuble du Chapeau-Rouge et les ratifications du contrat (1724), avec le don du duc Louis de Rohan-Chabot fait en vue d'entretenir deux sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve (1726-1727) ; — la procuration de la Supérieure générale desdites sœurs à Mauricette-Renée Le Pape avec pouvoir de traiter et de gérer toutes sortes de biens (1725) ; — acceptation par le général de la paroisse des deux donations ci-dessus (1727) ; traité conclu avec la représentante de la Société des Sœurs de Saint-Thomas réglant les conditions de l'entretien des deux filles servantes des pauvres et leurs obligations (1728) ; — nomination des membres du premier bureau par le duc de Rohan (1728) ; — consentement de Rolland Cocaud de la Marsollais, sénéchal du marquisat de Blain, et des autres héritiers de Jean Cocaud de la Ville-au-Duc à la cession du Bottier (1727) ; — réception des sœurs (1729) ; — délibérations du bureau relatives à l'ouverture d'une école sous la direction de Marie Duclos (1729) ; — le choix de M. Rollaud de Lisle pour économe (1730) ; — la fondation, en la chapelle de l'hôpital, de 15 messes par Mlle Cocaud de la Poupais (1735) ; — la constitution par la même de 1.500 livres de capital sur les États de Bretagne pour acquitter les frais d'union de bénéfices qu'on sollicite en faveur de la création d'une charge de maître d'école (1765) ; — la collocation de 2,400 livres sur la caisse du Clergé de France (1775) ; — la détresse de l'hôpital et les moyens d'y remédier (1778) ; — le bail à ferme des terres du Chapeau-Rouge ; — la proposition d'appeler les sœurs de Plérin au gouvernement de l'hôpital et le traité convenu avec elles (1778) ; — la conversion de l'hôpital en un bureau d'assistance à domicile ; — ordonnance approbative de l'Évêque ; — réception des nouvelles sœurs ; — état de situation duquel il résulte que les revenus s'élèvent à 978 livres et les charges à 730 livres (1778) ; — vérification de comptabilité signée par l'Évêque au cours de sa visite (1779) ; — augmentation de pension des sœurs portée à 120 livres par le duc de Rohan (1780) ; — lettres de confirmation octroyées par le Roi, en 1787, rappelant tous les actes essentiels des archives, y compris le testament de Marguerite duchesse de Rohan, de 1672 ; — acte du don de 10.000 livres par le duc de Rohan, Louis-Marie-Bretagne-Dominique de Rohan-Chabot (1787) ; — nomination de l'abbé Louis Hardy en qualité de régent de l'école de charité de Blain (1789).

H 552. — E 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1778. — Bâtiments. — Procès-verbaux des réparations à faire.

H 553. — E 3. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1763-1788. — Personnel. — Lettres du duc de Rohan portant nomination de MM. Cocaud, sieur de la Ville-au-Duc, Frémont, Cocaud, sieur de la Gracinais, et de M. l'abbé Audrain, curé de la paroisse de Blain, en qualité d'administrateurs de l'hôpital de Blain.

H 554. — F 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1778-1780. — Personnel des sœurs. — Remontrances et requêtes à l'Évêque du diocèse de Nantes sur l'opportunité de convertir l'hôpital en une *Maison de charité;* — conclusions du Promoteur de l'Évêché ; — délibérations du bureau des pauvres ; — traité avec la congrégation des sœurs du Saint-Esprit de Plérin (1778) ; — conventions spéciales arrêtées avec les trois sœurs envoyées à Blain sur la gestion des ressources de la maison.

H 555. — F 2. (Liasse.) — 2 cahiers et 8 pièces, papier.

1730-1778. — Livre de signalement des soldats entrés, morts ou sortis. — Instructions du Commissaire de la Marine à Brest. — Bon de 200 livres offert pour recevoir deux enfants pendant six ans.

H 556. — E 4. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1754-1788. — Comptes en charge et décharge des recettes et dépenses de l'hôpital. — 1763-64, charge, 1,546 livres ; décharge, 1,256 livres. — 1785-1788, charge, 7,159 livres ; décharge, 7,417 livres.

H 557. — E 5. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1729-1792. — Inventaire des meubles et objets mobiliers appartenants à l'hôpital.

AUMÔNERIE ET HÔPITAL DE BOURGNEUF [1]

H 558. — A 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1710-1771. — Hôpital Général de la ville de Bourgneuf. — Délibération du général de la paroisse portant acceptation de divers legs faits en vue de contribuer à l'établissement d'un hôpital général ; — traité avec la duchesse de Retz, consentement de l'évêque ; — lettres patentes du roi Louis XIV portant établissement de l'hôpital et règlement en 41 articles pour la direction de la maison (1712) ; — arrêt d'enregistrement à la Cour du Parlement de Bretagne (1713) ; et à la Chambre des Comptes (1722) ; — procès-verbal de consistance de l'emplacement et clôture de l'immeuble dressé par un commissaire de la Chambre des Comptes ; — lettres patentes de confirmation du roi Louis XV (1770) ; — arrêt du Parlement portant permission d'acquérir ; et enregistrement au siége de la châtellenie de Bourgneuf.

H 559. — B 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 15 pièces, papier.

1699-1771. — Titres des dons et legs faits par la famille Ernaud de Bourgneuf. — Actes relatifs aux trois maisons et jardins acquis par Luc Ernaud, rue du Pont-Edelin, en 1710, et sur lesquels fut élevé le bâtiment de l'hôpital. Remise du droit d'indemnité par la duchesse de Lesdiguières, dame de Retz ; traité avec la même dame rappelant tous les efforts des bienfaiteurs pour parvenir à cette fondation et assurant la conservation de ses droits de patronage et de seigneurie (1710). — Donation de Marie Ernaud, veuve Nepvouet de la Breille, comprenant une maison (1721) ; consentement de ses héritiers. — Testaments de Claire Ernaud, comprenant un don de meubles et de 1300 livres en argent (1735) ; — de Marguerite Ernaud, comprenant un don de 300 livres et des meubles (1748). — Donation par Françoise Ernaud, veuve Reinach, d'une maison en ruines (1750) ; — par Elisabeth Ernaud, de meubles et de pièces d'argenterie (1761) ; — par Marie-Anastase Ernaud, du pré Paty qu'elle avait acquis suivant contrats annexés (1771).

H 560. — B 2. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier.

1659-1746. — Titres des dons et legs provenant des bienfaiteurs dont les noms suivent : Gallot, prêtre, recteur de Saint-Mars-de-Coutais, des ornements et vases sacrés, 1,600 livres de capital, arrérages d'une pension et d'une rente de 100 livres échus au jour de sa mort, le tout en faveur des malades de la paroisse de Saint-Mars-de-Coutais (1713) ; — Julienne Charon, veuve Rocquand, un logis avec jardin près l'étier du Pont-Edelin (1713) ; — Pierre Jahen, capitaine de vaisseau, et Adrienne Dudoit, 40 livres de rente foncière, le pré des Grandes-Baires et un bossis de terre au fief de Bois (1718) ; — Honoré Rouxeau, 14 aires de marais salants aux salines Perraux et Rousseau (1718) ; — le sieur Amoureux du Marais, 500 livres que contestèrent ses héritiers (1722) ; — Perrine Dorré, veuve E. Chollet de Belfond, écuyer ; Yves Bazillais, greffier en chef de la Chambre des Comptes, veuf de Laurence Dorré et Jacquette Dorré, 5 aires de marais au Puimain, et un boisseau et demi de froment sur un journal de la tenue des Tombes, en Saint-Cyr-de-Bourgneuf, près le bois de la Motte (1727) ; — l'abbé Richer, ses meubles et créances (1730) ; — Hubin de la Geoffrairie, docteur en médecine, constitut de 4,280 livres, les trois quarts du produit de ses fermes, et de la vente de ses meubles ; — contestation soulevée par ses héritiers (1731).

H 561. — B 3. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1684-1771. — Testaments, contrats, titres divers concernant les dons et legs consentis par les bienfaiteurs dont les noms suivent : Marie-Anne Verré des Poislines, 200 livres de rente sur la Bigotière, en la paroisse de Saint-Mesme ; — Catherine Robard, 14 aires de marais, une boisselée de terre, la vigne du Château-Gaillard, 7 quarteaux et 2 boisseaux de froment de rente (1733) ; — l'abbé Joseph Racine, abbé de Saint-Marcien d'Auxerre, et prieur de Saint-Laurent de Bourgneuf, 500 livres à toucher pendant 50 ans, termes qui furent payés

1. Fondation de Gérard de Machecoul et d'Aliénor de Thouars, en 1306. Les titres originaux sont perdus ; le fait s'établit au moyen de copies annexées aux procédures soutenues par l'Hôpital-Général contre les Cordeliers de Bourgneuf chargés par leur acte de fondation du service de cet établissement. Il ressort de ce procès que leurs bienfaiteurs les obligèrent à construire une aumônerie pour 15 pauvres, deux maisons l'une pour les pauvres femmes en gésine, l'autre pour le logement de l'aumônier parce qu'ils leur donnèrent pour cette destination 900 aires de marais et 50 hommées de pré (1306) ; — que plus tard, en 1337, ils leur donnèrent encore, dans l'île de Bouin, des héritages estimés 120 livres de rente, volontés qui furent confirmées par bulle du pape Jean XXII, par chartes de Jean III et Jean IV, ducs de Bretagne, et par un accord avec Jean de Craon (1427).

d'abord par la marquise d'Ampuse, puis par les héritiers de Michelle Racine, épouse de Mathieu Groust, chevalier (1735) ; — Charles-Louis Robert du Moulin-Henriet, archidiacre de Nantes, 500 livres pour compléter un autre don en faveur des anciennes sœurs de l'hôpital général de Nantes (1746) ; — Marguerite Blin, ses meubles (1748), Adrienne Verré des Poislines, supérieure de l'hôpital général, le pré de Milpé contenant 3 journaux (1761).

H 562. — B 4. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin ; 101 pièces, papier.

1599-1757. — Titres du legs de l'abbé Arot de Landavran, chanoine de Vitré, titulaire du bénéfice des Brissons, comprenant 9 journaux et deux boisselées de terre, 15 aires de marais salants, 65 livres 12 sous de rente foncière, et 6 boisseaux de froment de rente. Contrats de partage, d'acquisition, et aveux de ces héritages qui provenaient des familles Chiron, Brisson et Pinet. — Correspondance dudit chanoine avec les procureurs chargés de ses intérêts.

H 563. — B 5. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1628-1783. — Acquisitions. — Titres de propriété d'une maison sise en face l'hôpital, de maisons sises rue du Pont-Edelin et au Bas-Chemin acquises des Bureau et des Godet, en 1760 ; d'un jardin et d'un emplacement de maison, nommée Versailles, sur le chemin de Beau-Séjour ; — de plusieurs pièces de terre sises près de l'emplacement de la chapelle Saint-Laurent et de la croix de Notre-Dame-de-Bon-Port. — Contrats d'acquisition, d'arrentement, franchissement de rente, procès-verbal d'état de lieux, de prise de possession et transactions. Accord entre le procureur fiscal de la châtellenie de Bourgneuf, les administrateurs de l'hôpital, R. Montaudouin de la Clartière et Louis du Tressay, propriétaires voisins, sur le déplacement d'un chemin allant de la grange de la seigneurie à Bourgneuf, qu'ils abandonnent pour le faire passer sur la chaussée de l'étang (1783).

H 564. — B 6. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 9 pièces, papier.

1733-1785. — Déclarations féodales. — Aveux rendus par les administrateurs à la baronnie de Bouin pour les terres et salines sises dans sa mouvance ; — et à la seigneurie de Saint-Mars de-Coutais pour le temporel de la chapellenie des Couëtis comprenant une maison et une rente foncière de 34 boisseaux de seigle ; — à la seigneurie du Bois des Tréhans pour la métairie de la Boutinarderie, paroisse du Clion ; — à la seigneurie de la Garnache pour le tènement de la Flocelière, paroisse du Bois de Cené ; — à l'abbaye de l'Ile-Chauvet, pour la tenue Herbert, même paroisse.

H 565. — B 7. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1697-1788. — Domaines affermés. — Baux à ferme et arrentements de domaines situés en la paroisse de Saint-Cyr et Bourgneuf, aux lieux dits le Marais-Priou, la Millassière, Chaussun, le Pré-au-Prêtre, la Paillère, le Bossis-André, la Palette, Chilois, Nigardré, le pré Milpé, Port-Aury, les Cabosses, les Corneilleran, la tenue Bernard, le Clos Glairaud et les Marchais ; — des dîmes des Bromeries, de maisons sises en la ville ; de la métairie de la Priouté Saint-Laurent ; — de maisons et marais sis en l'île de Bouin, aux lieux de la Coutant, du marais Lorel et du Châtelain ; — d'une maison à Saint-Mars-de Coutais ; — de prés et marais en la paroisse Sainte-Croix de Machecoul ; — d'une maison à Sainte-Pazanne ; — de prés, de marais et de terres labourables en la paroisse du Bois-de-Cené.

H 566. — B 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier.

1763-1766. — Aliénations. — Aliénation des trois journaux du pré Milpé, en Bourgneuf, au profit de Louis Hamon de la Thébaudière, acquéreur. — Bannies et prise de possession.

H 567. — B 9. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 63 pièces, papier.

1333-1757. — Procédures. — Instance en restitution de divers biens usurpés, poursuivie d'abord par les administrateurs de l'hôpital devant le Présidial de Nantes qui, le 11 août 1756, condamna les Cordeliers de Bourgneuf à restituer la moitié de 900 aires de marais salants et de 50 hommées de pré, en l'île de Bouin, et la jouissance desdits biens, depuis 1750, jour de la demande ; — productions comprenant l'acte de la fondation du couvent par Gérard de Machecoul et Aliénor de Thouars, à la charge de bâtir et entretenir un hôpital près d'eux (1303) ; — les bulles de Jean XXII ratifiant (1333) la fondation des Cordeliers ; — les lettres de confirmation et d'amortissement des ducs Jean III (1332) et Jean IV (1395) ; — des aveux rendus à la châtellenie de Bouin, en 1610 et en 1729 ; — extraits de procédures soutenues par les religieux au XVIIe siècle ; — extraits de leurs arrentements, consultations, mémoires, observations, réponses, répliques, productions, observations, requêtes, assignations, ajournements et sentence.

H 568. — B 9 *bis*. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1757-1759. — Instance en restitution contre les Cordeliers poursuivie devant le Parlement de Rennes par les administrateurs de l'hôpital appelants *a minima* de sentence rendue au Présidial, en 1756. — Consultations, requêtes, mémoires et arrêt condamnant les Cordeliers aux réparations prononcées par le Présidial et à la restitution de la jouissance des 29 dernières années des 900 aires de marais et des 50 hommées de pré.

H 569. — B 10. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1757-1760. — Transaction sur le procès précédent dans laquelle les Cordeliers abandonnent tous leurs biens-fonds de l'île de Bouin, plus 4 journaux de terre, 5 boisselées et 57 aires de marais en Bourgneuf ; — lettres patentes et arrêt d'homologation du Parlement de Rennes ; — états de biens, bannies et correspondance avec les procureurs.

H 570. — B 11. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1729-1784. — Impositions foncières. — Edits, déclarations, lettres patentes et arrêts du Conseil concernant les gens de mainmorte, la perception des droits de contrôle, d'amortissement, de francs-fiefs, des impôts du dixième et du vingtième, la régie des économats ; — la constitution des rentes viagères, le taux de l'intérêt de l'argent, etc. — Mémoires, requêtes à l'Intendant de la province, demandes en décharge contre les prétentions des fermiers des droits d'amortissement, de contrôle et d'insinuation. Contrainte, sommations et quittances. — Requête aux commissaires des États de Bretagne pour être affranchi de l'impôt du dixième mis sur la métairie de la Bigottière, en Saint-Mesme.

H 571. — B 12. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 68 pièces, papier.

1648-1789. — Titres des rentes foncières à percevoir en argent ou en nature sur le tènement de Coche, en la paroisse de Saint-Hilaire de Chaléons ; — sur une maison et des pièces de terre en Bourgneuf ; — sur les tenanciers de la Flocelière et du Douzain, en la paroisse du Bois-de-Cené, et sur une maison de Saint-Cyr. — Reconnaissances et instances en recouvrement.

H 572. — B 13. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1730-1788. — Titres des rentes constituées sur les héritiers Crusson, J-B. Nepveu, veuve Raimbaud, veuve de la Brèche, Bonnet, Séb. Guibert, les sœurs Cassard, sur le Clergé de France, sur l'abbaye de Geneston et sur l'Hôtel-Dieu de Nantes. — Obligation de 363 livres souscrite par Guillaume Robard. — Contrats de constitution, de reconnaissance, de transfert et de subrogation.

H 573. — B 14. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 98 pièces, papier.

1753-1762. — Revenus casuels. — Requête à l'Intendant pour obtenir un octroi de 6 deniers par pot de vin vendu en détail ; rapports, mémoires et réponses. — Arrêt du Conseil concédant, pour une durée de 9 ans, un octroi de 6 deniers sur les vins vendus en détail à Bourgneuf, à la Frazillière, à Sainte-Pazanne, à Port-Saint-Père, à la Bernerie, aux Moûtiers, à Fresnay, à Saint-Cyr, à Port-la-Roche, et à Saint-Mars-de-Coutais. — Procurations des adjudicataires, bordereaux des vins débités, quittances des Pères des Pauvres.

H 574. — B 15. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1750. — Adjudication du monopole de la viande de carême, moyennant 40 livres, devant le siège de Bourgneuf, et cahier des charges réglant le tarif.

H 575. — C 1. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1717-1765. — Extinction de bénéfices ecclésiastiques et réunion de leur temporel avec leurs charges à la mense de l'hôpital. — Délibérations du général de la paroisse, procès-verbaux de consistance, requêtes au Parlement et à l'Évêque, enquête, consentements des patrons et titulaires, oppositions, mémoires, décrets épiscopaux, lettres patentes prononçant la réunion ; arrêts d'enregistrement de la Cour et de la Chambre des Comptes relatifs au prieuré de Saint-Laurent de Bourgneuf, relevant de l'abbaye de Pornic (1721), la chapellenie de Sainte-Catherine de Portric, île de Bouin (1726) ; — les légats des Brissons et des Rouauds (1739) ; — la chapellenie de Saint-Jean de la Clartière, desservie à Sainte-Croix de Machecoul (1742) ; — la chapellenie des Dores desservie à Bourgneuf ; — la chapellenie des Durassiers desservie à Sainte-Pazanne (1747) ; — la chapellenie des Couëtis, desservie à Saint-Mars-de-Coutais (1747) ; — les chapellenies de Saint-Julien-des-Néaux ; de Saint-Jean, de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine (1749) ; — des Gilberts, des Gicqueaux et des Taillebœufs (1760), desservies en l'église de Bourgneuf.

H 576. — C 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1692-1735. — Prieuré de Saint-Laurent de Bourgneuf. — Aveu et déclaration de temporel à Marguerite de Gondy, duchesse de Retz, par Jean Toron, clerc du diocèse de Paris (1692) ; — et prise de possession par l'un des directeurs de l'hôpital, en 1735.

H 577. — C 3. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1497-1746. — Bénéfice des Couëtis fondé en l'église de Saint-Mars-de-Coutais par Georges Meschinot en 1497. — Testament portant don de 6 écus d'or de rente, de 6 livres, 17 sous, 9 boisseaux, 2 setiers de seigle et un demi chapon de rente foncière sur les terres du Paty et de la Girarderie et sur le village de la Marzelle ; plus une hommée de courtil et 13 hommées et demie de vigne. — Présentations, collations, prises de possession et aveux. Baux à ferme de la maison des Couetis à Saint-Mars (1655-1746). — Acquisition par Jean Robert du Moulin-Henriet du pré de la Mercerie. — Acquêt, aveu et instance en recouvrement concernant une rente de 18 boisseaux d'avoine à prendre sur le tenement de Coche, en la paroisse de Saint-Hilaire de Chaléons.

H 578. — C 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1717-1753. — Chapellenie des Durassiers desservie en l'église de Sainte-Pazanne. — Présentations de la famille Robert du Moulin-Henriet, collation, démission, procuration et prise de possession. — Bail du temporel moyennant 115 livres, en 1753.

H 579. — C 5. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 30 pièces, papier.

1599-1769. — Bénéfice de Sainte-Catherine de Portric desservi en l'église de Bouin. — Présentations et prises de possession. — Aveux et quittance. — Bail à ferme du temporel estimé 48 livres, en 1768.

H 580. — C 6. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 55 pièces papier.

1530-1769. — Bénéfices desservis dans l'église de N.-D. de Bon-Port de Bourgneuf. — Testament, prise de possession et déclaration de temporel concernant la chapellenie de Saint-Nicolas fondée par Valérien Girard, en 1530. — Bail conclu, en 1769, pour 67 livres. — Fondation de messes à l'autel Sainte-Anne par Jeanne Brisson, épouse de Th. Olivier, marchand, (1630) ; — compétitions entre les présentateurs et les titulaires. — Autre fondation par Julien Brisson, prêtre (1655), augmentée par G. Chiron, prêtre, en 1670. — Acte de collation, de prise de possession, déclaration de temporel de 1691 et quittance de décimes payés.

H 581. — C 7. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 42 pièces papier.

1648-1728. — Légat Rouaud desservi en l'église de Bourgneuf. — Testament de Pierre Rouaud, prêtre, portant donation d'une maison avec jardin à Bourgneuf avec 15 livres de rente (1648). — Présentations, collations, prises de possession, déclaration de temporel et instances en paiement de fermages et de rentes. — Procédures du chapelain Guy Arot, contre les héritiers de son prédécesseur, Julien Gouy, qui avait négligé d'entretenir les logements de son bénéfice où se tenait l'école charitable (1706).

H 582.— C 8. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1649-1760. — Bénéfices desservis dans les églises de Saint-Cyr et de N.-D. de Bon-Port de Bourgneuf. — Arrentement de terre, échange, acte de présentation et d'homologation concernant la chapellenie des Dorés fondée par Emérance Doré, femme Longespée, en 1656. — Présentations, collations, prises de possession, bail, reconnaissance et instances en recouvrement concernant la jouissance des bénéfices des Gicqueaux, Guibert et Taillebeuf ; — et celui de Saint-Julien des Néaux affermé 24 livres, au XVIIIe siècle.

H 583. — C 9. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1727-1787. — Décret de M. de la Laurencie, évêque de Nantes, portant réduction des messes célébrées dans la chapelle de l'hôpital par suite des bénéfices annexés (1787). Quittance des messes acquittées par les Cordeliers de Bourgneuf à la requête des dames hospitalières.

H 584. — D 1. (Registre.) — Petit in-f° ; 70 feuillets, papier.

1789. — Répertoire et inventaire des titres et archives de l'hôpital général de Bourgneuf dressé par M. Mourain, administrateur, en 1789, comprenant un tableau des domaines, rentes et charges, et une nomenclature méthodique des titres de donation et de propriété avec analyse détaillée des pièces.

H 585. — E 1. (Registre.) — Petit in-f° ; 153 feuillets, papier.

1714-1791. — Livre des délibérations du bureau des Directeurs portant admission des demoiselles Cathe-

rine Robard, et Marguerite Ernaud parce qu'elles paient 150 livres de pension en qualité de servantes des pauvres ; — acceptation d'un don de 2.000 livres de M. Joly du Bois Tancy, agissant pour son épouse, d'un legs de 900 livres de Julienne Barbot à la condition d'avoir une maîtresse d'école pour les filles (1714) ; — mentions d'un don anonyme de 800 livres pour l'entretien d'un régent et d'une maîtresse (1719) ; — de la vérification des comptes et des réparations des bâtiments ; — de l'exécution des fondations pieuses ; — des collocations de fonds à constitut, des emprunts, des acquisitions de biens, des nominations d'administrateurs, de l'administration des domaines et des acceptations de sommes à fonds perdus ; — de la vente de la métairie de la Bigottière, en Saint-Mesme (1737) ; — de la visite faite, en mai 1738, par M. Turpin Crissé de Sanxay ; — de la fondation de deux lits au profit des métayers de la Durasserie et du Moulin-Henriet, en Sainte-Pazanne, par l'abbé Robert du Moulin-Henriet (1746) ; — relatant la promesse faite à Mlle de Montaudouin, dame de la Touche-Gerbaud, en reconnaissance de ses générosités, de donner la préférence à un pauvre vassal de la seigneurie de la Touche, quand il y aura un lit vacant, et qu'il se présentera deux postulants (1757) ; — l'élection d'aumôniers régents capables d'enseigner le latin ; — les réunions de bénéfices demandées pour l'accroissement de la mense des pauvres ; — le renouvellement des fermes ; etc.

H 586. — E 2. (Cahiers.) — 6 pièces, papier.

1708-1720. — Comptes du trésorier de l'hôpital. — De 1708 à 1714, les recettes s'élèvent à 6.677 livres ; les dépenses à 6.674 livres.

H 587. — E 3. (Cahiers.) — 8 pièces, papier.

1730-1749. — Comptes du trésorier. — De 1731 à 1741, les recettes montent à 17.325 livres, les dépenses à 20.225 livres.

H 588. — E 4. (Cahiers.) — 3 pièces, papier.

1750-1759. — Comptes du trésorier. — De janvier 1750 à avril 1752, les recettes s'élèvent à 13.747, les dépenses à 13.724 livres.

H 589. — E 5. (Cahiers.) — 5 pièces, papier.

1760-1769. — Comptes du trésorier. — De décembre 1766 à décembre 1768, les recettes montent à 14.631 livres, les dépenses à 13.891 livres.

H 590. — E 6. (Cahiers.) — 7 pièces, papier.

1770-1779. — Comptes du Trésorier. — De février 1774 à février 1776, les recettes montent à 18.873 livres ; les dépenses à 16.313 livres.

H 591. — E 7. (Cahiers.) — 11 pièces, papier.

1780-1790. — Comptes du Trésorier. — De avril 1785 à juin 1786, les recettes montent à 7.300 livres, les dépenses à 6.740 livres.

H 592. — E 8. (Registre.) — In-folio ; 198 feuillets, papier.

1766-1784. — Livre journal des recettes journalières de la maison contenant en tête une description sommaire des biens-fonds et des rentes appartenants à l'hôpital.

H 593. — E 9. (Registre.) — In-folio ; 105 feuillets, papier.

1786-1792. — Sommier des recettes et dépenses provenant des fermiers de l'hôpital et des débiteurs de rentes.

H 594. — E 10. (Registre.) — In-folio ; 140 feuillets, papier.

1744-1764. — Journal ou dial des recettes.

H 595. — E 11. (Registre.) — In-folio ; 74 feuillets, papier.

1787-1790. — Grand livre des recettes et dépenses du trésorier Himène de la Jarrie.

H 596. — E 12. (Registre.) — 59 feuillets, papier.

1789-1792. — Journal des dépenses de la Supérieure.

H 597. — E 13. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1752-1789. — Tableaux des revenus et des charges dressés en 1786 et 1789. — États de situation dressés pour l'intendance de Bretagne.

H 598. — E 14. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1714. — Emprunts. — Reconnaissance de 200 livres prêtées par la communauté des prêtres de Saint-Clément de Nantes, agissant pour Mlle Claude de Boisset, afin de

payer les ouvriers qui ont travaillé aux bâtiments neufs.

H 599. — E. 15. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1749.— Travaux de réparation.— Métré, estimation, marché.

H 600. — F. I. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1769. — Personnel. — Demande en décharge de la contribution des grands chemins pour le chirurgien de l'hôpital, adressée à l'Intendant de la province.

H 601. — F 2. (Cahier.) — 50 feuillets, papier.

1768-1786. — Livre d'entrée et de sortie des pauvres admis à l'hôpital.

H 602. — F 3. (Cahier.) — 63 feuillets, papier.

1787-1792.— Livre d'entrée, de sortie et de décès des pauvres admis dans les salles de l'hôpital.

H 603. — F 4. (Cahier.) — 24 feuillets, papier.

1769-1786. — Relevé des malades et infirmes traités à l'hôpital de Bourgneuf.

H 604. — G 1. (Registre.) — 120 feuillets, papier.

1685-1746. — Bureau des dames de charité chargées d'assister les pauvres honteux, établi par l'évêque de Nantes dans sa visite de mai 1685. — Délibération fixant la quotité des secours à distribuer à chaque famille, réglant le placement des jeunes filles en apprentissage, désignant les dames qui auront soin de l'hôpital, et celles qui visiteront les malades à domicile ; rapportant le partage des quartiers de la ville, la vérification des comptes et les messes payées aux Cordeliers.

H 605. — G 2. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1752-1753. — Requêtes et remontrances à l'Intendant de la province pour obtenir des secours ; et réponse annonçant l'envoi de 100 quintaux de riz (1752) ; — et autorisation de vendre le surplus des distributions pour acquérir du blé.

H 606. — H 1. (Liasse.) — 170 pièces, papier.

1734-1786. — Correspondance adressée à Mlle Verré des Poislines et à Mlle Ernaud, supérieures sur les affaires de la maison, sur la direction intérieure et surtout sur la marche des procès : l'une est du duc de Villeroy qui remercie Mlle Verré des Poislines de la part qu'elle prend à son deuil.

HÔPITAL GÉNÉRAL DE CHATEAUBRIANT

H 607. — A 1. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1759. — Actes de fondation. — Hôpital général fondé, vers 1672, dans la maison du Palierne, puis transféré rue de Couëré lors du passage du P. Chaurand en 1680. — Lettres patentes du roi Louis XV rappelant les commencements de l'institution de l'hôpital, en 1680, les largesses des princes de Condé et de la municipalité pour le consolider, constatant qu'il renferme 39 lits, qu'il est desservi par deux filles et deux sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve, qu'il possède un revenu fixe de 2.155 livres, qu'il est chargé de 150 messes pour les bienfaiteurs et confirmant l'établissement de la maison avec la jouissance de tous les privilèges octroyés aux hôpitaux par l'édit de 1662. — Arrêt d'enregistrement obtenu du Parlement de Rennes.

H 608. — B 1. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1649-1742. — Dons et legs avec fondations de services religieux. — Extraits de testaments et contrats concernant les donations suivantes : 150 livres par Jules Duclos (1677) ; — 51 livres de rente par P. Lalande, marchand ; — 200 livres par Françoise de Meza, veuve de Jean Lusse (1680) ; — 1.300 livres par Ambr. Guénier, sieur de la Chevrollais (1680) ; — un canton de terre dans le champ de Beré, près de la ville, par Renée Charon, veuve Louis Camus de la Maisonneuve (1680) ; — 200 livres de capital par Math. Bellanger (1680) ; — 200 livres par Anne Brossais ; — une créance de 80 livres et une somme de 300 livres par l'abbé Pierre Blays, doyen de Châteaubriant, lequel s'est engagé aussi à faire construire à ses frais un bâtiment dans le jardin donné par l'abbé P. Delalande, à la charge de recevoir la fille Berlin sa vie durant, un jardin faubourg de Couëré, par le même abbé, lequel l'avait acquis de J. Maujouan du Gasset, procureur au Parlement (1686) ; — 220 livres par Louise Brossais veuve Felot (1688) ; — — 200 livres par Et. Guénier, sieur du Sauzay (1694) ; — extrait du testament d'Ancelotte Alix, et contrat entre vifs portant legs à l'hôpital de la métairie de Carantesche (Auverné) adjugée judiciairement à P. Alix, en 1654, à la charge d'être reçue à l'hôpital sa vie durant, et donation supplémentaire d'une rente de 8 livres

1719 ; — titre d'acquisition et aveux rendus à la seigneurie de Maupiron par les propriétaires de la Carantesche. — Testament de Louise Guibourd, veuve La Touche, portant donation d'une somme de 40 livres et de 10 boisseaux de blé (1697). — Don de 200 livres par Julienne Lebreton, veuve Bouchard (1698).

H 609. — B 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 95 pièces, papier.

1702-1779. — Dons et legs, et fondations de services religieux. — Extraits de testaments et contrats concernant les donations suivantes : 500 livres et les bestiaux de la métairie de Saint-André par Et. Leray, prieur de Saint-André (1702) ; — 200 livres par Perrine Brossais, veuve Tullier (1705) ; — le pré de Maubuisson près l'étang de Choisel par Louise de la Lande, épouse de P. Mousset (1724) ; — une chambre avec grenier au-dessus, rue Dosdane à Châteaubriant, par V. Barbarin (1737). — Legs par Martin Maugars, doyen de Châteaubriant, de tous ses biens meubles, à la charge d'acquitter ses dettes mobilières ; et réclamations de V. Maugars, sieur du Brossay, et de J. Hardouin de la Touche, ses héritiers (1738) ; par le prince de Condé, baron de Châteaubriant, de 80 actions de la Compagnie des Indes, et d'une somme de 3.000 livres (1742). — Donation par les époux Briard, marchands, d'une maison sise à Châteaubriant, au haut de la place du champ de foire, et de 255 livres (1744) ; — par Louise Lebreton, d'une créance de 2.600 livres à la charge d'être reçue pensionnaire (1744) ; — par Anne Luette, veuve de Jacques Le Bastard, écuyer, seigneur de Baulac, d'une somme de 200 livres (1764). — Legs de 200 livres par Gab. Rotureau, à la charge de célébrer 4 messes par an (1769).

H 610. — B 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 18 pièces, papier.

1708-1766. — Acquisitions. — Instance des administrateurs contre Pierre Ballais, tanneur, pour obtenir de lui la rétrocession d'un jardin voisin de l'hôpital qu'il avait acquis des demoiselles Legrand (1708). Délibérations, requête au Parlement, arrêt enregistrant les lettres patentes d'autorisation, acte d'acquisition portant cession par V. Ballais de la Hardouinière aux directeurs de l'hôpital d'une maison avec jardin sise au faubourg de Couëré, destinée à l'agrandissement des bâtiments des pauvres ; — et emprunt de 4.000 livres pour acquitter le paiement ; — titres de propriété, aveu à la seigneurie de la Galissonnière.

H 611. — B 4. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1716. — Aliénations. — Vente par les pères des pauvres, mandataires de Perrine Saulnier, leur pensionnaire, d'une portion de maison sise à Martigné avec 18 cordes de terre qui fut acquise par R. Perrière pour 300 livres.

H 612. — B 5. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 23 pièces papier.

1734-1789. — Baux de location. — Baux à ferme d'une chambre avec grenier rue Rigale ; — d'une maison au faubourg de Couëré ; — d'une maison avec jardin Grande-Rue ; — de maisons rue Dosdane, à la Barre, à la porte Saint-Jean ; — de jardins près le rempart Saint-Michel et la place d'Aiguillon ; — et de la métairie de la Carentesche en Auverné ; — acte de résiliation, procès-verbal d'état de lieux et sentences de condamnation sur des instances en paiement poursuivies par les administrateurs contre les fermiers.

H 613. — B 6. (Liasse.) — 4 pièces, pachemin ; 46 pièces, papier.

1681-1718. — Rentes constituées. — Contrats d'obligation souscrits au profit de l'hôpital par J. Guérault, sieur de la Noë, par Et. Guesnier, sieur du Sauzay, par P. Ernoul de la Maffrière, R. Binet de la Briandais, J. Ory, B. Bonnier, prêtre, P. Carpentier, la veuve Louvigné, Fr. Landais, les époux Arondel, la veuve Maillery. — Procédures des instances en recouvrement poursuivies contre les débiteurs et remboursements.

H 614. — B 7. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 54 pièces, papier.

1692-1789. — Rentes constituées. — Contrats d'obligation souscrits au profit de l'hôpital par Franc. Chevalier, sieur de Chantelou, Fr. Landais, N. Rigault, J. Sauleaux, prêtre, Ch. Aubin, Julien Monnier, la veuve Planchenault, N. Bernard, sieur du Treil, lieutenant honoraire de la maîtrise des Eaux et Forêts de Châteaubriant, et Et. du Cellier, son épouse. — Autres constituts sur le Clergé, sur les États de Bretagne et sur la ville de Châteaubriant. — Actes de remboursement et procédures des instances poursuivies contre les débiteurs — Lettres patentes autorisant la ville de Châteaubriant à emprunter 3.000 livres afin d'acquérir deux maisons et d'augmenter le champ de foire.

H 615. — B 8. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 67 pièces, papier.

1596-1764. — Rentes à recouvrer. — Procédures diverses d'une instance portée au Parlement de Rennes et au Conseil du Roi contre les religieux de Beré qui refusaient d'acquitter une rente de 40 boisseaux de blé à laquelle ils étaient tenus en vertu de l'édit de 1662 ;

— arrêt du Parlement condamnant les religieux à verser en aumône aux pauvres, chaque année, la somme de 40 boisseaux de blé et un écu deux tiers à la fête de Pâques (1536). — Accords et baux constatant que les fermiers généraux du prieuré étaient astreints à acquitter cette aumône entre les mains du prieur claustral, et quittances. — Lettres d'évocation au Grand Conseil (1676) ; — arrêt du Parlement validant l'accord conclu entre le prieur commendataire et les religieux le 4 mars 1588, lequel rappelle l'obligation de la dite aumône ; — requêtes, remontrances, délibérations des Pères des pauvres afin d'obtenir que les religieux de Marmoûtier versent leurs aumônes entre leurs mains. — Annulation d'un accord conclu par les religieux avec la paroisse de Piré qui privait l'hôpital de dix années d'arrérages (1693).

H 616. — B 9. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

1712-1770. — Créances et pensions. — Instances en recouvrement d'une pension de 100 livres due par les parents de Jeanne Durand ; — et d'une créance de 4.000 livres acquise par l'hôpital contre Joseph et Louise Lemarié, lors de l'adjudication des biens de Denis Leray de la Lortière.

H 617 — B 10. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1671-1787. — Revenus casuels. — Assignation à Pierre Navinel, adjudicataire de la charge de juré crieur de meubles, lequel, par son marché, devait 3 livres par an à l'hôpital, propriétaire de la charge (1718) ; — extrait de l'arrêt du Conseil portant règlement entre les fermiers des impôts et billots de Bretagne et les privilégiés (1671) ; — et mémoire des directeurs de l'hôpital réclamant l'exécution de l'arrêt du Conseil qui supprime l'institution du Papegault et attribue aux hôpitaux la franchise de 60 pipes de vin accordée au roi des arbalétriers (1772) ; — délibération et requête suivies d'un arrêt du Parlement autorisant les Pères des pauvres à quêter les dimanches et fêtes pendant les offices (1786) ; — baux à ferme des privilèges de la boucherie de carême, de la fabrication des châsses et du langayage des porcs concédés, en 1766, pour le prix annuel de 216 livres ; — arrêt du Parlement condamnant les bouchers de la ville à verser une indemnité de 230 livres parce qu'ils se sont coalisés le jour de l'adjudication (1786).

H 618. — B 11. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1710-1784. — Droits d'amortissement et de contrôle. — Arrêt du Conseil exemptant des droits d'amortissement les fondations faites en faveur des hôpitaux et écoles de charité (1710) ; — demandes en décharge adressées à l'Intendant de la province lors de l'afféagement d'un jardin près la porte Saint-Michel consenti par le prince de Condé à la charge d'une messe par an ; — contraintes décernées par le fermier de la Régie à propos des legs d'Anseline Thuillier, veuve du sieur Fontenay (1730) ; d'Ancelotte Alix, fondatrice d'une messe annuelle de Julien Galpin ; de l'acquisition de la maison Leray ; — quittances. — Arrêt du Conseil du Roi portant règlement pour le recouvrement des droits d'amortissement et de francs fiefs (1738). — Condamnation de payer 666 livres pour l'amortissement de la métairie de Garantesche, et décharge subséquente accordée ensuite ; — contrainte de payer les droits dus à raison de l'acquisition de la maison Ballais et de la donation Rotureau ; — arrêts du Conseil du Roi ordonnant aux greffiers des chapitres, communautés et hôpitaux de fournir au fermier du Contrôle un état de tous les actes inscrits sur leurs registres et de tenir à l'avenir deux registres, dont l'un sera pour l'administration temporelle et sera soumis au Contrôle (1739) ; et déchargeant ensuite lesdites communautés de tout droit de contrôle pour les actes antérieurs à 1740 moyennant un forfait de 120,000 livres payables par le Clergé (1740). — Demandes en décharge adressées à l'Intendant de Bretagne, et mémoires de justification.

H 619. — C 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1671-1675. — Chapelle de l'Hôpital. — Fondation par Françoise Riallen d'une chapellenie d'une messe par semaine en l'honneur du Rosaire à célébrer de préférence en la chapelle de la prison ; et donation de 500 livres de capital pour en assurer le service (1671) ; — *visa* approbatif de l'évêché ; — consentement de la fondatrice et du chapelain portant que les messes ci-dessus seront célébrées a la chapelle de l'hôpital qui est projeté à Châteaubriant (1675).

H 620. — D 1. (Liasse.) — 8 pièces, papier.

1693-1722. — Inventaires des titres et du mobilier de l'hôpital général.

H 621. — E 1. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets et 7 p., papier.

1680-1690. — Livre des délibérations du bureau des Pères des pauvres et directeurs de l'hôpital général se rapportant à l'établissement de la maison avec les

conseils du père Chaurand, jésuite, le 21 septembre 1680 ; — à la nomination des directeurs et des visiteurs (2) ; — à la rédaction des règlements intérieurs avec l'assistance du P. Chaurand (8) ; — au choix de deux demoiselles surveillantes (10 et 189) ; — à l'acceptation de diverses fondations faites par MM. Bellanger, P. de la Chevrolais, L. Blais, doyen de Châteaubriant, Jeanne Houssais, P. Delalande, J. de la Chevrolais et autres (2-25) ; — à la collocation des fonds reçus à divers titres ; — à l'adjudication de la vente de la viande de carême et de la fabrication exclusive des châsses (27) ; — au placement des apprentis (106) ; — à l'élargissement des vagabonds arrêtés ; — à la place des troncs (52) ; — à l'examen des comptes ; — aux formalités de visite d'entrée et de sortie imposées aux pauvres à leur entrée (255, 271, 280) ; — au renouvellement du personnel des Directeurs (155) ; — à une subvention de 125 livres envoyée par les Etats de Bretagne (268) ; — à la nécessité d'appeler à Châteaubriant une demoiselle et une sœur servante de la société de Saint-Thomas de Villeneuve (276) ; etc.

H 622. — E 2. (Registre.) — 188 feuillets, papier.

1731-1774. — Livre des délibérations du bureau des Directeurs de l'hôpital concernant la location de deux maisons sises à Couëré (1 et 7) ; — la nomination de l'abbé Foucher aux fonctions d'aumônier et de trésorier (93) ; — le renvoi d'un écrouelleux (23) ; — le paiement des droits d'amortissement (12) ; — le remplacement de Mlle du Domaine par Gen. Perrier de la société de Saint-Thomas de Villeneuve en qualité de supérieure (1743) ; — l'habillement des pauvres ; — l'acceptation et le remboursement des rentes constituées ; — la commande d'une armoire à trois clefs pour loger les archives (65) ; — la réception de P. Jambu, peigneur, à la condition d'enseigner son métier aux pauvres (35) ; — l'allocation de 50 livres de gages au maître apothicaire (160) ; — le secours de 50 sous par mois accordé à une fille-mère dans la détresse (142) ; — les regrets causés par le départ de la sœur Villemain et les démarches à tenter pour la conserver (168) ; — l'acceptation de diverses fondations faites par l'abbé de Lourmel (64), la présidente Colin de la Biochaie, et J. Brossais du Perray (124), le prince de Condé (46), M. de Coulanges (63) et autres ; — l'annexion des biens dependants, en 1745, de la grande confrérie desservie en l'église de Saint-Nicolas (f° 81). — Déclaration du roi Louis XIV sur le droit des curés de siéger au bureau des administrateurs des hôpitaux (1698) (f° 54). — Lettres patentes de Louis XV autorisant l'établissement de l'hôpital (f° 135), requête au Parlement et arrêt d'enregistrement (1759). Historique de la fondation adressé à l'intendant de la province (29-32) ; etc.

H 623. — E 3. (Registre.) — In-folio ; 52 feuillets, papier.

1776-1793. — Livre des délibérations du bureau des Directeurs de l'hôpital concernant : l'acceptation de diverses donations faites par Mlle Derouin de la Motte (1), Louis de Villecerf (6), M. de Goyon (22) et le prince de Condé (21), par l'abbé Simon (13) ; — l'admission d'un paralytique pour 600 livres (15) ; — l'examen du compte des sœurs, — la nomination du sieur Jamin, chirurgien, aux gages de 50 livres par an (29) ; — l'assistance des dysentériques à domicile (1778) ; — l'augmentation des bâtiments (1781) ; — un projet de réunion du couvent des Ursulines de Beré, vacant, à l'hôpital de Châteaubriant (8-10) ; — les offres du séminaire d'Angers à l'occasion de la réunion des biens de la Primaudière (14) ; — règlement d'administration intérieure (46-47) ; etc.

H 624. — E 4. (Liasse.) — 4 pièces, papier.

1672-1784. — Bâtiments (Entretien des). — Procès-verbaux, devis, états se rapportant aux réparations à faire à la maison du Palierne louée par le procureur de la charité des pauvres à la veuve Gaslinière (1672) ; à l'escalier de l'hôpital ; — à la métairie de Caranlesche et à une maison sise rue de la Barre.

H 625. — E 5. (Registre.) — In-4° ; 168 feuillets, papier.

1680-1711. — Comptabilité. — Journal des recettes et dépenses de l'hôpital de Châteaubriant.

H 626. — E 6. (Registre.) — 97 feuillets, papier.

1744-1765. — Comptabilité. — Journal des recettes et des dépenses.

H 627. — E 7. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1720-1725. — Charges de l'Hôpital. — Quittances d'une rente de 21 livres versée aux religieuses Ursulines à raison des charges imposées à l'hôpital par Mlle Alix ; — constitution d'une rente de 20 livres au profit du recteur de la paroisse de Soudan, agissant au nom des pauvres du bureau de charité de Soudan.

H 628. — E 8. (Cahiers.) — 122 feuillets, papier.

1672-1711. — Comptabilité. — Compte de recettes

et de dépenses rendu par la veuve de Math. Doultremer, sieur de Belestre, receveur des charités et aumônes qui lui furent remises pour la construction d'un hôpital près la porte de Couëré : la charge monte à 3,444 livres et la décharge à la somme de 3,602 livres pour les 4 années qui se sont écoulées de 1676 à 1680. — Autres comptes rendus par les trésoriers Jean Dupin, avocat et procureur à Châteaubriant (1709), et par Chr. Guibourd, sieur de la Roullière, procureur au siège des Traites et Gabelles (1711).

H 629. — E 9. (Cahiers.) — 135 feuillets, papier.

1711-1728. — Comptabilité. — Comptes de recettes et dépenses présentés au bureau des Directeurs par les trésoriers René Le Devin, N. Pécot, P. Ballais, J. Baguet de la Rollandière et V. Barbarin. De 1711 à 1714, la charge a monté à 5,270 livres et la décharge à 5,000 liv. ; — de 1716 à 1719, la charge a monté à 6,317 liv. ; la décharge à 6,420 liv. ; — de 1726 à 1728, la charge a monté à 5,150 liv ; la décharge à 5,172 liv.

H 630. — E 10. (Cahiers.) — 81 feuillets, papier.

1729-1760. — Comptabilité. — Comptes de recettes et de dépenses présentés par les trésoriers Jean Lorette, J. Gautron, P. Boullé, P. Bonnelle et J. Piffard. — De 1729 à 1737 la charge a monté à 14,317 liv. ; la décharge à 14,631 liv. ; — de 1752 à 1760, la charge a monté à 30,075 liv. ; la décharge à 24. 925 liv.

H 631. — E 11. (Cahiers.) — 86 feuillets, papier.

1765-1791. — Comptabilité. — Comptes de recettes et de dépenses présentés par les trésoriers V. Besnier, Ch. Charaud, P. Gautron, P. Bédard, prêtre, et Michel Besnier. — De 1765 à 1774, la charge a monté à 46,507 liv. ; la décharge à 46,247 liv. ; — de 1780 à 1783, la charge s'est élevée à 12,985 liv. ; la décharge à 12,645 livres.

H 632. — F 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1690-1743. — Personnel. — Convention du 22 octobre 1690 entre les directeurs et les sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve réglant les conditions de leur installation à l'hôpital ; — ratification par H. de Volvire, supérieure générale. — Lettres des supérieures relatives à diverses mutations de personnel.

H 633. — F 2. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1680-1684. — Service intérieur. — Délibération du 26 septembre 1680 nommant les directeurs et visiteurs de l'hôpital et organisant le service intérieur, — instructions à recommander aux visiteurs. — Notes relatives à la conduite des religieuses dans l'établissement.

H 634. — F 3. (Registre.) — In-4° ; 27 feuillets, papier.

1680-1709. — Livre d'entrée et de sortie des personnes admises dans les salles comme pensionnaires. A la fin se trouve le journal des secours distribués à domicile.

H 635. — F 4. (Registre.) — In-4° ; 30 feuillets, papier.

1692-1710. — Livre d'entrée et de sortie des personnes admises comme pensionnaires. — A la fin se trouvent des notes relatives aux recettes et aux dépenses.

H 636. — F 5. (Cahier.) — 7 feuillets, papier.

1768-1792. — Livre d'entrée et de sortie des personnes admises dans l'hôpital.

H 637. — F 6. (Registre.) — In-folio ; 132 feuillets, papier.

1685-1717. — Livre de rapport relatant les observations recueillies par les Directeurs dans leurs visites à l'hôpital. Il est constaté que des femmes se sont empoisonnées avec de la cigüe ; — qu'un pensionnaire atteint du mal de Saint-Meen est à écarter ; — que les provisions sont à renouveler ; — que des domestiques sont à congédier ; qu'il y a nécessité de prendre un archer ; — que des enfants se sont placés en apprentissage sans autorisation ; — les visiteurs refusent de recevoir les pauvres de passage, même quand ils sont pourvus de billets de la municipalité.

H 638. — G 1. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1729-1781. — Ecole de Charité. — Acquisition par l'abbé Alexis Legrand, prêtre, agissant pour plusieurs personnes charitables de Nantes, d'une maison avec jardin près la porte Saint-Jean, appte à J. Thuillier, vendeur, qui s'est réservé le retrait dans le cas où l'école ne réussirait pas. Prise de possession. — consultation sur le point de savoir si l'hôpital peut être subrogé aux droits de l'abbé Legrand.

HÔPITAL DE CLISSON

H 639. — E 1. (Registre.) — Gr. in f° ; 261 feuillets, papier.

1696-1764. — Livre des délibérations capitulaires des directeurs de l'hôpital général de Clisson se rapportant aux objets suivants : adjudication de la viande de carême à la charge de la vendre 2 sous 6 deniers la livre (5) ; — règlement des droits d'admission des paroissiens de Gétigné (9) ; — arrangement conclu avec Marie Arnault de Rosivay, bienfaitrice des pauvres, laquelle a fait de grandes dépenses pour les augmentations et réparations urgentes de l'hôpital (19) ; — transaction avec les héritiers de Guy Leclerc, doyen de la collégiale de Notre-Dame (41) ; — réception de Cath. Loirel, en qualité de servante volontaire des pauvres (48) ; — acceptation du legs de Marguerite Le Peigné (70) ; — règlement de la succession de Louise Arnault, et accord avec les héritiers (137) ; — situation matérielle des prisons louées à la Direction des Fermes de l'Anjou, et projet d'arrentement pour 300 livres (160) ; — nomination d'un chirurgien aux gages de 10 livres par an (165) ; — élection d'une supérieure (167) ; — prêt de 600 livres au denier vingt-cinq (176) ; — dépôt de 9 contrats de constitution montant à 955 livres de rente léguées par Madame de Courtenay (197) ; — liquidation des arrérages d'une rente de 52 setiers de blé due par le prieur de la Trinité de Clisson (215) ; — fondation d'une école charitable de filles par Françoise-Marie Duclos, et nomination de la première maîtresse en octobre 1760 (251) ; etc.

H 640. — E 2. (Registre.).

1765-1792. — Délibérations, etc. Ce volume a disparu.

HÔTEL-DIEU DE GUÉRANDE

H 641. — I. A 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1752. — Fondation. — Arrêt du parlement de Bretagne portant enregistrement des lettres de confirmation accordées par le roi Louis XV à l'Hôtel-Dieu de Guérande, du mois de mars 1752.

H 642. — I. B 1. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1637-1786. — Dons et Legs. — Donation de cinq œillets de marais par René Ayvius de Regnac, apothicaire de Guérande ; — de trois œillets de marais par Claude de Roussillon, sieur de la Botière, sénéchal de Guérande (1636) ; — de trois œillets de marais, de trois corps de logis et d'un jardin, par Jean Hachet, paludier (1639) ; — d'une somme de 300 livres par Claude de la Bouëxière, seigneur de Brantonnet (1640) ; — la somme de 400 livres, par Jean Richeux, laboureur (1664) ; — d'un emplacement sous la halle de Guérande par Jean Guilloré, prêtre, chanoine de St-Aubin (1710) ; — d'une somme de 1,200 livres par la ve de François Lepennec, de la Saudraie, à la charge de fournir du bouillon aux malades et de lui faire célébrer quelques messes (1739) ; — d'une rente du 78 livres par Jacques-Jean Letresle, chev^r^., seigneur de Kerbernard, dont le produit sera appliqué à l'amélioration du sort des prisonniers de Guérande. — Fondations pieuses de 4 messes par Jean Aubin, menuisier, et sa femme moy^t^ une rente de 25 livres (1638) ; — d'une messe à célébrer chaque dimanche, à 6 heures du matin, moyennant une rente de 40 livres concédée par la veuve de Guillaume Joué (1707) et la veuve de P. Texier. — Fondation d'un salut à célébrer chaque mardi moyennant la somme de 900 livres tournois versée par la veuve de Gabriel de la Chapelle, chev^r^, seigneur de Monbarot (1699).

H 643. — I. B 2. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin.

1619-1704. — Acquisitions et ventes. — Contrats concernant l'acquisition de plusieurs œillets de marais, sis dans les salines de Jourdannez, de Lénic-André et Audor. — Vente par le bureau de l'Hôtel-Dieu à Jacques Lebaud, vigneron, des héritages délaissés à l'Hôtel-Dieu par Jeanne Lepoitevin en la frairie de Trescallan.

H 644. — I. B 3. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1731-1754. — Rentes constituées. — Titres de constitution et de reconnaissance concernant plusieurs rentes assignées à l'Hôtel-Dieu par Jean André, René Becquot, et Corentin de Keranguyader, receveur des consignations à Guérande.

H 645. — I. C 1. (Cahier). — 6 feuillets et 1 pièce papier.

1748-1764. — Mémoire des messes acquittées (1764). Lettres de l'Evêque de Nantes constatant l'authenticité des reliques de la Vraie Croix et permettant de les exposer (1748).

H 646. — I. D 1. (Cahier.) — 9 feuillets, papier.

1726. — Inventaire des actes, titres et enseigne-

ments de l'Hôtel-Dieu de Guérande remis à Pierre de la Bouëxière, sénéchal de la juridiction royale, et administrateur de la dite maison.

H 647. — I. E I. (Cahier.) — 17 feuillets, papier.

1769-1789. — Délibérations du bureau de l'Hôtel-Dieu concernant l'introduction des filles de la Sagesse dans le gouvernement de la maison (1-4); — l'admission des incurables (5) ; le renvoi des Sœurs (8) ; la donation de M. Letresle en faveur des prisonniers (13) ; etc.

H 648. — I. E 2. (Cahiers.) — 35 feuillets, papier.

1702-1782.— Comptes en charge et décharge rendus par les administrateurs comptables. Recette, 8.104 liv. ; dépense, 8,114 pour 2 ans, de 1702 à 1704. — Recette, 24.607 liv. ; dépense, 19.615 liv., de 1779-1782.

HOPITAL GÉNÉRAL SAINT-LOUIS DE GUÉRANDE

H 649. — II. A 2. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1736-1737. — Fondation. — Lettres patentes de confirmation accordées par Louis XV au mois de juin 1736, et arrêt de la Cour portant qu'il sera enregistré.

H 650. — II. B 4. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1690-1783. — Dons et Legs. — Actes et contrats concernant la rente de 15 livres léguée par Zacharie de Kerveno, seigneur de Kerroux (1690) ; — une masure et un emplacement de maison au village de Kerbroué, en Trescalan, légués par Jean Glevio avec une somme de 30 livres (1700) ; — testament de Jacques-Jean Letresle portant diverses générosités en faveur des pauvres, et donation du tiers de ses immeubles à l'hôpital général de Guérande (1783). — Fondations pieuses consenties par Jeanne Jégo et Jean Debois, prêtre (1699), portant création de plusieurs messes à dire dans la chapelle de l'hôpital général.

H 651. — II. B 5. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1672-1775. — Contrats d'arrentement concernant des biens situés en Trescalan et à Escoublac. Reconnaissances de rentes foncières consenties par Renée Trimaud, veuve Turcantin, et Jean Letexier (1731-1739). Acquisitions de marais en la saline Lister (1723). Traité portant que Pierre Bertho et Jeanne Jego ont cédé leurs biens à l'hôpital à la charge d'être nourris et logés leur vie durant (1711). Prise de possession du legs de Jeanne Jégo (1699).

H 652. — II. E 3. (Registre.) — In-folio ; 102 feuillets, papier.

1709-1760. — Délibérations du bureau de l'hôpital St-Louis concernant l'obligation imposée aux Sœurs de rendre compte des revenus qu'elles ont en maniement, et à leur résistance (1) ; — l'ordinaire qui devra être servi aux pauvres ; — l'élection des membres du bureau par le général de la paroisse ; — les locations faites aux pensionnaires ; — la servitude des eaux pluviales acceptée par M. Laragon de Kerbezo (1716-1721) ; — l'exécution du legs de M. de Kerroux (1717) ; — le legs du sieur Ricordel fait pour aider à construire des bâtiments différents pour les deux sexes (1742) ; — la bénédiction de la cloche (1733) ; — les conditions imposées au maître serger chargé de diriger la manufacture de l'établissement (1732) ; — les traités de pension conclus avec divers particuliers ; — les collocations de fonds ; — la donation d'une parcelle de la Vraie Croix faite par J.-B. Morfouace de la Corbière, chanoine, avec l'authentique (1748) ; — le don d'une rente de 50 livres fait, en 1752, par la comtesse de Rohan-Polduc ; — les moyens de subvenir à la détresse de la maison ; — la réunion des fonds de la confrérie de St-Nicolas (1759) et du bureau de charité à l'administration de l'hôpital, en 1758, etc. — Déclaration du Roi de 1698 (5 et 6), et arrêts du Parlement (5 et 6.)

H 653. — II. E 4. (Cahiers.) — In-4° 5 pièces, papier.

1741-1774. — Comptes de recettes et de dépenses. De 1745 et 1746, recettes et dépenses égales, 3797 livres ; de 1769 à 1774, recettes 39.942 livres, dépenses 31.326.

H 654. — II. G 1. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1624-1763. — Bureau de charité des pauvres honteux dirigé par les Dames de charité. — Testaments, actes d'acquisition, d'échange, d'indemnité, transactions, aveux, états de liquidation de succession concernant les dons et legs faits par les bienfaiteurs dont les noms suivent : l'abbé Ricordel, 100 livres aux pauvres, 300 livres à l'hôpital général et 30 livres à l'Hôtel-Dieu (1711) ; — Éléonore Le Boteuc de Couëssal, 800 livres (1711) ; — Jean Guilloré, chanoine de la collégiale de Saint-Aubin, la maison de Saint-Germain à Guérande, près le grand cimetière, une autre, rue de Saillé, un constitut de 215 livres de rente et un autre de 50 livres (1713) ; — Nicole de Trevelec, demoiselle

de Kerjean, un constitut de 75 livres de rente, de moitié avec ledit Guilloré, — l'abbé Bahuaud, chanoine de Saint-Aubin, une maison et quelques terres au bourg de Saint-Molf (1720) : — l'abbé Radiguet, cession de droits sur la maison de Saint-Germain dont il avait la jouissance viagère ; — Yvonne Le Vaillant, dame de Brantonnet, 8 livres de rente (1731), etc.

H 655. — H. G 2. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin, 17 pièces, papier.

1665-1785. — Titres de rentes constituées au profit des pauvres honteux sur la comtesse du Poldu (1720) ; sur François, Renée et Guillaume Despinose (1730) ; sur J. Le Gouard (1741), sur la recette des Tailles, sur les Bénédictins de Saint-Sauveur de Redon, sur la ville de Guérande, sur les États de Bretagne, sur le Clergé de France, sur les héritiers de Charles Olivier, d'Olive Cario et de Louis Le Normand.

H 656. — H. G 3. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1765-1786. — Baux à ferme de chambres dans des maisons sises à Guérande, d'une maison à Saint-Molf et d'une vigne à Bréhogan.

H 657. — H. G 4. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1719. — Débat relatif à la présidence du bureau. — Procès-verbal de l'opposition des Dames de charité, requête au Parlement de l'abbé J. Guilloré, recteur de la paroisse Saint-Aubin, arrêt enjoignant aux dames de délibérer en sa présence aux lieux et heures ordinaires, et décret épiscopal confirmant le choix de l'abbé Mathurin Mahieux, élu par les mêmes dames.

H 658. — H. G 5. (Liasse.) — 3 pièces, papier.

1787-1793. — Comptes en charge et décharge rendus par la trésorière Jeanne Le Chauff, accusant pour 4 années 9,623 livres, en recette, et 9.563 livres, en dépense.

H 659. — H. G 6. (Cahier.) — In-4° ; 1 pièce, papier.

1735. — Inventaires des titres appartenants au bureau des pauvres honteux.

H 660. — H. H 1. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1730-1756. — Requête à l'Evêque pour obtenir la réunion du bénéfice de Saint-Jean de Larloc à la mense de l'hôpital général (1730) ; — mémoire sur un projet de réunion d'après lequel les deux établissements de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital Général auraient été fondus en un seul (1756) ; — requête demandant que les enfants élevés à l'hôpital soient tenus d'y demeurer jusqu'à 18 ans.

AUMÔNERIE ET HÔPITAL DU LOROUX-BOTTEREAU

Néant

HÔPITAUX DE NANTES. — HÔTEL-DIEU

Actes de fondation. — Néant.

H 661. — I. B 1. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin.

1473-1557. — Dons et legs. — Testament portant legs d'une rente de 40 sous sur des maisons voisines de l'Aumônerie de Nantes par G. Delaunay, bourgeois de Nantes, seigneur de la Foubretière (1472) ; — donations par Rob. Juston, chevalier, maître d'hôtel de la Reine, capitaine de Redon, d'une rente de 100 sous sur les biens de P. Dubois Guihenneuc, écuyer, maître d'hôtel de la Reine (1516) ; — par M. P. Lebel, chanoine de Notre-Dame, recteur de Saint-Martin, d'une rente de 10 livres assise sur la Saussaie de Biesse, « pour administrer clarté, lumière et chaleur aux pauvres » (1520) ; — par Jeanne Corbon, femme Bourget, d'une rente de 32 sous sur une maison de la rue des Carmes (1540) — d'une maison sise à Nantes, paroisse Saint-Denis, par Jean Hue Le Hux (1544) ; — par Julien Mottay, seigneur du Carteron, de rentes foncières assises sur des maisons situées au Bignon-Létard et près la porte Saint-Nicolas, montant ensemble à 11 l/ 12 s/ 9d (1555) ; — par G. Renier, pintier, et Marie Judon, sa femme, d'une rente de 30 sous sur une maison de la rue de la Poissonnerie, paroisse St-Saturnin, à la charge de faire dire deux messes annuelles (1557).

H 662. — I. B 2. (Liasse.) — 2 pièces, papier, 10 pièces, parchemin.

1562-1579. — Actes de donation et de reconnaissance d'une rente de 7 liv. 7 s/ par M. Janvier, chapelain de Notre-Dame de Grâces ; — d'une rente égale acceptée par G. Catho, procureur des bourgeois de Nantes (1562) ; — d'une rente sur une maison de la Fosse de Nantes, par Pierre de la Presse dont le fils Jean passa reconnaissance (1563) ; — d'une rente de 10 livres sur une maison de la Casserie, par Th. Meriais

(1564); — d'une rente de 10 liv., par Mlle Moricaud, maître apothicaire (1564), à prendre sur ses biens ; — d'un capital de 500 liv., et d'une rente de 10 liv. sur les jardins du Marchix, par Fr. Leroy, chanoine de la collégiale N.-Dame (1576) ; — d'une rente de 10 liv. sur la Vincendière de Carquefou, par G. Marsaul, mercier, et de pareille rente par Jean Darcy, tous deux pour être exempts de la charge d'administrateur des pauvres (1578-1579) ; — legs par Jeanne Laurent, dame de la Moricière, du Branday et du Bourg, veuve de N. André, sire de Sévigné, baron de Crespon (1576.)

H 663. — I. B 3. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 11 pièces, papier.

1583-1657. — Acte de donation et legs concernant plusieurs rentes assises sur des maisons et des jardins de Nantes — plusieurs maisons sises rue d'Erdre et de la Saulnerie, près du couvent des Jacobins de Nantes ; — des héritages situés à Rougé et au village de la Guérinaie, consentis par Rolland Macé, écuyer, sieur de Maumenée et de la Hauteville (1583) ; — J. Cottineau (1585), Fernando de Mirande (1586) ; — Fr. Gobbé, chanoine de la Collégiale de Notre-Dame (1586) ; — René Moharou (1591) ; — Nic. Hubert (1607) ; — Jacq. Monnier de la Chapelle-Heulin (1623) ; — Guill. Ernaud, sieur de la Bretonnière, marchand (1626) ; — Germain Javard, marchand à la Saulzaie (1635) ; — Fr. Cailleau, sieur de la Mossetière, ancien échevin (1637) ; Jeanne Chatellier, veuve de Julien Duchêne, receveur des fouages (1646) ; — et Olivier Bottin, soldat (1650.)

H 664. — I. B 4. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier.

1617-1788. — Acte de donation, de legs, d'accord et de transaction concernant une rente de 12 livres et une autre de 42 liv., assises sur des logis de Nantes, à la charge de célébrer deux grand'messes et des messes basses pour le repos de G. Merceron et de son épouse Renée Baguet, sieur et dame de la Poitevinière (1661) ; une somme de 2.600 livres à partager avec le Sanitat laissée par Jeanne Bazille, veuve de J. Valleton, écuyer, sieur de la Peille (1676) ; — la terre de la Feillée, en Saint-Donatien, donnée par Jeanne Priou, veuve de X. Fouré de la Paillerie, avocat, héritière de J. Vallin, chanoine de la cathédrale, son oncle (1682) ; — le neuvième des biens de Louis Guerrier, recteur de la paroisse de Quilly (1728) ; lequel fut remplacé au profit des deux hôpitaux par une rente de 25 livres constituée sur l'Hôtel-de-Ville (1731) ; — un capital de 2.400 livres qui fut versé au profit des deux hôpitaux par Renée de Venant, veuve d'Armand Lebrun, commissaire général de la Marine à Nantes, au lieu du tiers de ses biens (1771) ; — la moitié des biens meubles et immeubles de Marie et Madeleine Lejeune au profit des deux hôpitaux (1783) ; avec un don de 500 livres pour les enfants trouvés (1788) ; — transfert par le Roi, à la suite d'un accord du 16 août 1692, avec Claude Gouyon, chevalier, comte de Marcé, d'une rente de 500 livres assise sur le Ponthus, laquelle avait été léguée au consistoire de Sucé pour l'ouverture d'un prêche au Ponthus tous les jeudis par le pasteur protestant de l'église de Nantes, par David et César de la Muce, seigneurs de Ponthus, en 1620. — Extrait de compte de liquidation duquel il résulte de la part des hôpitaux de Nantes dans la succession que M. de la Muzanchère, évêque de Nantes, est de 3.541 livres (1778.)

H 665. — I. B 5. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1523-1729. — Baux et arrentements. - Actes de bail, de transport, de reconnaissance, de transaction concernant des arrentements de maisons sises à Nantes, près des Jacobins, rues de la Saulnerie, du Château, de Sainte Catherine, de l'Hôpital, du Pas-Périlleux ; — d'un logis avec cour et jardin au Loroux-Bottereau ; — de terrains vagues sis près la Halle au blé, le râteau d'Erdre et la Poterne ; — de la terre de la Feillée, en Saint-Donatien, lesdits biens concédés à P. Ricout (1523), Ol. Legrand (1554), Laurent Moreau (1587), G. Constant, P. Petral (1593), J. Garreau, sieur du Bois-Thoreau (1607) ; — M. Chauveau (1645), A. Gouraud (1649), N. Noury (1656), à Laurent Bouchaud (1728), à la charge de payer des rentes à l'Hôtel-Dieu.

H 666. — I. B 6. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier.

1507-1721. — Rentes hypothécaires et constituées. — Contrats souscrits au profit de l'Hôtel-Dieu par Yvon Hangalle sur une maison nommée la Tête-Noire (1525) ; — par J. Roux, sur une maison du Marchix (1553) ; — par J. Bidon, sur un logis de la paroisse Saint-Saturnin (1640) ; — par J. Richard, sieur de la Feillée (1666) ; — par Cl. Urvoy, sieur de Lorière, conseiller au Présidial (1674) ; — par Vinc. Juffrineau, recteur de la paroisse Saint-Laurent, sur une maison de la Grande-Rue (1688) ; — et par les États de Bretagne, en 1721.

H 667. — I. B 7. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin : 16 pièces, papier.

1577-1787. — Contrats d'arrentement, de bail et d'amortissement. — Arrêt du Conseil d'État maintenant l'Hôtel-Dieu en possession d'un terrain sis dans les fos-

sés de Mercœur, arrenté pour 900 livres par les administrateurs au sieur Barthélemy (1783); — du droit de passage sur la Loire pour une barge allant du Port-Launay au Pellerin; bail à ferme de ce dernier droit à Fr. Sorin du Port-Launay et à J. Pierre, barger au Pellerin (1787). — Obligations de 500 livres souscrites par P. Lefeu, administrateur de l'Hôtel-Dieu (1577), et Jean Collet (1579), pour prêt de pareille somme. — Notes, mémoires et contrats relatifs à l'arrentement de 21 journaux de pré dans la Prairie-au-Duc, accepté par les deux hôpitaux de Nantes du prieur de la Madelaine pour la rente annuelle de 300 livres (1763); — mémoires concernant l'amortissement d'une rente de 6 tonneaux de seigle et le débornement du terrain. — Acte du transfert d'une rente de 36 sous sur les époux Laurent Bouchaud qui consentent à en prendre charge et à la payer aux religieux de Meilleraie sur la maison de la Feillée ou de Saint-Simon, pour le prix de 50 livres (1757); — quittances.

H 668. — I. B 8. (Registre.) — In-folio; 255 feuillets, parchemin.

1558-1661. — Rôle des rentes foncières et hypothécaires dues à l'Hôtel-Dieu, reformé d'après les anciens rôles, les contrats et les comptes, en 1620. Les principaux débiteurs inscrits sont : les chanoines de Notre-Dame; M. Juchault des Blottereaux; M. Leroy, curé de Mauves; P. Ollivier, sieur du Vignau, receveur des fouages; la comtesse du Plessis-Anger, le baron J. de Sévigné, Samuel de l'Épinay, sieur du Chaffaut; — Louise de Talansac, et Jean de Machecoul, son fils, Ch. de la Touche, sieur de Fromenteau et de la Boucherie; Ch. Bruneau, sieur de la Rabastellière, et Renée de la Motte, son épouse, au nom de Pierre de la Motte et de Claude de Maillé; — Jean de la Fuie, G. Preseau, sieur de l'Oiselinière, et Marie, fille de M. de Sesmaisons et de Françoise de Lesrat; Esther Denays, Jean du Breil de Champcartier; Bonne de Troyes, dame Leloup du Breil; Louis et Jean de Harouys, héritiers de Marie de Harouys, veuve de Charles d'Argentré, Alex. de Compludo, P. Ertaud et autres.

H 669. — I. B 9. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1413-1768. — Rentes foncières et hypothécaires. — Titres de constitution, de reconnaissance et d'échange concernant diverses rentes assises sur des maisons situées au faubourg Saint-Clément, au bord de l'Erdre, rues Saint-Nicolas, et de Richebourg, sur la motte Saint-André, à Doulon, sur un bordage en Saint-Julien-de-Concelles; sur l'île de la Vrillère, en la Chapelle-Basse-mer, sur la terre du Ronceray, en Varades; sur la Batardière, en Gorges; dues par le sieur Amyot (1413), P. Fouineau (1565), Jul. Deslandes, sergent royal (1581), Yves Sorin (1626); Nic. Dureau, sieur de la Pilottière (1580); Jos. Andrieux, recteur de Puceul (1729); Marie-Claude Pitois, veuve de G. Paulus du Fonteny (1731); Anne Pineau, veuve de Jean Perrault, sieur de la Vrignais (1737); François de Beaucorps, chevalier, seigneur de la Bastière (1768); Fr. Brichet, juge en la sénéchaussée de Saint-Laurent, Henriette-Claude de la Muce, comtesse de Marcé. — Baux à rente perpétuelle de terrains voisins du cimetière de l'hôpital concédés par la Ville et les Pères des Pauvres à Franc. Forcheteau et à Et. Dugast. (Voir l'acquisition de la Prairie-au-Duc faite en commun avec le Sanitat B 23. Carton 2.)

H 670. — I. B 10. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1403-1586. — Rentes à recouvrer. — Titres de constitution, de transfert, de cession, d'envoi en possession et de reconnaissance; requêtes, réclamations et sentences concernant diverses rentes assises sur les lieux de la Métairie en Mauves, de la Lucinière en Joué-sur-Erdre, et sur plusieurs maisons de la ville de Nantes; — procédures suivies de sentences de condamnation contre F. Arnaud, marchand à la Fosse (1557); Anne Aillet (1557); Jeanne et Guillemette Robin, Rog. Restière, Jean de Johannes (1578); Jean Fournier (1579); les enfants de Jean Jochaud (1584); les héritiers de Robin Duboays (1585); Math. Leroy (1586), Gilles Huet, barbier chirurgien (1586); Jacques Jeanneau, les enfants de Denis Belot (1586), Marg. Laurent et Jean Amproux (1587).

H 671. — I. B 11. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1525-1598. — Rentes foncières et hypothécaires. — Procédures auxquelles sont annexés des titres de constitution et de reconnaissance concernant des rentes dues à l'Hôtel-Dieu; et sentences contre les débiteurs suivants : Jean Dupont (1525), Rog. Retière (1584), Jamin de Léon (1570), A. Guiton (1586), J. Gilbert (1586); Lucas Forget (1588); Jean Josses (1588); Et^e. Maillard, auditeur des Comptes en Bretagne (1588), J. Pichereau (1594), les héritiers de Jean Rouxeau, Vincent Huet, libraire, Denis Guillaumin, Jean Lemaignan (1594); Gilles Ribot, Ph. Gabory, Guill. Perthuis (1595), A. Arnaud, J. Macé, etc..

H 672. — I. B 12. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

1562-1692. — Rentes foncières et hypothécaires. — Procédures et sentences résultant de divers contrats de constitution et de reconnaissance relatifs à des rentes à recouvrer sur Yves Landrain, acquéreur des héritages de René Allard (1655) ; Françoise Cassard, veuve de René Landreau (1625) ; Jean Peigné, locataire d'une maison près l'Erdre ; — la fabrique de la paroisse de Saint-Saturnin, conformément au testament de René Desmortiers (1635) ; — Hilaire Jamet et Michel Gruet, fermiers du Jeu de Paume (1655) ; G. Bondouart, Jul. Huet, acquéreur de deux logis, rue Saint-Clément (1658), Louis Pillavoine (1660), Fr. Fleuriau, marchand (1674) ; le sieur de Bonnaud (Chapelle-Heulin), Jean Guillemin, Jean Lamy, Julien Mainguy, sieur de la Brosse (1675) ; Et. de Coussy, dame de Launay (1670), Georges de Johannes. écuyer, Nic. Guichard (1685), Louis Arnaud du Limet (1692), Anne Triberge, veuve Charollet (1692), Martine Nau, etc. Sentence d'ordre pour les créanciers dudit Georges, vendeurs du bien des Ballues en Saint-Similien, près la motte de Sauvetour aux Bénédictines de Nantes, par contrat du 16 mai 1625.

H 673. — I. B. 13. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 91 pièces, papier.

1466-1739. — Rentes foncières et hypothécaires. — Requêtes, factums, mémoires, consultations et assignations des procédures suivies à propos du recouvrement de plusieurs rentes dont les actes d'acquisition, de transfert et de reconnaissance sont annexés. Les débiteurs principaux sont : Guill° Guichard (1466), Math. Marin, sieur de la Bigottière, acquéreur de la Moricière (1586) ; André Bonnier, administrateur de la Psalette (1594) ; G. Doré et Jeanne Briand sa veuve ; Ph. de Cornulier, sieur de Montreuil (1675) ; Anne Benoît, Jean Gelineau, maître sellier, Gilles Desprez, seigneur de Villereix (1684), lequel transporta à l'Hôtel-Dieu 110 livres de rente hypothécaire dont le paiement souleva une contestation très longue devant le Parlement et le Conseil du Roi, de 1684 à 1718 ; — Fr. Pussin de la Rivière (1690), la veuve d'Etienne Cottineau, Anne Loréal, veuve de Ch. Gabard, seigneur de Monceau (1731) ; Rolland Raboteau, Julien Amette, Hilarion Pichard, sieur des Illières (1738), les héritiers de Jos. Moreau, Marie Brezard ; — déclaration des rentes et revenus appartenants à l'Hôtel-Dieu, faite devant la Chambre des Comptes le 27 novembre 1554. (Copie récente, extraite d'un registre de la Chambre des Comptes) ; etc.

H 673 *bis*. — Revenus casuels. Octroi. Boucherie de carême (Voir Sanitat. B 33.)

Série C. — Néant.

H 674. — I. D 1. (Cahiers.) — In-4°, 57 feuillets, papier

1733. — Nomenclature informe des titres de l'Hôtel-Dieu.

H 675. — I. E 1. (Registre.)

1655-1668. — Délibérations. Ce premier volume a disparu.

H 676. — I E 1 bis. (Registre.) — 283 feuillets, papier.

1668-1675 — Délibérations du bureau concernant l'admission de plusieurs enfants trouvés ; — divers règlements de dépenses ; — les enchères de 550 livres offertes pour le bail de l'ancien Hôtel-Dieu (10) ; — des marchés à conclure pour la réparation des bâtiments (19) ; — l'installation des médecins, des Pères des pauvres, des aumôniers ; — la construction de deux pavillons spéciaux pour les malades frénétiques (58) ; — les poursuites à intenter au duc de Mazarin pour le recouvrement des 20.000 livres léguées par son père le duc de la Meilleraie (69) ; — le bail à ferme de la chapellenie de Saint-Jean des Bardets, sise en l'ile de Bouin (71) ; etc.

H 677. — I. E 2. (Registre.) — In-folio ; 284 feuillets, papier.

1675-1686. — Délibérations du bureau relatives au don de 1.000 liv., fait par Didier Mathieu (13) ; — au paiement des mois de nourrice des enfants et à divers placements de fonds ; décidant que les enfants de police, au sortir de nourrice, seront élevés dans un appartement, au lieu d'être placés (21) ; — arrêtant que Marie Dupuis, à cause de ses mœurs dissolues, sera fouettée et rasée par les valets de l'hôpital, puis attachée 4 heures au collier de la cour, enfermée au cachot un jour et bannie de la ville (58) ; — affermant pour 90 livres à Jeanne Poybeau les droits de cuve et de pont de la poterne de Nantes (66) ; — ratifiant divers franchissements de rentes ; — excluant des admissions les enfants non exposés dont les parents sont connus (200) ; etc.

H 678. — I. E 3. (Registre.) — In-folio ; 280 feuillets, papier.

1687-1695. — Délibérations du bureau faisant mention des droits de séance avec voix délibérative que le Président entend conserver à l'exclusion des chanoines de la cathédrale (42-49) ; — arrêtant qu'une opposition sera formée en justice contre le refus des apothicaires de la ville d'admettre dans leurs assemblées leurs confrères qui ont gagné leur maîtrise à l'Hôtel-Dieu (159) ; — portant mandat de paiement de diverses fournitures ; — réglant la distribution des charges entre les sœurs de la maison (175) ; — concernant les dispositions à prendre pour la fondation d'un asile destiné aux filles convalescentes au moyen d'un don anonyme de 550 livres (278) ; etc.

H 679. — I. E 4. (Registre.) — In-folio ; 236 feuillets, papier.

1695-1700. — Délibérations du bureau concernant l'admission, le placement et l'éducation des enfants trouvés ; — le bail à ferme des pêcheries de la Loire depuis les ponts de Nantes jusqu'à Pierre-Ingrandes moyennant 15 livres tournois par an (29) ; — relatant un don de 1.029 livres offert par le comte de Toulouse, amiral de France, pour le soulagement des matelots malades (74) ; — les conditions d'admission des malades (111) ; — les privilèges des chirurgiens et des apothicaires de l'Hôtel-Dieu lesquels ont obtenu en leur faveur un arrêt du Conseil transcrit dans la séance du 5 février 1699 (114-117) ; — le marché passé avec un boucher pour la fourniture de la viande au prix de 13 livres le cent ; etc.

H 680. — I. E 5. (Registre.) — In-folio ; 230 feuillets, papier.

1700-1705. — Délibérations du bureau contenant mention des épreuves imposées aux aspirants chirurgiens et des obligations de leur service (28) ; — concernant l'acquisition de la Prairie-au-Duc faite en commun avec le Sanitat (115 et 137) ; — la confection de médailles à suspendre au cou des enfants de police (181) ; — la vérification des comptes du trésorier ; — l'exécution de divers travaux de réparation ; les dispositions du feu de joie de la Saint-Jean ; — le don de 1.000 livres fait par M. Charette de la Gascherie, sénéchal de Nantes ; — le franchissement d'une rente au principal de 500 livres due aux Oratoriens de Nantes ; etc.

H 681. — I. E 6. (Registre.) — In-folio ; 234 feuillets, papier.

1705-1710. — Délibérations relatives au don de 1.000 livres fait par M. Paulus, auditeur en la Chambre des Comptes (46); — à la visite de l'apothicairerie (59) ; à l'emploi des cadavres des malades (70) ; — à l'emprunt de 10.000 livres contracté avec le sieur de la Noë-Terrien, marchand (158) ; — à la délivrance et la remise des titres déposés aux Archives ; — au don de 2.600 livres à fonds perdu consenti par Jean Piron, recteur de Saint-Mesme, moyt la rente de 199 livres 19 s/ (169) ; — à l'élection d'une sœur supérieure (174) ; — à la requête adressée à l'Intendant pour obtenir décharge de taxes (178) ; — relatant le traité passé avec les sœurs hospitalières admises à desservir l'Hôtel-Dieu (183-185) ; — les contraintes à exercer contre divers débiteurs ; — la distribution des emplois entre les sœurs de service pour l'année ; — la réception des administrateurs et des chirurgiens ; etc. — Les années 1711-1712 manquent.

H 682. — I. E 7. (Registre.) — In-folio ; 232 feuillets, papier.

1713-1717. — Délibérations concernant un don de 3.000 livres à fonds perdu fait par Th. Besnard, orfèvre, à la charge d'être hébergé le reste de ses jours (44) ; — la ferme des droits et devoirs de ponts et cuves de la poterne consentie au prix de 110 livres par an ; — la ferme du droit de 6 den. par pièce de gibier vendu en carême (79) ; l'adjudication de 6 journaux de pré appelés les Dîmes de la Vallée en Doulon (137) ; — l'achat de divers immeubles situés rue des Carmes, au Port-Maillard, au faubourg de Belle-Croix ; — le compte des recettes et dépenses rendu par un administrateur ; — un emprunt de 3 ou 4.000 livres destiné à couvrir les dettes pressantes (173). — Règlement en 18 articles préparé pour le service de la nouvelle maison acquise et appropriée à l'usage des filles convalescentes (226) ; etc.

H 683. — I. E 8. (Registre.) — In-folio ; 250 feuillets, papier.

1717-1720. — Délibérations concernant : un legs de 1.000 livres de M. Bazillais (37) ; — l'exemption du logement des gens de guerre accordée aux Pères des Pauvres et au receveur par lettres du 10 mai 1718 (59) ; — l'acquisition des corderies des fossés de Mercœur et d'une maison sise en la rue du Port-Maillard (96) ; — la condamnation encourue par une matrone coupable d'une exposition d'enfant (105) ; — un prêt à l'Hôtel de

Ville de 1.500 livres au taux du denier 20 (111) ; — l'établissement d'une fabrique de salpêtre dans une maison destinée aux Enfants de Police (113) ; — l'acceptation d'un legs de 2.000 livres fait par M. Lirondelle (189) ; — les expositions d'enfants qui deviennent fréquentes (210 et 250) ; — les mesures à prendre pour remédier aux embarras financiers de la maison (215, 224, 235); etc. — Le registre de 1721 à 1726 manque.

H 684. — I. E 9. (Registre.) — In-folio ; 194 feuillets, papier.

1727-1736. — Délibérations concernant : la déposition de plusieurs sœurs ordonnées par lettres de cachet (7) ; — la conduite des administrateurs envers les sœurs et les aumôniers (8 et 93) ; la fourniture de la viande de carême (25) ; la levée d'un octroi de 6 deniers par pot de vin accordé en 1721 (70) ; — un don de 12.000 liv., à titre onéreux fait par M. de Langle-Voisin (101) ; les prérogatives des députés de la cathédrale au bureau des séances (104) ; — l'envoi des enfants de police au Sanitat ; — la construction de diverses maisons (129) ; un autre don de 2.433 livres fait par J. Maillard, prêtre, pour aider à l'achat d'une maison destinée aux convalescents (141) ; — le remboursement de rentes dues par les Etats (161) ; les formalités à suivre pour la conclusion des baux à ferme et la tenue des séances pendant l'automne ; etc.

H 685. — I. E 10. (Registre.) — In-folio ; 252 feuillets, papier.

1736-1750. — Délibérations du bureau relatives : à la construction de la maison de convalescence (10); à la transcription d'un accord conclu avec les PP. Oratoriens pour le paiement d'une somme de 3 500 livres due aux pauvres pour avoir négligé l'exécution d'une mission à S. Nicolas par le P. Richerot (18) ; — à un emprunt de 10.000 livres contracté avec M. de la Ville-Boisnet Espivent (49) ; — à l'achat de bandages proposés par le sieur Lenfant (84) ; — à la réception des malades et des élèves chirurgiens (113) ; à la régie des droits des nouveaux octrois (135) ; — à un autre emprunt de 20.000 livres (162) ; — à un legs de 8.000 livres fait par Me Paulus du Fonteny (179) ; — à l'expulsion des mendiants vagabonds et étrangers (182). — Arrêté de règlement concernant le service des salles (182 et 183). Autres délibérations relatives à la délivrance des cadavres nécessaires aux démonstrations des chirurgiens (189 et 241) ; — à un legs de 12.000 livres fait par M. Couradin (202) ; — à la confection d'un registre contenant l'état des biens et charges de la maison ; etc.

H 686. — I. E 11. (Registre.) — In folio ; 151 feuillets, papier

1750-1759. — Délibérations du bureau concernant : la manière d'occuper les enfants de police (5) ; — les gratifications à accorder aux nourrices pour encourager leur zèle (11) ; — des legs faits par Louis Thiron de la Maréchalerie et R. Jos. Revol, prieur de Jugon (25) ; — le classement et la tenue des archives (26) ; — la communication des titres de propriété aux tribunaux (87) ; l'affichage des billets de confession, d'extrême-onction et de communion (88) ; la célébration de plusieurs messes à l'intention des bienfaiteurs (99) ; — lettres de l'Intendant de Rennes et M. de Paulmy, ministre de la Guerre, relatives à l'exclusion de tous les soldats galeux et atteints de mal vénérien qui tous doivent être soignés à Brest (103) ; — méthode de M. Poissonnier, inspecteur des hôpitaux, pour guérir les galeux (103) ; — inventaire des instruments de chirurgie (125) ; — autres délibérations concernant la confection de vaisseaux à compartiments pour les saignées (129) ; — la fermeture des salles les jours de dimanche (137) ; — un legs fait par L. Michel, négociant à Amsterdam (145) ; — les devoirs des marguilliers des paroisses à l'égard des filles mères (149) ; etc.

H 687. — I. E 12. (Registre.) — In-folio ; 199 feuillets, papier.

1759-1771. — Délibérations du bureau concernant : la conservation des droits d'octroi concédés aux hôpitaux de Nantes (2) ; — la réception et l'installation des sœurs, des aumôniers et des administrateurs ; — l'exemption de corvée accordée au trésorier de la maison (7) ; — un legs de 6.000 livres fait par M. Macé de la Morandais (7) ; — le procès engagé contre le seigneur de Thouaré à propos du droit de pêche dans la Loire (16) ; — le partage des amendes de police avec le Sanitat qui ne pouvait en garder plus d'un tiers (19) ; — la nomination et l'examen des chirurgiens postulants (26 et 27) ; — l'occupation des terrains vagues de la rue d'Erdre (118) ; — un emprunt de 8.000 livres à contracter avec M. Foucault (197) ; etc.

H 688. — I. E 13. (Registre.) — In-folio ; 165 feuillets, papier.

1771-1782. — Délibérations du bureau concernant : l'achat de la tenue du bénéfice des Trois-Pendus pour l'établissement d'une maison d'orphelins (62) ; — un projet de construction de pont reliant l'île Gloriette à l'île Feydeau (82) ; — la nomination des sœurs de la maison des Orphelins (94) ; — l'augmentation du nombre

des administrateurs (102) ; — les observations faites par le commissaire des Guerres sur les registres d'entrée des militaires malades (128) ; — abus commis dans l'admission des enfants naturels (146) ; — les conditions à imposer aux fermiers de la Prairie-au-Duc pour en augmenter la plus value (147) ; etc.

H 689. — I. E 14. (Registre.) — In-folio ; 46 feuillets, papier.

1782-1791. — Délibérations du bureau concernant : une contestation survenue entre l'Hôtel-Dieu et le Sanitat à propos du gouvernement de la maison des orphelins (2) ; — un constitut de 5.000 livres proposé par Franç. Hudault (2) ; — contenant transcription d'un arrêt du Conseil d'Etat maintenant les hôpitaux de Nantes dans la jouissance de la Prairie-au-Duc (16) ; — relatant l'admission de plusieurs novices au nombre de sœurs de service (21) ; l'aliénation de plusieurs rentes foncières ; les honoraires des aumôniers (27) ; un legs de 7.015 livres fait par la veuve Gilagh (30) ; la création d'un hôpital militaire à l'Hôtel-Dieu (31) ; — la délivrance de cadavres féminins aux élèves-chirurgiens (38) ; etc.

H 690. — I. E. 15. (Registre.) — In-folio ; 77 feuillets, papier.

1710-1712. — Comptabilité. — Compte rendu par le receveur des rentes et revenus de l'Hôtel-Dieu montant en recettes à 54.909 livres, et en dépenses à 57.481 livres.

H 691. — I. E 16. (Registre.) — In-folio ; 162 feuillets, papier.

1753-1763. — Sommier des recettes effectuées par le receveur de l'Hôtel-Dieu sans indication de total.

H 692. — I. E 17. (Registre.) — In-folio ; 177 feuillets, papier.

1753-1763. — Sommier des dépenses sans indication de total.

H 693. — I. E 18. (Registre.) — In-folio ; 134 feuillets, papier.

1764-1775. — Sommier des dépenses faites pour le compte de l'Hôtel-Dieu sans indication de total.

H 694. — I. E 19. (Registre.) — In-folio ; 187 feuillets, papier.

1756-1760. — Journal des recettes et dépenses. — Recettes 1755 : 116.696 livres, dépenses : 108 830 livres. En 1758, recettes : 108.333 livres, dépenses : 105.173 livres.

H 695. — I. E 20. (Registre.) — In-folio ; 186 feuillets, papier.

1760-1765. — Journal des recettes montant, en 1761, à 85.077 livres, en 1764, à 120.234 livres ; — des dépenses montant, en 1761, à 88.996 livres ; en 1764, à 103.235 livres.

H 696. — I. E 21. (Registre.) — In-folio ; 214 feuillets, papier.

1765-1771. — Journal des recettes montant, en 1766, à 111.977 livres, en 1769, à 114.282 livres ; — des dépenses montant, en 1766, à 106.920 livres, en 1769, à 123.268 livres.

H 697. — I. E 22. (Registre.) — In-folio ; 225 feuillets, papier.

1771-1777. — Journal des recettes montant, en 1772, à 128.236 livres, en 1775, à 125.571 livres ; - des dépenses montant, en 1772, à 125.932 livres, en 1775, à 119.086 livres.

H 698. — I. E 23. (Registre.) — In-folio ; 258 feuillets, papier.

1777-1784. — Journal des recettes montant, en 1778, à 117.672 livres, en 1782, à 164.600 livres ; — des dépenses montant, en 1778, à 123.127 livres, en 1782, à 185.061 livres.

H 699. — I. E 24. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1646. — Travaux. — Reconstruction et déplacement de l'Hôtel-Dieu primitivement établi au confluent de l'Erdre et de la Loire et transféré sur la prairie de Belle-Croix, en vertu de lettres patentes de X^{bre} 1643. Arrêts de la Chambre des Comptes ordonnant un transport sur les lieux ; — procès-verbal descriptif de ladite prairie dressé par Ph. Varice, seigneur de Vallières, maître en la Chambre des Comptes ; — devis approximatif de la construction à élever.

Série F. — Néant.

H 700. — I. G 1. (Registre.) — 160 feuillets, papier.

1750-1775. — Pensionnaires. — Livre par ordre alphabétique des enfants admis à l'Hôtel-Dieu.

H 701. — I. G 2. (Registre.) — 17 feuillets, papier.

1707-1789. — Succursale. — Maison de convalescence fondée pour les filles pauvres sortant de l'Hôtel-

Dieu, en 1695, au moyen de dons anonymes. — Délibérations du bureau chargé de la direction et de la surveillance de la maison.

H. 702. — I. G 7. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 25 pièces, papier.

1688-1788. — Acte de l'opposition formée par le Sanitat contre l'établissement de ladite maison. — Contrat d'acquêt d'une portion de maison près la barrière des Brétinaux fait par Jean Ménard, prêtre, agissant pour plusieurs personnes pieuses, afin d'établir l'asile des pauvres convalescentes (1695) ; — prise de possession et quittances. — Extraits de délibérations du bureau relatifs à la nomination des Directeurs. Lettres d'approbation des évêques de la Muzanchère et de La Laurencie, serment des élus. Don de 3.000 livres fait par Mme Berthelot, lequel fut réduit à 1.800 livres par transaction avec les héritiers (1720). — Note relative aux revenus. — Inventaire des titres de l'asile (1767.)

HÔPITAL GÉNÉRAL DU SANITAT

H 703. — II. A 1. — 4 pièces, parch. ; 28 pièces, papier.

1725-1762. — Actes de fondation. — Arrêt du Conseil portant établissement d'un nouveau bureau d'administrateurs, lequel sera composé de 5 députés nés : l'évêque, un député du chapitre du Saint-Pierre, un député de la Chambre des Comptes, un du Présidial, un de l'Hôtel-de-Ville, auxquels s'adjoindront 8 membres choisis d'abord par le Roi, puis par le bureau de l'Hôpital (1725) ; — arrêt confirmatif du 27 juillet 1731 ; — projets de lettres patentes et règlements des villes de Rennes, de Morlaix, de Gisors, d'Angers et de Lyon (1750) ; — observations du Chapitre de la cathédrale, du Maire et des échevins, des officiers du Présidial (1750) ; — mémoires de frais ; arrêt du Parlement de Bretagne relatif aux artisans qui montrent leurs métiers aux enfants renfermés (1723) ; lettre du marquis de Becdelièvre revendiquant son droit à la présidence du bureau en l'absence de l'évêque (1752) ; — lettre de M. Restaut chargé de faire des démarches à Paris (1752) ; — lettre d'envoi des pièces ci-dessus au comte de Saint-Florentin ; — lettres patentes du roi Louis XV, en 49 articles, portant règlement pour l'administration intérieure de l'hôpital général, rappelant dans leur préambule que le Sanitat a pour origine le tenement de l'Asnerie acquis, en 1572, des sieur et dame de la Vrillère pour y loger les pestiférés, et que la maison s'est accrue grâce aux aumônes des notables ; — correspondance des administrateurs poursuivant l'enregistrement des dites lettres patentes au Parlement ; oppositions des chanoines de St-Pierre à l'art. VI et réponse ; — réponse aux prétentions du bureau de l'Hôtel-Dieu qui voulait bénéficier seul du produit des amendes de police ; — mandements des Trésoriers de France, Généraux des Finances, et de la Chambre des Comptes ordonnant que les lettres patentes seront enregistrées et que procès-verbal descriptif sera dressé des logements et domaines appartenants au Sanitat ; — procès-verbal dressé par J.-B.-Louis Chotard, seigneur de la Louairie, maître à la Chambre des Comptes de Bretagne (1761) ; — arrêt de la Chambre des Comptes et sentence du siège royal de police ordonnant l'enregistrement sauf quelques observations (1762.)

H 704. — II. B. 14. (Registre.) — In-folio ; 146 feuillets, papier.

1651-1732. — Titres de propriété. — Dons, legs, ventes, acquisitions. — Recueil d'enregistrement contenant la transcription de contrats divers : donations de rentes à titre onéreux ou gratuit consenties à la charge de recevoir des pensionnaires et de célébrer des messes, ou pour amortir une cotisation de la confrérie de la Charité, par la veuve de François Ménardeau de la Botinière (1659), Cl. Bernard, doyen de l'Église de Nantes (1660), J. Guillon de la Créancière (1663), Cl. Juchault, sieur du Perron (1663), Gabrielle de Mayvière, dame de Marivaux (1669), Cl. de la Grue, seigneur des Huguetières (1670), Nic. Charon (1674), Jeanne Bazille, veuve Valleton (1676), le sieur Hudhomme de la Grue (1678), Renée Libourne, Marguerite Guiton, Charlotte Davy, dame du Brossay, le sieur Paulus (1679), Mme Burot, M. Despinose (1682), Jeanne Vallin, veuve d'André de Montalembert, sieur de la Ferté (1685), Mme Le Meneust des Treilles (1687), le sieur Lehoux, Pierre Serisier, Louis Binet de la Blottière (1690), André Boussineau (1691), le sieur Mahot (1693), Anne Ménardeau, veuve de René Lefèvre, seigneur de la Ferronnière (1695), Jean Gaignard, sieur de Boissonnage (1696), Jeanne Chiron, J. Morvan, veuve de Louis Libault de la Templerie, maire de Nantes (1697), M. de la Haste (1701), M. de la Gâcherie (1702), René Barnabé de la Papotière (1704), Cl. Dollier, seigneur du port de la Roche (1705), César de la Bourlière (1706), le sieur Pâris du Plessis (1710), la delle Lefèvre (1729), J.-B. Amat (1732), Mme de Montbert, Fr. Michel, G. Girard, les sieurs Greslan et Mortier de Romainville, M. et Mme de la Poitevinière, Ét. Langlois, prêtre, l'abbé Simon, recteur de Pouzauges, Denis Chesneau, recteur de Saint-Denis de Nantes, P. Merceron de la Sébinière, Renée

Prampart, dame du Plessis de Casson, le sieur Robineau-Richer, M. Guillon de Beauregard, M. Simon de la Jambetière, et autres. — Contrats d'acquisition et de donation concernant le moulin de l'Épine, des maisons et des jardins voisins de l'hôpital général, des maisons sises au Bouffay, rues de la Casserie, de Cardine, du Vert-Baton, de l'Échelle St-Nicolas, une maison de plaisance au Bignon-Létard, des magasins au bas de la Fosse, un pré en la Prairie-au-Duc, etc. Actes de constitution, de transport, de subrogation, d'affranchissement, de reconnaissance relatifs à des rentes foncières et hypothécaires à recouvrer sur A. Rodriguez (1661), L. Garreau (1662), René de la Tullaie, seigneur de Belle-Isle (1665), le sieur Langlois, J. Le Pennec du Boisjollan, le sieur Fauchet de St-Mars, P. Desmortiers et Cath. Domet (1670), René Rivière (1671), le sieur Castelan, Jean Loppez, Yves Jouanneau, Martin Delaunay, sieur de la Fardière, André Crocq, sieur de la Landruère (1674), Jacques Raoul de la Guibourgère, le sieur Burgaud, Laurent Boyer (1677), Durandeau de la Grande Noë (1680), les États de Bretagne, la Chambre des Comptes, les paroissiens de Sainte-Croix, Math. Tirot, MM. Souchet et Bouchard, raffineurs à Nantes, (1688), Françoise Quéraud (1708) Math. Lèvesque, prêtre de chœur de Saint-Nicolas, M. du Cambout, M. Picaud du Parc (1710) ; — arrentement d'un jardin de plaisance au sieur Fleury, moyennant une rente de 25 livres, à la charge de bâtir une maison de la valeur de 3 ou 400 livres. — Sentence du Présidial de Nantes, défendant aux ciergers de faire porter des torches aux enterrements, de fournir des châsses, de transporter des corps (1660) ; — arrêt contre les menuisiers les excluant au profit du Sanitat (1705) ; — adjudication de la Prairie-au-Duc à Nantes au profit des deux hôpitaux, l'Hôtel-Dieu et le Sanitat, moyennant 27.500 livres (1703) ; — arrêts du Conseil ordonnant au sieur Gorges de produire les titres en vertu desquels il jouit du droit de lestage et de délestage (1692) ; confirmant l'adjudication des dits droits (1693), et lettres patentes autorisant le Sanitat à percevoir sur les patrons des navires remontant et descendant la Loire lesdits droits moyennant le prix de 12.000 livres (1695) ; accord conclu avec Mme de Lesdiguières pour avoir un terrain libre à Paimbœuf qui servira aux fermiers du délestage. — Acte de l'opposition formée par le Sanitat à l'établissement d'une nouvelle communauté destinée à servir d'ouvroir et d'école aux pauvres filles. Obligation souscrite par Jean Amproux, sieur de la Massaie, au nom des Protestants de Blain, de remettre au Sanitat les titres des dons et legs faits au Consistoire de Pont-Piétin et de Blain ; acte de remise (1685) ; — transaction avec M. et Mme de Marcé pour la rente de 500 livres due sur la terre de Ponthux (1692) ; autre requête du même seigneur pour obtenir l'application de ce fonds à l'entretien d'un chapelain catholique établi chez lui (1728.)

H 705. — H. B 15. (Liasse.) — 14 pièces, parch. ; 26 pièces, papier.

1571-1702. — Actes de donation comprenant les sommes suivantes : 1000 livres, par Fr. Leroy, prêtre de la collégiale de Notre-Dame (1584) ; — 50 livres, par Jean Gourdet (1651) ; — 100 livres, par Marthe Ribe (1658) ; — 2,000 livres, par Pierre Merceron, sieur de la Sébinière (1666) ; — rente de 200 livres, par Renée Prampart, dame du Plessis et de Casson (1668) ; — rente de 30 livres, par Denis Chesneau, chanoine de Nantes (1669) ; — 400 livres, par Louise Simon, veuve de Claude Juchault du Perron (1671) ; — 200 livres, par Ant. Belot, sieur de la Roulière (1674) ; — diverses créances, par Maurice Moreau (1675) ; — rente de 100 livres, par Jeanne Bazille, veuve Valleton (1676) ; — rente de 26 livres, par Cl. Juchault du Perron, épouse de Salomon Robin, seigneur de la Pourcelière (1678) ; rente de 75 livres, par Fr. Robin ; — 1,000 livres, par Louis Macé; — diverses sommes, par Jean Hudhomme, sieur de la Grée (1678), Jean Durandeau, sieur de la Grande Noë (1681) ; X. Dufouay (1678) ; Frémon du Bouffay (1688) ; Mathurine Trufflard (1684) et autres ; contrats de mutation relatifs aux héritages sur lesquels sont hypothéquées les dites rentes ; — accords, obligations, transferts, extraits de testaments. — Titres de propriété, remontant à 1571, concernant la prairie dite Queue du Boisjolly, et le don qui en fut fait par Jeanne Vallin, veuve d'André de Montalembert, écuyer (1685) ; offres de services gratuits par Fr. Moriceau, procureur au Présidial de Nantes ; etc.

H 706. — H. B 16. (Liasse.) — 3 pièces, parch. ; 25 pièces, papier.

1682-1727. — Dons et legs. — Obligations, accords, testaments des dons et legs qui suivent : 300 livres, par Me Nic. Paulus (1682) ; — rente de 12 livres, par P. Le Barbier, sieur de la Bretonnière (1684) ; — le logis de Plaisance au Bignon-Létard, par Jeanne de Lhommeau (1687) ; — un rotereau de pêcherie sous le pont de Pirmil, par le marquis de Rosmadec, baron de Molac, pour amortir sa cotisation à la confrérie de la Charité (1689) ; — rente de 111 livres, par Jean Régnier, écuyer, auditeur des Comptes (1691) ; — rente de 6 livres, par G. Gérard, avocat (1693) ; — une maison sur la Fosse, par Jacques Charette, chevalier, seigneur de Mont-Hébert ; — une rente de 12 livres et une maison sur la

prairie de la Madeleine, par Jacques Guignard de la Barre-Sauvage (1696); — rente de 27 livres, par G. Daniel de la Bourlière, chanoine de l'église de Nantes (1698); — 1,000 livres, par Marie Saffré (1701); — 400 livres, par Joach. Mazoyer de la Ville-Serin, chanoine de Nantes (1703); — 900 livres, par Ch. Rabouard (1712); — 1,033 livres, par J. Lechuin, recteur de Puceul (1710); — rente de 73 livres, par Marg. Doisy, (1712); — un rotereau de pêcherie sous le pont de la Madeleine, par Michel de Barbéré, écuyer, pour amortir sa cotisation (1710); etc.

H 707. — H. B 17. (Liasse.) — 4 pièces, parch.; 27 pièces, pap.

1627-1783. — Dons et legs. — Actes de constitution, testaments, actes de transfert, de subrogation, d'acceptation, de reconnaissance, de procuration, accords, mémoires composant les dossiers des donations suivantes : 5,000 livres, par le sieur Mounier, planteur à Saint-Domingue (1731); — une maison voisine de l'Échelle aux Oranges, à Nantes, par le sieur Descazaux (1731); — une rente de 12 liv. 10 s/, par L. Guerrier, recteur de Quilly (1732); — rentes de 60 et 70 livres, par Jul. Bellange, ex-procureur au Parlement (1733); plusieurs pièces de terre par Franc. Gourdet, prêtre de Pirmil (1741); — 200 livres, chaque année, par les fermiers de la Traite et du Trépas de Loire pendant la durée de leur bail (1745); — le tiers de la succession de M. Lebrun, commissaire-général de la Marine à Nantes (1772); — les meubles de Franç. Fouchard (1775); — 6.400 livres, par André Langlois de la Roussière, clerc tonsuré (1777), capital qui avait été placé en rente sur l'Hôtel-de-Ville de Nantes par suite d'un emprunt contracté, en 1627, par la ville à l'occasion de l'entrée solennelle du maréchal de Thémines, et dont le contrat passa aux mains de M. Pâris de la Haie-Meriais (1643), du Chapitre de Nantes et de Jean Le Bonnetier de la Bareille (1718); — 9.000 livres, par G. Guillaudeu, conseiller du Roi en la chancellerie de Bretagne, à la charge d'une messe quotidienne (1758); etc.

H. 708. — H. B 18. (Liasse.) — 9 pièces, parch.; 29 pièces, papier.

1662-1696. — Rentes à recevoir. — Titres de constitution, de reconnaissance, de subrogation et de remboursement de diverses rentes à recouvrer sur les frères Laurent, Guillaume et Math. Garreau (1662); Laurent de Carné, seigneur de Castellan (1671); P. Monnier, sieur des Tertres (1672); Yves Deschampsneufs (1672); Ant. Mignard de la Michetière (1674); André Crocq, sieur de Landruère (1674); Fr. Bretagne, sieur du Maillon, Pierre et Julien Perron, sieur de la Verrie (1677); G. Taillandier, sieur de la Menuère, Pierre et Paul Burgaud (1678); le sieur Luzeau (1679); O. Hersant (1691); et sur Jacques Mahot (1692) : — sur une maison place du Bouffay; sur une raffinerie voisine de l'hôpital appartenante à Cl. Lemasne; sur J. Souchay, Fr. Bouchaud et Jean Dubois. — Inventaire des rentes dues au Sanitat en 1687 et 1688.

H 709. — H. B 19. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 26 pièces, pap.

1701-1789. — Rentes à recevoir. — Titres de constitution, de subrogation, de reconnaissance et de remboursement de rentes à recouvrer sur la Chambre des Comptes de Bretagne (1705); l'Hôtel-de-Ville de Nantes, les États de Bretagne, Math. Durandeau, P. Richardeau (1701); sur la Recette des Domaines, Jeanne Chollet (1715); Berquier (1761); Th. de Biré, seigneur de la Grue; mandement de l'intendant de Bretagne pour toucher un secours de 3.000 livres sur la caisse des gages des officiers municipaux; arrêt du Conseil concernant les offices municipaux nouvellement créés à Nantes (1723); — extraits de délibérations, avis portant consentement; — états divers des contrats de constitution dus au Sanitat, en 1703 et 1711.

H 710. — H. B. 20. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 25 pièces pap.

1674-1790. — Rentes à payer. — Contrats de constitution, de transfert, de remboursement de rentes souscrites par les Directeurs des pauvres au profit de Jean Praud, sieur de la Gilardière (1674), de Marguerite Arnollet, de P. Busson de la Marière (1675), de J. Charette, seigneur de la Chapelle (1685), de Jeanne de Montullé (1615); — de Cl. Avril, doyen de Nantes (1692), Marie Lejeune, veuve de Franç. Bouchaud (1694); Math. Moulin, prêtre (1698), Franc. Letourneur, recteur de Sainte-Radegonde, Marie Camus, Julien Proust, seigneur du Port-Lavigne (1703), les enfants mineurs d'André Delaville, sieur de la Faucherie (1703); Cl. Rabouard, prêtre, Barth. Thomé (1716); le sieur Guichel (1721), Louise Morin, les Carmélites de Nantes (1761), J. Grou, négociant (1765); — avis et délibérations du Conseil de Ville, du Présidial, et de la Chambre des Comptes relatifs à un emprunt de 30,000 livres; — liste des souscripteurs. — Actes de remboursement, contrats à viage. — États des rentes foncières, constituées et viagères, dues par le Sanitat.

H 711. — H. B 21. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 40 pièces, pap.

1668-1779. — Traités divers. — Transports con-

sentis au Sanitat par divers pensionnaires de la maison, de contrats de rentes constituées et d'obligations à la charge d'être reçus et entretenus jusqu'à la fin de leurs jours; — traités de pension souscrits par des vieillards et leurs proches; par l'assemblée du Clergé pour un vieux prêtre du nom de Jarnigan; — acte de délibération de la paroisse de Belligné portant qu'elle prend à sa charge les frais de pension d'une aliénée jusqu'à concurrence de moitié, suivant une sentence de la baronnie d'Ancenis (1758); — extraits de testaments; — cession d'un brevet de chirurgien-barbier par la veuve de Jean de la Garde, chirurgien, qui s'est retirée dans la clôture du Sanitat, et bail de cette charge à J. Caderan, sieur de la Pommeraie (1687).

H 712. — II. B 22. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 26 pièces, pap.

1572-1754. — Acquisitions des terrains formant l'enclos du Sanitat et de ses dépendances. — Contrat de la tenue de l'Asnerie cédée aux pauvres par Laurent du Marchy, écuyer, sieur de la Vrillière, pour y établir les pestiférés (1572), procès-verbal d'état de lieux, prise de possession; — autres titres des maisons voisines et de cantons de terre cédés par Ét. Couyer (1632), Jul. Garreau, M. Talva (1679), J. Fournier, Ét. Grilleau (1692), Jeanne Lemerle, Fr. Rolleau; — lettres patentes, arrêts du Conseil homologuant le transport fait au Sanitat par le sieur Hamon de la Thébaudière, de ses droits sur le pré Lévêque (1753); — réglant le mode de paiement des terrains cédés à la Ville par les mineurs de Michel Carré de Luzançay, Sal. Bonnier et Marie Gabra (1753); — fixant la largeur du quai de la Fosse et de deux rues voisines du Sanitat; — ordonnant de planter de nouvelles bornes de délimitation; acte d'expertise, quittances, ratifications, extraits du livre des délibérations. — Accord passé avec Jean Pesche, chirurgien, pour le traitement des pestiférés (1572).

H 713. — II. B 23. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 25 pièces, pap.

1678-1780. — Acquisitions. — Bannies, appropriements, contrats, prises de possession concernant des maisons situées rues du Vert-Bâton, de Guérande, de la Laiterie, de la Casserie, de Petite-Biesse, plus le moulin de l'Épine bâti au Bois de la Touche (1731), vendus par P. David (1678), Paul Cassard, écuyer, sieur du Broussay, maire de Nantes (1690), P. Gallipaud, boulanger (1694), Fr. Compagnon (1704), le sieur Baumard (1726); — concernant la prairie au Duc achetée en commun avec l'Hôtel-Dieu pour 25.000 livres (1703). — Concession des atterrissements de cette prairie par la Ville moyennant une rente de 24 livres, plan de cette prairie (1780); — arrêt du Conseil d'Etat concernant les atterrissements qui se sont formés ou se formeront par suite des digues exécutées par la Ville de Nantes (1762); — opposition des États de Bretagne (1765); — ordonnance de l'Intendant de Bretagne réglant la répartition des sommes à lever sur les propriétaires des îles de Loire (1714).

H 714. — II. B 24. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, pap.

1681-1785. — Transactions et accords sur des immeubles. — Arrêt du Conseil réglant l'indemnité due aux propriétaires après la démolition des rotereaux de pêcheries sous les ponts, et fixant à 52 liv. 10 s. celle du Sanitat. — Échange de 26 cordes de terre conclu avec le sieur Salomon Bonnier de la Chapelle sur la terre de Launay, près Nantes (1755); — transaction avec la duchesse de Lesdiguières portant cession au Sanitat d'un lieu nommé le Préau (Paimbœuf), pour servir au lestage et au délestage des navires (1704); — transactions passées avec des voisins concernant des ouvertures de portes et de jours, et des mitoyennetés de mur. — Titres d'acquisition et d'aliénation de partie d'une maison sise rue Cardine (1690); — état des rentes, maisons et héritages appartenants au Sanitat (1720); aveux et déclarations féodales à la barre des Régaires de l'évêché de Nantes.

H 715. — II. B 25. (Liasse.) — 71 pièces, papier.

1664-1729. — Baux à ferme des propriétés urbaines. — Baux de chambres, de boutiques et de maisons à des tisserands, des bonnetiers, des fabricants de rubans et de galons, à des sergers logés dans l'enclos du Sanitat, à la charge d'enseigner leur métier aux enfants et aux pensionnaires; — baux de terrains, d'appartements, de magasins, d'un moulin à P. Buzon, Anne Berthebault, Jean Sagory, J. Blanchard, Ét. Dugast, Julien Rialland, Jacq. Drouet, Jul. Merlet, Jean Briant et autres.

H 716. — II. B 26. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1730-1759. — Locations. — Baux à ferme de chambres, de magasins, d'appartements dans l'enclos du Sanitat, dans les environs et rue Cardine, rue de Guérande, place du Bouffay, concédés à P. Fouré, M. Dubois, Th. Bidaud, J. Collin, René Dubois, Georges Paulin, Jean Tournerie, Fr. Tiger, Nic. Perrée, écuyer, sieur de la Villestreux, négociant, et autres.

H. 717. — H. B 27. (Liasse.) — 1 p., parchemin ; 70 pièces, papier.

1760-1790. — Locations. — Baux à ferme de chambres, d'appartements et de magasins sis dans la cour du Sanitat et dans les environs, concédés à Nic. Hay, Louis Piquet, Pierre Monnier, P. Chevreuil, A. Gauvey, Michel Murphy, Pierre Oger, René Roy, Th. Gaucher, J. Guillet, Françoise Pinard et autres.

H 718. — H. B 28. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

1660-1779. — Locations. — Baux à ferme de propriétés sises à Paimbœuf, à Blain, dans la ville de Nantes et dans les faubourgs, de maisons sises rues de Richebourg, de Cardine, des Capucins, de Vert-Bâton, au faubourg de Petite-Biesse, au Bignon-Létard, place du Bouffay ; — de cantons de prés dans la prairie du Boisjolly, de la prairie au Duc, du moulin et de la borderie du Sanitat, de quatre quartiers de vigne au Gué Moreau, paroisse de Saint-Similien ; — de l'érail de Saint-Nicolas; — d'un pâtureau sis à Paimbœuf près du terrain du délestage.

H 719. — H. B 29. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 84 pièces, pap.

1730-1790. — Locations. — Baux à ferme et contrats d'arrentement de maisons sises à Nantes, rues du Boistortu et de la Casserie, au bois de la Touche, près des Irlandais, rues de l'Épine, de Guérande, et de Launay, dans les lieux désignés ci-dessus (art. B 28) ; — de la borderie de la Haute-Forêt, en Saint-Similien. — Cession à viage d'un terrain vague sis derrière la cour du Sanitat, pris par Jean Lefort, architecte, à la charge de bâtir.

H 720. — H. B 30. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 0 pièces, pap.

1658-1747. — Revenus casuels provenant de divers privilèges. — Privilège exclusif réservé aux enfants du Sanitat de porter les cierges aux convois funèbres ; — états de comptes des sommes dues par les ciriers pour la rétribution des enfants bleus ; — procédures poursuivies pour le maintien du monopole et le recouvrement des droits, terminées par des sentences du Présidial défendant aux ciriers de se servir d'un autre matériel que de celui de l'Hôpital, de faire porter les défunts ou les cierges par des personnes étrangères à l'établissement (1660-1677) ; etc

H 721. — H. B 31. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 16 pièces, pap.

1649-1745. — Privilège exclusif de la fourniture des châsses aux diverses fabriques des paroisses de Nantes. — Baux à ferme de ce monopole concédés à divers menuisiers ; — sentence portant règlement de prix (1659) ; — procédures contre les menuisiers de la ville pris en flagrant délit de fraude.

H 722. — H. B 32. (Liasse.) — 2 pièces, parch ; 10 pièces, papier.

1671-1683. — Privilège exclusif de la fourniture des armoiries et têtes de morts qui se portent aux convois funèbres. — Traités pour l'exercice du monopole conclus avec des peintres vitriers (1671) ; — arrêt d'homologation confirmant le Sanitat dans la possession de son privilège contre les prétentions de la corporation des peintres (1672).

H 723. — H. B 33. (Liasse.) — 8 pièces, parch ; 47 pièces, papier.

1680-1740. — Droits de lestage et de delestage des navires montant et descendant la Loire. — Donation faite au Sanitat par le sieur Pierre Gorge de l'office de visiteur, lesteur et délesteur des navires de la Loire, à la condition de lui faire remise, sa vie durant, de la moitié des produits et de payer aux Jésuites une rente de 150 livres (1680) ; — arrêts du Conseil d'État révoquant la commission du sieur Gorge et confirmant l'adjudication de ladite charge devant l'Intendant au profit du Sanitat pour le prix de 12.000 livres (1693) ; — provisions de charge et réceptions à l'Amirauté, reçus du trésorier des parties casuelles ; — provisions décernées à M. Cl. de Monti de Rezé (1713) après le décès du précédent, et réception de François Morand, son successeur (1740) ; — baux à ferme de l'exploitation à Paimbœuf concédés pour la somme annuelle de 2,410 livres, en 1707, et pour 1,700 livres, en 1716; baux des droits à percevoir de Nantes au Pellerin pour 400 livres ; — notes, mémoires, correspondance concernant les terrains servant à déposer le lest à Couëron et à Paimbœuf ; — transactions avec Marguerite de Gondy, duchesse de Lesdiguières, pour la possession du terrain du Bas-Préau à Paimbœuf (1704).

H 724. — H. B 34. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1687-1750. — Régie du lestage et du délestage. — Mémoires, lettres, plaintes adressés à l'évêque de Nantes, à l'Intendant de Bretagne, à M. de Maurepas,

au comte de Toulouse, amiral, et réponses de MM. d'Entraigues, de Valincourt, Orry et Machault concernant la régie et la police du lestage et du délestage des navires de la Loire, les causes de l'ensablement du fleuve et les moyens d'y remédier ; — plaintes à l'Amirauté contre les capitaines (1706) ; — enquêtes sur les contraventions aux règlements ; — critiques du Conseil de Marine contre l'érection de la charge de lesteur et de délesteur et la gestion du Sanitat (1720); — attaques et défenses des Pères des pauvres ; — tarif des droits que les commis doivent percevoir (1695) ; — plaintes des habitants de Méans contre le lieu choisi pour le délestage, et ordonnance de l'Amirauté prescrivant d'opérer en rade de Saint-Nazaire (1720) ; — instance de la municipalité de Nantes demandant que le délestage se fasse sur le quai d'Estrées (1730) ; — résiliation de bail à exploiter à Nantes, à Couëron et au Pellerin ; — arrêt du Conseil portant règlement sur la matière (1739) ; — lettres de 1740 attestant que le Sanitat a perdu la recette des droits de lestage faute d'avoir levé les parties casuelles à la mort du sieur de Rezé, dernier titulaire, projet de lettre au cardinal de Fleury pour le supplier de rendre aux pauvres le délestage, et refus de M. de Machault (1750).

H 725. — II. B 35. (Liasse.) — 4 pièces, parch. ; 93 pièces, papier.

1682-1741. — Régie des droits de lestage et de délestage. — Procédures. — Instances du fermier devant le siège de l'Amirauté de Nantes afin d'obtenir contre des capitaines de navires des indemnités pour les avaries causées à ses bateaux de charge ; demande en réduction de prix de ferme et en dommages et intérêts pour transport de lest sur le quai d'Estrées ; — actions en recouvrement poursuivies par le Sanitat et demandes en résiliation de bail ; — instructions pour les commis de la recette des droits (1739) ; — sentence des juges de l'Amirauté pour l'exécution des ordonnances relatives au délestage (1719) ; — arrêt du Conseil attribuant aux juges consuls l'inspection du service (1739) ; — pièces diverses relatives aux réparations des bateaux et du matériel, accord avec le sieur Morand auquel le matériel fut cédé (1741).

H 726. — II. B 36. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1680-1700. — Comptabilité des revenus provenant du droit de lestage et de délestage des navires. — Comptes en recettes montant, en 1680, à 5,821 livres ; dépenses : 2,772 livres ; recettes : 2,903 livres, en 1698, dépenses : 2,203 livres.

H 727. — II. B 37. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1728-1740. — Comptes des revenus casuels provenant du lestage et du délestage des navires montant en recette, en 1728, à 1,313 livres ; en 1734, à 2,716 livres, et, en 1740, à 1,464 livres.

H 728. — II. B 38. (Liasse et 1 reg.) — 1 p. parch. ; 115 f. et 24 p. pap.

1680-1781. — Revenus casuels des produits manufacturés par les pensionnaires. — Arrêt du Conseil du Roi portant défense d'exporter du Royaume les métiers servant à la fabrique des bas ; — règlement concernant l'emploi des pauvres de la maison ; — liste des personnes en état de travailler ; — comptes des frais et produits de la manufacture de bas ; — correspondance relative aux tracasseries exercées contre les ouvriers de la maison par les maîtres bonnetiers ; — traité passé avec un maître bonnetier pour la régie de la manufacture ; — comptes de déboursés et produits relatifs aux cotonnades, dentelles, tapisseries et lingeries manufacturées au Sanitat.

H 729. — II. B 38 *bis*. (Registre.) — 112 feuillets, papier.

1778-1790. — Comptes de l'atelier de broderie.

H 730. — II. B 39. — 3 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

1577-1777. — Revenus casuels, communs entre le Sanitat et l'Hôtel-Dieu. — Lettres patentes et arrêt du Conseil attribuant aux hospices de Nantes le produit des amendes de police (1577) ; — sentences diverses de condamnation ; — requête et mémoire concernant la suppression de l'office de courtier des voitures qui rapportait 500 livres aux deux hospices ; — baux par adjudication de la vente exclusive de la viande pendant le carême portant tarif des prix ; poursuite en recouvrement contre les bouchers fermiers ; — requêtes à l'Intendant de Bretagne pour le maintien du privilège.

H 731. — II. B 40. (Liasse.) — 27 pièces, papier.

1721-1773. — Octroi sur les boissons. — Correspondance, mémoires et requêtes concernant la perception de 6 deniers par pot de vin, de cidre, de bière vendu à Nantes et dans la banlieue ; — arrêts du Conseil d'État portant prorogation de la levée dudit octroi au profit des deux hôpitaux.

H 732. — H. B 41. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1739-1791. — Octroi. — Comptes du receveur montant, en 1740, recettes : à 17,783 livres, dépenses : à 17,144 livres ; en 1752, recettes : à 33,351 livres, dépenses : à 32,073 livres ; en 1770, recettes : à 32.340 livres, dépenses : à 32,256 livres.

H 733. — H. B 42. (Liasse.) — 19 pièces parch. ; 98 pièces, papier.

1596-1710. — Procédures et sentences relatives à des recouvrements de rentes et de pensions dues au Sanitat par la veuve de Cl. Guilbaud (1679), Louis Meilleré, M. Baron, (1669), Vincent Daguin (1665), Barthelemy de Cadaran (1672) etc, ; — à l'exécution du testament de Guy Artaud, maître des Comptes de Bretagne (1683) ; — au fermage de la pêcherie du pont de Pirmil ; — à la collecte des aumônes (1673) ; — à la jouissance d'un privilège hypothécaire sur un logis place du Bouffay ; — à l'ensaisinement d'une maison sise près le cimetière de Saint-Nicolas ; — instance en paiement de pension contre les parents d'une femme condamnée à la réclusion perpétuelle pour crime d'infanticide (1710) ; etc.

H 734. — H. B 43. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 134 pièces, papier.

1665-1712. — Procédures relatives à des recouvrements de rentes, de pensions, de dettes, de loyers, de legs dus par Jeanne Milcent, les héritiers d'Anne Levêque (1704), Françoise Boux (1684), Julien Loffficial, Jul. Guérineau, Louis Chedaneau, A Perron, (1698), B. Delacaze, Jeanne Bitaud, veuve Lécuyer, Claude Le Royer, seigneur de la Poignardière (1665), Math. Durandeau (1704), P. Chantereau, A. Olive, Jérôme de Carné, seigneur de Castelan (1701) ; — recouvrement d'un legs de 1,000 livres fait par François Le Tourneur, recteur de Sainte-Radégonde (1705) ; — instance en paiement de frais de voyage poursuivie par Jeanne de Bressac, épouse de Jos. Girard de la Colomberie, lequel s'était déplacé pour obtenir la conservation du consistoire de Sucé (1692).

H 735. — H. B 44. (Liasse.) — 19 pièces, parch. ; 167 pièces, papier.

1628-1740. — Procédures relatives à des recouvrements de rentes, de loyers, de dons, de pensions, de créances dus par Fr. Bucher (1705), Renee Le Marchand, marquise de Cambout, les héritiers de Vincente des Mortiers, dame de Chateaufort (1734), René Gaudin, Jos. Bonamy, général d'armes, (1735) ; — les héritiers de J.-B. Martin, sieur de la Plesse (1737), Jean Riboux, Cl. Turpin, les héritiers de Jos. Lévêque et de Louis de la Roche-Saint-André, seigneur de Lépinay (1740) ; René Darquistade, seigneur de la Maillardière (1740) ; — au recouvrement d'un legs de 1.500 livres fait aux deux hôpitaux par Ph. Desjardins, chirurgien (1737) ; etc.

H. 736. — H. B 45. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 124 pièces, papier.

1657-1766. — Procédures relatives à des recouvrements de rentes et de loyers contre les filles du sieur Vêtélé de Haut-Puisé (1741), Michel Grimaud (1744), le sieur Fourcade (1743), les héritiers de J. Bidaud et de Jean Charbonneau et autres ; — à des règlements de servitude avec des voisins ; — à des recouvrements de loyers ; — à l'entretien du chemin de Petite-Biesse (1760) ; — à la prompte exécution des travaux commandés à N. David, architecte (1743).

H 737. — H. B 46. (Liasse.) — 2 pièces, parch. ; 74 pièces, papier.

1685-1717. — Procédures. — Demande en rescision de contrat formée par les enfants de Paul Cassard, juge criminel à Nantes, contre les Hospices, acquéreurs d'une maison dont le paiement n'est pas justifié dans leur compte de tutelle.

H 738. — H. B 47. (Liasse.) — 1 p. parch. ; 43 p. papier.

1694-1766. — Titres communs aux deux hospices. — Correspondance, mémoires, arrêts du Conseil concernant la perception des droits de confirmation, d'affranchissement, de franc-fief, d'amortissement, de contrôle, d'insinuation, d'ensaisinement, de lods et ventes. Quittances et demandes en décharge. — Édit du Roi créant un office de conseiller conservateur des Domaines.

H 739. — H. B 48. (Liasse.) — 21 pièces, papier.

1698-1764. — Loterie. — Requêtes et mémoires adressés au Roi et au Conseil pour lui représenter la situation des hospices de Nantes, lui demander l'autorisation d'une loterie à leur profit et remontrer la nécessité d'augmenter leurs revenus. Relevé descriptif des immeubles du Sanitat et des dettes actives et passives de la maison.

H 740. — H. B 49. (Liasse.) — 1 pièce parch. ; 67 pièces, papier.

1671-1790. — Rentes transférées aux hospices de

Nantes en échange de biens aliénés en vertu des lois révolutionnaires. — Copies et extraits de titres délivrés au receveur pour lui faciliter la recherche et le recouvrement de ces rentes dont la plupart appartenaient à la confrérie de N. D. des Avents, aux Ursulines de Guérande ; au bénéfice de la Madeleine, au prieuré de Saint-Martin, aux Carmes de Nantes, aux fabriques de Sainte-Croix, de St-Saturnin, de St-Denis de Nantes, aux Dominicains, aux Cordeliers, à la confrérie du Saint-Sacrement, au prieuré de Pirmil, à la corporation des tailleurs, à la confrérie de Toussaint, aux Oratoriens, aux Carmélites, aux petites écoles de Legé fondées par Mlle Rétière, au prieuré de Vertou, et à la collégiale de N.-D. de Nantes ; — titres de constitution et de reconnaissance.

H 741. — II. B 50. (Liasse.) — 6 pièces, parch. ; 7 pièces, papier.

1623-1787. — Titres de propriété extraits des dossiers modernes d'acquisition concernant des terrains compris dans l'enclos de l'hospice Saint-Jacques ; et trois maisons du village de Pirmil.

H 742. — II. C 1. (Liasse.) — 1 pièce, parch.; 110 pièces, papier.

1657-1777. — Affaires ecclésiastiques. — Confréries de N.-D. de Consolation et de N.-D. de Bon-Secours, dont les revenus ont été attribués aux deux hôpitaux de Nantes. — État des rentes dues à ces deux confréries, de 1625 à 1737, comprenant 21 rentes de 15 livres chacune ; — arrêt du Parlement contre les prévôts de la confrérie de N.-D. de Bon-Secours les condamnant à se dessaisir de leurs revenus (1752) ; assignations aux débiteurs ; — titres de propriété et procédures concernant une rente de 10 livres hypothéquée sur une maison de la Basse-Saulzaie par Gillette Couillaud (1638), pour la fondation de plusieurs saluts en la chapelle de Bon Secours, contrats d'acquisition de l'immeuble, actes de reconnaissance et réduction de la fondation par décret épiscopal (1766) ; — extraits de comptes rendus par les prévôts de la confrérie, de 1704 à 1730 ; — arrêt annulant la confrérie de N.-D. de Consolation en l'église de Sainte-Croix et défendant aux associés de se réunir, le tout faute de lettres patentes d'autorisation (1738) ; — partage des revenus entre les deux hôpitaux. — Confrérie de la Charité du Sanitat fondée, en 1657, sur l'initiative du maréchal de la Meilleraie. Bulles des papes Alexandre VII (avril 1657), Clément XI (juin 1712) ; mandements des évêques de Beauvau et Mauclerc de la Muzanchère portant approbation ; — mémoires sur l'origine de la confrérie et statuts ; — listes des frères et sœurs indiquant les cotisations payées ; — titres d'acquisition de deux rentes, l'une de 12 livres sur Fr. Maillard du Hallay (1663) ; — listes des fondations de la chapelle ; contestation devant le Présidial de Nantes entre l'abbé Brelet, recteur de Saint-Nicolas, et l'aumônier, à propos de l'exercice des droits curiaux dans l'intérieur du Sanitat (1742) ; — ordonnances de l'évêque réglant la préséance des vicaires sur les prêtres de chœur (1713) et approuvant une fondation de salut pendant le carême par l'abbé Favier (1752), plus une rétribution de 12 sous par salut pour le chapelain ; — catalogue des fondations de la chapelle (s.d) ; — relevé sommaire de tous les détails d'administration contenus dans les livres de délibérations sur les rapports de l'aumônier avec les Directeurs et avec l'Évêché (1758) ; — lettre relative à la bénédiction du cimetière.

H 743. — II. C 1 *bis*. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1643-1750. — Confrérie de Saint-Roch et de Saint-Sébastien. — Délibération du corps de ville autorisant sa création (1643) ; — procès-verbal descriptif des inscriptions et armoiries de la façade de l'église (1733) ; marché conclu pour la dorure d'une chapelle (1750).

H 744. — II. C 2. — 91 feuillets, papier.

1735-1770. — Chapelle du Sanitat. — Comptes des recettes provenant des quêtes et enterrements, et des dépenses de la Sacristie.

H 745. — II. C 3. (Registre.) — 198 feuillets, papier.

1749-1761. — Convois funèbres. — Comptes du produit des billets d'enterrement et des convois auxquels les enfants du Sanitat ont porté des torches.

H 746. — II. C 4. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1761-1773. — Comptes du produit des billets d'enterrement et des convois auxquels les enfants bleus du Sanitat ont assisté.

H 747. — II. C 5. (Registre.) — 71 feuillets, papier.

1744-1780. — Comptes et états des billets d'enterrement remis au frère chargé d'en faire la recette.

H 748. — II. D 2. (Cahiers.) — 24 feuillets, papier.

1742. — Inventaires informes des titres du Sanitat. (Le premier registre de cette collection a disparu.)

H 749. — H. E 25. (Registre.) — 288 feuillets, papier.

1653-1657. — Délibérations du bureau des Pères des pauvres concernant la forme à suivre pour les séances (8) ; — l'enseignement du catéchisme aux enfants (8) ; — l'admission des pauvres (45) ; — les gages de l'aumônier (15) ; — la distribution des charges entre les administrateurs (61) ; — la vérification des comptes du trésorier ; — le règlement des gages des porteurs, tendeurs et pleureurs employés aux convois funèbres (211) ; — les remontrances à faire aux Flamands sur la diminution de leurs charités bien qu'ils fassent les trois quarts du commerce (214) ; etc.

H 750. — H. E 26. (Registre.) — 294 feuillets, papier.

1657-1661. — Livre des délibérations du bureau des Pères des pauvres contenant des décisions sur les devoirs des ciriers pour l'accomplissement des cérémonies funèbres (104) ; — la punition d'un sergent qui a omis une saisie ; — l'expulsion des pauvres étrangers (134) ; — la confection des châsses ; — les traités à conclure avec divers patrons pour l'apprentissage des enfants (54) ; — le service de police des portes de la ville (85 et 174) ; l'admission des enfants ; — les gages du chirurgien (56) ; etc.

H 751. — H. E 27. (Registre.) — 185 feuillets, papier.

1661-1665. — Délibérations du bureau des Pères des pauvres arrêtant que l'on fera demande de 4 suisses pour remplir les fonctions de portier (6) ; — que les pauvres nourris par le Sanitat porteront une croix rouge sur la poitrine (12) ; — que des casaques et des souliers seront fournis aux sergents (32) ; — que des poursuites seront intentées contre les ciergers débiteurs envers les pauvres à raison de leurs droits sur les services funèbres ; — que les menuisiers fabriquant des châsses seront poursuivis (46) ; — que les mendiants étrangers seront invités à sortir de la ville (56) ; — que Marguerite Legeay, tailleuse, sera admise dans l'enclos du Sanitat pour enseigner son état aux filles (96) ; etc.

H 752. — H. E 28. (Registre.) — 185 feuillets, papier.

1665-1667. — Délibérations du bureau des Pères des pauvres concernant l'achat d'un cheval et de portoires pour aller quêter les restes en ville (12) ; — l'approvisionnement des marchandises nécessaires au travail des pauvres (24) ; — les quêtes de quartier dont les *enfants bleus* sont chargés ainsi que les fabriciens des paroisses (70) ; — la répression de la mendicité (86) ; — la surveillance à exercer sur les pauvres malades qui sortent de l'Hôtel-Dieu (93) ; — la répression des désordres commis par les enfants (97) ; — la punition à infliger à ceux qui travaillent pour le dehors ; — l'admission des enfants et des vieillards (107) ; — le choix d'une fille dévote qui aura la direction de la cuisine (114) ; etc.

H 753. — H. E 29. (Registre.) — 276 feuillets, papier.

1667-1674. — Délibérations du bureau des Pères des pauvres concernant la répartition des charges entre les membres du bureau (2) ; — la taxe des porteurs employés aux convois funèbres (5 et 22) ; — la livraison des viandes à fournir par le boucher (66) ; — la surveillance des ateliers de travail (70-71) ; — le legs d'un constitut de 400 livres fait par Denis Chesneau (72) ; — l'instruction et l'apprentissage des filles et garçons (142) ; — les règlements de comptes avec les ciergers (95) ; — la fourniture des robes des convoyeurs (111) ; — l'inventaire de la lingerie et du mobilier ; — la réparation des bâtiments (230) ; etc.

H 754. — H. E 30. (Registre.) — 326 feuillets, papier.

1674-1681. — Délibérations du bureau des Pères des pauvres concernant la réception et l'emploi de 4 sœurs (5) ; — la nourriture des pensionnaires (6) ; — l'augmentation des gages de l'aumônier (9) ; — diverses collocations de fonds ; — les achats irréguliers des sœurs (18) ; — la vente des marchandises manufacturées (79) ; — les règlements de conduite à observer dans la maison (167) ; — les marchés passés avec les patrons du Sanitat chargés d'enseigner leur métier aux enfants (178) ; — le recouvrement des quêtes imposées aux fabriques des églises (295) ; — les poursuites à exercer contre les bateliers qui ont refusé de transporter des gueux au Sanitat (317) ; etc.

H 755. — H. E 31. (Registre.) — 281 feuillets, papier.

1681-1691. — Délibérations du bureau des Pères des pauvres arrêtant qu'il sera interdit au navire l'*African* de mouiller près des magasins du Sanitat (7) ; — que visite sera faite des pêcheries de Pirmil (10) ; — que des instruments seront achetés pour faire travailler les vagabonds (13) ; — que personne ne sortira sans la permission des Directeurs (19) ; — que le remboursement d'une rente de 1,600 livres due par les habitants de la Garnache sera accepté (29) ; — que des instances

seront faites pour obtenir l'abjuration d'une fille protestante (36); — réglement des sœurs rédigé en 1683 (62 à 68); etc.

H 756. — H. E 32. (Registre.) — 195 feuillets, papier.

1691-1700. — Délibérations du bureau des Pères des pauvres arrêtant que les réglements de la maison seront lus au réfectoire le premier lundi de chaque mois (24); — qu'un état régulier serait dressé de tous les pauvres sortant de la maison (26); — que les pauvres femmes irlandaises abandonnées par les rues seront admises (46) — que les enfants iraient à la procession des Récollets (87); — qu'une somme sera empruntée pour subvenir aux nécessités de la maison (115); — qu'une fille de Vieillevigne, récemment convertie, sera reçue pour une pension de 30 livres (127); — que deux pensionnaires atteints du haut mal et des écrouelles auront liberté de faire un voyage à Saint-Jean d'Amiens pour leur guérison (138); — qu'un lieu spécial sera préparé pour recevoir les pauvres épileptiques (275); etc.

H 757. — H. E 33. (Registre.) — 123 feuillets, papier.

1700-1705. — Délibérations du bureau des Pères des pauvres arrêtant que la demoiselle Lécorse serait reçue parmi les sœurs de l'hôpital (27); — que les troncs seraient ouverts tous les jours pendant le Jubilé (28); — que la fondation de 13 messes par an proposée par Chr. Juchault, seigneur de Lorme, serait acceptée (28); — qu'on s'entendrait avec le lieutenant de police pour lever toute difficulté relative à la loterie (39); — que les sœurs seraient invitées à se conformer strictement aux règles de la maison (42); — que la Prairie-au-Duc serait achetée en commun avec l'Hôtel-Dieu (74 et 76); etc.

H 758. — H. E 34. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

1705-1714. — Délibérations du bureau des Pères des pauvres concernant la distribution des charges (30); — la vérification des comptes du receveur (32); — les conditions à imposer au receveur du lestage et du délestage (38); — la surveillance des filles qui sont placées au dehors ou mises en liberté (74); — les procédures à suivre contre les prétentions du curé de Saint-Nicolas (154); — l'établissement d'une filature de coton (174); — l'acceptation de divers contrats à fonds perdu (159); — le personnel chargé d'instruire les enfants (161); — la confection d'une armoire pour les archives (174); etc.

H 759. — H. E 35. (Registre.) — 179 feuillets, papier.

1714-1722. — Délibérations du bureau des Pères des pauvres concernant l'admission des enfants envoyés par l'Hôtel-Dieu (30); — la distribution des charges (40); — le transport des archives dans le local des séances (94); — le conseil à prendre des corps constitués de la Ville pour divers projets de construction (135); — les conditions qui devront être imposées aux locataires et fermiers du Sanitat (149); — l'acceptation d'un legs de 400 livres fait par M. Brodu, prêtre (151); — la forme des congés à donner aux filles du Refuge (152); — la délivrance des remèdes par l'apothicaire du Sanitat aux sœurs (170); — la vérification des comptes du receveur (173); etc.

H 760. — H. E 36. (Registre.) — 277 feuillets, papier.

1722-1737. — Délibérations du bureau des Pères des pauvres arrêtant que les maîtres nourriront leurs apprentis les jours de travail (3); — qu'il y aurait nécessité d'établir un refuge perpétuel pour les filles publiques qui infectaient la ville de Nantes (11); — que les vieillards valides travailleraient (13); — que Marie Marsenne, postulante, fera deux mois de noviciat en plus de ses deux années (36); — que la viande sera partagée avec l'Hôtel-Dieu pendant l'été (61); — que les vagabonds seront enfermés aux loges (117); — arrêt du Conseil portant établissement d'un nouveau bureau (56 et 57); etc.

H 761. — H. E 37. (Registre.) — 270 feuillets, papier.

1737-1763. — Délibérations du bureau des Pères des pauvres arrêtant que des remontrances seront faites au Présidial sur les inconvénients d'envoyer les aliénés étrangers au Sanitat (11); — que divers enfants seront placés en apprentissage (16); — que les 3.000 livres proposées par les sœurs Poyret à fonds perdu, pour 200 livres de rente, seront reçues (21); — que l'aveu dû à l'archidiacre pour la Haute-Forest sera rendu; — que divers locataires seront expulsés; — que les tisserands ne recevront pas de vin les dimanches et fêtes; — que la fondation d'un salut pendant le carême, dans la chapelle du Sanitat, par diverses dames charitables sera acceptée (158); — que les épileptiques assisteront à la messe dans la chapelle du cimetière (238); etc.

H 762. — H. E 38. (Registre.) — 300 feuillets, papier.

1763-1782. — Délibérations du bureau des Pères

des pauvres arrêtant que les billets d'admission ne seront pas valables au delà d'un mois (54); — qu'on avisera avec l'Hôtel Dieu aux moyens de faire valoir les revenus de la chapelle de Toussaints (57); — qu'il sera interdit aux enfants de sortir seuls le jour des Morts (59); — que les lits de l'infirmerie seront numérotés et que les prescriptions des médecins aux malades seront enregistrées (63); — que les baux ne seront pas conclus sans publication et sans enchères (141); — qu'on se pourvoira en Parlement pour être maintenu dans le privilège d'acheter la viande avant l'heure du marché (152); — règlement pour les réceptions (106-107); etc.

H 763. — H. E 39. (Registre.) — 300 feuillets, papier.

1782 — an IV. — Délibérations du bureau des Pères des pauvres concernant la direction de la nouvelle maison des orphelins (8); — la distribution des charges entre les sœurs et les administrateurs (115); — les honoraires du prédicateur de la station de carême (151); — un emprunt de 20.000 livres (167); — la vérification des comptes du trésorier; — la réception des aumôniers et des médecins (210); — la réunion du Sanitat à l'Hôtel-Dieu (248); — la vente des peaux provenant de la boucherie du Sanitat; — l'admission des enfants trouvés et des fous (258); etc.

H 764. — H. E 40. (Registre.) — 73 feuillets, papier.

1739-1791. — Délibérations spéciales du bureau ratifiant des contrats de constitution de rentes viagères et autres en échange de placements à fonds perdu et de prêts faits par Jos. Lanoë, Jeanne Despinose, Marguerite Asselin, Marie Rivière, Cath. Gaudet; etc.

H 765. — H. E 41. (Registre.) — 75 feuillets et 3 pièces, papier.

1547-1765. — Recueil contenant les règlements fixés à l'aumônier, à la supérieure, aux sœurs, aux femmes du Refuge (48); — des règlements arrêtés par le bureau du Sanitat pour la conduite des pauvres renfermés et la police de la maison (62); — des règlements concernant diverses maisons de charité de Paris (69); — les états des rentes dues au Sanitat, des baux à ferme concédés, des pensions dues et à recouvrer, des fondations de messes, des fêtes célébrées, des titres de la maison; des contrats transportés, des ornements de la sacristie, du linge et des meubles; — une instruction pour les visiteurs; — des remarques sur l'administration du Sanitat en 1765; — extraits d'édits et arrêts. — Table.

H 766. — H. E 42. (Liasse.) — 20 cahiers, papier.

1663-1679. — Comptabilité. — Comptes rendus par le trésorier du Sanitat montant en recettes, en 1668, à 5.205 livres, en dépenses, à 5.255 livres; en 1675, recettes: 12.133 livres; dépenses: 11.829 livres.

H 767. — H. E 43. (Liasse.) — 24 cahiers; 3 pièces, papier.

1680-1699. — Comptes rendus par le trésorier, en 1682, recettes: 25.583 livres; dépenses: 25.562 livres; en 1691, recettes: 24.342 livres; dépenses: 22.338 liv.

H 768. — H. E 44. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1700-1722. — Comptes rendus par le trésorier, en 1702, recettes: 26.357 livres; dépenses: 17.515 liv., en 1717, recettes: 50.955 livres; dépenses: 49.382 liv.

H 769. — H. E 45. (Registre.) — 77 feuillets, papier.

1699-1706. — Journal de recettes et de dépenses tenu par le trésorier.

H 770. — H. E 46. (Registre.) — 279 feuillets, papier.

1730-1731. — Sommier de recettes et de dépenses faites pour le compte du Sanitat.

H 771. — H. E 47. (Registre.) — 235 feuillets, papier.

1721-1738. — Livre de détail des dépenses faites par la supérieure du Sanitat.

H 772. — H. E 48. (Registre.) — 204 feuillets, papier.

1738-1750. — Livre de détail des dépenses faites par la supérieure du Sanitat.

H 773. — H. E 49. (Registre.) — 208 feuillets, papier.

1750-1780. — Livre de détail des dépenses faites par la supérieure du Sanitat.

H 774. — H. E 50. (Registre.) — 280 feuillets, papier.

1720-1729. — Journal des recettes et dépenses.

H 775. — H. E 51. (Registre.) — 288 feuillets, papier.

1730-1740. — Journal des recettes et dépenses.

H 776. — H. E 52. (Registre.) — 191 feuillets, papier.

1741-1763. — Journal des recettes et dépenses.

H 777. — H. E 53. (Registre.) — 153 feuillets, papier.

1764-1781. — Journal des recettes et dépenses.

H 778. — H. E 54. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1782 — an V. — Journal des recettes et dépenses.

H 779. — H. E 55. (Registre.) — 188 feuillets, papier.

1741-1763. — Grand livre des recettes et dépenses du trésorier.

H 780. — H. E 56. (Registre.) — 207 feuillets, papier.

1763-1781. — Grand livre des recettes et dépenses du trésorier.

H 781. — H. E 57. (Registre.) — 198 feuillets, papier.

1782-1793. — Grand livre des recettes et dépenses du trésorier.

H 782. — H. E 58. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1725-1776. — États récapitulatifs et comparatifs des recettes et dépenses du Sanitat montant, en 1756, recettes : à 54.608 livres, dépenses : à 61.068 livres ; en 1763, recettes : à 43.147 livres ; dépenses : à 51.744 livres.

H 783. — H. E 59. (Registre.) — 92 feuillets, papier.

1728-1733. — Fournitures. — Comptabilité relative aux achats de viande et d'animaux de boucherie, à la vente des cuirs et suifs, et aux livraisons faites à la cuisine.

H 784. — H. E 60. (Registre.) — 92 feuillets, papier.

1733-1739. — Comptabilité concernant la régie de la boucherie du Sanitat.

H 785. — H. E 61. (Registre.) — 90 feuillets, papier.

1739-1746. — Comptabilité concernant la régie de la boucherie du Sanitat.

H 786. — H. E 62. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1753-1763. — Comptabilité concernant la régie de la boucherie du Sanitat.

H 787. — H. E 63. (Registre.) — 77 feuillets, papier.

1772-1794. — Comptabilité relative à la boucherie du Sanitat.

H 788. — H. E 64. (Registre.) — 115 feuillets, papier.

1754-1770. — Comptes des dépenses de la cuisine du Sanitat.

H 789. — H. E 65. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1685-1773. — Marchés conclus avec divers bouchers pour la fourniture de la viande.

H 790. — H. E 66. (Liasse.) — 55 pièces, papier ; 50 plans.

1575-1785. — Travaux de construction de maisons formant l'établissement du Sanitat et des maisons voisines ; — devis, plans, mémoires, comptes, toisés ; — arrêt du Conseil fixant l'alignement sur le chemin Launay (1730) ; — relevé des armoiries et de l'inscription du portail principal du Sanitat (1733).

H 791. — H. E 67. (Registre.) — 41 feuillets, papier.

1766-1770. — Comptes des recettes et dépenses relatives à la construction de plusieurs bâtisses sur le pré Levêque.

H 792. — H. E 68. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1659-1788. — Inventaires de mobilier.

H 793. — H. F 1. (Registre.) — 82 feuillets, papier.

1751-1766. — Livre de recensement de la population du Sanitat avec indication de l'entrée et de la sortie des pensionnaires.

H 794. — H. F 2. (Registre.) — 76 feuillets, papier.

1766-1779. — Recensements et tableaux de la population du Sanitat.

H 795. — H. F 3. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1659. — Traité passé, pour 4 ans, avec un cuisinier fixant ses gages à 58 livres.

H 796. — H. G 1. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1568-1770. — Dépôt de mendicité. — Règlement de police arrêté au palais épiscopal de Nantes avec le concours des officiers et notables de la ville (1568) ; — instructions, déclarations du Roi et arrêt du Parlement concernant la répression du vagabondage et de la mendicité (1724) ; — ordre de Louis XIV de transporter en Amérique les jeunes garçons mendiants, âgés de 12 à 18 ans ; — correspondance avec les subdélégués de Nantes et l'intendant de Rennes ; — sentences du Présidial de Nantes enjoignant aux mendiants de sortir de la ville dans les 24 heures (1659) ; — défendant aux propriétaires de louer leurs maisons aux gueux (1697) ; — ordonnant de respecter les archers du Sanitat (1696) ; etc.

H 797. — H. G 2. (Liasse et Cahier.) — 35 feuillets et 3 pièces, papier.

1724-1726. — Rôle des mendiants avec leurs signalements. — Statistique du mouvement des mendiants valides et invalides renfermés.

H 798. — H. G 3. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 53 pièces, papier.

1651-1785. — Enfants trouvés (Dépôt des). — Marchés passés avec divers artisans qui ont accepté des enfants en apprentissage (1651-1737) ; — arrêt du Parlement défendant aux menuisiers du Sanitat de travailler pour le dehors (1758) ; — procédures entre les ouvriers des ateliers d'apprentissage de la maison et les corps de métiers de la ville prétendant exercer un droit de surveillance sur les travaux du Sanitat (1772) ; — autre arrêt ordonnant aux Directeurs de recevoir les enfants d'un prisonnier ; — délibérations, correspondance, notes concernant l'exécution du legs Grou montant à 200.000 livres données pour la fondation d'un asile en faveur des orphelins et des enfants trouvés (1780).

H 799. — H. G 3 *bis*. (Registre.) — 250 feuillets, papier.

1766-1780. — Registre matricule des enfants de police reçus au Sanitat.

H 800. — H. G 4. (Registre.) — 390 feuillets, papier.

1773-1788. — Registre matricule des enfants de police.

H 801. — H. G 5. (Registre.) — 405 feuillets, papier.

1786-1792. — Répertoire et registre matricule des enfants de police.

H 802. — H. G 6. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 100 pièces, papier.

1606-1759. — Aliénés et interdits. — Sentences d'interdiction rendues par le Présidial de Nantes avec ordre de réclusion au Sanitat contre des aliénés, des dissipateurs et des débauchés ; — arrêt du Parlement condamnant une femme adultère à servir toute sa vie les pauvres au Sanitat ; — sentence du Présidial ordonnant la réclusion au Sanitat d'Ant. Pascal de Marsan, accusé de sortilège et de magie ; — lettres de cachet.

H 803. — H. G 7. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1760-1769. — Sentences d'interdiction rendues par le Présidial, le siège de police de Nantes et par diverses autres juridictions subalternes avec ordre de réclusion au Sanitat contre des aliénés, des dissipateurs et des débauchées ; — sentences d'élargissement.

H 804. — H. G 8. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 124 pièces, papier.

1770-1779. — Sentences d'interdiction rendues par diverses juridictions de la ville de Nantes et des environs avec ordre de réclusion contre des aliénés, des dissipateurs et des débauchées ; — lettres de cachet, sentences d'élargissement.

H 805. — H. G 9. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 164 pièces, papier.

1780-1790. — Sentences d'interdiction rendues par diverses juridictions de la ville de Nantes contre des aliénés avec ordre de réclusion, contre des dissipateurs et des débauchées ; — lettres de cachet, sentences d'élargissement.

H 806. — H. H 1. (Liasse.) — 5 pièces, parch. ; 108 pièces, papier.

1413-1563. — Aumônerie de Saint-Clément réunie à celle de Toussaint des ponts de Nantes. — Procédures diverses concernant les poursuites en recouvrement intentées par l'aumônier de Saint-Clément contre les débiteurs de rentes ; — instance contre l'aumônier poursuivie par les choristes et serviteurs de l'église de Nantes (Saint-Pierre) pour obtenir le dîner qui leur est dû le jeudi saint, selon la fondation d'Olivier Maugendre, chantre de l'église cathédrale de Nantes.

H 807. — H. H 2. (Registre.) — 160 feuillets, papier.

1751-1767. — Registre des délibérations de la confrérie de Toussaint fondée par Charles de Blois. — Liste des frères et sœurs.

H 808. — H. H 3. (Registre.) — 120 feuillets, papier.

1591-1592. — Compte rendu par le receveur de la police des pauvres pour la gestion de ses deniers.

HÔPITAL GÉNÉRAL DE PORNIC

H 809. — A 1. (Liasse.) — 1 pièce imprimée.

1721. — Actes de fondation. — Lettres patentes du Roi portant règlement en 38 articles pour l'établissement d'un hôpital général à Pornic, suivant le legs fait par le sieur Gabriel Paisnot du Marais, pour le soulagement des pauvres des paroisses de Sainte-Marie de Pornic, de Chauvé, du Clion et de Saint-Michel-Chef-Chef, soit malades, soit mendiants.

H 810. — B 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 13 pièces, papier.

1713-1783. — Dons et legs. — Testament du sieur Paisnot portant donation d'une maison, rue des Sables, à Pornic (1713-1718) ; — sentence d'annullation du testament de l'abbé Louis Daniel, vicaire à Chauvé (1733) ; — autre testament de Mme Donatien Leray, dame de la Piollerie, née Guichard, portant donation de 1.000 liv. à l'hôpital et de 1.000 livres à l'église de Pornic (1739) ; — arrêt du Parlement autorisant l'hôpital à revendiquer par préférence à tous autres une somme de 1.500 livres léguée pour l'entretien des écoles charitables (1748) ; — factum contre l'héritier de Jeanne Mouraud de la Corbellière, qui refusait de laisser les pauvres jouir, pendant 20 ans, d'une métairie (1749) ; — testament de Joseph Bouyer, ex-capitaine de navires, portant donation de 10.000 livres, acte d'acceptation par le bureau des pauvres, homologation par l'évêque et par le procureur général du Parlement (1753) ; — testament de Jacques Friou portant donation du tiers de ses biens meubles (1783).

H 811. — B 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 24 pièces, papier.

1605-1745. — Domaines des paroisses de Pornic, de Sainte-Marie et de la Plaine. — Contrats d'acquisition, d'arrentement, aveux, estimation concernant des maisons et des terres cédées par les héritiers du sieur Paisnot sous diverses seigneuries. — Indemnités de fief ; — autorisation de planter 14 journaux de vigne.

H 812. — B 3. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1620-1788. — Domaines de la paroisse du Clion situés à la Milassière, à la Marescherie et dans les marais de Haute-Perche. — Actes d'arrentement et d'échange, aveux, baux, rôles de répartition, bornage de marais communs.

H 813. — B 4. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1647-1789. — Domaines des paroisses de Machecoul et de Saint-Mesme. — Bail à ferme de la terre de l'Égonnière et quittance de franc fief ; — actes d'acquisition de pièces de terre en la paroisse de la Trinité et instance en paiement de rente foncière ; — enquête préalable, expertise, acte d'arrentement d'une maison appartenante à l'hôpital de Machecoul, aliénation et prise de possession.

H 814. — B 5. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1639-1785. — Domaines de la Couartière, paroisse du Bois de Cené. — Contrats d'acquisition et d'échange, baux à ferme, prises de possession concernant la Couartière, le pré du Cloudis, des terres à la Guillaudière et des marais salants.

H 815. — B 6. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1548-1786. — Domaines des paroisses du Port-Saint-Père, de Saint-Cyr-en-Retz et des Moûtiers. — Actes d'acquisition et baux à ferme concernant une maison et des dépendances à Raveneau, près le bourg de Saint-Cyr, des marais dans la Torte, un pré, des portions de marais dans la Platière et les Brûlots, injonctions suivies d'aveux aux seigneurs.

H 816. — B 7. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

1561-1767. — Domaines de Frossay, de Saint-Père et Sainte-Opportune-en-Retz. — Contrats d'acquisition et d'arrentement concernant une maison et des terres situées sous la seigneurie de la Guerche ; injonctions suivies d'aveux ; — acte relatif à une boisselée de terre en la paroisse de Frossay.

H 817. — B 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier.

1721-1790. — Rentes constituées. — Contrats de

constitution souscrits par les créanciers suivants : 203 livres sur les États de Bretagne ; — 20 livres sur les enfants Bourlais ; — 160 livres sur les Bénédictins de Pirmil.

H 818. — C 1. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1729-1748. — Bénédiction de la chapelle (1729). — Liste des fondations pieuses.

H 819. — E 1. (Cahiers.) — 50 feuillets, papier.

1731-1740. — Délibérations du bureau des administrateurs de l'hôpital de Pornic portant que les dons suivants seront acceptés : 56 livres par M. Naud (4) ; 2.000 livres par M. Angot, frère de la congrégation de la Mission (7) ; — que les Incurables seront renvoyés (8) ; — qu'une réclamation sera adressée à la Cour à propos des exemptions auxquelles les Administrateurs ont droit (10) ; — que la viande de Carême sera vendue par l'adjudicataire de l'hôpital sur le pied de 4 sous la livre (14) ; — que des démarches seront faites près du Parlement pour obtenir le reliquat de compte dû par les sieurs Chevalier et des Gasts (21) ; — que la sœur Leray sera congédiée pour avoir voulu saigner au pied plusieurs filles grosses (27) ; — que les trois demoiselles Royé seront reçues comme supérieures de la maison (32) ; — que les messes imposées par le sieur Baullon, moyennant 300 livres, seront célébrées à l'église en attendant la construction d'une chapelle (35) ; — que les prés de la coulée de Saint-Martin seront adjugés pour 36 livres par an (42) ; — que François Chereau, chirurgien, soignera les malades sans autre traitement que le profit de ses remèdes (45) ; etc.

H 820. — E 2. (Cahier.) — 49 feuillets, papier.

1741-1749. — Délibérations du bureau des administrateurs des pauvres de l'hôpital de Pornic portant que la somme de 400 livres sera placée à titre de constitut entre les mains du sieur Rolard pour 20 livres de rente (3) ; — que les prés des Grands-Sartés seront affermés à P. Bonfils pour le prix annuel de 80 livres (8) ; — que l'hôpital n'est pas fait pour recevoir les filles enceintes et que l'admission prononcée par l'alloué du duché de Retz à Pornic demeurera nulle (13) ; — que l'adjudication de la boucherie de Carême sera de nouveau mise aux enchères (21) ; — que l'indemnité de main-morte due au fief de la seigneurie du Bois-Macé sera réglée (22) ; — que les dégâts causés par la pluie dans la salle des malades seront réparés (28) ; — qu'il sera appellé de la condamnation prononcée contre les pauvres au profit du sieur Baullon des Gasts et des héritiers de M. Chevalier de Grandville (32) ; — que le don de 1.500 livres fait pour la tenue des écoles charitables par Louise Drouet et Marie Laubier décédées à Versailles, sera accepté (37) ; — qu'Élisabeth Doyle, veuve Bernard du Champion, sera reçue comme pensionnaire et servante des pauvres, moyennant 2.000 livres et un lit qu'elle apporte, aux appointements de 20 livres par an (48) ; etc.

H 821. — E 3. (Cahier.) — 55 feuillets, papier.

1750-1775. — Délibérations des administrateurs du bureau de l'hôpital de Pornic portant que la porte ouverte sur le chemin de Sainte-Anne sera réparée pour 120 livres par Jouet entrepreneur (6) ; — que le procureur de l'hôpital s'efforcera de terminer l'affaire du legs de la demoiselle de la Corbellière (8) ; — que le trésorier empruntera 641 livres pour payer M. Baullon (9) ; — que le pré de la Motte, en Chauvé, sera affermé pour 13 livres (11) ; — que le testament du sieur Jos. Bouyer sera présenté à l'évêché pour être exécuté moyennant son legs de 10.000 livres (13) ; — que le Roi sera supplié d'accorder des lettres patentes de concession pour un octroi de 6 deniers par pot de vin au profit des pauvres de l'hôpital qui sont dans la détresse (15) ; — que les prières des Quarante heures seront dites dans les fêtes de Pâques avec le consentement de l'évêque présent au bureau (17) ; — que le produit du legs Bouyer sera colloqué sur l'Hôtel-de-Ville de Nantes ou sur le Clergé (18) ; — que le sieur Jean Chollet jouira de la boucherie de Carême et de deux prés pour 80 livres par an (21) ; — que les demoiselles Royer exerceront l'autorité supérieure dans le gouvernement de la maison (32) ; — que le Roi est redevable de 3.450 livres pour les soldats des régiments d'Eu et d'Ally, en 1759 et 1760 (33) ; etc.

H 822. — E 4. (Liasse.) — 37 feuillets, papier.

1777-1793. — Délibération du bureau des administrateurs de l'hôpital de Pornic[1] concernant l'adjudication des prés salés (1) ; — les réparations de la chapelle (1) ; — la vérification des comptes du trésorier (2) ; — le renouvellement des baux à ferme (3) ; — l'emploi de la vendange (6) ; — l'exploitation exclusive de la viande pendant le carême (6) ; l'installation des archives (8) ;

1. Le volume se prolonge jusqu'en 1847. La 11e partie commence à l'an V.

— la réception de Thérèse Nau comme hospitalière ; — la réunion des petites écoles tenues par Mlle Ollivier à la maison de l'hôpital et la mise en ferme de la maison où se tenaient ces petites écoles, en 1783 (13) ; — l'élection des administrateurs (19) ; — la remise du compte de gestion de l'hôpital au district de Paimbœuf avec la copie des actes de fondation et des règlements suivis (26) ; — règlement d'administration intérieure en 3 chapitres (3-11).

H 823. — E 5. (Cahier.) — 1 pièce, parchemin.

1781. — Règlement en XII articles rédigé pour l'administration intérieure de l'hôpital de Pornic présenté au bureau le 2 juillet 1781 et approuvé par l'évêque de Nantes, Fretat de Sarra, lors de sa visite pastorale, le 2 octobre 1781, comme l'a certifié le recteur Galipaud.

H 824. — E. 6. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1729-1750. — Comptabilité. — Comptes rendus par le receveur de l'hôpital pour l'année 1740, portant en recette : 399 livres, en dépense : 98 livres. — Pour l'année 174 , en recette : 561 livres, en dépense : 273 livres. — Pour l'année 1744, en recette : 1.950 livres, en dépense : 1.921 livres. — Pour l'année 1746, en recette : 2.718 livres, en dépense : 2.619 livres. — Pour l'année 1750, en recette : 1.223 livres, en dépense : 741 livres.

H 825. — E 7. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1752-1791. — Comptes rendus par le receveur de l'hôpital pour l'année 1753, portant en recette : 1.494 livres, en dépense : 2.083 livres. — Pour l'année 1757, en recette : 1.171 livres, en dépense : 844 livres. — Pour l'année 1760, en recette : 2.430 livres, en dépense, 2.421 livres. — Pour l'année 1772, en recette 1.117 livres, en dépense : 1 192 livres. — Pour l'année 1776, en recette : 1.726 livres, en dépense : 1.445 livres. — Pour l'année 1785, en recette : 1.955 livres, en dépense : 1.868 livres. — Pendant l'année 1787, en recettes : 1.722 livres, en dépense : 1.348 livres. — Pour l'année 1790, en recette : 1.056 livres, en dépense : 1.159 livres.

H 826. — E 8. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

1729-1749. — Comptabilité. — Gestion des sieurs Chevalier de Grandville et Baullon des Gasts. Action en reddition de compte devant le Parlement. Condamnation de l'hôpital à payer 571 livres au premier et 1.739 livres au second.

H 827. — G 1. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

1682. — Bureau de charité de Sainte-Marie de Pornic. — Organisation du personnel. Liste des directeurs, receveurs et distributeurs.

H. 828. — H. 1. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 59 pièces, papier.

1638-1786. — Titres étrangers provenant des bienfaiteurs. — Titres des familles Locain des Fiefs, Dudouet, Doyle et Barbot. Actes de baptême, de mariage et de décès, contrats de partage, de licitation, estimations et quittances, accords, transactions, liquidations.

H 829. — H 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 45 pièces, papier.

1733-1752. — Titres des successions de MM. Doré de Laurière et Doré de Raveneau. — Revendication des successions par Claude Dudouet, notaire et procureur de la juridiction du Boisjolly, et contrats de licitation conclus avec les cohéritiers.

H 830. — H 3. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 56 pièces, papier.

1627-1774. — Titres de rentes foncières et féodales assises sur des terres situées dans les paroisses de Frossay, du Bois de Céné, des Moûtiers, du Clion, de la Plaine et de Saint-Viau ; — contraintes en recouvrement et reconnaissances.

H 831. — H 4. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1645-1766. — Titres de rentes constituées sur divers. — Contrats de constitution, de transfert et de reconnaissance.

Aumônerie et Hôpital de Savenay

H 832. — A 1. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 11 pièces, papier.

1450-1705. — Actes de fondation de l'établissement. — Donation (copie) par Jean de Châteaugiron, chanoine de Nantes, curé de Savenay, de diverses parcelles de terres, de prés et de vignes situées dans les paroisses de Lavau, de Donges et de Savenay, en vue de fonder, sous l'invocation de saint Armel, une aumônerie destinée aux passants (1450). Arrêt du Conseil du Roi attribuant à l'ordre de Saint-Lazare la dotation de

Saint-Armel de Savenay (1695), et lettres patentes d'homologation ordonnant l'ouverture d'un nouvel hôpital (1696) ; donation d'une rente de 250 livres consentie par René de Lopriac, sieur de Coëtmadeuc, vicomte de Donges, pour augmenter la dotation (1699) ; et homologation par l'évêque Gilles de Beauvau (1705).

H 833. — B 1. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1597-1789. — Titres de propriété. — Baux à ferme des métairies de Saint-Armel et de la Goupillère, de divers prés situés dans les paroisses de Bouée et de Lavau, de traits de dîmes, de plusieurs terres en Savenay et Bouée dont les preneurs sont les suivants : Jean Chesneau (1597), René Chauvet (1717), Jean Boisselet (1728), Jean Bessard (1732), Ch. de la Salle (1741), Math. Chataud (1764), Joseph Lescouble (1771), Jean Aupiais (1787), et autres.

H 834. — B 2. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 35 pièces, papier.

1751-1789. — Procédures relatives à une instance en rescision de contrat d'arrentement conclu, en 1751, avec Jean Bogé pour le clos du Ruau et un canton de terre à la butte de l'Auge, en Savenay, lequel fut attaqué, pour vice de forme, par les administrateurs qui introduisirent une requête en réintégrande à ses héritiers, en 1781.

H 835. — B 3. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 61 pièces, papier.

1699-1787. — Procédures relatives à une créance de 274 livres que les pauvres possédaient sur les fermiers de Bouée (1760) ; — à la suite d'un bail conclu entre l'administrateur Michel Meignen, sieur de la Salle, prêtre, Laurent Lemarié et Vincent Couëron, laboureurs, et preneurs de tous les prés de l'aumônerie pour 48 livres, et poursuites contre les héritiers (1700) ; — contrainte envers Bouvier, fermier de la métairie de Saint-Armel, et débiteur de plusieurs échéances (1783).

H 836. — E 1. (Cahier.) — 24 feuillets, papier.

1745-1754. — Délibérations des pères des pauvres de l'aumônerie Saint-Armel concernant la nomination de J.-B. Pacaud en qualité de trésorier (1) ; — le bail à ferme des prés de Bouée au profit de R. Rousseau (3) ; le récollement des archives (13) ; — la concession d'une pièce de terre en la gagnerie du Cartron à Jean Bogé (18-20) ; — les distributions de secours aux pauvres de Savenay (22) ; — l'adjudication d'une coupe de bois taillis, dite le Clos des Haies, au profit de R. Vezin (23) ; etc.

H 837. — E 2. (Cahier.) — 27 feuillets, papier.

1755-1790. — Délibérations des pères des pauvres concernant l'adjudication des prés de l'aumônerie (1) ; — l'adjudication d'une coupe de taillis pour 98 livres (3) ; — la réparation causée par le voisinage de l'écurie (9) ; — la poursuite d'un débiteur (11) ; — la vérification des comptes (13) ; — la rédaction d'une note sur l'origine et l'organisation de la maison et sur ses revenus montant à 300 livres, toutes charges déduites, afin de répondre à l'intendant (14) ; — les conditions auxquelles les sœurs soigneront les malades (19) ; le renouvellement de la ferme de l'hôpital (24) ; etc.

H 838. — E 3. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1731-1757. — Comptabilité. — Comptes des recettes et dépenses montant aux chiffres suivants : recettes, 633 livres, dépenses, 634 livres, de 1731 à 1732. — Recettes, 643 livres, dépenses, 555 livres : 1739-1740.

H 839. — E 4. (Registre.) — 188 feuillets, papier.

1777-1793. — Livre des recettes et des dépenses.

SÉRIE H

TABLE GÉNÉRALE DU SUPPLÉMENT[1]

A

B

1. Les numéros se rapportent aux articles et non aux pages du volume.

C

D

E

F

G

Q

R

S

T

TABLE GÉNÉRALE DU TOME IV

Nantes. Emile Grimaud, imprimeur breveté, place du Commerce, 4